



**Thèse Présenté par
Ousseynou FAYE**

**UNIVERSITE CHEIKH
ANTA DIOP DE DAKAR**

**Une enquête d'histoire de la marge : production de
la ville et populations Africaines à Dakar, 1857-1960**

1999-2000

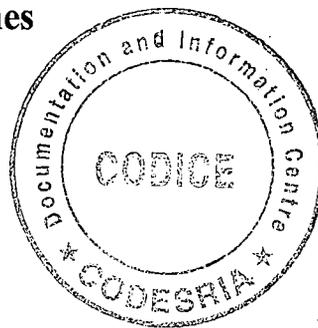
02 JUL. 2001

05.01.01

FAY

12363

Université Cheikh Anta Diop de Dakar
Faculté des Lettres et Sciences Humaines
DEPARTEMENT D'HISTOIRE



UNE ENQUETE D'HISTOIRE DE LA MARGE :
PRODUCTION DE LA VILLE ET POPULATIONS
AFRICAINES A DAKAR, 1857-1960

TOME II

Thèse de Doctorat d'État, présentée et soutenue
grâce à une subvention du CODESRIA,
par Ousseynou FAYE

Sous la direction du professeur Abdoulaye BATHILY

Texte non corrigé

DEUXIEME PARTIE

LES POPULATIONS AFRICAINES DE DAKAR

ENTRE RURALITE ET URBANITE OU LES TRAJECTOIRES

D'UN VECU SOCIAL ET D'UNE QUETE IDENTITAIRE,

1857-1914.

CHAPITRE I : REFUSER ET/OU ACCEPTER LA VILLE DANS LES SAVOIR-VIVRE AUTOCHTONES ENTRE 1857 ET 1904.

Terminus de mouvements migratoires animés par des acteurs sociaux à la recherche d'un meilleur-être et d'un lieu propice à la mise en sécurité de leurs personnes et de leurs biens, Dakar est un de ces *dëk raw* (refuge)⁴⁷⁶ de la Ségambie centrale où l'intrusion coloniale a suscité des réactions contrastées. Même si nous ne cherchons pas à valider les notions de résistance et de collaboration, « empruntées » à l'historiographie française (qui a reconduit dans sa lecture de la seconde Guerre Mondiale la vision manichéenne produite et véhiculée par les milieux politiques) dans beaucoup de travaux sur le rapport à la colonisation, nous pouvons affirmer que le refus et l'acceptation du projet de la ville correspondent aux conduites bien tranchées qui ont été observées dans cette agglomération.

C'est en fonction des positions sociales occupées, des avoirs accumulés, des références magico-religieuses établies et des représentations du mode de vie goréen, qui porte l'empreinte du « pouvoir délétère » du « Blanc », que les Lebu ont décidé de refuser ou d'accepter l'entreprise de « fondation » dans les limites de leur terroir d'une ville coloniale. C'est aussi entre 1857 et 1904, séquence pendant laquelle la civilité villageoise a été pleinement vécue dans et autour de cette nouvelle unité socio-résidentielle, que l'opposition au projet des aménageurs urbains de Dakar a été plus vive et plus mobilisatrice.

⁴⁷⁶ Diop, Yakham, op. cit., pp. 4-9.

I - Hypothèses explicatives d'un refus et/ou d'une acceptation de la ville

A - Des raisons liées au projet colonial

La domanialité et l'exercice du pouvoir politique constituent les deux lieux où s'élabore et se montre un ensemble de conduites sociales informatives du rapport des Lebu au projet colonial. L'attachement à la terre, traduction du refus de ce qu'il est convenu d'appeler l'arrachement à la terre, l'évitement ou l'acceptation de la confrontation avec la puissance publique coloniale prompte à vouloir régenter vécu et destin collectifs, éclairent le mouvement des relations nouées, entre 1857 et 1904, par les autochtones et les agents de l'administration française.

1 - « Mourir pour la terre des ancêtres », un puissant mobile de refus de la ville

L'attachement du Lebu à la terre procède de ce rapport à l'œkoumène construit par toute société paysanne. C'est l'accession à la propriété terrienne qui donne sens à la vie humaine et conditionne la (re)production mentale de ce patrimoine dans la fabrication de la conscience collective. Cette (re)production fonde l'efficace du slogan « Mourir pour la terre des ancêtres », bref de ce condensé idéologique qui construit sa pertinence dans deux domaines : l'économique et le symbolique.

La terre est définie ici comme un patrimoine économique. Elle est un bien familial indivisible, inaliénable, transmissible par héritage. Confiée à la garde du patriarche, elle concentre à elle seule toute l'histoire de l'implantation de l'unité familiale dans la société villageoise, c'est-à-dire celle de son rythme et de son niveau d'intégration. La domanialité constituée par celle-là renseigne, en outre, sur la biographie de l'ancêtre. L'éclairage porte sur les données de sa vie relatives à l'appropriation foncière. On verra ainsi si elle a été décidée souverainement, faite à la suite d'un ordre qui aurait été envoyé par un esprit ancestral ou encore sur le mode de la cession négociée avec un occupant bénéficiaire des droits de premier résident. Cette dernière éventualité atteste

incontestablement de l'actualité du procès distributif des richesses économiques. Procès constaté, par exemple, dans le cadre de la « féodalité » maghrébine par Lucette Valensi⁴⁷⁷.

Sans l'acquisition de droits de propriété ou d'usage de la terre, la vocation d'unité de production et de reproduction de richesses reconnue à la cellule familiale s'accomplit difficilement. Malgré l'importance accordée à la pêche, « le sable » reste la forme majeure du patrimoine autochtone. A l'échelle micro sociale (celle de la famille) ou macro sociale (celle du village), la terre est la principale source de richesses. Elle offre au paysan lebu pâturages, surfaces agricoles (utilisées ou mises en jachère), biotopes riches en bois de chauffage, fruits dits sauvages, gibier, plantes et autres essences végétales utilisées à des fins thérapeutiques, matériaux de construction mobilière et immobilière, bassins d'eau (appelés marigots) accueillant les activités ludiques des enfants et les corvées domestiques des lingères, etc.

La terre se définit aussi comme la patrie des repères identitaires du Lebu . Elle est donc un patrimoine symbolique. A ce titre, elle permet l'inscription spatiale de l'autochtonie, matrice d'ordonnement des rapports sociaux dans un territoire dont la position finistérienne a facilité un long cycle de sédimentation de vagues migratoires⁴⁷⁸. Elle porte le marquage de la visibilité des patrimoines familiaux avec les lignes de rencontre des champs cultivés (les *tet* du paysan sereer). Elle est aussi ce lien qui rattache le paysan lebu à ses ancêtres. Ce rôle de trait d'union s'explique par le fait qu'elle est le socle des autels et des cimetières. Elle rend vivantes et effectives la mémoire et l'identité collectives du fait de son éclatement en itinéraires et en lieux

⁴⁷⁷ Valensi, Lucette, « Archaisme de la société maghrébine », Centre d'Etudes et de Recherches Marxistes, *Sur le féodalisme*, Paris , Editions sociales, 1974, pp. 223-232. La distributivité frappant la terre est soulignée dans l'exemple de l'Algérie précoloniale par Stora Benjamin . Lire son ouvrage intitulé *Histoire de l'Algérie coloniale 1830-1954*, Paris, La Découverte, 1991, 127p. [Collection "Repères"].

⁴⁷⁸ Cf. Bâ Birahim , op. cit. ; Barry Boubacar , 1988, op. cit. et Diop Adama Baytir , 1995, op. cit., etc.

chargés de souvenirs. La géographie ainsi esquissée comprend aires de jeux (pour les jeunes), pourtours d'arbres ombrageux ayant abrité des détenteurs périodiques organisées par les adultes durant les journées de travail, points de rencontres secrètes qui sont supposées ou avérées entre êtres « visibles » et entre êtres « invisibles » de l'univers, etc.

La perte de cette précieuse richesse est inévitablement assimilée à une « descente aux enfers », un drame qui prend l'allure des ruptures historiques majeures occasionnant invariablement des migrations de type *sañcaan* (délocalisation socio-résidentielle). Aussi, les déplacements d'indigènes voulus par la puissance publique coloniale au moment du procès de production de la ville entre 1857 et 1904, ont-ils été assimilés dans les villages de Dakar à des opérations de destructuration sociale, c'est-à-dire d'érosion des assises de la société lebu. Par voie de conséquence, la perpétuation du statu quo y est réductible à la fidélité du choix du village comme modèle préférentiel d'organisme socio-économique, lieu de reproduction des générations humaines. Il en résulte que l'attachement à la terre y est une forme d'expression édifiante du refus de la ville. Mais cette attitude ne doit pas masquer une autre vérité, à savoir l'ambiguïté du rapport à l'urbain.

2 - Sauvegarder le pouvoir autochtone, la raison de l'accommodation au projet de construction de la ville

Le caractère patrimonial du pouvoir politique autochtone est lisible à travers le fonctionnement des superstructures édifiées par la société lebu⁴⁷⁹. Exercé par quelques unités lignagères, le droit de gouverner les hommes est, en somme, accaparé par une minorité constituée en élite.

⁴⁷⁹ Bâ, Birahim, op. cit.

Ce constat est à prendre en compte quand on tente d'expliquer l'accommodation au projet de construction de la ville à Dakar entre 1857 et 1904. Cette attitude est facilitée par la culture de rapprochement avec les élites politiques africaines. Oeuvre des Français, celle-ci s'observe à travers des pratiques administratives tels que les visites à des chefs indigènes et le recyclage de nombre d'entre eux pour en faire des auxiliaires de leurs agents déconcentrés qui animent la chaîne du commandement territorial⁴⁸⁰.

L'exercice condominial du droit de gouverner « les gens d'en bas », qui doit sanctionner la rencontre entre « pouvoir blanc » et élite lebu, est le produit de négociations. La recherche d'un espace où édifier la ville de Dakar a été une des premières opportunités saisies pour dérouler des procès de transactions et afficher ainsi une volonté, partagée entre dignitaires noirs et agents administratifs français, de se ménager, de ménager leurs leaderships politiques respectifs. C'est sous ce rapport que se comprend – ne serait-ce que partiellement – l'acceptation par des détenteurs de légitimités coutumières de vendre aux Français des arpents de terre des domaines fonciers familiaux. Le notable Eliman Diol, cité dans la correspondance en date du 24 juin 1890 du président de la Commission des terrains de Dakar au Directeur de l'Intérieur⁴⁸¹, est la figure archétypique du personnel politique autochtone impliqué dans les transactions de biens fonciers⁴⁸².

⁴⁸⁰ Cf. le document annexe n°XVIII contenant la liste des notables lebu investis dans la fonction du chef de village en 1896.

⁴⁸¹ A.N.S, L 11, op. cit.

⁴⁸² On ne peut manquer, à la suite de Diop Yakham (op. cit., p. 392), de citer ces quelques lignes écrites par Sembène Ousmane : « Te rappelles-tu avoir vendu un grand terrain situé à Diéko, appartenant à notre clan ? Après avoir falsifié les noms... avec la complicité des hauts-placés, nos preuves de propriété... , devant les tribunaux, nous fûmes déboutés... Tu nous as volés ! Volé de façon légale en apparence. Parce que ton père était chef de clan, que le titre foncier portait son nom ».

Les élections législatives et municipales qui structurent l'emploi du temps politique local, s'énoncent en termes d'occasions renouvelées d'opérationnaliser cette condoinialité du droit de gouverner « les gens d'en bas ». Acteurs rompus de plus en plus à la négociation politique induite par le système de la démocratie représentative, les notables lebu sont approchés par des candidats à la députation ou à l'investiture comme maire de Dakar ⁴⁸³. A la recherche de suffrages, de « porteurs de suffrages », de relais indigènes de leur mouvement politique de « listiers », etc., ces derniers ne manquent pas de faire de ceux-là des interlocuteurs et des partenaires privilégiés. Aussi, ne s'est-on pas privé du côté des acteurs du « pouvoir noir » de tirer profit de la situation ainsi créée pour tenter de consolider leur leadership, d'alléger leur subordination aux autres. Ces efforts conditionnent le succès de l'inscription de la condoinialité du droit de gouverner les « gens d'en bas » dans l'espace du politique⁴⁸⁴.

Avec une telle facette du procès de dépendance coloniale, des mots du village n'ont pas manqué d'être convoqués pour dire et redire la nécessité de s'accommoder de la présence coloniale et aussi celle de s'en défaire ou, tout au moins, de la condamner au nom de la sacralité de « la terre des ancêtres ».

⁴⁸³ C'est en 1887 que Dakar a été érigé en commune de plein exercice.

⁴⁸⁴ Certains de ces notables lebu sont devenus, entre 1907 et 1926, membres du Conseil municipal de Dakar et du Conseil général du Sénégal, devenu Conseil colonial en 1920. La « combinaison des statuts » rimant avec l'enchevêtrement des enjeux est une des marques distinctives des trajectoires qu'ils tracent avec les élites « blanches », dont les membres des professions libérales (pharmaciens, avocats, notaires et médecins peuplent, à côté des entrepreneurs et négociants, les centres de décision des rouages institutionnels. Cf. Diop Yakhm, op. cit. pp. 433 et 547-549.

B - Des mots du village (re)dit pour refuser ou s'accommoder du projet de construction de la ville

Les langages de la reproduction de la société ont certainement été des sources d'alimentation des discours de légitimation de l'accommodation ou du refus de la ville. La fiabilité de cette assertion repose sur ce que nous appelons l'archéologie du temps présent⁴⁸⁵, qui correspond à un repérage des mots vestigiels du savoir-dire conjurateur des défis posés périodiquement à la société lebu. Insoumission et soumission sont les deux pôles autour desquels s'organisent les discours structurant les conduites consécutives à la mise en route du procès de construction de la ville de Dakar .

1 - Se soumettre à l'autorité, un devoir défiant l'usure du temps

L'obéissance à l'autorité, déclamée et réclamée au nom de la division des rôles et des pouvoirs entre ordres, lignages, aînés et cadets, hommes et femmes, anciens et nouveaux occupants, est proclamée en termes de devoir moral. Elle actualise sur le terrain de la norme idéologique la présence du passé dans le présent des « générations dakaroises » de la séquence post-coloniale.

La tradition, instrumentée ici, prescrit la construction d'un rapport acritique à la notabilité autochtone. L'immutabilité de l'ordre des choses, assise sur des référents qui procèdent du sacré – invocation de la volonté divine – et/ou du profane, correspond à la donne idéologique dont la réutilisation prépare et consolide l'acte de soumission demandé au sujet « d'en bas » par celui « d'en haut ».

Tous ces mots du village (re)dit par la chefferie lebu de Dakar circonscrivent le déroulement de la parole des subordonnés. Ces derniers se voient, par exemple, interdits de parler de façon péjorative des entreprises politiques du notable. En d'autres termes, ces subordonnés sont sommés de ne pas produire un langage qui constitue un

⁴⁸⁵ Nous nous inspirons de Foucault, Michel, *L'archéologie du savoir*, Paris , Gallimard, 1969, 258 p.

acte de transgression de la coutume, dessine un mouvement de subversion préparant un éventuel procès de réordonnement des rôles et statuts définis au sein de la société autochtone. Donc, parler peut signifier parler contre le pouvoir, les pouvoirs⁴⁸⁶. La mesure de l'indocilité s'effectuant non seulement par le choix des mots, mais aussi par la tonalité donnée à la voix. La surveillance de la parole étant un exercice d'une délicatesse incontestable, le silence du subordonné mécontent est, en vérité, la règle de conduite à observer de façon scrupuleuse. Aussi, vivre en silence son mécontentement, en évitant dans le même temps de retenir l'attention et d'être pris comme un exemple à imiter, est-elle la seule forme d'insoumission acceptable pour l'élite lebu. L'idéologie de la soumission que cette dernière réactualise se meut par la fabrication d'un délit d'opinion, la mise en scène de « principes d'efficace » tels que l'interdit, la censure, l'autocensure et la dénégation.

Interdit, censure et dénégation, qui sont des « formes selon lesquelles le pouvoir s'exerce d'une façon générale, peut-être, dans toute société »⁴⁸⁷, renvoient ici à ce qu'on pourrait appeler, en paraphrasant Michel Foucault⁴⁸⁸, l'économie de la parole. C'est celle des balises fixées par la notabilité lebu aux auteurs d'un procès d'interlocution. En bref, nous sommes en présence d'une économie politique de l'*omertà* qui renvoie à l'activation de la police des énoncés et, voire, des non-dits, dont parle encore Michel Foucault dans son discours sur la codification de la civilité en matière de sexe au XVIIe siècle⁴⁸⁹

⁴⁸⁶ Foucault, Michel, *Histoire de la sexualité. 1- La volonté de savoir*, Paris, Gallimard, 1976, p. 14.

⁴⁸⁷ *Idem.*, p. 18.

⁴⁸⁸ *Idem.*, p. 33.

⁴⁸⁹ *Idem.*, p. 26.

2 - Subvertir l'ordre colonial au nom de l'obéissance à la volonté des « génies » autochtones

L'ordre social lebu, en tant qu'organisation et représentation du réel⁴⁹⁰, est ébranlé dans sa cohérence par le projet de construction de la ville de Dakar . La religion du terroir est appelée à la rescousse pour inverser le cours des choses. Il ne peut en être autrement quand on distingue des victimes supposées ou non de la perturbation induite par la colonisation. Celle-ci a fait l'objet d'une lecture critique et d'une subversion au moyen de la puissance des « génies » autochtones.

L'acte de possession du sujet lebu par les « génies » relevant du panthéon familial, villageois ou « supra-villageois »⁴⁹¹ annonce, au-delà des dysfonctionnements psychosomatiques portés par un individu jouant le rôle de force symbolique ou celui de victime-émissaire, l'actualité du règlement des contradictions sociales venues à maturité. Ce règlement induit l'orchestration d'une dynamique de mise en scène du désordre à travers le rituel de la dépossession. Le retour à une corporéité et à une faculté de penser conformes aux codes de représentation locaux, qui est figuré par l'individualité choisie pour incarner le mal-vivre collectif, signifie également le réancrage du corps social dans les normes de son vécu quotidien⁴⁹².

Dans le contexte colonial, le rituel de la dépossession est assimilable à un réflecteur du besoin incompressible, pour le sujet lébu contestant l'ordre colonial, de libérer la tension musculaire et nerveuse que provoque son infériorisation sociologique. Le refus

⁴⁹⁰ Middleton, John, *Anthropologie religieuse. Les dieux et les rites. Textes fondamentaux*, Paris , Librairie Larousse, 1974, p. 16.

⁴⁹¹ Voir, entre autres auteurs, Zempléni A. , op. cit.

⁴⁹² Sur la géographie de la possession, lire, pour le cas du Mozambique post-colonial, Honwana Alcinda , « Spirit possession and the Politics of religious Healing in Mozambique ». Communication au Séminaire-Atelier du CODERSRIA sur « Etat-civil et biographie de Dieu en Afrique », Gorée , 14-17 mai 1997. Pour le continent européen, voir Gallini Clara, *La danse de l'argia. Fête et guérison en Sardaigne*, [Dijon], Verdier, 1988, 266 p.

de la ville est donc une des sources d'alimentation du processus cumulatif de facteurs de dysfonctionnement psychosomatique affectant les individualités porteuses de personnalités fragiles. La scène du *ndëp* (dépossession ritualisée) a probablement rempli, entre 1857 et 1904, la fonction de lieu de célébration de l'ordre social, de renouvellement du contrat de fidélité aux forces de l'invisible détentrices du pouvoir exclusif d'influencer l'accomplissement du destin collectif, de subversion de l'ordre colonial ⁴⁹³. Sous ce dernier rapport, elle a été instrumentée, en tant qu'espace de rencontres sociales, pour jouer une autre fonction, celle de refuge fantasmatique du Lebu sensible aux discours et conduites protestataires contre l'ordre colonial.

La fréquentation de cette scène autorise ainsi à recourir invariablement à l'invocation de l'autorité des « génies » autochtones pour légitimer et faire partager le refus de la ville. Ce faisant, l'idéologie de l'insoumission est le détour emprunté pour (re)dire les mots du village selon lesquels le vécu social est un produit de la démonstration de puissance des « génies » locaux.

Les libations faites dans les autels ont offert l'occasion renouvelée de dire et de redire des formules incantatoires, conjuratoires, imploratoires et accusatoires. Ces paroles renseignent sur les convictions et attentes individuelles. L'acceptation de la soumission aux « génies » locaux et la promptitude à manifester, selon les possibilités du moment, l'insoumission aux « Blancs » (supposés être les nouveaux diables de la vie quotidienne), déterminent la richesse et la densité des langages par lesquels se diffuse la subversion de l'ordre colonial.

L'impossibilité de collecter les textes produits et/ou reproduits à l'occasion de ces actes de communion avec des « puissances » du monde de l'invisible, du fait de leur nature

⁴⁹³ Sur la dimension d'acte subversif attribuée à la fête, on peut consulter la théorie -devenue classique- de Duvignaud Jean, *Fête et civilisation*, Genève, Weber, 1973, 202 p. et « La fête : essai de sociologie », *Cultures*, III, 1, 1976, pp. 13-25.

d'éléments expressifs de l'intimité profonde et secrète construite par chaque personnalité, pose le problème de l'écriture de l'histoire de la vie privée⁴⁹⁴. La délicatesse de cette entreprise de recomposition du passé est-elle plus forte à Gorée , ville qui a fait l'objet d'une représentation négative d'habitants de Dakar ?

3 - Un syndrome du mode de vie goréen pour (re)dire le refus de la ville.

Terminus des mouvements migratoires accomplis suivant ou non des trajectoires aquatiques⁴⁹⁵, le Cap-Vert a été un des enjeux des politiques hégémoniques des souverains du Kajoor⁴⁹⁶. Les populations lebu ont apporté des réponses à cette volonté de puissance en reconsidérant leur rapport à l'espace.

La configuration de l'habitat et l'érection des tatas équivalent aux formes d'occupation spatiale entreprises par les paysans-pêcheurs lebu pour relever les défis posés. En attendant de revenir, dans le second sous-chapitre, sur la construction de leur modèle de village, il nous faut mentionner, ici et maintenant, que l'adossement de ce type d'agglomération sur la mer et/ou sur un bois est censé faciliter l'efficacité des moyens échappatoires inventés et combinés avec l'usage du tata⁴⁹⁷. C'est en faisant jouer au biotope aquatique la fonction de refuge que l'île de Gorée a été choisie comme site d'installation des femmes et des enfants par les hommes retenus sur le continent par les tâches de défense de l'univers villageois.

⁴⁹⁴ Sur l'histoire (moderne et contemporaine) de la vie privée en Europe , lire Ariès Philippe et Duby Georges , (éds) *Histoire de la vie privée. De la Renaissance aux lumières*. 3. Paris , Editions du Seuil, 1986, 636 p. ; *Histoire de la vie privée. De la Révolution à la Grande Guerre*. 4. Paris, Edition du Seuil, 1987, 638 p. et *Histoire de la vie privée. De la Première Guerre mondiale à nos jours*. 5. Paris, Editions du Seuil, 1987, 636 p.

⁴⁹⁵ Dupire, Marguerite, *Sagesse sereer. Essais sur la pensée sereer ndut*. Paris , Karthala, 1994, 174 p. [Collection « Hommes et Sociétés »] et Faye, Ousseynou, « Analyses et comptes-rendus -Sagesse sereer. Essais sur la pensée sereer ndut. Paris, Karthala, 1994, 174p., bibl., index (« Hommes et sociétés ») », *Cahiers d'Etudes africaines*, 143, XXXVI, 1996, pp. 524-526.

⁴⁹⁶ Cf. Barry Boubacar , 1988, op. cit. et Diop Adama Baytir , 1995, op. cit.

Les effets induits de ce dépeuplement provisoire et profitable à Gorée structurent le « syndrome » que nous formulons sous forme d'hypothèse. La surpopulation produite dans une situation d'insularité qui favorise une forte promiscuité, la distance physique entre l'île et le continent contribuant au dysfonctionnement du mécanisme de la pression parentale et maritale, la vénalité de l'amour avec la prégnance du mode de vie de la signare⁴⁹⁸, risquent de pervertir les mœurs des populations déplacées. Mieux, avec l'indocilité des jeunes et l'infidélité des femmes tentées par l'inconduite sexuelle (adultère, concubinage et prostitution occasionnelle), il y a remise en cause du mécanisme de reproduction du patrimoine génétique des unités lignagères et donc des tactiques d'évitement du *gaak dereet* (souillure du sang)⁴⁹⁹.

Gorée comme modèle d'économie-comptoir et de société-comptoir symboliserait ainsi la dépravation de l'être humain. Cette forme de diabolisation a dû être le couronnement du procès de représentation négative à mettre au compte des Lebu de Dakar réfractaires à tout ce qui touche au mode de vie occidental. Pour ces derniers, la

⁴⁹⁷ Mbengue, Ousmane, « Encore les « murs tatas » de Dakar », *Notes Africaines*, 18, avril 1943, p. 3.

⁴⁹⁸ Cf. entre autres textes comportant des références sur la signare :

- Bâ Bitty Bocar, « Les signares de Gorée : genèse et évolution d'une bourgeoisie métisse XVIIIe-XIXe s ». Dakar, Université C.A.Diop, 1994, 35 p. [Mémoire de DEA, Histoire] ;

- Brooks Georges, *The Signares of Saint-Louis and Goree. Women entrepreneurs in Eighteen Century*, Stanford, University Press, 1976,

- Coquery-Vidrovitch, Catherine, *Les Africaines. Histoire des femmes d'Afrique XIXe au XXe s.*, Paris, Editions Desjonquères, 1994, 395 p. ;

- Diagne Mbagnick, « Une vieille tradition... Le temps des signares », *Le Soleil*, 24 septembre 1991, p. 12 ;

- Knibielhler Yvonne et Goutalier Régine, *La femme au temps des colonies*, Paris, Stock, 1985, ;

- Reyss Nathalie, « Saint-Louis du Sénégal à l'époque précoloniale. L'émergence d'une société métisse originale. 1658-1854 », Paris, Université Paris I - Sorbonne/Centre de Recherches Africaines, 397 p. [Thèse de Doctorat de 3 cycle, Histoire].

⁴⁹⁹ Diouf, Mamadou « Le problème des castes dans la société wolof », *Revue Sénégalaise d'Histoire*, 2, 1, janvier-juin 1981, pp. 25-37.

construction d'une ville dite outre-mer ne pouvait être qu'une entreprise de diffusion de la déchéance (sociale et morale) et de l'acculturation vécues par les Goréens (de souche et d'adoption). Le syndrome du mode de vie goréen agité ne pouvait qu'encourager les acteurs du refus de la ville dans leur décision de vivre pleinement la ruralité dans et hors des limites de l'espace urbain fixées par la puissance publique coloniale.

II - Vivre la ruralité dans et autour du territoire de la ville de Dakar

A - Fabriquer les choses du village

1 - La (re) production du village

Beaucoup de formules ont été utilisées pour décrire l'agglomération rurale de Dakar . Pape Sakho emploie l'expression habitat lâche pour rendre compte de la dispersion des Lebu sur le site du plateau⁵⁰⁰. Parfois, on fait référence au gros village de Kaay , dont les notables (Momar Diop, Mbaye Ndiaye, Souleymane Sy, Bourrou Ndoye et Ousmane Diène) ont contribué à rendre irréversible le phénomène de la cessibilité du bien foncier en offrant une parcelle du terroir villageois au commandant Protêt en échange d'« un cadeau de 4 500 francs, du sucre et des biscuits »⁵⁰¹. Christine Garnier (re)produit dans sa relation de voyage des mots tels que « groupement de cases »⁵⁰² ou « bourgade de paillotes ». Cette dernière expression est contenue aussi dans le propos descriptif du chevalier de Fréminville, capitaine des frégates du roi de France , dont le

⁵⁰⁰ Sakho, P., op. cit., p. 11.

⁵⁰¹ Garnier, Christine, op. cit.

⁵⁰² *Ibidem.*

séjour au Cap-Vert intervient au lendemain de la nomination du colonel Schmaltz au poste de gouverneur du Sénégal⁵⁰³.

L'espace habité, éclaté en 12 quartiers (ou villages) situés sur l'anse Bernard et dont les plus peuplés sont Ngaraaf et Sañcaba⁵⁰⁴, dessine certainement la figure du cercle. Ceci s'expliquerait par l'aura magique attribuée à la rotondité de la terre. Cette figuration garantirait ainsi la capacité du Lebu à marquer durablement l'espace et à magnifier son statut de démiurge.

Au-delà de la pratique ostentatoire perceptible dans l'accomplissement de ce procès de visualisation⁵⁰⁵, se trouve posée « l'archéologie du savoir » paysan lebu⁵⁰⁶ et, également, celle des sociétés paysannes wolof et sereer avec lesquelles se sont établis des rapports de production d'une pensée métisse. En d'autres termes, la centralité du cercle, dans l'usage (à des fins de transmission de messages sacrés ou profanes) d'une géométrie à figures variables, garde toute son actualité avec les (re)fondations de l'habitat rural entre 1857 et 1904.

Le périmètre circulaire, configuré à la faveur de la rotation apparente du soleil par le mouvement de l'ombrage de l'arbre choisi pour être le lieu des palabres (baobab⁵⁰⁷,

⁵⁰³ *Idem*, p. 8. Cette nomination a eu lieu en 1817.

⁵⁰⁴ Cf., entre autres auteurs, Garnier Christine, *op. cit.* Les autres quartiers (ou villages) sont nommés Tan, Hok, Guy Salaan, Yaxajëf, Jekko, Mbot, Ceddeem, Ceriññ, Kaay Findiw (appelé aussi Kaay Biram Koddu) et Kaay Geej (ou Kaay Usmaan Jeen).

⁵⁰⁵ Sur les conduites ostentatoires adoptées en Sénégal, lire, par exemple, Thomas Louis-Vincent, « Un exemple de comportement ostentatoire : les Diola de Casamance (Sénégal) », *Economies et Sociétés*, 2, février 1967, pp. 123-150.

⁵⁰⁶ Nous empruntons l'expression à Foucault Michel, 1969, *op. cit.*

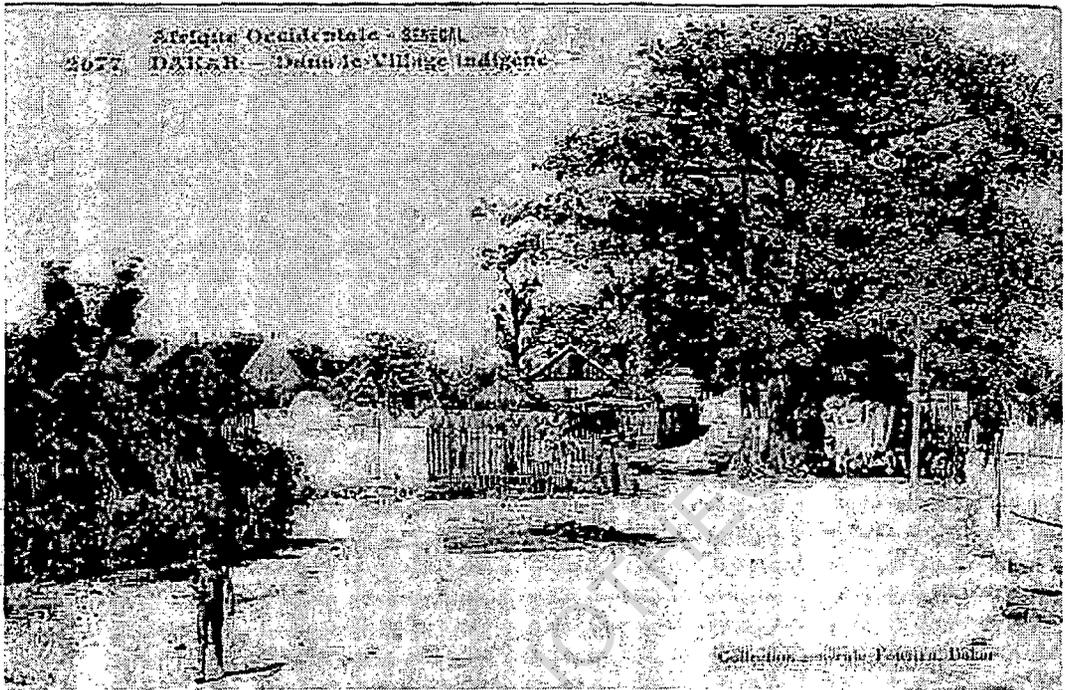
⁵⁰⁷ Cette prédominance du baobab a été remarquée par Garnier C., *op. cit.* Elle s'observe également dans les paysages sociaux qui ont fait l'objet d'une reproduction iconographique. Cf. A.N.S, 4Fi 481 *Dakar . Rue de Thiong . Dakar*, [1908-1910], 2040 [Collection générale] et 4Fi 429, *Dakar (Sénégal) . Vue général Dakar*, [1911], 126 (Collection Nouvelle).

fromager, jujubier d'après le témoignage de Baboucar Diagne⁵⁰⁸) fait office d'épicentre de l'espace villageois, de noyau de chacun des douze *penc* (place publique). Chaque place à palabres qui serait une construction d'un des clans ayant entrepris la migration effectuée du Joloff au Cap-Vert, est le point de départ des tracés conduisant aux différentes maisonnées. Ces marques de possession de l'espace écologique sont appelées *yonu kër*. La densité de leur faisceau est tributaire de l'importance de l'agglomération humaine constituée. Elles participent de la projection spatiale d'un plan radioconcentrique, en dépit du fait qu'elles se matérialisent rarement sous forme de lignes droites. A l'image de celles du *dëk* (habitat) construit par les Wolof, elles sont « étroites – pour ne pas permettre le passage de cavaliers ni de groupes de fantassins – tortueuses et labyrinthiques pour déconcerter les assaillants, les fourvoyer et allonger leur chemin »⁵⁰⁹.

⁵⁰⁸ Diagne, Baboucar, 40 ans, sans profession, entretien à Ceddem (rue Sandiniéry) en date du 18/09/97.

⁵⁰⁹ Diop, Brahim (b), op. cit., p. 8.

Pièce iconographique n° VI : Un *penç* des années 1910-1912



Source : ANS 4Fi 447

Des recherches ethno-historiques et archéologiques fondées sur le principe méthodologique de l'observation *in situ*⁵¹⁰ et le témoignage de Baboucar Diagne ont montré que les points d'arrivée des *yonu kër* correspondent aux maisons construites et/ou occupées par l'élite autochtone. Ces habitats sont donc situés aux extrémités du village.

Par ce choix, les autorités lebu fixent les contours du champ des instrumentations de l'habitat. Formant une ligne (circulaire ?), les habitations des notables en question jouent au plan géostratégique la fonction de dernier rempart ou encore de celle de plate-forme d'évacuation vers les biotopes-refuges avoisinants en cas de manifestation d'une pression extérieure faite d'hostilité. L'habitat du notable lebu exprime aussi la distanciation physique nécessaire à la préservation des symboles du leadership

⁵¹⁰ Ces recherches conduites par le collègue Diop Brahim ont eu pour analyseurs les villages de Yoff et de Ngor

politique local, la perpétuation des mécanismes de reproduction des différences et distances sociales.

Le *penc* se distingue par l'aménagement d'un lieu de culte islamique (à ciel ouvert ou se réduisant à un édifice en paille). Il est gouverné par un *borom penc* (maître du lieu des palabres), recruté dans une des ossatures lignagères de chacune des auréoles villageoises. Mbengue, Ndoye, Guèye, Diagne et Paye correspondent, d'après Baboucar Diagne⁵¹¹, aux principales appellations patronymiques qu'il peut porter. Conformément à ses prérogatives, il gère les biens du *penc* (animaux domestiques, réserves alimentaires et semencières, *teeru*, pirogue et champ). C'est grâce aux prises de poissons, à la reproduction du cheptel collectif et aux récoltes céréalières ainsi obtenues que les villageois préparent les repas plantureux servis à l'occasion des rites de noce et rendent fonctionnel le mécanisme de solidarité en distribuant des vivres en période de soudure aux Lebu qui affrontent le spectre de l'indigence⁵¹². Bref, le *penc* est l'instance de consolidation du lien social.

L'exemple paradigmatique⁵¹³ de ce site de rencontres sociales est reproduit là où la logique topographique est calée sur la donnée aquatique. La reproduction aboutit au tracé d'un second *penc* que nous appelons *penc* littoral. Le marquage de ce nouveau lieu de rendez-vous ne met plus en scène une essence arborée et n'est plus gouverné par des préoccupations d'ordre culturel. L'impératif de spatialiser la sociabilité commande de procéder au marquage en dressant trois *mbaar* (abri). Ils sont affectés, par ordre d'importance, aux patriarches (sexagénaires, septuagénaires et octogénaires « verts »), aux adultes et aux jeunes.

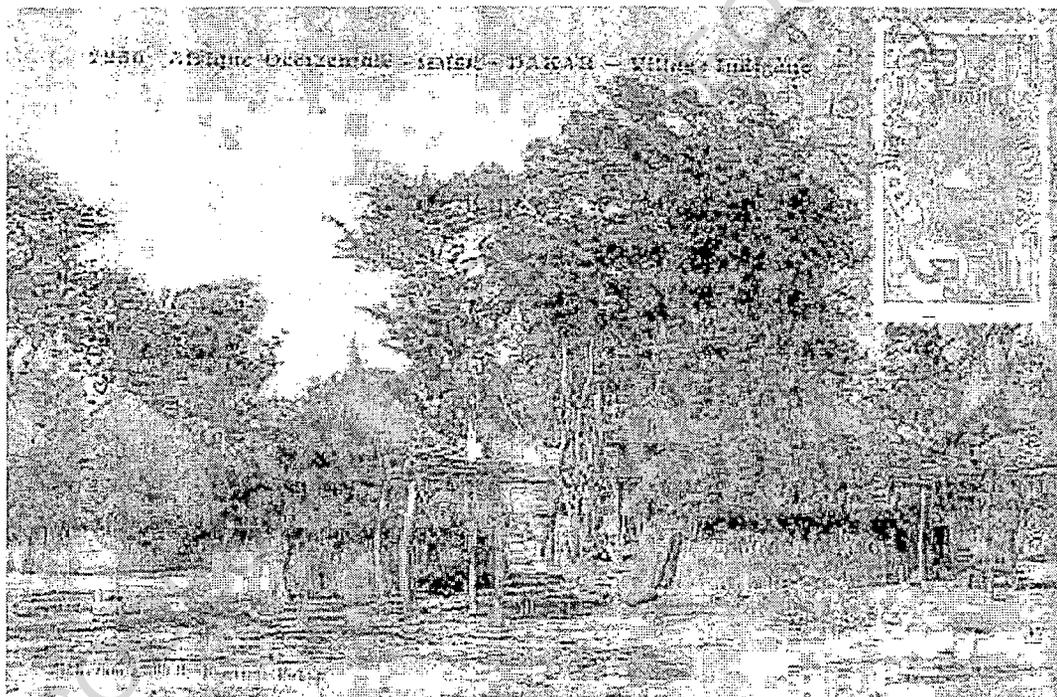
⁵¹¹ Diagne, Baboucar, inf. cit.

⁵¹² Le même informateur.

⁵¹³ Nous empruntons l'expression à Werner Jean-François, *Marges, sexe et drogue à Dakar. Enquête ethnographique*, Paris, Karthala-ORSTOM, 1993, p. 45.

Le *mbaar* est une structure polyfonctionnelle. Il a, entre autres vocations, celles de servir d'abri contre l'ensoleillement et les intempéries, d'observatoire attiré du mouvement des bancs de poissons, de plate-forme de réparation des outils de travail agricole et de pêche, d'annexe de l'agora locale où se fait la diffusion des enseignements relatifs au métier de pêcheur, de scène de déroulement quotidien des grillades de produits halieutiques, de lieu de dégustation en paroles des richesses de la mer nourricière⁵¹⁴.

Pièce iconographique n° VII : Paillotes et *mbaar* à Dakar en 1912



Sources : ANS 4Fi 703

Dans cette variante de *penc*, l'équipement mobilier est quasi inexistant. En dehors du canari rempli d'eau, on ne connaît pas d'autres biens d'équipement à un site de rencontres qui se dépeuple temporairement, précisément durant les moments réservés aux prières de l'après-midi. En ces occasions, on constate des allers-retours répétées entre le lieu de culte situé dans l'enceinte villageoise et le littoral.

⁵¹⁴ Ndoye, El Hadj Mour, 86 ans, paysan-pêcheur. Entretien du 17 août 1997 à Mbaou.

Lieu public gouverné par la sociabilité distinctive,⁵¹⁵ le *penc* a subi des évolutions avec le refoulement progressif de l'habitat rural lebu dans l'intérieur du plateau. Parmi elles, il importe de retenir la marginalisation croissante de sa variante littorale. Mais, des éléments de permanence rythment encore le mouvement de sa reproduction. Aussi, retrouve-t-on dans le *penc* central un lieu de prières dont la forme géométrique est ici, comme dans les autres milieux sénégalais islamisés, « un grand carré formé de nattes de pailles »⁵¹⁶, un canari, rempli d'eau, posé sur un pieu à trois ou quatre ramifications pour les besoins d'alimentation du voyageur étranger au terroir et ou de la purification rituelle et, peut-être, un *tara* (mobilier de couchage obtenu par assemblage rectangulaire de pieux).

Des travaux ont montré que l'unité lignagère, une des composantes de l'auréole villageoise formant un *penc*, assure sa cohésion en réalisant une concentration topographique. Le lieu socio-résidentiel d'une telle modalité de distribution des hommes dans l'espace villageois est dénommé quartier⁵¹⁷. La définition réductrice qu'en donne Fatou Sèye M'bow et selon laquelle le quartier est « un groupement de concessions... où vivaient les gens portant le même nom classique »⁵¹⁸, ne nous semble pas pleinement opératoire pour le cas de Dakar. En effet, les alliances matrimoniales et les procédures d'assimilation des migrants venus des pays wolof ont agi très tôt en tant que facteurs d'inversion d'une telle répartition spatiale des patronymes autochtones. Nous avons utilisé le terme d'ossature lignagère pour signifier que le

⁵¹⁵ Ariès, Philippe et Duby, Georges (éds.), 1986, op. cit., p. 165.

⁵¹⁶ Nous postulons la validité pour Dakar de cette description faite par le voyageur Mollien Gaspard Théodore. Lire Deschamps Hubert (présentation de), *L'Afrique occidentale en 1818 vue par un explorateur français Gaspard Théodore Mollien*, Paris, Calman-Lévy, 1967, p. 38.

⁵¹⁷ Mercier, Paul, « Aspects de la société africaine dans l'agglomération dakaroise : groupes familiaux et unités de voisinage », *L'agglomération dakaroise. Quelques aspects sociologiques et démographiques*, Dakar, 1954, p. 42.

⁵¹⁸ Mbow, Fatou Sèye, op. cit., p. 20.

village de Dakar a plutôt connu le phénomène de la prédominance patronymique à l'échelle de chacune de ses auréoles.

La maison ou *kër*, unité de base du quartier et du village, est un « ensemble d'habitations réunissant plusieurs foyers, généralement clôturés d'une palissade et formant un tout sous l'autorité d'un chef »⁵¹⁹. Cette définition qui établit une synonymie entre carré et concession, est reconductible dans la description de l'habitat rural (re)construit à Dakar entre 1857 et 1904.

Lieu d'accueil de la famille, c'est-à-dire de ce « Réseau de personnes et [de cet] ensemble de biens... [qui] est un nom, un sang, un patrimoine matériel et symbolique, hérité et transmis »⁵²⁰, la maison est un espace clos où s'organise l'intimité de groupe, une unité résidentielle et de culte, soumise à l'autorité d'un chef. Celui-ci est appelé couramment *borom kër*. Capitalisant les avantages conférés par la séniorité, la puissance paternelle, les droits du mari et la prééminence de l'unité clanique, il concentre, entre autres pouvoirs, celui de veiller à la conformité de l'espace familial au modèle autochtone⁵²¹. Portes d'entrée et de sortie, disposition géographique des cases, distribution des lieux d'effectuation des tâches domestiques, emplacements réservés aux biens familiaux (greniers, enclos) et aux pratiques culturelles, etc., focalisent son attention chaque fois qu'il s'agit de (re)fonder une maison.

L'unité socio-résidentielle fabriquée par le Lebu appartient à un modèle d'habitat qu'on rencontre dans les pays wolof et sereer. Cette unicité est fondée sur l'unité

⁵¹⁹ *Idem.*, p. 18

⁵²⁰ Perrot, Michelle, « Fonctions de la famille », Philippe Ariès et Georges Duby (éds), 1987, tome IV, op. cit., p. 104. Voir aussi, dans le même ouvrage, aux pages 93-103, son texte intitulé « La famille triomphante ».

⁵²¹ Sur les droits et les pouvoirs du chef de famille dans l'Europe du XIX siècle, voir Perrot Michel le, « Figures et rôles », Philippe Ariès et Georges Duby (éds), 1987, tome IV, op. cit., pp. 121-186.

culturelle tissée dans et entre ces « espaces modulaires », les fameux *patchwork*⁵²² de la lexie anglo-saxonne. La composition duale du *kër* lebu, figurée par son enceinte habitée et ses dépendances, révèle, par ailleurs, une uniformité partagée avec des sociétés paysannes situées hors d'Afrique. Emmanuel Le Roy Ladurie, dans sa magistrale étude ethnosociologique consacrée au village occitan de Montailou⁵²³, fournit des preuves de la fiabilité d'une telle assertion. Ceci ne signifie pas pour autant qu'il s'est inscrit dans une perspective comparatiste en conduisant son projet de production monographique.

La maison rurale du Lebu compte au moins deux ouvertures correspondant à la porte d'entrée et à la porte de sortie. La première est tournée vers la mer, puis vers le lieu de culte logé dans le *penc* archétypique du cycle de l'itinérance des villages de l'agglomération rurale de Dakar. Elle est le passage emprunté par les résidents qui vont vaquer à leurs activités productives ou s'exercer à la recherche d'une sociabilité nourrie et mieux partagée. En d'autres termes, elle est une ouverture sur le monde des vivants, le passage qui conduit à l'*agora* locale, aux autres demeures, aux lieux de travail -la mer et les espaces cultivés-, dont la fonction de points de rencontres sociales et de mise en oeuvre des solidarités intra et inter-villageoises n'est pas à occulter. Ce qui est en jeu dans cette question d'orientation, c'est l'intégration sociale par l'intégration spatiale, la construction (profane et/ou religieuse) de l'espace.

La seconde porte dite *poot* (*boot* chez les Sereer des territoires du Sinig (Sine), du Mbey (Saloum), du Faol (Baol), du Jegeem et du nord du Jobaas) permet d'accéder

⁵²² Cf. Sall Ebrihima, *Sénégal : territoires frontière espaces et réseaux sociaux*, Bordeaux, Centre d'Etudes d'Afrique Noire, Université de Bordeaux I, 1992, 28 p. [Travaux et Documents, 36].

⁵²³ Ladurie, Emmanuel Le Roy, *Montailou, village occitan de 1294 à 1324*, Paris, Gallimard, 1975, 642 p. Voir précisément les développements de la page 72 de ce travail monumental, dont le coût de la construction historiographique est évoqué par Boutier Jean et Julia Dominique dans leur contribution intitulée « Ouverture : à quoi pensent les historiens ? », Jean Boutier et Dominique Julia, op. cit., p. 35.

aux dépendances attenantes à l'enceinte habitée⁵²⁴. Elle peut être considérée, dans une certaine mesure, comme l'ouverture sur le monde de la mort, celui du cimetière et du chemin du cimetière. Elle est également un aménagement spatial utilisé pour réussir les fauilades quand on se rend dans les endroits où on effectue ordinairement l'excrétion et les rencontres secrètes et répréhensibles (exemples de celles des faiseurs d'infidélités conjugales et des jeteurs de sortilèges). Le *poot* a aussi servi de direction empruntée pour aller s'approvisionner en produits divers dans les bosquets, milieux écologiques concentrant divers dangers. Aussi, pouvons-nous dire qu'il a été la porte d'entrée dans l'univers de l'économie de la subsistance, le seuil qui s'ouvre sur l'insécurité. On n'a pas hésité à le franchir chaque fois que les tâches de défense du village se sont posées. En définitive, cette seconde porte est la trace au sol de la lutte pour la survie (économique et physique).

En pénétrant dans l'enceinte habitée par la porte d'entrée, on voit se dessiner une avant-cour délimitée par un écran appelé *mbañ gacce* (refus de la honte). Conjurateur de honte sociale, comme l'indique cette construction lexicale wolof (*wolofo-lebu* ?), l'écran fabriqué grâce à un assemblage de tiges de mil donne à voir immédiatement, dans la cour ou partie du *domus* (maison en latin) soustraite au regard extérieur, la cuisine, le *wollu kaay* ou cercle matérialisé par le socle des mortiers et réservé au pilage du mil. La cuisine révèle un alignement de canaris le long d'un des panneaux, une disposition ordonnée ou pêle-mêle d'ustensiles, la centralité du *toggu kaay*, le foyer où s'affichent feu ardent, trépied (*l'os*) ou jeu substitutif des grosses pierres et marmite (le *kawdiir*)⁵²⁵, la présence d'étagères suspendues à l'armature du toit. Sur

⁵²⁴ Ndoye, El Hadji Mour, inf. cit.

⁵²⁵ Le mot *kaleera* est son équivalent dans la langue sereer. Il vient du substantif *caldera*, qui appartient à la langue portugaise. Cette esquisse étymologique pose le problème des influences lusitaniennes dans le renouvellement des choses économiques et linguistiques qui participent de la construction et de la reconstruction des cultures matérielles. On retiendra, parmi les études récentes de la présence portugaise en Sénégambie, le

celles-ci, sont posés des récipients contenant des produits alimentaires divers (couscous, lait caillé ou à cailler). Visiblement, on cherche à les mettre hors de portée des enfants et des animaux domestiques.

Lieux d'activités domestiques irremplaçables dans la reproduction physique de la cellule familiale, la cuisine et le *wollu kaay* sont donc à mettre à l'abri de la force de nuisance du regard de l'étranger à la famille, de l'enfer du regard d'autrui. Surtout quand il s'agit de celui d'un personnage fouineur et collecteur de nouvelles, vraies ou fausses, à raconter aux uns et aux autres. Le *mbañ gacce* constitue la parade à toutes ces formes de malfaisance supposée et/ou avérée. Il est aussi une des formes d'expression symboliques de l'espionnisme, cette sorte de pathologie sociale dont l'ampleur et la vigueur sont à corréliser avec la profondeur du mal-vivre. Il est la preuve du règlement par les acteurs lebu de la contradiction apparente entre l'implication dans la construction d'une communauté de destin et la manifestation de tendances au repli sur soi. Enfin, dans la construction de l'espace social, il fait office de cloison entre la sphère publique et la sphère privée.

Les rangées des cases aménagées en dortoirs se dressent après les deux épicentres du travail domestique que sont la cuisine et le *wollu kaay*. Elles sont au moins au nombre de deux. La première regroupe les demeures des fils et des *surga* (personnes vivant sous tutelle sociale) du père de famille exerçant en même temps la fonction de chef de famille. La paillote habitée par l'aîné étant plus proche de celle du maître des lieux. Ce renseignement, fourni par un de nos informateurs⁵²⁶, montre l'intérêt à accorder au phénomène de la spatialisation de la distance et de la distinction sociales. Ici, l'écart entre les habitations traduit, quand il est jugé appréciable dans les

texte de Diop Adama : « Caractères et signification spatio-temporels du patrimoine bâti lusitain en Sénégal. XV^e - XVII^e siècles », *Studia*, 52, 1994, pp. 25-48.

⁵²⁶ Cf. Ndoye El Hadj Mour, *inf. cit.*

schèmes culturels, l'expression d'un rapport de forte subordination au gouvernement de la maison, qui a pour site la case du chef de famille.

Pièce iconographique n° VIII : Le *wollu kay* à Dakar



Afrique occidentale Française - SÉNÉGAL
31. DAKAR - Dans le Village

Collection Dakar, Dakar

Soures : ANS 4 Fi 687

Plus grande que toutes les autres en vue de montrer toute la majestuosité de son propriétaire et donner ainsi plus d'éclat à la féerie des signes du pouvoir patriarcal, cette habitation est située au fond. En outre, elle fait face à la porte d'entrée. Les cases-dortoirs des épouses s'alignent à côté de cette construction immobilière de prestige. Ceci permet à son occupant, d'avoir l'œil sur les déplacements des visiteurs et des résidents. C'est cet ensemble qui donne forme à la deuxième rangée. L'alignement des chambres des conjointes obéit à la hiérarchie établie entre celles-ci sur la base de leur ordre d'arrivée dans le foyer conjugal. L'épouse bénéficiaire du titre de *awo* (première femme) se voit affectée l'habitation la plus proche du siège du pouvoir marital et patriarcal. La convocation du principe de l'antériorité, fondement d'une telle distribution spatiale, se double de celui de la séniorité. En effet, la règle établie veut que les conjointes des ménages polygames capitalisant moins d'ancienneté dans les liens matrimoniaux soient les moins âgées.

Le principe de la séniorité à l'oeuvre dans l'ordonnement des cases de la cellule familiale, comme dans la transmission de l'héritage immobilier avec l'aîné qui s'installe dans la case du père à la mort de ce dernier⁵²⁷, dévoile une opération de duplication dans l'organisation de l'espace inventé. Ainsi, le fait de disposer au fond de la maison les cases des principaux acteurs de l'unité familiale reproduit le modèle de distribution de l'habitat appliqué à l'échelle du village. En définitive, on se retrouve en présence de l'actualité de la logique reproductive qui gouverne l'édification de l'habitat rural lebu.

Les portes cochères des cases-dortoirs ceinturantes de la maison donnent sur une auréole où on retrouve les *sing waay* (toilettes) équipés de canaris, l'autel familial, le ou les poulaillers, le ou les *mbaar* réservés au cheptel ovin et la paillote aménagée pour abriter le cheval (monture utilisée par les dignitaires lors des voyages de longue distance et de longue durée).

On remarque l'absence d'enclos pour les caprins. En effet, les chèvres sont parquées hors des maisons, près du rivage. La concentration topographique de ce cheptel rend compte de la manifestation des procédures de gestion collective de certains biens sociaux, de l'absence ou de la faible intensité des préoccupations sécuritaires centrées sur la reproduction élargie d'une partie des patrimoines constitués à l'échelle des familles, du quartier et/ou du village.

Contrairement au *domus* occitan ou au *mbin sereer*, le *kër* lebu ne comptabilise pas l'aire à ordures dans ses dépendances. Le tumulus formé au terme de la sédimentation des déchets domestiques et appelé *sën* (*siind* en sereer), est éloigné des habitations. Il est situé, précisément, entre celles-ci et la mer. C'est, du moins, la version fournie par El Hadj Mour Ndoye. Celui-ci fait état de fortes hauteurs pouvant être atteintes par ces dépotoirs avec l'accumulation sur la durée des produits solides du miasme⁵²⁸.

⁵²⁷ Cf. le même informateur.

⁵²⁸ *Idem.*

Cependant, l'appropriation des espaces littoraux et la mise en route par l'autorité coloniale d'un programme de lutte en faveur de la « salubrité publique », ont provoqué le renoncement graduel à cette gestion à distance du fait miasmique.

Ce faisant, chaque *kër* lebu soumis au procès de l'itinérance du cadre villageois (avec les déguerpissements répétés) s'enrichit d'une gamme de dépendances. Comportant désormais une butte d'ordures, butte-témoin de l'intensité et de la durabilité des processus de déjection, de sécrétion et de transformation des aliments et autres matières destinées à l'artisanat et à la consommation, il se rapproche, par voie de conséquence, de l'habitation du Sereer. Avec cette dernière, il partage non seulement l'aire à battre les épis de mil, le *booje*, mais aussi une autre plate-forme où sont installés les greniers⁵²⁹. Ayant tendance à se confondre, ces deux constructions spatiales sont situées au-delà du *poot*. Mais, la distance entre ces sites et la cour de la maisonnée est presque insignifiante. Aussi, s'établit-il une connexion entre ces trois espaces. Ce schéma se retrouve, *mutatis mutandis*, dans le *domus* occitan⁵³⁰.

La case-dortoir, noyau central du *kër*, se signale également par la reproduction du dispositif des deux portes. La première, appelée porte d'entrée, est l'ouverture empruntée par le ou les occupants, les visiteurs ou encore le feu de chauffage prélevé dans la cuisine. La porte de sortie est utilisée, quant à elle, lorsqu'on se rend discrètement au cabinet de toilette (le *sing waay*) ou aux lieux de soulagement situés dans les biotopes du terroir villageois.

L'espace du dortoir autochtone est centré sur l'âtre, foyer de localisation du feu incandescent qui est l'objet d'une attention soutenue. On prête à cette incandescence

⁵²⁹ Le terme *daga* est employé en sereer pour nommer le lieu où sont édifiés les greniers. Mais, le mot désigne aussi le village ou le quartier d'esclaves. La réification de ces derniers et leur assimilation à des richesses informent l'ambivalence du terme.

⁵³⁰ Ladurie, Emmanuel, *Le Roy* op. cit., p. 72.

des influences positives⁵³¹ sur l'espérance de vie. Elle permettrait d'éloigner les forces du mal. Mais, ne l'oublions pas, l'importance accordée au feu est à chercher dans sa fonction de source d'éclairage et de réchauffement thermique indispensable durant la période du froid. Le reste de la superficie de la chambre à coucher peut se diviser en deux périmètres. On y localise, d'un part, le ou les lits orientés vers le nord et l'ouest, directions qui ne symboliseraient pas la mort⁵³², et, d'autre part, les autres biens mobiliers acquis. Lorsque ces éléments du patrimoine social font défaut, le périmètre restant fait figure de réserve. Comme emplacement vide, il accueille des visiteurs prenant part à une ou des rencontres à huis clos.

Le village, la maison et la case-dortoir sont des réflecteurs de la capacité du Lebu à inventer et à organiser l'espace. Ils représentent les principaux sites où s'écrit l'histoire locale, dont celle de la fabrication et de la consommation des biens sociaux.

2 - Des biens fabriqués au village

De nombreuses relations de voyage⁵³³, des croquis faits par Adolphe d'Hastral et Pierre Loti⁵³⁴ et des photogravures⁵³⁵ ont tenté de décrire et de figurer l'immobilier

⁵³¹ On considère que le feu a le pouvoir de revigorer l'organisme humain. Les os des vieilles personnes en bénéficieraient car la chaleur dégagée par flammes et braises ardentes leur permettrait de garder une certaine vitalité. La dégénérescence physique, forme de manifestation de la sénilité qui fait figure d'accélérateur de l'approche de la mort, s'inscrirait ainsi dans une processualité maîtrisable.

⁵³² Cette lecture différenciée des quatre points cardinaux, correspond à une version rapportée par Ndoye El Hadj Mour (inf. cit). Les enquêtes ethnographiques de Diop Brahim ((b), op. cit., p. 9) en pays wolof révèlent que l'ouest et le sud sont les points cardinaux qui condensent plus de significations. Le premier « devient le point cardinal noble, celui de commandement, de la domination, de l'autorité » et le sud celui « de la sujétion, de l'obéissance, de la soumission, des statuts inférieurs (artisans), voire de la servilité (*galo* ou *ngala*) ». C'est nous qui soulignons.

⁵³³ Cf. les descriptions de :

- Demanet M. l'Abbé, *Nouvelle relation de l'Afrique Française. Tome 1*, Paris , Duchesne-Lacombe, 1767, pp. 21 et 75 ;

sénégalais représenté par la case. Son caractère polymorphe a été signalé par le Baron Roger en ces termes :

« les nègres du Sénégal construisent leurs logements d'une manière différente, suivant la nature du sol qu'ils habitent. Dans les terrains légers et sablonneux, leurs cases sont faites en roseaux ou en fortes tiges de paille qu'ils ajustent, comme d'épais paillasons, sur une grossière charpente en bois, et qu'ils attachent avec de liens de cuir ou d'écorce d'arbre. Au bord du Sénégal et dans les terres d'alluvion, les parois sont construites en terre forte, pétrie avec un peu de paille fine »⁵³⁶.

Le Maire a réalisé une description similaire⁵³⁷.

Le regard européocentrique est repérable dans les lectures offertes par ces voyageurs qui mettent en scène un modèle d'habitat encore fortement ancré dans les cultures matérielles sénégalaises des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles. L'appareil lexical utilisé et la comparaison faite en convoquant l'immobilier européen en rendent compte. Ainsi, dans la narration du sieur Le Maire, le mot dôme est employé pour donner une image fidèle du toit de la paillote, le compte-rendu, fait de la porte de cet ouvrage, est

- Le Maire Du Sieur , *Les Voyages du, Sieur Le Maire aux Iles Canaries, Cap-Vert , Sénégal et Gambie* , Paris , Jacques Collombat, MDCXCV, p. 168.

⁵³⁴ Pour d'Haestrel Adolphe, cf. Garnier Christine , op. cit., p. 43. En ce qui concerne l'oeuvre de Loti Pierre , voir Maury Raymond, « Pierre Loti au Sénégal », *Notes africaines*, 74, avril 1957, pp. 55-61.

⁵³⁵ Voir les documents imagés insérés dans le présent chapitre.

⁵³⁶ Roger, Le Baron, op. cit., p. 168.

⁵³⁷ Le Maire, Du Sieur, op. cit., pp. 59-60.

péjoratif, l'absence de l'aménagement de fenêtres assimilée à une marque de primitivité qui rappellerait l'homme des cavernes⁵³⁸.

Source probable du complexe de supériorité nourri par le colonisateur durant sa lutte contre la paillote à Dakar entre 1857 et 1904, ce regard déformant du réel (noté aussi chez le Baron Roger) ne remet nullement en question la fiabilité du discours sur la nature du matériau utilisé (la paille), les figures géométriques consacrées par le génie architectural autochtone (le cône et le cercle), la mesure (la toise). Une pareille perspective n'est envisageable que si on tente de transposer en milieu lebu le schéma de la circularité de la maison en paille étudiée⁵³⁹. La remarque vaut aussi avec le texte de l'Abbé Demanet décrivant des cases « rondes comme des colombiers »⁵⁴⁰. D'ailleurs, cette dernière source contient des informations acceptables sur le savoir-faire architectural des constructeurs de paillotes. On y souligne que ces habitations se signalent par la présence de :

« Fourches de médiocre grosseur, plantées en terre, jointes ensemble par une sablière d'un bois rond pliant, pour faire plus aisément la circonférence... sur cette sablière... [sont attachées] des gaulettes qui servent de chevrons qui s'unifient aux autres... font la pointe [et sont couvertes] de paille de roseaux ou d'une espèce d'osier »⁵⁴¹.

Cette description est relativement pointilleuse. L'image qu'elle donne à voir de la case en construction infirme l'opinion selon laquelle les murs sont fabriqués avec de la

⁵³⁸ *Ibidem.*

⁵³⁹ Roger, Le Baron, op. cit., p. 168.

⁵⁴⁰ Demanet, M. L'Abbé, op. cit., p. 75.

⁵⁴¹ *Ibidem.*

paille⁵⁴². La tige de mil est, en vérité, le matériau de base utilisé⁵⁴³. L'emploi du roseau permettant d'obtenir, quant à lui, un immobilier regardé comme un produit de meilleure qualité et assimilé, par voie de conséquence, à un symbole de luxe inventé localement⁵⁴⁴. L'assemblage du panneau, obtenu avec l'emploi de l'un ou de l'autre matériau, peut se faire au sol. Dans ce cas, la position accroupie est adoptée par un ou plusieurs assembleurs, dont le nombre ne dépasse en aucune manière celui des piliers fournis par des branchettes enfouies au préalable dans de la cendre chaude afin de le ramollir et de réussir à en faire des figures droites. La position debout est aussi de règle, comme le montre la photogravure illustrante que nous avons choisie de reproduire.

Pièce iconographique n° IX : Assemblage au sol d'un panneau en tiges de mil



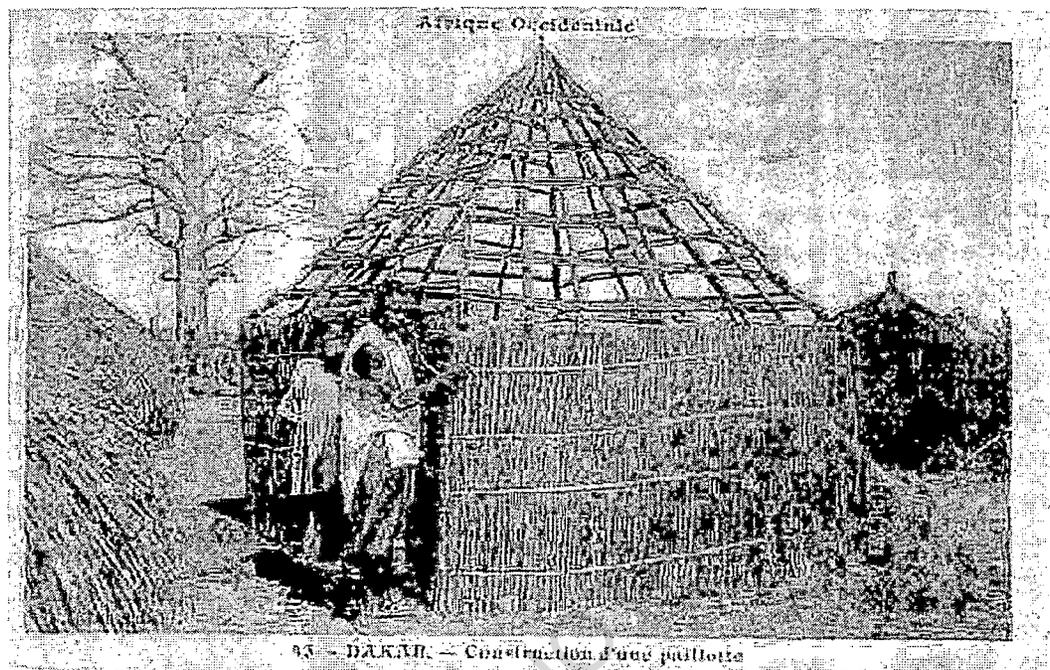
Sources : ANS, 4Fi 537

⁵⁴² Deschamps, Hubert, op. cit., p. 12.

⁵⁴³ Dix cartes postales présentent ce matériau de base. Elles portent les cotes 4Fi 346, 433, 445, 447, 448, 525, 687, 730, 889 et 954.

⁵⁴⁴ A.N.S, 4Fi 703, Dakar-Village indigène. Dakar [1906-1910], 2250.

Pièce iconographique n° X : Assemblage en hauteur d'une paillote



Source : ANS 4Fi 347

En outre, avec ce document iconographique, on parvient à dénombrer chevrons et traverses formant l'ossature sur laquelle on procède à l'enroulement de la natte de paille tressée au sol avant qu'elle ne serve de plafond conique. Ces pièces de l'échafaudage supérieur sont respectivement au nombre d'une vingtaine (une demi-dizaine pour chaque partie de la construction immobilière) et d'une trentaine (soit une moyenne de 7 à 8 unités pour chaque côté de ladite construction). Par ailleurs, le panneau en tiges de mil a une hauteur inférieure à 2 mètres. Ceci a généré le jugement négatif émis par nombre d'observateurs européens. Selon eux, la case construite en Sénégambie rappelle l'architecture de la ruche⁵⁴⁵.

⁵⁴⁵ *Idem*, p. 80. L'habitation indochinoise construite par les pauvres porte des structures similaires (toits en feuilles de lataniers recouvertes de paille, parois) et des matériaux identiques (paille, sable comme plancher). Ces objets sont combinés avec d'autres matériaux (bambou tressé de la paroi, torchis pour enduire le panneau ainsi constitué, planche de bois). Voir, pour plus d'informations, Leroi-Gourhan A. et Poirier Jean (avec la collaboration de A.-C. Handricourt et G. Condominas), *Ethnologie de l'Union Française (Territoires extérieurs). Tome second. Asie, Océanie, Amérique*, Paris, PUF, 1953, p. 555.

En revanche, ces observateurs sont muets en ce qui concerne la construction de l'étable (le *mbaar*) et du poulailler (le *ngunu*). Mieux, leurs discours suggèrent l'absence du bâti dans le paysage immobilier.

Le *mbaar* est obtenu au terme de l'enchaînement de nombreux procédés. Ils se présentent ainsi : enfouissement sur les angles d'un périmètre carré ou rectangulaire esquissé sur le sol de quatre pieux, pose des quatre poutrelles horizontales reliant lesdites fourches, alignement perpendiculaire sur celles-là d'une série de chevrons servant de structure de réception de la paille ou des tiges de mil qui doivent offrir une étanchéité relative au toit. Quant au *ngunu*, il correspond à un édifice fabriqué en imprimant une rotondité au sablier posé à même le sol. Ce matériau est le point de départ et d'arrivée des différentes branchettes de *ngeer* (*ngera senegalensis*). Celles-ci sont soumises à des exercices de manipulation modificatoire au terme desquels elles se transforment en chevrons semi-circulaires. Leur densité est recherchée, ce qui se comprend avec les fortes préoccupations sécuritaires imputables à la permanence des dangers encourus par la volaille avec l'existence des chats sauvages ou des reptiles.

Quant au bâti, sa présence est attestée avec la prééminence du tata. Construction clôturante du village et marqueur par excellence du territoire du village⁵⁴⁶, le tata est une muraille franchissable par simple saut d'homme. Moellon de latérite et de basalte en sont les composants⁵⁴⁷. La technique architecturale ainsi mise en oeuvre dans les stratégies de défense du ressort territorial villageois montre que la paillote lebu est une réponse à la mobilité spatiale effectuée chaque fois que la désertion de l'habitat conditionne la survie du groupe considéré. En somme, la reconstitution facile et rapide de ce type d'habitation, du fait de la relative richesse en végétaux du Cap-Vert et de la

⁵⁴⁶ Corbin, Alain, *Les cloches de la terre. Paysage sonore et culture sensible dans les campagnes au XIX e s.*, Paris , Albin Michel, 1994, p. 249.

⁵⁴⁷ Mbengue, Ousmane, op. cit., p. 3.

prégnance des logiques sécuritaires dans le vécu quotidien, expliquent l'intensité du recours au non bâti.

Le cycle végétal mis en question dans la production du patrimoine immobilier détermine notablement l'univers des biens mobiliers lebu. Dans le monde indochinois, on sait que le lit, « meuble traditionnel sur lequel on travaille, on mange, on couche, on reçoit les invités », est en bambou tressé ou en bois précieux, sculpté laqué rouge et or s'il est la propriété d'un représentant des classes aisées⁵⁴⁸. Quant au modèle de lit sénégalais, dont le croquis conçu par Le Maire⁵⁴⁹ est repris pour le compte des Lebu de Dakar par Christine Garnier⁵⁵⁰, il visualise une autre culture matérielle. Parmi les descriptions faites par les voyageurs, on peut retenir les textes de la Courbe, (cité par P. Cultru⁵⁵¹) et du Sieur Le Maire⁵⁵². Le premier document relate des choses vues dans la basse vallée du fleuve Sénégal, mais parfaitement adaptables au monde lebu. Son auteur se contente de dire que le

« lit, (est) fait d'une clay élevée d'un pied de terre sur des fourches avec deux ou trois nattes de jonc l'une sur l'autre et deux grands pagne, dont l'une servait de drap, et l'autre de couverture »⁵⁵³.

⁵⁴⁸ Leroi-Gouhan, A. et Poirier, Jean (avec la collaboration de A.-C. Handricourt et G. Condominas), op. cit., p. 556.

⁵⁴⁹ Le Maire, Du Sieur, op. cit., p. 60.

⁵⁵⁰ Garnier, Christine, op. cit., p. 24.

⁵⁵¹ Cultru, P., *Premier voyage du Sieur de la Courbe fait à la Côte d'Afrique en 1685*, Paris, E. Champion Larose, 1913, p. 80.

⁵⁵² Le Maire, Du Sieur, op. cit., p. 62.

⁵⁵³ Cultru, P., op. cit., p. 62.

Le dossier fourni par le second auteur aide à reconstituer les gestes de fabrication des lits locaux. On y lit qu'

« ils sont formés d'une quantité de bâtons deux fois gros comme le pouce, mis à deux doigts de distance l'un de l'autre joints ensemble comme par une corde à peu près comme une claye. De gros bâtons tordus, [comme est tout leur bois,] remplissent des entre-deux, et semblent uniquement placez pour rompre les côtes. Ces lits ainsi que leurs toits ont pour appuy des fourchettes »⁵⁵⁴.

Un de nos informateurs, El Hadji Mour Ndoye, confirme l'exactitude de ces propos sur le lit et la natte fabriqués et utilisés en Sénégambie . Selon lui, le terme de *nëgër* est employé pour désigner la natte, qui est, selon Le Maire, un produit substitutif du matelas⁵⁵⁵. Labourant les côtes du dormeur, surtout dans les situations où ce dernier bien mobilier fait défaut, le lit, produit en Sénégambie, est d'une plus grande incommodité lorsque ses composants sont atteints d'obsolescence ou investis par punaises et puces. Invasion faite surtout en été⁵⁵⁶. Ainsi, les grattages répétés de la peau, attaquée par ces forces de nuisance, expriment la sensibilité tactile du paysan lebu.

Outre la natte, on retrouve dans l'ameublement du Lebu du XIX^{ème} siècle, les peaux de mouton, véritables substituts des tapis dans la célébration des différents offices de la

⁵⁵⁴ Le Maire, Du Sieur, op. cit., p. 62.

⁵⁵⁵ *Ibidem*.

⁵⁵⁶ Diallo, Nafissatou, op. cit., p. 46.

prière musulmane. Le fauteuil en planche, signe de majestuosité du Roi, dont parle l'Abbé Demanet⁵⁵⁷, enrichit probablement le mobilier du dignitaire lebu.

Dans la gamme des accessoires du patrimoine mobilier, les témoignages européens évoquent les paniers d'osier, les pots de terre cuite, les coffres⁵⁵⁸, les tabatières⁵⁵⁹. Concernant l'utilisation (à Dakar et ailleurs en Sénégalie centrale) de ces contenants, les textes indiquent qu'on y garde des gris-gris, du coton, du tabac, de l'argent⁵⁶⁰. Toutefois, la Traite atlantique a favorisé un renouvellement de ces accessoires. La bouilloire, appelée *satala*, fait ainsi partie des produits importés ayant peu ou prou joué dans le sens d'une modification des gestuelles du vécu quotidien. « Bassins de cuivre jaune grands » ou « Bassins de cuivre jaune moiens », les bouilloires semblent avoir envahi l'univers rural⁵⁶¹.

La vaisselle comprend trois catégories d'ustensiles. En premier lieu, il convient de citer calebasses, vans, tasses obtenues à partir des coques des fruits du cocotier⁵⁶², jarres et jarrettes. Le Baron Roger décrit le processus de fabrication des calebasses et coffres en ces termes :

« On les appelle gourde le fruit d'une espèce de cucurbitacée de courge, qui a la forme d'une bouteille. Ces fruits sont communs au Sénégal, où l'on en voit de très grands. Les

⁵⁵⁷ Demanet, L'Abbé, op. cit., p. 75.

⁵⁵⁸ *Idem.*, pp. 21 et 76.

⁵⁵⁹ Labat, Jean-Baptiste, *Nouvelle relation de l'Afrique occidentale. Tome II*, Paris, Guillaume Cavalier, 1728, p. 46.

⁵⁶⁰ L'usage social de la tabatière n'est pas mentionné dans les textes de Demanet (op. cit., p. 21) et de la Courbe (voir Cultru, P., op. cit., p. 80).

⁵⁶¹ Labat, J.-B., op. cit., pp. 235-236. Il cite le cas d'un esclave qui possédait 30 bouilloires.

⁵⁶² *Idem.*, p. 46.

nègres, après les avoir vidés, s'en servent comme des vases pour leurs divers usages domestiques. Ils en font des coffrets pour serrer leurs effets de peu de volume »⁵⁶³.

Le même auteur note que le Lebu fait appel ensuite aux artisans du bois et à la potière pour se procurer les ustensiles constituant la deuxième catégorie annoncée. Gaspard Théodore Mollien qui présente les boisseliers sous les traits d'êtres errants, riches mais laids et malpropres⁵⁶⁴, indique, par la même occasion, qu'ils sont les fabricants de la vaisselle en bois. Mais, pour illustrer son propos, il ne nomme que les vases et les mortiers⁵⁶⁵. Courte liste à revoir en y intégrant pilons, écuelles, louches, cuillers, etc. Les canaris, les vases, les jarres, les terrines, les jarrettes, etc., composent les objets en

⁵⁶³ Roger, Le Baron, op. cit., p. 176.

⁵⁶⁴ Ce regard négatif ne peut se comprendre que si on ne perd pas de vue l'opinion qui veut que le Lawbe (le boisselier sénégalais qui fabrique des ustensiles de cuisine et des instruments agricoles ou qui s'est spécialisé dans la fabrication du matériel de pêche) fait partie, à côté du Balant Manooj de la Sénégambie méridionale, des personnages sociaux dont la présence multipliée donne corps au phénomène de la « tribu criminelle ». Rappelant la figure du gitan européen, la réputation de voleur impénitent lui a été taillée sur mesure par l'idéologie dominante.

Celle-ci construit une perception positive de la femme lawbe. La consommation de ses charmes féminins procurerait beaucoup de baraka à un mâle non lawbe. On est tenté de dire que le désir du corps de cette actrice sociale, rendu compte dans cet énoncé érigé en certitude, ne fait que traduire un vœu exprimé par la victime supposée du boisselier : déplacer la dispute des « biens » de l'univers des richesses matérielles à celui des organes corporels porteurs de plaisirs. Le savoir-faire en matière de sexualité et la paillardise du discours et du geste de la femme lawbe expliquent largement l'image apparemment positive qui lui a été distribuée par les « maîtres » de l'ordre social dominant. En vérité, ces derniers ne font que déprécier son humanité en la réduisant à une pourvoyeuse de plaisirs, une femme-objet et à un sexe à instrumenter dans le but d'écrire une trajectoire de vie faite de succès et de félicités. Sur la sexualité lawbe, lire Ly Abdoulaye, « L'oralité paillarde du Lawbe : islam, érotisme et répression sexuelle dans le Sénégal contemporain », 14 p. [Communication présentée au Séminaire-Atelier du CODESRIA sur « Les transformations de la sexualité en Afrique », Mombasa, 3-5 juillet 1999].

⁵⁶⁵ Deschamps, Hubert (présentation de), op. cit., p. 33.

terre cuite fabriqués par la potière⁵⁶⁶ qu'on retrouve dans le vaisselier du Lebu de Dakar entre 1857 et 1904.

La troisième catégorie comprend les unités de la vaisselle importée d'Europe . L'inventaire après décès des biens du commerçant Marc Andurand, établi au village de Kaay , nous permet de dire que certains des ustensiles recensés (bouilloires, assiette, cuillères, fourchettes en ruolz) étaient vendus aux indigènes⁵⁶⁷.

Parmi les choses fabriquées à Dakar par les habitants ancrés dans la ruralité, les produits de la vêtue n'ont pas fait l'objet de beaucoup d'attention dans de nombreuses sources imprimées. Celle produit par Gaspard Théodore Mollien contient une description qui se veut minutieuse du manteau végétal. Selon cet auteur, on trouve en Sénégalie « çà et là des cotonniers et de l'indigo, [des] bois ... peu praticables à cause des mimosas qui y croissent de toutes parts »⁵⁶⁸. Il énonce en pointillé le dynamisme de la production cotonnière, suggère avec la mention de l'indigotier le caractère impressionnant des potentialités de la filière de la teinturerie.

Les enquêtes que nous avons effectuées en 1990 permettent de reconstituer la filière du vêtement en pays lebu.⁵⁶⁹ En amont, se signale la culture du coton. Deux versions sont véhiculées en ce qui concerne le mode de production de l'« or blanc ». Ibrahima

⁵⁶⁶ Voir Diop Brahim , « Survivances traditionnelles de l'activité potière dans l'espace Sénégalien : La société artisanale », *Revue Sénégalaise d'Histoire*, Nouvelle Série, 1, 1995, pp. 25-45.

⁵⁶⁷ A.N.S , 1 Z76. Voir le document de 26 pages portant inventaire après décès fait le 26-04-1858 à la requête de Robert Henry, curateur aux biens vacants.

⁵⁶⁸ Deschamps, H. (présentation de), op. cit., p. 68.

⁵⁶⁹ Cf. Faye Ousseynou , « L'habillement et ses accessoires dans les milieux africains de Dakar (1857-1960) », *Revue Sénégalaise d'histoire*, 1995, op. cit., pp. 69-86.

Ndoye⁵⁷⁰ retient que le coton a bénéficié, au même titre que le petit mil hâtif (le *suna*), du cycle de l'assolement. Ainsi, fait-il état de l'existence de nombreux champs de coton. Souleymane Ngom⁵⁷¹ soutient, quant à lui, une idée différente. En affirmant que le cotonnier est une plante dont la culture se faisait sur les pourtours des champs de mil, il renvoie incontestablement à l'adoption par les paysans-pêcheurs lebu du système du *jati*, c'est-à-dire de la complantation. Il s'agit donc de procéder ici, comme dans certaines des cultures agraires du reste de la Sénégambie centrale, à une association de culture sur la sole réservée au petit mil hâtif. Ce faisant, on y accueille d'autres plantes dont le démarrage des opérations d'ensemencement et de bouturage a lieu au moment du déroulement final du cycle végétatif de cette céréale. Le maïs, le petit mil tardif (le *saño*), les haricots, le manioc et le coton correspondent aux variétés culturales d'accompagnement du *suna*.

Comment expliquer cette différence de lecture ? Deux hypothèses plausibles peuvent être émises. La première consiste à considérer que les systèmes de culture du pays lebu ont connu une évolution. Celle-ci peut se résumer en la part grandissante du cotonnier dans les surfaces agricoles utilisées. Ce qui ne se comprendrait que par l'augmentation des besoins en textile dans la séquence chronologique 1857-1904, qui demeure marquée par un accroissement des effectifs de population. Sous ce rapport, la complantation fait figure de mode cultural archaïque. En d'autres termes, elle appartient au répertoire des données vestigielles du monde lebu. La seconde hypothèse part du fait que la distribution des richesses foncières étant inégale, la complantation a été la réponse trouvée par des propriétaires terriens handicapés par la taille de leurs

⁵⁷⁰ Ndoye, Ibrahima, 72 ans, ajusteur reconverti dans la fonction d'agent de la santé. C'est ainsi qu'il a été commis à jouer le rôle de surveillant général de la Maternité de l'hôpital indigène de Dakar . Entretien du 1er décembre 1990 à Rufisque .

⁵⁷¹ Ngom, Souleymane, ancien chauffeur. Entretien du 16 décembre 1990 au quartier Baye Laye de Guédiawaye (Communauté Urbaine de Dakar). Notons, au passage, que l'informateur n'a donné aucune information sur son âge.

champs. Aussi, la mémoire véhiculée par ces producteurs ne met-elle l'accent que sur l'association de variétés culturales dans une seule et unique sole. D'où la nécessité d'actualiser, dans la perspective d'une validation de cette dernière tentative d'explication, la pertinence du propos selon lequel l'informateur se raconte en racontant les choses du passé.

En laissant cette question ouverte, il s'avère indispensable de proposer une hypothèse de travail. A notre avis, on peut retenir que les deux modes de production ont coexisté pendant et après la séquence 1857-1904. Cette proposition pose, sans détours, le problème du potentiel inventif du paysan lebu. On pourra donc dire que celui-ci sait initier et réaliser les ajustements et réajustements commandés par ce qu'on appelle les devoirs de faire l'histoire et de savoir l'histoire que l'on fait.

Celle de la filière du vêtement dévoile une division sexuelle du travail dans laquelle la femme apparaît sous plusieurs visages et joue plusieurs rôles. Actrice dans le procès de la récolte, au même titre que les enfants dont la contribution est décisive⁵⁷², elle se fait, par la suite, égreneuse et fileuse⁵⁷³. Des outils de travail en bois (cas des tablettes ou *taparka*) sont utilisées pour exercer les activités d'égrenage et de filage, qui correspondent à des opérations préparatoires du tissage. A ce stade, elle s'efface du devant de la scène de production pour devenir d'abord une interlocutrice du tisserand au moment de la négociation du contrat de travail, puis l'employeuse de ce dernier, une fois les termes du rapport maître d'oeuvre maître d'ouvrage fixés et acceptés. Sa figure

⁵⁷² On mobilise également les enfants au mois de septembre dans la surveillance des champs de mil. Pendant et après l'épiaison, ils s'investissent dans la chasse aux oiseaux à l'aide de frondes, de cris lancés en chœur, de sonorités assourdissantes produites en tapant sur des objets ou en soufflant dans des instruments de musique.

⁵⁷³ Labat (op. cit.) à la page 267 du tome III affirme avec une forte dose de condescendance que l'égrenage est un « travail long et ennuyeux [qu'il n'y a que les femmes qui s'y occupent ; et comme il ne les empêche pas de fumer et caqueter, elles s'en font un plaisir et un divertissement. Ce sont elles aussi qui le filent ». Au Fouta Toro, les filles nubiles participent au filage. Voir sur la culture matérielle tukulër Kane O, « Le Fouta des Satigi aux Almami, 1512-1807 », Tome I, Dakar , Université C. A. Diop, 1986, 509 p. [Thèse de Doctorat d'Etat, Histoire].

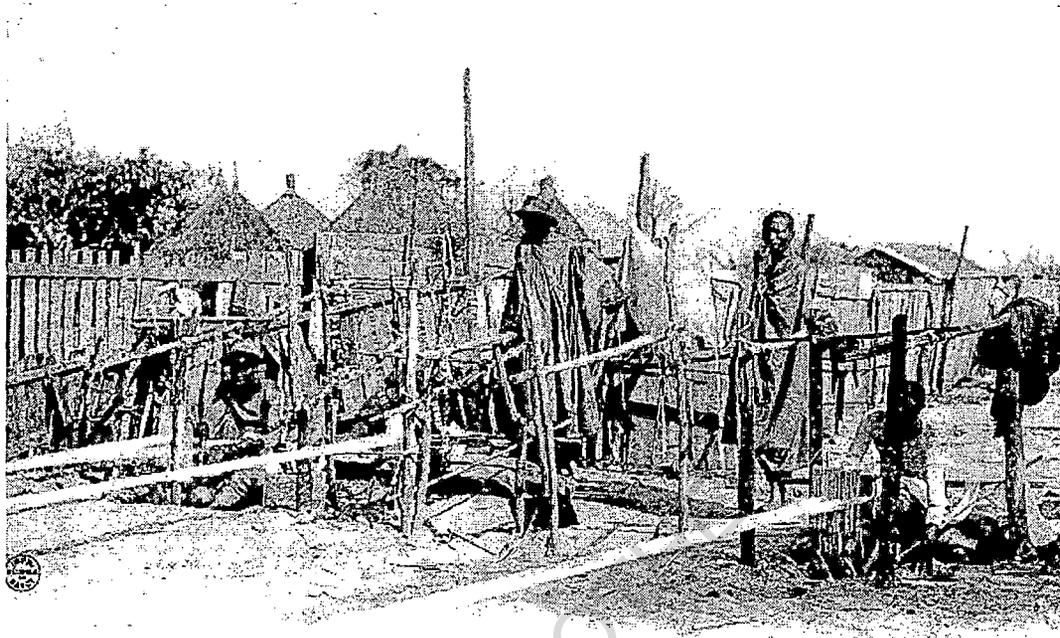
sociale de *yaay* (protectrice) s'affiche avec l'embauche du tisserand, recruté chez les Wolof , parmi des griots qui ont accepté de s'investir dans une *dynamique* de reconversion professionnelle⁵⁷⁴, ou chez les migrants Tukulër . La *yaay* fournit à son employé matière première, outils de travail, ration alimentaire, espace de travail, toit pour dormir, etc. En outre, elle lui remet, au terme du travail de tissage, un paquet de tissus. Ceci correspond au paiement en nature, donnée matricielle du contrat fixé et exécuté par les deux acteurs⁵⁷⁵.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

⁵⁷⁴ Ngom, Souleymane, inf. cit.

⁵⁷⁵ Nous n'avons pu avoir d'informations sur la quantité de tissus remis au travailleur bénéficiaire du contrat de travail évoqué. En d'autres termes, il nous est impossible de dire combien de pagnes sont obtenus avec les bandes d'étoffe constitutives du salaire en nature informant le rapport de travail établi entre la *yaay* et le tisserand. Nous

Pièce iconographique n° XI : Le tissage à Dakar



Collection Nouvelle, Maw Bouthos, éditeur

129. - DAKAR (Sénégal). - Atelier de Tisserands

Source : ANS, 4Fi, 981

L'effacement en question de la femme lebu se poursuit dans la phase de la confection, dont le déroulement est opéré avant ou après la teinture du tissu. Assemblage et confection de l'unité vestimentaire sont confiés à des migrants tukulër appelés Jananka⁵⁷⁶. Des informations additives doivent être collectées pour pouvoir décrire et nommer le contrat de travail conçu et exécuté durant cette étape de la production du vêtement.

Le retour au premier plan de la femme lebu sur la scène de la production, surtout lorsqu'elle est d'un âge avancé, s'effectue avec la phase de la teinture. Seule actrice de ce créneau, elle déploie une ingéniosité qui participe de l'enrichissement du savoir-

savons tout simplement qu'il faut assembler entre 12 et 7 bandes pour avoir un pagne. Lire, pour en savoir davantage, Garc A., « Etude sur les tisserands dakarois », S. L.(Dakar ?), 1965 et Le Maire, op. cit. p. 128.

⁵⁷⁶ Ndoye, Maguette, 79 ans, pêcheur. Entretien du 21 avril 1991 au quartier Gazelle, Pikine Rue 10 (Pikine, Communauté Urbaine de Dakar).

faire des teinturières sénégalaises⁵⁷⁷. Différents procédés sont à son actif. On peut noter, entre autres exercices préparatoires :

- le pilage et le mélange à du *xemme* (cendre obtenue à partir de l'incinération de coques de pain de singe – fruits de baobab– et de tiges de mil) des feuilles de l'indigotier local appelé *nganj*;
- la mise en boulette de la pâte constituée par ce mélange ;
- le séchage des boulettes ;
- l'immersion de ces boulettes dans un canari de teinture dit *mband* ;

La teinture proprement dite est obtenue en plongeant la bande de tissu ou le vêtement de couleur blanche⁵⁷⁸ dans un ou plusieurs *mband*. La durée de la plongée est en rapport avec le choix colorique retenu par la teinturière. Le bleu clair, *le baxa*, ne nécessite pas une forte dose de mélange teintant, un long séjour dans un canari ou encore une plongée répétée dans plusieurs unités de ce genre de réservoir. Ce qui est le cas pour avoir un *rombal mband*, tissu de couleur noire, appelé *palmaan*⁵⁷⁹. Un semestre est la durée d'immersion fixée chez les Soninké⁵⁸⁰.

⁵⁷⁷ Concernant la maîtrise professionnelle dont font montre les Soninké, lire Athié Youssoufa, « La teinture chez les Sarakolès », *Notes africaines*, 18, avril 1943, p. 3. Consulter également la description de Mollien G.T (cf. Deschamps Hubert (présentation de), op. cit., p. 97).

⁵⁷⁸ Cette couleur salissante ne rencontre pas toujours des sympathies en Sénégalie précoloniale. Ambivalente, elle est à la fois le symbole de la mort et du bonheur. Exemple, en pays sereer (cas du Sinig), le mort ne peut jouir d'un destin radieux que si le balisage de la voie conduisant au monde de l'invisible est effectué par une poule de couleur blanche.

⁵⁷⁹ Ndoye, Ibrahima et Ngom, Souleymane, inf. cit.

⁵⁸⁰ Athié, Youssoufa, op. cit.

Une fois la teinture achevée, la teinturière passe aux étapes ultimes : le séchage, l'apprêtement au moyen de la gomme arabique et le repassage à l'aide du *taparka*⁵⁸¹ de la bande de tissu ou de la pièce vestimentaire. Ces dernières activités contribuent à asseoir davantage la centralité de la place de la femme dans la mise en branle des métiers du vêtement en vue de satisfaire des besoins exprimés par tous ces Lebu qui vivent la ruralité dans et aux alentours du territoire de la ville de Dakar .

B - Satisfaire ses besoins

1 - Des manières de satisfaire les besoins organiques

L'aliment, l'excrément, le pet et le sexe polarisant ce qu'on pourrait appeler notre animalité structurent un ensemble de conduites sociales des Lebu de Dakar . Celles-ci, en se combinant, esquissent une culture du groupe où partage, discrétion, tabou et honte ordonnent les comportements des individualités composant l'unité familiale, lignagère et/ou villageoise. Tout ce faisceau de relations renseigne sur la recherche d'une humanité qui rime avec « péjoration » de l'animalité. Le triomphe de celle-là sur celle-ci signifie que la civilité est le lieu où se construisent les destins.

L'alimentation du Lebu repose sur la céréale. Le mil, notamment le petit mil dit hâtif à cause de son cycle végétatif relativement court (juillet à septembre), est au cœur de la céréaliculture d'autoconsommation adoptée par ce paysan. Maïs, manioc, arachide, haricots constituent les variétés culturales accompagnantes. Ces cultures principales et d'appoint donnent au paysage agraire un profil remarquable. Ceci est illustré par la description proposée par Fatou Sèye Mbow dans son étude sur l'organisation du terroir du village de Ngor . Description applicable au paysage rural de Dakar avant et pendant la séquence 1857-1904. Trois auréoles sont figurées : celle du *tokeur* (*toolu kër*), c'est-à-dire du « champ de case » où on pratique, par exemple, la culture des

⁵⁸¹ Lasnet, A.(éd), *Une mission au Sénégal* , Paris , Auguste Challamel, 1900, p.

haricots, le *baak* qui matérialise la présence du bocage car il correspond à un terrain de culture entouré d'une haie (à épineux) et accueillant le manioc et le *jatti*, surface ouverte éclatée en champs complantés où dominant le mil, le maïs ou l'arachide. L'une des particularités les plus visibles du *jatti* est son éloignement des cellules résidentielles des travailleurs de la terre⁵⁸².

Le poisson est une autre ressource alimentaire courante. Consommé après une cuisson, précédée ou non d'une opération de séchage ou encore de rôtissage, il est un produit riche en éléments protidiques. Les techniques utilisées pour sa saisie et sa mise à terre informent sur le génie du pêcheur lebu⁵⁸³. Celui-ci appartient, du fait de l'exercice de cette activité halieutique, aux peuples de la mer. Son double statut de travailleur de la terre et de la mer n'a pas encore reçu, à notre avis, le traitement qu'il convient. Le caractère agropastoral de la culture agraire du Sereer et la capacité du riziculteur joola du Kaasa à aménager des *polders* dans la zone à ria où l'hydromorphie du sol est de rigueur, ont polarisé, à son détriment, l'attention des observateurs et des chercheurs⁵⁸⁴.

La préparation des menus obéit à l'exécution d'une série de gestuelles dont l'étalement trace les contours du vécu quotidien routinier des ménagères lebu. Une tentative de reconstitution partielle de cette quotidienneté est contenue dans le texte du sieur Le

⁵⁸² Mbow, Fatou Sèye, op. cit., p. 55. Pour mieux comprendre les cultures agraires des Ségambie centrale et méridionale, consulter Pélissier Paul, *Les paysans du Sénégal. Les civilisations agraires du Cayor à la Casamance*, Saint-Yrieix, Fabrègue, 1966, 941 p. Au chapitre des relations de voyage qui ont abordé les techniques culturelles, voir Demanet L'Abbé, op. cit., p. 101.

⁵⁸³ Voir Dia Mohamed Fadel, « Paysan-pêcheur Lébu de la petite côte au sud de Dakar », Dakar, Université de Dakar, 1966, 72 p. [Diplôme d'Etudes supérieures, Géographie].

⁵⁸⁴ Les travaux de géographie rurale de Lericollais André, qui sont devenus des références classiques, représentent autant d'illustrations de la focalisation constatée. Parmi les écrits de ce géographe, on peut citer : *La détérioration d'un terroir : Sob, en pays sérér (Sénégal)*, Paris -La Haye, Mouton et Co, 1972, 110 p. En collaboration avec Ramond Claude et sur le même espace social, on peut consulter : « Sob en pays sérér. Observations agricoles 1965-1966-1968-1969. Note sur les sols, par C.Charreau. Note sur la végétation, par G.Fotins... », Dakar, ORSTOM-CNRA, 1970, 55 p.

Maire⁵⁸⁵. Sans prétendre atteindre l'exhaustivité, l'évocation de la cuisson des variantes de nourriture, que s'offrent les sociétés de la Sénégambie centrale, conduit à constater différentes tâches ménagères. Parmi celles structurant la séquence préparatoire, les plus significatives sont les suivantes :

- le *taxaan*, recherche journalière du bois dit mort (le *mat*) pendant la saison non pluvieuse⁵⁸⁶ sans que cela n'entraîne l'exclusion de la formule de la constitution d'un stock (le *lobë*), dont les éléments constituants sont consommés, de manière préférentielle, dès l'installation de la saison des pluies⁵⁸⁷ ;

- le *root*, le puisage de l'eau (fournie par les puits situés dans ou derrière le village⁵⁸⁸), démarré dès le commencement de l'aube ;

- le *wit* ou cueillette de produits légumiers dans les cas où une pause est observée, pour diverses raisons, dans la consommation du poisson ;

- le pilage du mil nécessitant l'agencement d'une multitude de gestes qui matérialise le tracé d'un itinéraire entre site des silos et *wollu kaay*. Le prélèvement de la ration de mil dont la mesure se fait à l'aide d'une corde. Celle-ci ne remplit pas la fonction d'un mesureur métrique, mais plutôt celle d'un mesureur volumétrique. La mesure de référence est ordinairement le volume de la boîte crânienne du chef de famille. Taille du ménage et volume de la tête de son chef (visualisé avec la corde)

⁵⁸⁵ Le Maire, Du Sieur, op. cit., pp. 128-129.

⁵⁸⁶ Nous préférons cette formule car elle a l'avantage de prendre en compte, surtout dans un espace où prévaut le climat subcanarien, le taux d'humidité relativement important de l'air entre octobre et juillet. En somme, nous pensons qu'on s'éloigne, ne serait-ce que momentanément, de la pertinence recherchée dans la construction du discours scientifique quand on continue de parler de saison sèche pour désigner la variante climatique qui règne durant cet intervalle.

⁵⁸⁷ Ndoye, El Hadj Mour, inf. cit.

⁵⁸⁸ Guèye, Mawdo, « Etude des épidémies à Dakar (1900-1945). Les mesures sanitaires, la prévention et leur conséquences démographiques ». Dakar, Université C. A. Diop, 1995, p. 122.

établissent ainsi une dialectique de la rationalité en matière de consommation. La botte de mil sortie du grenier est pilée dans « des mortiers de bois hauts et profonds » jusqu'au détachement des graines de la tige⁵⁸⁹. Appelée *boj*, cette forme de battage⁵⁹⁰ est suivie d'une première opération de vannage, c'est-à-dire de séparation des dites graines et des résidus brisés des épis de mil. La contribution de la force éolienne est requise avant l'exécution d'une autre phase, celle du *soq*, procédure d'écorçage de la graine au terme de laquelle le vannage entrepris de nouveau offre à la ménagère un autre produit alimentaire directement utilisable, le son. L'écrasement des graines écorcées, le *wol*, débouche sur la constitution d'un gruau (le *sunguf*) et d'éléments granulaires (le *sanqal*).

Couscous et bouillies sont préparés respectivement à partir de la substance farineuse et de celle faite de granulés. Certains documents abordent laconiquement la préparation du premier menu. Demanet se contente de dire que la ménagère concocte une pâte remuée incessamment pour « qu'elle ne cuise en pain »⁵⁹¹ tandis que Pierre Loti s'auto-satisfait apparemment de sa représentation péjorative consistant à qualifier le menu de « bouillie sans saveur »⁵⁹².

D'autres textes véhiculent un regard attentif. La scrutation prononcée aboutit à la réalisation de comptes-rendus détaillés. Le Maire fait ainsi preuve de loquacité en dissertant sur le « couscous qui est [le] meilleur mets » des Nègres de Sénégalie⁵⁹³. Mais, la meilleure pièce documentaire reste, à notre connaissance, le discours

⁵⁸⁹ Le Maire (op. cit.) ignore visiblement cette phase.

⁵⁹⁰ Demanet L'Abbé, op. cit., p. 79 et A.N.S., 4Fi 431, *Dakar Ménage Lebou*, Dakar, 16 [Collection Nouvelle].

⁵⁹¹ Demanet l'Abbé, op. cit., p. 79.

⁵⁹² Loti, Pierre, op. cit., p. 146.

⁵⁹³ Le Maire, Du Sieur, op. cit., pp. 129-130.

descriptif de A. Leriche⁵⁹⁴. La huitaine d'opérations notées dans la production du couscous humide du Tukulër , le *laciri keciri*, est également effectuée par la ménagère lebu. Elles s'ordonnent comme suit : versement de la farine dans la terrine, bouchage avec du son humide des jointures de la marmite et de la terrine pour une meilleur capture de la chaleur provoquée par la déshumidification de la substance farineuse, retrait de la mouture cuite une première fois, réduction en matière poudreuse de celle-ci au moyen d'une sorte de louche en bois, tamisage et malaxage du couscous cuit avec du *lalo* (poudre sèche tirée du pilage de feuilles de baobab), remise du mélange dans la terrine pour une cuisson finale et retrait définitif du couscous du feu.

Plus d'une demi-douzaine de variétés de couscous est à l'actif du savoir-faire culinaire du Lebu et de ses voisins wolof et sereer. Le couscous est associé au poisson frais ou fumé. Cette variété fait office de plat ordinaire servi au dîner et au petit-déjeuner. En fonction de l'abondance ou de la rareté dans la plate-forme continentale du bassin océanique des bancs de poissons migrateurs, des résultats de la cueillette de feuilles comestibles, des récoltes engrangées à la fin de la saison agricole et des succès du cycle d'engraissement du cheptel bovin, le consommateur se voit offrir, au souper ou au petit déjeuner, un des plats de résistance suivants :

- couscous arrosé avec de la sauce d'haricots ou d'arachides ;
- couscous au *mbuum*, constitué avec des feuilles de *nebedaay* (*casia tora*) ou de *caxaat* (*leptadania hastata*) ;
- couscous au lait.

La viande est associée au couscous. La consommation de ce mélange est faite indistinctement. En d'autres termes, le rite alimentaire célébré au « milieu du jour », comme celui qui est organisé le matin ou la nuit, est marqué du sceau du couscous

⁵⁹⁴ Leriche, A., « Le couscous, sa préparation, » *Notes africaines*, 44, octobre 1949, pp. 106-107.

chaque fois que la communauté lebu s'évertue à donner aux convives des repas plantureux, en vue de garantir le cachet populaire d'une rencontre festive organisée à l'occasion d'événements démographiques (baptêmes, mariages, décès) ou religieux. La volaille est associée au couscous quand l'offre du dîner est adressée à un ou des hôtes d'une famille déterminée. Mais, contrairement à la thèse de Armand Pierre Angrand, qui établit une exceptionnalité de la consommation de la viande en affirmant qu'elle ne se faisait que les « jours de deuil ou de fête »⁵⁹⁵, les occasions de célébrer la sociabilité familiale, intra ou inter villageoise en offrant aux convives des produits carnés n'étaient pas rares. Les séances de chasse collective et/ou individuelle, qui s'organisent ou s'improvisent durant toute l'année, et les abattages d'animaux domestiques (ovins et caprins) blessés mortellement par des chacals ou des hyènes attestent de la multiplication des chances du villageois lebu de s'alimenter en viande.

Les bouillies ne requièrent pas, pour leur préparation, la mise en route d'opérations aussi diversifiées et aussi répétitives. Le Maire emploie comme formule désignative de toutes ces pâtes liquides le mot *sanglet*. Moins descriptif ici, il se limite à dire que, pour les obtenir, le mil est « cuit ou avec du lait, ou avec du beurre, ou du bouillon de viande, ou de poisson sec, ou avec de l'eau »⁵⁹⁶. Ce propos énumératif ne permet pas de distinguer les deux principaux types de bouillies : celui nommé *laax* à base de pâte relativement solidifiée (consommée après arrosage avec du lait caillé pour les Lebu riches, des jus de pain de singe, de tamarin⁵⁹⁷, de néré (*parkia biglobosa*) du *xaw* (mélange de sucs de palmistes et de pain de singe), et celui qui se présente sous forme d'aliment à taux de liquéfaction supérieur mangé à la main (le *laaxu caxann*) ou bu

⁵⁹⁵ Armand, A. P., op. cit., p. 142.

⁵⁹⁶ Le Maire, Du Sieur, op. cit., p. 129.

⁵⁹⁷ Le tamarin est un fruit du tamarinier (*tamarindus indica*).

directement (le *ruy* ou le *fonde*). Le *njaw*, obtenu par macération des fruits du *beer* (*scolicolia belia*), faisait office de sucre⁵⁹⁸.

Tout un savoir-manger inventé par les générations antérieures est en vigueur dans les cellules ménagères de Dakar entre 1857 et 1904. Il n'est pas fondé sur l'attablement et l'individualisation de l'acte de manger symbolisée par la formule un convive une assiette, comme c'est le cas dans le monde euro-occidental travaillé, dit-on, depuis la Renaissance par les logiques de la privatisation⁵⁹⁹ et du raffinement de la gustation⁶⁰⁰. Ici, les gens mangent ensemble dans le même récipient⁶⁰¹, accroupis ou assis sur des banquettes en bois, en se serrant comme s'il leur a été intimé l'ordre de dessiner un cercle. Pierre Loti abonde dans ce sens quand il nous décrit « ces petites créatures [les esclaves de Coura Ndiaye, la griote saint-louisienne] nues, accroupies par terre en ronde autour de Calebasses énormes »⁶⁰².

Le Maire⁶⁰³, Pierre Loti⁶⁰⁴ et El Hadj Mour Ndoye⁶⁰⁵ proposent des témoignages qui suggèrent que la convivialité a pour discriminant l'âge, le statut social et le sexe⁶⁰⁶. Le

⁵⁹⁸ Cette information a été fournie à une de nos étudiantes qui entreprend des recherches sur les manifestations du choléra à Dakar et à Gorée au cours du XIX^e siècle.

⁵⁹⁹ Revel, Jacques, « Les usages de la civilité », Philippe Ariès et Georges Duby (éds), 1986, t. III, op. cit., pp. 169-209.

⁶⁰⁰ Flandrin, Jean-Louis, « La distinction par le goût », Philippe Ariès et Georges Duby (éds), 1986, t. III, op. cit., pp. 267-310.

⁶⁰¹ Le Lebu se rapproche ainsi du paysan français du Moyen Age. Ce dernier a été l'auteur d'un code alimentaire où le sens du partage commande de manger dans le même récipient et de boire dans la même écuelle. Cette vaisselle en bois a été remplacée, au XVI^e s., par l'assiette d'étain et les cueillers de bois emmanchées d'argent. Cf. Bergier Jean-François, p. 182.

⁶⁰² Loti, Pierre, op. cit., p. 147.

⁶⁰³ Le Maire, Du Sieur, op. cit., pp. 171-172.

⁶⁰⁴ Loti, Pierre, op. cit., p. 147.

⁶⁰⁵ Ndoye, El Hadj Mour, inf. cit.

dernier nommé montre que quatre groupes de convives sont identifiables : les adultes de sexe masculin, les femmes, les enfants et le père. A l'instar du « roi » du Kajoor⁶⁰⁷, celui-ci mange seul. Comme lui, il ne partage sa part de nourriture qu'avec un invité de marque. Le statut social est manifeste dans cette mise en scène du patriarche, du souverain et des esclaves. Dans les deux premiers cas, la société véhicule l'éloge à l'âge et à la fonction sociale, montre qu'elle est influencée, elle aussi, par les logiques de la distanciation et de la distinction.

La cour de la maison, la chambre du dignitaire, la case-dortoir de l'*aawo* (la première épouse) et celle du *taaw* (l'aîné) sont les lieux d'accomplissement des scènes de dégustation. Les faits scéniques varient en fonction des mets offerts, voire du statut social. Les réunions d'enfants autour d'un menu visualisent un va-et-vient asynchrone de doigts de laalebasse où on « pêche » « dans la bouillie spartiate » à la bouche⁶⁰⁸. Pour le couscous à la viande, l'observation du sieur Le Maire s'applique bien en pays lebu. Elle fonctionne comme un rappel ainsi libellé :

« ... tous ceux d'une famille [qui] mangent ensemble... se jettent sur la viande qu'ils déchirent avec leurs doigts, n'ayant point l'usage des couteaux. Après y avoir mordu, ils la remettent dans le plat pour ceux qui en veulent. Ils ne se servent que de la main droite dans tout le temps de leurs repas, la gauche est destinée pour le travail et ils regardent à

⁶⁰⁶ Aymard, Maurice, « Amitié et convivialité », Philippe Ariès et Georges Duby (éds), 1986, t. III, op. cit., pp. 455-500.

⁶⁰⁷ Le Maire, Du Sieur, op. cit., p. 171.

⁶⁰⁸ Loti, Pierre, op. cit., p. 147.

cause de cela comme une indécence de s'en servir en mangeant »⁶⁰⁹.

Le savoir-manger en rapport avec le statut social est abordé par le même auteur en des termes inédits. Parlant des courtisans du Damel (souverain) du Kajor , il affirme que ceux-ci mangent « couchez par terre »⁶¹⁰. Aucune indication ne nous permet de dire qu'un pareil trait culturel – réel ou inventé – est reconductible pour les acteurs des milieux « auliques » lebu.

Les renseignements sur les manières de manger, que nous avons reproduits partiellement ci-dessus, occultent quelques traits de culture qui participent du maintien des systèmes familiaux⁶¹¹. Ces faits ont pour nom : échanger sauf quand on est jeune, des propos (nouvelles, recommandations, interrogations, narrations, etc.) ; se laver les mains dans la même écuelle ; éructer fortement pour signaler son rassasiement et rendre ainsi hommage au père de famille, distributeur de nourriture, et à la cuisinière qui a su exploiter ses dons culinaires ; éviter de laisser tomber sur le sol une partie de la bouchée à avaler ; etc.

Les codes alimentaires qui apparaissent à la lumière de cette énumération, portent, en premier lieu, sur l'organisation de ce qu'il est convenu d'appeler les repas en paroles par lesquels on prouve, en choisissant le mode de la réitération, que l'acte de manger a un sens social. Comme on peut s'en rendre compte, la communication tient une place importante dans une société où l'oralité est prédominante. Les repas en silence, évocables en second lieu, renvoient à des techniques de dressage de l'enfant. Le discours qui lui est inculqué est un catalogue d'impératifs à observer : ni parler ni faire

⁶⁰⁹ Le Maire, Du Sieur, op. cit., p. 172.

⁶¹⁰ *Idem.*, p. 171.

⁶¹¹ Collomp, Alaris, « Familles, habitations et cohabitations », Philippe Ariès et Georges Duby (éds), 1986, t. III, op. cit., pp. 501-542.

appel à la méta communication (se regarder, se chatouiller), n'avoir d'yeux que pour la nourriture qu'on est entrain de manger, se tenir accroupi, éviter de changer de posture.

Quant à l'injonction faite à tout convive de ne pas laisser tomber de particules d'aliments, on ne peut que conclure, pour l'expliquer, à une « gouvernance » des conduites par l'angoisse de la faim, elle-même provoquée par la répétitivité à l'échelle de la Sénégambie du déficit vivrier. Ainsi, on voue un respect à l'aliment. On en fait une « chose sacrée », un « don de Dieu », un trait d'union avec les morts qui parviennent à en avoir grâce aux offrandes (votives ou expiatoires) faites par les vivants. L'acte de manger est aussi, avec l'observation d'une telle discipline, un acte de rationnement en aval. Geste par lequel s'effectue le contrôle par l'autorité familiale du rapport à l'aliment de chacun de ses « obligés », il est un des lieux de diffusion de valeurs communautaires.

La linéarité établie entre procédés conventionnalisés d'absorption d'éléments nutritifs et activités métaboliques se prolonge avec la répétition du mécanisme de l'éjection. Répétition inscrite dans une diachronie qui révèle une irrégularité ou une régularité durables ou non du fait éjectif. Emission bruyante ou silencieuse de gaz intestinaux, désignée par le terme de pet, et déjection fondent le caractère binaire du mécanisme de l'éjection.

Ces deux manifestations de l'organisme humain mettant en scène l'unité anatomique du côlon et de l'anus sont pensées comme des signes de la vilenie, des reflets de l'animalité résiduelle observable chez chaque acteur du jeu social. Cette résidualité est lisible aux yeux de celui-ci qui la perçoit comme la preuve du relatif insuccès de l'entreprise – accomplie ou réaccomplie avec d'autres – de construction pour l'homme d'une identité altérative. D'où l'établissement d'un rapport occultatif au pet et à la déjection que l'on retrouve dans la civilité construite par les populations

sénégalaises, notamment sa composante lebu qui, dans bien des cas, ne s'attribue pas « un registre distinct dans l'ordre des pratiques et des représentations »⁶¹².

L'exhalaison bruyante ou silencieuse du gaz intestinal déclenche une désapprobation multiforme. Le silence, la remontrance, la vexation par le rire, le verbe et la mimique sont les formes réprobatrices les plus usitées. En renvoyant à la résidualité de l'animalité, elles s'attaquent précisément au détour emprunté pour l'actualiser, à savoir l'entrée par effraction de l'anus dans l'univers de la sonorité. Organe caché, voire nié et qui, apparemment, fait et refait surface, comme s'il s'évertuait vaille que vaille à signaler qu'il est travaillé et retravaillé par une logique de revanche, celle de l'animalité sur la socialité. Ce faisant, il suggérerait qu'il est porteur d'un pouvoir, celui de fracturer le ciment avec et sur lequel on tente d'asseoir l'unité de la société. Péter devient ainsi synonyme de pervertir l'ordre social, distraire ses semblables en ayant recours à la dérision.

Sous ce rapport, on comprend mieux pourquoi, dans la société paysanne sereer du Sinig, le suicide de l'auteur d'un pet commis en public était un acte recommandable comme forme d'auto-sanction. Avec la convocation de cette sorte de solution finale, ce groupe prend l'engagement au cours de la production d'une mémoire à offrir aux générations futures, de ne donner à lire aucune événementialité à ce genre de forfaiture sociale. Ce faisant, il éclaire, non seulement, sur le compromis jugé acceptable qui est établi entre l'individu et sa collectivité d'appartenance pour « laver le linge sale », mais aussi et surtout sur le rapport à la violence et à la mort⁶¹³.

⁶¹² Taylor, Anne-Christine, « Histoire et ethnohistoire de la Haute Amazonie. Perspectives sur les transformations des rapports interethniques depuis la période coloniale », Pilar Garéa Jordán y al. (Coordinadors), *Las raíces de la memoria. America latina*, Barcelona, Publicaciones de la Universitat de Barcelona, 1996, p. 401.

⁶¹³ Ne peut-t-on pas dire ainsi que le suicidé entend punir son anus en le détruisant ?

La délicatesse de la question étant manifeste, nous n'avons pas jugé judicieux de procéder à des enquêtes pour savoir si le Lebu « pris en flagrant délit de pet » a eu l'habitude de recourir à l'acte suicidaire. Même sans aller jusqu'à cet extrême, il s'entend certainement avec son homologue sereer en formulant des solutions « douces », préventives et éliminatives. Parmi les formules préventives, il y a l'évitement des éternuements forts, recommandé à chaque personne enrhumée, car on considère qu'ils s'apparentent à des déclencheurs de pets. Dans la gamme des ingrédients qui ont pour fonction d'éliminer l'exhalaison du gaz intestinal, on peut noter l'activement du sphincter. S'isoler pour laisser libre cours au mécanisme de l'éjection représente un autre type de solution qui est de rigueur dans le jeu de la défécation de tous les acteurs sociaux ayant dépassé le bas âge.

C'est en pleine nature que l'on se soulage. La règle hygiénique retenue consiste à se débarrasser des restes excrémentiels en rendant propre l'organe anal avec les moyens disponibles. Avec l'eau, le mode de lavage pratiqué est appelé *laab*. A défaut de ce liquide, le nettoyage (le *fompu*) est fait avec un ou des bâtonnets, des feuilles d'arbres, des cailloux, des mottes de sable, etc.

Le rapport à l'excrément entretenu entre 1857 et 1904, en milieu lebu de Dakar et dans le reste de la Sénégambie centrale, est différent de ce qui est noté en Europe de l'Ouest, particulièrement en France au XIX^{ème} siècle. Dans ce dernier pays, la pestilence excrémentielle n'a pas fait, avant 1860, l'objet d'une grande intolérance olfactive car on a prêté une vertu thérapeutique, celle de véhiculer et de produire le pouvoir d'éradiquer la peste, à l'épandage de matières fécales dans les lieux où sévit ce phénomène épidémiologique⁶¹⁴. Mieux, après cette date, elle a même été un des enjeux

⁶¹⁴ Corbin, Alain, 1986, op. cit., pp. 247-248. La référence à l'hippocratisme retourné du XVIII^{ème} siècle, incite à penser à un autre exemple d'épandage (ou d'épanchement), celui du sang entre 1789 et 1792 avec les cadavres traînés, mutilés conformément à un rituel préétabli afin de pouvoir exposer « en trophées... la tête ou des parties génitales ». Cf. Corbin Alain, « Le sang de Paris. Réflexions sur la généalogie de l'image de la capitale », Alain Corbin, *Le Temps, le Désir et l'Horreur*, Paris, Aubier, 1991, pp. 215-225.

et un des jeux de la lutte des classes opposant le riche (le bourgeois) et le pauvre (le « prolétaire ») qui, « En jetant ses immondices, ... ne fait pas que lancer un défi à celui qui évite son contact comme il évite celui de l'ordure... [mais aussi conforter] par le geste ou par le verbe son statut excrémental »⁶¹⁵.

La représentation autochtone fait de l'excrément un objet indésirable, de la défécation une conduite presque abjecte. Aussi, convient-il, quand on veut déféquer, de s'éloigner du village, de choisir des endroits où on pense pouvoir être à l'abri de « l'enfer du regard » fouineur de l'autre, de s'accroupir⁶¹⁶. La multitude des zones de cachette (rivage taillis, plate-forme continentale du bassin océanique, falaises, etc.) signifie que la dispersion topographique de l'excrément est une des règles de gestion du miasme. Cette règle permet de ne pas favoriser une présence densifiée de matières fécales et, par voie de conséquence, une occultation du déchet humain. Son enfouissement et son dépôt loin des résidences constituent d'autres preuves de la gestion à distance du fait miasmique.

Mais l'ordre des pratiques autochtones révèle une autre représentation de l'excrément. Fonctionnant comme un contretype de celle euro-occidentale, elle consiste à voir en lui un objet doté d'une capacité de malfaisance magique. Ainsi, nuire à quelqu'un, c'est déposer des substances excrémentielles dans des espaces jugés stratégiques : devantures de maisons et de cases, entrées de lieux de toilette, lieux de toilette, etc. Les schèmes culturels des Lebu, Wolof et Sereer voient en la cendre chaude l'antidote le plus efficace contre ce type de sortilège. En enveloppant la matière fécale avec celle-ci, on enclencherait une procédure d'incinération qui déboucherait nécessairement sur une brûlure téléguidée de l'anus et du fessier de l'agresseur. Ces faits de culture laissent entrevoir une entreprise d'invocation de la puissance

⁶¹⁵ Corbin, Alain, 1986, op. cit., p. 251.

⁶¹⁶ C'est la position qui occasionne moins d'agglutination de restes excrémentiels autour de l'organe anal.

destructrice du feu. La cendre utilisée y fait figure de symbole. Une symbolique s'articulant à l'efficace du fait vestigiel pour ne point faire douter de la matérialité du pouvoir d'anéantissement de cette source de chaleur et rappelant également l'importance du jeu sémiotique dans la construction du savoir ésotérique de type instrumental. Savoir fort utilisé dans la recherche du sexe à « consommer ».

Cette recherche de l'autre sexe a caractérisé les rapports entre Lebu , qui partagent sur le terrain de la sexualité beaucoup de traits culturels avec leurs voisins wolof et sereer. Lecture, codes de visualisation et d'assouvissement du corps et expression multiforme des liaisons intimes sont les pôles autour desquels se manifestent les similarités de la sexualité libidinale qu'ils (re)produisent.

Le corps féminin est pour eux un ensemble de signifiants⁶¹⁷ dont l'inventaire permet de dissenter sur la beauté et la lubricité du sujet porteur. La relation du sieur Le Maire, quoique datant du XVIII^{ème} siècle, nous offre des exemples de canons de la beauté valables en pays lebu et ailleurs entre 1857 et 1904. Parlant des Noirs de la vallée du fleuve Sénégal , qu'on peut remplacer valablement par les habitants de Dakar de la période étudiée, il signale qu'« ils considèrent autant la beauté que nous et ils aiment les beaux yeux, la petite bouche, les belles lèvres, et le nez proportionné »⁶¹⁸. Allant plus loin, il avoue avoir succombé sous le charme de leurs compagnes quand il déclare qu'« A l'exception de la noirceur, il y a des Nègresses aussi bien faites que nos Dames européennes. Elles ont plus d'esprit que les hommes et sont fort lubriques »⁶¹⁹ !

⁶¹⁷ Voir Perrot Philippe, *Le travail des apparences. Le corps féminin XVIIIe-XIXe siècles*, Paris , Editions du Seuil, 1984, p. 8.

⁶¹⁸ Le Maire, Du Sieur, op. cit., p. 153. Sur les canons de beauté et de charme des dames malinke de la Guinée dite française de la fin du XIX^{ème} siècle. à 1958, lire Traoré Ray Autra Mamadou , « Canon de charme et de beauté chez les dames guinéennes », *Notes africaines*, 158, avril 1978, pp. 42-45.

Pièce iconographique n° XII : Corps de fille nubile à Dakar .



Source : ANS, 4Fi 414

La lubricité se trouve également invoquée dans une récente narration biographique qui reproduit une assertion d'esthétique féminine déjà en vigueur au XIX^{ème} siècle. L'auteur de ce texte narratif fait dire ainsi à son héroïne, nommée Ramatoulaye, que « la séparation voyante [des]... deux premières incisives supérieures... [est] signe de primauté de la sensualité en l'individu »⁶²⁰. Elle est assimilée, ne l'oublions pas, à une marque de beauté, un formidable ingrédient de séduction, un adjuvant irremplaçable du charme féminin.

⁶¹⁹ *Ibidem*.

⁶²⁰ Bâ, Mariama, *Une si longue lettre*, Dakar , NEA, 1980,

p. 26.

Tous ces éléments factuels interdisent de faire appel, pour les transposer en pays lebu, aux lectures des « vagues disciples de Condillac », qui estiment que la sensualité et la sentimentalité étant peu denses à son niveau, le paysan fort « de la force, [de] la violence même, imposées par le travail manuel, les mauvaises conditions hygiéniques... [réduit l'amour] à la rudesse de l'instinct et à l'aveuglement de l'abnégation »⁶²¹. Nous nous accordons avec Alain Corbin, qui considère que ces lectures traduisent une incapacité à détecter, à travers les antiphrases et les gestes, les codes de la sexualité à l'oeuvre⁶²².

L'universalité de certains de ces codes est incontestable. Le paysan lebu de Dakar, à l'image de ses homologues vendéen, basque ou corse, s'exerce à une gestuelle pour faire connaître ses sentiments d'amoureux, inviter à les partager intensément. A l'instar de ces figures sociales, il a recours à des gestes qui ont pour nom : serrement fort des mains, torsion des poignets, lourdes claques sur les épaules, bourrades⁶²³. S'ajoutent, à cette liste, des faits gestuels manifestés par les Lebu, les contacts furtifs des corps, les déhanchements provocants, les cliquetis des ceintures de perles, les poses négligées qui font entrevoir ou suggèrent à imaginer le sexe et les autres parties intimes. Pierre Loti donne un aperçu de ces pratiques, qui ont cours au XIX^{ème} siècle, en observant les représentants de sexe féminin. Ainsi, il affirme que l'héroïne de son texte romanesque, Fatou Gaye, « marchait, souple et cambrée avec ce balancement des hanches que les femmes africaines semblent avoir emprunté aux félins de leurs pays »⁶²⁴.

Là où Alain Corbin dissertant sur les codes verbaux de la sexualité en milieu paysan invoque les injures grossières et/ou souriantes, on peut relever dans la panoplie des

⁶²¹ Corbin, Alain, « La relation intime ou les plaisirs de l'échange », Philippe Ariès et Georges Duby (éds), 1987, t. IV, p. 525.

⁶²² *Idem*, p. 526.

⁶²³ *Ibidem*.

⁶²⁴ Loti, Pierre, *op. cit.*, p. 190.

ruses utilisées par les pêcheurs lebu moqueries feintes et animosités simulées traduites par des scènes parodiques de dispute où le sens de la mesure gouverne les échanges de propos.

Avec la réussite des techniques de séduction et d'invite au flirt, d'autres codes sont mis en oeuvre. Ils touchent à la « consommation » et à la « consommation » des corps. La caresse est pratiquée certainement chez les Lebu et ailleurs. En atteste le témoignage du sieur Le Maire relatif au fait que les Nègresses aiment beaucoup « Les caresses des Blancs [à qui elles n'accordent] point de faveurs pour rien »⁶²⁵. La séance copulative obéit à la mise en route d'un code de la sexualité articulé à la phallocratie. En d'autres termes, la garde de l'initiative doit revenir à l'homme. Ainsi, il est en mesure de raffermir sa fonction d'ordonnateur de la sexualité libidinale ou extraconjugale.

Alain Corbin et Emmanuel le Roy Ladurie sont les auteurs d'une lexicographie qui désigne au moyen de plusieurs termes cette sexualité. Mais là où le premier se satisfait de l'emploi d'une unité lexicale, la sexualité d'attente⁶²⁶, le second se veut plus inventif. Il distingue quatre types de rapports sexuels pré-conjugaux ou extraconjugaux : liaison d'attente, liaison d'habitude, liaison de vénalité et liaison d'attachement⁶²⁷. En dépit du liant qui apparaît dès qu'on s'intéresse au champ de leur sémantique, ces mots n'ont pas tous été composés à partir du même critère. Celui de la fonction s'impose pour les deux premiers, qui énoncent aussi de façon implicite un autre mode d'emploi mis en oeuvre pour le produire (la comparaison avec le mariage). Pour les autres, il est

⁶²⁵ Le Maire, *Du Sieur*, op. cit., p. 153.

⁶²⁶ Corbin, Alain, *Les filles de noce. Misère sexuelle et prostitution aux 19^e et 20^e siècles*, Paris, Flammarion, 1982, 494 p. [Collection "Champs"]. L'écrivain naturaliste Joril-Karl Huysmans a publié en 1876 *Marthe*, un roman dont la construction de l'énigme et le déroulement du récit, fondés sur la méthode documentaire, restituent l'histoire d'une prostituée du XIX^e siècle, c'est-à-dire celle d'un sacrifice humain sur l'autel de la monogamie » si l'on partage le point de vue du philosophe allemand Schopenhauer Arthur (1788-1860), cité par Olrik Hilde, dans « *Marthe : une prostituée du XIX^e siècle* », *Revue des sciences humaines*, 170-171, pp. 273-283.

⁶²⁷ Ladurie, Emmanuel Le Roy, op. cit., p. 209.

possible de faire défiler respectivement les paramètres de durée et de motivation (l'avoir et le sentiment).

La pratique de la sexualité d'attente (ou liaison d'attente) est tolérable pour l'élément masculin dans le milieu lebu pendant et après la séquence 1857-1904. En revanche, elle est interdite à toute représentante du « sexe faible » libre de toute attache conjugale. Ainsi, en attendant de se marier ou de se remarier, l'homme a la possibilité de chercher des partenaires féminins. La société tolère ou feint d'ignorer, tant que le scandale est évité, son recours répété ou occasionnel à des formes de liaisons propres à garantir la libération de ses pulsions sexuelles.

Attentatoires ou non au regard du code moral autochtone, ces unions d'attente sont des formes de sexualité substitutive pour les deux sexes. Substituts de la sexualité socialisée, elles se divisent en activités hétérosexuelles, activités homosexuelles exercées solitairement ou non. L'adultère, le concubinage, la prostitution et le viol composent les premières alors que pour les secondes on peut nommer la masturbation et, peut-être, la pédérastie, le lesbianisme.

L'adultère, cet « amour sexuel » magnifié par des poètes du Moyen Age⁶²⁸, qui est inconnu -du moins en théorie- chez les Dogons avant « la naissance du premier enfant »⁶²⁹ et chez les groupes sociaux institutionnalisant l'hétaïrisme hospitalier, est bien connu des sociétés sénégalaises. Le Maire, en apportant son témoignage, n'hésite pas à aborder le problème de la gestion des liaisons adultères par la société des hommes. Selon lui,

⁶²⁸ Andréiev, I., *L'ouvrage de F.Engels. L'origine de la famille, de la propriété privée et de l'Etat*, Moscou, Editions du Progrès, 1985, p. 125.

⁶²⁹ Leroi - Gourhan, A. et Poirier, Jean (avec la collaboration de A.-C. Handricourt et G. Condominias), op. cit., p. 342.

« Les hommes tiennent à honneur qu'un Français couche avec leurs femmes, leurs sœurs ou leurs filles, souvent même ils lui font les avances... Il n'en est pas de même entr'eux, car si cela arrive, ils s'entretuent à coups de sabre ou de couteau à moins que la galanterie ne se borne à leurs concubines, et encore ils ne la souffrent pas volontiers »⁶³⁰.

Manifestement, il y a de la transfiguration dans le dessin du portrait attribué aux acteurs des sociétés wolof par le Maire. La figure de l'hétaïre y est inconnue et la vénalité de l'acte sexuel annoncée dans le texte n'a pas atteint une échelle qui autorise l'énonciation d'une pareille généralité. La Courbe qui se veut un fin connaisseur du monde wolof, notamment du territoire de Saint-Louis où le niveau de « dépravation » morale semble plus élevé qu'ailleurs, tire une autre conclusion. En vérité, celle-ci ressemble à un démenti. En effet, selon lui, les filles de ce groupe « ne font pas grande difficulté de se prostituer pour de la marchandise, mais sitost qu'elles ont pris un mary elles se font scrupule de luy être infidelles »⁶³¹.

Les deux propos montrent, malgré tout, une convergence relative à l'historicité de la prostitution. Il semble se réaliser sur le mode du circonstanciel. Episodique dans les deux narrations, la prostitution peut être inscrite dans la durée. La répétitivité est signalée dans les compléments d'information fournis par les deux auteurs. Elle est à l'actif de marchandes venues à Saint-Louis et de « plusieurs femmes de mauvaise vie » trouvées dans une « case publique ». Leur offre est adressée à tous ceux qui ont un destin plus ou moins amarré à celui de la Compagnie du Sénégal⁶³². Les premières sont nommées par Le Maire en ces termes :

⁶³⁰ Le Maire, Du Sieur, op. cit., p. 154.

⁶³¹ Cultru, P., op. cit., p. 31.

⁶³² *Idem*, pp. 26 et 36.

« ce sont les femmes du village nommé Bieiiri qui est à l'embouchure de la Rivière du Sénégal qui y font le trafic ; sous prétexte d'apporter des marchandises, elles venoient se divertir avec Nos Matelots, qui s'en accomodoient »⁶³³.

Cette unité de perception entre les deux auteurs ne traverse pas l'intégralité des témoignages consacrés au concubinage. Forme de sexualité d'attente socialement acceptée dans une société telle que celle de la Corse du XIX^{ème} siècle⁶³⁴, le concubinage est réductible, avec le texte de La Courbe⁶³⁵, à un effet induit de la Traite atlantique et, avec celui du Sieur Le Maire, à une forme de « recyclage » des représentantes du « sexe faible » coupables d'actes répréhensibles. Ce dernier auteur souligne l'exemple de

« La fille renduë [par son mari pour non pucellité et qui n'est pas pour autant] méprisée parce que si elle n'est pas femme de l'un, elle sera concubine à un autre, ainsi le père en tire toujours quelques boeufs »⁶³⁶.

La triade de liaisons sexuelles évoquées dans ces deux sources narratives s'observe bien dans les auréoles villageoises de Dakar avant et pendant l'édification par les forces coloniales d'une ville sur le site du plateau lebu. L'implication de leurs populations dans la Traite atlantique, la proximité de Gorée, une des places fortes de l'économie de comptoir (mode de connexion de la Sénégalie au système capitaliste euro-occidental), le procès de production d'une agglomération urbaine sur le terroir (ré)inventé par le Lebu avant 1857, constituent des données factorielles dont la

⁶³³ Le Maire, Du Sieur, op. cit., p. 63.

⁶³⁴ Corbin, Alain, 1987, op. cit., p. 533.

⁶³⁵ Cultru, P., op. cit., p. 26.

⁶³⁶ Le Maire, Du Sieur, op. cit., p. 145.

combinaison ou la succession infléchissent la vie sexuelle dans le sens d'une répétition accentuée des phénomènes d'adultère, de prostitution et de concubinage. Autrement dit, la circulation des hommes facilitée davantage par la construction du réseau ferroviaire, la concentration humaine croissante et la diffusion accélérée du cycle monétaire (nouveau volant régulateur des rapports sociaux) intensifient la présence sur la scène sociale de la prostituée, du concubin, de la concubine et des acteurs de l'adultère.

Toutefois, la composante lebu de la population de Dakar a probablement géré à sa façon ces faiseurs de l'histoire de la sexualité libidinale. Actionnant les mécanismes de la solidarité et tentant de sauvegarder son image de marque, elle a sans doute multiplié les réponses à apporter aux affaires de vie sexuelle « dérangeantes ». Autoriser le mariage d'une autochtone avec un *doxaandem* avec qui s'est nouée une liaison de concubinage, surveiller les déplacements des femmes et des filles nubiles, faire avorter celles d'entre elles ayant contracté des grossesses pré-conjugales et extraconjugales, taire et cacher les affronts censés être faits à la famille par un de ses membres, font partie des réponses courantes adoptées par la collectivité. Mettre ce dernier en quarantaine, prononcer le divorce là où la vie de couple est minée par l'infidélité notoire, recourir au magique pour exorciser le mal subi et ré-alimenter le « capital symbolique d'honneur »⁶³⁷, viennent s'ajouter également à cette série de réponses. Laver le déshonneur en tolérant l'organisation d'une sorte de duel entre l'époux dit cocu et l'auteur masculin de sa cocufication, admonester régulièrement les congénères dans l'espace clos ou l'espace ouvert de l'auréole villageoise en actionnant le levier de l'autorité détenue par patriarches des familles, dignitaires laïcs et religieux de la

⁶³⁷ Perrot, Michelle, « Drames et conflits familiaux », Philippe Ariès et Georges Duby (éds), 1987, tome IV, op. cit., p. 266.

communauté, etc., telles sont, quelques-unes des autres tentatives de dissipation de l'atmosphère concupiscente vécue par la société lebu⁶³⁸.

En somme, on a une mise à l'écart des organes de conciliation et de répression du pouvoir colonial avec l'orchestration de ces mesures, dont certaines s'appliquent à des formes de liaison hétérosexuelles que nous avons volontairement occultées dans la recension des composantes de la sexualité d'attente⁶³⁹. Au nombre de ces unions sexuelles, on peut noter les amours incestes. Celles-ci faisant apparaître habituellement dans les sociétés de la Sénégambie centrale le beau-père et la fille adoptive. L'inceste qu'ils tissent rendant compte, ici et ailleurs, de la récurrence du recours aux choses biaisées dans le vécu sexuel. Peu importe que celui-ci soit actionné par le complexe œdipien ou par des dynamiques affinitaires tournées vers la rencontre du porteur du même sexe.

L'historicité de l'homosexualité (appelé par certains analystes phénomène du « troisième sexe ») référée par ces dynamiques est une équation quasi aporétique au regard des progrès enregistrés dans les efforts de recomposition du passé des formations sociales sénégambiennes. Faut-il se contenter de l'efficace du diffusionnisme en mettant au compte du contact avec l'Europe capitaliste des XVI^{ème}-XIX^{ème} siècles la manifestation de cette « déviance » ? Dans l'hypothèse d'une réponse affirmative, où faut-il chercher les figures des diffuseurs de la relation homosexuelle ?

⁶³⁸ Dans le nord-est de l'Afrique, l'infibulation, procédé chirurgical par lequel on se propose de préserver la virginité des filles dès leur naissance, est répétée de temps à autre pour prévenir l'adultère de la femme, dont le conjoint s'absente du domicile conjugal pendant une durée plus ou moins longue, ou encore pour réguler la natalité du groupe en pratiquant l'espacement des naissances. Lire; entre autres études, sur les techniques d'infibulation et de défibulation et leurs différents usages sociaux, Erlich Michel, « Les mutilations sexuelles des femmes », *La Recherche*, 195, janvier 1988, pp. 12-21 et Gross B. A., « Pour la suppression d'une coutume barbare : l'excision », *Notes africaines*, 45, janvier 1950, pp. 6-8.

⁶³⁹ Cette mise à l'écart du pouvoir colonial dans la régulation de la vie sociale explique la faiblesse du nombre des affaires de flagrant délit sexuel enregistrées par les organes juridictionnels dont le ressort territorial des compétences englobe Dakar . Cf. Faye Ousseynou , 1989, op. cit.

Chez les marins connus pour leur inclination à ce genre de « vice » durant les traversées des mers et des océans ? Faut-il cibler particulièrement les troupes de l'infanterie de marine basées en Afrique pendant et après la conquête coloniale ? Y a-t-il simultanément ou successivement de leurs interventions ? Faut-il, en se conformant à une opinion plus ou moins répandue, comptabiliser les Maures parmi les diffuseurs de ce « vice » et Saint-Louis parmi les étapes de sa diffusion ? Ne convient-il pas d'envisager l'autochtonie de ladite « déviance » en (ré)interprétant la séance de massage faite par la petite-fille pour le compte de son aïeule ? Ce faisant, on verrait en celle-ci l'indice de la prégnance de tendances lesbiennes et le biais emprunté pour les vivre et les manifester de façon ouverte. La complicité construite ordinairement par ces deux pivots de la chaîne de transmission de l'héritage physique (génétique) et culturel s'analyserait alors en termes de facteur facilitant. On pourrait aussi reconduire la même opération de (ré)interprétation pour l'homosexualité masculine avec les entrelacements des corps opérés lors de baignades d'enfants en mer et dans les marigots.

Quelque soit la réponse apportée à chacune de ces interrogations, il importe d'avoir en vue le fait qu'il y a une dimension narcissique dans la pratique de l'homosexualité⁶⁴⁰. En tant que sexualité de substitution, elle partage le « culte du corps » avec la masturbation. Cette dernière, certainement bien connue en milieu lebu et dans les autres espaces ethnoculturels de la Sénégambie-centrale, a, sans doute, été à Dakar, entre 1857 et 1904, un élément de vivification de la concupiscence. Il reste à percer l'opacité du dispositif de masquage de ce rapport égocentrique au corps pour décrire, nommer et dénombrer les lieux, les moments, les manières de faire l'auto-attouchement, la manifestation jubilatoire de l'accession à la satiété, la durée et la répétitivité des gestes masturbatoires. Identifier les visages des ayants recours à ce substitutif érotique est une autre entreprise à faire afin de mieux cerner, en fonction de

⁶⁴⁰ Voir Vincent Gérard, « Le corps et l'énigme sexuelle », Philippe Ariès et Georges Duby (éds), 1987, tome 5, op. cit., pp. 368-374.

catégories déterminées, non seulement les manières d'exprimer et de satisfaire les besoins organiques, mais aussi et, peut-être, surtout les besoins sociaux.

2 - Des besoins sociaux et des manières de les satisfaire

L'affectivité et l'implication dans la reproduction du groupe social ont été, et demeurent encore de nos jours, au centre des préoccupations de l'homme. Chaque collectivité a tenté d'apporter, en fonction des possibilités offertes par son époque, des réponses idoines aux besoins afférents à ces attentions. Ces possibilités sont constituées essentiellement par les idéologies et les techniques (ré)inventées. La société rurale lebu n'a pas échappé à la règle. Travillée par des logiques contraires, celles de l'introversión et de l'extraversión, elle a été en mesure de redimensionner l'horizon de ses possibilités ou de vanter l'opérationnalité de ses savoir-faire.

L'amitié et la camaraderie correspondent respectivement à un type de conduite affinitaire et à une forme de solidarité, qui procèdent souvent d'opinions favorables émises les uns sur les autres sur la base de la lisibilité des comportements crédités à chacun d'entre eux. L'admiration et l'estime sont les deux pôles autour desquels orbitent les faisceaux de jugements réciproques. Comme l'inimitié et l'adversité⁶⁴¹, ces rapports humains déterminés par les critères socio-démographiques (âge et sexe) tendent à transcender les clivages sociaux (ordre socioprofessionnel, par exemple). Leur évolution régressive débouche sur la substitution de la haine et de la jalousie aux sentiments positifs. Le caractère transmutable de l'amitié et de la camaraderie confirme la fragilité des liens humains et du difficile équilibre opéré entre faits de biographie à révéler sous forme de confidences et ceux portant l'estampille du publiable. Dans le passage du sentiment positif au sentiment négatif, la divulgation des secrets à des fins de nuisance renseigné sur la profondeur des déchirures sociales, le goût du viol de

⁶⁴¹ Le terme d'adversité est employé ici dans son sens fort.

l'intimité (qu'il importe de corrélérer d'ailleurs avec le réflexe d'auto-conservation et d'énoncer en termes de commérage), les reconstructions de liens sociaux, etc.

En définitive, une lecture assise sur les procédés croisés de la *microhistoria* et de la sémiotique s'avérera indispensable pour comprendre davantage les dynamiques à l'oeuvre dans les trajectoires empruntées par les individus et les groupes restreints auxquels ils appartiennent ou ont appartenu. Les limites d'une pareille entreprise seront balisées par l'épaisseur et la fiabilité des matériaux accumulés au terme d'investigations difficilement réalisables. Ces difficultés seront importantes là où les informateurs rechigneront certainement, en raison de la délicatesse attribuée à l'objet de l'entretien, à livrer des éléments de témoignage à un enquêteur susceptible d'être assimilé à un fouineur. L'actualisation sous-jacente de la sociabilité de ceux-là par celui-ci, comprise parfaitement par les deux parties, est au coeur de l'éventuel grippage de la relation établie de manière circonstancielle.

Quelles données de sociabilité peut-on inventorier entre 1857 et 1904, puis analyser et interpréter ? On pourra citer, en premier lieu, la sociabilité juvénile. Elle se veut un phénomène essentiellement ludique. En effet, les adolescents et les jeunes pubères s'adonnent à un ensemble de jeux. Ces exercices participent de la culture physique orientée vers l'entretien des parties du corps (exemple des membres) et la recherche d'un ensemble de valeurs, de vertus d'aptitudes, etc. Elles ont pour nom : endurance ; qualités morales (humilité, serviabilité, sens du partage, esprit de coopération, persévérance, etc.) ; maîtrise du « métier » de paysan, c'est-à-dire une combinaison d'exercices manuels englobant, outre le travail de la terre, la fabrication de palissades et de chaumes, le creusage de puits, le tressage de cordes, etc.

Fonctionnant tantôt en duo, tantôt en bande, adolescents et jeunes pubères ont invariablement pratiqué en guise d'occupations ludiques routinières le *kupe* (frappe au ballon), le *fayang* (saut de mouton), le *jalbi jalaan* (cache-cache), le *dələ* (sacre du

prince)⁶⁴². Le premier jeu est une course-poursuite au cours de laquelle le porteur du ballon s'évertue à réussir des lancers bien ajustés en parvenant à frapper dans un paquet de joueurs l'élément le moins bien préparé à tirer son épingle du jeu⁶⁴³. Le second consiste à franchir par saut des obstacles formés par l'alignement des dos de plusieurs partenaires. Dans le troisième exercice, on s'évertue à déjouer les manœuvres de camouflage. Cet objectif est également recherché dans le dernier jeu. Ici, le joueur apprend à choisir la meilleure posture et la meilleure position grâce à un dénombrement rapide et exact des emplacements dont l'occupation conduit inexorablement à l'élimination de la course au sacré.

Parmi les occupations ludiques habituelles, figurent les exercices de simulation. L'acteur adolescent joue à l'adulte, grâce à une distribution des figures et des rôles faite par l'élément le plus âgé. Celui-ci est le plus souvent choisi pour jouer au leader du groupe. S'attribuant les statuts et les fonctions les plus convoités (chef de famille, père de famille, époux), il désigne ses coéquipiers de jeu et distribue les rôles des autres personnages : fils (aîné, cadet), épouse (au rang bien défini), cousin, neveu, etc. Ordonnateur du vécu quotidien simulé, il s'entraîne, et avec lui ses compagnons de jeu, à la répétition générale du mouvement de reproduction de la société.

Réitérer les gestes de la mère de famille est une occupation ludique orchestrée par l'homologue féminin de ce leader de groupe mixte quand les circonstances dictent la séparation des sexes. Présidant au jeu de simulation, la cheftaine choisit ses compagnes les plus jeunes pour leur faire jouer les rôles de fille et d'auxiliaire dans l'exécution des tâches ménagères. Porter à califourchon le bébé (représenté par une poupée de fortune), s'occuper de sa literie, entonner des berceuses pour le calmer,

⁶⁴² Ndoye, El Hadj Mour, inf. cit.

⁶⁴³ Samb, Amar, « Défense et illustration des jeux d'enfant au Sénégal . L'exemple wolof », *Notes africaines*, 140, octobre 1973, pp. 93-99.

surveiller la cuisson du repas, etc., ponctuent l'écoulement du temps de jeu aménagé par les adolescentes.

Ces réseaux qui portent la sociabilité ludique, sont des leviers irremplaçables des rites de passage d'un âge à un autre. Appartenir à la même bande d'adolescents est un déterminant important dans le regroupement des jeunes pubères, un élément de configuration des cohortes de candidats à l'initiation. Le phénomène du *maas* (classe d'âge) informant la vie associative, dont le *mbotaay* reste le rouage archétypique, prend corps au départ avec les rencontres dans les aires et moments de jeu des sujets adolescents. Ces lieux et séquences temporelles sont choisis en fonction de la nature de l'exercice ludique, de l'étendue de l'espace, de la représentation différenciée du temps. Les cases-dortoirs, les cours et arrière-cours, les ruelles du village, la plage, la plateforme continentale du bassin océanique, les biotopes continentaux du terroir villageois, sont quelques-uns des endroits où on se retrouve en cachette ou de manière ouverte pour s'adonner aux jeux habituels. La matinée, l'après-midi, la nuit « non froide » (20h-22h) correspondent aux périodes où la société des adultes autorise sa progéniture à s'investir dans ce type d'occupation humaine pour trouver un exutoire à son surplus d'énergie, à la tension musculaire qui peut l'habiter et apporter sa contribution à l'animation de la vie de la famille et du village. En revanche, les moments d'ensoleillement intense et le crépuscule, déclencheur d'une phase de mobilité spatiale restreinte pour l'homme⁶⁴⁴, lui sont déconseillés.

La sociabilité féminine se veut, quant à elle, un phénomène ludique, communicatif et de mutualité. Ici, les duos d'amies, les noyaux et bandes de compagnes aux effectifs changeants correspondent encore aux réseaux construits et instrumentés. La sociabilité qui s'y accomplit, est un phénomène à triple direction.

⁶⁴⁴ Faye, Ousseynou, « Rêve et intrusion coloniale chez les Sereer du Bassin arachidier (Sénégal) », *Annales de la Faculté des Lettres et Sciences humaines* de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, 22, 1992, pp. 147-160.

Comme à Montaillou⁶⁴⁵ ou ailleurs en SÉNÉGAMBIE, les femmes de Dakar confrontées à la prééminence masculine sur le terrain du politique construit par les Lebu⁶⁴⁶ tentent de repérer les interstices dessinés et laissés « vacants » par les jeux de pouvoir pour s'offrir un pouvoir de décision dans la vie du groupe. En visant « à récupérer des pouvoirs »⁶⁴⁷, elles s'évertuent à investir le lieu constitué par le langage et donc à monopoliser son usage. Conquérir et exercer le pouvoir du verbe est la visée qui structure en partie les mouvements de communication entre personnes.

Echanger des informations, des points de vue sur les nouvelles et les rumeurs, des avis sur les pratiques sociales des unes et des autres ou de leurs proches quand elles sont absentes de la rencontre, donne corps à « cette curiosité active et colporteuse » énoncée par E. Le Roy Ladurie⁶⁴⁸. On peut s'accorder avec ce dernier lorsqu'il affirme que l'« Espionnage actif » ainsi érigé en mode de collecte d'informations procède par feu roulant de questions⁶⁴⁹. Dans ce jeu de répétitivité, on peut établir, selon la profondeur du lieu avec l'interlocutrice ou les précautions d'usage observées, un ordre de cohérence des interrogations. Le mouvement dessiné montre le passage de questions anodines à celles qui sont « lourdes » d'intérêt ou de questions indirectes à une série de questions directes. Dans cette mise en marche du service du renseignement féminin, pour reprendre la formule si expressive de E. Le Roy Ladurie⁶⁵⁰, la vue et l'oreille sont aux aguets. On se surveille en jouant à la scrutatrice

⁶⁴⁵ Cf. les développements de Ladurie Emmanuel Le Roy (op. cit., pp. 377-385) qui ont inspiré cette partie de notre texte.

⁶⁴⁶ Nous renvoyons, une fois de plus, le lecteur aux travaux ayant accordé de l'importance à la question des institutions politiques. Voir, en particulier, Bâ Birahim, op. cit. et Sarr El Hadj Malick, op. cit.

⁶⁴⁷ Ladurie, Emmanuel le Roy, op. cit., p. 384.

⁶⁴⁸ *Idem.*, p. 385.

⁶⁴⁹ *Idem.*, p. 386.

⁶⁵⁰ *Idem.*, p. 385.

du paysage social occupé par les voisins, au témoin auditif en se cachant derrière les panneaux des greniers, les tapades des maisons, les panneaux des cases, des obstacles naturels, etc.

Le commérage qui fonctionne ainsi comme un volant régulateur de la sociabilité féminine, a pour lieux de déroulement : la devanture de la case où se pratiquent, habituellement, l'épouillage, l'égrenage et le filage du coton ; le biotope qui sert de réserve de bois à usage domestique ; le puits et les sentiers qui le relient aux résidences paysannes ; le *teeru* (point de débarquement du poisson) ; etc. Le corps est, quant à lui, au centre de l'attention des commères. Il s'agit surtout du ventre, du visage et de la couleur de la peau des voisines. Ces éléments corporels sont observés minutieusement, à la dérobée ou de manière frontale. On cherche à y lire des signes d'une grossesse « normale » ou d'une certification de la stérilité, de l'anthropophagie⁶⁵¹. Les relations sentimentales nouées avec les migrants, particulièrement celles tissées avec des éléments porteurs de culture dite distante, étant déconseillées dans la mesure où elles provoquent un dysfonctionnement du système matrimonial, épier la voisine a certainement été un exercice de surveillance quotidien. Les regards, les gestes et les paroles échangés avec les représentants allochtones du sexe masculin sont sans doute consignés, (ré)interprétés et rapportés.

Toutes ces données actualisent la conscience d'une limite rencontrée dans la prise en charge du vécu quotidien, d'un danger social incarné par les gens du voisinage excellent dans l'art de construire et de déconstruire la nébuleuse des engeances villageoises. Elles, (lesdites données) semblent même réduire la sociabilité féminine au

⁶⁵¹ Sur la consommation de « la viande des autres », lire :

- Diedhiou Lamine, « La croyance à la sorcellerie chez les Joola », Dakar , Université C. A. Diop, 1987, 132 p. [Mémoire de Maîtrise, Sociologie] et Omari C. K. , « The Role of Witchcraft and Sorcery in Society », *Psychopathologie Africaine*, 1972, vol VIII, 1, pp. 115-125.

phénomène de la commaternité.⁶⁵² Mais la ripuarité potentiellement conflictuelle, qui se dégage de cette équivalence, ne rend pas compte de la complexité des rapports tissés entre femmes.

La mutualité, exprimée par le biais de l'épouillage⁶⁵³ ou se manifestant « entre femmes, de *domus* à *domus* et de pauvre à foyer moins pauvre, [quand] on se prête le tamis »⁶⁵⁴, la calebasse, la terrine, les bijoux, etc., est révélatrice de la relative intensité de la chaleur humaine dans les relations inter-personnelles. Celle-ci est notée aussi durant les occupations ludiques. Le *wure*, variante autochtone du jeu de dames réservé essentiellement au sexe dit faible, installe davantage de contacts, d'échanges de petits gestes : offres de colas à croquer et à mâcher, de tabac à fumer, à priser, à chiquer ; apaisement de la soif en buvant au même pot ; reniflement réciproque des odeurs corporelles avec la promiscuité entretenue ; etc. Ponctués d'échanges de propos, l'épouillage et la pratique de jeu entre femmes n'excluent pas le commérage, qui peut être la suite logique « de leurs bavardages infinis, où l'on (parle) de tout et de rien »⁶⁵⁵.

⁶⁵² Ladurie, Emmanuel Le Roy, op. cit., op. cit., pp. 378-379.

⁶⁵³ Le discours sur l'épouillage produit par Ladurie Emmanuel Le Roy (op. cit., pp. 33-34 et 203-205) s'applique de manière partielle au milieu lebu de Dakar. Ici, entre 1857 et 1904, la maîtresse n'épouillait pas l'amant et la mère de l'amant, la servante le maître, la future belle-mère le gendre prospectif. Même pendant les « années à poux », l'épouillage demeurait un geste de sociabilité éminemment féminin. Les hommes parvenaient, quant à eux, à se débarrasser sans beaucoup de difficultés des poux, qui se réfugiaient essentiellement dans les ourlets des ceintures de leur pantalon dit bouffant.

Dans le milieu sereer, le pou était et est encore intégré dans le langage ritualisé qui sert de formule de salutation. L'expression « comment se portent tes poux ? » suggère que transporter ces parasites signifie avoir la peau encore « vivante », être toujours animé d'un souffle de vie. Une autre lecture de cette formule de salutation veut que le terme *baal*, qui est un homophone, renvoie plutôt à la couleur sombre de la peau. Celle-ci vire au blanc dans les cas où le sujet est anémié ou devient un *xonpaf* (mort en sursis). Dès lors, avoir toujours un teint noir est signe de bonne santé. Sous ce rapport, le noir est la couleur de la vie, le blanc celle de la mort.

⁶⁵⁴ Ladurie, Emmanuel Le Roy, op. cit., p. 382.

⁶⁵⁵ *Idem*, pp. 33-34.

La commutativité et l'interpénétration induites dans la triade des faits évoqués redonnent corps à notre théorie sur la complexité de la sociabilité féminine.

Peut-on en dire autant avec la sociabilité des adultes de sexe masculin ? Celle-ci s'organise, pour l'essentiel, autour de deux pôles : l'activité ludique et la mutualité. La donnée communicative notée chez les femmes n'y est pas aussi importante car on considère que la bonne ligne de conduite sociale consiste à réprimer, pour le représentant du sexe masculin, toute tendance à la proximité et toute inclination à la médisance, au compte-rendu systématique et détaillé de choses vues et/ou entendues, tout penchant à nommer ses semblables absents d'une scène de conversation dans le but manifeste de les ériger en sujets de causerie.

Toute subversion de ce règlement est mise au compte de l'efféminité. Au-delà de la fonction dissuasive et du risque de marginalisation induit par une telle interprétation, se profile le mécanisme des transactions sociales qui ont dû se faire entre les représentants des deux sexes. Transactions centrées autour de l'exercice quasi exclusif par les femmes du pouvoir du langage. Avec cette parcelle de pouvoir évoquée par Emmanuel Le Roy Ladurie⁶⁵⁶, se dévoile toute la problématique des équilibres sociaux. Celle-ci ne se règle ainsi que par la distribution des pouvoirs. C'est ce que suggère cette hypothèse de travail. Construction théorique dont l'application est proposée pour le champ social de Dakar . Mais, son acceptation ne pourra signifier, en aucune façon, un cautionnement quelconque d'une éventuelle lecture péjorative des faits et gestes des femmes. Au contraire, elle ne fait que rappeler la complexité de la sociabilité entre « genres » et à l'intérieur de chaque « genre ».

La médisance a cours dans les duos ou groupes formés par les hommes. Les occupations ludiques leur offrent l'occasion d'en produire, malgré l'opprobre qu'elle doit susciter. Le *yote* (autre « version » autochtone du jeu de dames), pratiqué

⁶⁵⁶ *Idem.*, p. 384.

préférentiellement dans le *penc*, est l'exercice habituel réunissant les adultes, qui ressentent périodiquement le besoin de consacrer leurs moments récréatifs à l'organisation de joutes de compétition.

La complicité nouée avec le recours répété à la médisance contribue, en partie, à asseoir la vigueur de la mutualité. Phénomène de société, celle-ci est la règle observable par tous et favorable à tous dès que se trouvent posés en termes d'exigences et d'urgences sociales la construction d'infrastructures immobilières, la réparation d'engins de pêche, etc. Mais, elle s'exprime quotidiennement à une échelle plus réduite. Son intensité est plus forte dans les scénarii où la camaraderie et l'amitié gouvernent les relations interpersonnelles. Plus que le rituel d'échanges d'excitants sociaux (cola, tabac) et de savoirs ésotériques à instrumenter en vue de satisfaire des besoins bien spécifiés, la mutualité opérée dans le cadre des liens amicaux donne à lire un ensemble de représentations et de pratiques suffisamment expressives pour appréhender l'aptitude à inventer des façons de vivre en bonne intelligence et à se conformer ainsi au devoir d'humanité énoncé, ici comme ailleurs, en termes d'imprescriptibilité.

Relativement bien abordée dans les études africanistes⁶⁵⁷, la thématique de l'amitié laisse apparaître dans « la pensée sauvage »⁶⁵⁸ des populations sénégalaises de culture lebu, wolof et/ou sereer d'intéressantes axiomatiques définitionnelles. L'amitié y est pensée en termes de parenté retrouvée, de capital relationnel supérieur aux liens sociaux construits dans le cadre de l'ordre lignager, de gémellité sociale car la relation

⁶⁵⁷ On retiendra les travaux des anthropologues suivants :

- Dupire Marguerite , « La tabatière et les réseaux de l'amitié chez les Sereer », *Objets et Mondes*, 23 (Fasc. 3-4), 1986 (1983), pp. 141-153,

- Dupire Marguerite , 1994, op. cit., pp. 127-148.

- Driberg J. H., « The best friend among the Didinga », *Man*, 35, 1955, pp. 101-102.

⁶⁵⁸ Nous citons Lévi-Strauss C., op. cit.

tissée en fusionnant les « nez », c'est-à-dire les souffles vitaux des protagonistes, fabrique une identité rappelant celle constituée (à partir des patrimoines génétiques des parents) pour les individus entretenant un rapport gémellaire⁶⁵⁹. Pouvant provoquer des gestes héroïques quand l'honneur et la vie d'une des « doublures » sont en jeu, ce genre de liant participe du ciment des systèmes sociaux dont la reproduction procède de la satisfaction d'un autre ensemble de besoins, qui mettent en relief l'aversion de la société pour la béance véhiculée apparemment par l'anti-conformisme.

Ces besoins portent sur le savoir et l'ordre. Savoir et ordre à marquer du sceau de la pluralité pour bien apprécier la densité des lignes de conduite qui se combinent et donnent ainsi corps à la trame du vécu social.

Les savoirs (instrumentaux ou non), qu'ils soient ésotériques ou exotériques ou encore ressortissent des registres du sacré et du profane, se transmettent de l'aïeul(e) aux petits enfants, du père au fils, de l'oncle au neveu, de la mère à la fille, de l'aîné(e) au cadet ou à la cadette. Ce savoir au pluriel porte sur le travail de la terre, l'exploitation de la mer, l'économie domestique, la mémoire du groupe (cellule familiale, unité lignagère, la société lebu de Dakar, etc.). Il résume l'essentiel de l'héritage à transmettre. Il se compose de gestes et d'idées par lesquels richesses sociales et identité de groupe s'acquièrent et se perpétuent. Leur acquisition et leur perpétuation sont conditionnés par le respect de règles déterminées. Il y a celle du privilège conféré à et par l'âge pour fonder « le droit de transmettre ou de retransmettre la culture »⁶⁶⁰. On peut aussi mentionner comme autre règle capitale celle qui lie le droit et le devoir de (re)transmettre le capital culturel à l'observation de la centralité dans la diffusion des enseignements d'une unité topographique comme le lieu de travail et d'un type de rencontre tel que la veillée.

⁶⁵⁹ Dupire, Marguerite, 1994, op. cit., pp. 127-130.

⁶⁶⁰ Vigarello, G., op. cit., p. 190.

Le besoin d'ordre s'énonce en deux termes : se conformer aux lignes de convenance sociale afférentes à la vêtue et à ses accessoires, perpétuer les pouvoirs du mâle, des élites dominantes et de leurs « ordres » d'appartenance.

La vêtue, marque de civilité et donc de convenance sociale⁶⁶¹, a retenu l'attention de voyageurs européens tel que Le Maire⁶⁶². Cependant, son texte renferme peu d'informations. Il ne distingue que trois modèles de pièce vestimentaire dont le port informe sur le statut social du sujet vêtu. L'unité vestimentaire décrite en premier lieu et attribuée au pauvre correspond au *ngemb*, modèle autochtone de cache-sexe. Elle se résume en :

« un morceau de toile de coton d'environ demy pied de largeur sur les parties honteuses (qu'on attache) avec une corde qui... sert de ceinture (de telle sorte que pendent) devant et derrière les deux bouts de la toile »⁶⁶³.

Les deux dernières tenues, signes de respectabilité sociale, sont des vêtements de dessus. L'une est une chemise aux « manches longues et larges » de couleur bleue, jaune ou « de feuille morte »⁶⁶⁴ et l'autre un pantalon, sorte de « haut-de-chausses » ou de « jupe de femme qu'on auroit cousuë par bas et où on auroit laissé que deux

⁶⁶¹ Vigarello, G., op. cit., p. 190.

⁶⁶² Le Maire, Du Sieur, op. cit., pp. 123-125. Nous rappelons que les pourtours des puits (en saison non pluvieuse) et les bordures des mares (en saison pluvieuse) servent de lavoirs aux femmes. Cf. Guèye Maodo, op. cit., p. 122.

⁶⁶³ *Idem.* pp. 123-124.

⁶⁶⁴ *Ibidem.*

ouvertures aux côtes pour passer les jambes de sorte que cela fait comme un sac »⁶⁶⁵. La nomenclature autochtone les désigne par les termes de *simis anango* et de *caaya*.⁶⁶⁶

Le Père J.-B. Labat, en étudiant la vêtue au masculin, choisit l'exemple du *xaftaan* (caffetan). Il le compare à une « espèce de juste-au-corps ou de cafaque large sans boutons [que les Noirs] croisent sur l'estomac ou... serrent avec une ceinture qui fait plusieurs tours »⁶⁶⁷. Dans l'étude de la culture vestimentaire au féminin à Saint-Louis dans la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle, Pierre Loti s'intéresse au pagne et au boubou. Se prononçant sur le port du pagne, il dit qu'il est porté « étriqué et collant ». Par ailleurs, il considère qu'il a une origine nilotique. Mieux, il fait entrevoir la possibilité de décrire la trajectoire de ce modèle vestimentaire en disant que les « égyptiens du temps des Pharaons [le] léguèrent à la Nubie ». Quant au boubou, il le représente sous la forme d'un « grand carré de mousseline ayant un trou pour passer la tête et retombant en pléphem jusqu'au-dessous du genou »⁶⁶⁸.

L'Abbé Demanet s'est attaché, quant à lui, à broser un tableau plus complet du capital vestimentaire. Il part du nu au vêtu en mettant en scène deux genres de vêtement unisexe : la peau (jouant probablement pour lui le rôle de vêtement archaïque) et le pagne⁶⁶⁹. La poly-fonctionnalité de cette dernière pièce est mentionnée dans le texte en ces termes :

« Cette pagne qui leur [les femmes] va jusqu'au gras des jambes, et quelquefois plus bas leur sert de jupe et de bas.

⁶⁶⁵ *Idem.*, p. 125.

⁶⁶⁶ La littérature coloniale a inventé le terme de pantalon bouffant pour désigner cette pièce vestimentaire de dessus.

⁶⁶⁷ Labat, J.-B, t. 4, op. cit., p. 266.

⁶⁶⁸ Loti, Pierre, op. cit., p. 142.

⁶⁶⁹ Demanet, M. L'Abbé, op. cit., pp. 5. et 25.

Elles en mettent une autre sur l'épaule les jours de cérémonies et en rejettent un bout sur la tête [tandis que celle des hommes est portée] sur les épaules,... jusqu'au gras des jambes »⁶⁷⁰.

En outre, l'auteur s'est exercé à décrire le port du pagne et du mouchoir de tête. Les manières de s'habiller avec ces pièces sont rapportées brièvement, mais de façon fort éloquente. Ainsi, l'« empagnement » est synonyme d'entortillement. Cette synonymie est rendue compte en ces termes : « les femmes s'entortillent une pagne autour du corps, quelques pouces au-dessous de la ceinture, et font rentrer le bout, qui se trouve entre l'étoffe et la peau »⁶⁷¹. A propos du mafulipatan, mouchoir à fond rouge brillant, il dit qu'on le porte en faisant faire deux fois le tour de la tête à la bande de tissu de telle sorte que le résultat final s'apparente à la mise « en forme [d'un] bonnet de nuit »⁶⁷².

Au XIX^{ème} siècle, le port de ces pièces vestimentaires a été de rigueur à Dakar . La réserve à apporter à la continuité de leur usage social a trait au fait que le *ngemb* n'habille bien que l'enfant ou le sujet en repos qui préfère rester torse nu pour mieux résister aux bouffées de chaleur. Mais, ces costumes ne sont pas suffisamment représentatifs de l'habillement autochtone. La consultation des dossiers de flagrant délit instruits par le Tribunal Correctionnel de Dakar ouvre l'accès à un répertoire relativement riche d'unités lexicales inventées localement pour désigner les vêtements portés. En effet, des chefs d'accusation en série et relatifs à des vols, recels, tentatives

⁶⁷⁰ *Idem.*, p. 25.

⁶⁷¹ *Ibidem.*

⁶⁷² *Idem.*, p. 247.

de vol et de recel, abus de confiance et escroqueries montrent que la vêtue polarise la criminalité et la délinquance économiques⁶⁷³.

Si dans l'affaire de flagrant délit de vol estée, le 11 octobre 1888, aux dépens du sieur Amet Fall⁶⁷⁴, le *xaftaan* qui est l'objet du contentieux, fait figure de bien vestimentaire déjà répertorié dès le XVIII^{ème} siècle, d'autres procès judiciaires en correctionnelle contiennent des marques du renouvellement du lexique de l'habillement. Exemples des cas de Mamadou Fall⁶⁷⁵, Ndary Ndiaye⁶⁷⁶ et Amadou Bâ⁶⁷⁷ qui comportent respectivement des références au *turki* et au *tamba sembe*.

Les deux premières unités lexicales, moins usitées dans la littérature produite par les institutions juridictionnelles coloniales en raison de la préférence accordée à l'emploi du terme générique de boubou, renvoient à une même matérialité : un vêtement de dessus. C'est une blouse longue caractérisée par une ouverture de devant descendant jusqu'au niveau du nombril du porteur et aussi par d'amples manches⁶⁷⁸. Le *turki*, appelé avec plus d'emphase (?) *turki gambi sala*, est une pièce de dessus plus ample. Souleymane Ngom⁶⁷⁹ précise que sa confection nécessitait que le client apportât au

⁶⁷³ Cf. pour les affaires de vols commises et estées en justice, entre 1885 et 1904, les dossiers d'ANS cotés 5M 682 à 5M 720. En ce qui concerne les travaux universitaires consacrés aux infractions économiques commises à Dakar, voir Faye Ousseynou, 1979 et 1989, op. cit.

⁶⁷⁴ ANS, 3M 686, Affaire Amet Fall, 11 octobre 1888.

⁶⁷⁵ A.N.S., 5M 696, Affaire Mamadou Fall, 27 septembre 1893.

⁶⁷⁶ A.N.S., 5M 692, Affaire Ndary Ndiaye, 20 août 1891.

⁶⁷⁷ A.N.S., 5M 694, Affaire Amadou Bâ, 8 juin 1893.

⁶⁷⁸ Cette description faite par Ndoye Magatte (inf. cit.) est corroborée par Ndoye Ibra hima (inf. cit.). La version vestimentaire produite au temps des joutes politiques entre leaders de parti dans les années 1950 ne s'écarte pas de la silhouette dessinée par ledit modèle. Sûr l'interpolation du politique dans la production du vêtement, consulter Faye Cheikh Faty, « Opinion publique et animation politique : permanence des moyens traditionnels dans un contexte colonial », *Historiens Géographes du Sénégal*, 6, 1991, pp. 61-62.

⁶⁷⁹ Ngom, Souleymane, inf. cit.

couturier une bande d'étoffe d'une longueur totale de 6 mètres. Il en fallait moins pour confectionner le *tamba sembe*, écharpe, de couleur noire, effilochée aux extrémités⁶⁸⁰.

Les enquêtes orales contribuent aussi à allonger davantage le listing des vocables utilisés pour désigner les modèles vestimentaires⁶⁸¹. Pour l'habillement masculin, on a l'exemple du *forok*. C'est un modèle de sous-vêtement ou de vêtement de dessous ouvert sur les côtés. La phonétique de ce mot incite à produire une lecture étymologique qui, faisant fi de la probabilité de l'autonomie en matière d'invention linguistique, assimilerait ledit terme à un lexème déformé. Le mot froc étant proposé en guise de vocable originel, la démarche empruntée ne pourra faire alors l'économie d'une discussion sur le problème de la lexie qu'elle induit car les réalités vestimentaires auxquelles renvoient les deux unités désignatives ne sont pas identiques.

La synonymie est mise en évidence dans les références lexicales reproduites par les informateurs rencontrés et interrogés sur la vêtue féminine. La tenue de dessus, qui habille le buste, la taille et se superpose au pagne pour bien masquer les muscles fessiers, est l'apanage de la femme mariée. L'habillement de la fille nubile ne concerne que les deux premières parties du corps avec le type de tenue qui lui est dévolu. L'ouverture sur les flancs pour la tenue de la femme adulte vient s'ajouter comme élément de différenciation. Les termes de *ndoket lees* ou *saje* sont indistinctement utilisés pour procéder à la désignation de ce modèle vestimentaire à taille variable. Par contre, pour distinguer le pagne utilisé en guise de couverture de celui qui couvre bassin et membres inférieurs, on emploie respectivement les vocables de *malaan* et de *sër*.

⁶⁸⁰ Le même informateur.

⁶⁸¹ Ndoye, Ibrahima ; Ndoye, Magatte et Ngom, Souleymane, inf. cit.

A propos de la chaussure, dernière pièce de l'habillement, les sandales, rappelant à l'Abbé Demanet celles des Capucins⁶⁸², sont « maintenues, selon Pierre Loti, par des lanières qui passaient entre l'orteil et le premier doigt, - comme des cothurnes antiques »⁶⁸³. Elles seraient la chose la moins bien partagée. Ce que corrobore le propos du sieur Le Maire. Selon lui, « Le commun peuple va les pieds nus »⁶⁸⁴. Entre 1857 et 1904, les mouvements de personnes confirment le port relativement limité de la chaussure. Des photogravures reproduisant des scènes de vie datées de cette période⁶⁸⁵ prouvent l'actualité à Dakar de l'observation de ce voyageur.

Comme accessoires de l'habillement, la coiffure et la parure présentent une histoire qui fonctionne en partie sur le rythme de la linéarité. Ainsi, le goût pour la perle, lié en partie à la Traite atlantique, est encore manifeste⁶⁸⁶. De nombreuses photogravures et photographies tentant d'immortaliser les corps imagés et imaginés des filles pubères et femmes adultes du village de Dakar⁶⁸⁷ accréditent la thèse de la continuité constatée dans la recomposition à grands traits de la sensibilité éprouvée en matière de verroterie.

La perle qui demeure le bijou le plus accessible, est une des composantes de la structure du commerce vénitien avec les sociétés africaines. Les échanges en question

⁶⁸² Demanet, M. L'Abbé, op. cit., p. 25.

⁶⁸³ Loti, Pierre, op. cit., p. 142.

⁶⁸⁴ Le Maire, Du Sieur, op. cit., p. 125.

⁶⁸⁵ Voir, en guise d'échantillon, aux A.N.S. la photogravure cotée 4Fi 687, Dakar . Dans le village. Dakar, [1906], 31. Cette pièce montre une scène de pilage du mil. Elle mobilise 10 personnes de sexe féminin qui ne sont pas chaussées.

⁶⁸⁶ Des perles en coquillages, noix de fruits et voire en pierres ont existé en Sénégal . L'archéologie de la perle est une direction de recherche investie au moment où nous écrivons ces lignes par une des étudiantes de notre unité d'enseignement et de recherche.

⁶⁸⁷ Cf. documents iconographiques ci-dessous.

ont démarré dès le XVI^{ème} siècle⁶⁸⁸. La reconstitution de ses réseaux de distribution signale Venise dans la liste des foyers de production. Outre cette ville, on peut citer la Palestine, la Mauritanie, le Maroc, la Tchécoslovaquie (avec Iablonsky). Dans l'énumération des foyers de redistribution, on ne retrouve dans les enquêtes effectuées que les noms de l'Égypte (grâce au port de Rosette) et du Nigeria⁶⁸⁹. C'est avec cette pierre semi-précieuse qu'on fabrique des colliers. Portés au cou et aux reins, superposés ou alignés avec des colliers de gris-gris, d'ambre et de corail⁶⁹⁰, ils signalent une corporéité (re)travaillée à Saint-Louis dans les années 1870⁶⁹¹, mais aussi à Dakar pendant et après la même période⁶⁹².

La parure des actrices de la société des non nantis se compose aussi d'anneaux d'argent décrits par des observateurs étrangers. Selon ces derniers, ces bijoux correspondent à des objets lourds⁶⁹³ ornant les bras et les jambes. Dans ce dernier cas, on est en présence du *jëng*, pièce ornementale assez bien étudiée par Bodiél Thiam⁶⁹⁴. Le cuivre

⁶⁸⁸ Fourneau, Jean, « Les verroteries de l'époque coloniale en Afrique occidentale », *Notes Africaines*, 64, octobre 1954, pp. 110-114.

⁶⁸⁹ Consulter Mauny Raymond, « Perles de cornaline, quartz et verre des tumuli du Bas-Sénégal », *Notes Africaines*, 43, juillet 1949, pp. 72-75 ; Mauny Raymond, « Note sur l'âge et l'origine des perles à chevrons », *Notes Africaines*, 74, avril 1957, pp. 46-48 ; Mauny Raymond, « Fabrication de perles de verre en Mauritanie », *Notes Africaines*, 44, octobre 1949, pp. 116-117.

⁶⁹⁰ L'Abbé Demanet (op. cit., p. 245) nous informe qu'au XVIII^{ème} s., « les Nègresses... et les Mulâtresses en portent des ceintures prodigieuses qui ont quelques fois un pied de longueur sur trois ou quatre rangs d'épaisseur ».

⁶⁹¹ Loti, Pierre, op. cit., p. 163.

⁶⁹² Faye, Ousseynou, 1995, op. cit., p. 72.

⁶⁹³ Loti, Pierre, op. cit., pp. 142 et 162.

⁶⁹⁴ Thiam, Bodiél, « Le Dieungue ou anneau de cheville d'esclave », *Notes Africaines*, 53, janvier 1952, pp. 13-14. Loti Pierre (op. cit., p. 142) révèle que la petite esclave, qui fait figure de héroïne dans sa construction romanesque, porte ce type de parure. Le Père Labat (tome 4, op. cit., p. 239) a devancé de plus d'un siècle et demi l'auteur du *Roman d'un Spahi* dans l'évocation en question en rapportant le port par les femmes de chaînes de pied « plates » pesant environ 2 onces.

et l'étain ont été aussi mis à contribution dans la fabrication d'autres éléments de parure. C'est le cas du bracelet.

Chez les femmes à l'abri de l'infortune sociale, multiplier la présence sur le corps du bijou en or. est une chose observée. De « l'or (du Galam) plein les bras, de l'or aux chevilles, des bagues d'or à tous les doigts de pied, et, sur la tête un antique édifice d'or »⁶⁹⁵ ne s'applique uniquement pas à « Coura-ndiaye la griotte » comblée de « présents merveilleux d'El-Hadj »⁶⁹⁶. L'énumération des bijoux volés aux dépens de la dame Ndèye Coumba Guèye en 1886 à Dakar édifie nettement sur les tendances accumulatrices énoncées en filigrane par Pierre Loti. D'une valeur de 700F, soit le coût global de 70 pantalons, les objets volés ont pour nom : bagues (massives et fines), bracelets aux chevilles et aux poignets, boucles d'oreille, chaînettes, colliers, etc.⁶⁹⁷.

Le *maxtume*, pendentif rectangulaire ou carré en cuir tombant jusqu'à la hauteur du nombril et retenu au cou du porteur par une lanière en cuir tressée, représente le principal bijou convoité par l'habitant lebu de Dakar au XIX^{ème} siècle et dans le tournant du siècle suivant. Cet objet ouvragé rappelle bien le macaton du XVIII^{ème} siècle, boîte d'argent « de trois pouces neuf lignes de hauteur et de largeur et d'un pouce quatre lignes d'épaisseur, garnie d'un couvercle de même figure, avec des anneaux aux quatre coins hauts et bas, pour y passer une chaîne d'argent ou un cordon »⁶⁹⁸. Boîte utilisée pour « mettre des odeurs des bagues ou des pièces d'or en un mot tout ce [qu'il y a] de précieux »⁶⁹⁹ et contemporaine du cornet en argent qui remplit les mêmes fonctions.

⁶⁹⁵ Loti, Pierre, op. cit., p. 163.

⁶⁹⁶ *Ibidem*.

⁶⁹⁷ A.N.S, 5M 682, Affaires Mbissane Faye, 29 avril 1886 et Samba Ndiaye -Ndiack Faye, 10 juin 1886.

⁶⁹⁸ Labat, P. J.-B., t. 4, op. cit., p. 237.

⁶⁹⁹ *Idem*, p. 238.

La coiffure a été un autre terrain de prédilection de mise en relief des signes de distinction non seulement des positions occupées par les uns et les autres dans le mouvement de distribution et de redistribution des richesses sociales, mais aussi et surtout de celles conférées par l'âge et le statut matrimonial. Chez les hommes, le bonnet appelé *njañ samb* et le sombrero local (le *tengaade*⁷⁰⁰) symbolisent le capital d'expérience accumulé. L'état des lieux de la coiffure féminine oblige à conclure à l'existence d'un répertoire plus riche, à voir que les différents stades d'évolution du sujet de sexe féminin sont visualisés par les formes de celle-là.

Le *sëqal*, est l'opération préparatoire. Il consiste à laisser pousser librement les cheveux. Il intervient dès que prennent fin les opérations initiales de marquage de la tête. En l'occurrence, il s'agit du *wat*, qui est le fait de raser l'enfant et du *paq* ou jeu de touffes. Les tresses apparaissent à l'âge pubertaire. Le *baram* est le modèle de tressage de la fille lebu vivant son âge de nubilité. C'est une spécialité des griotes, qui utilisent des tiges de balai autour desquels sont enroulés les cheveux, de la gomme arabique ou du *yoor* (argile noir) pour donner de la consistance aux assemblages réalisés⁷⁰¹. Toutes ces phases constitutives du *ngarsonk* sont, comme le tatouage (une autre forme de marquage du corps), des signes de maturité progressive de la jeune fille et de balisement de sa marche vers le monde des femmes adultes, qui s'ouvre à elle avec le mariage.

Une fois entré dans l'univers de la matrimonialité, le sujet féminin renonce au modèle du *baram*, sollicite invariablement des tresseuses professionnelles un autre modèle, celui des tresses longues semblables aux *rasta* actuels. Il devient ce personnage habillé

⁷⁰⁰ Il ressemble au chapeau conique en feuille de latanier ou en bambou tressé que portent les hommes de l'Asie du Sud-Est. Cf. Leroi-Gourhan, A. et Poirier Jean (avec la collaboration de A.-C. Handricourt et G. Condominias), op. cit., p. 555.

⁷⁰¹ Ndoye, Ibrahima et Ngom, Souleymane, inf. cit. Lasnet A. (op. cit., p. 118) parle de beurre et de graisse pour enduire et donner de la consistance aux plis recherchés.

« d'un boubou aux couleurs voyantes et drôlement [coiffé] de cheveux en balai au milieu d'amulettes et de breloques » que découvre, au début du XX^{ème} siècle, tout voyageur débarquant à Dakar ⁷⁰². Mais ce portrait est insatisfaisant car le texte élude le port du mouchoir et de la perruque ⁷⁰³, marques d'identification par excellence de la femme mariée, d'âge adulte et post-adulte.

La femme lebu ne se distingue en rien de son homologue de Saint-Louis où règne dans les dernières décennies du XIX^{ème} siècle le modèle des *sumare*, « tresses faites de plusieurs rangs enfilés de petites graines brunies [qui] ont une senteur pénétrante poivrée un parfum, sui generis, une des odeurs les plus caractéristiques du Sénégal » ⁷⁰⁴. Comme elle, celle-là se soumet, en retravaillant les apparences de sa tête, à une arithmétique de procédés de dé-tressage (*firi*) et de tressage (*let*) assez bien décrits par Pierre Loti. Son témoignage reprend en des termes identiques l'opération d'enroulement des cheveux autour de brins de balai (ou de paille) déjà évoqué. Il insiste sur les gestes de dé-tressage et sur ceux consistant à « à peigner,... le derrière de la tête », « à diviser les masses crépues en des centaines de petits tire-bouchons empesés et dirigés, soigneusement alignés, qui ressemblaient à des rangs de franges noires » ⁷⁰⁵.

Le besoin du paraître est satisfait aux plans vestimentaires, de la parure et de la coiffure en se conformant non seulement au port des modèles reproduits de génération en génération, mais aussi et surtout en sachant exprimer le langage des signes dont la combinatoire forme un ou des codes que chaque membre de la société sait décrypter. Ainsi, se composer un habillement avec lequel ampleur, longueur de la taille et

⁷⁰² « Dakar 1952. La mode au Sénégal », *Notre Maroc*, n° spécial, décembre 1952, p. 57.

⁷⁰³ Lasnet, A., op. cit., p. 118.

⁷⁰⁴ Loti, Pierre, op. cit., pp. 142-143.

⁷⁰⁵ *Idem.*, pp. 140-142.

présence des accessoires se conjuguent, procure à l'homme d'âge mûr, qui maîtrise le savoir-faire en matière de démarche (exemple garder le buste droit), une silhouette de sujet respectable, voire d'acteur social fort de son appartenance à la majorité sociologique. Sous ce dernier rapport, la fonction de vêtement de parade ne fait qu'enrichir les attributs supposés être l'apanage de celle-ci. Attributs parmi lesquels on peut citer le courage et la force physique, qui rappellent avec force la prégnance de la culture de la violence générée par à la « chasse » et à la vente du « Noir » entre les XVIème et XIXème siècles⁷⁰⁶.

En somme, s'habiller c'est montrer qu'on appartient à un groupe socialement défini, c'est véhiculer un signe de pouvoir qui participe de la féerie des symboles sur laquelle repose en partie l'idéologie dominante, celle-là même qui perpétue les clivages en continuant à valoriser la prééminence des prestiges et honneurs familiaux. S'habiller, c'est aussi creuser une distance, d'une part, entre les bénéficiaires de ces acquis et les gens des ordres dits inférieurs et, d'autre part, entre ces deux catégories et les premiers migrants. S'habiller, c'est également vivifier la culture de l'ostentatoire, faciliter sa lisibilité et sa visibilité en ne se contentant pas d'ériger la maison en lieu d'exposition exclusif des indicateurs de l'aisance matérielle tels que les gerbes de mil, les calebasses contenant de la farine de mil, du couscous et du son, les gourdes pleines de lait caillé, etc.⁷⁰⁷

En bref, s'habiller signifie qu'on a décidé de s'impliquer dans l'accomplissement d'un cérémonial. L'habit fait ainsi la convivialité, solidifie la sociabilité, donne du poids au paradigme de l'apparence.

⁷⁰⁶ Ce rappel appelle de notre part le versement dans l'entreprise de connexion ainsi tentée de la métaphore du prix de la force. Cette expression employée par Mberbe Achille (op. cit.) dans son propos sur la généalogie des « politiques économiques mises en oeuvre depuis le début des années quatre-vingt » et les transitions politiques.

⁷⁰⁷ Diagne, Baboucar, inf. cit.

Ceci pose, bien entendu, l'équation de la gestion des biens vestimentaires et de parure par les pauvres de la société lebu. Se confectionner une ou deux tenues à ne porter que durant les événements exceptionnels célébrés par la collectivité est une de leurs préoccupations essentielles. Aussi, n'a-t-on pas daigné réduire l'habillement au quotidien au strict minimum en ne portant qu'une tenue unique. Celle-ci correspond à vêtement de dessus léger. Tel que le *forok*. Il est associé à un pantalon dit bouffant. Le pauvre en question peut aussi faire un autre choix : rester torse nu. Cette nudité partielle est conjuguée avec le port de cette dernière pièce vestimentaire⁷⁰⁸.

S'habiller, c'est pour le pauvre une façon de subvertir l'ordre des relations entre nantis et non nantis. Se vêtir en cherchant à s'installer dans la logique du faste, c'est visualiser la « rupture en regard de la norme »⁷⁰⁹ établie par les dominants⁷¹⁰, fabriquer un enfer pour ceux-ci, « cet enfer qu'est la relativité de tous les signes, et que tout pouvoir est forcé de briser pour assurer ses propres signes »⁷¹¹. Signes éclatés entre de nombreux domaines d'action, dont celui du tissage d'alliances matrimoniales.

Le devoir de perpétuer le patrimoine génétique de la famille a créé le besoin de s'investir dans la constitution de ces alliances. La sexualité étant ainsi éminemment reproductive, la société lebu a institutionnalisé des pratiques préparatoires de l'acte du

⁷⁰⁸ Ministère de la France d'Outre-Mer, République Française, op. cit., p. 40.

⁷⁰⁹ Eizikman, Claudine, « Toilette versus toile », *Traverses*, op. cit., p. 105.

⁷¹⁰ Diagne Baboucar (inf. cit.) indique bien le caractère emblématique de l'habit et de ses accessoires. Selon cet informateur, les signes du pouvoir oligarchique lebu sont :

- la cagoule et la canne appelée *dok* pour le *jaal*, le *primus inter pares* ;
- le bonnet ;
- le pendentif placé sur le flanc gauche ;
- le bracelet en cuir placé sur la cheville droite pour le *Jaraaf*.

⁷¹¹ Cueco , op. cit., p. 79.

mariage. Sans aller jusqu'à l'instauration de l'*albergement*⁷¹², du concubinage pré-nuptial des Corses ou du mariage à l'essai des Basques⁷¹³, le Lebu a mis à profit la vie associative structurée par le phénomène du *maas* (classe d'âge) en autorisant chaque garçon à avoir une fille avec qui il peut entretenir une liaison intime excluant vigoureusement tout rapport copulatoire⁷¹⁴. Leur sexualité pré-conjugale est surveillée et codifiée à l'instar des traditions sexuelles vendéennes où « maraîchinage », « fouillage », « mignotage » sont permis⁷¹⁵.

L'endogamie, modalité de réalisation de la matrimonialité, suppose que deux conditions ont été remplies : la bonne augure et la virginité de la fille nubile convoitée. Selon El Hadj Mour Ndoye⁷¹⁶, on avait, entre autres procédés vérificateurs de la baraka de la fiancée en puissance, la mise à l'épreuve et l'interprétation des résultats de cette opération. Mettre à l'épreuve cette actrice sociale, c'est envoyer un éclaireur dans la résidence de ses parents en lui demandant, une fois le choix fait sur le poste et la posture d'observation, d'appeler l'intéressée. Une réponse acariâtre ou policée de sa part signifiant qu'elle sera une mauvaise ou bonne conjointe. Le choix portera, si on a testé un ou plusieurs sujets nubiles, sur la fille ayant réagi positivement au test de civilité. Mettre à l'épreuve la fiancée potentielle, c'est aussi tester sa mobilité spatiale. Toute constatation de son absence de la demeure familiale faite par le prétendant, durant sa visite inaugurale, est expliquée inexorablement comme un signe négatif.

⁷¹² Il s'agit d'une coutume savoyarde ayant perduré jusqu'au début du XIXe s., malgré le spectre de l'excommunication planant depuis 1609 sur tous ceux qui avaient continué à en faire un rite préparatoire du mariage. Elle consiste à autoriser une jeune fille à admettre dans son lit le prétendant venu la veille. Voir Flandrin Jean-Louis, *Le sexe et l'Occident. Evolution des attitudes et des comportements*, Paris, Editions du Seuil, 1981, p. 93.

⁷¹³ Corbin, Alain, 1987, op. cit., p. 533.

⁷¹⁴ Mbow, Fatou Sèye, op. cit., p. 43.

⁷¹⁵ Corbin, Alain, 1987, op. cit., p. 526.

⁷¹⁶ Ndoye, El Hadj Mour, inf. cit.

L'impossibilité d'exercer, plus tard et de manière satisfaisante, un contrôle conjugal sur elle, est le propos conclusif retenu au terme de cette lecture.

Dans la culture agreste lebu, le corps de la jeune fille nubile est soumis à un exercice de surveillance quotidien et quasi-collectif. Son sexe est au centre des attentions et des regards car, en tant qu'instrument de procréation, sa « consommation » s'intègre dans un rituel où honneur familial et vertu individuelle sont confondus. C'est une fois les épousailles effectuées à travers l'officialisation de la liaison intime dite *tak* que la nouvelle mariée, baignée et habillée conformément aux usages ancestraux⁷¹⁷ est « livrée » à son mari. Cette « livraison », le *jëbële*, est sanctionnée par la défloration⁷¹⁸. Le résultat de l'acte de « consommation » est rendu public au cours d'une opération appelée *labaan*. Les battements de tam-tam, chants et éloges en direction de la nouvelle « déviergée » qui la ponctuent, selon Nafissatou Diallo⁷¹⁹, s'appliquent aux Lebu de Dakar ayant vécu durant les années 1857-1904⁷²⁰.

La réussite à l'épreuve du test de bonne moralité de la femme nouvellement mariée est, cependant, une condition insuffisante pour que le devoir de perpétuer le patrimoine génétique de la famille et la reproduction du lignage soit rempli, comme il se doit, par les géniteurs de sexe masculin. Tourner le dos à toute pratique adultère est l'autodiscipline et la discipline fixées dans et en direction de la gent féminine. La bâtardise étant inacceptable – peu importe que l'auteur masculin de la procréation

⁷¹⁷ Diallo, Nafissatou, op. cit., p. 71.

⁷¹⁸ Chez les Occitans où elle revêt une importance capitale, tout déflorateur, qui a agi en dehors des liens du mariage, est condamné à trouver un mari à la victime ou, à défaut, à devenir son concubin avant d'abandonner ce statut peu enviable pour celui d'époux. Cf. Ladurie Emmanuel Le Roy, op. cit., p. 252.

⁷¹⁹ Diallo, Nafissatou, op. cit., p. 70.

⁷²⁰ Il est intéressant de signaler le témoignage du sieur. La Courbe. Il rend compte d'une scène de *labaan* observée au Sénégal en ces termes : « ... et le lendemain des noces, le mary fait promener par le village au bout d'une sagaye une pagne blanche un peu ensanglantée comme une marque de la virginité de sa femme ce qui est accompagné de guiriots qui chantent les louanges des mariez, ... ». Cf. Cultru P., op. cit., p. 31.

illégitime revendique un état civil porteur de « sang souilleur » ou parcouru par des titres de noblesse⁷²¹ – plusieurs mesures préventives et éliminatives de l'adultère ont été prises. Répertoriées ci-dessus, elles sont enrichies par ce que E. Le Roy Ladurie appelle la rossée conjugale⁷²². Elle semble promue à un bel avenir quand on sait que l'urbanisation des temps modernes et post-modernes enclenche invariablement un processus de confinement de la femme dans la sphère du privé, dont elle devient la figure symbolique privilégiée⁷²³.

Le contrôle de la femme par son conjoint traverse la problématique de l'adultère, dévoile les enjeux fixés : assurer la reproduction physique des familles, des élites dominantes et des groupes sociologiquement minoritaires, dompter les diables de la famille (le sexe indiscipliné générateur de scandales, la kleptomane, la fainéantise, la couardise, l'anthropophagie) pour consolider la stabilité des liens sociaux, éviter à la société villageoise lebu des dysfonctionnements dommageables.

L'évitement des situations et événements générant la précarisation de la vie villageoise des Lebu de Dakar conduit à l'organisation de réjouissances festives. Ici, et ailleurs, la fête plonge l'homme dans les instances du ça (c'est-à-dire celles qui se veulent des lieux de subversion), « détruit ou abolit, pour le temps qu'elle dure, les représentations, les codes, les règles par lesquelles les sociétés se défendent contre [toutes les agressions] »⁷²⁴. Pour qu'elle soit une véritable entreprise de destruction concertée de la vie sociale⁷²⁵, une tension destructrice difficilement égalable⁷²⁶, la fête doit se

⁷²¹ Diouf, Mamadou, 1981, op. cit.

⁷²² Ladurie, Emmanuel Le Roy, op. cit., p. 280.

⁷²³ Lynn, Hunt, « Révolution française et vie privée », Philippe Ariès et Georges Duby (éds), 1987, tome 4, op. cit., p. 51.

⁷²⁴ Duvignaud, Jean, 1973, op. cit., p. 41.

⁷²⁵ *Idem*, p. 40.

dérouler la nuit, temps approprié fondamentalement, selon les schèmes culturels autochtones, par les forces invisibles. En somme, échappant à la maîtrise de l'homme, la nuit est le moment propice à tous les « coups bas », à la manifestation poussée des tendances permissives de la société.

Le *bawnaan* est une des manifestations festives des Lebu . En tant que fête du rire et rite d'imploration et de conjuration, il est organisé en plein jour et en période de relatif déficit pluviométrique. Il se veut une véritable démonstration carnavalesque⁷²⁷ au cours de laquelle le rituel d'inversion qui affecte le fait vestimentaire, a pour finalité de donner du groupe une image brouillée et susceptible de favoriser la domestication des forces cosmiques. Tous ces traits caractéristiques font qu'il ne s'apparente pas au folgar, qui serait une rencontre de célébration de la lascivité par la danse⁷²⁸.

Mais il importe de ne pas résumer la lecture du *bawnaan* à un exercice de démonstration de la capacité de l'homme à réguler la vie du cosmos, sans avoir au préalable mentionné, la symbolique gestuelle de la pénitence et de l'humilité contenue dans ce rite d'inversion. En somme, une division des rôles est écrite dans l'accomplissement de cette manifestation festive. « Ceux d'en bas » sont chargés de faire valoir la faillibilité de l'être humain en vue d'obtenir le pardon du maître de

⁷²⁶ *Idem.*, p. 9.

⁷²⁷ Sur le carnaval, et la fête masquée en général, consulter :

- De Baecque Antoine , *Le corps de l'histoire. Métaphore et politique (1770-1800)*, Paris , Calman-Lévy, 1993, pp. 305-311 ;

- Duvignaud Jean , 1973, op. cit., pp. 61-63 ;

- Mesnil Marianne, « La fête masquée : dissimulation ou affirmation ? », *Cultures*, vol. III, 2, 1976, pp. 11-30 ;

- Métraux G. S. M., « Editorial : Sur les fêtes et les carnivals... », *Cultures*, vol III, 1, 1976, pp. 7-10 ;

- Weidkuhn Peter, « Le carnaval de Bâle ou l'histoire inversée », *Cultures*, vol. III, 1, 1976, pp. 29-55.

⁷²⁸ Le Baron, Roger, op. cit., pp. 28-35.

l'Univers tandis que « ceux d'en haut » se font passer aux yeux des autres comme les maîtres de la pluie, les Emitaay⁷²⁹ autochtones. C'est, du moins, ce qui est suggéré dans la clôture de cette fête du rire. L'honneur de clôturer un tel fait festif est accordé au *Jaraaf all* (le ministre de l'Agriculture). Il met un terme à la manifestation en exécutant un ensemble de gestes qui participent de la culture de l'ostentation autochtone, de la (dé)monstration renouvelée de l'efficace de l'« économie politique du signe » construite par l'élite lebu.

La brève description faite par Baboucar Diagne⁷³⁰ met en scène un personnage qui possède un flair de chasseur d'eau et, mieux encore, le pouvoir de faire chuter sur la terre nourricière les ressources hydriques cachées dans ce qu'on pourrait appeler les réservoirs du cosmos. Selon cet informateur, le dignitaire en question se couche au milieu du *penc* en appuyant de manière forte le contact de sa nuque avec le sol. Le résultat attendu de ce geste est la matérialisation d'une trace en creux. Dès que l'objectif est atteint, il se relève. Debout, les jambes écartées de part et d'autre du creux qui fait office de canari magique, le *Jaraaf all* accomplit les gestes suivants : percer une outre⁷³¹ à l'aide d'une sagaie⁷³², pointer vers les « profondeurs » du ciel les deux instruments pour donner ainsi à lire une inversion de l'acte mimé qu'est le puisage de l'eau⁷³³, ramener le tout au sol. Une fois cet attirail déposé par terre, le mécanisme de déclenchement de la pluie est censé fonctionner. A la suite de cela, on a la dispersion des acteurs de la fête, à l'exception du *Jaraaf* en question conservant la même position

⁷²⁹ Dans la cosmogonie des Joola, Emitaay est le nom donné au dieu de la pluie.

⁷³⁰ Diagne, Baboucar, inf. cit.

⁷³¹ Contrairement au canari qui est un réservoir, l'outre est un instrument utilisé pour capter l'eau du sous-sol.

⁷³² La sagaie est l'un des symboles du pouvoir patriarcal et de celui qui est donné par la possession du savoir divinatoire. Cf. Faye Ousseynou, « Mythe et histoire dans la vie de Kaañ Fay du Cangin (Sénégal) », *Cahiers d'Etudes africaines*, XXXIV (4), 136, 1994, pp. 613-637.

⁷³³ L'inversion est lisible aussi dans le fait que l'homme relaye la femme.

et tentant de mesurer la quantité pluviométrique tombée en prenant la mesure à partir du creux matérialisé sur le sol par sa nuque.

En jouant le rôle du dernier acteur à occuper encore la scène de la fête et à la figure providentielle par laquelle le puisage de l'« eau du ciel » a été couronné de succès, ce dignitaire montre bien que la partition des rôles en question est instrumentée par les « gens du haut » en vue de contrôler la subversion et le rétablissement de l'ordre local. Un tel contrôle étant parfaitement réalisable avec la centralité du rôle du *Jaraaf all*. Avec les performances portées à son crédit dans la narration de ce rituel déclencheur de la pluie, l'élite est incontestablement le destinataire de l'acceptation renouvelée par les « gens d'en bas » du devoir de se faire humble et de s'avouer coupable de faits et gestes ayant conduit à la perturbation de l'ordre écrit par les forces sociales qui savent domestiquer le cosmos. Forces parmi lesquelles on retrouve, au premier chef, les pairs du *Jaraaf all*.

En revanche, la chasse aux singes n'est pas assimilable à un autre biais par lequel l'élite villageoise lebu de Dakar s'évertue à faire perdurer l'hégémonie conquise. Marchant derrière le *Jaraaf all* en dessinant une sorte de procession et en laissant apparaître des conduites marquées du sceau de l'euphorie, la collectivité villageoise de Dakar se dirige vers le terrain de chasse correspondant à une des marges du terroir. Selon Baboucar Diagne, une fois le rassemblement réalisé au lieu de rendez-vous, la foule est invitée à laisser le groupe des *Jaraaf* pénétrer en profondeur dans le biotope. Chacun de ces dignitaires est tenu, conformément aux usages, d'avoir à son tableau de la chasse du jour la capture d'un singe. En vérité, il s'agit, d'après notre informateur, d'une chasse fictive car, au lieu de s'adonner à des exercices de préhension de gibier dont l'exhibition n'est pas exigée en cas de capture, les *Jaraaf* s'agglomèrent autour d'un espace circulaire délimité par le *Jaraaf all*.

Après la prestation du serment de fidélité à la loi de *l'omerta*, une large discussion est engagée sur la vie du village, particulièrement sur les dysfonctionnements de tous

ordres unanimement ou majoritairement constatés. Les responsabilités et les causes étant situées, des pratiques conjuratoires et/ou imploratoires sont organisées séance tenante. A l'issue de ces opérations de rétablissement de l'ordre des choses, les Jaraaf rejoignent le « petit peuple ». Dans l'euphorie retrouvée, le cortège effectue le retour au village.

Un certain nombre d'interrogations se posent au terme de cette brève narration. Le caractère fictif de la manifestation ne prouve-t-il pas l'existence d'anciennes battues ciblant le singe ou encore celle d'un régime alimentaire dont l'assiette des protéines animales comprenait la viande de ce mammifère ? En d'autres termes, ne serions-nous pas en face d'un fait vestigiel ? Quels critères d'ordre donne-t-on à lire dans la marche des chasseurs de singe et de leurs accompagnateurs ? Que faut-il retenir de l'itinéraire suivi ? Comporte-t-il des étapes ? Dans l'optique d'une réponse affirmative, quelles significations peut-on leur attribuer ? Quels sont les marqueurs balisant l'itinéraire en question ? Quels sont les gestes constitutifs des pratiques conjuratoires et/ou imploratoires inscrites au compte des Jaraaf ? Y a-t-il inversion de l'ordre de la marche lors du retour au village ? Procède-t-on à un changement d'itinéraire ?

Toutes ces interrogations qui demeurent insolubles, eu égard à l'état lacunaire de la documentation orale, renvoient au problème de la récurrence des fêtes populaires. En outre, elles suggèrent de prêter davantage attention au rôle et à la place de l'élite dans l'ordonnancement du fait festif. L'expérience du *gamu* accrédite ces dires.

Cette manifestation a eu pour site de déroulement le *penc* de Mboot. C'est une fête qui a été assez répandue en Sénégambie centrale. Elle a été réappropriée par l'élite maraboutique, qui a compris que la construction de son hégémonie passe aussi par l'intégration, dans le rituel à soumettre aux disciples, de traits culturels autochtones.

Le *gamu* lebu est une réponse à un choc violent subi par la communauté villageoise. En d'autres termes, il s'agit d'un rite de convocation du merveilleux religieux pour

résoudre les angoisses existentielles générées par une calamité ayant pour origine le dérèglement de la nature ou de la société.

Trois phases sont repérables dans l'organisation du *gamu*. Il y a la séquence des activités préparatoires. Le Jaraaf, dont le champ des compétences est concerné par la catastrophe affrontée par la collectivité villageoise, fait d'abord usage de son savoir ésotérique. C'est à lui que revient l'honneur de faire le diagnostic du « mal » collectif et d'indiquer les procédés idoines de cure à mettre en oeuvre. Muni de ce dossier, il entre en contact avec le Jaraaf principal. Ce dernier prend, à son tour, l'attache du *Jal*. A ce stade de la chaîne des responsabilités, la seule décision admise n'est autre que celle relative à la convocation du Conseil des dignitaires. L'instance réunie adopte, à l'issue de ses délibérations à huis clos, la date du déroulement du *gamu*. Cette décision n'est pas divulgable. Seule l'imminence de sa tenue peut être saisie à travers les activités préparatoires restantes. Entre autres, il y a la préparation de gâteaux de mil par les femmes du "3^{ème} âge" de chaque maison du village de Dakar .

La seconde phase comprend tous les faits et gestes relatifs au rituel sacrificiel. La première mise en scène, digne d'intérêt, correspond au déplacement du Jaraaf principal vers le *penc*. Sa sortie est annoncée par une équipe de jeunes adultes lebu. Parcourant l'itinéraire que s'apprête à suivre celui-ci, ils invitent, en vociférant, les femmes en âge de procréation à s'enfermer dans leur chambre et à éviter ainsi de regarder la procession des dignitaires. Ce faisant, elles éloigneraient les spectres de la stérilité ou de l'avortement. Ces deux maux tant redoutés correspondraient, selon le discours d'intimidation reproduit au cours des générations, aux effets indésirables du port de gris-gris conçus spécialement pour ce genre de rite festif. A la suite du balisement de la voie à suivre, le Jaraaf principal peut effectuer son déplacement. Il est accompagné par les femmes ayant atteint l'âge de la ménopause. Ce sont elles qui déclament en son honneur la chanson ainsi libellée : *xalal leen ko yoon wi mu jaar Jaraaf angook* (Dégagez la voie pour laisser le passage au Jaraaf qui est en route).

La seconde mise en scène se résume en l'organisation, dans le périmètre du *penc*, d'un rituel imploratoire adressé à *Nyoom* (le Serpent-Ancêtre) et à Dieu (le Créateur du Visible et de l'Invisible). Ce rituel comprend incantations, offrandes de gâteaux (de riz et mil) et sacrifice d'un bouc ou d'un veau gras dont le sang recueilli dans un récipient, la peau, les os, les pattes et les intestins sont jetés en mer entre le village de Dakar et l'île de Gorée . Le mouvement des vagues serait porteur, selon Baboucar Diagne, de signes renseignant sur l'obtention ou non de l'agrément divin. Une fois les signes positifs de cet acquiescement détectés par les décodeurs des messages des puissances de l'invisible, chaque famille reçoit l'autorisation de faire à l'échelle de l'autel lignager des offrandes votives.

La troisième et dernière séquence correspond aux réjouissances organisées pour exprimer les sentiments de gratitude du « peuple » lebu à Dieu et à *Nyoom*. Le *ndawrabin* est le moyen chorégraphique utilisé pour traduire en actes cette reconnaissance.

C'est cette phase qui a surtout marqué les esprits. Le modèle de danse qui y a cours a donné à la manifestation festive un autre de ses termes de désignation. Il y a ainsi synonymie entre *gamu* et *ndawrabin*, homophonie et homonymie entre une danse modélisée et l'ensemble festif auquel celle-ci est organiquement rattachée. On est plus vraisemblablement encore en présence d'un procédé didactique, à savoir donner du poids à l'acte de nommer une chose en faisant appel au pouvoir d'évocation de l'image. Susciter l'acte d'« imager » et d'imaginer le Lebu dansant en prononçant l'appellation du modèle festif en question, telle semble être l'option suivie pour réaliser une semblable construction lexicale.

Avec la référence à la danse, on peut nommer les fêtes organisées de manière plus régulière et qui semblent être moins marquées par *l'imperium* de l'élite locale. Les regroupements sont de deux ordres. Ils sont spontanés, quand avec les levers de pleine lune l'initiative d'improviser une soirée récréative est mise à exécution. Ils sont

intégrés dans l'agenda du village lorsqu'ils correspondent aux rites commémoratifs de la fécondité de la terre, c'est-à-dire celle de ses plantes⁷³⁴ et de ses eaux. Le *lolli* (équivalent à l'automne du climat dit tempéré), saison des récoltes de mil, est la séquence où on note une forte récurrence des réjouissances.

Les fêtes de la moisson se divisent en deux types : le *mbapat* ou cadre de jeu axé sur la lutte et la séance de danse. Selon Baboucar Diagne, le gala de lutte était un des principaux lieux du *tukkal* (démonstration de force). En tant qu'instance d'exhibition, fête du muscle et de l'ingéniosité, observatoire de choix pour tout adulte commis aux tâches de repérage et de fichage des jeunes à mettre à contribution dans toute mission de sauvegarde du destin collectif, le *mbapat* véhicule et produit une sociabilité à plusieurs directions. Comme phénomène scénique, dont la configuration renvoie à la figure magique du cercle, il est un levier de transactions culturelles, d'échanges de bons services, de construction identitaire et d'intégration sociale par le biais de la territorialité. Sous ce dernier rapport, on comprend mieux pourquoi les échelles du *penc*, du village et de la nébuleuse de villages lebu orbitant ou non autour de Dakar sont les différents niveaux d'expression de ladite sociabilité.

Cadre d'accueil des Lebu venant d'accomplir le rite de passage appelé circoncision, le *mbapat* représente, dans le dispositif du contrôle social, un dérivatif du trop plein d'énergie accumulé, de la tension musculaire de cadets et benjamins tenus de se plier aux règles de la séniorité au moment où ils sont obnubilés par l'affirmation de leur personnalité. Mais, ainsi que le note Boubacar Diagne, le caractère éphémère des joutes oblige la société des aînés et des patriarches à trouver une réponse plus adaptée à la durabilité du *tukkal*. Trouver une conjointe, conformément aux dispositions du code matrimonial autochtone, fait office de solution définitive. Identifiable à un choix perspectif, la décision de « mettre au pas » le jeune adulte lebu indique bien que le

⁷³⁴ Diagne, Baboucar, inf. cit.

mbapat est une solution d'attente. Toutefois, il ne faut pas oublier que ce rite festif a aussi valeur d'instrument de parachèvement du procès de socialisation de l'enfant et du jeune par le jeu dur.

La séance de danse organisée en vue de célébrer la fête de la moisson est appelée *gumbe* ou *yaaba*, termes désignant encore les modèles chorégraphiques reproduits par les danseurs. Comme « Triomphe de la vie » par la « résurrection dans le vertige des sons » qui créent l'épanouissement dans le rêve⁷³⁵, cette danse du terroir fait plus appel aux bras qu'aux jambes. Ce faisant, elle se différencie du modèle wolof et se rapproche, par contre, de celui des Sereer appartenant aux peuples de la mer. La *mimesis* à l'oeuvre dans cette prestation chorégraphique lebu renvoie à l'immouvement de la berceuse ou du rameur engagé dans une course de pirogues. Danse figurative ne nécessitant pas la mobilité, le *ndawrabin*, qui rime avec la mise en place d'une scénographie s'ordonnant autour de deux rangs (comme dans le cadre de la pêche à pied au moyen de l'épervier⁷³⁶), est rythmé par des chants.

Au chapitre des fêtes allochtones ou de celles dont la célébration est indubitablement liée à des faits de culture non autochtones, figurent la *tabaski* appelée prosaïquement fête du mouton, la *korité* sanctionnant le jeûne musulman et le *tajaboon*, manifestation de célébration du nouvel an du calendrier arabo-musulman. C'est cette dernière réjouissance qui valide pleinement la dimension subversive de la fête nocturne. Travestissement,⁷³⁷ mendicité et vol instruisent le déroulement de la subversion de l'ordre établi. Ils correspondent aux modalités d'inversion d'un rituel festif aussi

⁷³⁵ Guillot, René, « A propos d'un récital de danse », *Paris -Dakar*, 1261, 23 mars 1940, p. 1.

⁷³⁶ Thiam, Abdoulaye, op. cit., p. 10.

⁷³⁷ Il peut se définir comme le « vestissement »... « qui fonde le paraître-le par être, ... l'être para, l'être à côté à substituer à l'être non saisissable sinon en son défaut [car] tout vestissement, en quoi se décèle un investissement, se supporte d'une réparation symbolique, et par là confère à l'objet (être ou chose) l'investiture de son rôle dans le cérémonial ». Cf. Besnard-Coursodon Micheline, « A Rebours, Le corps parlé », *Revue des sciences humaines*, 170-171, 2^{ème} trimestre 1978, op. cit., p. 53.

charmant que la fête des fous de l'Europe médiévale et celle saturnienne de la Rome antique durant laquelle l'esclave accédait, momentanément, au statut de maître. En définitive, c'est avec et par ces modalités que la fonction cathartique de la fête est rendue opératoire. La répétition de la catharsis qu'elle produit pose le problème de l'organisation du temps social par la communauté villageoise de Dakar .

3 - *Vivre le temps du village*

Catégorie de la culture humaine du fait qu'il relève de l'outillage mental, c'est-à-dire des représentations collectives comme l'a si bien montré E. Le Roy Ladurie⁷³⁸, le temps a fait l'objet d'un quadrillage ternaire dans la collectivité paysanne des Lebu de Dakar . Avec cette division, celle-ci est parvenue à se construire un agenda dont la marque essentielle réside dans sa quasi-immuabilité. La cartographie du temps ainsi réalisée, pour reprendre la belle expression du journal *Le Monde diplomatique* de septembre 1994, fonctionne comme base et instrument de rationalisation des activités quotidiennes et futures. Cartographier le temps, c'est dévoiler les usages sociaux qu'on veut en faire et qu'on en fait, en toute autonomie, à Dakar ou ailleurs. Peu importe que celle-ci soit parcourue par des logiques inventives et/ou d'emprunt.

Temps court, temps intermédiaire et temps long renseignent sur la représentation de la durée des paysans lebu. La binarité gouverne cette-segmentation. Le jour, moment de manifestation du cycle solaire, et la nuit, séquence placée sous l'influence du cycle lunaire, correspondent aux deux divisions du temps court. La semaine, le mois (dont la durée est celle d'une lunaison), la saison et l'an représentent respectivement les divisions des deux autres temps.

⁷³⁸ Ladurie, Emmanuel Le Roy, op. cit., pp. 419-425.

Chacune de ces séquences est maillée en fonction de critères déterminés. Ceci renvoie en partie aux repères répertoriés par E. Le Roy Ladurie⁷³⁹. Pour le jour, il indique que le repérage est calqué sur les rites d'occupation. Ainsi, manger et prier ordonnent les horaires. Si on s'inscrit dans la perspective de valider et d'appliquer cette thèse pour Dakar, les trois repas quotidiens et les cinq prières journalières auxquelles sont soumis les Lebu exconvertis (?) ou convertis à l'islam font figure de repères alimentaires et d'horaires liturgiques. Les repères physiologiques, renvoyant aux sommeils, et ceux auditifs, établis sur la base des séries décalées des chants du coq, distinguées par le même auteur pour le temps équivalent à la nuit, sont valables pour l'analyseur constitué par l'agglomération rurale de Dakar.

Toutefois, l'approche relative aux repères auditifs mérite d'être revue. L'appel répété du muezzin, les coups de pilon des « génies de la brousse » et des ménagères sont à invoquer pour le Lebu. Cette question des bruits imaginés et entendus, renvoie, au-delà de la représentation de l'audible et de l'inaudible, à une autre perception du temps. Celle de sa distribution entre forces visibles (les hommes en vie) et forces invisibles (les esprits des morts, les génies et autres créatures homologues). Le *njooloor* (moment diurne de fort ensoleillement), la nuit sans étoiles et sans lune, la nuit faiblement étoilée et censée couvrir la terre d'un châte effrayant sont les fractions du temps attribuées aux forces du mal. Aussi, les hommes sont-ils conviés à respecter le schéma distributif imaginé, à ne pas franchir donc les limites spatiales de leurs foyers socio-résidentiels aux heures placées sous le contrôle des êtres terrestres incarnant le mal et l'invisible. Toute violation de cette disposition risque d'entraîner, pour ceux qui ont le « regard long », des visions cauchemardesques car les séquences nommées sont porteuses de dynamiques de commutation. Avec elles, l'invisibilité cède la place à la visibilité de toutes les « créations de Dieu ».

⁷³⁹ *Idem.*, p. 420.

Cette division du temps écologique édifie suffisamment sur l'inanité du propos du Baron Roger selon lequel

« Les nègres [du Sénégal], ne connaissent pas [le modèle de] division de la journée en heures, désignent les principaux instants par le midi, par le lever et le coucher du soleil et par les noms des prières qu'on doit faire à des époques fixes »⁷⁴⁰.

Il y a inanité dans la mesure où l'auteur occulte sciemment ou méconnaît gravement les héritages euro-occidentaux concernant le rapport au temps, c'est-à-dire les constructions faites par l'Eglise, les milieux marchands et les paysans. Chez ces derniers, le temps est, pour reprendre la lexie ladurienne, un temps mou, flottant⁷⁴¹. Cette caractérisation est transposable en Sénégal . Elle est annonciatrice d'une analogie des temporalités construites par les paysans des formations sociales lebu et euro-occidentales. Cette ressemblance permet de corriger le discours du Baron Roger focalisant son attention sur le temps dit dur, construction sociale dont sont comptables, non seulement les scribes évoqués par E. Le Roy Ladurie⁷⁴² mais aussi les capitaines d'industrie. C'est la Révolution industrielle (vécue par celui-ci) qui a consacré le triomphe à l'échelle des villes de l'usage du temps minuté. Consécration qui masque difficilement la finalité disciplinaire attendue dans la relation entre ouvriers et patrons d'usine avec comme enjeux avérés l'accomplissement et l'accaparement du surtravail.

La magistralité affectée au temps dit minuté par le Baron Roger n'obture pas, loin s'en faut, la possibilité d'établir une homologie entre cette construction et « le temps particulier du cultivateur, du pâtre, de l'artisan »⁷⁴³ de Sénégal . Le trait d'union

⁷⁴⁰ Roger, Le Baron, op. cit., p. 83.

⁷⁴¹ Ladurie, Emmanuel Le Roy, op. cit., p. 425.

⁷⁴² *Idem.*

⁷⁴³ *Idem.*, p. 419.

invocable demeurant incontestablement la mensuration. Le tour d'une aiguille de montre ou d'horloge et la taille des ombres humaines projetées sur le sol sous l'effet du rayonnement solaire président respectivement à la mesure des temporalités dans les milieux en question. Jean Ziegler⁷⁴⁴, définissant le temps comme « une des catégories essentielles de la pensée » et la montre comme « un artifice qui traduit le temps en espace » (correspondant à l'intervalle produit par la « position de deux aiguilles sur une surface ») montre bien que l'espace projeté est la matrice du calculateur du temps (d'ici et d'ailleurs). Le Baron Roger fournit la preuve du recours par le paysan à l'artifice de l'ombre pour faire le calcul en question. Il s'exprime en ces termes :

« C'était l'heure du repos, dès lors vers le milieu du jour, l'ombre devait donc être petite, raccourcie comparativement à ce qu'elle était le matin et le soir. Ce sont là des détails d'observation de ces images naturelles qu'affectionnent les Sénégalais »⁷⁴⁵.

Il administre la preuve de ses talents d'observateur, mais reste, cependant, prisonnier de ses schèmes culturels. Ce faisant, son témoignage, qui est en même temps un révélateur de son rapport à l'« exotique », prolonge les dires de nombreux voyageurs européens des XVIIe - XIXe siècles.

Le Maire est un de ces chercheurs d'aventures et d'exotisme à avoir transfiguré la factualité du temps social quand il affirme, *mordicus*, que « leur ignorance [celle des Ségambiens] va jusqu'à ne pas savoir... les jours de la semaine auxquels il n'ont point donné de nom »⁷⁴⁶. Ce propos ne contient aucun signe de pertinence quand il est rapporté aux cultures paysannes des aires lebu, wolof, sereer et tukulër. La parenté

⁷⁴⁴ Ziegler, Jean, *Le pouvoir africain*, Paris, Editions, du Seuil, 1971, pp. 136 et 150.

⁷⁴⁵ Roger, Le Baron, op. cit., p. 91.

⁷⁴⁶ Le Maire, Du Sieur, op. cit., p. 118.

linguistique qui les unit, se manifeste, entre autres domaines, dans le vocabulaire du temps social. Les noms propres des jours de la semaine sont déclinés dans les langues portées par ces cultures. D'ailleurs, on note dans le lexique employé des termes identiques ou affichant des préfixes et des suffixes tellement proches qu'une écoute de leur prononciation conclut à une homophonie. Les variations consonantiques l et d pour désigner le mercredi et l et r pour le jeudi, notées respectivement dans les langues wolof et serer, ne creusent donc pas des écarts phonétiques majeurs⁷⁴⁷.

Mis à part le mardi, toutes les autres unités désignatives des jours de la semaine interviennent dans la construction des anthroponymes de baptême⁷⁴⁸. Daba est un de ces noms propres au féminin que l'on rencontre couramment chez les Lebu qui affectionneraient de faire porter à leurs enfants de sexe masculin le nom Seyni⁷⁴⁹.

⁷⁴⁷ Tableau N°1 : Unités nominatives des jours dans les langues française et sénégalaises

Nom français	Equivalents sénégalais		
	Wolof-Lebu	Serer	Tukulër
Lundi	Al tine	Tening	Al tine
Mardi	Talata	Talata	Talata
Mercredi	Alarba	Ardaba	Alarba
Jeudi	Al Xemes	Ar Xemes	Al Xemes
Vendredi	Ajuma	Jumaling	Al Juma
Samedi	Gaaw	Fugaaw	Aset
Dimanche	Aseet/Dibeer	Diboor	Aleet

⁷⁴⁸ Cette manière de nommer les êtres humains au moment de leur baptême se rencontre ailleurs en Afrique. L'exemple des groupes senufo et akan peut être retenu pour donner davantage de fiabilité à notre propos. Cf. Clamens Gabriel, « Des noms de personnes en dialecte Tagwana », *Notes africaines*, 46, avril 1950, pp. 52-54 et Assi L. Aké, « Note sur la patronymie Baoulé », *Notes africaines*, 64, octobre 1954, pp. 115-116.

⁷⁴⁹ Diagne, Baboucar, inf. cit. Dans son témoignage du 18 septembre 1997, cet informateur se prononçant sur les relations entre Lebu et Soose a affirmé qu'elles se sont organisées autour de deux pôles : la conflictualité et la convivialité. La guerre entre ceux-ci, qui constituent le proto-peuplement, et ceux-là, qui seraient venus au Cap-

Cette procédure de production du nom de baptême est pratiquée avec certaines des appellations affectées à un autre temps intermédiaire, le mois. Ceci concerne les divisions temporelles, dont l'avènement coïncide avec la célébration d'une manifestation festive. Celle-ci leur fournit d'ailleurs les termes nominatifs. Une homophonie est ainsi construite. Les exemples qu'on peut citer sont ceux des mois dits *gamu* et *tabaski*.

Le cycle lunaire sert de matrice à la « cartographie » et à la nomination du mois. Ainsi, sa durée se confond avec (comme nous l'avons déjà dit) celle de la lunaison, le nom commun utilisé pour le désigner est le même que celui qui sert à nommer l'astre en question. La succession des mois est pensée en termes de fratrie avec le procédé de conversion de l'antériorité en aînesse. Ce faisant, des mois ne sont nommés qu'en fonction du terme désignatif respectif des autres divisions qui les précèdent. L'appellation consiste alors à leur accoler la mention « frère de... ».

La construction lexicale entreprise à travers cette lecture anthropocentrique du cosmos procède d'une tendance largement partagée par beaucoup de formations sociales sénégalaises, celle qui veut qu'un des signifiants du rapport à l'événement soit le recours à l'évocation et à la ré-évocation de son nom. La plausibilité d'une telle hypothèse est à envisager avec tous les noms des mois pendant lesquels des séances festives de grande importance ont eu lieu : *gamu*, *tabaski*, *korité*. Avec les autres unités temporelles, la supposition d'un déficit de vocabulaire peut être envisagée pour

Vert dès le VIII^{ème} siècle, « exemplifie » le premier pôle. Quant au second, il s'illustre à travers la fréquence des patronymes soose dans les familles lebu (Badiane, Soumaré, Sylla, Fofana) et surtout celle du nom Seyni. Nom porté à l'origine par un des fils du chef soose, Sumbu. Cet enfant se serait lié d'amitié avec un jeune lebu répondant au nom de Ndaanu Jaañ. L'exode vers la Gambie de ce chef vaincu et de ses sujets n'a pas altéré, selon la version du même informateur, l'amitié nouée par les deux jeunes, victimes de l'inimitié triomphante des adultes. Devenus pères de famille, chacun d'entre eux a voulu perpétuer le sentiment affinitaire en donnant à une de ses progénitures masculines le nom de l'autre protagoniste. Ainsi, celui de Seyni distribué à beaucoup de villageois puis citadins de Dakar avant, pendant et après la séquence 1857-1960, est une façon de célébrer, la bonne intelligence entre voisins, une manière de clamer la supériorité de la convivialité sur la conflictualité.

épuiser la question de l'appellation. Toutefois, il est permis de penser qu'on est en présence de la manifestation d'une logique anthropocentrique déterminée. Il s'agit de celle-là même qui assimile la succession des mois à la trajectoire de la maternité d'une puissance divine déterminée, la lunaison à un moment de gestation de cette dernière et convoque le paradigme de la re-naissance pour donner un aperçu de la vision du monde cosmique conçue et transmise de génération en génération.

Le temps long, quand il est divisé en fractions appelées saisons, n'est pas concerné par l'actualité de ces modes de désignation. La saison se lit ici comme une totalité de phases lunaires présentant des caractéristiques climatiques communes. Le *nawet*, qui correspond à un été pluvieux et le *noor* ou séquence non pluvieuse sont les deux grandes subdivisions construites.

Avec l'année, division dont la saison est l'unité de base, la question de l'évocation d'un événement jugé capital pour nommer une division temporelle (re)trouve toute son importance. Le fait événementiel le plus marquant d'une année est ainsi mis à contribution pour jouer non seulement le rôle d'une balise dans les opérations de datation inscrites dans la construction de la mémoire collective, mais aussi et peut-être surtout une fonction nominale. Le foisonnement d'« années » de « maladie x ou y », de « sécheresse », d'« inondation », édifie largement sur cette procédure de distinction.

Cette procédure est riche des efforts de maîtrise du temps écologique, qui est ainsi soumis à un procès de maillage et de marquage avec les divisions faites et distinguées à l'aide d'un vocabulaire usuel. Grâce à un tel procès, il est possible de réussir le contrôle de chaque activité humaine devant occuper une place importante dans la reproduction du groupe social. Le problème de la temporalité ainsi posé se confond, en milieu lebu, avec la référence à l'agenda du microcosme villageois.

La journée du paysan lebu est fractionnée en moments d'activités et en moments de repos. Elle commence à l'aube avec le réveil du village. Ce réveil est annoncé par trois figures : le muezzin de la mosquée appelant à haute voix à la prière, la pileuse de mil

faisant entendre, comme à Guet-Ndar ou ailleurs, « les premiers coups sonores des pilons à kouskous, mêlés à des éclats de voix nègres qui s'éveillent, à des bruits de verroterie qu'on remue »⁷⁵⁰ et les enfants, y compris les plus petits désignés péjorativement par le vocable de négrillons par Pierre Loti. Même s'il s'adresse à la progéniture en mouvement des habitants de Saint-Louis, les « bouts de bois de Dieu » de Dakar ne se conduisent pas autrement. Appartenant à la même aire culturelle, ils se comportent à l'image de ceux-là, en « commençant à paraître aux portes avec leur gros ventre orné d'un rang de perles bleues, avec le nombril pendant, leur sourire fendu jusqu'aux oreilles, et leur tête en poire... »⁷⁵¹.

La corvée d'eau, le balayage et la préparation du petit déjeuner correspondent aux prestations de service domestique dévolues aux femmes. Ces tâches ouvrent le cycle des activités de production quotidiennes des hommes. A moins que ceux-ci ne décident, majoritairement ou non, d'accomplir quelques gestes de labour ou de sarclage dans les champs dits de case en attendant que le repas matinal leur soit servi.

Le reste de la matinée est consacré à l'exécution de tâches tributaires du rythme des saisons. Il s'agit, chez les hommes, de travaux champêtres en été et d'activités de pêche et de réparation des outils nécessaires à leur accomplissement, prédominantes en saison non pluvieuse. Chez les femmes, elles consistent en opérations de culture, de cueillette d'ingrédients, de recherche de bois mort, de préparation du repas de « midi ».

Avec ce repas du milieu du jour, s'ouvre le moment du repos. La maison redevient le lieu de rendez-vous des hommes revenus du *penc* littoral ou des champs. Les adultes sont rejoints dans le *domus* par les enfants qui s'étaient livrés, auparavant et durant leurs activités ludiques, à une débauche d'énergie à travers bois et autres biotopes du terroir villageois. Le somme réparateur et la prière du *tisbar* (office de l'après-midi

⁷⁵⁰ Loti, Pierre, op. cit., p. 167.

⁷⁵¹ *Idem.*, p. 268.

commençante) clôturent cette séquence de repos et préparent celle des activités de fin de journée.

Le retour au *penc* littoral ou au champ pour les hommes, aux sites de jeux pour les enfants, le transfert du lieu de palabres du rivage au *penc* central après la prière du *takusaan* (après-midi finissante), les activités de pilage et de préparation du dîner, les rencontres dans les *teeru* avant et pendant le crépuscule dans le but de s'approvisionner en produits halieutiques auprès des pêcheurs⁷⁵², etc., correspondent aux faits et gestes essentiels observables dans la demi-journée restante. Ce moment diurne clôturé par le coucher du soleil annonciateur de la réduction de la visibilité et l'accomplissement de l'avant-dernière prière, celle du *timis*.

Contrairement aux apparences, la nuit n'est pas un moment où règne le « calme olympien ». Avant et après le souper, la célébration du dernier office de la prière « mahométane » (le *gewe*), les gestes récréatifs des enfants, la veillée organisée sous forme festive ou sous forme éducative avec les narrations centrées autour des contes, du passé lignager ou villageois préparent la séquence du sommeil. Pour les Lebu qui partagent leur vie avec des conjoint(e)s, l'accomplissement des devoirs conjugaux structurant la sexualité reproductive⁷⁵³, les échanges de confidences et de points de vue sur la marche du *domus* et du village, les admonestations et/ou actes de violence conjugale⁷⁵⁴ meublent les instants annonçant un sommeil placé sous le sceau d'une

⁷⁵² Ces derniers ont probablement été, à l'instar de leurs homologues de Guet-Ndar, « entourés de bandes brunantes de femmes et d'enfants » prêts à emporter chez eux « des corbeilles toutes pleines, ... d'une couronne de poissons grouillants enfilés par les ouïes ». *Idem*, p. 38.

⁷⁵³ Il y a peu de chances qu'une collecte de textes oraux soit faite sur les cas de frigidité, les manies sexuelles, les déceptions en amour vécues de façon traumatisante ou avec stoïcisme. Sur les vécus des femmes catholiques françaises et de leurs conjoints, lire Sevegrand Martine, *Les Enfants du Bon Dieu. Les catholiques françaises et la procréation au XXe siècle*, Paris, A. Michel, 1995, 492 p. et *L'Amour en toutes Lettres. Questions à l'abbé Viollet sur la sexualité*, Paris, A. Michel, 1996, 352 p.

⁷⁵⁴ Sur la violence dans l'histoire des femmes européennes, lire Dauphin Cécile et Fage Arlette (éds), *De la violence et des femmes*, Paris, A. Michel, 1997, 201 p. [Collection "Bibliothèque Albin Michel Histoire]. En

activité onirique censée contenir des présages⁷⁵⁵. Sommeil sommairement accompli, selon les dires véhiculés localement, par tous ces hommes et toutes ces femmes « coupables » d'anthropophagie. La chasse au « gibier » humain et les sabbats organisés périodiquement expliqueraient l'abrègement du temps de leur sommeil nocturne.

Sauf dans les cas où la sociabilité inter-villageoise oblige le Lebu de Dakar à effectuer un long déplacement, la mobilité spatiale se fait à l'échelle de la courte distance. Les trajectoires reliant les *penc* de quartier, le *penc* d'un quartier et la cour d'une des maisons du quartier, les maisons les unes les autres, la cour du *domus* et la case habitée ou visitée, le dortoir et l'enclos du cheptel domestique, les cases les unes les autres, etc., correspondent aux parcours effectués de nuit. L'animation de la vie du village et de la maison peut se lire à travers le dénombrement des habitants empruntant ces directions des navettes pendulaires rapprochées qui sont observables dès que la nuit relaye le temps crépusculaire. Des données statistiques collectées à des intervalles réguliers sont susceptibles d'indiquer la baisse continue des déplacements au fur et à mesure que la « terre se refroidit » et d'aider à se rendre compte que les derniers à dessiner encore sur ces espaces sociaux des trajets de courte distance sont les aînés, les pères de famille. Ceux-là achevant, par exemple, de s'acquitter de certaines de leurs obligations fixées⁷⁵⁶ par ceux-ci.

guise d'actualisation de la question dans et hors d'Europe occidentale, on peut consulter Dayras Michèle (éd), *Femmes et violences dans le monde*, Paris, L'Harmattan, 1995, 328 p.

⁷⁵⁵ Concernant la place du fait onirique dans la vie des populations sénégalaises, on peut se référer à :

- Faye Ousseynou , 1992, op. cit.

- Kalis Simone , *Médecine traditionnelle, religion et divination chez les Sereer Siin du Sénégal . La connaissance de la nuit*, Paris , L'Harmattan, 1997, 334 p. [Collection "Anthropologie -Connaissance des hommes"].

⁷⁵⁶ Faire un tour d'inspection à l'enclos avant le coucher est un des devoirs distribuables aux aînés ou aux cadets dans le cas des familles où s'est effectuée, à leur profit, la transmission du pouvoir patriarcal.

Conclusion

La terre héritée des ancêtres, le pouvoir exercé conformément aux pratiques politiques des sociétés d'ordre sénégalaises et l'identité de la communauté territoriale ont été les enjeux autour desquels se sont organisées des tactiques visant à tirer profit ou à obtenir, à défaut de l'énucléation, l'endiguement du processus d'urbanisation. Le langage des injonctions s'intégrant parfaitement à l'une ou l'autre de ces tactiques a servi d'élément de scansion des rythmes donnés aux diverses conduites adoptées. Cette police des énoncés a pu faire fortune du fait qu'elle a été en phase avec la reproduction largement partagée de la culture matérielle et de la sociabilité autochtones.

L'aménagement de l'habitat en fonction des principes d'organisation de l'espace, la mise à contribution de l'écosystème dans les jeux d'alimentation, de construction immobilière et mobilière, l'application des règles de civilité villageoise relatives, par exemple, à la vêtue ou à la gestion du miasme et la reconduction des procédures de cartographie du temps et de construction d'une sociabilité intra et inter-villageoise structurent, entre 1857 et 1904, les trajectoires du vécu social des populations africaines de Dakar . Mais, ils n'obèrent en rien la réussite de la diffusion dans les consciences sociales du discours véhiculant le projet d'acceptation de la culture urbaine. Mais, c'est la décennie 1904-1914 qui autorise à rendre compte de ce succès.

CHAPITRE II : ASPIRER A L'URBANITE DANS LES SAVOIR-VIVRE ENTRE 1904 ET 1914.

En commençant à abriter dès 1904 les infrastructures immobilières, les travaux de mise en place d'un ouvrage portuaire destiné aux transactions commerciales et les percements viaires qui doivent en faire le siège du Gouvernement Fédéral de l'A.O.F et la vitrine économique de l'impérialisme colonial français en Afrique subsaharienne, Dakar est entré dans une phase d'expansion. Certaines des nouvelles opportunités (économiques et culturelles) qui s'offrent aux Lebu et aux nombreux migrants, contribuent à modifier notablement les données du rapport à la ville. Ce qui prédomine désormais, c'est l'aspiration à vouloir vivre comme un citoyen.

Cette dynamique est visible dans la recomposition du paysage immobilier, les efforts fournis en vue de se conformer à la redistribution dans le temps et dans l'espace de disciplines de gestes telle que la production de sonorités, la valorisation de nouvelles occupations distractives et de formes de conduite sexuelle autrefois inexistantes ou faisant habituellement l'objet d'une opacité remarquable dans le champ des relations intra-villageoises. Au regard de cette tendance ostentatoire, il nous semble possible de dire que le désir des biens de la ville est une des instances de visualisation de ladite dynamique.

A - Des raisons de vouloir vivre l'urbanité

1 - Des raisons économiques

Le rapport à la ville met en scène deux figures d'habitants lebu : les membres des familles influentes, les résidants infortunés ou peu fortunés. Concernant les premiers, ceux d'entre eux qui exercent des fonctions politiques et de gestion du patrimoine foncier lignager, sont susceptibles de vouloir adopter les façons de faire des citoyens. L'aliénabilité de la terre, le déclenchement d'un cycle de spéculations foncières qui est

antérieur à l'érection de Dakar au rang de capitale fédérale⁷⁵⁷, la perspective de faire de la rente immobilière une source de revenus promue à un bel avenir du fait de la croissance continue des effectifs démographiques, multiplie les possibilités d'accéder en permanence aux ressources financières et d'en engranger des quantités relativement importantes. Aussi, en mesurant les chances de conserver leur hégémonie conquise au détriment de leurs congénères, dans un contexte marqué par une plus grande circulation de la monnaie appelée à réguler de plus en plus les rapports entre les hommes, n'ont-ils pas manqué d'adopter la culture matérielle et la civilité consubstantielles du mode de vie urbain.

Une telle adoption permet, rappelons-le, à l'élite lebu de renouveler le code des signes de son pouvoir. En outre, elle renvoie à la capacité des couches dirigeantes sénégalaises à tirer parti des modes de production de biens économiques introduites par les colonisateurs. La militarisation du pouvoir d'Etat, l'institutionnalisation de la violence comme mode de régulation du jeu politique ou social et d'acquisition et de contrôle des richesses économiques et la reconfiguration de l'espace sénégalais éclaté désormais en sites habités par les dominants et en réservoirs de richesses matérielles et humaines à extorquer, ont été les procédures choisies par les milieux aristocratiques locaux pour se convertir à l'économie de traite atlantique⁷⁵⁸. Ce complexe d'héritages, accumulés sur une longue durée et construits au détriment des ancêtres des Lebu de Dakar (contraints d'effectuer durant des siècles et par cohortes une migration méridienne en direction du cul-de-sac constitué par le Cap-Vert⁷⁵⁹), est porté par la génération d'« aristocrates » autochtones ayant procédé à

⁷⁵⁷ Diop Yakham (op. cit., p. 666) souligne qu'une tendance haussière du marché des titres fonciers est notée entre 1911 et 1916.

⁷⁵⁸ Cf. Barry Boubacar, 1988, op. cit. ; Bathily Abdoulaye, 1989, op. cit. et Diouf Mamadou, 1990, op. cit.

⁷⁵⁹ Cf. les textes rendant compte des dynamiques migratoires évoquées dans la première partie de notre texte. Parmi les dernières migrations, on peut relever l'exode et l'installation dans le Cap-Vert du marabout Niaga Isa (maître à penser de Diile Faatim Caam Kumba Jombos, auteur d'un « jihad » au Waalo en mars 1830) et de ses

l'écriture d'une ou de nouvelles pages de l'histoire des relations entre formations sociales de l'Europe capitaliste et sociétés africaines. En d'autres termes, ce qui est porté c'est l'aptitude à procéder, face aux interpellations du présent, « à une série d'ajustements et de réajustements »⁷⁶⁰.

Le Lebu infortuné ou peu fortuné voit dans la reconversion professionnelle le moyen d'accéder et de jouir aux ressources offertes par la ville et de mettre, par voie de conséquence, un terme au procès de minoration sociologique qui lui est soumis par le pouvoir colonial. Pêcheur Paysan au départ, il s'initie, par la suite, au métier de maçon ou à celui de menuisier. Ce jeu d'exconversion-reconversion fait figure de donnée matricielle de l'opinion courante qui veut que le Lebu soit « l'homme des trois métiers »⁷⁶¹. Mieux, il donne à lire l'acceptation de la culture matérielle caractéristique de l'urbain. En effet, l'apprentissage de ces deux métiers indique qu'il y a incontestablement une volonté de participer à la reproduction de la féerie des signes de l'ordre urbain. Ces signes immobilier et mobilier, qui attestent de l'expression de besoins en équipements croissants dont la satisfaction bénéficie notamment aux artisans de la filière du bâtiment, s'interprètent en termes de composantes de la symbolique appelée à informer le complexe mental de l'habitant de Dakar en quête d'une nouvelle identité valorisante, celle de citoyen.

suyvants. Cf. Barry Boubacar , *Le royaume du Waalo Le Sénégal avant la conquête*, Paris , Karthala, 1985, pp. 246-249.

⁷⁶⁰ Diouf, Mamadou, 1990, op. cit., p. 7.

⁷⁶¹ Sène, Aby, inf. cit. Selon elle, Blaise Diagne a dû combattre cette idée reçue pour espérer obtenir l'enrôlement de jeunes Lebu de Dakar dans l'armée métropolitaine mobilisée dans des tâches de guerre entre 1914 et 1918. Pour réussir sa propagande, il a fait entrevoir la possibilité de faciliter la mobilité sociale avec la perspective du recrutement de l' « ancien combattant » comme gendarme et policier. Il a aussi actionné les mécanismes de la peur et du mépris de l'autre en affirmant que cette évolution sociale est la seule marque d'accélération de l'histoire propre à éviter au Lebu de Dakar de subir les brimades des agents de l'ordre de « race » bambara, reconnaissables à leurs balafres et prompts à assimiler les sourires qui leur sont destinés à des signes de moquerie, de remise en cause de leur autorité et de l'ordre public. C'est le spectre d'une double minoration sociologique qui est brandi dans la seconde direction argumentative du discours attribué à Blaise Diagne.

La figure de l'allochtone qui choisit de s'installer définitivement à Dakar et d'aspirer à l'urbanité, est celle du migrant volontaire. Contraint, à plusieurs reprises par la « pression rurale... à se rendre en ville, afin de trouver l'argent nécessaire pour se nourrir et entretenir la famille, payer les impôts, répondre aux contraintes sociales [besoin de paraître, fonder un foyer] »⁷⁶² et ensuite à retourner au foyer de départ du fait de « la nécessité de maintenir la production agricole, les droits sur la terre et les liens de parenté, et le souci de vivre dans un environnement familial »⁷⁶³, il finit par briser la circularité d'une telle mobilité spatiale en faisant ce choix. Cette processualité, décrite par C. Coquery-Vidrovitch quand elle parle d'une opération de « dépôt » renforçant le monde des citadins⁷⁶⁴ et observée dans l'histoire de la ville européenne du XIXe siècle⁷⁶⁵, n'exclut pas la possibilité de trouver un autre type de migrant candidat à l'urbanité. C'est l'exilé dont la description faite par Baboucar Diagne insiste sur les points suivants : port de baluchon, tenue vestimentaire en haillons, sinuosité de l'itinéraire suivi en raison des cheminements tâtonnants dus à la méconnaissance de la géographie des lieux ou en raison des rigueurs des tactiques d'évitement condamnant le migrateur à effectuer des détours, des retours à des points du parcours, des haltes, etc.⁷⁶⁶ Mis au ban de la société pour avoir commis une faute prévue et sanctionnée par le code pénal construit par son groupe d'appartenance (anthropophagie, inceste, vol et autres formes d'atteinte aux biens, homicide, etc.), il est sommé de prendre le chemin de l'exil. Dakar devient ainsi, à côté ou à la place des refuges classiques tel que le

⁷⁶² Coquery-Vidrovitch, Catherine, *Afrique noire. Permanences et ruptures*, Paris, Editions L'Harmattan, 1992, p. 273.

⁷⁶³ *Ibidem.*

⁷⁶⁴ *Idem.*, p. 272.

⁷⁶⁵ Corbin, Alain, 1991, op. cit.

⁷⁶⁶ Diagne, Baboucar, inf. cit.

Jegem⁷⁶⁷, un de ses foyers d'accueil. Ce faisant, il ne construit pas un rapport à la ville différent de celui de cet autre visage affiché par le migrant qui décide de « caler » son destin sur le processus de production de la ville.

Il est difficile de fournir des données chiffrées sur ces deux visages du migrant qui a pris l'option de se construire une identité de citoyen. D'autres points de sa trajectoire ne sont pas encore élucidés. Parmi les plus importants, on retiendra leur poids respectif dans la population en voie de citadinisation, la durée moyenne de leurs allers et retours préparant la déconnexion du milieu rural d'ancrage, le décalage entre le moment de leur installation définitive et celui de leur décision de se donner de nouveaux référents identitaires, etc. A défaut de récits de vie écrits par les protagonistes ou sous leur dictée et au regard de l'impossibilité de reconstituer des biographies comportant des temporalités bien précises de personnages disparus, il s'avère illusoire de réussir la recomposition de cette séquence du passé.

En revanche, il est possible de construire une ou des hypothèses plausibles sur les motivations économiques du renoncement du migrant au refus urbain ou, peut-être, de son adhésion quasi instantanée aux façons de faire, aux façons d'être et aux façons de voir véhiculées par le projet urbain. En effet, la ville de Dakar offre au migrant des opportunités de travail. Comme foyer d'activités, elle est appelée à se constituer un marché de travail à l'instar des organismes socio-économiques homologues. En outre, la conjoncture qui y est vécue entre 1904 et 1914, se caractérise par une ouverture de nombreux chantiers de travail : percement de rues et d'avenues dessinées dans le quadrillage viaire de l'urbanisme défini par les autorités coloniales, édification d'ouvrages immobiliers devant accueillir les services administratifs du Gouvernement général de l'A.O.F ou servir de logements dits de fonction aux agents de l'Etat colonial qui ont accompagné le déménagement de la machine administrative fédérale de Saint-

⁷⁶⁷ Voir Sène Abdoulaye, op. cit.

Louis à Gorée en 1902, puis de Gorée à Dakar entre 1904 et 1907, édification du port de commerce entre 1903 et 1910⁷⁶⁸, etc.

Emargeant sur les listes du prolétariat et/ou du sous-prolétariat urbains en tant que docker, manoeuvre, commis à des tâches de manutention, aide-maçon, membre du personnel domestique, etc., le migrant ne perçoit pas uniquement le salaire en termes de revenu attractif en période de crise, comme le souligne C. Coquery-Vidrovitch pour les travailleurs salariés n'ayant pas renoncé aux migrations pendulaires⁷⁶⁹, mais aussi en termes de moyen de survie préféré. En bref, la perte d'une telle source de revenus ou l'impossibilité d'en disposer, en raison de la supériorité de la demande de travail sur celle de l'offre, conduisent à envisager le recours à des moyens de survie substitutifs. Ceci est facilité par l'existence du secteur des prestations de services d'une ville qui, à l'instar des autres sites urbains créés par la colonisation, s'affirme « davantage comme un centre de consommation qu'un centre de production »⁷⁷⁰, érige, par voie de conséquence, la débrouille en procédure courante d'accession aux ressources et informélise la sphère économique.

Les petits métiers constituent, plus que les activités socioprofessionnelles rangées ordinairement dans la filière de l'artisanat, les exercices économiques structurant une quotidienneté parcourue par la lutte contre la pauvreté et pour la survie. Certaines de ces occupations rappellent les gestes accomplis dans les villages. C'est le cas de la fabrication du matelas en paille nécessitant la recherche de ce matériau, l'assemblage de morceaux de sac pour matérialiser l'enveloppe dans laquelle va se faire l'empaillage, l'obturation par couture de l'orifice ayant servi à exécuter la précédente opération, le battage du matelas obtenu en vue de supprimer boursoufflements et creux

⁷⁶⁸ Faye, Ousseynou, 1989, op. cit.

⁷⁶⁹ Coquery-Vidrovitch, Catherine, 1992, op. cit., p. 271.

⁷⁷⁰ *Ibidem*.

qui altèrent la qualité de la pièce de literie produite, etc.⁷⁷¹ D'autres occupations renvoient à l'actualité renouvelée de pratiques économiques tel que le colportage. Dans la catégorie des habitants de la ville qui s'adonnent à ce jeu ambulatoire, figurent les marchands de cola soumis à une forte pression fiscale en 1900 avec le payement, au profit des services municipaux, d'un droit de circulation de 15F par mois et, pour le compte des Contributions directes du Secrétariat général du Gouvernement, d'une patente de colportage⁷⁷². D'autres « petits boulots » exercés en milieu indigène renseignent sur la « déconstruction » de l'ordre urbain. Il s'agit de la tenue de maisons de jeux de hasard, des débits de boisson et de points de restauration « illégaux », de la pratique « non autorisée » de la profession de prestataire de services de médication, etc.⁷⁷³ Les pénalités prises à l'encontre des citoyens ou néo-citoyens en conflit avec la loi coloniale (d'ordonnancement de l'économie de la ville) n'ont pas eu les effets dissuasifs et éliminatoires attendus. Pouvait-il en être autrement avec des acteurs soucieux également de leur promotion sociale ?

2 - Des raisons sociales

Trois catégories d'acteurs ont intérêt à faire de l'urbanisation le cadre d'accomplissement d'une socialisation renouvelée : les mal-nés qui sont les représentants des couches sociales occupant le bas de l'échelle des sociétés d'« ordre » sénégalaises, c'est-à-dire les « gens de caste » et les captifs ; les exclus de leur groupe d'appartenance purgeant leur exil à Dakar et les infortunés. Pour les premiers,

⁷⁷¹ On retrouve, dans les affaires correctionnelles portant le cote 5M des A.N.S, la mention de certains de ces « petits métiers » appartenant encore au présent des cultures matérielles. Voir Faye Ousseynou (1994, *op. cit.*) pour trouver écho de considérations afférentes à la richesse en indices de ce gisement d'informations archivistiques.

⁷⁷² A.N.S, 3G2-156, *op. cit.* Lettres du Contrôleur des Contributions directes au Délégué du Secrétariat Général du Gouvernement en date de novembre 1900.

⁷⁷³ Faye Ousseynou , 1989, *op. cit.*

les villes et l'arachide ont été aux XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, le lieu et le moyen les mieux indiqués pour s'affranchir du marquage social dévalorisant. La libération de la condition captive des mineurs et des adultes a été assimilée, depuis 1848, à une mesure applicable essentiellement aux espaces urbains⁷⁷⁴. D'où l'image de site de liberté d'une ville comme Saint-Louis qui, faut-il le rappeler, a été après le décret de 1848 sur l'abolition de l'esclavage et avec des quartiers tels que Bouëtville (Sor) et Ndar Toute (dans la langue de Barbarie), un foyer de destination de nombreux migrants ouest africains de condition servile. Quant à l'arachide, Mohamed Mbodj a (dé)montré avec beaucoup de pertinence sa conversion en assise d'un projet d'émancipation sociale⁷⁷⁵ entretenu à un moment où se fait encore prégnante la forte déconsidération des exclus du pouvoir *ceddo* construit à la faveur du triomphe de la traite négrière au XVIII^{ème} siècle.

Cette quête de considération sociale s'énonce en termes de recommencement de la socialisation dans le lieu d'accueil pour les *doxāndeem* censés purger, aux yeux des responsables de leur société d'origine, une peine de bannissement (c'est-à-dire de désocialisation, d'élimination sociale). Se sentant coupables ou victimes d'erreurs ou d'abus de jugement, ils manifestent le refus de tomber dans le néant social, jugé incontournable pour tout individu non « encadré dans des solidarités collectives »⁷⁷⁶, par le grossissement des rangs des candidats à l'urbanité. ...

Ceux-ci comprennent aussi des infortunés nés dans et hors de Dakar . Leur infortune étant assise sur l'absence ou l'insignifiance des richesses reconnues par les sociétés paysannes sénégalaises (patrimoine foncier, cheptel de bovins et autres animaux

⁷⁷⁴ Faye Ousseynou , « Un aspect négligé de l'histoire sociale de la colonisation : les domestiques dans la vie de relations à Dakar de 1885 à 1940. Etude d'un salariat urbain à la périphérie du monde du travail », *Annales de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines* de l'Université C. A. Diop de Dakar, 1993, 23, pp. 79-95.

⁷⁷⁵ Mbodji, Mohamed, op. cit.

⁷⁷⁶ Ariès, Philippe, « Pour une histoire de la vie privée », Philippe Ariès et Georges Duby (éds), 1986, p.7.

domestiques dont le cheval, réserves vivrières et semencières, etc.), ils fondent leur espoir de se hisser aux rangs sociaux supérieurs sur la possibilité de se battre avec succès pour accéder aux richesses offertes par la ville.

La combinatoire des mobiles économiques et sociaux, perceptible dans cette attente, invite à mettre l'accent sur la « situation de fragilité personnelle, professionnelle ou identitaire »⁷⁷⁷ d'acteurs sociaux ayant érigé la ville en lieu où on tue et où se tue l'anti-Narcisse habitant chacun d'entre eux, en site d'accomplissement d'un projet de suicide symbolique en, levier de subversion de l'ordre social autochtone.

Cette fragilité est entretenue par l'aporie dissimulée par l'inscription spatiale de leur refus de continuer à vivre ce que Hans Meyer appelle la « marginalité existentielle »⁷⁷⁸. Certes, en choisissant le cadre urbain, ils entendent (dé)montrer la cohérence de leur démarche, car l'espace ciblé échappe peu ou prou aux logiques territoriales construites par l'ordre social antérieur. Mais, le choix ou l'obligation qui leur est faite de vivre dans la marge spatiale tracée par les bâtisseurs européens de la ville de Dakar, inscrit à l'ordre du jour une commutation de formes de marginalité. En vérité, c'est l'histoire du rejet de la minoration sociologique qui est dévoilée à travers le changement d'échelle géographique ainsi énoncé en pointillé. Mais la fragilité desdits acteurs sociaux est à mettre surtout en rapport avec le fait qu'ils sont en quête d'un projet identitaire. Celui-ci qui renforce ainsi la tendance à repenser et à redire l'honorabilité, la notoriété et la notabilité, accorde davantage d'intérêt aux stratégies d'insertion et de réinsertion.

⁷⁷⁷ Renon, Alain, « Religion, philosophie ou thérapie contre la crise. La "tentation" bouddhiste en France », *Le Monde diplomatique*, 525, décembre 1997, p. 29.

⁷⁷⁸ Mayer, Hans, *Les Marginaux. Femmes, Juifs et Homosexuels dans la littérature européenne*, Paris, Albin Michel, 1997, 544 p.

Cependant, la mobilité sociale recherchée active une disposition caractérisée importante dans l'écriture du destin individuel ou/et collectif, à savoir l'ouverture d'esprit. En d'autres termes, des attitudes négatives qui ont pour nom : recroquevillement, retrait, repli, refus et indifférence, n'accompagnent pas les gestes trahissant une hésitation manifestée avec plus ou moins de vigueur chaque fois qu'il s'agira pour le candidat à l'urbanité de franchir sans aucune préparation des Rubicon conduisant aux référents identitaires de la citoyenneté.

En outre, le reclassement social, qui est le synonyme de cette mobilité à effectuer dans le corps social de la ville, ne débouche pas sur une rupture totale avec le milieu d'origine par le migrant devenu néo-citadin. Des études ont plutôt mis l'accent sur le phénomène inverse⁷⁷⁹. Mais, elles se contentent de produire un constat alors que la recherche d'hypothèses explicatives permet de mettre à nu d'intéressantes données. Parmi celles-ci, on citera en premier lieu le dynamisme des solidarités et des mécanismes de contrôle à distance, inventés par les unités lignagères. En second lieu, il y a la prise en charge partielle, par l'économie villageoise, de la reproduction de la force de travail du néo-citadin, avec la circulation des biens et des hommes (dons ou/et cadeaux en nature et en numéraire et la tutelle par celui-ci des immigrés venus du foyer d'origine,...). Au chapitre des données les moins significatives, on retiendra la réversibilité de l'option de la citoyenneté avec la possibilité donnée à son auteur, convaincu de l'inanité de son choix par son univers social d'extraction, de n'avoir pas à placer sa réinsertion éventuelle sous le sceau de médiations culturelles exprimées ou non sous la forme de ce qu'on appelle la transaction⁷⁸⁰, etc.

⁷⁷⁹ Lire, Coquery-Vidrovitch Catherine, 1992, op. cit., p. 373 et Ekanza Simon-Pierre, « Tendances démographiques et transformations de la société », Charles Becker, Saliou Mbaye, Ibrahima Thioub (éds), op. cit., p. 989.

⁷⁸⁰ Dupire Marguerite, (1994, op. cit., pp. 55-56), donne une illustration de la réinsertion sociale négociée sur le terrain de la culture. Le migrant sereer du Ndut, coupable de violation d'un interdit sexuel (liaison intime avec

Ces candidats à l'urbanité ne peuvent jouer de façon efficace le rôle de diffuseur du mode de vie urbain que lorsqu'ils sont proches de ceux qui « font » la ville. Une proximité que vivent ceux d'entre eux qui bénéficient d'un emploi salarié. Ce rôle de diffuseur culturel les rapproche aussi des élèves. Même si ces derniers n'ont pas forcément à leur crédit des projets d'attentes ou des calculs spécifiés.

B - De la présence multipliée des agents de diffusion du savoir-vivre urbain.

1 - Les apprenants de l'Ecole coloniale

De nombreux travaux ont été consacrés à l'Ecole coloniale. Les propriétés et finalités de l'enseignement dispensé sont identifiées à travers les vocables de « laïc », « religieux »⁷⁸¹, « pratique », « utilitaire »⁷⁸². La pyramide scolaire y est à son tour relativement bien décrite⁷⁸³ tandis que les figures de la famille dite scolaire sont désignées à travers des approches quantitatives, des mises au point documentaires, etc.⁷⁸⁴

une partenaire non "congénère"), doit se soumettre à un rite purificateur avant de pénétrer, à son retour au terroir, dans le périmètre de la maison familiale.

⁷⁸¹ Suret-Canale, Jean (a), *Afrique noire. L'ère coloniale 1900-1945*, Paris, Editions Sociales, 1977, p. 464.

⁷⁸² Bouche, Denise, « La création de l'A.O.F : un nouveau départ pour l'école », Charles Becker ; Saliou Mbaye ; Ibrahima Thioub (éds), op. cit., p. 1058 et Fall, Rokhaya « Le système d'enseignement en A.O.F », Charles Becker ; Saliou Mbaye ; Ibrahima Thioub (éds), op. cit., pp. 1073-1075.

⁷⁸³ Suret-Canale, Jean (a), op. cit., pp. 466-467.

⁷⁸⁴ Cf. Diop Papa Momar, « L'enseignement de la fille indigène en A.O.F, 1903-1958 », Charles Becker ; Saliou Mbaye ; Ibrahima Thioub (éds), op. cit., pp. 1081-1096. D'autres travaux plus ou moins récents ont été consacrés à l'Ecole coloniale. Voir, entre autres textes, ceux de :

- Fall, Papa Amadou, « Enseignement et domination coloniale au Sénégal . 1910-1939 ». Dakar, Université de Dakar, 1978, [Mémoire de Maîtrise, Histoire] ;

- Fall Yamar Sarr, « L'Ecole Normale William Ponty de 1912 à 1948 ». Dakar, Université de Dakar, 1986, 115 p. [Mémoire de Maîtrise, Histoire] ;

Mais, en règle générale, ces études n'intègrent pas ou intègrent insuffisamment le rite de reproduction que constituent les actes de création et de gestion de l'Ecole coloniale. Ce qui est reproduit ici (la « colonie »), c'est l'enseignement « métropolitain ». En d'autres termes, il y a orchestration d'efforts d'acclimatation de cet enseignement tel qu'il est pratiqué au XX^{ème} siècle, c'est-à-dire donné de telle sorte qu'on considère qu'il est « formel, scolastique, verbal, [fait jouer à] la mémoire, [au] « par cœur »... un rôle capital » et transforme les élèves en sujets passifs « "buvant la parole du maître", rabâchant définitions et nomenclatures interminables [dates d'histoire, listes de sous-préfectures, etc.] »⁷⁸⁵. Ce qui est également acclimaté, c'est un dispositif institutionnel qui produit une culture scolaire duale : une culture destinée aux enfants de condition « roturière », victimes de la mise en oeuvre de dispositions éliminatoires, dès que se trouve posée l'hypothèse de forger pour l'apprenant un cursus scolaire débordant des limites de l'instruction primaire, et une « culture des "notables" », conférée par l'accession à l'instruction secondaire et l'obtention du diplôme de fin d'études ouvrant pour les fils des « notables » l'accès au cercle des « cadres de la nation »⁷⁸⁶ ou mieux encore, pour reprendre Pierre Bourdieu, à la noblesse d'Etat⁷⁸⁷.

- Houémavou Grimaud Aimée, « Les médecins africains en A.O.F : -Etude socio-historique sur la formation d'une élite coloniale ». Dakar , Université de Dakar, 1979 [Mémoire de Maîtrise, Histoire] ;

- Ndiaye Bandiougou , « L'école française et l'expansion coloniale au Sénégal ». Dakar , Université de Dakar, 1983, 110 p. [Mémoire de Maîtrise, Histoire] ;

- Ndior Ousmane , « L'enseignement dans le Jokuul-Ganjaay. 1935-1990 ». Dakar , Université C. A. Diop, 1993, 136 p. [Mémoire de Maîtrise, Histoire].

- Niane Alassane, « L'Ecole coloniale à Matam , 1898-1960 », Dakar , Université C. A. Diop, 1999, 137 p. [Mémoire de Maîtrise, Histoire].

⁷⁸⁵ Natanson, Jacques ; Prost, Antoine, *La révolution scolaire*, Paris , Les Editions Ouvrières, 1963, p. 40.

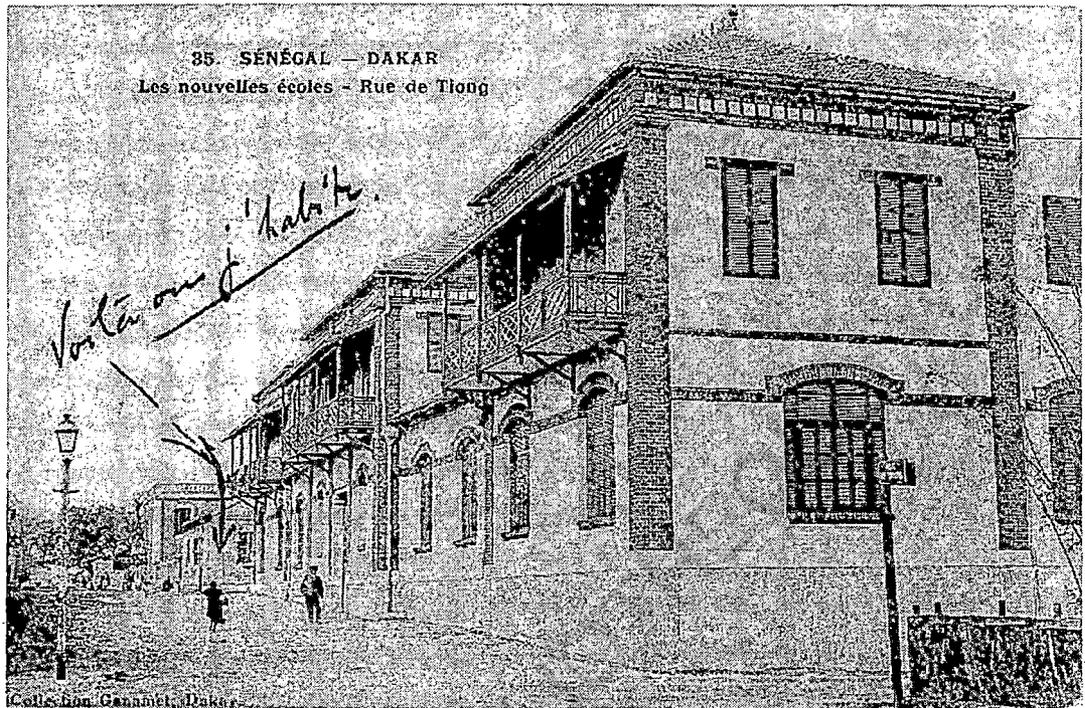
⁷⁸⁶ *Ibidem*.

⁷⁸⁷ Bourdieu, Pierre, *La noblesse d'Etat. Grandes Ecoles et esprit de corps*, Paris , Les Editions de Minuit, 1989, 569 p.

C'est sous ce double rapport que se comprend l'existence en métropole et en colonie d'une pyramide scolaire qui se couronne avec le phénomène de la « Grande Ecole ». L'Ecole primaire supérieure et commerciale, dite aussi Ecole Faidherbe , formant jusqu'en 1907 (date de sa suppression) des « sous-officiers » de l'économie marchande coloniale, l'Ecole normale basée à Saint-Louis , puis transférée à Gorée en 1912, dont la mission est de donner à l'A.O.F les pédagogues indigènes du système éducatif mis en place, et l'Ecole supérieure professionnelle ou Ecole Pinet-Laprade de Dakar , version « péjorée » de l'école métropolitaine baptisée Ecole d'Arts et de Métiers⁷⁸⁸, font figure de « grandes écoles ». En d'autres termes, elles sont les lieux de sélection des apprenants « les plus doués, ... les mieux disposés à [former] » ce que P. Bourdieu nomme « la noblesse scolaire », c'est-à-dire cet « ensemble d'individus d'essence supérieure »⁷⁸⁹ bénéficiaires des pouvoirs de nomination et d'allocation de ressources enrichissantes de l'Etat colonial. Instance qui leur fixe la participation à la reproduction de l'ordre des nouveaux dominants comme contrepartie à acquitter quotidiennement et partout où les conduit et conduira leur mobilité professionnelle.

⁷⁸⁸ Sur ces écoles, cf. Bouche Denise, op. cit., pp. 1066-1067 et Fall Rokhaya , op. cit., pp. 1073-1074.

Pièce iconographique n° XIII : Figures architecturales de l'Ecole coloniale à Dakar



Source : ANS 4Fi 859

La mimétique ainsi déployée dans la fondation et la gestion de l'Ecole coloniale, et équivalant à une forme d'attestation de la validité de la thèse qui veut que « la société industrielle secrète le conformisme »⁷⁹⁰ partout où elle rayonne, appelle la conversion de l'urbanité en excellence, l'élection de l'adolescent et du jeune comme agents irremplaçables de la diffusion des référents du mode de vie urbain, nomme l'habitation domestique comme un des lieux où est réalisée la distillation des manières citadines d'être, de faire et de voir. Celles-ci sont à mettre au crédit, ne serait-ce que partiellement, de l'Ecole coloniale, « appareil idéologique d'Etat » par lequel on compte réussir l'involution culturelle visée par les « grands travaux » informant la « mission civilisatrice de l'homme blanc ».

⁷⁸⁹ Bourdieu, Pierre, op. cit., p. 141.

⁷⁹⁰ Natanson, Jacques et Prost, Antoine, op. cit., p. 133.

C'est le fait d'assigner à l'apprenant cette fonction de diffuseur du modèle culturel urbain du dominant, sans qu'il ait la possibilité de donner au départ son consentement, qui est également éludé dans les travaux sur l'Ecole coloniale. Il s'agira, donc, de combler partiellement la vacuité ainsi signalée en interrogeant l'histoire de l'analyseur qu'est Dakar entre 1904 et 1914. Faute de "pièces" écrites, orales ou "dures" (archéologiques), nous partirons d'un postulat, la présence du passé dans le temps présent, pour valider notre démarche cognitive. Cette dernière se veut ainsi une marche à reculons dans le temps historique écoulé, une démarche sûre pour pouvoir affecter un coefficient de plausibilité acceptable à nos hypothèses.

Le rôle d'agent de diffusion du modèle culturel urbain dévolu à l'enfant est plus aisément rempli dans les foyers où le patriarché en a fait un « procurataire » de son adhésion à la modernité et à l'urbanité. La procuration qui lui est donnée, dévoile un pari, celui de l'irréversibilité du triomphe du projet culturel du dominant, indique l'acceptation par les dominés du traçage de trajectoires identitaires pour quelques individualités des jeunes générations, invite à se rendre compte de l'existence de stratégies scolaires⁷⁹¹ de familles conscientes du capital social et du capital symbolique⁷⁹² qu'elles peuvent tirer de l'octroi à un des leurs d'un titre scolaire et d'une activité professionnelle rémunérée et socialement valorisée.

La langue, les jeux et les disciplines liées aux usages du temps et aux codes vestimentaires correspondent à un ensemble de lieux où s'observe la distillation de certains des signifiants de l'urbanité. La langue française, qui est utilisée pour dire, écrire l'ordre urbain et donc en constituer un des attributs, est introduite dans les habitations familiales. Elle tend à devenir une composante du plurilinguisme des

⁷⁹¹ Bourdieu, Pierre, op. cit., p. 388.

⁷⁹² *Idem.*, p. 407.

milieux africains, configurer la diglossie dans les dynamiques linguistiques en cours⁷⁹³.

Avec les séances de lecture, les récitations et les chansons faites à haute voix, les sonorités de cette langue deviennent familières, perdent d'éventuelles propriétés négatives qui leur seraient attribuées, acquièrent éventuellement du charme. Au terme d'une ou de quelques répétitions de ce jeu acoustique, des membres de la cellule familiale en arrivent à mémoriser des fragments du lexique et de la syntaxe rabâchés par l'apprenant et à les intégrer dans leur répertoire linguistique.

L'inclination à convoquer ces deux procédures peut même être facilitée par la séduction susceptible d'être produite par le marquage spatial réalisé par les jeunes écoliers. Il s'agit des signes d'écriture et des dessins, faits au moyen de la craie (blanche et/ou de couleur) et/ou du morceau de charbon de bois et tapissant ou émaillant murs et panneaux en bois des constructions immobilières⁷⁹⁴. La mise en demeure de nommer des ressources de la culture matérielle du colonisateur qui ont fait l'objet d'emprunts et de ré-appropriations, facilite aussi l'« effectuation » d'emprunts linguistiques⁷⁹⁵ par le candidat à l'urbanité, voire par l'acteur social attaché encore au mode de vie paysan.

⁷⁹³ Ndao, Papa A., « Alternance codique en contexte diglossique. Pour une évaluation de la compétence. Exemple du wolof et du français au Sénégal », *Annales de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines* de l'Université C. A. Diop de Dakar , 23, 1993, op. cit., pp. 187-195.

⁷⁹⁴ Il est dommage que ces documents écrits et iconographiques ne puissent pas faire l'objet d'un inventaire exhaustif ou échantillonné. Aussi, y a-t-il, avec une telle carence, des difficultés certaines à écrire l'histoire de la sensibilité des enfants et, particulièrement, celle de leurs dispositions artistiques.

⁷⁹⁵ En se contentant de faire des emprunts lexicaux à la langue française, le colonisé actualise encore le phénomène de la diglossie et révèle, par ce biais, l'échec du projet d'imposition du monolinguisme par l'activation de logiques glottophagiques. Cf. Calvet Louis-Jean, *Linguistique et colonialisme. Petit traité de glottophagie*. Paris , Petite Bibliothèque Payot, 1979 pp. 71-72.

Les jeux de gymnastique, appris à l'Ecole coloniale, et répétés dans le périmètre de la maison et du *penc* lignager, édifient davantage grands-parents, parents, aînés et autres sujets sous tutelle sur la richesse de la culture du corps afférente à la *tubabité* (du radical *tubab*, vocable désignant l'Européen dans les langues sénégalaises). Témoins oculaires des prestations ludiques des apprenants de l'Ecole coloniale, ceux-là ne manquent pas de (se) poser des questions et de procéder, entre eux, à des échanges de points de vue sur ces exercices physiques. Reconstituer leur déroulement, tenter de comprendre les attendus qui ont présidé à l'enchaînement des gestes accomplis, comparer jeux scolaires et jeux du terroir, réaffirmer ou revoir le rapport à la culture dominante, dont celle relative au fait urbain, etc., sont quelques-unes des opérations intellectuelles structurant ces échanges d'idées et les interrogations posées. La perméabilité manifestée face aux flux culturels en provenance du monde extérieur est la sanction magistrale qui clôturait ce questionnement. Celle-ci consolide la vocation de lieu de métissage culturel reconnue à Dakar (et aussi à toute autre ville), induit à penser que les séquences consacrées à ce type d'activités ludiques peuvent être des moments forts pendant lesquels se réalise l'acceptation de l'ordre urbain. En définitive, ces séquences sont assimilables, dans nombre de cas, à des éléments de bornage du déclenchement de l'aspiration à l'urbanité chez de nombreux habitants de Dakar.

Les usages du temps et des codes vestimentaires, qui ont cours à l'Ecole dite occidentale avant et après sa laïcisation au tournant du siècle dans un pays comme la France, font l'objet d'un rite de reproduction avec l'institution de l'Ecole coloniale. S'appliquant aux enfants bénéficiaires de la scolarisation, ils se superposent aux pratiques autochtones. Mais cette superposition est également obtenue avec les figures émergentes ou « notabilisantes » du tirailleur dit sénégalais, du manœuvre et du domestique.

2 - Le travailleur domestique

Le travailleur domestique est encore une figure marginale dans les productions historiennes du monde dit francophone. En France, la décennie des années 1980 semble être un des moments où il est parvenu à focaliser l'attention des historiens. Anne Martin-Fugier, qui s'intéresse à la représentation de la « bonne à tout faire » véhiculée par la fameuse chanson « Quand y a plus d'bonne, y a plus de bourgeois »⁷⁹⁶, et Alain Corbin, entreprenant une « archéologie de la ménagère et [des] fantasmes bourgeois » au XIX^{ème} siècle⁷⁹⁷, sont représentatifs du courant historiographique acquis à l'exploration d'un « champ et chantier de l'histoire » occupé par cette figure une et multiple de l'auxiliaire de la bourgeoise au foyer.

Concernant l'Afrique, on peut entreprendre, malgré les limites de notre documentation, une typologie des travaux d'historiens abordant cet objet d'étude. On a une première catégorie, certainement la mieux fournie, où la référence au travailleur domestique n'occupe pas une place centrale dans le discours élaboré. Yvonne Knibiehler et Régine Goutalier qui s'évertuent, en s'appuyant en partie sur le témoignage romanesque de Lucien Faure intitulé *Orientales* et publié en 1930, à dépeindre la domestique maghrébine (la Fatma) sous les traits d'un personnage méfiant⁷⁹⁸ sont, à notre connaissance, les premiers auteurs à s'intéresser à ce thème de recherche. A leur suite, on citera, sans dresser un quelconque ordre de priorité ou de préséance, Catherine Coquery-Vidrovitch, qui donne des repères susceptibles d'aider à la

⁷⁹⁶ Martin-Fugier, Anne, « La bonne », Jean-Paul Aron (éd), 1980, op. cit., pp. 27-39.

⁷⁹⁷ La revue *Critique*, dans son numéro de juin-juillet 1980, a fait connaître des développements intéressants de cet auteur sur les phénomènes de représentation de la « bonne », la crise de la domesticité et les relations patronne domestique et entre celle-ci et le conjoint et/ou le fils de celle-là. Sur l'intégralité de ce texte, consulter aussi Corbin Alain, 1991, op. cit, pp. 81-90.

⁷⁹⁸ Knibiehler, Yvonne et Goutalier, Régine, *La femme au temps des colonies* Paris, Stock, 1985,

reconstitution de la généalogie du travailleur domestique noir⁷⁹⁹ et à l'identification des évolutions notées avant et pendant les années 1950 dans l'histoire de cet acteur⁸⁰⁰, Ousseynou Faye⁸⁰¹ et Bitty Bocar Bâ⁸⁰², qui mettent l'accent sur les relations employeurs-employées, font figure d'auteurs de contributions à classer dans cette première rubrique. Dans la seconde catégorie de travaux d'historiens, consacrés de façon exclusive au domestique, nous ne pouvons, pour le moment, que renvoyer à un de nos textes où Dakar est choisi en guise d'analyseur et la séquence 1885-1940 de chronologie porteuse de significations⁸⁰³.

Cette inégalité dans la production des discours relatifs au domestique peut être corrigée. Il est encore possible de collecter des récits de vie de travailleurs domestiques de la période coloniale et des premières années de la post-colonie. Des dossiers d'archives, tels que ceux laissés par les services de la Curatelle, et les riches témoignages romanesques, conçues ou non sous la forme du texte autobiographique⁸⁰⁴, forment des gisements de données factuelles dont l'exploitation peut aider à mieux cerner le profil et à décrire les trajectoires sociales d'un des sujets historiques assimilés, à tort ou à raison, à des « marginaux et exclus de l'histoire »⁸⁰⁵.

⁷⁹⁹ Coquery-Vidrovitch, Catherine, 1992, op. cit., p. 282.

⁸⁰⁰ Coquery-Vidrovitch, Catherine, *Les Africaines. Histoire des femmes d'Afrique XIXe au XXe s.*, Paris, Editions Desjonquères, 1994, pp. 178 et 184. Dans cette production fort intéressante, on s'explique difficilement le type de confusion produit à la page 184. En effet, l'auteur, qui connaît relativement bien le Sénégal, considère que la majorité des « bonnes à tout faire », embauchées dans les familles bourgeoises du « Plateau » de Dakar, sont des « jeunes filles Dogon de Casamance » !

⁸⁰¹ Faye, Ousseynou, 1989, op. cit.

⁸⁰² Bâ, Bitty Bocar, 1993, pp. 12-13.

⁸⁰³ Faye, Ousseynou, 1993, op. cit.

⁸⁰⁴ Cf. Traoré Seydou, op. cit.

⁸⁰⁵ Voir *Les marginaux et les exclus dans l'histoire*, Paris, Union Générale d'Éditions, 1979, 440 p. [Collection 10/18].

La domesticité puise ses racines dans la traite négrière. Durant la période de déroulement de ce mode d'échange inégal et inique (XVII^{ème} - XIX^{ème} siècles), les patrons d'embarcation et les « maîtres de la parole » des caravanes ont fait appel aux femmes. Ces dernières (de condition servile) se voient assignées les tâches de pilage de mil, de blanchissage et de cuisine. Rémunérées en nature, certaines d'entre elles ont été réduites au statut de concubine. Pour les autres, la profession de péripatéticienne a constitué la voie sans issue à suivre⁸⁰⁶. Le XVIII^{ème} siècle a probablement correspondu à l'âge d'or de l'aliénation de cette forme de travail social. Ce cadre chronologique est retenu par Bitty Bocar Bâ dans sa catégorisation des domestiques de la première génération entretenant des relations sexuelles avec leurs patrons. Cet auteur distingue deux visages de la « fille de noce » : la femme lebu obligée de se réfugier avec son nouveau-né « illégitime » à Gorée où elle finit par se donner corps et âme à son protecteur et la paysanne du Kajoor cherchant à échapper à l'insécurité en trouvant refuge dans le même site, point de domiciliation des partenaires masculins jouant au départ le rôle d'ordonnateur de la rétribution du travail domestique sollicité⁸⁰⁷.

Le travailleur domestique qui a exercé ses prestations de services à Dakar, est représenté, dans les vieilles villes de Saint-Louis et Gorée puis dans celle plus récente de Dakar, par l'adolescent placé sous tutelle. Celui-ci est qualifié, dans le discours jargonnant des milieux judiciaires coloniaux, de « mineur libéré » ou de « mineur délivré » de la « condition captive » ou de la « condition de captivité »⁸⁰⁸. Ces espaces urbains, en jouant le rôle de foyers de liberté pour « hommes enchaînés »,

⁸⁰⁶ Ces lectures des parcours suivis par cette première génération de domestiques sont à créditer au collègue Guèye Mbaye, un des historiens africanistes de la traite négrière.

⁸⁰⁷ Bâ, Bitty Bocar, op. cit., pp. 12-13.

⁸⁰⁸ Cf. A.N.S, K 23, *Tutelle des mineurs délivrés de la condition de captivité*, 1903-1906 et Bâ Bitty Bocar, op. cit., pp. 12-13.

conformément aux dispositions de l'arrêté du 5 décembre 1857⁸⁰⁹, ont contradictoirement été des plates-formes où l'asservissement a été reconduit avec le mécanisme de la mise en tutelle. Ce dispositif se résume au placement de mineurs chez des particuliers censés œuvrer dans le sens de leur réinsertion sociale en leur offrant deux possibilités : l'apprentissage d'un métier ou la domesticité. La prestation des services de ce domestique mineur, taillable et corvéable à merci et à toute heure⁸¹⁰, qui a fait l'objet d'une dispute entre membres du « colonat » ne rechignant devant aucun moyen et s'interdisant donc toute circonspection d'ordre moral⁸¹¹, est signalée dans le périmètre de Lagos dès 1861, date d'entrée en vigueur de l'acte d'annexion de cette agglomération pris par les Anglais ordonnant de manière simultanée la suppression de la traite négrière⁸¹². Même si nous ne disposons pas d'informations sur la structure par âge de cette catégorie de sous-population active, il est permis d'émettre l'hypothèse de la présence du mineur libéré de la condition captive dans le marché du travail des « captifs domestiques ».

La fonctionnalité de Dakar comme capitale de l'A.O.F dès 1904 augmentant l'effectif de population du « colonat » demandeur des prestations de travail de ce type de domestique en voie de disparition tout en donnant une plus grande vigueur à l'exode rural, la « population flottante » devient le réservoir de main-d'œuvre où il faut désormais recruter le travailleur domestique de la troisième génération⁸¹³. Son âge

⁸⁰⁹ Lire le *Bulletin Administratif du Sénégal*, année 1857, p. 17.

⁸¹⁰ A.N.S, K 23, op. cit. Lire aussi Bâ Papa Ndiamé, « L'esclavage domestique dans la société sénégalaise précoloniale », Dakar, Université de Dakar, 1982, 80 p. [Mémoire de Maîtrise, Histoire] et Kane Mamadou, « L'esclavage à Saint-Louis et à Gorée à travers les archives notariées : 1817-1848 », Dakar, Université de Dakar, 1984, 109 p. [Mémoire de Maîtrise, Histoire].

⁸¹¹ A.N.S, K 23, op. cit. Voir la correspondance du Procureur général en date du 3 octobre 1904.

⁸¹² Coquery-Vidrovitch, Catherine, 1992, op. cit., p. 282.

⁸¹³ La quatrième génération de domestiques est composée de jeunes nés en ville de parents citadins ou néo-citadins victimes de la forte pauvreté imputable aux politiques d'ajustement structurel des années 1980-1990 des

modal connaît un relèvement significatif tandis que s'élargit l'éventail de ses origines géographiques (cercles du Sénégal , et territoires du Soudan Français , de la Guinée française et de la Guinée portugaise). La présence des deux sexes est également effective dans une filière de travail caractérisée avant tout par la spécialisation.

La cuisine, le blanchissage et le pilage des céréales (variétés de mil, riz paddy) correspondent aux tâches domestiques sur lesquelles repose cette spécialisation. Ainsi, on dénombre, en 1904, 88 blanchisseuses et 607 pileuses⁸¹⁴. Mais la loi du nombre, véhiculée par ces statistiques et suggérée par l'absence de données chiffrées sur les *boys*, ne nous dispense pas, pour autant, de signaler que la non spécialisation professionnelle est une autre caractéristique de la domesticité. Une caractéristique mettant en scène le *boy* (à tout faire) qui peut se représenter représentant l'élite des employés de maison quand il énonce en termes de supériorité la proximité continue établie avec le patron européen identifié à un archétype d'ordonnateur culturel.

Parlant de la glottophagie mise en oeuvre par les Français engagés dans la construction d'une superstructure linguistique dominante dans leurs colonies antillaises et africaines de la première moitié du XIX^{ème} siècle, Louis-Jean Calvet note que « le recul de la langue dominée [commence] par la cour, la noblesse locale, la bourgeoisie et, dans une moindre mesure, les domestiques et quelques commerçants » et affirme, en guise de propos déductif, que :

institutions financières internationales (B.I.R.D et F.M.I) et à la persistance de la « politique du ventre » des élites politiques exerçant le pouvoir d'Etat. Sur la sémantique de la métaphore de « politique du ventre », lire Bayart Jean-François, *L'Etat en Afrique. La politique du ventre*, Paris , Fayard, 1989, 439 p.

⁸¹⁴ Cf. A.N.S, 22G19, op. cit., pièce 40, extrait du registre de recensement de la ville de Dakar , 1904. On retiendra que les pileuses sont sollicitées par les ménages africains. La fiabilité de cette information est vérifiable dans de nombreux dossiers d'archives de la sous-série 5M. En guise de texte illustratif, nous pouvons indiquer l'intertexte constitué par les différentes pièces du procès en correctionnelle de Bila Boubou dit Moussa Savané en date du 7 juillet 1904 et classé dans le versement coté 5M 720 des ANS.

« La langue dominante est ainsi adoptée par ceux qui, sur place, sont proches du pouvoir colonial ou le représentent, et par ceux qui travaillent pour lui [domestiques, commerçants, mais aussi, dans les pays de tradition écrite comme ceux de l'hexagone, écrivains, poètes, etc.] »⁸¹⁵.

La convocation de ces lignes montre bien que le travailleur domestique a une partition à jouer dans la diffusion de la langue de la ville, celle-là même qui est un des moyens de production et de reproduction de l'architecture et de la civilité qu'elle dicte aux candidats à la citoyenneté.

Qu'en est-il exactement de la contribution du domestique dans la diffusion des référents de l'urbanité à Dakar ? Le créneau de la domesticité, en installant une situation inédite de contact quotidien plus poussé et d'intimité, offre à celui-là une marge d'observation culturelle relativement large. Ceci se vérifie surtout quand le rapport de travail entre travailleur domestique africain et employeur européen s'articule autour du contrat unique (celui de l'employé à temps plein qui est le *boy* ou la « bonne » à tout faire) et implique par conséquent la prestation d'un service de longue durée. Prestation déroulée sur une journée de travail de 12h environ, au lieu des quelques heures ou minutes fixées dans le cadre du blanchissage, qui est une offre de service obéissant à la règle du contrat multiple, c'est-à-dire négociée avec beaucoup d'employeurs. Du fait de sa présence dans les foyers d'un « colonat » où le célibataire est fortement représenté, le domestique découvre le mode de vie européen. Il acquiert ainsi des éléments de connaissance sur la structuration de l'espace de la cuisine, les mœurs culinaires, les modes d'occupation de l'espace habité, les règles comportementales, etc.

⁸¹⁵ Calvet, Jean-Louis, op. cit., p. 72.

En sus de ce savoir accumulé à force de répétitions de coups d'œil de la part de sujets ayant d'habitude l'œil à tout, il y a le savoir-faire acquis au termes d'apprentissages multiples et variés. En changeant ce qu'il faut changer, le propos suivant, attribué à une employée de maison maghrébine, peut être revendiqué par son homologue de Dakar :

« moi, j'ai travaillé dans la ferme. J'ai dit que je savais faire le ménage. La femme m'a donné un seau et une serpillière : j'ai déversé le seau d'eau sur les meubles et les fauteuils, et je frottais, et je frottais. J'ai tout abîmé ! La Française s'est mise à crier ! Je n'avais jamais rien vu, ni mobilier ni même les lits »⁸¹⁶.

L'illustration est aussi faisable avec l'évocation de la relative maîtrise des codes de la sexualité du dominant par une domestique à temps partiel comme la blanchisseuse⁸¹⁷.

Ce faisant, le travailleur domestique, dès son retour dans le milieu d'origine ou sous le toit provisoirement occupé, s'exerce au compte-rendu des résultats de ses observations et apprentissages. Avec ou sans le groupe social d'appartenance, il mesure la distance entre les deux univers, apprécie le décalage des valeurs culturelles, décide des emprunts à faire et des rejets à opérer. Bref, c'est le problème de la *mimesis* qui est posé chez un acteur social bien informé des mécanismes de la culture de l'ostentation. Son langage affiche une relative densité d'unités lexicales de la langue française. Leur altération renvoie à la délicatesse des exercices de phonation auxquels se sont soumis les emprunteurs. *Minaas* (faire le ménage), *simis* (chemise), etc., sont des exemples d'emprunts exhibés en même temps que des objets de consommation usagés remis en

⁸¹⁶ Knibielhler, Yvonne et Goutalier, Régine, op. cit., p. 255.

⁸¹⁷ A.N.S, 5M 719, Affaire Samba Diallo, 26 mai 1904. N'oublions pas de noter que les contacts intimes entre patron et domestique posent les problèmes du « harcèlement sexuel » par le « mâle » et de la « provocation sexuelle » par la « femelle ».

guise de dons par un employeur récompensant, à moindre frais, un employé de maison dévoué ou l'incitant à recycler des produits destinés ordinairement à la poubelle. Des faits semblables ont été notés avec le manœuvre.

3 - *Le manœuvre*

Une plus grande attention a été accordée, dans la littérature historique, à la connaissance du manœuvre. Ceci s'explique apparemment et en partie par le fait que dans la relation Capital-Travail qui gouverne le procès économique, l'importance du manœuvre comme producteur de richesses a conduit l'Etat colonial à produire rapports et enquêtes assez bien fournis en données factuelles exploitables par historiens et autres spécialistes des sciences sociales⁸¹⁸.

Ainsi, la rémunération, la syndicalisation et les luttes revendicatives de ce travailleur salarié ont été visitées et revisitées au cours des dernières années. A titre d'exemples, la question salariale est d'abord abordée par Monique Lakroum, qui la met en relation avec la crise des années 30⁸¹⁹, par Catherine Coquery-Vidrovitch expliquant l'instauration du régime des bas salaires par la volonté du patron de capturer son employé⁸²⁰ et l'insignifiance de la somme d'argent perçue par la forte charge sociale du salarié⁸²¹. Elle est examinée de nouveau, dans une approche quantitative, par Ibrahima

⁸¹⁸ Pour le fond d'archives intéressant l'exemple sénégalais, voir la série K (travail), la sous-série 2G (rapports périodiques) et les documents non cotés produits par les Chambres de Commerce et d'Industrie des chefs-lieux administratifs. Sur ces sources, voir, entre autres textes, celui de Thioub Ibrahima, « Economie coloniale et rémunération de la force du travail : le salaire de manœuvre à Dakar de 1930 à 1954 », *Revue Française d'histoire d'outre-mer*, LXXXI, 305, 1994, pp. 427-453.

⁸¹⁹ Lakroum, Monique, *Le travail inégal : paysans et salariés sénégalais face à la crise des années 30*, Paris, L'Harmattan, 1983, 250 p.

⁸²⁰ Coquery-Vidrovitch, Catherine, 1992, op. cit., p. 273.

⁸²¹ *Idem.*, p. 281.

Thioub⁸²². L'implication dans les activités syndicales et revendicatives, abordée par Iba Der Thiam⁸²³, figure par exemple, dans les problématiques d'autres travaux plus ou moins récents⁸²⁴.

Cependant, la taxinomie véhiculée et produite dans certaines de ces études signale une perception apparemment diffuse du manœuvre. Sans aller jusqu'à l'interprétation en termes de dissensus les lectures descriptives de Jean Suret-Canale, pour qui le manœuvre est cette « bête de somme » - l'expression est de nous - du Capital colonial employée pour satisfaire les besoins des services des ports et des chemins de fer⁸²⁵, et

⁸²² Thioub, Ibrahima, 1994, op. cit. L'ambition proclamée dans cette étude est de relancer l'examen de cette question en vue d'aboutir à des conclusions novatrices pertinentes.

⁸²³ Thiam, Iba Der, « L'évolution politique et syndicale du Sénégal colonial de 1840 à 1936 ». Paris, Université Paris I, 1984, 9 tomes [Thèse de Doctorat d'Etat, Histoire].

⁸²⁴ On peut consulter, entre autres travaux :

- Bâ, Alioune, « L'évolution de la législation du travail au Sénégal : de la loi sur la journée de huit heures (1919) à l'adoption du Code du Travail d'Outre-Mer (1952) », Dakar, Université C. A. Diop, 130 p. [Mémoire de Maîtrise, Histoire] ;

- Guèye, Oumar, « La grève de 1946 au Sénégal », Dakar, Université C. A. Diop, 1990, 124 p. [Mémoire de Maîtrise, Histoire] ;

- Seck, Oumar, « La CGT et les travailleurs africains de 1945 à 1958 », Dakar, Université C. A. Diop, 1992, 103 p. [Mémoire de Maîtrise, Histoire] ;

- Sène, Mor, « La grève des cheminots du Dakar-Niger : 1947-1948 », Dakar, Université C. A. Diop, 1987, 114 p. [Mémoire de Maîtrise, Histoire] ;

- Seydi, Gorgui, « La lutte pour la revendication du droit syndical au Sénégal entre 1940 et 1944 », Dakar, Université C. A. Diop, 1993, 88 p. [Mémoire de Maîtrise, Histoire] ;

- Sidimi, Ahmet Hadji, « Le mouvement ouvrier dans le chemin de fer. 1917-1925 ». Dakar, Université de Dakar, 1983, [Mémoire de Maîtrise, Histoire] ;

- Thioub, Ibrahima, « Les salariés africains du Port de Dakar (Situation économique et mouvements revendicatifs) 1935 à 1939 », Dakar, Université de Dakar, 1983, 32 p. [Mémoire de Diplôme d'Etudes approfondies (DEA), Histoire].

⁸²⁵ Suret-Canale, Jean, op. cit., p. 520.

de Catherine Coquery-Vidrovitch distinguant quatre figures de manœuvre (le charpentier, le maçon, le porteur et le terrassier)⁸²⁶, on peut dire que se trouve posé le problème de la construction du profil de ce travailleur manuel.

S'il y a, dans les grilles classificatoires ébauchées par ces deux auteurs, concordance à propos du repérage du manutentionnaire, le « rangement » de salariés commis à des tâches plus ou moins spécialisées (construction de charpente, travaux de maçonnerie, travaux de terrassement) qui a été opéré par le second auteur, pose la question du cadre définitionnel à donner à la notion de manœuvre. En d'autres termes, quel niveau de spécialisation professionnelle convient-il de prendre en compte pour faire le classement attendu ? Le manutentionnaire pouvant relayer valablement et immédiatement l'aide-maçon, l'aide-charpentier et l'aide-terrassier, valablement et au terme d'un bref apprentissage de techniques de travail peu impressionnantes du point de vue de la délicatesse de leur faisabilité leur employeur, il est souhaitable de prendre comme base de travail fiable la lecture répertoriante de Catherine Coquery-Vidrovitch.

Mais, il convient de la compléter par l'adjonction du manœuvre à tout faire, dont parle avec pertinence Ibrahima Thioub⁸²⁷, pour camper la figure une et multiple⁸²⁸ du manœuvre que nous assimilons à un diffuseur de la culture urbaine. Ce manœuvre à tout faire, qui « partage » avec un ou deux homologues le même employeur commercial, européen et voire libano-syrien, est employé, selon cet auteur, « à la manutention, au gardiennage et à toutes sortes de tâches »⁸²⁹.

C'est dans la sous-population active des manœuvres (de souche lebu ou non) que se recrutent certainement beaucoup de candidats à la citoyenneté. Ceci s'avère important

⁸²⁶ Coquery-Vidrovitch, Catherine, 1992, op. cit., p. 280.

⁸²⁷ Thioub, Ibrahima, 1994, op. cit., pp. 433-434.

⁸²⁸ Nous rappelons que l'expression stylistique « une et multiple » est un emprunt à Dagognet François, op. cit.

⁸²⁹ Thioub, Ibrahima, 1994, op. cit., pp. 433-434.

pour l'avenir de la diffusion de la culture urbaine. En effet, l'entrée en scène de ces derniers dans cette dynamique culturelle ne peut que produire des résultats positifs eu égard à leur poids (numérique et sociologique) au sein de la société dominée. Pendant et après la séquence 1904-1914, les manœuvres ont formé avec les commis « le premier personnel salarié de la colonisation »⁸³⁰, à eux seuls, selon Ibrahima Thioub, « l'immense majorité des travailleurs salariés urbains »⁸³¹. Aussi ont-ils joui d'un statut social pluriel suffisamment valorisé.

Ces « auxiliaires africains de la colonisation », pour reprendre l'appellation de Catherine Coquery-Vidrovitch⁸³², sont perçus, « dans un contexte parfois angoissant de sous-emploi chronique »⁸³³, comme des privilégiés par leurs congénères. Perception que ceux-là partagent avec d'autres indigènes qui ont accédé à l'emploi rémunéré par le biais de l'attestation d'un diplôme scolaire.

Ce prestige social conféré par l'obtention d'un salaire, qui les autorise à avoir voix au chapitre chaque fois que les « dures exigences du paiement comptant » informent les transactions entre individus ou entre cellules lignagères, est consolidé par la jouissance du statut plurivoque de chef de ménage. En effet, ce terme désigne beaucoup de titres et de qualités socialement valorisants : ordonnateur de dépenses dans l'association, pour les besoins de la « popote », de salariés célibataires ; époux d'une ou de plusieurs femmes ; père, tuteur d'une ou de plusieurs personnes dont la présence est justifiée par l'invocation de la solidarité, un des mécanismes de régulation de ce qu'il est convenu, d'appeler, à la lumière des schèmes culturels bourgeois, la famille élargie. Aussi, y a-t-il lieu de dire que la référence à un ou plusieurs de ces éléments de distinction sociale

⁸³⁰ Coquery-Vidrovitch, Catherine, 1992, op. cit., p. 280.

⁸³¹ Thioub, Ibrahima, 1994, op. cit., p. 427.

⁸³² Coquery-Vidrovitch, Catherine, 1992, op. cit., p. 280.

⁸³³ *Idem.*, p. 281.

permet au manœuvre, qui est candidat à la citoyenneté, d'entraîner dans son sillage ceux qui sont sous son contrôle.

La posture positive adoptée par un manœuvre à l'égard du fait urbain est le résultat d'une série d'observations et de pratiques culturelles. La situation d'observateur concerne particulièrement le manœuvre attaché au service d'un employeur commercial européen ou acquis à la culture de la ville euro-occidentale (cas du commerçant goréen puis libano-syrien). En tant que touche-à-tout et étant donné que l'espace socio-résidentiel du patron est souvent attenant au lieu de travail, le manœuvre en question se situe à un niveau d'information et d'apprentissage de la civilité et de la culture de la ville assez proche de celui du domestique.

Comme ce dernier, il peut recevoir de son employeur des dons de biens usagés tels que des vêtements. L'utilisation des codes vestimentaires de celui-ci par le premier nommé est prouvée dans les nombreuses opérations de vols commises par et au détriment des manœuvres⁸³⁴. En somme, la diffusion des costumes euro-occidentaux est une des manifestations de leur candidature à l'urbanité.

Toutefois, il importe de préciser que cette aspiration n'est pas toujours vérifiée quand lesdits modèles vestimentaires sont portés par un habitant de Dakar. S'habiller à l'occidentale peut signifier se « couvrir » d'une seule information, celle d'une indigence vécue qui condamne l'intéressé à se satisfaire d'une tenue vestimentaire pouvant remplir la fonction zéro de l'habillement : cacher les parties intimes du corps et protéger cette enveloppe de chair et d'os contre les nuisances du milieu écologique. Peu importe, dans ce cas de figure, que le costume porté soit celui du personnage de la ville en civil ou du personnage en armes appelé « tirailleur sénégalais ».

⁸³⁴ Cf. les dossiers d'archives cotés 5M 720 des A.N.S.

4.- Le tirailleur africain

Avec des effectifs oscillant entre 12 000 et 14 000 éléments stationnant en AOF⁸³⁵, les tirailleurs dits sénégalais⁸³⁶, qui sont recrutés officiellement sur la base du volontariat de 1857 (date de la création de leur démembrement institutionnel⁸³⁷) à 1912⁸³⁸, symboliseraient pour leurs frères, selon Marc Michel⁸³⁹, l'aliénation coloniale. Ce

⁸³⁵ Michel, Marc, « L'armée coloniale en Afrique occidentale française », Catherine Coquery-Vidrovitch (éd), *L'Afrique au temps des colonisateurs et des colonies, C. 1860-1890*, Paris, La Découverte, 1992, pp. 69-70.

⁸³⁶ Cette unité adjectivale est fort contestée dans des travaux portant, entre autres objets d'étude, sur cette catégorie d'agents en uniforme de l'ordre colonial. La bigarrure ethnique a été de règle dans la constitution de leur corps. Son occultation véhiculée dans l'appellation mise en question procéderait de l'inclination incompressible à l'usage de la métonymie notée dans les discours ethnographiques. Voir Cousturier Lucie, *La forêt du Haut-Niger*, Bruges, Imprimerie Sainte-Catherine, 1923, p. 15.

⁸³⁷ Voir Suret-Canale Jean, op. cit., p. 176, et, surtout, Michel Marc, op. cit., p. 62. Ce dernier auteur a tenté de recomposer brièvement la généalogie du tirailleur africain. Les figures du soldat antillais (appelé à la rescousse pour aider la France à résoudre les préoccupations sécuritaires nées de la restitution en 1816 de la colonie du Sénégal par les Britanniques), du matelot armé officiant dans les lieux où sont édifiées des infrastructures portuaires, de l'ancien captif dit sénégalais recruté pour servir à Madagascar et en Guyane, des spahi dits sénégalais des années 1834-40, et du tirailleur noir recruté dès 1843 en vue de se substituer progressivement à son homologue algérien chargé d'animer la garnison de Saint-Louis, sont les prédécesseurs du « tirailleur sénégalais ». Nous pensons pouvoir montrer dans un proche avenir que cette généalogie est imparfaite. Mais, on s'accorde avec cet auteur à dire que le recrutement, la formation et la mise à contribution dans l'exécution des tâches de conquête territoriale et de pacification des espaces conquis ont démarré avec le gouverneur Faidherbe. Par ces actions et par d'autres (exemple de la rédaction d'un essai de grammaire du *pulaane* (peulh)), ce personnage a pu jouer un rôle-clé dans l'histoire coloniale du Sénégal. Voir, pour plus d'informations, Bathily Abdoulaye, « Aux origines de l'africanisme : les conséquences de l'oeuvre ethno-historique de Faidherbe dans la conquête française du Sénégal », Henri Moniot (présenté par), *Le mal de voir*, Paris, Union Générale d'Éditions, 1976, pp. 77-107 et Kane, Mamadou Moustapha, « Le discours des officiers soudanais sur des peuples du Soudan occidental de 1850 aux années 1900 : l'africanisme français à l'époque de l'expansion militaire », *Africa Development*, XVIII, 1, 1993, pp. 27-52.

⁸³⁸ Akpo, Catherine, « L'armée d'AOF et le Deuxième Guerre mondiale : esquisse d'une intégration africaine ? », Charles Becker, Saliou Mbaye, Ibrahima Thioub (éds), op. cit. p. 171. La borne chronologique proposée dans ce texte ne concorde pas avec la « cartographie » du temps faite par Suret-Canale, Jean ((a)op. cit., pp. 425-432). Pour celui-ci, on assiste, jusqu'en 1929, au recours au volontariat dans l'enrôlement militaire des indigènes. Mieux, la description qu'il donne de la campagne de recrutement fait état d'une combinaison de l'appel aux volontaires et de l'enrôlement obligatoire (p. 430).

⁸³⁹ Michel, Marc, op. cit., p. 78.

point de vue rapporté sous forme de litote est à décoder en vue de circonscrire leur implication dans la diffusion des référents culturels dominants. Auxiliaires attitrés des soldats européens constituant le bataillon investi, depuis 1905, de la mission de défendre Dakar , un des principaux points d'appui du dispositif naval français⁸⁴⁰, ces figures avec lesquelles se fait l'indigénisation de l'armée coloniale d'Afrique noire, contribuent à asseoir la culture de la ville en se situant sur deux sphères hautement importantes : l'habillement et la langue.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

⁸⁴⁰ *Idem.*, p. 68.

Pièce iconographique n° XIV : Les tirailleurs africains du camp des Madeleines I I

2012. Afrique Occidentale - DAKAR — Madeleines (II) camp des tirailleurs



Source :ANS, 4Fi 755

Même s'il n'est pas encore chaussé au début du XX^{ème} siècle⁸⁴¹, le tirailleur africain est connu pour son fétichisme de l'uniforme, la crainte, le respect et/ou l'admiration qu'il a suscités auprès de ses congénères⁸⁴². Comme un des points de mire de la société coloniale, il donne à imiter lignes, volumes, couleurs et accessoires du costume européen. Aussi, y a-t-il certainement eu des habitants de la ville de Dakar qui se sont imaginé, en portant ce type d'habit ou un modèle qui en est un décalque, « revêtir » la peau du tirailleur dit sénégalais. Ce faisant, il est parfaitement admis de préconiser une « essentialité » de l'imagination dans la diffusion du modèle vestimentaire de la ville européenne. Par voie de conséquence, nous sommes appelé à appuyer l'opinion de Jacques Derrida selon laquelle cette faculté mentale est reproductrice, c'est-à-dire

⁸⁴¹ Kabé, Ibrahima Baba, *Mémoire de l'Afrique. Les Légions noires*. Paris, A. B. C, 1976, p. 7.

⁸⁴² Faye, Ousseynou, 1995, op. cit., p. 75.

qu'en s'interdisant d'inventer ou d'innover, elle se contente de combiner « seulement entre elles les présences finies du donné »⁸⁴³.

Le besoin de capitaliser une certaine notoriété sociale pour pouvoir la valoriser, avec toutes les chances de succès possibles, dans les rapports identitaires visibles sur la scène urbaine, s'appréhende dans ces procédures sémiotiques en termes d'objectif instrumental. Cet objectif est tendu vers deux directions. En effet, l'accession à la ressource mentionnée (la notoriété sociale conférée par l'habit) permet de se donner et de donner l'image d'un reproducteur de l'ordre colonial et de réussir ainsi, dans les limites du possible, l'évitement de la répression des pouvoirs publics français, qui sont prompts à voir dans nombre de conduites humaines des tentatives de débordement de la société dominante par la société dominée⁸⁴⁴.

Le tirailleur africain a incontestablement été une des cibles de la politique linguistique du colonisateur. Ceci se vérifie, par exemple, avec la production, pour le tirailleur africain, d'une variante langagière du français, appelée « petit nègre »⁸⁴⁵. Preuve de l'actualité du contrôle social par le contrôle linguistique, ce bricolage socio-linguistique, qui se caractérise par l'appauvrissement lexical (suppression du verbe, du genre, du nombre et du pronom) et la surabondance de la formule péjorative y a (employée en guise de substitut du sujet, de l'article et du verbe)⁸⁴⁶, est une des

⁸⁴³ L'auteur ajoute que l'imagination est aussi reproductrice en ce sens qu'elle « rajoute » quelque chose au donné. Cette assertion est vérifiable dans la manifestation de la mode vestimentaire, ce mode de réactualisation des faits de culture matérielle rangés dans la passé des hommes. Cf., pour les caractères producteur et reproducteur de la faculté imaginative de l'homme, Derrida Jacques, *L'archéologie du frivole. Lire Condillac*, Paris, Denoël/Gonthier, 1976, p. 59. Sur la mode, voir Lipovetski Gilles, (op. cit) et la revue *Traverses* (op. cit).

⁸⁴⁴ Bayart, Jean-François, « La revanche des sociétés africaines », *Politique africaine*, 11, septembre 1982, pp. 93-127.

⁸⁴⁵ Le manuel véhiculant ce type d'espéranto et utilisé pendant la première Guerre mondiale est intitulé, selon un témoignage d'époque, *Le Français tel que le parlent nos tirailleurs sénégalais*. Cf. Cousturier Lucie, *Des inconnus chez moi*, Paris, Les Belles Lettres, 1957, p. 139.

⁸⁴⁶ *Idem.*, p. 140.

questions à étudier pour reconstituer l'histoire des emprunts linguistiques⁸⁴⁷. Substantifs et adjectifs débités dans les exercices locutifs des tirailleurs dits sénégalais sont au cœur d'emprunts faits probablement « en désordre, au hasard des contacts »⁸⁴⁸ auprès de ceux-ci par les habitants de Dakar affichant leur candidature à la citoyenneté. Cette ressource identitaire est obtenue, ici, en se situant, sur le domaine sémantique et en se livrant, entre autres jeux, à celui de la réappropriation par le « moulinage » phonatoire des mots pris à la langue française « retravaillée » pour les soldats indigènes.

C - Des tentatives d'adoption de manières de la ville

1 - Se fabriquer un nouvel habitat

Il nous faut préciser d'emblée que continuer à vivre sous un toit de chaume⁸⁴⁹ ne peut être assimilé à une forme de refus de la ville et de sa culture matérielle. Une telle univocité ne ferait qu'ignorer ou mésestimer le fait que la distance et la différence sociales s'énonçant également sur le terrain de l'immobilier, l'habitant pauvre de Dakar qui manifeste son intention d'acquiescer une nouvelle identité, celle du citoyen, est contraint de vivre dans des logements analogues aux « chemines enfumées ». Il est permis de supposer que les présences finies de son donné onirique⁸⁵⁰ se structurent,

⁸⁴⁷ Tout en reconnaissant la pertinence de la remarque de Calvet Louis-Jean (op. cit.), se gaussant des utilisateurs d'une « curieuse forme d'échange (qui n'implique aucune opération) de restitution » (pp. 87-88), nous préférons reconduire l'utilisation de l'unité lexicale mise en question.

⁸⁴⁸ *Idem.*, p. 91.

⁸⁴⁹ Rappelons que l'emploi du chaume a fait l'objet d'une interdiction en France au XIX^e siècle. Cette décision a été une des mesures incitatives prises en faveur des fabricants de tuile et d'ardoise et des transporteurs de marchandises. Cf. Benjamin M.-A et de Varendhien Agnès, « Rénover dans le style local », *Art et Décoration*, 335, juin-juillet 1995, pp. 67-88.

⁸⁵⁰ Nous empruntons la formule à Derrida Jacques, op. cit., p.59.

entre autres points d'articulation, autour du jeu d'appropriation du bien immobilier diffusé par le modèle urbain⁸⁵¹.

En outre, l'examen de documents iconographiques conservés aux Archives Nationales du Sénégal nous commande de tirer une autre conclusion qui s'écarte de l'univocité en question. Exemple, dans une des photogravures où se matérialise le caractère polymorphe de l'habitat dit indigène⁸⁵², la paillote qui apparaît, ça et là, sous forme de construction jointive ou disjointive, semble représenter la forme d'habitation complémentaire la plus utilisée dans les stratégies familiales où la pression démographique dicte le grignotage de l'espace non bâti de la maison. La paillote est affectée aux membres les moins sollicités dans la reproduction de la cellule familiale et, donc, les plus touchés par les logiques de nucléarisation de celle-ci (parent « éloigné » venu chercher du travail, visiteur,...)⁸⁵³.

Dans le corpus d'édifices à usage domestique figurés dans les pièces iconographiques enregistrées aux Archives Nationales du Sénégal, cet édifice est suffisamment représenté⁸⁵⁴. Cette figure d'habitat à pièce unique, dont l'architecture murale est représentée par un clayonnage de tiges de mil, ouvre également la diachronie

⁸⁵¹ N'oublions pas que l'habitat est cette sorte de clé qui nous permet de comprendre et de dire, avec l'architecte Eliel Saarinen, que « La ville est un lieu ouvert où l'on peut lire les aspirations et les ambitions de ceux qui l'habitent ». Cf. Whyte William H, « Architecture. La ville rénovée. Les Réalisations récentes », *Dialogue*, 2, 1986, pp. 27-39.

⁸⁵² A.N.S :

- 4Fi 429, *Dakar (Sénégal). Une générale*, Dakar, (1911), 126, [Collection Nouvelle] ;
- 4Fi 481, document déjà cité (doc. cit.) ;
- 4Fi 730, *Dakar . Dans le Quartier indigène*, Dakar, [1905].

⁸⁵³ A.N.S, 4Fi 447, 4Fi 730 et 4Fi 889, doc. cit.

⁸⁵⁴ Cf. Les documents plastiques additifs cotés 4Fi 429, 481 et 730, doc. cit.

proposées par El Hadj Mour Ndoye⁸⁵⁵. Selon cet informateur, la séquentialité notée dans la constitution du corpus immobilier équivaut à l'érection ordonnée de la chaumière, du *bordas*, (construction à toiture en paille et à panneaux de bois pour servir d'armature), de la baraque⁸⁵⁶, du bâti en banco⁸⁵⁷, du bâti en dur surmonté d'une toiture en zinc, puis en tuile⁸⁵⁸, ensuite en ardoise⁸⁵⁹ et enfin en terrasse. En dépit de l'incapacité de cet informateur à donner des indications chronologiques fiables et de la nécessité de soumettre à un questionnement ouvert l'étude du construit immobilier appelé *bordaas*, la successivité énoncée pour les autres types d'habitat est acceptable.

Quelle description peut-on faire des photogravures de ces archétypes du patrimoine immobilier de Dakar des années 1904-1914 ? Que nous donnent à lire et à dire, sur la paillote, la baraque et le bâti en dur, les documents iconographiques portant les cotes 4Fi 730 et 429 ?

⁸⁵⁵ Ndoye, El Hadj Mour, *inf. cit.*

⁸⁵⁶ Sur les trajectoires de la baraque, lire Sinou Alain, 1993, *op. cit.*, pp. 256-267.

⁸⁵⁷ La case en banco est représentée dans les photogravures cotées 4F 2755 et 4Fi 925.

⁸⁵⁸ La tuile utilisée à Dakar est fabriquée à Marseille. Elle y est appelée tuile à la romaine ou tuile canal. Elle est contemporaine d'autres matériaux de couverture : tuile plate à bout pointu fabriquée dans le Béarnais, tuile courbe appelée "tige de botte" en Poitou Charentes, coyau ou tuile plate à large débord retroussée dans le Limousin et en Savoie, tuile "à queue de castor" alsacienne. La tuile marseillaise a été utilisée en Franche-Comté après l'abandon du tavaillon, placette d'épicéa refendue que l'on cloue sur la charpente. En Champagne, ce bardeau de bois a été utilisé comme moyen de protection des façades contre les intempéries. Cf. Benjamin M.-A et de Varengnien Agnès, *op. cit.*, pp. 80 et 88. Sur l'emploi de ces matériaux de couverture au Moyen Age et sur les autres variantes (ardoise, chaume), lire, Chapelot Jean et Fossier Robert, *Le village et la maison au Moyen Age*, Paris, Hachette, 1980, 357 p. [Collection "Bibliothèque d'archéologie"] et Amouric H., D'Archimbaud G. D. et alii (éds.), *Petits carrés d'histoire. Parement et revêtements muraux dans le midi méditerranéen du Moyen Age à l'époque moderne*, Avignon, Palais des Papes, 1995, 160 p.

⁸⁵⁹ L'ardoise a été, au XIX^{ème} s., un des signes du standing immobilier des notables d'Anjou. Voir Benjamin M.-A et de Varengnien Agnès, *op. cit.*, p. 72.

Concernant la paillote, l'observation de la pièce plastique portant reproduction du paysage social vu dans les années 1905 au village indigène de Dakar ⁸⁶⁰ induit à conjecturer sur la stabilité des caractères de cette construction domestique. Les éléments descriptifs que nous avons antérieurement fournis sur l'armature, la toiture ou les matériaux de construction sont encore opératoires. Cependant, il importe d'ajouter à ces informations l'utilisation de claies en bambou (le *crinting*) pour renouveler la clôture ⁸⁶¹. En d'autres termes, le clayonnage du *gataax* (tige de mil) ⁸⁶² n'est plus qu'un procédé technique alternatif. On retrouve même des clôtures faites avec des planchettes de bois ou de branches de rônier fendues ⁸⁶³.

La baraque est, quant à elle, un édifice carré ou rectangulaire. Les *pannons* (pans de bois) sont disposés horizontalement. On peut dénombrer une dizaine de rangées sur le panneau faisant office de façade extérieure dans la photogravure cotée 4Fi 730. La hauteur de cette partie de l'édifice dépasse difficilement les deux mètres, comme le suggère la taille du personnage debout à côté du point de jointure entre la clôture et la baraque. En vérité, c'est la partie basse de l'édifice figuré qui est décrite. Matérialisant le modèle de la construction pentue, elle permet de fournir des données chiffrées relatives à la toiture. Ainsi, sept rangées de tuiles y sont dénombrables, soit un total de quatorze rangées avec la toiture à deux pentes matérialisée dans le document. Grâce au faîtage, on peut noter que chacune des rangées compte entre quatre et vingt tuiles imbriquées les unes les autres.

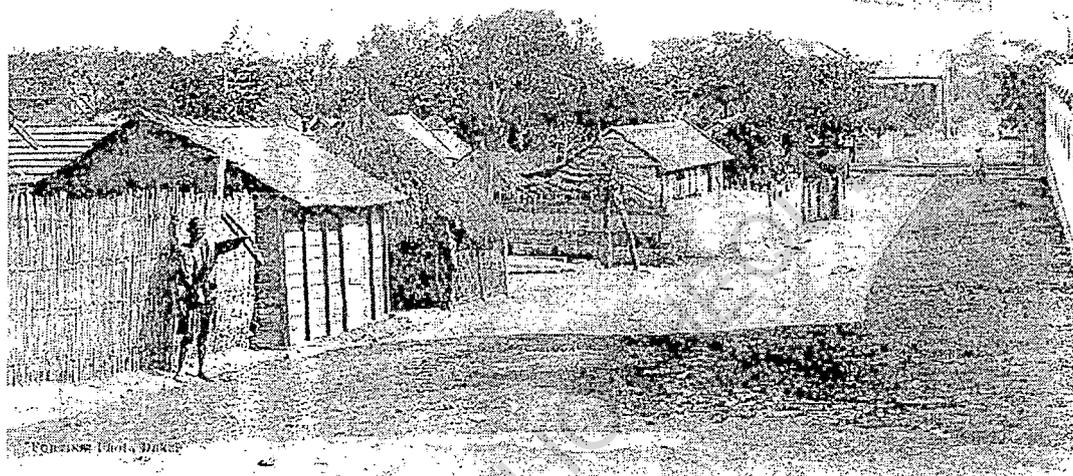
⁸⁶⁰ A.N.S, 4Fi 730, doc. cit.

⁸⁶¹ A.N.S, 4Fi 431, doc. cit.

⁸⁶² A.N.S, 4Fi 525, 4Fi 289 et 4Fi 954, doc. cit.

Pièce iconographique n° XV : Un modèle de baraque du début du XX^{ème} siècle

149. SENEGAL — DAKAR — Dans le Quartier Indigène



Source : ANS 4Fi 730

En revanche, aucun compte-rendu statistique ne peut être réalisé en ce qui concerne la charpente de la toiture à pente relativement adoucie qu'on est censé retrouver là où le construit immobilier fait « le dos rond sous le vent »⁸⁶⁴. Le nombre de poutres et celui des chevrons, sur lesquels est fixé le platelage où sont rivées les tuiles, est indéterminable à partir de l'extérieur de la toiture représentée dans la pièce iconographique en question. Sur d'autres aspects matériels de ce genre de construction domestique, la reproduction qui a été faite par le collectionneur de « scènes et de paysages », ne se traduit pas par la visibilité de données relatives au nombre des ouvertures (portes, fenêtres,...), à leur symétrie ou à leur asymétrie, leur encadrement éventuel, leurs figures géométriques. D'autres questions sont à élucider, dans la mesure du possible, dans de prochaines études : ratio entre baraques à pièce unique et

⁸⁶³ ANS, 4Fi 429 et 4Fi 445, doc. cit.

⁸⁶⁴ Benjamin, M.-A et de Varengnien, Agnès, op. cit., p. 68.

baraques composées de plusieurs pièces, celui entre baraques où on peut « toucher de la tête aux poutres »⁸⁶⁵ et baraques où la hauteur du toit est jugée élevée, celui entre baraques dont les sols sont cimentés et baraques dont les sols ne sont pas cimentés, etc.

Ces différences structurales ne doivent pas faire oublier la standardisation du mode d'assemblage des panneaux de bois. La pose de ces structures jointives n'a pas nécessité le recours à la technique de l'emboîtement réalisée au moyen du tenon et de la mortaise. Le procédé technique du « cloutage » a été la règle. Par ailleurs, l'assemblage des planches constitutives de chaque panneau mural n'a pas été exécuté sur le site d'implantation de la construction domestique, mais plutôt dans l'atelier du menuisier. On peut ainsi parler d'un *remake* de la tradition autochtone consistant d'abord à tresser ailleurs les bottes de végétaux utilisées pour obtenir les murs de la paillote, ensuite à les transporter sur le lieu d'édification de la structure d'habitat et, enfin, à attacher les éléments architecturaux obtenus avec des cordes, tirées des écorces de baobab ou d'autres essences végétales.

La paillote et la baraque appartiennent, malgré leurs différences, à ce que les spécialistes de l'histoire médiévale européenne appellent l'habitat sommaire, léger, non bâti ou temporaire⁸⁶⁶. Ces historiens pensent ces inventions en termes de « contingences d'une économie, encore mal dominée où [de] secours ultime devant les périls »⁸⁶⁷. Ainsi, la cabane du pêcheur ou du pasteur est perçue comme une des formes de visualisation des difficultés de *l'homo economicus* à domestiquer la nature et à éradiquer les guerres, pestes et famines, récurrentes du XI^{ème} au XIX^{ème} siècle. Les craintes qu'elles suscitent ont conduit *l'homo faber* à faire (re)surgir, à grande échelle

⁸⁶⁵ Collomp, Alain, « Familles, habitations et cohabitations », Philippe Ariès et Georges Duby (éds), 1986, op. cit., p. 511.

⁸⁶⁶ Chapelot, Jean et Fossier, Robert, op. cit., pp. 53 et 187 et suivantes.

⁸⁶⁷ *Idem.*, p. 187.

et de manière répétée, l'habitat précaire qui a ses origines dans la « post-histoire » de l'homme des cavernes.

A partir de ces perceptions qui semblent correspondre à des énoncés pertinents, peut-on expliquer la reproduction de la paillote et l'édification de la baraque par la marginalité économique de leurs destinataires ? Ne peut-on pas voir en elles des réponses à l'insécurité constituée par le déguerpissement répétitif imposé à ces acteurs sociaux par les pouvoirs publics coloniaux ? Ne faut-il pas les lire également comme les solutions les plus appropriées auxquelles ceux-là ont recours quand ils entreprennent de subvertir, avec toute la promptitude requise, la « cartographie » coloniale de l'espace urbain ? Une réponse affirmative à chacune de ces interrogations est parfaitement concevable.

Le caractère combustible des matériaux de construction de ces édifices à usage domestique, assimilables à ce qu'il est convenu d'appeler la maison mixte dès que la structure d'habitat abrite hommes et bétail⁸⁶⁸, l'inesthétique et l'inconfort matériel qui les caractérisent, la représentation de plus en plus diffuse de la maison comme un des symboles les plus prestigieux de la réussite sociale et une des meilleures valeurs refuges du siècle commençant, confortent la polarité du bâti dans l'espace de la ville habité par les candidats à la citoyenneté.

La carte postale cotée 4Fi 429 et portant "Vue générale" de Dakar dans la seconde décennie du XX^{ème} siècle (1911) contient une quinzaine de constructions en dur. Chacune d'entre elles peut valablement servir d'échantillon dans tout exercice de description des aspects matériels visibles. Les bâtiments reproduits au premier plan dans ce document iconographique présentent les structures architecturales offrant le plus de lisibilité. Ils sont constitués de deux pièces alors que ceux de la seconde rangée en comptent trois.

Pièce iconographique n° XVI : Modèles de construction en dur dans les milieux africains de Dakar



Source : ANS 4Fi, 429

Ces indications statistiques renvoient à l'aménagement des ouvertures. Trois fenêtres sont bien en vue dans les deux constructions immobilières de gauche de la seconde rangée et, dans le deuxième bâtiment de la première rangée, on dénombre deux portes. Les formes rectangulaire et carrée sont les figures géométriques de ces structures d'aération. La prédominance de la première est manifeste car seul le troisième édifice de droite de la seconde ligne porte des fenêtres non rectangulaires. Mis à part cette géométrie variable, ces ouvertures se caractérisent par le fait qu'elles sont équidistantes et présentent des huisseries qui permettent de remarquer la construction de barreaux sur la partie supérieure et, sur la partie opposée, un panneau, occupant par ailleurs la plus grande surface.

⁸⁶⁸ *Idem.*, pp. 229-244.

La toiture à double pan est prédominante dans le corpus d'édifices reproduits dans la carte postale en question. On ne relève qu'un seul cas d'ouvrage immobilier dont le toit est à pan unique. Il s'agit de la construction située à droite dans la première rangée. La tuile marseillaise est le seul matériau de couverture utilisé. Les différents édifices comptent invariablement sept rangées de tuiles. Ceci suggère une standardisation des dimensions de ces constructions et, par voie de conséquence, une mise en application de normes architecturales déterminées. Celle de la toiture à pente adoucie est à révoquer ici. Le fait nouveau, repérable dans le dessin de cette superstructure, porte sur la linéarité dénivelée de la dernière rangée de tuiles du second bâtiment représenté au premier plan. Cette donnée, indicielle, traduit, dans une certaine mesure, l'aptitude et l'inclination des producteurs et/ou reproducteurs autochtones de l'habitat urbain à enrichir le répertoire des figures architecturales des constructions domestiques.

Sous réserve d'erreurs, on dénombre treize rangées de briques pour les parties murales longitudinales, c'est-à-dire celles qui correspondent aux points de chute de la pente de la toiture. Les murs construits dans le sens de la largeur et qui portent les surélévations permettant d'édifier un toit pentu, comptent une huitaine de rangées supplémentaires. Ces murs non recouverts d'un enduit protecteur laissent apparaître les briques et leurs jointures figurées en blanc. Ces matériaux de construction remplissent ainsi de *facto* la fonction de pièces décoratives. On a donc des façades à briques affleurantes.

Cette conclusion, qui s'applique aux deux maisons de la première rangée de la carte postale étudiée, induit à penser au renoncement à la chaux et aux autres matériaux de peinture dans les procédures techniques d'enjolivement des constructions immobilières. La question encore insoluble à notre niveau, eu égard à la documentation fragmentaire disponible, porte sur l'explication de ce renoncement. En d'autres termes, convient-il de penser l'affleurement de la brique en termes de solution d'attente là où les moyens financiers ne permettent pas encore d'utiliser lesdits matériaux ? Cette façon de produire le mur de façade cache-t-elle une volonté de faire fonctionner, sur le terrain de l'immobilier, un des signes ostentatoires des cultures

matérielles autochtones ? Dans l'hypothèse de la validité d'une réponse affirmative apportée à cette dernière question, on pourrait dire, en reprenant Michelle Perrot⁸⁶⁹, que la brique est, par excellence, une des formes dominantes des patrimoines, dont la possession constitue un instrument privilégié de lutte contre la mort, c'est-à-dire contre l'oubli social (celui des futures générations), et un des enjeux des déchirements entre héritiers transformant souvent et prestement les maisons mortuaires en nids de vipères⁸⁷⁰.

Qu'elles soient érigées ou non en lieux de dispute, les maisons construites en dur figurant dans ladite carte postale sont des espaces clos. Au lieu du mur d'enceinte, la clôture visible est constituée soit de planchettes de bois (de récupération), soit de bardeaux tirés du rônier ou du palmier à huile. En outre, aucun indice ne nous autorise à parler de la mitoyenneté de cette construction séparative. Toutefois, elle met davantage en relief l'espace non bâti adossé au bâtiment à deux pièces reproduit dans le document iconographique en question. Cette surface non bâtie correspond vraisemblablement à une structure de travail (entrepôt à ciel ouvert de peaux d'animaux ou lieu de teinture de pièces vestimentaires avec les nombreux fûts regroupés à la gauche de l'aire représentée ?). Nous ne pouvons pas, faute d'un faisceau de données indiciaires, la rattacher à la maison de gauche (qui se compose d'un bâtiment central et d'une construction supplémentaire avec le bâtiment à deux pièces ?) ou à une autre unité socio-résidentielle. Nous ne pouvons pas, non plus, l'assimiler à un espace clos séparant deux lieux d'habitation.

⁸⁶⁹ Perrot, Michelle, 1987, op. cit., p. 309.

⁸⁷⁰ Dans la société sereer du Sinig, les *saameel*, qui se recrutent essentiellement dans le village dénommé Sengoor parmi ses habitants portant le patronyme Sengoor, sont investis de fonctions notariales. Censés avoir le don de communiquer avec les nouveaux morts et d'identifier les victimes à venir de la mort, ils règlent les problèmes d'héritage en parvenant à faire l'inventaire des biens des premiers nommés et à les partager, conformément aux volontés de ces derniers, entre les ayant-droit.

Toutes ces descriptions ne permettent de cerner, à grands traits, que quelques aspects matériels de la construction immobilière en dur. Les composantes architecturales qui ne sont pas reproduites dans la carte postale prise comme échantillon, qu'elles soient souterraines ou non, doivent être également intégrées, dans la reconstitution de l'habitat indigène. Concernant la fondation, une des structures du bâtiment en briques, nous ne pouvons pas affirmer, de manière catégorique si elle a été une règle ou une exception entre 1904 et 1914. Dans le premier cas, une série de questions est à mentionner. Elle est relative à la profondeur des excavations ; l'énumération des matériaux de construction assemblés pour servir de socle de l'édifice à construire ; le nombre, l'emplacement, la profondeur et les dimensions des poteaux de consolidation de l'armature architecturale ; le dosage des constituants de ces différentes structures. Dans le second cas, les briques sont posées à plat sur le sol à l'instar des maisons européennes, du Moyen Age, bâties sur un quadrilatère de sablières basses⁸⁷¹.

Le questionnement est reductible avec la reconstitution de la toiture. Nous n'avons pas d'informations sur les dimensions et les matériaux de fabrication de la poutre faîtière, de données quantitatives sur le lattis⁸⁷². En outre, nous ne disposons pas de renseignements sur les surfaces des pièces habitées, les ouvertures entre celles-ci, la nature du revêtement éventuel du sol de l'espace bâti.

A propos du mobilier, on est mesuré d'énoncer quelques certitudes en se fondant sur un postulat, à savoir la survivance des usages culturels anciens. Le fait que le *nëgër*, le « châlît »⁸⁷³ autochtone, ne cède que progressivement la place à un lit en bois en est une des traductions. Ce bien mobilier qui n'est peut-être pas encore une des données

⁸⁷¹ Chapelot, Jean et Fossier, Robert, op. cit., p. 257.

⁸⁷² C'est le document coté 4Fi 965 qui visualise le mieux le lattis de la baraque.

⁸⁷³ Le « châlît » désigne le lit recouvert de paille du paysan alsacien des XVI^{ème} et XVIII^{ème} siècles. Cf. Collomp Alain, op. cit., p. 515.

structurantes du régime dotal, n'est certainement pas partagée par toute une famille⁸⁷⁴. Son emplacement correspond invariablement à un des côtés du quadrilatère formé par la pièce habitée. L'évitement du regard extérieur a certainement conduit son occupant et/ou propriétaire à l'installer dans la partie de la chambre la moins éclairée pendant la journée, c'est-à-dire celle que masquent, en partie ou en totalité, les huisseries de la porte.

L'emplacement d'un autre bien mobilier, le *waxande* (la malle en bois ou en fer), est gouverné aussi par ce souci de discrétion et des préoccupations d'ordre sécuritaire. Aussi, l'âtre continue-t-il à être érigé au centre de la pièce habitée. Mais, on peut supposer valablement qu'il n'est plus, dans le cas des constructions en dur, un des principaux marqueurs de l'espace habité. Surtout si on décide de faire siennes les nouvelles disciplines dans les manières d'occuper le lieu dortoir.

2 - *Se conformer aux disciplines dictées par les producteurs du modèle urbain dit d'outre-mer*

La gestion du bruit par les pouvoirs publics coloniaux, l'imposition du modèle du temps social dit métropolitain et l'acceptation des contraintes qu'elles véhiculent par les candidats à la citoyenneté s'observent dans la reconstitution de l'histoire des « tapages nocturnes ». L'arrêté municipal du 25 février 1889 est un des textes fondateurs ou reproducteurs du dispositif réglementaire relatif aux bruits, notamment ceux enregistrés durant la nuit. Il compte deux volets : une interdiction, libellée sous forme de règle courante, de manifestations sonores (séance de tam-tam, chants, battements des mains, tirs de fusil, pilage de mil) et une autorisation de l'autorité compétente, énoncée, quant à elle, sous forme de mesure exceptionnelle. Il retient 21 heures comme étant la limite horaire de la production sans conditions de ces formes de bruit.

⁸⁷⁴ Dans la France paysanne du XVIIe siècle, le lit unique sur lequel se couchent tous les membres de la famille a été de « mode ». *Idem.*, p. 516.

Les infractions à une telle disposition réglementaire font l'objet de sanctions pénales contenues dans la loi du 23 janvier 1873 (article 2) et dans le Code pénal (article 479)⁸⁷⁵.

La mise en cause des usages sociaux du temps de la société paysanne lebu est manifeste dans ce rapport des élites gouvernantes au bruit nocturne attribué aux sujets historiques sous domination coloniale. En effet, la nuit, un temps fortement « cartographié » dans la culture de ce groupe ethnique et dans celle des entités homologues réparties à travers l'espace sénégalais, est synonyme, rappelons-le, d'unité séquentielle réservée partiellement aux activités récréatives, qui clôturent saisons de culture et campagnes de pêche, et aux manifestations distractives organisées en vue de renouveler des rites commémoratifs (exemple des veillées accompagnant le déroulement du cycle lunaire). Faire de la nuit un moment consacré exclusivement au repos semble être la préoccupation lisible à travers cette opération de mise en cause. Une meilleure reproduction de la force physique du travailleur ayant mis à profit le calme escompté pour bien dormir devant permettre ainsi l'augmentation des chances de réussite du projet de mise en dépendance coloniale. Une de ces chances étant réductible au contrôle des faits et des gestes des populations colonisées, le pouvoir colonial s'est vu placé dans l'obligation de ne pas leur laisser la latitude de produire quotidiennement les sonorités qu'elles ont socialement admises. ...

La notion de « tapage nocturne » a été utilisée non seulement pour faire respecter le droit au sommeil du « colon » qui vit une misère conjugale sous son toit (il est célibataire ou forme, avec sa conjointe restée en France, un couple dissocié) et manifester le refus de la différence culturelle (dans le champ du son et de la sonorité), mais aussi et surtout pour réaffirmer la volonté de justifier, légitimer et faire en sorte que la grille des normes coloniales soit acceptée. L'idéologie cannibale des « Lumières

⁸⁷⁵ Faye, Ousseynou, 1989, op. cit., pp. 304-305.

», matrice du racisme et du discours justificatif du phénomène colonial⁸⁷⁶, parcourt la représentation négative du bruit de l'« autre » connotée par l'adoption de cette notion. Mais, la « cannibalité » en question doit être aussi mise en rapport avec la production officielle de la ville. Ce faisant, l'élimination des bruits archétypiques du village et le renouvellement des sensibilités auditives des populations dominées sont des enjeux hautement importants du jeu langagier ainsi esquissé.

Pour les candidatures à la citoyenneté, l'acceptation du calendrier du bruit⁸⁷⁷ produit par le pouvoir colonial est une des conditions de leur recevabilité et une des clés de réussite fixées par la puissance publique pour les hommes et les femmes qui les présentent. Cette acceptation n'a peut-être pas été immédiate. *L'habitus* est invocable certainement avec les acteurs sociaux qui ont eu à corriger, de manière répétée, les heures de leur coucher, celles des membres de leur famille, l'intensité et la fréquence des bruits domestiques. Nous supposons que nombre de ces mesures correctives sont imputables aux manœuvres d'intimidation déployées avec les rondes de police et/ou aux blâmes, avertissements distribués par des employeurs (décidés à sévir contre les retards, les « nonchalances » et les somnolences de travailleurs).

Mais, tout « tapage nocturne » ne s'intègre pas forcément dans un projet de subversion du dessein des autorités coloniales de convertir en bruissement, au-delà de 21h, toute sonorité émise dans les lieux occupés par leurs administrés noirs. Aussi, pouvons-nous ne pas douter de la bonne foi de la dame Elisabeth Diarra, poursuivie par le Tribunal correctionnel de Dakar pour avoir commis des « tapages nocturnes » et opposé des

⁸⁷⁶ Calvet, Louis-Jean, op. cit., p. 31.

⁸⁷⁷ Lire Corbin Alain, 1994, op. cit., pp. 280-281 ; Demay C., « La sonnerie pour les vigneron et les laboureurs à Auxerre, *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 41e vol. 1887, pp. 129-147 et Thuillier Guy, « Les bruits », *Pour une histoire du quotidien au XIX^{ème} siècle en Nivernais*, Paris -La Hayes, EHESS-Mouton, 1977, pp. 230-244 ».

résistances envers des agents de l'ordre dans l'exercice de leurs fonctions⁸⁷⁸. Ayant perdu sa mère, le 15 août 1913, elle a décidé de circonscrire le rituel de magnificence de la mémoire de la défunte et d'imploration pour elle de la grâce divine. Ce faisant, elle a organisé une messe de *requiem* dans l'après-midi du 28 août de la même année et une petite séance de réception ouverte, dans la nuit du même jour, à une vingtaine de personnes appelées à entonner des chants funèbres, selon des rythmes et élévations de voix convenus.

Le rapport à l'hygiène et à l'arme est un autre point intéressant à convoquer pour tenter de tracer, avec plus ou moins de bonheur, les itinéraires sociaux suivis par les candidats à la citoyenneté. Itinéraires pouvant se confondre, ici ou ailleurs, aux renoncements opérés, aux ajustements et réajustements réalisés en vue de réussir la quête identitaire en question dans le jeu de candidature annoncé.

La réglementation du premier point est éclatée dans deux textes : le code de l'hygiène contenu dans l'arrêté n 2093 bis du 12 décembre 1912 du lieutenant-gouverneur du Sénégal et les décisions du 19 novembre 1913 prises par le Comité supérieur d'Hygiène et de Salubrité publique de l'A.O.F. Elle est un catalogue d'actes répréhensibles. Ces actes y sont ainsi nommés :

- dépôt ou conservation d'eaux stagnantes pouvant servir de gîtes de moustiques et de larves de moustiques ;
- dépôt ou rassemblement, en terrain non couvert, de matériaux (tas de bois et matériaux de construction et/ou de démolition), « susceptibles par leur accumulation de faciliter la création de collections d'eaux » et, par conséquent, la prolifération des insectes diptères susmentionnés :
 - défauts de balayage, de clôture et de fermeture de poubelles ;

⁸⁷⁸ A.N.S, 5M 748, Affaire Elisabett Diarra, 28 août 1913.

- dépôt de matières fécales et d'immondices ménagères ;
- jets d'urine et d'eaux usées sur l'espace public ;
- séchage de poissons et de peaux⁸⁷⁹.

Au-delà de la lutte contre les maladies endémiques, tel que le paludisme, et les nuisances microbiennes⁸⁸⁰, il y a la mise en oeuvre de mesures sélectives et éliminatives des odeurs, et de procédures de gestion de l'espace social. Les missions d'inspection hebdomadaire des maisons de Dakar par deux équipes du service d'Hygiène quadrillant le territoire de la ville en dix secteurs en 1912, ont conduit des habitants noirs appartenant ou non au peuplement lebu, candidats à la citoyenneté ou porteurs d'un projet de refus de la ville, à se conformer aux disciplines « hygiéniques » imposées. Les amendes de simple police infligées aux « contrevenants », les abus de pouvoir et zèles des agents du service d'Hygiène qui expliquent certains conflits avec les administrés, les sanctions correctionnelles encourues par ces derniers lorsque ces contentieux sont soumis aux organes juridictionnels⁸⁸¹, ont dissuadé beaucoup de « fauteurs de trouble » à franchir la limite du permis.

Le franchissement de cette ligne séparative des gestes autorisés et des gestes répréhensibles a peut-être été, en ce qui concerne le port des armes, l'oeuvre de plusieurs travailleurs

⁸⁷⁹ Faye, Ousseynou, 1989, op. cit., p. 311.

⁸⁸⁰ Cf. Diawara Marième Anna, « Contribution à l'histoire des maladies dites sociales au Sénégal : la tuberculose à Dakar (1914-1945) », Dakar, Université C. A. Diop, 1997, 135 p. [Mémoire de Maîtrise, Histoire] ; Gaye Papa Amadou, « Discours sur le microbe et santé publique en A.O.F : le cas du Sénégal », Charles Becker, Saliou Mbaye, Ibrahima Thioub (éds.), op. cit., pp. 1164-1174 ; Guèye, Maodo, op. cit. et Lapeysonnie, *La médecine coloniale. Mythes et réalités*, Paris, Seghers, 1988, 310 p. [Collection "Médecine et Histoire"].

⁸⁸¹ A.N.S, 5M 744, Affaire Madjiguène Paye, 19 mars 1912. Cette dame lebu de 45 ans s'est opposée physiquement à un agent du service d'Hygiène qui a violé la sacralité de l'autel dressé pour vivifier la croyance en la religion du terroir. L'agent n'a voulu voir dans la symbolique des « calebasses d'eau » qu'une flagrance de l'acte d'insoumission de la fautive Cf. Faye Ousseynou, 1989, op. cit., pp. 311-312.

migrants. Porter une arme par-devers soi, a constitué un réflexe dont l'inculcation renvoie à un discours sécuritaire consécutif à la lutte pour la survie posée avec acuité avant, pendant et après le déclenchement de la traite négrière à tous ceux qui ont fait et font figure de « gens faibles » dans les campagnes sénégalaises. Le port d'arme conférant aussi la masculinité a été une des pièces annonciatrices du puzzle idéologique relatif à l'armement individuel. Aussi, pouvons-nous considérer que ce sont les sujets dominés venant des milieux ruraux et manifestant encore fortement leur attachement aux cultures de leur terroir qui ont souvent rechigné à se débarrasser de leurs armes. Comme les y invitent la réglementation en vigueur et les nombreux cas jurisprudentiels enregistrés avec des auteurs qui semblent avoir affectionné le revolver, le port du coup de poing américain, du couteau à cran d'arrêt ou de l'arme blanche fabriquée localement (poignard et bâton)⁸⁸².

Deux dossiers peuvent être cités pour conforter cette hypothèse. Le premier est une plainte contre x déposée par le soldat Guinée Diallo, en service au moment des faits comme canonnier au 6^{ème} Régiment d'Artillerie coloniale (RAC). Il affirme avoir été agressé, dans la nuit du 26 juin 1904, par « une bande de toukoleurs armés de gourdins et de cailloux », qui déclarerait faire ainsi acte de vengeance à son détriment et pour le compte d'un des leurs en l'accusant d'avoir fait partie d'une bande de tirailleurs agresseurs⁸⁸³. Le dossier suivant est un cas de menace de sévices attribuée au « maçon » Souleymane Diouf. La « victime » est son employeur, Jean Merly. Pour avoir congédié un travailleur qui « ne venait au chantier que quand cela lui plaisait » et pour avoir refusé de lui verser immédiatement son dû après la rupture du contrat de travail, la « partie civile » déclare avoir été menacée à l'aide d'un poignard⁸⁸⁴.

⁸⁸² *Idem.*, pp. 310-311.

⁸⁸³ *Idem.*, p. 266.

⁸⁸⁴ A.N.S, 5M 733, Affaire Souleymane Diouf, 21 octobre 1907.

La *pax franca* est visée dans la prohibition du port d'arme. Donner de la ville l'image d'un espace pacifié et de l'habitant de la ville celle d'un être humain aux intentions pacifiques équivaut, à notre avis, à l'objectif entrevu par le pouvoir colonial. Réussir à faire disparaître la pratique du port d'arme, c'est montrer que cet objectif a été atteint, c'est aussi contribuer à multiplier dans le contact avec chaque habitant, la preuve de cette réussite. Cette réussite signifie aussi un possible apaisement des inquiétudes nourries par les possédants à l'égard de la ville moderne, cadre par excellence où se défont et se font les pouvoirs et les contre-pouvoirs politiques. Cette dernière est également la plate-forme où se promeuvent les inventions des hommes, dont les constructions ludiques. Certaines d'entre elles ont connu, pour ce qui est du cas de Dakar, une diffusion relativement importante dans la décennie préparant le grand déguerpissement constitué par la création du « village indigène » de la Médina.

3 - S'adonner à de nouvelles activités ludiques contributives du rayonnement de la culture urbaine

Les documents d'archives relatifs aux affaires de flagrant délit, dont le règlement a nécessité la saisine du tribunal correctionnel de Dakar⁸⁸⁵, laissent entrevoir, avec les contentieux dénommés « tenue de maison de jeux de hasard », la superposition aux jeux autochtones d'activités ludiques d'origine extérieure fort variées. Le jeu de pronostic, où la victoire revient aux joueurs qui ont su à partir d'indices précis déterminer l'issue d'un challenge, le jeu de compétition, épreuve durant laquelle les protagonistes s'auto-évaluent en s'affrontant et le jeu de hasard, joute privilégiant par excellence pour départager les joueurs le « facteur chance », ordonnent le registre de ces activités distractives.

⁸⁸⁵ Cf. aux A.N.S, les cotes 5M 686 (Affaire Guèye Sall), 5M 739 (Affaire Amadou Ndiaye), 5M 749 (Affaire Seya Traoré), 5M 752 (Affaire Sirou Diarra), etc.

Il nous est impossible, en l'état actuel de la documentation de reconstituer l'histoire de leur diffusion, c'est-à-dire d'identifier la date, l'auteur ou les auteurs de leur « importation », la géographie et la chronologie de leur ré-appropriation par les habitants de Dakar . Il est, par contre, parfaitement possible de recomposer, ne serait-ce qu'à grands traits, le passé de leur « effectuation » et celui de leur instrumentation sociale.

Quatre exemples d'activités ludiques ont été de mode dans les milieux africains de Dakar : le loto, le jeu de cartes, le jeu de dames et la « loterie Congo ». Le loto est pratiqué dans les locaux de jeux « clandestins ». C'est le cas en 1910 avec la seule « affaire » consignée dans les dossiers d'archives disponibles et consultés⁸⁸⁶. C'est un des exercices de pronostic qui a pu bâtir son audience grâce à une donnée capitale : l'érection, au XX^{ème} siècle, du sport au rang de phénomène social. Le silence des textes d'archives nous empêche de décrire la scène de ce jeu, de nous prononcer sur le montant et la périodicité des souscriptions, la catégorie de joute sportive choisie pour les structurer, le règlement adopté par les parieurs, de dire quels sont les modes de collecte et d'annonce des résultats de la compétition, etc.

La « loterie Congo » n'est abordée, elle aussi, qu'une seule fois dans les dossiers d'archives. A partir de la pratique actuelle de ce jeu de hasard, de nombreuses questions sont susceptibles d'être posées. Quel est le montant moyen de la mise ? Quel portrait standard peut-on faire du client et de l'organisateur de ce jeu ? Quel(s) rythme (s) et quel(s) modes de spatialisation président à l'organisation de cette distraction lucrative ? Quelles observations peut-on faire du matériel de jeu ? Quelles interprétations relatives à l'ambiance du jeu peut-on valablement retenir ?

Le seul divertissement lucratif, dont l'évocation dans les sources d'archives semble s'inscrire dans la prolixité⁸⁸⁷, est le jeu de cartes appelé jeu de 21⁸⁸⁸. Une cagnotte,

⁸⁸⁶ A.N.S, 5M 739, Affaire Amadou Ndiaye, 1910.

⁸⁸⁷ C'est ce que laisse suggérer l'absence d'informations sur les autres jeux.

mise en jeu sur la base de fonds fournis par les joueurs, est attribuée au vainqueur. Sa victoire est annoncée et entérinée quand il totalise 21 points. Opération arithmétique réalisable après une ou plusieurs donnes de cartes. A défaut de ce chiffre modal, le gagnant est le joueur qui s'en approche. Les perdants sont les autres acteurs du jeu qui ont franchi, après une ou quelques donnes (chacune d'entre elles est composée de deux cartes), le plafonnement retenu. Perdants et gagnants sont soumis à la règle du prélèvement, par et pour le compte du propriétaire du local abritant les jeux, du dixième de la mise⁸⁸⁹.

Les caractères durable et lucratif du jeu de 21 sont mis en évidence dans la relation du « flagrant délit » de « tenue de maison de jeux de hasard » adressé au sieur Séya Traoré, chef d'accusation adressé par le ministère public du Tribunal correctionnel de Dakar . Le rapport entre le total des prélèvements et le montant d'un prélèvement, permet de faire le décompte de 50 parties de jeux. Il suffit que les manœuvres préparatoires des donnes, la séquences des donnes, les opérations de calcul mental faites individuellement par chaque joueur, la confrontation des résultats obtenus, les délibérations, la proclamation du gagnant, la rafle de la cagnotte par ce dernier, etc., durent, par exemple, entre cinq et dix minutes, pour que la rencontre absorbe jusqu'à huit heures d'horloge du temps nocturne. C'est ce moment qui est choisi pour s'adonner à ce type de challenge. « Le jeu [en] vaut la chandelle » pour le gérant du lieu de rencontres car il peut se retrouver avec 3 à 5 F à la fin de chaque séance de distractions. Avec une pareille somme, il parvient à s'acquitter de son loyer mensuel au terme de trois « journées de travail ». C'est ce qu'a laissé entendre Séya Traoré quand on l'a interrogé sur sa « forfaiture » du 29 octobre 1913⁸⁹⁰.

⁸⁸⁸ A.N.S., 5M 732, Affaire Malal Bâ, août-septembre 1907.

⁸⁸⁹ *Ibidem*.

⁸⁹⁰ ANS, 5M 749, Affaire Séya Traoré, op. cit.

La débrouille à laquelle se livre l'indigène qui a décidé de vivre de et dans la ville explique le recours à cette forme d'activité récréative. Aussi, au lieu du basculement⁸⁹¹, on assiste à un renouvellement des procédures de (re)distribution des richesses sociales avec le jeu de cartes. Participant de la dynamique de tertiairisation des activités, il accompagne le triomphe de l'espace et de la culture de la ville au détriment du terroir et des façons du village de faire et de se représenter le monde.

La pratique du jeu de dames, exercice qui se substitue progressivement au *youte* avec lequel il partage un apparentement des structures, et des autres divertissements contribue à l'institution de nouvelles façons de vivre et d'écrire la sociabilité. Ainsi, le local retenu pour abriter les séances de distractions lucratives relaye ou s'ajoute à l'arbre à palabres⁸⁹² en tant que lieu où se raffermir et se reconstitue le lien social. Cet espace clos est le site où s'observe d'ailleurs l'auto-claustration de groupe, conduite sociale adoptée dans des milieux de migrants. Ceci semble être surtout le fait de ceux d'entre eux qui ont choisi de ne pas vivre l'aventure de la citadinisation.

Cependant, cette assertion sur le repli social, validée par l'« affaire de flagrant délit » du sieur Sirou Diara (propriétaire soudanais d'un local fréquenté par des clients d'origine soudanaise)⁸⁹³, mérite d'être confortée par la collecte d'autres données factuelles. A défaut de la multiplication des preuves de la répétition du phénomène évoqué, il ne peut rester qu'une seule alternative : ériger en indice, en s'adossant sur la maxime qui veut qu'il n'y ait « pas de fumée sans feu », l'exemple de conduite sociale contenu dans ce contentieux de justice. Bref, il y a une symptomatologie de la désadaptation sociale qui peut être faite ici comme dans les comportements sexuels.

⁸⁹¹ Nous empruntons le terme à Beaud Michel, *Le basculement du monde*, Paris, La Découverte, 1998, 293 p.

⁸⁹² Voir le document coté 4Fi 447 (doc. cit) dans lequel l'arbre à palabres correspond à un baobab. En plus de sa fonction de marqueur du lieu de déroulement de la sociabilité distincte, l'arbre à palabres peut abriter les cours de mémorisation du coran par les enfants. Cf. le document coté 4Fi 889 (doc. cit).

⁸⁹³ A.N.S, 5M 752, Affaire Sirou Diarra, op. cit.

4 - Souscrire au relâchement des mœurs sexuelles prêté ordinairement aux gens de la ville.

La sexualité vénale, caractéristique de la culture urbaine⁸⁹⁴, a revêtu un caractère multiforme dans les milieux africains de Dakar entre 1904 et 1914. En effet, en plus de la prostitution (occasionnelle ou régulière), on y a retrouvé le concubinage, le proxénétisme et l'homosexualité.

Certaines de ces formes de relations peuvent être pratiquées par un même individu. Ce qui signifie, dans une certaine mesure, une souscription relativement forte au relâchement des mœurs sexuelles. L'exemple le plus probant d'un cas d'association de concubinage et de prostitution occasionnelle que nous pouvons citer, est fourni par l'« affaire de flagrant délit » qui a pour « accusé » Demba Guèye et pour « victime » le tirailleur de 2e classe Guiébo Simana⁸⁹⁵. Ce dernier donne des éléments informatifs intéressants dans sa relation des faits ainsi libellée :

« Je me promenais [le 14 septembre 1913] dans Dakar , avec deux de mes camarades venus de Ouakam , lorsque dans le quartier de Cayeul [il s'agit d'un des quartiers dénommés Kaay], une femme indigène est venue me demander 2F, m'offrant d'aller coucher avec elle. J'ai accepté et mes deux camarades continuant leur promenade je suis entré chez elle. J'avais déjà enlevé mon paletot de molleton et mon tricot et nous causions, assis sur son lit, lorsqu'un indigène est entré brusquement par la fenêtre et venant vers nous a donné deux fortes gifles à la femme puis me disant que lui aussi était tirailleur m'a

⁸⁹⁴ L'histoire de l'érection de la ville européenne du XIX^{ème} siècle au rang de lieu d'exutoire du trop-plein sexuel avec l'institution de la prostitution close a été reconstituée par Corbin Alain (1982, op. cit).

⁸⁹⁵ A.N.S, 5M 748, Affaire Demba Guèye, 14 septembre 1913.

reproché d'avoir des relations avec sa femme et comme je me levais, voulant partir, il m'a frappé à plusieurs reprises à l'épaule avec un petit instrument que je n'ai pu distinguer car il était presque entièrement caché dans sa main ne laissant dépasser qu'une pointe que je crois être un couteau de poche me faisant des blessures que vous voyez. La femme s'est alors mise entre nous et j'ai pu ensuite sortir, poussé ensuite dans la rue par les voisins. A ce moment deux de mes camarades arrivaient et m'ont conduit ici. Avant de sortir de la case la femme m'a glissé mes deux francs dans la main ».

Cette version, qui renseigne sur une des voies d'augmentation des effectifs de la population citadine (l'installation à Dakar du tirailleur après sa démobilisation)⁸⁹⁶, est corroborée, sauf en ce qui concerne l'identité de l'auteur de l'initiative de la transaction et l'arme du « forfait », par la déclaration de la dame « disputée ». Plus que la confirmation des dires du « plaignant », l'intervention de cette dernière éclaire sur l'association évoquée et sur les termes du concubinage. Ici, une somme chiffrée à 50F correspond à la contrepartie financière versée par le partenaire masculin.

Cependant, ces deux témoignages ne clarifient que quelques aspects de ce que Alain Corbin appelle le fait prostitutionnel⁸⁹⁷. La figure de la « mère dévorante », qu'on peut dépeindre ici sous les traits d'une actrice de l'incitation à la débauche et d'une souteneuse et qui se dégage de l'« affaire de flagrant délit » dont le montage a été fait aux dépens de la dame Anna Diagne⁸⁹⁸, a sans doute marqué le paysage social. Une autre peinture de cette figure est réalisable avec l'évocation de l'« immersion », en

⁸⁹⁶ Faye, Ousseynou, 1989, op. cit., p. 303.

⁸⁹⁷ Corbin, Alain, 1982, op. cit.

⁸⁹⁸ A.N.S, 5M 691, Affaire Anna Diagne, 6 septembre 1890 [date du jugement].

février 1906 et à Kaay Biram Koddu à (Kayes Biram Codou), de l'auteur d'un cas de filicide (dont la nosographie est à établir)⁸⁹⁹.

En posant la question des enfances et jeunesses fracassées⁹⁰⁰, ces deux données corroborent notre propos sur le relâchement des mœurs. Une autre forme de « déviance » sexuelle mettant en scène la figure sociale fragilisée et instrumentable du jeune est contenue dans l'« affaire Limaley Boy »⁹⁰¹. Le procès-verbal de police, en date du 15 août 1911, le présente comme « un indigène de mœurs inavouables » qui exerce « son odieux commerce » chez les militaires. Il prétend vivre essentiellement « de la générosité des soldats », prêts à lui donner des espèces sonnantes moyennant attouchements et autres exercices érotiques. On retrouve dans ce dossier, sous forme de « vices » combinés, l'homosexualité et la pédophilie. Ces variantes socialement réprouvées du relâchement moral vont connaître, dans les décennies suivantes, leur âge d'or. L'ajournement de celui-ci dans la séquence 1904-1914 n'est-il pas explicable par l'attachement encore manifeste à certaines valeurs rattachées à la ruralité ?

*5 - Rêver du **karoot** et valoriser encore le mode de vie rural : les ambiguïtés du candidat à la citoyenneté*

Il est extrêmement difficile d'écrire l'histoire du désir des générations d'habitants de Dakar ayant vécu entre 1904 et 1914. L'absence de mémoires écrites, de biographies et la délicatesse du travail d'enquête orale à faire auprès des « dépositaires » des témoignages laissés par les « anciens » en sont des données explicatives. Aussi, allons-nous nous contenter de recourir à l'hypothèse. Pour ce faire, il y a lieu de visiter et de convoquer dans le champ des désirs de l'homme les choses les plus prestigieuses et les

⁸⁹⁹ A.N.S, 5M 727, Affaire X, février 1906.

⁹⁰⁰ Nous reprenons, en le dilatant, un titre donné par Ramonet Ignacio à un des ses éditoriaux : « Enfances fracassées », *Le Monde diplomatique*, 526, janvier 1998, p. 1.

⁹⁰¹ A.N.S, 5M 743, Affaire Limaley Boy, 15 août 1911.

plus coûteuses, c'est-à-dire celles que possèdent l'élite et que ceux « d'en bas » rêvent de posséder pour faire de leur vie une réussite sociale.

La voiture, cet objet de tous les désirs de l'homme du XX^{ème} siècle, est justement la machine qui fait éclater le mieux non seulement l'« irrationnel », mais aussi et surtout l'effort de « resocialisation » des gens de la marge⁹⁰². Cette machine désirante a ici un nom : la voiture hippomobile appelée carrosse ou *karoot* dans le parler autochtone. L'irrationalité des pauvres de Dakar est inscrite dans l'acte de circuler dans et avec une pareille machine de transport, mais seulement quand il est identifié à un acte de possession provisoire et donc déroulé dans la fugacité de l'instant. L'irréalisable, mode par lequel se manifeste le rapport à cet objet désiré, informe leur rêve d'acheter un *karoot* et s'intensifie quand se réalise, enfin, leur transport avec et par ce moyen de déplacement. Cette conduite renvoie à la candidature à la citoyenneté car être transporté au moyen du *karoot*, c'est se comporter comme les gens de la ville, se considérer comme quelqu'un de la ville, c'est désigner la marche comme un des signes de la ruralité.

Quatre cartes postales de « la période ancienne » (1902-1914), pour reprendre la terminologie de Philippe David⁹⁰³, forment le stock de documents iconographiques consultés⁹⁰⁴. Leur examen combiné avec quelques témoignages collectés⁹⁰⁵ éclaire sur

⁹⁰² Grisoni, Dominique, « Les onomatopées du désir », *Les Dieux dans la cuisine. Vingt ans de philosophie en France*, Paris, Aubier Montaigne, 1978, pp. 137 et 149.

⁹⁰³ David, Philippe, « La carte postale sénégalaise de 1900 à 1960. Production, édition et signification : un bilan provisoire », *Notes africaines*, 157, janvier 1978, pp. 3-12.

⁹⁰⁴ ANS, 4Fi 775, *Dakar . Place Protêt . Dakar* [S.d] ; 4Fi 875, *Dakar (Sénégal) . Boulevard Pinet-Laprade*, Dakar, [s.d] ;

4Fi 876, *Dakar . Hôtel de la Marine*, [Dakar], [1919] ; 4Fi 935,

⁹⁰⁵ Camara, Dansy et Diagne, Oumy, inf. cit.

les usages de la voiture tractée. Les éditeurs de cartes postales Benyoumoff et Djian⁹⁰⁶, Fortier⁹⁰⁷, Grimaud et Lambert montrent des « scènes de rue » dans lesquelles apparaît, toujours et au premier plan, la charrette utilisée pour le transport de marchandises et autres biens. Il s'agit de la charrette basse tirée par un âne⁹⁰⁸ et de la grande charrette tirée, quant à elle, par une paire de chevaux ou par un seul cheval⁹⁰⁹.

Mais, c'est avec Albaret⁹¹⁰ que l'objectif de l'appareil photographique a fixé le *karoot*. La place Protêt (actuellement dénommée Place de l'Indépendance) est le lieu de stationnement de ce type de véhicule. Sous l'ombrage des arbres décorant ladite place, on distingue trois *karoot*. Tracté par deux paires de chevaux de même couleur (blanche et noire), chacun de ces véhicules présente les éléments structurants ci-après : symétrie des deux paires de roues de dimensions variables (celles de devant sont plus petites et comptent 8 rayons contre 14 pour les autres), surélévation du siège du conducteur (installé sur le front de la carrosserie et pourvu d'un adossoir), surplombement de la partie réservée aux passagers par une tente (qui s'ouvre de devant et est facilement accessible grâce à l'installation d'un marchepied sur chacun des côtés longitudinaux de la caisse), parallélisme des deux brancards de forme concavo-convexe et ornés de

⁹⁰⁶ David Philippe (1978, op. cit., p. 6) ne nomme pas Djian C. dans son répertoire des éditeurs basés à Dakar durant « la période ancienne ».

⁹⁰⁷ C'est l'éditeur qui a produit le plus de cartes postales. Voir les commentaires de David Philippe (1978, op. cit., pp. 7-8).

⁹⁰⁸ A.N.S, 4Fi 876, doc. cit. Les roues et la caisse, qui sont de dimensions moyennes sont adaptées au gabarit de cet animal. Sa capacité d'endurance physique et la relative facilité de son entretien justifient sans doute son choix pour résoudre en particulier les problèmes du transport de matériaux de construction.

⁹⁰⁹ Cf. respectivement, les cartes postales cotées 4Fi 934 (*Dakar (Magasin Général)*, Dakar 77, (s.d) et 4Fi 875, (doc. cit.). La carrosserie, relevée et surmontée d'un échafaudage destiné à éviter la chute des objets transportés, est fixée sur un essieu assorti de roues pourvues d'une douzaine de rayons et dont le diamètre dépasse même la taille du cheval ou de la paire de chevaux utilisé(s) comme bête(s) de somme.

⁹¹⁰ Selon David Philippe (op. cit., p.12), cet éditeur disposerait d'une succursale à Kayes, ville située dans le territoire colonial du Soudan français.

harnachements dans la partie en saillie. Les cochers (un par *karoot*), recrutés essentiellement chez les migrants tukulër, selon Oumy Diagne⁹¹¹, sont visibles dans la carte postale. Même s'ils ont été photographiés à un moment où ils adoptent des attitudes différentes (celui de devant s'apprête à démarrer son véhicule hippomobile, alors que son homologue, de derrière, est debout près du « sien »), ces deux conducteurs portent le même modèle de tenue vestimentaire : chemise et culotte de couleur blanche et sont dépeints, avec un tel habillement et en dépit du fait qu'ils ne sont pas chaussés, sous les traits de travailleurs bien habillés⁹¹².

Cette description faite d'un véhicule entouré encore d'un halo de magnificence, la majestuosité attribuée au cheval, le caractère prestigieux du lieu de stationnement (faisant encore l'objet d'une dispute entre dominants et dominés à l'instar de tous les autres points du centre urbain) contribuent à consolider la puissance du fantasme nourri à l'égard du *karoot*. Mais, l'historicité de cette projection vers la « complétude de l'Être »⁹¹³, qui signale une maturation de l'ouverture à la modernité, ne doit pas faire oublier l'ancrage à des signes de la ruralité.

⁹¹¹ Diagne, Oumy, inf. cit.

⁹¹² Camara, Dansy, inf. cit.

Pièce iconographique n° XVII : Le *karoot* à Dakar



Collection de cartes postales

DAKAR - N° 1000

Source : ANS 4Fi 775

La construction et l'occupation de l'espace social permettent de vérifier cet ancrage. Cinq cartes postales peuvent servir de supports révélateurs de l'existence d'éléments de validation de ce propos. Quatre de ces documents imagés mettent en scène, dans la configuration de l'espace habité, l'importance accordée à l'arbre. Ce marqueur est installé dans la cour de la maison⁹¹⁴. En magnifiant ainsi son gigantisme, quand il s'agit d'un baobab⁹¹⁵, on (dé)montre la force de son attachement aux manières autochtones de décorer l'espace, d'aménager les lieux de repos et de rencontres prolongeant le centre de la palabre villageoise. Cet arbre peut être planté à la hauteur de la clôture de l'unité socio-residentielle en question⁹¹⁶. Ceci lui confère une certaine

⁹¹³ Grisoni, Dominique, op. cit., p. 139.

⁹¹⁴ A.N.S, et 4Fi 421, 4Fi 429, doc. cit.

⁹¹⁵ A.N.S, 4Fi 481, doc. cit.

⁹¹⁶ A.N.S, 4Fi 429, doc. cit.

polarité car le voisinage va en faire un autre endroit non clos où on se rencontre pour écrire la sociabilité.

La fréquentation de cet espace ouvert renvoie à l'occupation de la rue (ou de la ruelle) par les femmes quand elles s'adonnent aux activités domestiques⁹¹⁷ et à celle de la place à palabres⁹¹⁸ par les hommes accomplissant des tâches d'enseignement coranique, dissertant sur leurs angoisses existentielles ou satisfaisant leurs demandes en distraction. Avec la disparition de la paillote édifiée dans le *penc*, on assiste à la structuration de ce qu'on appelle le *garan palaas* (grande place). A-t-il été déjà fonctionnel entre 1904 et 1914 ? Nous ne pouvons répondre ni par l'affirmative ni par la négative à cette question.

Tout en faisant de cette équation une direction d'enquête, nous nous devons de montrer que ces usages de l'espace semblent participer de la dynamique de réutilisation de la culture du terroir dans l'élaboration de celle de la ville. Le recours continu à laalebasse de la ménagère noire (le panier pour son homologue de « race blanche ») s'inscrit aussi dans la même trajectoire historique. C'est certainement la préfiguration d'une urbanité outre-mer, qui ne se veut pas un simple décalque de ce qui a été réalisé au « centre », que l'on perçoit à travers l'attachement à ces quelques éléments culturels sénégalais.

Conclusion

L'accès aux ressources financières tirées de la rentabilisation de l'immobilier et de l'acquisition d'une qualification professionnelle monnayable sur le marché du travail et la possibilité ainsi offerte à tous ceux qui peuvent disposer de ces richesses d'effacer

⁹¹⁷ A.N.S, 4Fi 925, *Dakar . Au Village Noir*, [Dakar], 17, [1900-1911].

⁹¹⁸ A.N.S, 4Fi 447, *Dakar . Dans le village indigène*, Dakar, [1912], 2077, [Collection générale] et 4Fi 525, *Dakar. Quartier indigène*, Dakar, [1912], 2069 [Collection générale]

un marquage social négatif ont conduit nombre d'habitants de Dakar à être sensibles aux valeurs de la ville. Diffusées, par les médiateurs culturels qu'ont été domestiques, élèves, tirailleurs et manœuvres, celles-ci conditionnent désormais les manières de faire et d'être dans cette agglomération.

Au moment où la baraque et le bâti en dur font figure d'archétypes immobiliers, les candidatures à la citoyenneté deviennent plus nombreuses. Avec elles, Dakar est confronté, au même titre et avec la même force que les anciennes villes-comptoirs de Saint-Louis et Gorée, au phénomène de l'hybridation des cultures locales et de celle véhiculée par le pouvoir colonial. Ce qui est ainsi à l'œuvre, c'est une culture métisse. Son plein accomplissement semble se situer dans la période 1914-1960.

CODESRIA - BIBLIOTHÈQUE

TROISIEME PARTIE

LE VECU DES CITADINS DE LA MARGE, 1914-1960

CODESRIA BIBLIOTHEQUE

CHAPITRE I : UNE VIE DE DEBROUILLE A LA MEDINA ENTRE 1914 ET 1946.

La Médina est le lieu où les « déguerpis »⁹¹⁹, les néo-citadins et les migrants venus de la ville (particulièrement de celle de Saint-Louis) se construisent progressivement une vie quotidienne dans laquelle l'imitation, la réinvention et la ré-appropriation occupent une place importante. Ainsi, les architectures indigènes (re)produites dans la « ville européenne » informent le nouveau paysage urbain et enveloppent certaines des pratiques de recherche du bien-être. Les habitats-modèles reconstruits dans la Médina qui participent de l'architecture plurielle du domaine colonial français⁹²⁰, abritent des dynamiques relativement fortes de « privatisation » de la vie sociale, de renouvellement de ses formes d'expression et des manifestations accrues de sensibilités exprimées ordinairement par les habitants de la ville contemporaine.

Les éléments de macro-culture matérielle, tels que les habitats et les mobiliers, l'alimentation, les transformations de la sexualité, celles de la fête ou encore celles du vêtement, franchissant ici le point de non-retour de cette trajectoire qui en fait un moyen pour transformer l'image du corps et densifier ainsi le schéma corporel⁹²¹, mobilisent prioritairement les habitants de cette « cité périphérique » de Dakar . Sommés d'être imaginatifs, c'est-à-dire excellents dans l'art de la refabrication et souples pour réussir tout scénario de « réajustement », en raison des difficultés du recommencement d'une nouvelle vie dans cette seconde ville, ils sont les auteurs d'une grammaire de la débrouille qui fonctionnerait, en regard de ce qui se passe présentement dans les quartiers dits spontanés, comme une archéo-grammaire.

⁹¹⁹ Sur les emplacements occupés par les indigènes restés dans le centre-ville, lire le document N° XIX.

⁹²⁰ Voir Sinou Alain , 1993, op. cit. et Soullillon J. (éd), Rives coloniales. Architectures, de Saint-Louis à Douala, Paris , ORSTOM-Parentèses, 1993, 316 p.

⁹²¹ Schilder Paul, *L'image du corps*, Paris , Gallimard, 1968, 352 p. [Collection "Connaissance de l'Inconscient"].

I - L'habitat de la ville indigène

A - Paillotes, baraques et constructions en dur encore de mode

1 - L'aspiration à la construction en dur

Ces trois modes de mise en valeur des parcelles alloties et distribuées par la puissance publique coloniale ou léguées par la puissance parentale, rythment l'urbanisme de la Médina pendant les deux Guerres mondiales et l'entre-deux-guerres. Les baraques et les constructions en dur, combinées parfois avec des paillotes dans une même surface d'habitation, ont été sans doute appelées à se multiplier car le proto-habitat s'est vu condamné à poursuivre son déclin, amorcé bien avant, au regard des limites enregistrées dans l'approvisionnement en matériaux de construction et de la dépréciation dont il a fait l'objet. Comme éléments de décryptage de ce propos explicatif, il nous faut invoquer la raréfaction continue des richesses végétales (utilisées dans la construction de ce produit immobilier), consécutive au grignotage relativement rapide par la ville des terroirs qui portent les écosystèmes où on les retrouve, et le discours intériorisé en milieu africain et relatif à l'inconfort, à l'archaïsme et à l'inadaptation de la paillote au paysage urbain et à la vie moderne.

Les statistiques immobilières fournies par les pouvoirs publics coloniaux édifient sur l'augmentation tendancielle de la construction en dur. Les données reproduites ci-dessous et relatives aux autorisations de construire délivrées à des demandeurs indigènes par les services compétents de l'administration coloniale, confirment cette dynamique. Et cela, comme on peut le noter, en dépit du dysfonctionnement de l'économie coloniale dès 1927.

Tableau N° VI : Autorisations de construire accordées dans l'entre-deux guerres à des habitants de la Médina .

Années	Autorisations de construire
1925	107
1926	116
1927	148
1928	138
1929	287
1930 (au 1er décembre)	285

Source : Gouvernement Général de l'A.O.F, op. cit., p. 163.

La croissance exponentielle, qui se lit en l'espace de cinq ans dans ce document statistique et même d'une année à une autre avec les données quantitatives fournies pour 1928 et 1929, est révélatrice de la forte aspiration à un standing immobilier. Avec et par ce standing, on a pensé pouvoir s'enrichir d'une expérience de la vie, informée par ce qu'il a été convenu d'appeler la modernité⁹²² et qu'il importe, à notre avis, d'assimiler à une de ces idées reçues⁹²³ dont la conversion en force matérielle explique la relative fulgurance de la courbe des autorisations de construire.

2 - Les constructions immobilières des infortunés

Mais, pour nombre d'habitants de la Médina , les prix jugés prohibitifs des matériaux de construction en dur, pendant et après l'année 1916⁹²⁴, ne laissent qu'une solution aux candidats à un toit conforme aux exigences de la « modernité » : édifier une

⁹²² Elle se définirait comme « le sujet en nous. C'est-à-dire le point le plus faible de la chaîne qui tient l'art, la littérature, la société ensemble. Dans leurs pratiques, leurs notions. Le plus faible parce qu'il n'est pas compris dans le signe. Qu'il lui échappe, échappe à son pouvoir ». Cf. Meschonnic Henri , *Modernité Modernité*, Paris , Gallimard, 1993, p. 9.

⁹²³ Cf. Boudon Raymond , op. cit.

⁹²⁴ Lire le document annexe N° XX , qui contient des renseignements sur les tarifs d'autres articles.

baraque. Pour leur faciliter la réalisation de cette quête de patrimoine immobilier, les autorités coloniales n'ont pas hésité à concevoir un projet de montage d'une scierie au wharf de Grand Bassam (Côte d'Ivoire). Outre l'augmentation d'une somme de 10f pour chaque m³ de bois vendu, après épuisement du premier stock, les pouvoirs publics ont envisagé l'institution, dès la livraison en septembre 1916, des tarifs et des délais de livraison suivants :

Tableau N° VII : Prix des planches d'acajou en 1916

Planches de 6m	Tarif
1 trait	80f
2 traits	95f
3 traits	115f
4 traits	125f

Source : ANS, 191, *Village de Médina à Dakar . Construction de bâtiments 1915-1919*. Câblogramme du Lieutenant-Gouverneur du Sénégal au Gouverneur Général de l'A.O.F en date du 14 septembre 1916.

Tableau N° VIII : Prix des chevrons et du bois pour baraque en 1916

Désignation du produit		Tarif
Chevron		50f
bois pour baraque	d'une pièce	190f
bois pour baraque	de deux pièces	470f
bois pour baraque	de trois pièces	560f
bois pour baraque	de six pièces	810f

Source : *Ibidem*

Tableau N° IX : Délais de livraison des bois par baraque en 1916

Désignation du produit immobilier	Délais minimaux
Baraque d'une pièce	8 jours
Baraque de deux pièces	12 jours
Baraque de trois pièces	18 jours
Baraque de six pièces	24 jours

Source : *Ibidem*

Entrant parfaitement dans la division inter coloniale du travail, instaurée à l'échelle de l'A.O.F et entre les fédérations de colonies françaises, ce projet n'a pu voir le jour en raison des coûts élevés qui ont été fixés. En définitive, en guise de solution de substitution, l'approvisionnement en bois de construction local a été retenu⁹²⁵.

Avant que l'épilogue sur le choix du lieu de ravitaillement en matériaux de construction ne soit connu, la baraque typique de la ville indigène semble avoir été déjà conçue et diffusée. Les motifs décoratifs correspondant à des pièces ouvragées séparément, tels que les claustras ou à des formes géométriques dessinées sur les planches d'assemblage, l'écriture « murale » (inscription de formules coraniques sur la devanture), l'équipement de la toiture à pente adoucie en tôles ondulées et la véranda, qui sont autant d'éléments structurants inexistant dans le stock de documents iconographiques consultés fourniraient le faisceau d'innovations architecturales introduites dès 1916.

Avec la cherté des matériaux de construction (un sac de ciment coûterait 125F en 1920, soit 25 jours de salaire d'un ouvrier et le quart du salaire d'un auxiliaire administratif⁹²⁶), les baraques et constructions en dur de six pièces et plus ont dû être très rares. En revanche, les catégories comptant une à trois pièces ont été des édifices assez répandues. Par ailleurs, elles sont extensibles à souhait. La pratique de l'extension immobilière (rajouts de pièces d'habitation) a été justifiée par la pression démographique familiale et la part grandissante de la rente procurée par la location dans la constitution des revenus non salariaux. Mais, on notera que, dans l'ensemble, la disposition des édifices habités a été quasiment invariante. Ce que Robert Godin appelle la « civilisation urbaine Lébou »⁹²⁷ n'est rien d'autre que l'édification, sur la

⁹²⁵ A.N.S., P 191, op. cit., lettre du Directeur des Finances au Délégué du Gouvernement du Sénégal en date du 20 janvier 1917.

⁹²⁶ Sakho, Pape, op. cit., p. 16.

⁹²⁷ Godin, Robert, op. cit., p. 27.

partie de la parcelle attenante à la rue, d'un ensemble de bâtiments tournés vers la cour et séparés par un espace réduit, qui a été prévu pour abriter le passage « fermé ou non par un portail [et pour permettre] de communiquer avec ce « monde à part » »⁹²⁸.

On pourrait conclure hâtivement à l'influence du modèle immobilier maghrébin, en fondant l'argumentaire sur le lien religieux (l'appartenance à l'islam) et la présence de migrants marocains à Dakar dès 1926, c'est-à-dire un an après la défaite de la révolte d'Abd-El Krim⁹²⁹. Dans la référence à la communauté de religion, le repli sur soi, que véhiculerait par exemple le port du voile, pourrait être la base du propos argumentatif énoncé. Mais, en vérité, ce que Robert Godin pense ériger en point de cristallisation du fait culturel spécifique au citadin lebu prend ses racines dans le modèle d'occupation duale de l'espace parcellaire véhiculé par la figure de la « cour des miracles » et, de façon intransitive, dans la pratique plus ancienne du *mbañ gacce* (la palissade de protection contre le regard fouineur et/ou maléfique de l'autre).

L'entassement des corps, dicté par le nombre réduit des pièces d'habitation composant ordinairement chaque bâtiment (qui a une orientation devenue moins tributaire des schèmes autochtones), se gère ainsi avec plus de discrétion. Cette promiscuité des corps, que des propriétaires terriens habitant le plateau ont voulu éviter en vendant leur parcelle et en s'établissant dans les années 30 à la Gueule Tapée où il a été possible d'emménager dans des pièces d'habitation plus spacieuses⁹³⁰), est difficilement

⁹²⁸ *Ibidem.*

⁹²⁹ A.N.S, 2G37-33, *Dakar . Service de Police et Sûreté. Rapport annuel. 1937*, p. 30.

⁹³⁰ Cf. Sène Aby, *inf. cit.* Cet exode urbain (du centre vers la périphérie la plus proche à celle la plus éloignée) est observée dans l'histoire post-coloniale de Dakar . Il éclaire ainsi la dépossesion des pauvres du lieu dit Parcelles Assainies par les « nouveaux riches » de l'économie informelle, connus sous le nom de Bawol Bawol , la réinstallation dans le « second Guédiawaye » (site des « déguerpis » des années 70-80) à Yeumbeul, Boune ou Bène Barak de propriétaires de parcelles du « premier Guédiawaye » (zone résidentielle des « déguerpis » de 1966). Toutefois, ces opérations de réaménagement procèdent de stratégies familiales qui transcendent souvent l'urgence de la séparation des corps. A travers la vente de la parcelle habitée à un prix fort », qui permet de s'acheter un ou deux nouveaux lots de terrain et d'y édifier un ou deux logements, on cherche à faciliter le

traduisible en données chiffrées fiables⁹³¹. Forte dans la maison où la famille vit dans une pièce unique, la tendance à l'agglutination des corps devient plus faible pour ne concerner que les enfants là où les cellules d'habitation sont relativement plus nombreuses.

Le témoignage de Pape Demba Soumaré donne un aperçu de la densité de l'occupation humaine observable dans une pièce d'habitation avant et pendant la deuxième Guerre Mondiale. Né au Plateau et ayant habité au numéro 138 de la rue Blanchot jusqu'en 1948 (date de l'emménagement de sa famille à la Gueule Tapée), il déclare avoir vécu avec ses parents, ses deux sœurs et ses deux frères dans une baraque à une pièce de 16m². Soit un effectif de 7 personnes, disposant chacune d'un cubage d'air et d'une surface d'intimité en deçà des offres faites aux demandeurs de toit ouest-européens après la guerre 39-45 par les constructeurs des maisons de type HLM.

Nonobstant la priorité donnée à l'entassement des corps, l'occupation de l'espace se veut une tentative de reproduction du schéma de distribution socio-résidentielle caractéristique de la culture « pré-urbaine ». Ce schéma est centré sur l'affectation d'une unité de logement au chef de famille, à son ou ses épouses, son fils aîné, etc.

Cette reproduction d'une des pratiques de transformation de l'espace écologique en espace social révèle la volonté des habitants de Dakar (impliqués dans une pareille entreprise) de ne pas perdre l'initiative de la dictée des règles de régulation de la vie de groupe. Pour ce faire, le cap est toujours mis sur le contrôle de l'unité familiale par le contrôle de l'espace occupé, i.e. continuer à ordonner, en s'appuyant sur les statuts sociaux et les droits conférés par l'âge et le sexe, la répartition des uns et des autres dans les différentes pièces d'habitation. En bref, on tente de sauvegarder la hiérarchie

partage futur du legs par la progéniture et à disposer d'un reliquat qu'on utilisera pour résoudre (pour un temps plus ou moins long) des problèmes de survie, de dotalité pour les candidats à la polygamie, de surcharge sociale.

⁹³¹ L'absence de statistiques sur les densités humaines enregistrées dans les différents cadres socio-résidentiels (maisons, concessions) explique la difficulté énoncée.

sociale et la proximité affective, qui font l'objet d'une spatialisation avec le phénomène de reproduction en question. Et cela malgré le fait que la jointivité se substitue progressivement à la disjointivité comme principe d'inscription spatiale appelé à orienter toute construction d'habitat.

La tentative de reconduction du modèle « pré-urbain » de répartition des individus dans les différentes unités d'habitation constitutives du *domus*, qui s'observe à la Médina entre 1914 et 1946, peut être interprétée hâtivement comme la marque tangible d'une incapacité des « gens de la ville noire » à procéder aux ajustements et réajustements induits par l'imposition du mode de vie urbain. En d'autres termes, l'inventivité peut leur être déniée. Une telle dénégation, dont la pertinence s'« originerait » dans le prétendu immobilisme atavique du noir colonisé, est invalidée par un ensemble de pratiques sociales. Portées à l'actif de ce dernier, elles sont visibles dans l'organisation des dedans des habitations.

B - De l'aménagement de l'intérieur des maisons

1 - La cour de la maison

Le discours autobiographique de Nafissatou Diallo⁹³² annonce en pointillé la reproduction du modèle pré colonial d'organisation de l'espace de la maison familiale. De 1914 aux années 1940, cadre chronologique référé par cet auteur dans son entreprise de remémoration, l'aménagement de l'intérieur du *domus* de la Médina projette la prégnance du savoir-faire architectural autochtone. Nafissatou Diallo en rend compte avec brio, quand elle met l'accent, dans son discours, sur la délimitation d'une cour immense, où des arbres fruitiers (manguiers, grenadiers, goyaviers et papayers) ont même été plantés. Le compte-rendu exhaustif est reconduit lorsqu'elle évoque le tracement d'annexes, tels que les poulaillers (destinés aux poules et aux

⁹³² Diallo, Nafissatou, op. cit., p. 12.

canards) et les enclos accueillant les petits ruminants domestiques (moutons et chèvres).⁹³³

On remarque une densification de la polysémie de l'espace formé par la cour. En effet, celle-ci est utilisée en guise de site de palabres, d'aire de jeux pour enfants et de séchage du linge⁹³⁴, de cadre d'accueil des mouvements déambulatoires diurnes de la volaille et des pratiques répétées de réaffirmation de la convivialité, notamment le partage en commun des repas⁹³⁵. En outre, elle se voit attribuée une fonction inconnue auparavant dans le rapport à l'espace du *domus*. Il s'agit de sa transformation en déversoir d'eaux domestiques usées⁹³⁶ et de dépôt de tinette. Mais plus tard, en 1958, on a réussi la dissimulation de ce récipient en l'installant dans un coin et en le soustrayant au regard du résident, du résidant et du visiteur par l'édification d'une palissade⁹³⁷.

Ainsi, avec l'aménagement urbain de la Médina, conçu selon un schéma d'allotissement n'intégrant pas l'adjonction du *sënd* à la parcelle à usage d'habitation, le miasme distillé par le déchet ménager et l'excrément humain vient s'ajouter aux odeurs fortes ambiantes du *domus*. Odeurs naguère répandues, entre autres sources, par la fiente. Il s'opère, par voie de conséquence, une évolution des sensibilités olfactives.

⁹³³ *Ibidem*.

⁹³⁴ Cousturier Lucie (1925, op. cit., p. 34) dit que « [décorent] la cour de leurs teintes fraîches, de nombreux éléments de la toilette indigène, lavés et étendus sur une corde ». Nous rappelons que ces éléments scéniques ont été observés dans le Dakar indigène, le 21 octobre 1921. Soit une huitaine de jours après l'arrivée de l'auteur dans la ville.

⁹³⁵ Camara, Dansy, inf. cit.

⁹³⁶ Cette donnée factuelle est observable de nos jours dans la ville de Dakar et ses banlieues. Le renforcement du réseau des égouts à la Médina en 1958 n'a pas induit un renoncement au jet d'eaux usées dans un coin de la cour. Lire Sankale M., Bâ H. et Cros J., « Urbanisme et santé », M. Sankalé, L.-V. Thomas et P. Fougeyrollas (éds), op. cit., pp. 265-297.

⁹³⁷ *Idem*. p. 274.

2 - Le neeg (pièce d'habitation) et son annexe, la véranda.

Le relâchement des mœurs, une des incidences apparemment répertoriables dans cette référence au fait domestique, est une des choses focalisant l'attention des citoyens, néo-citoyens ou candidats à la citoyenneté emménageant dans une habitation réduite à une pièce. L'emménagement dans une telle structure consacre la centralité de l'usage du rideau. Pour protéger l'intimité du couple, on a recours au paravent. Appelé grand paravent, il est obtenu, comme le petit paravent qui sert à cacher des objets déterminés, son accrochage sur une cordelette ou un bien meuble appelé porte-rideau et dont la fixation au mur ou au panneau en bois est assurée par deux clous.

Cette compartimentation montre que le lit conjugal, faisant office de grand lit (en fer chromé quand il est importé de France ou en bois lorsqu'il est fabriqué par les menuisiers locaux⁹³⁸), occupe la plus grande surface. La préséance est ainsi réaffirmée dans la distribution spatiale. Le petit lit ou la banquette assimilée à un canapé où on installe le jour le visiteur et le fils aîné la nuit⁹³⁹ ; le bahut ou petit buffet (désignés par déformation par les termes de *bayu* et *bufe*) dans lequel sont gardés argent et vêtements des adultes⁹⁴⁰ et/ou les paniers à l'intérieur desquels on entasse les pièces vestimentaires des enfants⁹⁴¹ ; le canari rempli d'eau et la malle en fer (*le waxande*) ornée dans les années 1940 et 1950 à l'aide d'une bande d'aluminium de couleur vermeille⁹⁴², sont masqués par le petit paravent. Tout ce mobilier fait l'objet d'un rangement dans la surface restante du *neeg*. Celle-ci a la particularité de visualiser la latéralité du lit conjugal. Peu importe que la literie (matelas obtenu par rembourrage

⁹³⁸ Camara, Dansy ; Diagne, Oumy et Soumaré, Papa Demba, inf. cit.

⁹³⁹ Soumaré, Papa Demba, inf. cit.

⁹⁴⁰ *Ibidem*

⁹⁴¹ Diallo, Nafissatou, op. cit., pp. 77-79.

⁹⁴² Diagne, Oumy, inf. cit.

avec de la paille, drap, oreillers) fasse l'objet d'un partage avec un des enfants ou d'une jouissance exclusive par le couple du confort matériel qu'il s'est construit.

La rationalité de l'intérieur de la pièce d'habitation occupée par un couple, avec ou sans sa progéniture, introduit dans le vécu quotidien l'aménagement de la chambre en sphères. Il s'agit notamment de celle de représentation et/ou d'accueil et de celle de l'intimité conjugale. Dans la première, se construit, pour reprendre Bernard Edelman, cité par Michelle Perrot⁹⁴³, l'identité mobilière. C'est dans cet endroit, que sont exposés, exhibés, des symboles du confort matériel et du standing social. La banquette, le canapé, la chaise dite pliante⁹⁴⁴ (comportant un adossoir et un siège massifs) et la chaise dite fixe⁹⁴⁵ (dont le siège rond est porté par des pieds concaves), et, surtout, le bahut condensent cette symbolique. Désormais, ce meuble concentre, à la place de la malle, toute la préciosité de la manière d'habiter du Sénégalais. Il permet à son propriétaire de se représenter représentant ses prochains qui ont échappé à l'indigence.

Si la litote wolof *amul palto*, *amul palaas* (il n'a, ni paletot, ni emploi (rémunéré)) est utilisée pour rendre compte de cette forme de néant social affectant l'homme, *amna bayu* et *amnaa bayu* (elle a un bahut, j'ai un bahut) sont deux expressions qui concourent à dessiner l'identité de la citadine, de la néo-citadine ou de la candidate à la citoyenneté. Le visage ainsi mis en exergue est celui de la femme censée avoir réussi son « placement » matrimonial et convoquant l'ostentatoire pour se persuader et persuader le visiteur ou la visiteuse (qu'on s'empresse d'inviter dans la sphère de représentation) de sa réussite sociale.

⁹⁴³ Perrot, Michelle, « Manières d'habiter », P. Ariès et G. Duby (éds), 1987, tome 4, op. cit., p. 308. L'auteur cité par celle-ci a écrit *La Maison de Kant*, (Paris, Payot, 1984). Nous nous sommes inspiré partiellement du texte du premier auteur pour asseoir certaines des interprétations relatives à l'intérieur des pièces d'habitation.

⁹⁴⁴ A.N.S, 4Fi 961, *Dakar . Un électeur influent*, Dakar, [1918].

⁹⁴⁵ A.N.S, 4Fi 652, *Dakar . Un Sénégalais*, [Dakar], [1917]

L'exercice d'exhibition du bien mobilier peut porter aussi sur le lit quand il correspond à un échantillon de marchandise au coût jugé prohibitif. Pour ce faire, on tire le grand paravent jusqu'à ce qu'on soit sûr de pouvoir rendre visible sa majestuosité. Etant donné que le lit en fer importé de France a rempli ce rôle, on se retrouve en présence d'un schème culturel qui a gouverné, entre 1914 et 1946 et après cet intervalle chronologique, la conduite des habitants de Dakar : l'automatisme du respect accordé à tout citoyen qui ne consomme pas, par recyclage, un produit importé. Cette référence à un des aspects de la question des mentalités soulève le problème du rapport du colonisé au « pacte colonial ». Il reste à savoir s'il importe de poser ce problème en termes d'acceptation ou d'instrumentation en vue de l'« effectuation » d'un réordonnement des relations sociales conforme aux principes du gouvernement de l'argent.

Sans nous attarder, outre mesure, sur la suite à réserver à cette problématique, il sied de préciser qu'à l'opposé de l'espace de représentation qui matérialise l'ambition de la femme de « cartographe » la réussite de sa stratégie d'apprivoisement de l'univers familial et conjugal, la sphère d'intimité du couple apparaît pendant la nuit (et, dans certains cas, pendant le jour) sous les traits d'un espace surprotégé. Utilisant le paravent en tant que « mur de la vie privée »⁹⁴⁶, facette d'existence déroulée essentiellement dans la chambre remplissant ici la fonction de « domaine privé par excellence »⁹⁴⁷, époux et épouse se mettent à l'abri du regard des enfants, tentent de réduire à néant les risques inhérents à la promiscuité. Sous ce rapport, le grand rideau isolant le grand lit de la chambre fait office de cloison insonore, de garant de l'accomplissement de nuit des ébats (?) conjugaux intervenant après que ceux-là aient administré un ou des soporifiques à leur progéniture.

⁹⁴⁶ Perrot, Michelle, 1987, op. cit., p. 307.

⁹⁴⁷ *Ibidem*.

Dans la partie de la véranda, appelée prosaïquement perron et attenante à la chambre à coucher, on trouve, à défaut ou en plus du canari à eau quand il a fait l'objet d'un transfert, le garde-manger. Ce dernier meuble en bois est installé à terre dans un coin et recouvert d'une petite grille⁹⁴⁸. Le citoyen, néo-citadin ou aspirant à la citoyenneté renonce ainsi au garde-manger suspendu au platelage de la paillote.

« Sas » qu'on peut fréquenter sans y être invité, contrairement à la chambre dont elle constitue la dépendance, la véranda remplit plusieurs fonctions. Plate-forme abritant les allées et venues répétées des membres de *l'oustal* et des visiteurs venus du voisinage ou de loin, elle est non seulement un refuge lorsque la chaleur caniculaire de l'été transforme les intérieurs en chambres de chauffe, une des sphères où se prennent en commun les repas, mais aussi et surtout un des lieux où se font et se défont les relations sociales. Les échanges de propos et de services entre voisines et les organisations de rencontres sociales forment les trames de la socialisation qui y est en déroulement. La véranda remplace le *sënd* en tant qu'observatoire privilégié des femmes quand elles s'épient et épient les autres (enfants, adultes de sexe masculin et personnes des deux sexes dites du « troisième âge »). Cela leur permet de pouvoir fabriquer les matériaux verbaux alimentant commérages et rumeurs⁹⁴⁹ ou encore de manifester, involontairement et aussi contradictoirement, leur peur de l'espionnage et du mouchardage. Cette unité spatiale est également un des sites, choisis ordinairement, pour produire et véhiculer les langages du corps ayant trait au codage vestimentaire. Elle correspond aussi à un espace instrumenté en vue de servir de poste de guet à l'épouse, attendant le retour du conjoint prodigue, et à l'enfant espiègle, évitant d'être pris en flagrant délit d'inconduite par un de ses parents ou un des membres de la fratrie.

⁹⁴⁸ Soumaré, Papa Demba, inf. cit.

⁹⁴⁹ Cf. Reumaux Françoise, *Toute la ville en parle. Esquisse d'une théorie des rumeurs*, Paris, L'Harmattan, 1994, 207 p. [Collection "Logiques sociales"].

En tant que construction signifiante constitutive de la variante langagière qu'est la ville⁹⁵⁰, la pièce d'habitation est enrôlée dans ce que nous appelons une finalité de représentation proxémique. Soumise à une sémantisation, comme dirait Roland Barthes dissertant sur la sémantique de l'objet⁹⁵¹, la chambre à coucher qui abrite une famille nucléaire, est un micro-reproducteur de l'ordre spatial archétypique du *domus* sénégalais. La marginalité de la cuisine est traduite dans l'espace du *neeg* (pièce habitée) par l'utilisation des intersections formées par les structures murales (les *coñ*) et le dessous du lit comme des zones de rangement de la vaisselle et/ou du canari. La contiguïté des dépendances avec les aires occupées par les constructions immobilières se note dans le complexe chambre à coucher, partie attenante de la véranda de l'édifice habité. L'affectation d'un lit à l'aîné et le couchage, sur des nattes pour les autres enfants, traduisent l'application continuée du droit d'aînesse et de la règle de la proximité géographique des demeures. Mais, on a ici, au lieu de la proximité de leurs *neeg*, le partage du bénéfice du couchage en hauteur.

Pour le migrant remplissant sa fonction de chef de foyer, trouver et habiter avec sa conjointe dans une des nombreuses pièces d'habitation procurant la rente immobilière aux Lebu (qui forment l'écrasante majorité des attributaires des parcelles alloties de la Médina), c'est diffuser un message social, celui de la réussite matérielle. Ce faisant, on remplit une des conditions de la participation à la construction de l'ordre urbain. Exercice auquel ne se livrent pas les migrants vivant en groupe dans une chambre, comme pour signifier qu'ils placent leur séjour en ville sous le sceau de la fugacité et n'accordent, par voie de conséquence, aucune importance à la construction d'une identité domiciliaire⁹⁵². Propriété à laquelle s'intéresse le pouvoir colonial, s'adonnant

⁹⁵⁰ Lire, entre autres textes de sémiotique consacrés à l'urbanisme, Barthes Roland, *L'aventure sémiologique*, Paris, Editions du Seuil, 1985, pp. 261-271.

⁹⁵¹ *Idem.*, pp. 249-260.

⁹⁵² Perrot, Michelle, 1987, *op. cit.*, p. 308.

avec plus ou moins de constance, à la régulation du marché du travail, par la chasse aux acteurs noirs du « vagabondage ».

Pour le migrant fondateur d'un foyer conjugal, l'implication dans cette construction identitaire garantit l'intégration dans la société urbaine. En d'autres termes, l'assimilation des règles de la civilité et l'assomption de son rôle de participant à la reproduction de l'ordre de la ville indigène sont exhibées dans l'acte de « monstration » de l'obtention et de l'aménagement d'une pièce d'habitation à valeur locative. Cette exhibition suffit à édifier sur les statuts de l'homme et de la femme unis par et dans les liens du mariage. Ayant un *borom neeg* (maîtresse de la chambre), en attendant d'être au sens propre de l'expression un *borom kër* (propriétaire de la maison), celui-ci n'a pas à « reconquérir la maison sur les femmes, prêtresses du quotidien »⁹⁵³, mais à faire en sorte que les compétences de gestionnaire de l'économie domestique de sa conjointe équivalent celles de sa consœur ayant en charge l'organisation d'un habitat où le salon est une des structures essentielles.

3 - La salle de séjour

Lucie Cousturier fournit quelques éléments descriptifs de cette pièce d'habitation. Celle qu'elle a vue, en septembre 1921, s'étend sur une surface de 12m² (4m et 3m sont ses dimensions) et « commande » quatre chambres (sur les sept que compte le *domus* de son hôte, qui comptabilise deux locataires. Elle est le lieu « où tout le jour, selon les loisirs de chacun, [on se croise], [on s'occupe] ou [on se réunit] pour, bavarder, pour recevoir les visites »⁹⁵⁴. On y retrouve, en guise de mobilier, « deux lits de fer aux

⁹⁵³ *Idem.*, p. 310.

⁹⁵⁴ Cousturier, Lucie, 1925, op. cit., p. 24.

sommiers durs, couverts de housse blanche, quelques chaises, un escabeau, une vaste jarre contenant la provision quotidienne d'eau »⁹⁵⁵.

Durant les années 30-40 auxquelles se réfèrent Dansy Camara, Oumy Diagne et Papa Demba Soumaré⁹⁵⁶, l'ameublement de la salle de séjour a connu des modifications. L'enlèvement d'un des lits et du canari s'est conjugué avec l'introduction du fauteuil et des canapés et une plus grande discrétion de la présence de la chaise. Mais, ce dernier meuble a gardé ses deux fonctions essentielles : servir de signe de la réussite matérielle, de l'adhésion à la culture urbaine (fonction de représentation) et de siège d'appoint (fonction d'usage).

C - Des modalités d'acquisition de matériaux de construction et du patrimoine immobilier et mobilier

1 - Le ramassage des matériaux de construction

L'acquisition des matériaux de construction se fait de plusieurs façons. La formule la plus répandue, en raison de la faiblesse du pouvoir d'achat des candidats à la construction d'un toit, est le ramassage des matériaux usagés. Cette opération leur permet de devenir propriétaires de paillotes et de baraques. L'auteur qui utilise les initiales G. V., en rend compte quand, en s'exprimant en 1939 sur les problèmes d'urbanisme, il indique que la constitution du patrimoine immobilier est obtenue par

« assemblage confus de cases affreuses, sordides et branlantes, en chaume, en bois, ou en pierres, construites de matériaux de rebut ramassés et assemblés au gré des possibilités. Le tout enclos de vieilles tôles ondulées de

⁹⁵⁵ *Ibidem.*

⁹⁵⁶ *Inf. cit.*

démolition, de vieilles nattes de paille tressées ou de découpage de touques à pétrole, pourries, rouillées et clouées à des pièces de bois glanées un peu partout »⁹⁵⁷.

La pratique du recyclage évoquée dans cet extrait de texte doit sa persistance à la poursuite des déguerpissements, entre les deux Guerres mondiales, en direction du « village indigène » de « Médina la terre promise, l'Afrique »⁹⁵⁸. Ils donnent lieu à la destruction, au démontage des paillotes appelées dédaigneusement « maisons croulantes »⁹⁵⁹ (une soixantaine au premier trimestre de 1936, 300 ciblées pour le reste de cette année dans le périmètre délimité par les avenues dénommées Maginot et Liberté⁹⁶⁰) et à la réfection des « vieilles et moroses bâtisses... à simple rez-de-chaussée » que l'on pouvait recenser sans difficultés en parcourant le « ventre » de la ville de Dakar⁹⁶¹. Avec ces trois opérations, beaucoup de matériaux de construction sont mises au rebut. D'où la transformation des zones de déguerpissement récent et des chantiers de rénovation immobilière en mines à ciel ouvert propices à l'approvisionnement en matériaux pour (re)construire un toit où loger sa famille. Certains de ces éléments sont retravaillés afin d'atteindre ce résultat. C'est le cas de la tôle de fût, qui est soumise au préalable à un processus d'aplatissement⁹⁶².

⁹⁵⁷ V., G. (a), « Problèmes d'urbanisme. Il faut reconstruire Médina », *Paris -Dakar*, 918, 7 février 1939, p. 5.

⁹⁵⁸ V., G.(e), « Paysages dakarois. L'Avenue William Ponty », *Paris -Dakar*, 1847, 4 juillet 1939, p. 2.

⁹⁵⁹ V., G.(c), « Paysages dakarois. La rue de Tolbiac », *Paris -Dakar*, 1050, 14 juillet 1939, p. 2.

⁹⁶⁰ « Dakar-Sénégal - A.O.F. L'urbanisme à Dakar », *Paris -Dakar*, 202, 30 mars 1936, p. 3.

⁹⁶¹ V., G.(e), « Paysages dakarois. L'avenue de la République », *Paris -Dakar*, 1084, 25 août 1939, p. 2.

⁹⁶² Sakho, P., op. cit., p. 16.

2 - L'achat des matériaux de construction

La seconde formule d'acquisition de matériaux de construction est l'achat. Pour beaucoup d'acheteurs aux revenus modestes, s'approvisionner en matériaux signifie faire des emplettes dans les marchés aux puces appelés *pak*. Au Plateau, il y a celui de la rue Tolbiac « qui part du marché de Sandaga⁹⁶³, s'allonge en descente vers l'avenue Faidherbe et au-delà »⁹⁶⁴. Sur les terrains vagues de ce périmètre, que la tertiarisation de l'économie urbaine a fini par transformer en « salles de vente », on trouve en 1936 des objets comme les serrures et les clefs, des madriers et planches légères, des portes et fenêtres provenant de démolitions, des « matelas et oreillers horribles », des chaises, de vieux pneus de vélo, etc.⁹⁶⁵

La Médina a abrité deux places fortes de l'économie informelle : le marché dit *Musante*, situé à l'intersection des rues 3 et 6⁹⁶⁶ et où (comme le nom l'indique) acheteurs et vendeurs jouent au plus rusé et le *pak* (déformation du mot parc) de la Gueule Tapée⁹⁶⁷. Dans ce dernier pôle d'activités marchandes, sont vendus, matelas confectionnés à l'aide de sacs de riz ou d'arachide et brins de paille moissonnés par les matelassiers ou leurs enfants, fils à coudre, aiguilles, lits, vaisselle (marmites, trépieds, fourneaux, louches simples, louches tamis, tamis, terrines, écumoirs, etc.)⁹⁶⁸.

⁹⁶³ V., G. (d), « Paysages dakarois. Le marché de Sandaga », *Paris -Dakar*, 1059, 26 juillet 1939, p. 2.

⁹⁶⁴ V., G. (c), op. cit.

⁹⁶⁵ *Ibidem*.

⁹⁶⁶ Traoré, Seydou, op. cit., p. 124.

⁹⁶⁷ Il est situé à l'emplacement actuel de l'Ecole Paille d'Arachides. Ce toponyme renvoie à la centralité, dans ce marché, du commerce du foin dans l'économie informelle. Le promoteur de cette activité marchande, qui répondait au nom de Modou Gueye, parviendrait à écouler en moyenne, en 1946 et au cours des années suivantes (1946-1957), la charge d'un camion tous les deux jours. Cf. Soumaré Papa Demba, inf. cit.

⁹⁶⁸ Nous renvoyons au même informateur.

Les candidats à la construction d'un toit familial ont eu la possibilité de faire de « bonnes affaires » dans ces espaces marchands où le pullulement des commerçants détaillants a été accru par la reconversion professionnelle de travailleurs salariés ayant perdu leur emploi. Pour illustrer ce fait, on peut citer le cas de Seydou Traoré. Cet ancien employé de maison, qui a bénéficié d'une promotion sociale en devenant planton du Haut-Commissaire de l'A.O.F en 1944, a participé à la grève des plantons de 1945-1946. Révoqué au moment où ses collègues non-grévistes ont eu droit à des décorations, il s'est vu placé dans l'obligation de subvenir à ses besoins en exerçant un emploi non salarié. Aussi, a-t-il demandé et obtenu une patente et une licence de marchand détaillant au marché Musante de la Médina ⁹⁶⁹.

L'épargne individuelle et/ou familiale et, surtout, le crédit correspondent aux modalités de constitution du capital à investir dans la construction immobilière. L'institution du crédit foncier a été un facteur décisif dans l'enclenchement du mouvement de valorisation de terrains à occuper à titre précaire⁹⁷⁰ ou non par l'édification de bâtiments dits en dur. La justesse de ce propos se vérifie avec l'examen de la spirale des autorisations de construire, entre 1925 et 1930 et sur les parcelles alloties et distribuées par le pouvoir colonial, « des habitations... simples mais répondant à toutes les exigences de l'hygiène »⁹⁷¹ appliquées dans l'espace de la Médina, ville « tracée à l'américaine »⁹⁷². Les statistiques du tableau n° VII, qui désignent la progression géométrique comme étant le mode de déroulement de cette spirale, autorisent à émettre une hypothèse sur le nombre des constructions en dur. Estimées à une

⁹⁶⁹ Traoré, Seydou, op. cit., p. 124.

⁹⁷⁰ Cf. le document annexe n° XXI.

⁹⁷¹ Gouvernement Général de l'A.O.F, op. cit., p. 163.

⁹⁷² V., G.(a), op. cit., p. 1.

vingtaine en 1925 par les autorités administratives coloniales⁹⁷³, elles doivent franchir probablement le cap de la centaine avant la fin des années 1920.

3 - La moisson des matériaux bruts

La troisième formule d'acquisition de matériaux de construction consiste à rassembler des produits tels que la paille (pour fabriquer la toiture de la chaumière et le matelas qu'on rend confortable (moelleux) une fois le rembourrage obtenu par *noj*, écrasement par piétinement des boursuflures⁹⁷⁴ - et le sable dunaire, un des composants servant à cimenter le plancher de la baraque et à fabriquer le mortier dans les chantiers de construction d'édifices dit en dur. En outre, on retrouve ce matériel rocheux comme matériau de recouvrement du sol de la paillote et, dans les cas où on tente d'amoinrir les coûts d'édification des logis, de celui de l'édifice en bois ou dit en dur. L'argile est aussi un autre exemple de roche sédimentaire présente dans la gamme des ressources matérielles employées dans la filière immobilière⁹⁷⁵.

4 - Les modalités de construction des édifices

Quelles modalités de construction des paillotes, baraques et bâtiments dits en dur peut-on distinguer à la Médina entre 1914 et 1946 ? Sont-elles combinées ou échelonnées ? En cas de combinaison, quelle(s) est ou sont la ou les modalités dominantes entre ces deux dates ? Peut-on périodiser cette dominance ?

Le travail non rémunéré a certainement prévalu dans les premières années d'établissement des « déguerpis » dans la Médina . Il a probablement cédé sa place de manière graduelle au travail rémunéré. Pour le moment et avec l'état de la

⁹⁷³ A.N.S, 2G25-11, *Circonscription de Dakar et dépendances. Rapport d'ensemble*. 1925.

⁹⁷⁴ On fait appel aux enfants pour mener à bien cette opération.

⁹⁷⁵ Sakho, P., *op. cit.*, p. 16.

documentation, il nous est interdit de dater l'enclenchement de cette dynamique de substitution. Toutefois, on peut expliquer cette évolution par la complexification des tâches de construction de l'édifice dit en dur, nécessitant donc un minimum d'expertise professionnelle, et par l'accès au crédit dit foncier, qui facilite la rémunération des travailleurs du bâtiment avec lesquels a été signé un contrat du travail.

La solidarité communautaire est à l'œuvre dans la conduite du travail non rémunéré. Elle s'exprime sous la forme d'une mobilisation continue des ressources familiales, c'est-à-dire celles convertibles en énergies, intelligences et savoir-faire. La « famille africaine » manifeste ainsi sa capacité à ne pas conformer toutes les « affaires » à faire aux « dures exigences du paiement comptant » de l'économie monétaire. Et ceci même dans les années postérieures à la seconde Guerre mondiale, comme Nafissatou Diallo nous le confirme. Dans son témoignage, cet auteur affirme que la maison familiale a été

« construite par [son] grand-père et [son] père qui dirigeaient une entreprise où travaillaient presque tous les hommes de [sa] famille. [Ses] oncles, [ses] cousins et [ses] frères participèrent à l'édification [de ladite maison]. Ils lui façonnèrent sa physionomie. Pas un centimètre de parquet qu'ils n'aient cimenté, une porte qui ne soit sortie de leurs mains »⁹⁷⁶.

Les professions de maçon et de menuisier étant relativement répandues en milieu autochtone dans l'entre-deux guerres⁹⁷⁷, il est permis de dire que l'auto-construction occupe une place non négligeable dans la constitution du patrimoine immobilier. Mais, faute de données, nous pensons qu'il n'est pas recommandé de poursuivre

⁹⁷⁶ Diallo, Nafissatou, op. cit., p. 11.

⁹⁷⁷ Sène, Aby, inf. cit.

présentement l'étude de la question. Il importe, par voie de conséquence, d'en faire une direction de recherche à explorer ultérieurement.

La solidarité communautaire peut s'exprimer aussi sous la forme d'une mobilisation élargie des ressources humaines. Dans ce cas, le capital des relations inter familiales nouées dans et hors du voisinage est mis à contribution. Le choix des jours de travail (dimanches et dates du calendrier de certaines des fêtes allochtones célébrées par le pouvoir colonial) et la prise en charge des dépenses d'alimentation (déjeuner, cola et tabac)⁹⁷⁸ par le patriarche de la famille (sollicitant les prestations de service en maçonnerie, menuiserie, travaux de charpente, etc.) sont les conditions remplies chaque fois qu'il y a emploi d'une force de travail additionnelle.

Dans les opérations de déplacement et de pose de toiture de paillote ou encore de baraque, la force de travail requise est parfois élargie aux enfants n'ayant pas bénéficié de modules d'apprentissage en travaux de bâtiment. Ce faisant, ils ne forment qu'une main-d'œuvre d'appoint qu'on utilise en fonction de l'importance du déficit de travailleurs adultes, enregistré au cours de la mise en route de l'entraide communautaire.

Le travail rémunéré, formule de prestation de service conforme aux logiques de cotation du marché capitaliste colonial, concerne maçons, menuisiers spécialisés dans la fabrication des huisseries et pièces de bois accompagnantes, menuisiers spécialisés dans les travaux de charpente que l'on appelle communément charpentiers, etc. Payé 5 F la journée en 1920, 150 F par mois au maximum (contre 500 F pour l'« auxiliaire colonial »⁹⁷⁹), le maçon, à l'instar des autres ouvriers de la même filière de production, bénéficie d'un contrat de travail non écrit, mais fondé sur la confiance réciproque.

⁹⁷⁸ Sakho, P., op. cit., p. 16.

⁹⁷⁹ Sakho, P., op. cit., p. 16.

Le montant et les modalités d'acquittement de la rémunération due au maçon et au menuisier par le bénéficiaire de la prestation de travail font l'objet de négociations. Le lien social (ethnique, religieux, familial, matriclanique, patronymique, associatif, affectif) et la conjoncture économique comptent parmi les données à méditer convoquées par chacun des acteurs nommés pour faire accepter sa proposition. Elles sont re-convoquées par les premiers acteurs cités lorsque l'exécution du contrat en question commande, en plus de l'utilisation de la force de travail bénévole de l'apprenti, la sollicitation de l'énergie et /ou du savoir-faire d'un ou de plusieurs travailleurs. Ceux-ci se recrutent au sein des manœuvres impliqués dans des mouvements déambulatoires quotidiens, motivés par la recherche du numéraire, et/ou des travailleurs dont la qualification professionnelle est avérée.

Quant l'accession à la propriété immobilière est réalisée, le maître du nouveau toit parvient à exercer sans difficultés notables le pouvoir de circonscrire, dans les limites du huis clos, la manifestation des besoins organiques de chacun des membres de la cellule familiale.

II - De la satisfaction des besoins organiques

A - Des habitudes alimentaires en voie de modification

1 - L'agenda de la ménagère

Malgré l'absence de variantes locales du *Manuel de la maîtresse de maison*, ayant permis de « cartographier » dès le début du XIX^{ème} siècle la journée de travail de la femme européenne⁹⁸⁰, l'enquête orale auprès d'acteurs sociaux résidant à Dakar avant 1946 aboutit à l'accumulation de matériaux susceptibles d'instruire sur la rationalité

⁹⁸⁰ Martin-Fugier, Anne, « Les rites de la vie privée bourgeoise », Philippe Ariès et Georges Duby (éds), 1987, tome 4, op. cit., pp. 199-215.

gestionnaire dont a fait montre, dans l'univers familial, la citadine de la Médina . A l'instar de sa consœur française, « chargée de mettre en scène la vie privée tant dans l'intimité familiale - cérémonies quotidiennes des repas et soirées... – que dans les relations de la famille au monde extérieur – organisation de la sociabilité, visites, réceptions »⁹⁸¹, elle se doit de suivre méticuleusement le modèle d'emploi du temps en vigueur de manière à offrir « le maximum de bien-être »⁹⁸² à son époux et aux autres membres de la maison ou du *neg* occupé.

Première à se lever le matin, le balayage de la maison, le puisage d'eau à la borne-fontaine, la préparation du petit-déjeuner, l'habillage des enfants et les prestations de service connexes, le service de restauration, rythment les premières heures de sa matinée de travail. Les séquences restantes sont invariablement consacrées à deux tâches centrales : aller faire ses emplettes au marché et s'occuper de la préparation du repas de la mi-journée. Pour s'acquitter du premier devoir, la *borom neeg* est tenue de se conformer à un rite précis : s'essuyer ou se laver le corps, se parfumer, mettre de beaux habits ou, à défaut, des vêtements propres, porter ses bijoux, etc.⁹⁸³ Trois grandes destinations s'offrent à elle : Tilène , qui a connu de nouveaux aménagements avec la construction en 1936 « d'un vaste hall métallique sous lequel pourront s'installer les débitants pendant l'hivernage »⁹⁸⁴, Sandaga avec, en 1936, « [sa] légume un peu chère, ... [ses] marchandises) éparses sur le sol [et ses femmes] au bariolage vestimentaire »⁹⁸⁵ et le marché Cheikh Madiké , situé à la rue 6 du quartier des

⁹⁸¹ *Idem.*, p. 201.

⁹⁸² *Ibidem.*

⁹⁸³ Diagne, Oumy, inf. cit. et ANS, 4Fi 119, doc. cit.

⁹⁸⁴ « Dakar-Sénégal -AOF. A Médina », *Paris -Dakar*, 216, 18 mai 1936, p. 3 et A.N.S, 4Fi 832,

⁹⁸⁵ V., G. (d), op. cit.

Abattoirs (Médina Ouest)⁹⁸⁶ et où on égorgerait journellement 100 bœufs en 1945-46⁹⁸⁷.

Pièce iconographique n° XVIII : Portraits de la ménagère africaine à Dakar



192. DAKAR - Retour du marché

Source : ANS 4Fi 119

En s'acquittant de la seconde tâche, la ménagère abandonne progressivement le trépied au profit du fourneau dit malgache⁹⁸⁸ et le fagot de bois pour le charbon de bois comme combustible privilégié dans l'établissement de son budget de consommation énergétique. Elle se voit, plus que jamais, soumise à une contrainte importante : se conformer au minutage du temps social, en assurant le service du repas de la mi-journée. Elle est condamnée à faire en sorte que les horaires de travail et

⁹⁸⁶ On pourrait dénommer cette voie Rue des Bœufs car elle correspond à l'itinéraire emprunté par les convoyeurs des bovins destinés à l'abattage. Cf. Diagne, Oumy, inf. cit.

⁹⁸⁷ Sène, Aby, inf. cit. Selon cette informatrice, le boucher maure El Hadj Koymin Fall serait le plus gros fournisseur en viande dans les années 1940.

⁹⁸⁸ Beaucoup d'informateurs ont signalé une présence d'artisans malgaches près du site de l'établissement dénommé Hôpital principal. La joaillerie serait un de leurs domaines d'activités. Cf. Cousturier Lucie, 1925, op. cit., p. 25.

d'apprentissage scolaire de l'époux et des enfants soient respectés. D'où la formule allitérative (qui sonne comme un impératif catégorique) *midi keng bool keng* (à douze heures pile, « faire tomber » pile le repas)⁹⁸⁹.

Laver la vaisselle, deviser ou jouer au *wure* sous le toit des vérandas, donner le *njogonal* (goûter) aux enfants, piler le mil, préparer le dîner, faire la toilette pré-crépusculaire, attendre le retour de l'époux, servir à dîner, préparer le couchage des enfants, les mettre ou les sommer de se mettre au lit, etc., sont quelques-unes des autres gestuelles et attitudes adoptées durant l'après-midi et la soirée par la maîtresse de maison ou de *neeg*. Ces deux unités terminales de la journée de travail montrent aussi que cette actrice sociale est la dernière à se coucher.

Devenant de plus en plus une femme du dedans (de la sphère privée qu'est le *kër*), contrairement à sa consœur rurale qui garde encore le profil de femme du dehors (c'est-à-dire de travailleuse de la terre), la maîtresse de maison de la Médina abat un volume de travail domestique relativement impressionnant et essentiellement orienté vers la satisfaction de la demande en alimentation. Aussi, la persistance et la modification des *habitus* alimentaires donnent-elles à conclure à l'importance de son rôle d'actrice des dynamiques sociales à l'œuvre entre 1914 et 1946.

2 - *La ménagère et les nouvelles habitudes alimentaires*

C'est avec elle que la consommation du riz se consolide. Cette céréale se substitue progressivement au mil (gros et petit mil) comme aliment de base. Aussi, devient-elle un marqueur de citadinisation. En d'autres termes, elle est un élément de distinction et de distanciation sociales. Ne faut-il pas être de la ville pour consommer le riz importé

⁹⁸⁹ Au regard de la profondeur et de la longue durée qui caractérisent l'histoire de l'urbanisation, notamment celle de Saint-Louis qui est un des foyers de départ de migrants vers Dakar, on peut valablement retenir l'hypothèse selon laquelle cette formule interlocutoire est un des « noyaux de condensation » du langage du citadin. Nous tenons à signaler que la transcription que nous avons faite est approximative.

(et non celui dit paddy cultivé et consommé dans les campagnes) ? Faire de cette variété-là l'aliment substantiel n'est-il pas signe de relative aisance dans une ville indigène où la pauvreté oblige encore nombre d'habitants à manger fréquemment des menus archétypiques du mode de vie rural ?

La division du travail opérée par les Français au sein de leur empire colonial qui affecte au Sénégal les fonctions d'importateur de riz indochinois et d'exportateur d'arachides (grâce à l'apport des réservoirs de main-d'œuvre que sont le Soudan, la Haute Volta et le Fouta guinéen), la réglementation draconienne du pilage du mil dans les zones urbaines par les autorités administratives⁹⁹⁰, le fait que « les femmes indigènes préfèrent... utiliser le riz le trouvant plus savoureux et de préparation plus facile, car le pilage de mil est une opération fatigante »⁹⁹¹, se combinent pour former la trame d'explications de l'augmentation d'année en année de la consommation de la brisure de riz entre 1914 et 1937⁹⁹² et au-delà de cette période. Mais, il faut intégrer dans cette trame le volant régulateur qu'est le prix des brisures. Celles-ci qui sont « meilleur marché [nécessitent une] préparation qui exige moins d'huile que celle du riz entier »⁹⁹³.

Leur consommation qui a provoqué en 1937 des cas de bérubéri⁹⁹⁴, n'a connu une baisse relative qu'entre 1940 et 1945. Les difficultés de transport entre la France et ses

⁹⁹⁰ Cf. le second chapitre de la deuxième partie.

⁹⁹¹ Turbe, M., « La vie chère à Dakar . La question du riz », *Paris -Dakar*, 522, 15 octobre 1937, p. 2.

⁹⁹² *Ibidem*.

⁹⁹³ *Ibidem*. En revanche, la brisure du riz ne peut être dégustée sans que la ménagère ne se soit acquittée au préalable du « travail de fourmi » correspondant au *tan* (sélection). « Il s'agit de rechercher entre les grains d'un riz très blanc étalé sur un van de jonc des pailles minuscules. Cela demande « beaucoup de temps », comme le dit Cousturier Lucie (1925, op. cit., p. 25).

⁹⁹⁴ Les autorités coloniales ont été obligées de prendre des mesures d'interdiction d'importation, de circulation et de vente du riz N° 3, variété mise en cause en dépit de sa richesse en brisures estimée à 100%. Lire « Dakar-Sénégal AOF. Le béri-béri », *Paris -Dakar*, 513, 5 juillet 1937, p. 3.

colonies et entre ses colonies asiatiques et africaines, l'indigence quasi généralisée en milieu africain ont sans doute fait monter des niveaux supplémentaires à la spirale de la consommation du mil. L'illustration semble être donnée par l'augmentation de la ration alimentaire constituée par cette céréale en décembre 1941⁹⁹⁵. Malgré tout, le riz a dû garder toute l'excellence qui lui est attribuée. Excellence déteignant même sur les acteurs politiques ayant eu à se faire remarquer par des interventions dans le fonctionnement de la filière de cette denrée alimentaire. Le député du Sénégal Ngalandou Diouf, successeur de Blaise Diagne (le premier parlementaire « noir ») en pleine crise coloniale, est magnifié en 1935 sur les bords du fleuve Sénégal et certainement de l'océan Atlantique à Dakar à la faveur des mouvements de population en ces termes⁹⁹⁶ :

En malama

Kaawoon Ngalandu addi jam

Addi maaro sowko e nekan diwliin

Puccu almata nagge limpata

Fel wona kadu bana nayata ».

Ceci donne le texte suivant, qui est une traduction de Kalidou Diallo⁹⁹⁷ :

« Nous sommes comblés

⁹⁹⁵ « Avis divers. Ration supplémentaire de mil », *Paris -Dakar*, 1801, 26-27 décembre 1941, p. 4. Sur les techniques de vannage du mil (et du riz), voir le cliché n°4100. Consulter aux A.N.S.O.M, le document coté 30Fi 27, *Habitat colonial et urbanisme II*. Cliché AOF, 1946.

⁹⁹⁶ La chanson est l'œuvre des milieux tukulër.

⁹⁹⁷ Diallo, Kalidou, « Les chefs de canton et de province du Fuuta sénégalais de 1860 à 1960 », Dakar , Université de Dakar, 1985, p. 113.

Oncle Ngalandou a amené la paix

Il a amené les brisures de riz et l'huile d'arachide (souligné par nous)

L'impôt sur le cheval et le bœuf est supprimé

Bana ne porte pas le tissu fel

Elle ne se promène pas avec le tissu bris ».

Le modèle de préparation du riz, attribué aux Saint-Louisiens du Sénégal⁹⁹⁸, est à l'ordre du jour. Il s'agit d'une cuisine caractérisée par l'association au riz de constituants qui ont pour nom : huile d'arachide (1 litre pour 5kg de la denrée précitée), légumes, poisson, ingrédients intervenant dans l'assaisonnement (poivre, sel, piments), etc.

Désigné dans la langue wolof sous le nom de *ceebu jën* (riz au poisson)⁹⁹⁹ — et de *ceebu yap* lorsque la viande est l'élément protidique substitutif — ce plat a pu être diffusé à une large échelle. Il a réussi à symboliser ici (comme à Saint-Louis, Gorée et Rufisque) la cuisine urbaine. Les changements intervenus dans le secteur de la pêche et la constitution d'une ceinture verte dans la proche et lointaine banlieue déterminent fortement le succès de cette expansion et de cette symbolisation.

A l'auto consommation, se substitue, de manière profonde et durable, la spéculation dans le secteur de la pêche. La progression géométrique des effectifs de population, qui installe plus que jamais l'anonymat au cœur de l'actualité de la vie urbaine et la

⁹⁹⁸ Une dame nommée Mbodj (une migrante venue du Waalo ?) serait l'inventrice du plat en question. Un questionnement nourri sur ce point permettrait, dans un avenir proche, d'en savoir davantage sur l'histoire des sensibilités gustatives et celle de la cuisine.

⁹⁹⁹ On a deux sortes de *ceebu jën* : le *ceebu jën* blanc (ou *ceebu jën bu weex*) et le *ceebu jën* rouge (*ceebu jën bu xonk*). Ce qui les différencie, c'est l'emploi de la pâte de tomate industrielle comme colorant et produit gustatif additif.

course au gain ont contraint les pêcheurs lebu à accroître le volume de leurs prises et à conférer une valeur marchande à la quasi-totalité de ces dernières. Toute cette évolution n'a pas manqué de poser des problèmes d'ordre infrastructurel. En première ligne, il y a celui des *teeru* (lieux de débarquement) devenus distants et exigus. L'exemple le plus éloquent mentionné par les autorités administratives déconcentrées est celui de Kootu Riyë (Anse Bernard). D'où le projet, nourri en 1938, de « création d'une... servitude localisée [qui] peut momentanément être envisagée au droit [sic] du village de Fann en bordure de mer »¹⁰⁰⁰.

La nutrition des néo-citadins devient plus riche¹⁰⁰¹ avec l'intégration dans les ingrédients de la cuisine d'« herbes potagères » venues d'Europe occidentale. Cette région a connu à partir du XVIème siècle une révolution légumière. Ce producteur ajoute aux anciennes « herbes » (choux, navets, oignons), améliorées à partir de cette date, la carotte et la betterave, importe ultérieurement d'Amérique le haricot, la tomate et la pomme de terre¹⁰⁰². Concernant Dakar, on observe que les cultures maraîchères périurbaines sont localisées dans la proche banlieue aux portes de la Médina, précisément dans l'espace environnant la Gueule Tapée. On y a envisagé, dès 1936, le démarrage de travaux de forage en vue d'accroître le potentiel hydrique nécessaire à l'irrigation¹⁰⁰³. Pour la lointaine banlieue, beaucoup de terrains sont mis en valeur pour les besoins de la culture maraîchère. C'est, du moins, le constat fait en 1940¹⁰⁰⁴. Ceci instruit valablement sur la forte poussée d'un front pionnier qui a commencé à prendre une configuration nettement visible à partir de Thiaroye, village dont le terroir

¹⁰⁰⁰ A.N.S, 4P 64, op. cit. Procès-verbal de la Commission d'Urbanisme en date du 2 février 1938, pp. 12-13.

¹⁰⁰¹ Bergier, J.-F., op. cit., p. 182.

¹⁰⁰² *Ibidem*.

¹⁰⁰³ « Dakar-Sénégal -AOF. L'eau à Médina », *Paris -Dakar*, 204, 6 avril 1936, p. 3.

¹⁰⁰⁴ « Les cultures maraîchères de la presqu'île du Cap-Vert », *Paris -Dakar*, 1406, 7 septembre 1940, p. 2.

comporte des dépressions inter dunaires propices au développement des activités de maraîchage. Cet espace a joué, avant même 1916, la fonction de bassin maraîcher¹⁰⁰⁵.

La forte demande des 1500 soldats recensés à cette date dans le camp sis dans ce village¹⁰⁰⁶, l'offre d'achat de légumes manifestée au quotidien, au sein du reste de la population de Dakar et les besoins exprimés par les équipages des bateaux en escale au port de commerce ont pu être satisfaits grâce au dynamisme des maraîchers locaux. Aussi, y a-t-il eu une désapprobation, par le Délégué du Gouvernement du Sénégal envoyant une lettre au lieutenant-gouverneur en date du 11 juillet 1916, du projet daté du 20 mars 1916 du Général Commandant Supérieur des troupes de l'A.O.F. Projet consistant à affecter les « terrains de culture sèche » aux services militaires pour qu'ils en fassent un polygone de tir¹⁰⁰⁷.

Cristallisant, à partir de 1906, l'attention des autorités déconcentrées du service de l'Agriculture du territoire du Sénégal et, par leur suite, celle du lieutenant-gouverneur (initiateur de l'institution de concours périodiques entre maraîchers pour les inciter à accroître leur production et leur productivité)¹⁰⁰⁸, le maraîchage a enregistré, avant même la fin de la première décennie du XXe siècle, des progrès appréciables¹⁰⁰⁹. Mais, *le take off* de l'« or vert » ne s'est produit qu'à partir de 1914. Ceci a été facilité par plusieurs facteurs parfaitement *identifiables*. D'abord, il importe de mentionner l'accroissement rapide de la population. Ensuite, il y a l'intervention multiforme de l'Etat colonial : institution de primes d'encouragement d'un montant de 3000 francs

¹⁰⁰⁵ A.N.S, 2G16-27, *Sénégal . Dakar , Gorée , Rufisque et Banlieue de Dakar. Rapport annuel*. 1916.

¹⁰⁰⁶ *Idem.*, p. 24.

¹⁰⁰⁷ *Idem.*, p. 26. En fin de compte, selon le même document (p. 27), la pointe de Fann et le terroir de Ouakam ont été respectivement retenus comme champs de tir permanent et temporaire.

¹⁰⁰⁸ A.N.S, 2G 6-1, *Sénégal . Service de l'Agriculture*. 1906. Rapport agricole, deuxième trimestre 1906, p. 11.

¹⁰⁰⁹ A.N.S, 2G10-6, *Sénégal . Dakar et dépendances. Rapport trimestriel d'ensemble* 1910, p. 2.

distribuées annuellement¹⁰¹⁰, pratiques de l'exonération fiscale, et du suivi phytosanitaire, régulation des prix,¹⁰¹¹ introduction de la technique de l'amendement chimique des sols¹⁰¹². Enfin, on peut citer la relative abondance de la main-d'œuvre des aides maraîchers, composée essentiellement de *noraan* (migrants venus des campagnes).

La production légumière, devenue excédentaire dès 1939 à tel point que l'exportation du surplus est organisée¹⁰¹³, a été marquée entre 1914 et 1925 par le règne de la tomate et de la salade, celui de l'oignon entre 1925 et 1935 (en dépit des bonds en avant du haricot vert, du poivron, de la carotte et du navet). A partir de 1935 et jusqu'en 1946, la production légumière a été placée sous le sceau de la diversification. Ainsi, dans les périmètres intermédiaires cultivés en saison non pluvieuse, les bandes de choux verts, de pommes de terre et de betteraves voisinent celles des autres végétaux déjà cités¹⁰¹⁴.

Les femmes sont impliquées dans la vente, en assurant pour leur conjoint la réussite de la distribution du poisson et des légumes¹⁰¹⁵ et en se faisant intermédiaires ou simples détaillantes. Par ailleurs, elles n'ont pas manqué de recourir à beaucoup d'astuces dans

¹⁰¹⁰ A.N.S, 2G14-40, *Sénégal . Territoire d'administration directe*. 1914 Rapport trimestriel d'ensemble. 1914, p. 6.

¹⁰¹¹ A.N.S, 2G44 - 19, *Sénégal . Circonscription de Dakar et dépendances, Rapport annuel*, 1944, p. 92. Réguler les prix signifie ici éviter la fixation de sommes d'argent susceptibles de démotiver les maraîchers.

¹⁰¹² A.N.S, 2G 25-11, *Sénégal -Circonscription de Dakar et dépendances. Rapport d'ensemble*. 1925, p. 58.

¹⁰¹³ Les évaluations du tonnage produit en 1939 et 1940 donnent les chiffres de 16 000 et de 12 000. Le reste du Sénégal et la Gambie sont les lieux d'exportation du surplus agricole . Cf. l'article anonyme paru dans *Paris - Dakar*, 1406, op. cit. et Valande, R., op. cit., p. 55.

¹⁰¹⁴ *Paris -Dakar*, 1406, op. cit.

¹⁰¹⁵ Ndiaye, El Hadj Babacar, 68 ans, entretien à Yeumbeul en date du 23 juin 1993. Diop Souleymane (47 ans) ; Ndiaye Souleymane (73 ans) et Sakho Mamadou (68 ans) rencontrés à Yeumbeul, le 24 juin 1993, confirment le propos de cet informateur. Cette division du travail entre époux et épouse est signalée en Afrique centrale par Coquery-Vidrovitch Catherine (1994, op. cit., p. 170).

le but d'offrir au déjeuner et, de plus en plus, au dîner un plat de riz savoureux. Mais, la plupart d'entre elles, étant condamnées à gérer de maigres budgets domestiques dans un contexte de difficultés de ravitaillement – cas des deux Guerres mondiales¹⁰¹⁶ – et d'inflation des prix –exemple des légumes en 1939¹⁰¹⁷ – ont eu à servir, à plusieurs reprises, des plats de riz au poisson de moindre qualité. Le plat de la ville auquel s'est surtout abonné le citoyen infortuné est le *mbaxal*. Cette sorte de riz « pâté » est un menu non onctueux et pauvre en éléments légumiers et protidiques.

Ce jeu d'évocation de la débrouille intègre également les exercices d'apprentissage de l'art culinaire urbain par la néo-citadine et par la fille nubile, consciente de la nécessité de contrôler le futur époux par le contrôle de ses sensibilités gustatives. Mais l'apprentissage de l'art culinaire prévalant à Dakar n'a pas été l'apanage de ces deux personnages, ni celui de la candidate à la citoyenneté. Il a concerné toutes les ménagères. Ceci est consécutif à l'enrichissement continu du registre gastronomique avec l'adoption de plats d'origine allochtone. Ainsi, avec le cosmopolitisme, la cuisine des milieux soudano-nigériens et des sociétés forestières a dû connaître une diffusion relativement grande. Basé sur la permanence de la sauce dans les menus offerts à la dégustation, cet art culinaire a surtout concerné deux à trois plats : le *fufu* que l'on sert même à manger pendant des manifestations festives comme les épousailles¹⁰¹⁸, le *mafe* (qui partage avec le *ñeleng* -menu à base de mil- le composant qu'est la sauce d'arachide) et le *supu kanja* (soupe de gombo).

Les deux premiers mets ont-ils été diffusés par les migrantes soudanaises (très nombreuses à Rebeuss selon beaucoup de témoignages recueillis) et/ou par les Saint-Louisiennes (installées majoritairement dans la Médina Ouest et provenant d'un

¹⁰¹⁶ Ndao, Mor, op. cit.

¹⁰¹⁷ V., G. (d), op. cit.

¹⁰¹⁸ Diallo, Nafissatou, op. cit., p. 72.

milieu humain où est notée une forte présence de Bambara dont une partie de la gastronomie a été adoptée par les populations d'accueil) ? Le dernier plat qui est basé, comme son nom l'indique, sur la sauce de gombo (*hibiscus esculentus* séché et pilé en vue d'obtenir une matière mucilagineuse et filante donnant à ladite sauce son caractère gluant¹⁰¹⁹), a probablement suivi dans sa diffusion une trajectoire méridienne. Le point de départ étant certainement à situer dans les sociétés forestières sénégalaises productrices d'huile de palme (un des composants du glu, offert en guise de sauce qui accompagne, ne l'oublions pas de le préciser, la pâte féculente du *fufu*).

La présence coloniale a favorisé, elle aussi, le renouvellement du registre gastronomique des milieux africains de la Médina . La préparation de frites, la friture de sardinelles et autres espèces halieutiques prises dans la plate-forme continentale ou les eaux pélagiques de l'océan Atlantique, la salade et le bifteck ont fait, selon Aby Sène, leur apparition bien avant le déclenchement du second conflit mondial¹⁰²⁰. Ce propos est plausible. On peut souscrire à cette information dans la mesure où les ménagères européennes, installées à Dakar dès les années 1920 et chargées de la diffusion de plusieurs facettes du modèle européen d'économie domestique¹⁰²¹, ont utilisé l'intermédiation des employé(e)s de maison. Il est loisible de convoquer aussi, pour valider ledit propos, non seulement la révolution légumière mais aussi et, peut-être, surtout l'École coloniale (avec ses internats), l'Église (avec ses ouvriers où l'art ménager en vigueur en Europe est enseigné), les Saint-Louisiennes et les Goréennes, qui peuvent faire valoir une durée de cohabitation relativement longue avec le « colonat ». Ces institutions et ces sujets historiques, qui apparaissent comme les lieux et

¹⁰¹⁹ Malzy, P., « Denrées notées sur le marché de Kayes (10 décembre 1939) », *Notes africaines*, 18, avril 1943, p. 5.

¹⁰²⁰ Sène, Aby, *inf. cit.*

¹⁰²¹ L'usage du rideau leur est redevable.

les agents des transactions culturelles notées dans et hors de la Médina, éclairent en partie le déroulement de la socialisation urbaine dans la « cité périphérique »¹⁰²².

Le renouvellement du registre culinaire, qui peut s'apprécier aussi avec les emprunts faits auprès des migrants maures venus de Mauritanie et du Waalo, des membres de la communauté marocaine consommateurs du fameux « couscous marocain », est à mettre également en relation avec l'aptitude à l'innovation du citadin autochtone. Le *domoda*, plat dont la préparation s'inspire de celle du *maafe*¹⁰²³, en est une illustration. Et ceci en dépit ou à cause du fait qu'il constitue, par ailleurs, un type d'exemple convocable pour relativiser la pertinence de cette assertion. L'art culinaire ainsi enrichi informe sur l'importance grandissante prise par les denrées importées, notamment par la farine de blé. Ce produit est utilisé pour obtenir la sauce du *domoda*, là où on utilise pour le *maafe* la pâte d'arachide (qui manque cruellement en été dans les villes comme dans les campagnes).

L'enrichissement de la gastronomie est repérable encore avec l'emploi du pain au petit déjeuner. Il remplace progressivement le couscous autochtone¹⁰²⁴ ou la bouillie de mil dite sanglé, *foonde* ou *ruy*. Timidement organisée avant la fin du second conflit mondial à cause de la pauvreté de l'immense majorité des habitants de la Médina et des hausses cycliques de la baguette de pain¹⁰²⁵, cette substitution a engendré la valorisation de feuilles de végétaux tel que le *kinkéliba*. Ces feuilles sont infusées dans les foyers où le café appartient au registre des produits de luxe. Leur consommation a facilité l'ancrage dans le modèle de vie urbain du candidat à la citoyenneté.

¹⁰²² Verpraet, Gilles, *La socialisation urbaine : transitions sociales et transactions culturelles dans la cité périphérique*, Paris, L'Harmattan, 1996, 256 p. [Collection "Villes et entreprises"].

¹⁰²³ Sène, Aby, inf. cit. Il est possible que Saint-Louis, ce *patchwork* d'ethnies et de races, soit le lieu d'invention du *domoda*.

¹⁰²⁴ Sa forte présence se remarque même dans les chants populaires. Cf. le document annexe N° XXII.

¹⁰²⁵ Faye, Ousseynou, 1989, op. cit., pp. 216-218.

La candidature à l'accession au statut de citoyen n'est pas antinomique, contrairement aux apparences, avec le fait que le consommateur de la Médina continue à s'alimenter avec des mets et selon des usages qui rappellent la prégnance du mode de vie rural. Celle-ci n'actualise-t-elle pas celle-là ? En somme, on peut dire que, comme dans le rapport entre économie d'autoconsommation réductible à la céréaliculture et économie de rente réductible, quant à elle, à la production arachidière d'exportation, la persistance de la cuisine archétypique du savoir-vivre villageois conforte la magistralité et, donc, l'attrait du complexe de menus qui forment le manger des gens de la ville et participent ainsi du renforcement du poids des mirages exercés par cette dernière.

Le couscous au poisson, servi au dîner, et le laitage, consommable à toutes les heures, structurent le régime alimentaire qui participe de la permanence de la cuisine héritée de l'ordre culturel villageois. Les cultures céréalières périurbaines (dans les terroirs des villages de Ouakam , Ngor , Yoff et Cambérène) et le *dairy belt* (ceinture laitière) situé dans des habitats ruraux polarisés par Dakar (exemple de Malika) et par Rufisque (Sangalkam, Sébikhotane) en sont les marques spatiales les plus visibles. On comprend mieux ainsi le dynamisme des activités d'élevage mettant en relation propriétaires lebu et bouviers fulane, dont le salaire est versé en espèces (accord sur une somme d'argent fixée annuellement et par tête d'animal) ou en nature (remise d'une génisse et d'une partie ou de la totalité de la production laitière)¹⁰²⁶.

Ce dynamisme est illustré par la progression du tonnage du lait collecté (57 737 litres en 1943, 110 036 litres en 1944 pour le seul village de Sangalkam¹⁰²⁷) et la

¹⁰²⁶ Kâ, Ameth, 86 ans, éleveur, entretien à Keur Massar du 13 juillet 1993 ; Lô, Issa, 75 ans, paysan, entretien à Cambérène du 21 juin 1993 et Sow Mamadou, 73 ans, éleveur, entretien du 13 juillet 1993 à Keur Massar. Lire aussi Bâ Cheikh , « Les Peul du Sénégal . Etude géographique », Paris , Université Paris VII, 1982, p. 267.

¹⁰²⁷ A.N.S, 2G 44-19, *Sénégal , Circonscription de Dakar et dépendances. Agriculture. Rapport annuel*. 1944, p. 85.

multiplication des vendeurs de lait, accusés parfois de se livrer au frelatage de leur marchandise par les clients et les services de la Répression des Fraudes¹⁰²⁸. Ces rouages administratifs mettent la main sur eux au moment de leurs mouvements déambulatoires ou de leur stationnement dans des aires de vente comme le « marché du lait », sis à l'intersection de l'avenue Gambetta et de la rue Escarfait¹⁰²⁹.

Les forfaitures avérées ou prêtées à ces vendeurs de lait sont des éléments de préfiguration du « désordre moral » attribué aux « planètes des villes » par beaucoup d'habitants des campagnes. Chez ces derniers, la pudibonderie semble être la règle de conduite sociale à suivre dans tous les actes de la vie quotidienne et la sexualité le terrain où ils peuvent consentir à être regardés par les citadins et néo-citadins comme des acteurs agissant toujours sous l'emprise de la loi de la pusillanimité.

B - Les transformations de la sexualité

1 - Des éléments d'explication

Les éléments qui expliquent les transformations de la sexualité sont :

- la diffusion progressive du modèle euro-occidental d'expression du besoin sexuel réductible au gouvernement de l'érotisme¹⁰³⁰ ;
- la densification de la vie de relations (avec la multiplication des lieux et opportunités de rencontres : marchés, chantiers de construction, rues, fêtes¹⁰³¹) qui, en inscrivant à

¹⁰²⁸ Faye, Ousseynou, 1989, op. cit., pp. 205-206.

¹⁰²⁹ A.N.S, 2G 50-35, *Sénégal . Délégation de Dakar . Elevage. Rapport annuel*. 1950, p. 81. Nous avons fourni cet exemple en retenant provisoirement comme donnée spéculative fiable l'hypothèse selon laquelle les ventes de lait de 1950 ne sont qu'une répétition de ce qu'on pourrait observer dans l'endroit précité entre 1940 et 1946.

¹⁰³⁰ Balandier, Georges, *Afrique ambiguë*, Paris , Plon, 1957, pp. 35-36.

¹⁰³¹ *Idem.*, p. 36.

l'ordre du jour la centralité de l'anonymat dans la quotidienneté, favorise le « relâchement des formes de contrôle social », synonymes de formes dites traditionnelles d'écriture de la morale sexuelle;

- l'ancrage en Sénégambie de la vénalité dans les relations entre partenaires des deux sexes avec l'irruption, dès la fin du XV^{ème} siècle¹⁰³², de la signare et de la pileuse de mil des convois de caravaniers du temps des négriers (sommée (?), à l'instar de la petite captive goréenne et saint-louisienne¹⁰³³, de devenir une « fille de noce »¹⁰³⁴);

- l'assomption de cet héritage comme modalité de règlement des difficultés d'un vécu quotidien estampillé par la (néo) monétarisation entreprise par le pouvoir colonial français.

2 - Des éléments d'illustration

Le recul des frontières de la retenue en matière de sexualité se lit à travers les opérations de modification des apparences du corps, les langages du corps, l'émergence et/ou la présence multipliée de figures féminines censées être porteuses d'altérité, la réécriture du code sexuel. La femme rurale aux mains calleuses, reconnaissable aussi à ses talons écaillés, à ses ongles plus ou moins sales, à sa gestualité incontrôlée et empreinte d'une rudesse qui s'appelle la « virilisation »¹⁰³⁵, cède la place à la femme de la ville. Cette dernière érige le remodelage incessant et méticuleux de son corps en occupation quotidienne mobilisatrice, instructive et valorisante. La nouvelle division du travail en fait un sujet de moins en moins impliqué dans l'accomplissement des tâches agricoles exigeant beaucoup d'énergie.

¹⁰³² Knibielhler, Y. et Goutalier, R., op. cit., p. 53.

¹⁰³³ Guèye, Mbaye, « L'impact de l'esclavage et de la traite sur la société africaine », Dakar, 1994, p. 7.

¹⁰³⁴ Corbin, Alain, 1982, op. cit.

¹⁰³⁵ Perrot, Philippe, 1984, op. cit., p. 87.

Mieux, grâce au revenu monétaire de son conjoint, elle bénéficie du concours d'un personnel domestique « nomadisant » pour la prise en charge de travaux ménagers durs comme le pilage du mil¹⁰³⁶. Entrée dans le cycle de l'improduction, elle crée davantage de tension dans son vécu corporel, dans la lutte contre les aspérités et pour la conformation de sa silhouette à l'image archétypique en vigueur au sein des forces sociales qui font l'histoire de la norme.

Cette (néo)citadine est conviée à jouer le rôle de « devanture sociale », d'« enseigne statutaire » de l'homme, classé socialement selon son revenu et jugé désormais comme un bon époux par sa capacité à entretenir sa conjointe en l'enfermant dans la sphère privée qu'est le lieu de toilette qu'on s'accorde à appeler chambre ou maison. Bref, le sexe dit faible se trouve placé au cœur d'une stratégie de réordonnement social. Par l'exaltation de la beauté et de la « désirabilité » de son corps, la société des hommes et des femmes de la Médina doit montrer qu'elle est en train de transformer en reliques des critères d'ordonnement tels que le *juddu* (l'origine sociale), la droiture morale lisible à travers le goût de la discrétion et le sens de l'honneur, le courage physique, l'abnégation au travail, etc. En somme, son corps physique doit être le miroir d'un corps social dans lequel la distinction et la distanciation s'écrivent de plus en plus avec l'argent. Il doit être aussi cet « ensemble plus ou moins construit, manipulé, maîtrisé, accordé au modèle à suivre » et constellé de signes d'appartenance et de clivage, dont parle Philippe Perrot¹⁰³⁷.

Comme capital social, ce corps érigé en objet adulé béatifié et désiré est soumis à ce que cet auteur appelle là « géographie mouvante des zones soignées ou délaissées, intimes ou exhibées »¹⁰³⁸. Son re-façonnement est obtenu avec l'enflement anatomique

¹⁰³⁶ Faye, Ousseynou, 1993, op. cit.

¹⁰³⁷ Perrot, Philippe, 1984, op. cit., p. 9.

¹⁰³⁸ *Idem.*, p. 10.

et le garnissement des charmes fessiers et pectoraux, traits caractéristiques de l'histoire de la corporéité en Europe au XIX^{ème} siècle¹⁰³⁹, le dédoublement apparent du menton, le plissement du cou, etc. Ces modifications sont supposées s'afficher à la faveur de l'adoption d'un régime alimentaire rythmé par des ingurgitations répétées et de nuit de bouillies de mil ou de riz. Ce faisant, les actrices de la célébration du triomphe de la graisse dévoilent— outre l'indissociabilité entre « histoire des sens et des perceptions, des pulsions et des répulsions, des fantasmes et des pudeurs » et « histoire des habitudes alimentaires »¹⁰⁴⁰— la tendance à convertir en jeu et en objet de jeu un acte d'alimentation et un aliment suffisamment représentatif de la culture de la ruralité. Avec cette conversion, on voit se profiler à l'horizon d'autres procédures de matérialisation des clivages sociaux¹⁰⁴¹.

Parmi les pratiques corporelles courantes, on relève d'abord, pour le compte des années 1940-46, le coloriage du visage. Pour cette zone du corps, nécessairement montrée comme un centre émetteur de messages « visibles de loin et visibles à tous [et] qu'on lit pour connaître une identité sociale »¹⁰⁴², une gamme réduite de produits

¹⁰³⁹ *Idem.*, pp. 199-200. Voir aussi Cousturier Lucie (1925, op. cit., p. 27). Hostile à la dictature des « idées reçues » sur les « femmes ouoloves » s'empâtant en mûrissant et prenant en compte l'âge de son « amie » Fatou qui n'a pas vingt ans l'auteur a compris qu'elle est en présence d'une « ampleur [qui] n'est pas naturelle ». Et, « A force de parler à [son « amie »], de la regarder, de vivre tout le temps avec elle, [elle a fini] par [se] demander si [Fatou] ne l'a pas fait exprès d'être aussi ronde, aussi large de base, aussi inapte à se mouvoir, pour ressembler mieux à des fruits, puisque sa substance à elle aussi est sucrée et bonne ».

¹⁰⁴⁰ *Idem.*, p. 10.

¹⁰⁴¹ Ce propos conclusif garde sa validité avec la citadine ou la néo-citadine « entretenue » par un conjoint non aisé impliquée dans la « course à la graisse » en se livrant au même jeu. Cette implication rimant avec imitation en atteste largement quand on prend soin de la lire comme une preuve « contretypée ». Imiter n'équivaut-il pas à gommer ou à traduire la volonté de gommer toute différence ? Ceci n'est-il pas surtout vrai quand le sujet imitateur évolue dans un contexte marqué par la promptitude à convertir durablement en termes de supériorité ladite différence ? Sur l'imitation, lire Dubois Claude Gilbert, *Le maniérisme*, Paris , P.U.F, 1979, 239 p. [Collection "Littératures modernes"].

¹⁰⁴² Perrot, Philippe, 1984, op. cit., p. 92.

de beauté a été utilisée. A l'instar du personnage romanesque d'Ousmane Socé Diop et « A la manière des Européennes, [on se saupoudre] le visage avec de la poudre parfumée, marron foncé [et on s'enduit] les sourcils de koheul »¹⁰⁴³. Pour mieux capter le « regard animal » de l'homme¹⁰⁴⁴, le coloriage de la peau de cette femme, transformée en femme-objet et en femme-animal par sa société¹⁰⁴⁵, est déroulé sous la forme d'une teinture des paumes des mains et des talons. Le henné est le produit de teinte utilisé¹⁰⁴⁶.

Ensuite, dans la conduite de l'entreprise d'aiguïsement du sens olfactif, la peau du corps féminin est inondée, entre autres produits, de parfums composés de corps solides, d'adjuvants aphrodisiaques. A l'instar de Aminata, l'héroïne d'Ousmane Socé Diop, toute femme engagée dans le jeu de soulignement de toutes les parties corporelles porteuses de charmes se fait l'obligation de parler aux sens « par son « soumaré », son « bata » et son « kétérané »¹⁰⁴⁷ ». Avec l'encens, ce solide fuminogène producteur de phantasmes, la citadine de la Médina révèle une ethnographie de l'encensement¹⁰⁴⁸ qui indique comme directions à l'organe olfactif, sollicité pour

¹⁰⁴³ Diop, Ousmane Socé, *Karim. Roman sénégalais*, Paris, Nouvelles Editions Latines, 1948, p. 44.

¹⁰⁴⁴ Martinkus-Zemp, Ada, « Européocentrisme et exotisme : l'homme blanc et la femme noire (dans la littérature française de l'entre-deux-guerres) », *Cahiers d'Etudes africaines*, 49, XIII, 1973, pp. 65-68.

¹⁰⁴⁵ *Ibidem*.

¹⁰⁴⁶ Cf. Diop, Ousmane Socé, op. cit., p. 44 et les n°44 et 48 de la revue (de l'IFAN) *Notes africaines*.

¹⁰⁴⁷ Diop, Ousmane Socé, op. cit., p. 96. Lire aussi, parmi les textes actualisant la jouissance olfactive, Sène Moustapha, « "Aïda Sukka" et "Nefer-fende". III. La terreur délicieuse », *Sud Quotidien*, 389, 21 juillet 1994, p. 6.

¹⁰⁴⁸ Une géographie de l'encensement montre que les dessous et descentes de lit sont des parties où sont posées les petites jarres contenant le mélange destiné à produire l'enfumage à des fins d'excitation sensuelle et de désodorisation. Le terme d'encensoir leur est accolé dans le jargon courant.

humer, renifler et savourer le corps odorant, les aisselles, les reins garnis de colliers, le sexe avec les poils du pubis¹⁰⁴⁹.

La densité des messages sensoriels et des exercices de délectation des effluves hédoniques combinés à des opérations de purgation de l'odorat¹⁰⁵⁰, qui se réalise avec la diffusion de l'encens, a été obtenue grâce à l'intensification du commerce du *goowe* (noix utilisée comme noyau du mélange appelé encens) entre le Sénégal et le Soudan français. Importée d'abord par les migrantes bambara de Rebeuss et ensuite par des femmes de Dakar appartenant à d'autres groupes ethniques, la noix en question est lavée séchée, pilée, mise en bouteille et fortement imbibée de parfums liquides dont les noms le plus courants sont, au lendemain de la guerre 39-45, le Kiki, le Rewdoor (Rêve d'Or) et le *lawaand* (eau de lavande)¹⁰⁵¹.

Cette filière de la parfumerie se veut un élément de certification de l'évolution des sensibilités olfactives. Elle sonne le glas des odeurs fortes, particulièrement celle du corps suant qui symbolise la virilité. Désormais, elles sont jugées incommodantes, car elles traduiraient, selon l'idéologie dominante, une intégration insatisfaisante ou inexistante dans la société urbaine).

Cette filière se conjugue avec celle du savon. La fabrication et la vente de ce produit aseptique donnent plus de relief à la baignade, cette forme d'hygiénisation de l'enveloppe corporelle conforme aux règles pastoriennes de lutte contre le microbe. Elle deviendrait, selon l'opinion dominante, une pratique corporelle permettant de distinguer les citadins des habitants de la campagne. Laver le corps à une fréquence plus soutenue, en faisant montre d'un attachement à l'eau et en faisant durer le contact

¹⁰⁴⁹ Sur l'histoire de la fumigation odorante en Europe, lire Corbin Alain, 1986, op. cit., pp. 75-76 et 240.

¹⁰⁵⁰ *Idem.*, p. 41.

¹⁰⁵¹ Diagne, Oumy, inf. cit.

de la peau avec ce liquide serait l'apanage de la citadine. Au toucher, son épiderme devrait faire sentir, selon les attentes, la délicatesse.

Toutes ces pratiques corporelles, qui s'insèrent dans une « ethnographie des images et des usages, des produits et des techniques de la bonne apparence »¹⁰⁵², font le lit des langages du corps. Ces derniers correspondent à des procédures renouvelées ou inédites de mise en forme et en œuvre de l'art de la séduction, des techniques d'épanchement des sentiments affectifs, des jeux de manifestation de nouvelles règles disciplinaires et de formules plus ou moins récentes de cryptage et de décryptage des inclinations libidinales.

Les performances langagières de la (néo)citadine de la Médina ont été fort variées. Les plus connues sont certainement le roulement des yeux, le regard accrocheur parce que dépouillé de tout sourcillement, le cambrement du torse pour mettre en valeur les seins que l'on veut hauts et fermes (ou pleins et fermes ou alors hauts et presque pointus¹⁰⁵³ et le balancement des muscles fessiers). Ce dernier exercice est exécuté suivant une rythmique propre à donner à lire, au regard disséquant du partenaire (potentiel ou non) et de la « concurrente », la magistralité des rondeurs ; rondeurs acquises à mi-parcours ou au terme de l'entreprise de refabrication du corps pour en faire un ouvrage dont la beauté sculpturale est reconnue de tous. Le dandinement le long des trottoirs qui confère une « lenteur gracieuse... à l'Africaine »¹⁰⁵⁴, est, quant à lui, une des performances langagières couronnant la hardiesse de la (néo)citadine. Il clôture la représentation par celle-ci du rôle de la femme-spectacle.

Preuves de la surabondance des messages distribués à travers cette planète de la débrouille qu'est la Médina et de la complexification des outils de décodage des

¹⁰⁵² Perrot, Philippe, 1984, op. cit., p. 10.

¹⁰⁵³ Martinkus-Zemp, Ada, op. cit. Cf. le document annexe N° XXIV.

¹⁰⁵⁴ Bâ, Mariama, op. cit., p. 25.

structures signifiantes ainsi produites, ces performances procèdent d'une histoire dont la reconstitution est encore à l'ordre du jour. Il s'agit, en particulier, des points relatifs à l'emprunt, aux identités des faiseuses et « diffuseuses » de ces métalangages, aux disciplines corporelles suivies et aux procédures techniques tentées et réussies en vue d'envoyer ces messages aux sens des autres « propriétaires de corps ». En revanche, il est parfaitement possible de « cartographier » toute cette gestualité en distinguant les lieux de rencontres (marchés, rues, périmètres des bornes-fontaines, vérandas et devantures des maisons) comme étant les unités spatiales où elle est visualisée.

En outre, sa chronologie indique nécessairement que les moments festifs et les séquences marquées par un deuillement, répété ou non, impriment, respectivement à sa spirale, un mouvement ascendant et un fléchissement dénotant une volonté de retrouver le degré zéro de l'emphase. Sous ce dernier rapport, on se rend compte que la mort, qui est celle du corps vivant et animé de mouvements automatiques ou construits par l'homme, distille la « philosophie de l'absurde », génératrice du renoncement à l'inscription du vécu quotidien dans le champ de la théâtralité.

Les figures féminines, qui semblent avoir particulièrement excellé dans l'art de retravailler la corporéité et de multiplier les langages du corps, ont probablement pour nom la femme appelée *diryanke* et la prostituée de métier (la *caaga* ou la *kacappan*). Femme dite libre, la *diryanke* est un personnage au visage un et multiple étant donné qu'elle a été un symbole de perversion sexuelle. Leader social à cause de la formation et de la gravitation autour d'elle d'un groupe de femmes libres ou non de toutes attaches matrimoniales, la *diryanke* remplit avant tout le rôle de femme-enseigne. Elle a incarné le prototype de la maîtresse fleurie, triomphante et portant ombrage, de façon dangereuse, à la femme mariée que son conjoint s'évertue à transformer en enseignante étincelante « dans ses chairs opulentes et ses toilettes ruineuses »¹⁰⁵⁵. Parvenant à

¹⁰⁵⁵ Perrot, Philippe « Le jardin des modes », Jean-Paul Aron (ed.), op. cit., p. 203.

capturer et à apprivoiser le sujet masculin qui vaut son pesant d'or en tissant pour lui, malgré la réprobation morale environnante, le piège de la nouvelle « union sexuelle du pays », la *diryanke* se veut l'héritière de la signare. Mais, contrairement à celle-ci qui n'a pas été une « force d'improduction prestigieuse » et totale ou un symbole de l'« inutilité fondamentale »¹⁰⁵⁶, elle peut ne pas avoir de liaisons exclusives, stables et durables avec les partenaires masculins qu'elle semble avoir domptés. A l'instar des sujets féminins qu'elle satellise et qui sont reconnues avec elle comme des courtisanes, concubines, amantes, maîtresses et même lesbiennes¹⁰⁵⁷, ce personnage représente, aux yeux de sa société, le vice absolu, la nuisance contaminante. Mais, il faut le dire, elle est aussi, pour son groupe social, le miroir de ses fantasmes, l'être sans lequel ses membres vont éprouver du mal à trouver des partenaires féminins avec lesquels subvertir les normes morales pour mieux les défendre ultérieurement.

Ce personnage féminin, dont le nom est devenu, à une date encore indéterminée, synonyme de femme de mœurs respectables¹⁰⁵⁸, est-il apparu pendant l'entre-deux-guerres, la guerre 39-45 ou les moments préparatoires du lancement des travaux du plan FIDES (1945-1946) ? Une certaine opinion relativement bien diffusée retient la seconde séquence chronologique et articule l'apparition de la *diryanke* au débarquement à Dakar des soldats américains. Le terme tirant son étymologie de l'expression *diri yankee* (traîner chez soi un G.I. pour l'apprivoiser), la *diryanke* serait donc une figure indigène de la « race » des femmes cherchant, durant les conflits armés entre Etats et/ou entre nations, des soldats allochtones prêts à s'investir, avec elles, dans l'établissement d'une liaison vénale (ou liaison de vénalité¹⁰⁵⁹) répétée ou passagère. Au-delà de l'impact mental de la présence sur le sol de Dakar de ce

¹⁰⁵⁶ *Ibidem.*

¹⁰⁵⁷ Camara, Dansy, inf. cit.

¹⁰⁵⁸ Voir le même informateur.

¹⁰⁵⁹ Ladurie, Emmanuel, Le Roy, op. cit., p. 209.

belligérant de la guerre 39-45, que l'on peut repérer même dans la création romanesque¹⁰⁶⁰, la relation ainsi établie suggère la fiabilité de notre hypothèse sur l'irruption à la Médina, entre 1914 et 1946, de la figure de la *diryanke*. L'équation restant insoluble pour le moment, en raison des difficultés de collecte de matériaux oraux suffisamment fiables, est réductible au rapport d'antériorité entre ce mot et cette « chose ».

La constitution de données biographiques correspondant à des récits de vie des personnages mis en scène s'étant avérée une tâche infructueuse au cours de nos recherches documentaires, il nous sera difficile de proposer des schémas d'itinéraires applicables de manière invariable à ces derniers. Devient-on *diryanke* après avoir connu une expérience conjugale négative ? Rencontre-t-on ce personnage parmi des migrantes saint-louisiennes ou goréennes détentrices d'un riche héritage de contrôle par le sexe de l'homme de la ville ? Telles sont quelques-unes des questions dont les réponses permettront d'entrevoir avec optimisme la possibilité de reconstituer les itinéraires (socio-spatiaux et socioprofessionnels) de la *diryanke*.

Les témoignages recueillis apportent en guise de renseignements sur cette figure féminine les données suivantes : atouts physiques indéniables et fondateurs de la célébrité sociale acquise, dispute par des hommes aux possibilités pécuniaires appréciables, implication de *machos* européens dans cette dispute, clôture parfois tragique du destin, etc. L'exemple le plus frappant, qui peut être donné, est celui de Maty Wade. Habitante la Gueule Tapée, elle aurait séduit, grâce à sa beauté légendaire, beaucoup d'Européens qui se seraient succédé comme amants attirés dans son « antre ». Cette répétition apparente de la règle de la succession matrimoniale, établie dans le cadre du « mariage à la mode du pays » entre signare saint-louisienne ou goréenne et

¹⁰⁶⁰ Bâ, Mariama, op. cit.

migrant français et fondée sur le legs, expliquerait l'animosité nourrie en direction de cette dame par les gens de son voisinage¹⁰⁶¹.

La conflictualité vécue par cette courtisane a été aussi un des traits dominants dans les relations entre « filles de noce » et pouvoirs publics coloniaux. Celles-là se sont signalées à l'attention de ceux-ci moins par leurs silhouettes corporelles refaçonnées que par leur entêtement supposé ou avéré à ne pas se conformer à l'idéologie réglementariste du fait prostitutionnel véhiculée dans Dakar et la Médina à travers l'arrêté municipal en date du 24 août 1914. C'est ce texte qui organise l'enregistrement (article 1), la visite sanitaire et la surveillance de police (article 5) des différentes catégories d'actrices de l'activité prostitutionnelle.

Ayant leurs « maisons closes » (ou « chambres closes ») à Rebeuss et dans le quartier de l'Abattoir (situé dans la Médina Ouest), elles « soulagent », moyennant quelques espèces sonnantes¹⁰⁶², migrants, citadins, néo-citadins et tirailleurs en « mal d'amour »¹⁰⁶³. La proximité du Camp des Madeleines II, affecté aux soldats indigènes non « originaires », contrairement à celui des Madeleines I, explique cette distribution spatiale des lieux de plaisir. Par ailleurs, l'essaimage des « maisons closes » et « chambres closes » peut être postulé ou corrélé à une demande de sexe probablement élevée en saison non pluvieuse ou saison d'afflux de *noranes*.

Avec la tendance supposée ou réelle des prostituées à subvertir l'ordre dominant, l'Etat colonial actionne périodiquement ses services de répression pour juguler la « débridation » de la sexualité. Ainsi, en janvier 1938, il a mobilisé « la police de la voie

¹⁰⁶¹ Selon Soumaré P. D. (inf. cit.), Maty Wade a été odieusement assassinée dans les années 1950. Il explique par l'animosité de voisinage la commission de ce crime de sang.

¹⁰⁶² Faye, Ousseynou, 1989, op. cit.

¹⁰⁶³ « Dakar . La journée dakaroise. Correctionnelle. Audience du Jeudi 5 janvier 1939 », *Paris -Dakar*, 894, 10 janvier 1939, p. 3.

publique, en liaison avec le Service d'hygiène, [pour qu'elle s'attache] durant [les] jours de fête [de fin d'année] à assainir les quartiers de Rebeuss et de l'Abattoir où de nombreuses péripatéticiennes trafiquaient de leurs charmes »¹⁰⁶⁴. Il a ensuite pris la décision de leur infliger comme sanction punitive l'éloignement en conduisant « six de ces commerçantes... à Gorée où elles pourront se livrer aux joies de l'archéologie »¹⁰⁶⁵

La prostituée a affiché des traits ethniques repérables à travers les anthroponymes contenus dans les documents d'archives¹⁰⁶⁶, les articles de presse¹⁰⁶⁷ et la géographie humaine des lieux abritant « maisons » et « chambres » « closes » correspondant aux versions coloniales du lupanar européen. Dans la composition pluriethnique de ce groupe social, on peut relever des Lebu¹⁰⁶⁸ et des non « originaires ». Parmi ces dernières, on peut citer les sujets maures des quartiers de l'Abattoir et de Rebeuss. Elles auraient ravi, des années durant, la vedette à toutes leurs consœurs, car les fantasmes masculins les plus puissants auraient eu pour terreaux les mystères du voile et de la peau colorée par la teinte de l'étoffe ayant servi à confectionner cette pièce vestimentaire¹⁰⁶⁹. Sereer, Joola, Wolof, Manjaago (ou Manjaak) viennent enrichir la liste des identités ethniques des « filles de noce ». L'existence de relations intimes nouées sur une base vénale entre patrons et domestiques autorise à envisager et à valider cette possibilité¹⁰⁷⁰.

¹⁰⁶⁴ « Dakar . On épure », *Paris -Dakar*, 587, 5 janvier 1938, p. 4.

¹⁰⁶⁵ *Ibidem*.

¹⁰⁶⁶ Faye, Ousseynou, 1989, op. cit., pp. 228-242.

¹⁰⁶⁷ *Paris -Dakar*, 894, op. cit.

¹⁰⁶⁸ *Ibidem*.

¹⁰⁶⁹ Soumaré, P. D., inf. cit. Les prostituées maures de Rebeuss habitaient dans un périmètre dénommé Atar. Cf. Diatta Mamadou, op. cit.

¹⁰⁷⁰ Faye, Ousseynou, 1993, op. cit.

Le commerce du sexe que la prostituée africaine contribue à développer s'accompagne d'un renouvellement du code de la sexualité. Cette actrice pratique, contrairement à sa consœur européenne de la fin du XIX^{ème} siècle, la séduction dans sa « loge » et dans la rue. Elle s'y déploie pour tenter « d'entraîner le marcheur dans son sillage bruisant »¹⁰⁷¹. Ceci prouve la justesse du point de vue de Henri Laborit, qui fait de la ville le lieu du concours des sexes utilisant « le caleçon du langage » comme instrument de camouflage¹⁰⁷² et, aussi, celui de Henri Lefebvre, qui définit la ville comme le « lieu du désir, [ce] déséquilibre permanent, [et le] siège de la dissolution des normalités et contraintes [installant le] moment du ludique et de l'imprévisible »¹⁰⁷³. Aussi, s'explique-t-on aisément la subversion multipliée d'impératifs catégoriques et de recommandations pressantes tels que ne jamais consommer, lorsque l'on appartient à une « bonne famille », les sexes « maudits » des femmes « castées »¹⁰⁷⁴, éviter d'avoir des rapports sexuels pré-conjugaux et extraconjugaux¹⁰⁷⁵, pratiquer préférentiellement la copulation aux heures nocturnes les plus reculées. L'ébranlement de la stratégie du dressage somatique que suggère l'inapplication combinée de ces règles de conduite s'apprécie aussi en termes de facteur contributif du succès des données novatrices du code de la sexualité et de donnée factuelle travaillant à la

¹⁰⁷¹ Corbin, Alain, « La prostituée », Jean-Paul Aron (présenté par), op. cit., p. 54.

¹⁰⁷² Laborit, Henri, op. cit., p. 175.

¹⁰⁷³ Lefebvre, Henri, op. cit., p. 87.

¹⁰⁷⁴ L'évitement du *gaak deret* (souillure du sang) de la lignée familiale avec la progéniture attendue de toute activité sexuelle est un impératif catégorique de la morale des élites sénégalaises de la période anté-coloniale. Cf. Diouf Mamadou, 1981, op. cit.

¹⁰⁷⁵ Les désordres, sociaux nés de la violation de cette règle disciplinaire ont pour nom : dérèglement des alliances familiales fondées sur les échanges matrimoniaux avec la multiplication du nombre de filles déflorées avant les épousailles -chose assimilée à une réduction de l'effectif des sujets féminins aptes au mariage-, développement de l'adultère, gonflement des effectifs de *domi haraam* (enfants illégitimes), accroissement du nombre des filles-mères, etc.

superposition de plusieurs manières de dire et de faire l'amour, donc à la « dispersion des sexualités »¹⁰⁷⁶.

Si certaines pratiques dites corruptives par les « gardiens de l'ordre » sexuel autochtone sont suffisamment connues, tel que le baiser buccal dont la diffusion est attribuée aux soldats français n'hésitant pas à aller jusque dans les villages satellisés par Dakar¹⁰⁷⁷ pour assouvir des désirs qualifiés parfois d'« hypothalamique »¹⁰⁷⁸, d'« olfactif » et de « scénique »¹⁰⁷⁹, d'autres sont largement méconnues. Elles peuvent se lire au détour d'une page de journal. Ainsi, on lit dans la chronique judiciaire d'un journaliste anonyme, parue dans le journal dénommé *Paris -Dakar* en date du 10 janvier 1939, qu'avec la dame Aïssatou Lèye, il est question

« d'une pochette et d'un petit miroir qui, ... , servaient au tirailleur Nguessan à contempler ses traits et à tamponner son front moite, pendant qu'elle [Aïssatou] lui prodiguait ses caresses »¹⁰⁸⁰.

Caresses appliquées sur un corps dévêtu qui exprime aussi, lorsqu'il est revêtu ou vêtu, une soif de jouissance remarquable car, ne l'oublions pas, la vêtue manifestée surtout sur le mode de l'éphémère qu'est la mode est une des médiations des pulsions sexuelles et des désirs¹⁰⁸¹, un des moyens de renouvellement de l'« information sexuelle »¹⁰⁸².

¹⁰⁷⁶ Foucault, Michel, *Histoire de la sexualité. 1-La volonté de savoir*, Paris, Ed. Gallimard, 1976, p. 51.

¹⁰⁷⁷ Balandier, Georges, op. cit.

¹⁰⁷⁸ Laborit, Henri, op. cit., p. 173.

¹⁰⁷⁹ Corbin, Alain, 1980, op. cit., p. 54.

¹⁰⁸⁰ *Paris -Dakar*, 894, op. cit.

¹⁰⁸¹ Laborit, Henri, op. cit., p. 175. Avec cette instrumentation du paraître vestimentaire, on ne peut manquer d'appliquer à la société urbaine de Dakar la formule de « société de la perversion éclatante et éclatée » attribuée par Foucault Michel (1926, op. cit., p. 64) au monde bourgeois euro-occidental du XIX^{ème} siècle.

III - Des manières de se vêtir rythmées par la conjoncture

A - De la permanence dans les manières de s'habiller entre 1914 et 1918

En l'état actuel des matériaux documentaires disponibles, nous pouvons émettre l'hypothèse d'une absence de successivité des modèles vestimentaires. En d'autres termes, le champ de l'habillement demeure caractérisé par l'inexistence de la mode (qui fait de cette successivité sa condition *sine qua non* de réalisation¹⁰⁸³) et, de manière subséquente, par l'inscription dans la longue durée des modèles vestimentaires des milieux ruraux sénégalais. Aussi, se vêtir a-t-il été une manifestation de l'attachement à une tradition, la fidélité à un savoir-vivre et l'affiliation à une idéologie¹⁰⁸⁴.

Cette gouvernance de l'« archéologie » du costume sénégalais ne signifiant nullement exclusion de l'habillement de modèles vestimentaires étrangers, les tenues de travail et de sortie de fabrication euro-occidentale continuent à alimenter les garde-robes et à « imager » l'ouverture culturelle de segments sociaux de la Médina . Cette ouverture n'obture en rien la créativité, qui est exprimée à d'autres niveaux du fait vestimentaire : ligne, volume, taille, couleur, figures décoratives, etc.

¹⁰⁸² Martinet, André, « La fonction sexuelle de la mode », *Linguistique*, 10, 1974, pp. 5-19.

¹⁰⁸³ Cueco , op. cit., p. 79.

¹⁰⁸⁴ Perrot, Philippe, *Les dessus et les dessous de la bourgeoisie. Une histoire du vêtement au XIXe siècle*, Paris , Fayard, 1981, pp. 16-17.

B - Du rawatle (concurrence) comme mode inaugurale entre 1918 et les années 30.

1 - Le rawatle au féminin

Le *rawatle* est le règne par excellence des pièces vestimentaires superposées. Cette mode consiste à porter « en escalier » plusieurs pagnes¹⁰⁸⁵. Sa description est faite à deux reprises dans le récit romanesque de Adja Ndèye Boury Ndiaye sur la quotidienneté à Dakar dans l'entre-deux-guerres. Cet auteur présente son héroïne, Lika, comme une créature « enveloppée [sous sa camisole ou son boubou court] de la taille aux chevilles dans un, deux, parfois trois pagnes tout aussi beaux les uns que les autres » et portés ainsi qu'il suit :

« le deuxième pagne [qui paraît] plus court au-dessus du premier, le troisième un peu plus haut que le deuxième ; de telle sorte que de bas en haut l'on voyait des bandes superposées ; chacune d'elles représentant la base de chaque pagne de dessous »¹⁰⁸⁶.

Se voulant plus pointilleuse dans la construction du portrait de la femme habillée selon les règles du *rawatle*, l'auteur ajoute que « D'innombrables petites torsades nouées séparément garnissaient les bords verticaux de ces [beaux] pagnes » de tissage, parcourus de motifs différents¹⁰⁸⁷.

¹⁰⁸⁵ Ndiaye, Adja Ndèye Boury, op. cit., p. 17.

¹⁰⁸⁶ *Idem*, pp. 17-18.

¹⁰⁸⁷ *Idem*, p. 66.

D'autres témoignages confortent la fiabilité de ce discours. Lucie Cousturier, qui se signale par son regard iconoclaste de l'Afrique et des Africains¹⁰⁸⁸, se prononce sur l'engoncement donné à voir par le paraître vestimentaire de son « amie » Fatou (« citadine » de Dakar) en ces termes : « Fatou s'est revêtue de tous ses pagnes et boubous superposés. Elle en a beaucoup »¹⁰⁸⁹. 1921 est la date à laquelle cette observation a été faite¹⁰⁹⁰. Fatou Ndoye et Ibrahima Ndoye¹⁰⁹¹ confirment sans ambages la présence multipliée des pagnes autour de la taille des femmes et disent nettement que cette façon de s'habiller est une mode appelée *rawatle*. Mais, contrairement à Adja Ndèye Boury Ndiaye, ils indiquent un nombre plus élevé de pagnes. Ils fixent la barre à sept unités vestimentaires. Par ailleurs, le discours évocateur de Fatou Ndoye donne une précision importante : le premier pagne, qui fonctionne véritablement comme un vêtement de dessous (un « vêtement invisible », pour reprendre Philippe Perrot¹⁰⁹²), est un tissu de cotonnade local de couleur blanche (donc non teinté). Il est appelé *sëru njor*. Les autres peuvent être constitués de tissus imprimés. Poursuivant l'exposé de ses souvenirs de jeunesse, Ibrahima Ndoye ajoute que le *rawatle* est synonyme de port d'habits amples. Il lève un coin de voile des spécimens de tissus importés en parlant de pagnes dits *tapi* (du mot tapis). Ces pièces textiles se remarquent par leur bichromie et l'unicité du carré servant de figure géométrique décorative.

¹⁰⁸⁸ Faye, Ousseynou, « Un regard au féminin du Tirailleur africain à travers l'œuvre de Lucie Cousturier », Dakar, 1997, 17p. [Communication au Colloque sur « Les héritages du passé », Dakar, 27-29 novembre 1997].

¹⁰⁸⁹ Cousturier, Lucie, *Mes inconnus chez eux. Mon amie Fatou citadine*, Paris, F. Rieder et Cie, 9e édition, 1925, p. 45.

¹⁰⁹⁰ Cette date est le point de départ de la mission d'enquête en A.O.F confiée à l'auteur par les pouvoirs publics métropolitains. C'est en juin 1922 qu'elle a pu l'accomplir au terme d'un périple centré sur Dakar, le Soudan français et la Guinée française. Cf. Cousturier Lucie, op. cit., et *Mes inconnus chez eux. Mon ami Soumaré laptot*, Paris, F. Rieder et Cie, 2e édition, 1925,

¹⁰⁹¹ Informateurs déjà cités.

¹⁰⁹² Perrot, Philippe, 1981, op. cit., pp. 259-300.

Malgré tout, ces données ne permettent pas de dessiner, avec davantage de netteté, l'image de la citadine en raison du silence noté sur le vêtement de dessus et les accessoires accompagnatifs de l'acte d'habillement. Il nous faut opérer un retour au texte d'Adja Ndèye Boury Ndiaye. L'héroïne de sa construction romanesque se pare en :

- se façonnant comme mouchoir de tête « un calot chevauchant la tête transversalement [et emprisonnant parfois] un « jeere ou « djimbi » ou alors deux « ngouka »¹⁰⁹³ placés sur ses cheveux déjà nattés » ;
- portant en guise de parure des « bracelets en perle *jara* et en argent », des bijoux en or et des colliers de corail et d'ambre les jours de fête ;
- chaussant ses pieds en période festive avec « de petits samaras à pompons ou des pantoufles en cuir jaune avec des motifs géométriques sur l'empeigne » ;
- coinçant « souvent un cure-dent entre ses lèvres ou entre ses dents » pour rendre « les dents bien blanches » par frottement, calmer la faim quand on le mordille et le suce, éliminer la contrariété en grattant son écorce ;
- mettant sur les pagnes une camisole « bien amidonnée et repassée, brodée presque en dentelle et qui s'appelait « tarap » ou « ndokett u saje »¹⁰⁹⁴.

La broderie et la confection de cette dernière unité vestimentaire sont annoncées en ces termes par Adja Ndèye Boury Ndiaye :

« C'était sur de la simple percale que s'effectuait la broderie
« saje ». On posait dessus un carré ou un rectangle en

¹⁰⁹³ Le *ngouka* est une postiche. En 1921, la mode était au port d'« un mouchoir... façonné au toquet ». Lire Cousturier Lucie, 1925, op. cit., p. 37.

¹⁰⁹⁴ Ndiaye, Adja Ndèye Boury, op. cit., pp. 17-18 et 66.

carton de dimensions moyennes, sur lequel de petites feuilles étaient dessinées et bien artistiquement disposées. Leurs timbres, tout découpés, y laissaient des trous ovales. Ce haut de carton modèle était appliqué sur le tissu et à l'aide d'un crayon il ne restait plus qu'à suivre le bord intérieur de chaque feuille, reproduisant au fur et à mesure les motifs sur au moins cinq mètres »¹⁰⁹⁵.

La broderie démarrée dès l'achèvement de ces opérations consiste à faire « une entaille mince, centrale et longitudinale, dans les limbes reproduits », à ourler en s'armant d'« une aiguille et du fil blanc,... le pourtour de chaque feuille, en passant entre son rebord et la fente médiane »¹⁰⁹⁶. La percale ainsi brodée est « ensuite lavée et repassée, puis confiée aux bons soins d'une couturière, pour la coupe et le montage »¹⁰⁹⁷.

Dans ce retour au texte d'Adja Ndèye Boury Ndiaye, le dessin de l'image de la femme habillée à la mode *rawatle* doit intégrer l'utilisation comme « parure facultative... [du] sèru tegu » [qui] est porté ou plutôt posé, plié sur l'épaule ». Avec ses « longues franges » le rapprochant du châle autochtone (*le tamba sembe*), on peut s'en servir « comme d'une queue de vache » pour rafraîchir le visage en période caniculaire, se couvrir la tête et les épaules afin de ne pas subir le phénomène de l'insolation, éponger la sueur en cas de transpiration surabondante et, *last but not least*, se protéger « contre les mauvaises langues, médisances et autres petits malheurs qui tomberont de vos épaules dès que vous ôterez ce petit pagne pour le ranger, ou pour l'accrocher quelque part, dans votre chambre »¹⁰⁹⁸.

¹⁰⁹⁵ *Idem.*, p. 66.

¹⁰⁹⁶ *Idem.*, pp. 66-67.

¹⁰⁹⁷ *Idem.*, p. 67.

¹⁰⁹⁸ *Idem.*, p. 68.

Tout en sachant raison garder, on peut établir un parallélisme entre le *rawatle* et l'enrobage vestimentaire signalé par Philippe Perrot. Il affirme que dans la première moitié du XIX^{ème} siècle, hormis le dessous vestimentaire correspondant à « un système prodigieusement savant d'éléments superposés, bardé d'agrafes, de sangles, de lacets et de boutons », le corset ajusté sur la chemise « permet l'ancrage de nombreux jupons qui s'amoncellent en couches superposées lorsque l'amplitude des robes l'exige ». Six à huit jupons peuvent être nécessaires pour produire l'amoncellement propre à configurer la rotondité de la croupe recherchée¹⁰⁹⁹. L'histoire du jupon rend compte de cette version « tempérée » du *rawatle*.

Henriette Vanier décrit une autre mode européenne qui partage la logique de l'emphase du *rawatle au féminin*. Répandue dans les années 1830-1870, elle institutionnalise le garnissement de la robe avec six, sept et huit volants. Ces huit volants

« seront là, non seulement appréciés, mais enviés par toutes les robes rivales qui n'auront que quatre, cinq et six volants. En avoir huit, c'est dire je fais les choses plus grandement que vous ; je suis élégante au huitième degré, j'ai plus que vous deux quartiers de noblesse ; je m'estime et je vaudrais deux volants de plus que vous »¹¹⁰⁰.

2 - Le *rawatle* au masculin

Quant au *rawatle* au masculin, il est rendu compte en ces termes par Adja Ndèye Boury Ndiaye :

« Il (le personnage décrit par l'auteur) porte deux grands boubous l'un sur l'autre. Celui de dessous est blanc ; l'autre, en

¹⁰⁹⁹ Perrot, Philippe, 1980, op. cit., p. 105.

¹¹⁰⁰ Vanier, Henriette, *La mode et ses métiers. Frivolités et luttes des classes 1830-1870*, Paris, A. Colin, 1960,

bandes tissées, « tiawali » de couleur et de dessins sombres. On voit dépasser les manches de son « turki » blanc puisque les bras des deux grands boubous sont relevés vers ses épaules. La languette antérieure du turki lui monte en flèche vers la pomme d'Adam. Sur sa tête, un grand et long turban noir enserme une haute chéchia ; puis, il revient tomber avec ses franges à la droite du cordon... passé autour du cou et au bout duquel pend, au niveau de son ventre, un « maxtuume » imposant avec des motifs décoratifs géométriques. Un petit pompon de courtes lanières de cuir en garnit le fermoir »¹¹⁰¹.

Il ne manque, dans cette esquisse du portrait du *gentleman* qui se conforme à la bienséance vestimentaire actualisée entre 1918 et les années 1930, que la mention de l'utilisation du turban, quand il est de couleur bleu marine, en guise de châle jeté sur une des épaules¹¹⁰².

Le port de bottes « bien moulées et de couleur claire »¹¹⁰³ est un élément susceptible d'être occulté dans le compte rendu du mode de production de l'élégance masculine car chéchia, grands boubous superposés et turban forment le triptyque du *rawatle* au masculin. La canne, la toge qu'on peut mettre sur les costumes superposés, comme pour donner raison à G. Virgarello faisant cas, dans l'« agencement des tissus de dessus et ceux de dessous », du rôle de structure étageante de la pièce vestimentaire de dessus¹¹⁰⁴, et la bague en or ornant l'annulaire de la main gauche¹¹⁰⁵ viennent en

¹¹⁰¹ Ndiaye, Adja Nèye Boury, op. cit., p. 25.

¹¹⁰² *Idem.*, p. 91.

¹¹⁰³ *Idem.*, p. 25.

¹¹⁰⁴ Virgarello, G., op. cit., p. 58.

¹¹⁰⁵ ANS, 4Fi 961, doc. cit.

appoint dans le soulignement de la finesse sociale, d'une distinction sociale bâtie sur le « jeu de surfaces »¹¹⁰⁶. Un pareil jeu est produit par la multiplication d'habits de dessous, dont la fonction est d'afficher la « surface » [la visibilité] en configurant le débordement ou la « profondeur » [l'invisibilité] et l'étagement des matières textiles lourdes et celles légères¹¹⁰⁷.

Dans l'exercice ludique de mise en scène de la « surface » vestimentaire, la bichromie est une donnée de configuration fortement utilisée. Elle équivaut à la combinatoire des couleurs invariantes que sont le blanc et le noir. Le rouge (de la chéchia), le bleu (du châle) et le jaune (de la bague) accentuent ce contraste chromique du paraître vestimentaire au masculin. Ce faisant, ils donnent forme à la féerie des couleurs consubstantielle ici de la féerie des signes, qui est censée construire, à elle seule, le territoire de la mode¹¹⁰⁸.

3 - Du rawatle au féminin et au masculin : la prééminence apparente de la femme

Quelles lignes comparatives peut-on tracer pour les *rawatle* au féminin et au masculin ? La dissemblance est une des notes susceptibles d'être retenues. Là où l'homme semble cultiver la discrétion, la retenue et la sobriété, sa conjointe se veut, quant à elle, « rose recherchée, éclatante »¹¹⁰⁹. Mais, derrière les apparences manifestées, se cache une simulation de l'abandon du paraître fastueux par celui-là qui, cherchant, « de façon détournée » « à manifester sa gloire ou sa puissance », doit faire revêtir à celle-ci les habits d'une force signifiante par procuration¹¹¹⁰. L'ascendance de la masculinité sur la

¹¹⁰⁶ Vigarello, G., op. cit., p. 81.

¹¹⁰⁷ *Idem.*, p. 58.

¹¹⁰⁸ Baudrillard, Jean, op. cit.

¹¹⁰⁹ Perrot, Philippe, 1981, op. cit., p. 63.

¹¹¹⁰ *Ibidem.*

féminité, la célébration de cette hiérarchie sur le mode de l'ostentation, la tendance à vouloir confiner l'être féminin dans l'acceptation de rôles secondaires, tels que ceux de figurant, de producteur et de reproducteur des manières de faire et d'être de la société urbaine, se profilent derrière ce jeu d'exposition que Philippe Perrot appelle, avec beaucoup d'à propos, la devanture sociale¹¹¹¹.

Un continuum historique est également attesté dans cette manifestation de l'importance de la place de la femme dans l'univers vestimentaire. La linéarité apparente de l'histoire du vêtement s'observe, par exemple, dans la lecture des métiers appris et exercés pour les besoins du paraître social. Les tisserands *jananka* et les *yaay* continuent certainement de peser dans la marche de la filière du vêtement. Mais, ils doivent plus que jamais partager les dividendes rapportés par la confection et la post-confection avec des figures émergentes. Parmi elles, on retiendra les teinturiers *susu* (venus de la Guinée française) et ayant renouvelé le registre des couleurs avec la diffusion du rouge grâce à l'utilisation de la cola en guise de produit de teinte¹¹¹²), les couturières et les tailleurs.

Les ouvriers ouverts par l'Eglise coloniale¹¹¹³ et les centres sociaux¹¹¹⁴, en accueillant jeunes filles et femmes (mariées ou divorcées) qui choisissent, dans le programme de l'art ménager (un des savoirs instrumentaux diffusés), l'apprentissage de la broderie, du tricotage, de la coupe, de la couture et/ou de la teinturerie, ont contribué à grossir les rangs des prestataires de services de la filière du vêtement. Parmi ces derniers, il y a la figure du tailleur. Ce personnage emblématique, qui possède rarement un atelier de couture, s'installe sur le perron ou près du comptoir de la boutique du Libanais . A

¹¹¹¹ *Idem.*, p. 64.

¹¹¹² Ndoye, Ibrahima, *inf. cit.*

¹¹¹³ Faye, Ousseynou, 1989, *op. cit.*

¹¹¹⁴ Ngom, Marie Touré, « Femmes et travail », *Femmes africaines*, Paris , Ed. Martinsart, 1981, p. 213.

partir de la position stratégique occupée, il s'exerce à plusieurs rôles actoriels. Chargé de l'accueil, du rabattage et de l'assistance des clients « capturés » dans le choix des tissus à acheter, il continue à faire étalage de ses talents de « bête » de la publicité orale en persuadant ceux-là à lui confier la confection du costume vestimentaire désiré¹¹¹⁵.

Beaucoup de points restent à élucider dans les rapports entre les travailleurs de la confection (couturières et tailleurs) et leurs clients et clientes. Producteur de signes porteurs de prestige social, les premiers se transforment-ils en confidents de plus en plus sollicités des secondes, comme l'a noté Philippe Perrot pour l'histoire du vêtement européen du XIX^{ème} siècle ? La jalousie masculine est-elle ainsi nourrie en direction des tailleurs de Dakar ? Voit-on en ces êtres sexués des détourneurs de conscience et de corps féminins ? Comment entretiennent-ils leur image de marque ? A-t-on transformé couturières et tailleurs en instruments de prestige social « qu'il faut circonvenir à tout prix, afin d'obtenir façon, style, monogramme, autant de marques [susceptibles de constituer] un capital symbolique à très forte rentabilité commerciale »¹¹¹⁶ ? Quelles trajectoires territoriales expriment le mieux l'histoire des ententes, des mésententes et des réconciliations entre ces acteurs et leurs clients ?

Le texte d'Adja Ndèye Boury Ndiaye fournit quelques éléments de réponse à certaines de ces questions. Cet auteur apporte un témoignage sur les relations entre couturières et clientes en s'appuyant sur l'exemple de la nommée Ursule en ces termes :

« A l'approche des fêtes, il lui arrive de veiller, assise devant sa machine à pédale pendant que ses clientes lui tenaient compagnie. Certaines d'entre elles ne se gênaient pas. Elles

¹¹¹⁵ Diagne, Oumy, inf. cit. Elle considère que Lô Dame, installé à Niayes Thioker, est un des tailleurs les plus célèbres de Dakar dans l'entre-deux guerres.

¹¹¹⁶ Perrot, Philippe, 1981, op. cit., p. 75.

s'endormaient dans le lit même d'Ursule. Les autres prenaient bien soin à ce que la machine continuât à tourner jusqu'au matin afin que leurs robes soient achevées à temps. Et, c'étaient des causeries à n'en plus finir. Elles proposaient une portion de noix de kola à la couturière ou une tasse de café fumant, qu'elles préparaient dans la cuisine de tante Lika »¹¹¹⁷.

On ne peut que conclure à l'établissement d'une convivialité relativement profonde entre couturières et clientes. Les unes faisant des autres, et vice versa, des confidentes, des partenaires de commérage, de mouchardage et des « malades » de l'espionnage, sont disposées à agir comme Gnagna

« qui, en montrant les modèles qu'elle portait, faisait savoir à toutes les femmes de l'hôpital [où elle travaillait] que la meilleure couturière de Dakar habitait avec elle »¹¹¹⁸

4 - Les atouts du *rawatle*

Si l'état de la documentation collectée ne nous autorise qu'à différer les réponses à apporter aux autres interrogations exposées ci-dessus, il en va autrement lorsqu'il s'agit de se prononcer sur un questionnement centré sur les ressources du *rawatle*. Cette mode bénéficie d'un maillage relativement dense de surfaces de vente de produits manufacturés. Ces unités d'échanges sont constituées par les boutiques des Libano-Syriens, les comptoirs des grandes maisons commerciales bordelaises, les échoppes tenues par des marchands « noirs » travaillant pour leur propre compte ou pour celui des premiers commerçants nommés et les souks des Marocains de la rue Vincens. La période 1925-1927 représente sans doute l'âge d'or du *rawatle*. En effet, cette séquence

¹¹¹⁷ Ndiaye, Adja Ndèye Boury, op. cit., p. 11.

¹¹¹⁸ *Idem.*, pp. 111-112.

est marquée par une succession de traites arachidières satisfaisantes¹¹¹⁹ et, de manière subséquente, par une conjonction de signes de prospérité relative, donc d'amélioration du pouvoir d'achat des consommateurs. En termes plus brefs, ces deux facteurs stimulent la courbe des importations de biens de consommation finale comme les tissus.

Les tissus dits *tapi* ou *kafe* (du mot café) importés de la Gambie anglaise et les pièces textiles locales appelés *denk* et sorties des ateliers de tissage des Jananka, ont constitué des éléments structurants des discours sur le « marché », les « bonnes affaires » des faiseurs et diffuseurs de mode. Dans le territoire de la mode, les lieux de l'exposition et de la vente de ces marchandises exercent un puissant phénomène d'attraction. La cible favorite des exposants et des vendeurs est la femme, la gestionnaire du budget familial et la déléguée de la propension supposée de l'homme à établir une coïncidence entre « improduction » et gabegie de ressources¹¹²⁰. Allant à contre-courant de cette tendance, des secteurs de la société des hommes soucieux de subvertir les lois somptuaires ont dû regarder ces points d'exposition et vente comme un symbole de la cristallisation de la turpitude humaine.

Le *lalal nala* (déroulement d'un « tapis d'honneur ») de jeunes filles et femmes mariées ou divorcées est une autre ressource sur laquelle s'est édifiée la brillance du *rawatle*¹¹²¹. Jeu d'extériorisation de l'admiration engendrée par la magnificence de la conception et du port d'une tenue vestimentaire déterminée, il est convertible en *lo lambe* (gratification accordée au prochain qui monnaie sa révérence). Dévoilant une complicité certaine en matière de dépenses somptuaires, le *lalal nala* symbolise le gaspillage du temps par l'observé(e) (temps de l'ostentation, de la plastronnade) et par

¹¹¹⁹ A.N.S, 2G 29-2, *Rapport économique annuel*. 1929, p. 29.

¹¹²⁰ Baudrillard, Jean, op. cit., p. 19.

¹¹²¹ Camara, Dansy, inf. cit.

l'observateur ou observatrice (temps de la scrutation, de l'exclamation bruyante, de l'acquiescement, de la jubilation feinte ou sincère). Il fait du regard d'autrui le crible par lequel on fait passer l'exercice de la consommation vestimentaire. Les avantages attendus de cette délégation de pouvoir à l'autre sont la confirmation d'une « pagination » sociale toujours renouvelée, l'inscription sur la liste des figures de proue de la société qui organise et fait respecter la bienséance vestimentaire, l'acquisition durable d'un capital symbolique assimilable au prestige social ainsi constitué, la maîtrise d'un savoir-paraître ou, mieux encore, d'une science « dont la valeur réside dans sa futilité même, sa superfluité essentielle »¹¹²².

5 - *Du jeu sémiotique du rawatle*

Il importe, à la suite du traçage de ces directions d'interprétation du phénomène du *lalal nala*, d'étudier les significations portées par la mode du *rawatle*. Superposer des habits, c'est signifier au vis-à-vis qu'on dispose de ressources financières qui garantissent la participation à un jeu ostentatoire. Superposer des *rabal* (pagnes des tisserands *tukulër* et *manjak* ayant une valeur marchande supérieure à celle des tissus imprimés), c'est s'exercer au jeu renouvelé de la distinction et de la distanciation sociale. S'habiller avec ces unités textiles relativement lourdes, c'est prendre le parti d'adopter une démarche exprimant la discipline du corps, l'idée de solennité, « de calme et de majesté »¹¹²³. En somme, il s'agit de faire voir et de faire valoir une notabilité acquise ou imaginée comme telle. Ressource conférant respectabilité, induite en partie par la collusion d'intérêts entre autorités coutumières et religieuses et gestionnaires du pouvoir colonial, et pouvant servir d'écran à l'élément indigène durant les périodes de répression intensifiée des forces de police.

¹¹²² Perrot, Philippe, 1981, op. cit., p. 171.

¹¹²³ *Idem.*, p. 23.

Participer au *rawatle* au féminin, c'est célébrer l'inutilité et le gaspillage en refusant de se contenter du port d'un pagne unique de dessus¹¹²⁴. C'est également montrer la vanité de toute lecture tendant à réduire la fonction de l'habit à la protection du corps contre les agressions extérieures (regards des autres lus comme un enfer, rigueurs du froid subcanarien, nuisances des piqûres d'insectes, etc.) et à la préservation de l'intégrité des zones corporelles soustraites ordinairement du champ de la visibilité.

Etre un ou une *rawatlekat* (acteur ou actrice du *rawatle*), c'est accepter de fabriquer et de véhiculer une identité qui rime avec grandeur¹¹²⁵ et distinction. C'est l'identité nobiliaire que l'on s'efforce de manifester en enjambant le *juddu* social (celui des « ordres » de la société sénégalaise) et civique (celui du pouvoir colonial instituant le statut d'« originaire » ou de citoyen français). La revendication identitaire ainsi mentionnée est traduisible en termes de demande de reconnaissance adressée aux faiseurs et gardiens de l'ordre dominant, d'une personnalité bien déterminée et, de surcroît, inaliénable. Participer au *rawatle* équivaut ainsi, pour les mal-nés de la société d'ordre sénégalaise et les laissés-pour-compte de la cartographie coloniale, à écrire une stratégie de rattrapage ou de gommage des différences et à actionner une procédure de visualisation de la subversion idéologique de l'hégémonie des « autres ».

¹¹²⁴ Cette inclination à la dépense somptuaire se manifeste de manière répétitive dans l'histoire de l'Europe. Les villes de Rome et de Venise sont de bons analyseurs du luxe vestimentaire déroulé dans ce continent. Lire, pour les périodes antérieures, aux XIX^{ème} et XX^{ème} siècles :

- Chassignet Martine, « La condamnation des dépenses somptuaires à Rome au II^{ème} siècle av. J.-C. : l'exemple de l'œuvre de Plaute et Caton », *Chroniques italiennes*, 54, 1998, pp. 21-32 ;

- De Poli Luigi, « Le luxe vestimentaire des femmes comme source de perversion dans la *Divine Comédie* », *Chroniques italiennes*, op. cit., pp. 57-67 ; Manche Frédéric, « Regard sur les lois somptuaires vénitiennes (XIII^{ème}-XVIII^{ème} siècles) », *Chroniques italiennes*, op. cit., pp. 69-91.

¹¹²⁵ Pour de plus amples informations sur la fonction d'instrument de distinction dévolue au vêtement, voir Boucher François, *Histoire du costume en Occident de l'Antiquité à nos jours*, Paris, Flammarion, 1969, 448 p. ; Languer Laurence, *L'importance d'être vêtu*, Paris, Plon, 1962, 282 p. [Collection "D'un monde à l'autre"] et Mandalou Arnoldo, *5000 ans d'élégance*, Milano, Les Deux Coqs d'or, 1965, 319 p.

Pour asseoir la validité de cette dernière assertion, il importe de convoquer Cueco et Jean Baudrillard en leur faisant redire que le modèle vestimentaire véhiculé par la mode en question est une « rupture en regard de la norme »¹¹²⁶ et fonctionne « comme l'enfer du pouvoir, cet enfer qu'est la relativité de tous les signes et que tout pouvoir est forcé de briser pour assurer ses propres signes »¹¹²⁷. Peu importe que la conjoncture soit celle d'une aisance partagée ou d'une crise mal supportée par les victimes.

C - La mode de crise des années 1930

1 - Un habillement moins travaillé par les logiques de l'emphase

La crise coloniale déclenchée dès 1927¹¹²⁸ appartient au lot des conjonctures génératrices d'un mal-vivre profond. A la suite de la baisse des tonnages de biens importés (dont les tissus) et de celle de leur consommation « malgré l'avilissement de leurs prix »¹¹²⁹, la ville de Dakar, qui enregistre un accroissement démographique de 71% entre 1931 et 1936¹¹³⁰, se trouve plongée dans une morosité économique et une paupérisation qui ne manquent pas de déteindre fortement sur le phénomène de la mode.

La mode de crise s'installe. Elle traduit la faculté d'adaptation des populations à la nouvelle conjoncture. Sa visibilité est surtout notée dans le renouvellement de la vêtue et de la coiffure.

¹¹²⁶ Cueco, op. cit., p. 79.

¹¹²⁷ Baudrillard, Jean, op. cit., p. 19.

¹¹²⁸ Sur le bornage chronologique de cette crise, voir Mbodji Mohamed, op. cit.

¹¹²⁹ Coquery-Vidrovitch, Catherine, « Mutations de l'impérialisme colonial français dans les Années 30 », *African Economic History*, 4, 1977, p. 134.

¹¹³⁰ *Ibidem*.

Le *rawatle* qui perdure, n'est plus la mode du jour adoptée par le grand nombre de gens. Elles contribuent à installer un chevauchement de modes. Dans la nouvelle vague vestimentaire, les pagnes deviennent moins longs, leur superposition moins dense. Le tissu dit indigo a dû connaître, en revanche, un second (?) souffle de rayonnement. Une extension de la gamme de ses variantes a été probablement enregistrée. Aux tissus teints en bleu ou en noir, on a ajouté en guise de pièces vestimentaires de renouvellement des unités textiles qui se remarquent par leurs dessins. Ces inscriptions ont déterminé l'appellation variée des boubous confectionnés avec lesdites unités. *Xosi* (griffe ?), *bantu bale* (tige de balai) et *yume* (qui se signale par le fait que le boubou est teint « en bleu de nuit [de] la base... jusqu'à une hauteur ne dépassant pas les hanches »¹¹³¹) sont leurs termes de désignation sourants¹¹³². Acheter des *garey*, « fils de coton parfois déjà teints de couleurs vives et vendues non en pelotes mais montées en échevaux »¹¹³³ et signer un contrat de tissage avec un Jananka composent certains des actes ayant continué à rythmer une partie du vécu quotidien des femmes de Dakar .

Avec la gamme des vêtements de dessus conçus à la faveur de la crise de l'économie coloniale doublée de celle de l'économie-monde capitaliste, on remarque que l'envers est le mode de fonctionnement de la nouvelle mode. En d'autres termes, elle se veut une négation absolue du *rawatle*. Ceci se répercute même sur la dynamique d'invention d'unités lexicales utilisées pour désigner les nouveaux modèles vestimentaires. Ainsi, à la camisole appelée *ndoket* ou *lees*, on oppose le corsage qui s'arrête à la base du tronc et est appelé *contar lees*, *xit mbal*, *tay baas* (taille basse) ou encore et de façon plus imagée *tiim taat* (surplomber les fesses est la traduction la plus appropriée).

¹¹³¹ Ndiaye, Adja Ndèye Boury, op. cit., p. 86.

¹¹³² *Ibidem*.

A l'instar du corset, le *tiim taat* permet de « Prendre la taille, soutenir les seins, faire rebondir la croupe, cambrer [la] silhouette »¹¹³⁴. Montrer la « proéminence » et l'« envahissement » du muscle fessier, exercice auquel se sont exercées les femmes européennes au XIX^{ème} siècle¹¹³⁵, obnubile désormais les citadines et néo-citadines de Dakar . Aussi, se convainquent-elles qu'entrer dans son *tiim taat* c'est entrer dans une nouvelle stratégie de séduction par l'habit avec les attentes de l'exhibition des postures et des régions corporelles « érogènes ou sexuellement désirables »¹¹³⁶. La conduite sociale de ces faiseuses et diffuseuses de mode conforte la plausibilité du point de vue de P. Perrot selon lequel le passage de l'ample à l'ajusté, du long au court signifie un raccourcissement des formes, c'est-à-dire une actualisation des normes de rappel des exigences esthético-éthiques et d'invitation au relâchement¹¹³⁷. Relâchement dans la production des signifiants gestuels de la pudeur en vue d'un affichage réussi de l'« excellence corporelle »¹¹³⁸ et dans la fabrication des mots à dire pour agrandir le ressort territorial de l'impudeur. C'est sous ce dernier rapport que se comprend l'utilisation courante de l'expression *tiim taat*. Avec ces façons de faire et de dire l'anti-pudibonderie, la préoccupation consistant à faire voler en éclats certaines « chasses gardées » du tabou devient plus forte.

Les babouches dorées, importées du Maroc et vendues à 125 F, correspondent à un autre symbole du rétrécissement du territoire de la pudeur. La doublure du talon de ces chaussures de couleur blanche, rendue compte dans leur appellation de *dubal talon*¹¹³⁹,

¹¹³³ *Ibidem.*

¹¹³⁴ Perrot, Philippe, 1981, op. cit., p. 268.

¹¹³⁵ *Idem.*, p. 20.

¹¹³⁶ *Ibidem.*

¹¹³⁷ *Idem.*, p. 24.

¹¹³⁸ *Idem.*, p. 21.

¹¹³⁹ Diagne, Oumy, inf. cit.

intervient comme un facteur de renforcement de la vture d'exhibition du corps. Avec le talon relev, on parvient à exhausser et à cambrer la silhouette¹¹⁴⁰ et, donc, à rendre plus dsirable le corps ainsi rduit au statut d'objet consommable à un moment où la crise rode les capacits d'achat de la plupart des consommateurs. C'est pourquoi on peut mettre l'hypothse selon laquelle la consommation du corps, qui est suggre à l'observateur « regardant » de la rue, est une consommation d'attente (attente de la rencontre intime des sexes) et/ou une consommation de substitution. D'o les attentats à la pudeur commis par des habitants de Dakar victimes ou non de la « misre sexuelle »¹¹⁴¹.

Dans la mode de crise au masculin, la couleur blanche du vtement de dessous est toujours actuelle. Le *xaftaan* dit *xaftaan baraya*, avec sa garniture de boutons tale sur toute la longueur de la partie droite de l'ouverture allant du thorax au cou du corps vtu, est adopt particulièrement en milieu jeune¹¹⁴². Le port des articles venus du Maroc : babouches de Marrakech (d'o leur nom de *marakiis*) et bonnet de Fez (d'o l'appellation de *bone fass*) est une des voies à suivre par tout candidat à l'lgance masculine qui se montre circonspect quant à l'adoption des tenues de sortie europennes.

2 - Vers le degr zro de la coiffure au fminin

Dans l'univers de la coiffure des femmes, les postiches sont moins toils en *libidoor* (Louis d'or) tandis que le *gindi* et le *raw* s'imposent comme les modles de tresses dominants. Le premier modle se prsente sous la forme d'un jeu de frisage ou de tressage des cheveux rpartis en deux rampes. La figure de l'pine dorsale du poisson est une des formes courantes de prsentation du *gindi*. Avec le *yaxu jn* (os de

¹¹⁴⁰ Perrot, Philippe, 1980, op. cit., p. 107.

¹¹⁴¹ Faye, Ousseynou, 1989, op. cit.

¹¹⁴² Voir la photo ci-dessous.

poisson), on a une variante de ce modèle qui appelle davantage d'ingéniosité. Cette variante se compose de tresses fines et nombreuses¹¹⁴³. Selon Adja Ndèye Boury Ndiaye, les mouchoirs de tête ajustés sur ces tresses étaient « en « aku » simple tissu de coton (et pendant les jours de fête) en soie « soy » épaisse, comme satinée, avec des disques ou des cercles en relief dessus ». Elle ajoute que les mouchoirs enserraient les inoubliables « « nguka » de satin et de velours noirs » appelés *foronpopileer* (Front populaire)¹¹⁴⁴.

Mais seul le texte (oral) de Ibrahima Ndoye permet de se rendre compte et de rendre compte du poids de la crise dans l'évolution de la coiffure féminine¹¹⁴⁵. Cette évolution semble se faire sous le sceau de la régressivité car la suie de marmite et les beurres locaux, tel que le karité, se substituent aux lotions et graisses capillaires importées. En contournant ainsi le coût relativement prohibitif de ces produits pour des consommateurs aux ressources financières amoindries, la tresseuse et sa cliente donnent donc l'image-mouvement du marcheur à reculons qui se fixe, en guise d'objectif et de destination, le retour à l'histoire primaire de la tresse. La remise au goût du jour du *jal jali* (perles ceinturant les reins des femmes et faites avec des noix de *dank*¹¹⁴⁶, qui est manifeste durant ces années de crise, d'après le témoignage d'Oumy Diagne¹¹⁴⁷), serait une des données confirmatives de ce retour supposé à l'« archéologie » du savoir-faire esthétique.

¹¹⁴³ Ndoye, Ibrahima, inf. cit.

¹¹⁴⁴ Ndiaye, Adja Ndèye Boury, op. cit., p. 67.

¹¹⁴⁵ Ndoye, Ibrahima, inf. cit.

¹¹⁴⁶ Elles sont pilées, et mises en boule, puis percées pour laisser passer la cordelette ceinturant les reins de la femme.

¹¹⁴⁷ Diagne, Oumy, inf. cit.

3 - Les mécanismes de solidarité et la mode de crise

En reprochant, au passage, à Philippe Perrot de courir, à son tour, le risque d'établir « des relations [d'inéquivalence] systématique entre une forme et son contexte historique »¹¹⁴⁸, on peut noter que l'habit court et le recours quasi exclusif aux cosmétiques à faible valeur marchande montrent qu'il y a une mise en œuvre de procédures d'ajustement et de réajustement à la crise. Au nombre de celles-ci, nous pouvons signaler l'uniformisation et la circulation des vêtements. Ces dernières ont pour instance d'accomplissement le *mbotaay*¹¹⁴⁹, cadre associatif à but récréatif et/ou d'entraide et à caractère laïc dans lequel se mobilisaient les femmes appartenant à la même classe d'âge.

Comme on le constate, ces deux procédures entretiennent une relation d'interdépendance. La solidarité de groupe et/ou de sexe se réalise dans cette circulation sans qu'il soit possible à un observateur non averti de se rendre compte que certaines femmes n'appliquent les règles du paraître vestimentaire qu'en empruntant *ndoket* ou *xit mbal*, pagnes, *kaje* et *xulalat* (spécimen de boucles d'oreille) de leurs congénères. La circulation des richesses vestimentaires sous la forme de l'emprunt a certainement connu une intensité remarquable. Mais celle de la séquence chronologique correspondant à la phase africaine de la deuxième Guerre mondiale (1940-1944) a été plus remarquable encore.

D - La mode en hibernation entre 1940 et 1944

1 - L'ère des haillons et du vêtement collectif

La misère, consécutive aux contraintes du second conflit mondial (effort de guerre, autosuffisance des colonies en biens de consommation naguère importés de la

¹¹⁴⁸ Perrot, Philippe, 1981, op. cit., p. 42.

¹¹⁴⁹ Diagne, Oumy, inf. cit.

métropole et/ou de ses homologues, régulation étatique assez drastique du marché de consommation avec le rationnement ayant comme exemple de corollaire l'inflation « sauvage » des prix)¹¹⁵⁰, inaugure une série de changements dans le monde de l'habillement et de ses accessoires. Entre autres faits signalétiques des mutations, il y a cette sorte de retour au primat de la fonction primaire de l'habit (fonction de protection et de sauvegarde de la décence). C'est la perte ou l'érosion du statut d'unité signifiante polysémique du vêtement qui est le signalement de l'hibernation de la mode. C'est pourquoi les modèles vestimentaires, dont le chevauchement est visible dans les années 1930, s'inscrivent dans une durée de vie plus longue. Mais, l'épuisement de leur « temps court », mouvement fondateur de leur éphémérité et de leur fugacité, les convertit progressivement en quasi-reliques.

A un moment où la police est accusée d'avoir adopté en guise de règle de conduite l'arrestation de tout passant dans la rue détenteur de tissus, en se fondant sur des présomptions de vol, de recel ou de fraude¹¹⁵¹, les segments sociaux frappés de plein fouet par l'indigence ont été obligés d'user leur garde-robe. Ainsi, ils ont continué à porter jusqu'à l'effilochement total leurs vieux habits. Désormais, c'est une société habillée en haillons qui peuple la « cité périphérique » de Dakar . Dans les familles où on évite d'intégrer cette société haillonnée, la règle est de se confectionner et de partager une tenue de sortie unique. Ces cellules sociales dament incontestablement le pion aux *mbotaay* lorsque l'on compare les taux de circulation de biens vestimentaires qu'ils réalisent. Nous fondons cette assertion sur le fait que le repli sur soi en cette

¹¹⁵⁰ Les difficultés d'approvisionnement s'étendirent à l'alimentation en eau potable. Les bornes-fontaines de la Médina furent fermées tandis que celles du Plateau ne distribuèrent au résidant sa ration hydrique quotidienne qu'entre 8h et 10h du matin. Pour pallier l'insuffisance provoquée par cette distribution parcimonieuse, il y eut un retour à grande échelle à l'usage de l'eau de puits. Cf. Guèye Bineta, « Croissance démographique et approvisionnement en eau courante de la ville de Dakar , Sénégal (1945-1971) », Paris , Université Paris VII, 1998, pp. 32-33.

¹¹⁵¹ Faye, Ousseynou, 1995, op. cit., p. 82.

période de crise a été plus bénéfique à la cellule familiale car elle dispose de moyens disciplinaires plus puissants que ceux du cadre de vie associative de quartier. En outre, les nombreuses obligations quotidiennes nécessitant la mobilité spatiale de la plupart des membres de la famille (aller faire des emplettes au marché, corvées d'eau, visites domiciliaires aux voisins et aux parents et ami(e)s éloignés, etc.) dictent davantage de promptitude dans la satisfaction des demandes de port du vêtement collectif.

Ce vêtement visible, qui se superpose, de moins en moins, à un vêtement invisible, s'ajoute, dans certains foyers, à la tenue d'intérieur confectionnée avec des matériaux, rarement employés. C'est le cas des sacs de sisal. Beaucoup de témoignages oraux mentionnent que les peaux de chèvre et de mouton (séchées et lustrées) et la percale ont été substituées aux tissus ordinairement utilisés. Un propos, dont la véracité reste à démontrer, veut que la percale habillant certains habitants de la Médina ne soit rien d'autre que le linceul arraché d'un cadavre nouvellement inhumé. En somme, il y a profanation d'une tombe par exhumation et dépouillement frauduleux de son occupant. Si l'historicité d'une telle série de conduites déviantes était établie, la culpabilisation systématique par les services de la police coloniale des indigènes détenteurs de tissus imprimés lors de leurs déambulations quotidiennes dans les rues et autres lieux publics, serait une décision raisonnée et non le résultat d'une criminalisation a priori du « Noir » colonisé. L'Etat pénal colonial ne serait pas à son tour un agent de désinsertion sociale. Toutefois, tout ce discours au conditionnel est à articuler à la prégnance durable de l'idéologie vichyste pour avoir l'épaisseur d'une hypothèse fiable.

Les corps non habillés à un moment donné et pour des raisons déterminées avec ce vêtement collectif ou avec ces variantes de costume archaïque, tous deux étant suffisamment expressives de l'abomination de l'indigence, (re)noient avec le nu. Nu absolu des enfants des deux sexes et nu partiel des personnes des autres âges. Le pantalon modélisé par le colonisateur, le *caaya* (pantalon dit bouffant), le *ngemb* (petit pagne enroulant le postérieur et la devanture pénienne) de l'adolescent n'arborant pas la culotte de l'écolier, le pagne porté par la femme (et aussi par l'homme), forment la

garde-robe avec laquelle est effectué l'habillement des régions corporelles soustraites, selon les règles de la décence, aux regards extérieurs. Les muscles fessiers et les devantures des organes sexuels sont au centre des préoccupations soustractives d'une « humanité » assimilable à une « humanité cousue » quand elle s'affiche avec les trois premières unités vestimentaires citées et à une « humanité drapée » avec les derniers modèles autochtones nommés¹¹⁵².

2 - *Le retour au nu*

La généalogie de la bienséance vestimentaire affecte aux populations du monde rural la pratique du dénudement partiel. Aussi, pensons-nous pouvoir envisager valablement l'hypothèse d'une identité citadine transfigurée et aussi celle d'une aisance affermie dans l'accomplissement de pratiques ostentatoires pour tous ceux et pour toutes celles qui disposent d'un fonds de roulement vestimentaire substantiel¹¹⁵³.

Dénudement rimant avec dénuement et empesage avec richesse en capacités acquisitives de biens marchands, le jeu de déploiement des différences l'emporte sur celui de leur effacement auquel, se consacrent, couramment et au moyen de l'imitation, les laissés pour compte de la distribution des richesses sociales. Il est probable que l'incapacité à inverser le cours de l'histoire, induite dans l'évocation de ce mouvement d'oppositions sur le terrain de la vêtue, soit restée intacte malgré l'introduction, dès 1943 (?), de tissus monochromes américains peu chers. Ces pièces textiles au *lees* (largeur) appréciable (2 mètres) avaient le blanc, le rose, le gris et le jaune comme

¹¹⁵² Perrot, Philippe, op. cit., p. 14. Notre informateur Ndoye Ibra hima soutient avoir participé, durant la guerre 39-45, à une des célébrations du *gamu* (fête commémorative de l'anniversaire de la naissance du prophète de l'islam) à Tiwawone. Dans cette Mekke de l'écrasante majorité des disciples sénégalais de la confrérie des Tijaan, il affirme avoir vu des gens respectables afficher la nudité de leur buste. Dans les trains de transport de passagers assurant le desserte Dakar-Tiwawone, il déclare avoir remarqué la répétition de la même image.

¹¹⁵³ Nous avons emprunté l'expression à Perrot Philippe (1981, op. cit., p. 173).

principales couleurs d'impression¹¹⁵⁴. Le basculement, projet nourri par des acteurs victimes de la stratégie de soulignement des différentes appartenances sociales et bénéficiaires de l'approvisionnement du marché avec cette production textile américaine, ne pouvait que s'inscrire dans une perspective d'ajournement. La raison en est la brièveté du temps qui a séparé le démarrage du ravitaillement de Dakar en tissus monochromes de la fin de la guerre pour la France et pour son empire colonial à la suite des débarquements alliés en Europe de l'Ouest durant l'année 1944.

E - La mode en redéploiement entre 1944 et 1946

La logique de l'emphase, qui a perdu du terrain dès 1927 au profit de celle du renoncement à la grande théâtralité dans le paraître culturel, se poursuit après la phase d'ajournement du cycle de production de modes vestimentaires. Dans le contexte d'après-guerre servant de cadre chronologique d'accomplissement de cette évolution linéaire, attestant ainsi de la réduction à la dimension d'une parenthèse du temps du conflit armé vécu par le Sénégal et la France, le raccourcissement des formes équivaut à leur raffinement et à leur miniaturisation. Abdoulaye Sadju en fait cas quand il parle de petites babouches à la mode, de boucles d'oreilles aux « cercles d'or d'une minceur incroyable » et de chaînettes en or pareilles à un « long reflet de soleil »¹¹⁵⁵.

Par ailleurs, la Conférence de Brazzaville de 1944, l'anti-colonialisme véhiculé par les Etats-Unis, l'U.R.S.S et les forces de gauche des pays européens, l'extension de la citoyenneté française à tous les colonisés avec la constitution de l'Union française pendant l'année 1946, etc., balisent la voie des citoyens de Dakar impliqués dans la réappropriation du code vestimentaire européen. Anciens combattants revenus de

¹¹⁵⁴ Ndoye, Ibrahima, inf. cit.

¹¹⁵⁵ Sadju, Abdoulaye, *Maimouna*, Paris, Présence africaine, 1958.

guerre, malgré la relative pauvreté de leur garde-robe¹¹⁵⁶, élèves du système scolaire colonial et leaders politiques sensibles aux charmes du costume occidental comme Me Lamine Guèye et son jeune colistier nommé Léopold Sédar Senghor, participent à la diffusion des robes, jupes, vestes, cravates et casques. Même les filles ne dédaignent pas le port d'un attribut masculin tel que le casque que l'on tire jusqu'à la hauteur des paupières pour bien signifier son adhésion à la mode de coiffure en vogue¹¹⁵⁷. Un pareil geste d'intégration sociale réaffirmée a été lisible à l'occasion du déroulement des manifestations festives.

IV - Du savoir-faire la fête

A - Participer en les subvertissant aux fêtes des autres

1 - La subversion ritualisée du 14 juillet

Avant et pendant la période 1914-1918, les fêtes des dominants célébrées à Dakar et dans le reste du Sénégal se subdivisaient en manifestations laïques et officielles et en manifestations religieuses. Dans la première série, on retrouve le rituel commémoratif du 14 Juillet (fête nationale de l'Etat français) et dans la seconde Noël et la Saint Sylvestre. On a donc une diffusion simultanée du calendrier politique et du calendrier religieux. Elle institutionnalise ce que Armelle Chatelier appelle les « temps imposés »¹¹⁵⁸ et participe, au-delà de la pérennité de la « complicité » entre l'Eglise et l'Etat métropolitain à travers leurs démembrements coloniaux dans la construction du projet hégémonique outre-mer, à la reproduction des balises constitutives des productions

¹¹⁵⁶ Guèye, Mbaye, « Le 1er décembre 1944 à Thiaroye ou le massacre des tirailleurs sénégalais anciens prisonniers de guerre », *Revue sénégalaise d'histoire*, Nouvelle série, 1, 1995, pp. 10-11.

¹¹⁵⁷ Ndoye, Fatou, inf. cit.

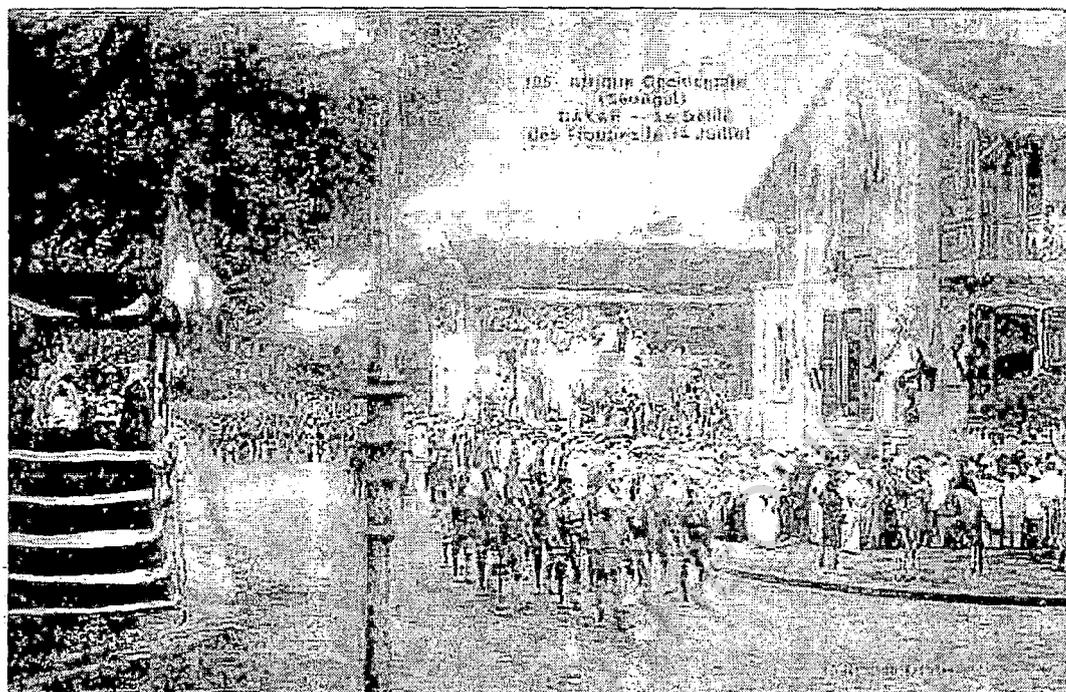
¹¹⁵⁸ Chatelier, Armelle, « Populations urbaines africaines et calendriers festifs coloniaux en A.O.F », Charles Becker, Saliou Mbaye et Ibrahima Thioub (éds), op. cit., p. 815.

territoriale et mentale de l'« État-Nation » colonial. Les fêtes introduites dans la colonie devant contribuer à l'orchestration réussie des rituels de glorification de la conquête et de la pacification des terres, des corps, des esprits et des âmes au bénéfice de la « nation française », les autorités déconcentrées ont été amenées à proclamer périodiquement le lancement des manifestations célébratives. La loi du 17 août 1880 leur sert de référent lorsqu'elles exercent le pouvoir d'organiser une fête aussi fondamentale pour elles que le 14 Juillet. Cette qualification est à rapporter au fait que, comme actant de commémoration, le 14 Juillet se veut une répétition, c'est-à-dire une ré-institution légitimante de l'histoire passée¹¹⁵⁹.

Mais le « temps imposé » de la fête du dominant n'est pas nécessairement un temps figé. Au contraire, il est re-constructible. Aussi, a-t-il été synonyme de temps recomposé à la suite de la refonte du calendrier des fêtes officielles, en 1922, avec la célébration de la signature de l'Armistice du 11 novembre 1918 et, durant la période du vichysme triomphant, avec l'introduction des fêtes de l'Arbre-et de Jeanne d'Arc. Avec la victoire des « résistants » sur les « collaborateurs » en métropole, à la suite des débarquements alliés de 1944 en Normandie et en Provence, la « cartographie » du temps festif colonial s'envisage comme un maillage moins densifié. Les fêtes additives de l'Arbre et de Jeanne d'Arc, par lesquelles l'idéologie vichyste a voulu écrire une partie de l'histoire de sa dominance, disparaissent du « calendrier républicain ».

¹¹⁵⁹ Marin, Louis, 1994, op. cit., p. 58.

Pièce iconographique n° XIX : La fête du 14 Juillet à Dakar



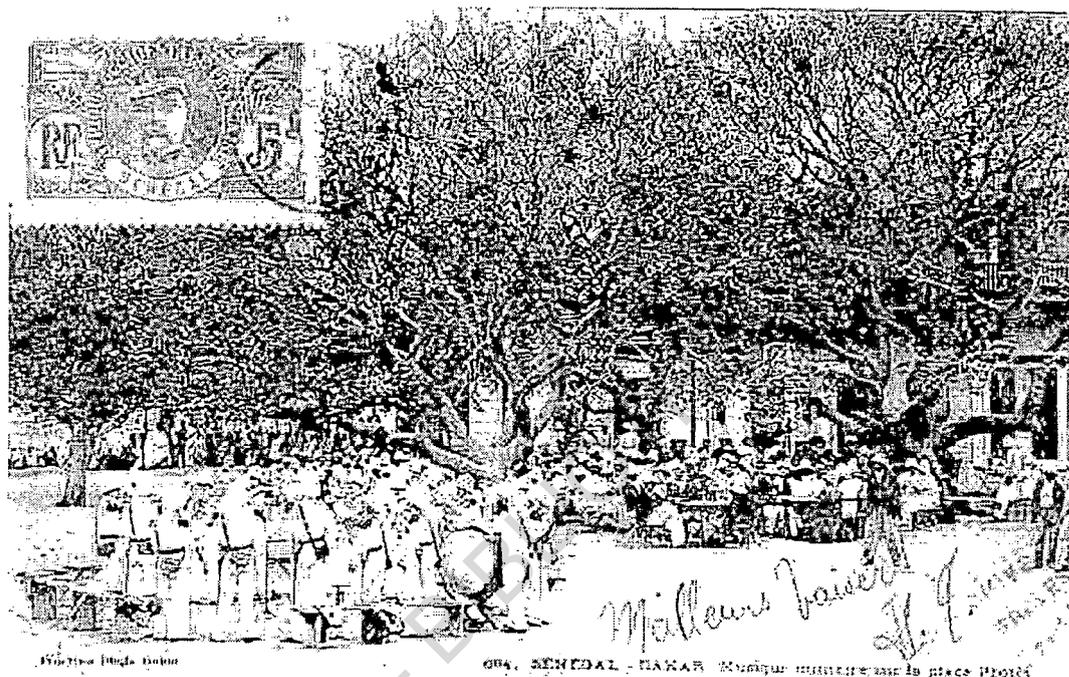
Source : ANS 4Fi 855

C'est une rythmique binaire qui marque la célébration d'une fête officielle tel que le 14 Juillet. Le 13 juillet, la veille de la commémoration, correspond au temps de la mobilisation des moyens de faire la fête. Illuminer les bâtiments administratifs, geste par lequel on décide de rendre un hommage appuyé au jacobinisme en valorisant par le jeu de lumière les lieux de son institutionnalisation¹¹⁶⁰, et distribuer des secours aux indigents, signe de la providentialité attribuée à l'Etat jacobin, en sont des moments fort remarquables. Le 14 juillet, jour des manifestations festives proprement dites, réinscrit la binarité à l'ordre du jour. La temporalité mise en exergue renvoie à une organisation bipartite des rites célébratifs. Salves de canon (bruits assourdissants déclarés légaux) et défilé militaire (des troupes censées être les héritières des artisans de la conquête des terres par laquelle, s'est faite, sur le mode de la discontinuité, la production territoriale de l'État-Nation français) se combinent. Cette combinaison produit une des séquences de la matinée pendant laquelle le pouvoir dominant fait

¹¹⁶⁰ Chatelier, Armelle, op. cit., p. 817.

entendre et fait voir les signes de son hégémonie, de sa capacité à (re)mettre au pas tout sujet dominé ou tout groupe de colonisés tenté par l'orchestration ou la réorchestration d'une gestuelle d'insubordination.

Pièce iconographique n° XX : Fête coloniale sur la place Protêt



Source : ANS 4Fi, 759

Avec une telle stratégie d'apeurement, on escompte comme résultats la docilité et l'admiration du colonisé (devant tant de preuves de la « supériorité » de l'autre et de sa propre « infériorité »). Pour l'amener à bien intérioriser ces « vérités » et à faire sien cet état d'esprit et, par conséquent, à traduire en actes la réussite de l'objectif d'appropriation de sa personne par les acteurs du pouvoir dominant, on lui suggère de manifester, à travers la scène de la réception des élites autochtones, le plaisir d'être pris, par procuration, en considération. Mais, c'est l'acceptation de son rôle de spectateur, d'élément dynamique du dispositif décoratif de la représentation scénique de l'omnipotence du « Blanc », de consommateur d'images-mouvements suffisamment expressives de la volonté de puissance du délégué de pouvoirs de

celui-là à Dakar , qui est formulée comme conduite immédiate à rendre visible et lisible au cours des actes commémoratifs de la matinée.

En signifiant bien à l'indigène que toute insoumission de sa part ne peut que procéder de la déraison, le pouvoir colonial dicte la continuation des réjouissances en fixant ses conditions et ses règles. Après avoir choisi dans la distribution du temps de la fête le meilleur moment (la matinée n'est pas synonyme, en théorie, de canicule), dans sa géographie l'endroit le plus disputé (le centre de la ville, avec notamment son lieu emblématique qu'est la Place Protêt) et dans sa sociologie le seul rôle ennoblissant pour faire l'histoire des « grands » de ce monde (celui d'acteur pourvu de moyens d'établissement et/ou de préservation d'un ordre social déterminé), les autorités politico-administratives basées à Dakar jettent du lest (?) au colonisé. Dans son cadre de vie de la Médina , où on l'invite à retourner en matérialisant par la trajectoire territoriale suivie la polarité du site de la fête, ce dernier a la latitude de jouer au jeu de l'acteur. Mais puisqu'il exécute, en changeant de statut, une partition écrite par et pour son vis-à-vis, la dépréciation du nouveau rôle actoriel qui est le sien est contenue dans la logique mimétique informant la poursuite d'une célébration placée sous le signe de la routine¹¹⁶¹.

Ainsi, avec le reste du temps de la fête décomposé invariablement en deux séquences (l'après-midi et le soir), on constate que le programme des opérations commémoratives subit peu de modifications. En 1914, on a, pour la première séquence, comme activités ludiques des courses de bicyclettes et à pied, des concours de grimaces, des exercices divers tels que les « jeux » du baquet, des couches, des cisailles, de la poêle, etc., des rites majeurs comme le tir (à la carabine, au pigeon) et les régates mobilisant cinq catégories d'embarcation : les cotres et quatre modèles de pirogue contenant, par ordre décroissant, des pagayeurs au nombre de 33, 25, 15 et 7. Le grand bal populaire

¹¹⁶¹ *Idem.*, p. 816.

(contrebalancé, il est vrai, par le concert de la place Protêt apparemment destiné aux gens formant le « bas » de la « classe d'en haut »), la retraite aux flambeaux et les séances de danse au son du tam-tam, clôturent, durant la soirée, l'implication du petit peuple de la Médina ¹¹⁶².

Comment s'est-on exercé, du côté de la Médina, à participer tout en la subvertissant à une fête telle que celle dite du 14 Juillet (le Katosulet) ? En termes plus explicites, quels faits et gestes montrent que le colonisé s'évertue à se réapproprier la fête en s'assignant des objectifs qui entrent en contradiction flagrante et irréductible avec les résultats attendus de la stratégie d'apurement du pouvoir colonial ?

Une collecte de matériaux qui informent sur les comportements, les intentions affichées ou occultées par les participants indigènes aux festivités du 14 Juillet, s'avérant difficile à réaliser, nous avons choisi de poser sous forme d'hypothèses les interprétations concourant à fournir un faisceau de réponses aux interrogations posées. La simulation de gestes d'acquiescement par l'habitant « indocile » de la Médina, en se présentant au lieu de déroulement des scénarii festifs du matin et en s'investissant l'après-midi et le soir du jour de célébration proprement dite de la fête nationale française dans les réjouissances délocalisées dans la « cité périphérique », est inscrite dans une stratégie d'invalidation des procédures de pouvoir, lesquelles sont (re)mises à jour par les dominants qui ont le devoir d'imaginer et de combiner des procédés de leur

¹¹⁶² A.N.S, 3G2-157, Programme de réjouissances publiques en vue des fêtes du 14 Juillet 1914 par lettre transmissive n°653 du 6 juillet 1914 du Premier Adjoint au Maire faisant office de Maire au Gouverneur général de l'A.O.F. Voir aussi les documents iconographiques portant les cotes suivantes :

- 4 Fi 745, *Dakar . Le village*, Dakar [1917], 200

- 4 Fi 747, *Dakar . Femmes et enfants*, Dakar, 296

- 4 Fi 748, doc. cit.

Voir aux A.N.S, 3G-100 (180), *Fêtes commémoratives métropolitaines et indigènes*. Rapport des manifestations. Lire aussi « les fêtes du 14 Juillet. A Dakar », *Paris -Dakar*, 443, 15 juillet 1937, pp. 1-3.

« extension... [et de] leur majoration »¹¹⁶³. La dissimulation informant cette stratégie permet au « spectateur » de la version « civilisée » du 14 Juillet d'observer et de lire autrement les « choses » données à regarder et à apprécier par les autorités coloniales. N'avoir à exprimer que du dédain face à la plénitude de la force physique étalée avec le « tapage » au canon et le défilé militaire et face à l'apologie de l'obséquiosité faite par ces personnages lorsqu'ils pavoisent en montrant leurs « chefs indigènes », est une disposition pouvant être largement partagée dans le public africain. En outre, la banalisation des images à consommer de la version « civilisée » du 14 Juillet est envisageable au terme de l'expression d'un dédain dissimulé par nombre de spectateurs noirs.

La banalisation de la fête du dominant ouvre la voie à la querelle de la fête¹¹⁶⁴. En refusant de cautionner cette fête mythique qu'est le 14 Juillet, c'est-à-dire une représentation d'actions par lesquelles on cherche à « manifester la cohérence du groupe en exaltant l'unanimité »¹¹⁶⁵, le colonisé de la Médina convertit la fête du dominé (sa fête) en idéologie, en débauche des signes « qui tente de faire admettre une force qui ne s'exerce [pas] par la force »¹¹⁶⁶, mais par la ruse et l'adresse. En n'acceptant pas en cadeau la fête programmée par et pour lui par le prince, le colonisé cherche à exceller dans les jeux auxquels il participe afin d'œuvrer à la réalisation d'un spectacle qui « véhicule et produit du pouvoir »¹¹⁶⁷, celui d'égaliser et même de surpasser le pouvoir du dominant. La régata n'offre-t-elle pas l'occasion au challenger lebu et à son congénère jouant le rôle de spectateur de vouloir prouver que le spectacle offert est celui de leur seule puissance ? Batteur, danseur et spectateur de « tam-tam »

¹¹⁶³ Foucault, Michel, 1976, op. cit., p. 66.

¹¹⁶⁴ Duvignaud, J. *Spectacle et société*, Paris, Denoël Gonthier, 1970, p. 125.

¹¹⁶⁵ *Idem.*, p. 20.

¹¹⁶⁶ *Idem.*, p. 64.

¹¹⁶⁷ Foucault, Michel, 1976, op. cit., p. 133.

ne sont-ils pas capables de révéler la même intention ? En définitive, la fête du dominé se veut une combinatoire de signes par lesquels on veut valider, de façon ostensible, la subtilité du rapport du citadin de la marge au projet hégémonique colonial.

Ne peut-on pas en dire autant avec les « chefs indigènes » conviés aux cérémonies festives de la matinée du 14 Juillet ? Cette fête n'est-elle pas la leur ? Ne la regardent-ils pas comme la fête du pouvoir partagé ? Ne peuvent-ils pas, pour aboutir à une telle conclusion, interpréter cet accueil au sein des « grands hommes » de la fédération de l'A.O.F et de Dakar comme une marque de révérence, une preuve tangible de la nécessaire association des pouvoirs « noir » et « blanc » pour produire le pouvoir de fonder et de gérer la ville ? Ne tentent-ils pas, de manière répétée, de mettre à profit l'apparente considération qui leur est témoignée par les services protocolaires du Gouvernement général de l'A.O.F, pour signifier aux « gens d'en bas » que la puissance qui « se fait spectacle »¹¹⁶⁸ avec le défilé militaire est aussi la leur ? Une réponse affirmative apportée à ce questionnement renforcerait le fait que la fête du 14 Juillet soit une et multiple, correspond à un moment fort de (dé)monstration de la capacité du colonisé à refaire la fête de l'autre, à se l'approprier.

2 - La substitution du jang à la fête religieuse du dominant

La capacité à refaire la fête de l'autre s'observe surtout avec les conduites des lettrés musulmans et du « petit peuple » de la Médina durant la célébration de Noël et de la Saint Sylvestre. Le *jang* (veillée festive) et le fanal constituent les couronnements respectifs des dites conduites.

Le *jang* serait apparu, à la Médina, dans les années 1930¹¹⁶⁹. La périodicité de son organisation a certainement connu une évolution. D'exercice quotidien au départ,

¹¹⁶⁸ Duvignaud, J., 1970, op. cit., p. 64.

¹¹⁶⁹ Dramé, Daouda Demba, op. cit., p. 76.

- comme l'indique Daouda Demba Dramé affirmant à la suite de ses informateurs que « Chaque soir, les gens se rencontraient dans un quartier pour rendre gloire à Dieu »¹¹⁷⁰, le phénomène s'est inscrit dans un cycle de répétition dont les intervalles de temps sont plus longs. Cette redistribution dans le temps, ordonnant une plus grande mobilisation des acteurs de la fête et aussi une majoration de sa solennité, a été probablement effectuée avant même que ne prenne fin la guerre 39-45.

La probabilité ainsi énoncée nous permet de supposer valablement l'idée d'une appropriation du temps de la fête des dominants par le citoyen de la Médina . Aussi, ce dernier organise-t-il, à la place des réjouissances profanes de Noël, de la Saint Sylvestre, de Pâques, etc., des scènes de célébration centrées sur la gloire de Dieu et la grandeur du prophète de l'islam. Mais, elles intègrent la production d'un hymne aux leaders maraboutiques (fondateur et gestionnaires de la confrérie à laquelle on appartient) et l'exaltation des vertus humaines propres à favoriser l'harmonie sociale dans la vie terrestre et l'intégration dans la vie de l'au-delà de l'élite formée par les « Rapprochés de Dieu ». Le *jang* se donne à lire comme une négation du « chaos social » véhiculé par la fête profane clôturant la commémoration religieuse de Noël, de Pâques, etc. Les beuveries, les manifestations bruyantes et désordonnées de plaisirs et de désirs réprouvés par l'idéologie de la pudibonderie, les formes de divertissement non conformes aux canons de la morale islamique, etc., forment les éléments panoramiques dudit « chaos ». Les jeunes des deux sexes, piliers de la reproduction sociale, en sont à la fois les victimes et les artisans.

Reposant sur l'alternance de séquences de chants (éloges en chœur des faiseurs de l'histoire de l'islam) et de prêches, le *jang* est organisé par une *dayira* (cellule de base de l'organisation pyramidale -du disciple, appelé *talibe*, au calife - de la confrérie dominante des Tijaan). Il signale une stratégie de contrôle social par le contrôle du

¹¹⁷⁰ *Ibidem.*

temps et de l'espace. Ainsi, le jour de fête du calendrier chrétien doit devenir la date de l'organisation d'un *jang*, les heures de célébration de la messe le temps inchoatif pendant lequel se mettent en place les signes annonciateurs de sa tenue et le « temps terminatif »¹¹⁷¹ de la manifestation chrétienne le moment fort de production et de reproduction des gestes et des mots interpellatifs et sommatifs des biographes de Dieu (prédicateurs) en direction du « peuple » des « pécheurs ». Le site de la veillée festive du *dayira* doit devenir, à son tour, le seul pôle d'attraction des convertis anciens et récents à l'islam confrérique. C'est bien un ordre de substitution et non de superposition que cache, contrairement au fanal, le *jang*.

3 - Superposer le fanal aux fêtes du dominant

Appelé *panal* dans les milieux dits populaires, le fanal a une généalogie qu'il est difficile de reconstituer. Deux thèses opposées président aux tentatives de reconstitution. La première insiste sur l'autochtonie de cette fête. Ayant pour berceaux les comptoirs goréen et saint-louisien, celle-ci serait le résultat de la combinaison d'un emprunt à l'Eglise de la pratique de la procession (fidèle allant au lieu de culte en file indienne) et de la date du 24 décembre. Cette autochtonie résulterait également de la réactualisation du recours au flambeau en dépréciant sa finalité d'usage (de moyen d'éclairage du chemin suivi de nuit, le jeu de lumière devient un simple élément décoratif)¹¹⁷² et, enfin, de la ré-restauration de l'hommage festif au détenteur de pouvoir dans la société sénégalaise¹¹⁷³.

¹¹⁷¹ Marin, Louis, 1994, op. cit., p. 53.

¹¹⁷² Dramé, Daouda Demba, op. cit., p. 51.

¹¹⁷³ Nous voulons nommer les fêtes organisées en l'honneur des souverains. Pour le cas du Golfe de Guinée, lire Memel-Fotê Harris, « La fête de l'homme riche dans le Golfe de Guinée au temps de l'esclavage, XVIIe-XIXe siècle », *Cahiers d'Etudes africaines*, XXXIII, 131, 3, 1993, pp. 363-379.

La seconde thèse, qui privilégie l'allochtonie, est énoncée, par Charles Béart cité par Daouda Demba Dramé, en ces termes :

« Le fanal n'est pas une coutume sénégalaise ni même africaine. Bien que complètement perdue en Europe depuis 200 ans, elle a été conservée en Afrique... Le fanal, c'est le feu de poupe. Hissé à la tête du mât de la galère du capitaine, il remplaçait de nuit le pavillon comme insigne du commandement. Les bateaux du XVI^e siècle étaient de bois naturellement et admirablement sculptés ; sur le fanal, se concentrait, toute l'habileté des artistes ; il est dans les musées d'Europe des fanaux qui, avec leurs bois sculptés et décorés, leurs vitres de cristal et leurs coupoles de cuivre, sont de vraies œuvres d'art. Quand le capitaine d'un bateau descendait de nuit à terre, il se faisait précéder de son fanal et c'est au milieu d'un grand concours de peuple attiré par la lumière, qu'il se déplaçait dans la ville »¹¹⁷⁴.

Une date d'invention (le XVIII^{ème} siècle), les matériaux de construction (le bois et le verre, par exemple), la destination et le lieu du déplacement (la ville), le bénéficiaire de la cérémonie festive (le commandant du bateau qui incarne la respectabilité et l'honorabilité), les prestataires de l'encerclement synonyme de déférence pour cette figure sociale (le « petit peuple »), meublent ce discours. Il véhicule et produit, en apparence, du diffusionnisme. Il désigne l'océan, comme voie de communication empruntée et nomme l'auteur de la diffusion du produit culturel (le marin représenté par sa figure ennoblée, le commandant de bateau). En outre, il retient du « Noir » l'impressionnabilité comme trait de caractère avec l'évocation de la forte attraction

¹¹⁷⁴ Dramé, Daouda Demba, op. cit., pp. 51-52.

exercée sur lui par le jeu de l'illumination, énonce en pointillé la mimétique dont ce dernier a su faire montre lorsqu'il s'est mis à son tour à fabriquer des fanaux, réduit le fanal à une richesse de l'« archéologie » des jeux européens.

A défaut de tirer une conclusion favorable à l'une ou à l'autre thèse, il nous semble parfaitement possible de noter que le fanal, en tant que preuve de la capacité de l'indigène à refaire la fête de l'autre et à se l'approprier, partage avec le 14 Juillet et les fêtes chrétiennes l'importance de l'illumination dans le « défilé » de leurs unités séquentielles. Mais la singularité du *panal* réside dans l'étalement du temps de son organisation et la répétitivité des gestes essentiels du dispositif de la fête. Sa temporalité s'énonce en termes de longue durée (novembre-janvier) du déroulement des manifestations et de brève durée de la forte intensité ludique avec le choix des dates symboliques du 24 décembre (jour du réveillon appelé *ribijong*), du 31 décembre (deuxième *ribijong*) et du 1er janvier (jour de l'an ou *judalang*¹¹⁷⁵). Clôture et ouverture des années civiles qui se succèdent, en renvoyant peut-être à un référent magico-religieux imprégnant la « cartographie » du temps du fanal, semblent être des préoccupations fortes des animateurs des rouages organisateurs de la fête.

Le *mbotaay* est le principal rouage organisateur du fanal. Tiré du verbe wolof *boot* (porter à califourchon), ce substantif qui renvoie à l'idée imagée du jeu du *bootante* (se porter à califourchon mutuellement), décline la finalité du regroupement désigné : l'entraide. Plusieurs principes organisationnels régissent la vie de cette unité associative. L'appartenance au *mbotaay* est conditionnée à la satisfaction de critères tels que l'âge (être de la même classe d'âge que les initiateurs de l'association) et le respect des normes de fonctionnement.

Celles-ci sont très nombreuses. Certaines d'entre elles sont écrites dans d'autres mouvements associatifs. C'est le cas de l'acquittement obligatoire des cotisations

¹¹⁷⁵ « Dakar . Nous reverrons ce soir les jolis "fanals", *Paris -Dakar*, 584, 31 décembre 1937, p. 3. »

fixées. D'autres semblent la singulariser. Parmi elles, on retiendra l'acceptation du port d'un costume commun visualisant l'attachement des membres à l'indissolubilité des liens de fraternité et à l'irréversibilité de la foi en l'avenir de la communauté créée et la reconnaissance du rôle dirigeant du *yaayi mbotaay* (littéralement mère de l'association d'entraide), qui exerce ses talents d'encadrement en matière culinaire et de conseillère. La séparation des sexes lors des réunions (hommes et femmes se font face) fait, quant à elle, figure de norme de fonctionnement héritée du mode d'organisation autochtone. Au chapitre de cet héritage, on pourra verser d'autres normes disciplinaires du *mbotaay*, notamment celles sur l'obligation de la présence à ces rencontres, de l'implication dans l'animation des instances délibérantes, de l'acceptation des devoirs d'assistance envers tout(e) associé(e) en difficulté et de la participation dans l'exécution des décisions de groupe. L'innovation dans ce dispositif institutionnel semble être portée par la souscription à l'engagement à mettre en œuvre, en matière d'adhésion, la règle de l'inclusion. Cette dernière stipule que le fait de ne pas habiter dans le quartier où est « domicilié » le *mbotaay* ne constitue, en aucune façon, un facteur bloquant¹¹⁷⁶, etc.

Quels sont les noms des rouages organisateurs du mouvement « fanalier » des années 30 ? Pour cette période de boom du fanal, les articles de presse et les témoignages oraux donnent des noms de *mbotaay* censés être à l'avant-garde dans l'organisation du *panal*. Le quotidien local *Paris -Dakar* nomme, pour l'année 1936, la Société Dieynaba Youma, la Société Linguère Boucher et la Société « La Victoire de Ndar Gou Ndaw »¹¹⁷⁷. Pour 1937, un seul nom est donné : la Société « Ndar Gou Ndaw » ayant son siège social au 24 de la rue Victor Hugo¹¹⁷⁸. Ces noms semblent indiquer que la colonie des Saint-Louisiens du Plateau et de la Médina bénéficient d'un

¹¹⁷⁶ Diagne, Oumy et Sène, Aby, inf. cit.

¹¹⁷⁷ M'Baye, Makhtar, « Les fanaux à Dakar », *Paris -Dakar*, 177, 3 janvier 1936, p. 2.

¹¹⁷⁸ « Dakar . La journée dakaroise. Une fête à Dakar », *Paris -Dakar*, 592, 11 janvier 1937, p. 3.

leadership incontestable dans l'organisation du fanal. Aby Sène déclare que, durant l'année 1938, deux grands *mbotaay* ont occupé le devant de la scène : le groupe de Lambinaas (quartier du Plateau intégrant les rues Victor Hugo et Blanchot), dirigé par une *meeri mbotaay* (mère de *mbotaay*) répondant au nom d'Arette Mendy¹¹⁷⁹, et celui de Sanfil encadré par Dieynaba Youma (déjà citée par le *Paris-Dakar*). Elle ajoute que, dans les années 1940, la Gueule Tapée a été le siège de beaucoup de *mbotaay*, dont l'inégal dynamisme lui fait dire que les cadres de regroupement mis en place par des habitants maures ont été fort remarquables. Elle donne l'exemple de la Société Gawar Mani placée sous la direction de représentants du sexe dit fort : Moussa Kalam, Abdoulaye Diagne, Badara Diagne et Badara Diop. On ne saurait dire si ce positionnement en première ligne du *gooru mbotaay* (le membre de sexe masculin du *mbotaay*) est symptomatique d'une volonté d'accaparement des leviers de direction du *mbotaay* ou équivaut à une mesure palliative prise à la suite d'un constat d'inexpérience avérée des femmes maures en matière d'organisation de fanals¹¹⁸⁰.

Les phases préparatoires du fanal durent en moyenne deux mois. Un record de durée de quatre mois peut être atteint. La préparation s'ouvre sur la convocation d'une instance délibérante appelée à statuer sur le choix de l'objet à représenter et du menuisier chargé de son exécution. Baraque, mosquée, édifice administratif (surtout le

¹¹⁷⁹ Selon Sène Aby (inf. cit.), le Wolof est le groupe ethnique prédominant dans cette association d'entraide. On peut accorder un fort coefficient de fiabilité aux informations fournies par cette dame. Le *Paris -Dakar* du 11 janvier 1937 (dans l'article cité ci-dessus) mentionne le nom de Mendy Henriette. Le statut de présidente des « danseuses » lui est accolé par journal précité. Guèye Aminata, Ndowet Maty, Camara Adama, Cissé Mame Binta, Fofana Fatou, Sow Khady Michel, Banda Fatou Thiam, Adj Bâ Maro et Samb Awa sont les autres figures de proue qui la secondent. Deynaba Youma et Dieynaba Youma, noms (d'une femme *tukulër*) dont les transcriptions ont été données par M'Baye Makhtar (op. cit) et par l'informatrice susnommée, désignent la même personne. On a encore, avec ce résultat, un autre élément certifiant la bonne mémoire de notre informatrice.

¹¹⁸⁰ Ne faut-il pas convoquer, en le discutant, un autre élément explicatif centré sur l'improductivité totale prêtée à la femme maure ?

Palais du Gouverneur général), train¹¹⁸¹, paquebot (exemple du « Normandie », représenté en 1936 par la Société Dieynaba Youma¹¹⁸²), etc., correspondent aux principaux objets représentés. Après l'entérinement du choix de l'objet à représenter, on cherche à s'accorder sur le nom du maître d'œuvre à contacter. Recherche de l'originalité, besoin de rehausser la notoriété du *mbotaay*, mise à profit judicieuse du capital de relations sociales, etc., telles sont quelques-unes des préoccupations sous-tendant ces choix.

Une fois la faisabilité de l'objet à représenter confirmée par le menuisier et son devis estimatif communiqué au *mbotaay*, une autre réunion délibérante est convoquée. Son ordre du jour est articulé autour de deux points. Le premier point porte sur la côtisation. On s'entend sur les questions suivantes : montant, modalités et délai de versement de l'argent collecté. Le parrainage constitue le second axe des délibérations. La discussion est orientée sur de nombreuses interrogations. Celles qui focalisent l'attention sont l'identité de l'élu, l'envoi d'une lettre d'invitation à accepter le choix fait sur lui, les procédures et auteurs de l'enquête généalogique à faire sur ce dernier en cas d'acceptation de sa part de l'offre exprimée. Alfred Goux (maire de Dakar), Ngalandou Diouf (député) et M. Turbe, Président de la Chambre de Commerce de Dakar, sont quelques-uns des noms de parrains de fanal en 1936¹¹⁸³.

La troisième séquence préparatoire est, quant à elle, éminemment pratique. La collecte des côtisations, l'établissement et l'exécution du contrat avec le menuisier (versement des acomptes, le contrôle du respect de l'échéancier de la construction de l'objet représenté avec l'organisation de visites périodiques par des membres du *mbotaay* dans l'unité de fabrication artisanale) forment la trame de cette phase de préparation. Mais,

¹¹⁸¹ Diagne, Oumy, inf. cit.

¹¹⁸² M'Baye, Makhtar, op. cit.

¹¹⁸³ *Ibidem*.

la gamme des tâches préparatoires comprend également les investigations sur l'arbre généalogique du parrain, l'exploitation des données collectées en vue de la production de chansons panégyriques et l'organisation, durant les après-midis de la période du 4 au 24 décembre et de préférence dans un lieu clos (chambre où s'enferment les personnes intéressées), de séances de répétitions chantantes des textes adoptés.

Tout le savoir-faire de la *meeri mbotaay* est en jeu durant cette phase. Lorsqu'elle parvient à prouver son art consommé de la mobilisation des hommes et à étaler avec brio sa capacité à « sauver les meubles » ou à renouer les fils en cas d'éclatement de conflits (entre membres et/ou entre membres du *mbotaay* et le menuisier), l'exécution de toutes ces tâches est nécessairement conduite dans les délais retenus.

Aucun dysfonctionnement n'étant pas ainsi noté dans la mise en branle du dispositif temporel construit, deux activités annonciatrices de l'imminence de la procession « fanalière » mobilisent les membres du *mbotaay* et le parrain de leur fête. La première activité est une visite dans l'atelier du menuisier afin d'inaugurer ce qu'on peut bien appeler l'acte d'admiration du fanal. C'est toute une combinatoire de procédures qui a conduit à l'organisation de cette séance de réjouissance visuelle. Au nombre de ces procédures, nous pouvons mentionner la concertation entre la *yayi mbotaay* et le parrain autour de la date de la visite, la diffusion de cette décision selon des formules appropriées par le parrain en direction de ses amis devant former sa suite, l'assomption par le menuisier de toutes les opérations d'acquisition de la toile de couverture de la maquette produite et de pose de celle-là sur celle-ci. Avec la rencontre des différents protagonistes dans l'atelier du maître d'œuvre, l'« enlèvement » du voile de la maquette est accompli avec minutie. Pareille à une nouvelle mariée, elle doit être admirée, convoitée. Au-delà de l'hommage unanime rendu au talent d'imitateur de son réalisateur, l'appropriation symbolique de l'objet de la représentation artistique doit être la chose la mieux partagée.

La seconde activité, calquée sur le modèle du rituel matrimonial, équivaut au *jëbal* (remise) du fanal au parrain. C'est l'acte symbolique de possession, de consommation du corps de la nouvelle mariée par son partenaire qui est répété à travers ce cérémonial. Se déroulant pendant le *takussaan* (vers cinq heures de l'après-midi), la cérémonie du *jëbal* comprend, outre les chants élogieux destinés au parrain, à ses parents et à ses amis, la restitution par celui-ci du fanal aux membres du *mbotaay*. Il accompagne ce geste de la remise d'une somme d'argent (pouvant être supérieure ou inférieure à 5000f, soit le montant de 50 jours de dépenses en vivres d'une famille de la Médina des années 30¹¹⁸⁴) et de bougies illuminantes. Par ces actes, il clôture le cycle de la préparation de la fête.

La fête proprement dite est constituée d'un ensemble de gestes accomplis lors de la procession. Elle démarre à 20 heures du soir pour s'achever, le lendemain, à 4h du matin. Cette durée relativement longue explique pourquoi les participant(e)s prennent toutes les précautions d'usage leur permettant de remplir leur part du contrat moral accepté, à savoir jouer au « fêtard » inégalable. Se ceindre les reins pour être à l'aise dans l'exercice des mouvements corporels et se munir d'une provision de biscuits à consommer de façon intelligente¹¹⁸⁵, telles sont les deux mesures de prudence à prendre par toute « fanalière » décidée à participer pleinement à la fête de son *mbotaay*, à vivre pleinement sa fête.

L'itinéraire suivi par les acteurs de la procession est difficile à reconstituer, car les versions fournies par quelques informateurs en font un espace éclaté. En d'autres termes, l'unanimité établie autour de la multiplicité des pôles de départ (qui se confondent avec les sièges sociaux des *mbotaay*) est rompu en ce qui concerne le repérage du pôle d'arrivée. La devanture du logement de fonction de l'Administrateur

¹¹⁸⁴ Sène, Aby, inf. cit.

¹¹⁸⁵ La meilleure solution est une consommation intermittente des biscuits ; ceci évite au consommateur de vivre, au cours de la procession, les tiraillements ventraux provoqués par la faim.

délégué¹¹⁸⁶ et la Place Prôtet¹¹⁸⁷ sont les deux lieux cités. Mais le retour à l'unanimité est amorcé dès qu'il s'agit de citer le « perron » du Palais du Gouverneur général de l'A.O.F parmi les étapes souvent retenues par les « fanaliers ».

En dépit des dissensus constatés dans le travail de reconstitution (ou de mémoire) entrepris par ces informateurs, la lecture de l'espace du déroulement de la fête du fanal est parfaitement faisable. C'est sous un déferlement de « bruits » de tam-tam, de danses « endiablées » et de chants « assourdissants » que les « fanaliers » écrivent, comme toute foule en procession, « un procès collectif qui à la fois manipule de l'espace... et engendre son espace spécifique » et, mieux encore, tente de produire « un discours »¹¹⁸⁸. Il nous semble que la « structure générale de théâtralité ou de spectacularité »¹¹⁸⁹ du mouvement « fanalier » sert d'assise à la construction d'un message centré sur la dispute de l'espace et, corrélativement à elle, la dispute du temps. En plus du fanal proprement dit, assimilé à un symbole du nivellement des capacités créatives du dominant et du dominé, le « fanalier » convertit la procession en acte de possession, de re-possession de l'espace parcouru. Par la marche et la danse, exercices physiques par lesquels se fait l'arrachement du « terroir ancestral » aux mains du « spoliateur », et le *samp* (calage) du tam-tam (principal instrument de musique identitaire) dans l'espace censé être reconquis, il se persuade de la réussite de l'opération de reconquête. Reconquête des lieux ouverts (rues, avenues, places) qui sont des sites de pouvoir convoités par tout pouvoir d'Etat, et non celle des lieux clos (maisons) où règne en maître le chef de famille.

¹¹⁸⁶ Camara, Dansy, inf. cit.

¹¹⁸⁷ Diagne, Oumy, inf. cit. Dramé Daouda Demba (op. cit., p. 54) cite le Palais du Gouverneur général.

¹¹⁸⁸ Marin, Louis, 1994, op. cit.

¹¹⁸⁹ *Idem.*, pp. 48-49.

En outre, en choisissant comme halte le « perron » du Palais du Gouverneur général et la Place Prôtet comme lieu de la fin de la procession, les « fanaliers » ne délivrent pas un message de réactualisation d'un pacte d'allégeance et un signe d'attachement à la mimétique érigée en règle de conduite par le dominant par tout dominé favorable à la « mission civilisatrice ». Au contraire, ils véhiculent un autre code, celui de la destitution du prince « blanc » et de l'investissement de son *pënc*. Le temps de son « triomphe » ne pouvant qu'être bref, la représentation du temps long est gommée provisoirement de leur univers mental. La courte durée est donc le temps disputé et conquis.

Avec ces « victoires », il est permis de dire que le parcours du « fanalier » de Dakar est un procès spatialisant, producteur ou reproducteur d'un nouvel ordre, un ordre local¹¹⁹⁰ imaginé. Dès lors, le statut du parrain, qui peut faire croire que le fanal est une fête du pauvre pour rendre hommage au riche (donc une fête du riche¹¹⁹¹), n'est rien d'autre qu'une ressource utilisée pour instrumenter le personnel politique dirigeant (le maire Alfred Goux et le député Galandou Diouf) et les leaders du monde des affaires (Turbe, le Président de la Chambre de Commerce). C'est toute une dialectique du renversement (le fanal est donc un rite d'inversion), un art de la manipulation du manipulateur (le parrain est réduit à jouer, à son tour, un rôle d'auxiliaire), un rite de la subversion que dévoile le défilé des « fanaliers ».

Cette lecture du fanal comme instrument de revanche des « gens du bas » inscrit la répétition de la procession, lors du second *ribijong* et/ou du *judalang* et parfois dans un contexte de compétition (entre « fanaliers » de Dakar , entre eux et ceux de

¹¹⁹⁰ *Idem.*, p. 51.

¹¹⁹¹ On a comme exemple de fête du riche célébrée hors de la Sénégalie le rituel de *l'agbandji* chez les Ojukru de Côte d'Ivoire . Cf. Kipré Pierre , « Commerce et commerçants en Côte d'Ivoire du XVIIe au XIXe siècle ». Abidjan, 1990, 43 p.

Rufisque ¹¹⁹²), dans le « champ » de la jouissance prolongée. En refaisant « une « totalité »... [ou en reprenant corps] collectivement »¹¹⁹³, les organisateurs du fanal projettent leur parcours dans un aller-retour et légitiment ainsi leur action en légitimant le lieu de la dispersion¹¹⁹⁴. Lieu qui est à la fois, point de départ et point de retour, où on se retrouve après avoir fait une halte chez le parrain à qui le fanal est remis « moyennant » la distribution « à tour de bras [de] cadeaux, de l'argent »¹¹⁹⁵ et, ensuite, chez les leaders des *mbotaay* concurrents¹¹⁹⁶.

Ces dernières étapes, qui contribuent à dessiner le sinuosité de la procession, traduisent-elles une volonté de transformer la fête du fanal en fête de la dérision ? Concourent-elles à donner plus d'éclat à des « victoires » qui se font spectacle ? A ces questions - restant sans réponses pour le moment-, il est possible d'ajouter, en guise de pistes de recherche pour demain, l'équation de l'ordre de la procession. Porteur d'un projet de désordre (subversion de l'ordre du dominant) et d'un projet d'ordre (construction d'un ordre local imaginé), le cortège des « fanaliers » rend-il compte de la mise en place et du respect d'un ordre de marche qui distribue « des places et des rangs clefs » dans ses parties constitutives (« le commencement, le milieu, la fin ») et « des positions significatives : être avant, être après... être sur le même rang... être entouré de »¹¹⁹⁷ ? Reproduit-il, par l'ordre de marche écrit, le dispositif hiérarchique de la société des citadins de la marge ? S'il y a désordre dans la marche, pouvons-nous l'interpréter comme un signe de fissuration de l'édifice du *mbotaay*, une carence dans

¹¹⁹² C'est le cas en 1937 avec le fanal dédié à Martin Edouard, premier adjoint au Maire de Rufisque . Cf. *Paris - Dakar*, 584, op. cit.

¹¹⁹³ Marin, Louis, 1994, op. cit., p. 48.

¹¹⁹⁴ *Idem.*, p. 52.

¹¹⁹⁵ Dramé, Daouda Demba, op. cit., p. 54.

¹¹⁹⁶ *Ibidem.*

¹¹⁹⁷ Marin, Louis, 1994, op. cit., p. 53.

l'encadrement des participants des membres de ladite unité associative, un débordement accepté et dont l'irréversibilité est corrélée à la « force de nuisance » décuplée du « fanalier » ?

B - Négocier la fête

1 - Organiser la fête pour les « gens d'en haut »

Négocier la fête, c'est en faire un des instruments privilégiés des échanges de services au sein des élites et entre elles et les « gens d'en bas ». Ceci se traduit, en premier lieu, par l'organisation de manifestations festives par des segments de cette majorité sociologique ou par les derniers nommés. Dédiées à des personnages clé du dispositif politico-administratif, elles permettent aux dominés de montrer qu'ils s'impliquent activement dans l'exécution des tâches qui leur ont été distribuées. En retour, ces derniers escomptent entrer ou rester dans les bonnes grâces des principaux décideurs de la société coloniale. C'est ce type de cérémonie marquée du sceau de l'intéressement que nous appelons fête du soutien au dominant. En second lieu, il y a les manifestation festives qui cristallisent la vitalité des échanges de services sur le terrain de la culture et sont célébrées, avec l'implication des pouvoirs publics coloniaux, par les « gens d'en bas » et/ou leurs propres élites.

Le député Ngalandou Diouf, surnommé Baay Caaya (maître du pantalon dit bouffant), est un des « princes » dont l'évocation du nom et de la fonction ont donné le prétexte à l'organisation du premier type de fête. Le dimanche 25 septembre 1938, les notables, représentant les quelques 2000 Saint-Louisiens répartis entre le Plateau et la Médina¹¹⁹⁸, ont organisé à son intention une petite fête. Au lieu du vin d'honneur, c'est du jus de gingembre qui lui a été servi. D'où le nom de *jinjër* d'honneur. Le numéro 100 de la rue Raffanel, siège des élites saint-louisiennes, a été le site d'une réception organisée à

¹¹⁹⁸ Paris -Dakar, 807, 28 septembre 1938, p. 3.

la suite du retour de Ngalandou Diouf d'une tournée politique effectuée à Saint-Louis . Pour que la manifestation connaisse un franc succès, les organisateurs n'ont pas hésité à concevoir et à distribuer des cartes d'invitation (instruments de filtrage des entrées) et à « cartographier », avec toutes les rigidités protocolaires induites, le temps du déroulement en conformant tous les faits et gestes essentiels au programme arrêté et mis en œuvre¹¹⁹⁹.

Cet exemple d'événement montre qu'il y a souvent eu délocalisation et/ou organisation au nom d'habitants de la Médina de manifestations festives. Mais l'hypothèse de l'implication de certains d'entre eux dans leur programmation et leur déroulement n'est pas à exclure. Dans tous les cas, le soulignement de la marginalité de cette catégorie de citoyens de Dakar est accentué. En revanche, les manifestations festives de 1941, organisées aux Arènes sénégalaises, ont mobilisé beaucoup d'habitants de la Médina. Les comptes-rendus de presse donnent des informations irremplaçables si on tente la reconstitution de leur histoire. Les rouages organisateurs mentionnés correspondent à des mouvements associatifs satellisables par les pouvoirs publics, car le civisme, qui est une de leur matrice idéologique, figure parmi les leviers actionnés par les « gens du haut de l'Etat » quand ils « construisent » l'intégration nationale. Le vichysme triomphant, qui a remis au goût du jour une telle entreprise, n'a pas manqué de satelliser des organismes tels que l'Amicale des Mutilés de la Grande Guerre de la Circonscription de Dakar et dépendances et les Eclaireurs de l'A.O.F.

C'est l'existence de liens de dépendance entre ces unités associatives et l'Etat colonial qui explique pourquoi celles-là ont été invitées à fonctionner par celui-ci comme des rouages organisateurs de manifestations à but lucratif, en 1941, en vue de contribuer à l'alimentation du fonds de secours. Secours National d'hiver pour l'amicale des anciens

¹¹⁹⁹ Ndiaye, Djime, « Dakar . Djindjère d'honneur », *Paris -Dakar*, 800, 20 septembre 1938, p. 3.

combattants¹²⁰⁰ et aussi pour le mouvement des éclaireurs appelé, en outre, à approvisionner le budget destiné à résoudre les difficultés rencontrées par les prisonniers de guerre¹²⁰¹.

La « cartographie » du temps de la fête opérée par ces rouages organisateurs révèle que le minutage est une règle disciplinaire de plus en plus utilisée. Ainsi, le programme des réjouissances des 8 et 9 février 1941, élaboré par l'amicale des anciens combattants, présente la structuration suivante :

- présentation de la Madelon des Anciens Combattants, en la personne de la « reine Aminata Guèye Maty... », le samedi 8 février, à 20h ;
- concours de danse au masculin, entre « Doudou Diagne et Younoussa Ndiaye etc. », le même jour, à 21h ;
- répertoire de chants du « célèbre ténor Boucounta Diabaye », le même jour à 23h ;
- répertoire de rythmiques de tam-tam dirigées « par les célèbres [griots] Daouda Faye, Médoune Yacine Ndiaye, Demba Ayata Faye et Doudou Sacké Niang »¹²⁰².

L'imprécision concernant le jour et les heures de déroulement de cette dernière unité séquentielle indique que le temps « élastique » a encore droit de cité. Ceci se vérifie, avec plus de netteté, si on prend l'exemple des cérémonies festives organisées par les éclaireurs. Leur programme s'établit ainsi :

¹²⁰⁰ « Grande manifestation indigène », *Paris -Dakar*, 1531, 8 février 1941, p. 2.

¹²⁰¹ « Au profit du Secours et des prisonniers de guerre », *Paris -Dakar*, 1531, op. cit.

¹²⁰² *Ibidem*.

- séquence du samedi 8 février 1941 démarrée à 20h : « l'étoile du Baol , la reine de la danse, Coura Thiaw, dans son brillant répertoire, chantera les bardes sénégalais et les succès de nos Madelons »;
- séquence du dimanche 9 février 1941 démarrées dans l'après-midi :
- après-midi : « elle [Coura Thiaw] jugera et primera les jeunes gens et jeunes filles, concurrents au grand concours de danse et d'élégance, avec en guise d'intermède, l'exhibition des « redoutables lutteurs Mamadou Kane et Ndiaye... » ;
- soirée : « Coura Thiaw lancera un défi, à toutes les stars de la danse » au cours de la séance récréative animée par l'orchestre de tam-tam placé sous la codirection des griots Médoune Yacine Ndiaye et Aly Guèye Seck¹²⁰³.

Le jumelage de séquences festives est une autre pratique organisationnelle admise et appliquée. En témoigne le choix du même site (les Arènes sénégalaises) et du même créneau pour organiser deux manifestations qui peuvent être moulées pour former une unité séquentielle : la présentation et l'éloge des « reines de beauté » de l'Amicale des anciens combattants par l'invitée d'honneur des Eclaireurs de l'A.O.F. S'il est facile de délimiter le champ des procédures de fusion de ces deux cérémonies, il en est de même pour la gamme des mécanismes de partage des recettes. Le principe de la séparation des guichets est la formule opératoire la mieux indiquée dans la collecte partagée des sommes payées par les spectateurs. Là où la première unité associative fixe 10 F et 5 F pour les places « de luxe » (les chaises) et celles du *gettu bey* (meubles d'« enclos de chèvres ») ou bancs, la seconde « classe » de moitié ces prix.

¹²⁰³ *Ibidem*. Le dernier griot cité est le maître de *galan* (massette) dont le nom est déjà mentionné en 1937 parmi les vedettes du monde des spectacles locaux « Griot sympathiquement connu du tout Dakar indigène », il a disputé le devant de la scène musicale et chorégraphique à des stars remarquables telle que « la ravissante

En définitive, elles enregistrent respectivement 6000 F et 1500 F de gains. Si on fait appel à la formule mathématique suivante : N (nombre de spectateurs) est le quotient des grandeurs R(montant de la recette) et P (prix d'une place assise), on obtient, en retenant comme base de calcul pour P (prix d'une place assise) le plus petit chiffre, on aboutit à une mobilisation de 200 personnes par l'amicale des anciens combattants. C'est ce que donne à conclure le montant de 6000 F déclaré comme recette¹²⁰⁴. Un record de 600 spectateurs mobilisés pendant les deux jours de fête est à mettre à l'actif du mouvement des éclaireurs. A la lumière des versements des recettes qu'il a déclarées (500 F pour la séquence festive du 8 février) et 1000 F pour les réjouissances du lendemain¹²⁰⁵), il est permis de dire que le tableau d'affichage des résultats de la mobilisation donne respectivement les chiffres de 200 et de 400 personnes. On remarquera que ce dernier chiffre s'appliquant à deux phases du programme des festivités du dimanche 9 février 1941, une mobilisation moyenne de 200 spectateurs est réalisée par manifestation organisée par chacun de ces rouages organisateurs. Ce qui permet de dire que la soirée du jumelage de séquences festives a regroupé 400 spectateurs.

2 - Les fêtes musulmanes ou les échanges de services

Dans la seconde catégorie des fêtes négociées, on retrouve celles visées par l'arrêté général du 29 mars 1928. Il s'agit des fêtes musulmanes : Maouloud ou manifestation commémorative de la naissance du prophète de l'islam, Korité sanctionnant la fin du

vedette, Mme Ayeta Kane Lam ». Cf. « Dakar-Sénégal - AOF. Un grand Mariage à Médina », *Paris -Dakar*, 502, 22 septembre 1937, p. 3.

¹²⁰⁴ *Paris -Dakar*, 1538, 16 février 1941, p. 3.

¹²⁰⁵ *Ibidem*.

jeûne et Tabaski ou rite sacrificiel du mouton¹²⁰⁶. Leurs jours de célébration sont déclarés, conformément à l'article 17 de cette disposition réglementaire, jours fériés. La mobilisation impressionnante enregistrée dans les lieux de prière des deux dernières fêtes – 20 000 personnes auraient été réunies dans un seul lieu de culte lors de la Tabaski de 1938¹²⁰⁷ – constitue, plus que la volonté de respecter « les us et coutumes » des autochtones, invoquée par ledit article, une donnée factuelle qui permet de comprendre le rapport à la fête du dominé que construit le pouvoir colonial. Construction sous forme de (re)mise à jour du calendrier des cérémonies à investir ou à réinvestir d'un « sens nouveau »¹²⁰⁸.

L'implication de la puissance publique coloniale se manifeste dès le démarrage du jeûne musulman. Ainsi, en 1937, elle a pris la décision de reconduire une expérience vécue dans les villes maghrébines. Celle-ci consiste à « faire tirer tous les jours... au coucher du soleil un coup de canon indiquant la fin du jeûne... [à une] heure précise [qui] a été fixée en accord avec les marabouts de Dakar »¹²⁰⁹. La veille de la Korité est annoncée, quant à elle, par quatre tirs de canon¹²¹⁰.

La tentative d'investissement ou de réinvestissement sémiotique de la Korité ou de la Tabaski par les pouvoirs publics coloniaux est perceptible dans l'organisation du temps

¹²⁰⁶ Sur les détails de l'organisation de la fête musulmane, voir Diouf Abdou, « L'islam et la société ouloff », Paris, Ecole Nationale de la France d'Outre-Mer (ENFOM), 1959, 121 p. [Mémoire de fin d'études dit Mémoire de l'Ecole coloniale, Section des Administrateurs].

¹²⁰⁷ « La grande fête de la Tabaski a été célébrée hier à Dakar avec éclat », *Paris-Dakar*, 619, 12 février 1938, p. 1. Une huitaine de jours après cette célébration, autorités politico-administratives et chefs religieux lebu ont conjugué leurs efforts pour donner une solennité remarquable à la pose de la première pierre de la Grande Mosquée de Dakar. Cf. « Dakar. La pose de la première pierre de la Grande Mosquée », *Paris-Dakar*, 626, 21 février 1938, p. 4.

¹²⁰⁸ Chatelier, Armelle, op. cit.

¹²⁰⁹ « Dakar-Sénégal. AOF. Ramadan », *Paris-Dakar*, 567, 9 décembre 1937, p. 3

¹²¹⁰ « Dakar-Sénégal AOF. La fête de « Korité » à Dakar et Yoff », *Paris-Dakar*, 566, 8 décembre 1937, p. 3.

et du lieu des prières, mais aussi dans le contenu du propos conclusif du sermon de l'imam. Le long de la route (dite du Champ des courses) qui mène au lieu de prières (ce « vaste terre-plein compris entre le Parc Municipal et l'avenue Clemenceau »), l'empreinte du « pouvoir du Blanc » se lit à travers la station d'« un peloton de gardes du Gouverneur Général revêtus d'une tenue blanche, avec le haut bonnet rouge ». L'aménagement du site du *juli* (prière), qui n'est plus peut-être comme en 1936 le périmètre couvert par « l'ombre des manguiers »¹²¹¹, révèle la délimitation d'un espace où est regroupée l'élite des gens de « race » dite blanche et de « race » dite noire. Trois niveaux de figuration spatiale attestent ce regroupement. Il s'agit respectivement de l'emplacement en pointe de la tribune (« richement parée d'oriflammes » en 1937¹²¹²) où va s'installer l'imam pour lire le sermon, de l'installation à côté de cette structure d'une plate-forme servant à accueillir les autorités politico-administratives représentant le gouverneur général de l'AOF¹²¹³ et du tracé d'un premier rang de fidèles comprenant exclusivement les autres notables africains, à savoir les Hadj « coiffés des signes distinctifs de leur dignité, le petit bonnet richement brodé, entouré d'un turban blanc »¹²¹⁴.

Concernant l'ordre d'arrivée des acteurs de la fête strictement religieuse, la foule des fidèles anonymes, venant de Dakar et des villages de la banlieue, s'installe avant que ne prenne place le groupe des notables. L'imam fait ensuite son apparition à 8h 30mn. Pour les autorités coloniales, dont la mise en place est assurée par ce dernier, l'heure

¹²¹¹ « La Tabaski sera célébrée le 4 mars », *Paris -Dakar*, 193, 27 février 1936, p. 1.

¹²¹² *Paris -Dakar*, 566, op. cit. Un dais à raies bleues et blanches est la précision fournie dans le compte-rendu de la Tabaski du Vendredi 11 février 1938. Cf. « La grande fête de la Tabaski a été célébrée hier avec éclat », *Paris-Dakar*, 619, 12 février 1938, p. 1.

¹²¹³ L'ordre protocolaire de cette représentation est le suivant en 1938 : le Secrétaire général de l'AOF (Geismar), un officier supérieur, l'administrateur assurant l'intérim du chef de la Circonscription de Dakar et dépendances, le maire de Dakar (Alfred Goux). Cf. *Paris -Dakar*, 619, op. cit.

¹²¹⁴ *Ibidem* et « La première Tabaski de guerre », *Paris -Dakar*, 1208, 21 janvier 1940, p. 1.

d'arrivée est fixée à 8h 45mn. En s'appropriant le « temps terminatif » de la phase initiale de la fête, le pouvoir colonial entend garder le monopole de la jouissance des symboles protocolaires constitutifs des dispositifs de pouvoir. L'imam incarnant le pouvoir spirituel autochtone semble bien se soumettre à cette volonté de pouvoir en terminant son sermon par un exercice de récitation de prières pour la France ¹²¹⁵.

C - Improviser la fête

Contrastant avec les fêtes du soutien au dominant, caractérisées par la méticulosité avec laquelle est effectué le déroulement de leurs différentes unités séquentielles, des réjouissances spontanées ont été fort nombreuses. Elles mobilisent moins de spectateurs et d'acteurs, ne nécessitent pas la mise en œuvre de moyens matériels et financiers, s'inscrivent dans la courte durée.

1 - La fête nocturne, le « tapage » de l'indigène

Le « tapage nocturne » est un des exemples courants de fête improvisée. Toutefois, gardons-nous de réduire ce « délit » à une forme de fête. Le « tapage » s'écrit au pluriel pour le « colon » et le voyageur « blanc ». En atteste le témoignage de Lucie Cousturier qui se prononce sur ce qu'elle a vécu dans la nuit du 15 au 16 octobre 1921 :

« Cet édredon, ce sein de Dakar nocturne, c'est un enchevêtrement de clameurs, de cris, de heurts, de tamtams, de chants d'hommes, de chants de coqs trompés par la lune, d'appels de muezzins, de prières, de chants de coqs toujours. Et ces cris, clameurs, chants, musique, appels et prières,

¹²¹⁵ Paris -Dakar, 1208, op. cit.

gammes, arpèges, accords si touffus, si inextricables restent suspendus »¹²¹⁶.

Posant, en dernière instance, la problématique du bruit, c'est-à-dire celle de sa définition et de sa réglementation (les adjectifs : toléré, admis, interdit, autorisé, structurent le discours réglementariste¹²¹⁷), le terme de « tapage nocturne » cristallise non seulement l'arbitraire colonial mais aussi et surtout l'irréductibilité entre dominants et certains dominés en ce qui concerne la conduite de certaines pratiques culturelles.

Le constat, la commission et la sanction de cette « infraction » sont confiés au Service spécial de police et de sûreté. Ce démembrement institutionnel délègue les dits pouvoirs à la section de la police administrative et de la voie publique, qui avait la possibilité, pour exercer ses compétences, d'actionner, en 1938-1939, les rouages que sont les commissariats (de Dakar et de Médina)¹²¹⁸.

En vérité, c'est la soustraction du *ngonal* (veillée) du calendrier des fêtes qui est visée. C'est incontestablement sa quotidienneté, qui dérange la bureaucratie coloniale prompte à fixer des normes de fonctionnement aux faits et gestes des habitants de

¹²¹⁶ Cousturier, Lucie, 1925, op. cit., p. 23.

¹²¹⁷ Voir Faye Ousseynou (1989, op. cit) et, par exemple, l'arrêté municipal du 25 février 1889 pour avoir davantage d'informations sur les autres formes de « pollution sonore » commises de nuit.

¹²¹⁸ Sur l'administration de la police coloniale et le compte-rendu de ses prestations, voir aux A.N.S :

- 2G 19-61, Réorganisation des services et des effectifs de la police à Dakar 1918-1948 ;
- 2G 37-33 - *Dakar et dépendance. Police et sûreté. Rapport annuel 1937* ;
- 2G 40 -28, *Dakar et dépendances. Police et sûreté. Rapport annuel 1940* ;
- 2G 41-19, *Dakar et dépendances. Police et sûreté. Rapport annuel 1941* ;
- 2G 43-15, *Dakar et dépendance. Police et sûreté. Rapport annuel 1930* ;
- 2G 44-19, *Dakar et dépendances. Police et sûreté. Rapport annuel. 1944.*

Dakar , que l'on s'évertue à faire disparaître. Le document statistique suivant traduit, avec éloquence, l'incapacité du pouvoir colonial à éradiquer ce qu'il assimile à un mal vivre urbain et peut bien assimiler à un symbole de l'échec de sa politique de désindigénisation appelée assimilation.

Tableau N° X : « Tapages nocturnes » verbalisés entre 1930 et 1939 par les services de police

Années	Nombre de manifestations	Cotes des sources d'archives (ANS)
1930	19	2G30-59
1932	33	2G32-22
1937	40	2G37-33
1938	35	2G38-26
1939	13	2G39-20

Ces données assez maigres sur la « criminalité apparente », si on les rapporte à la criminalité réelle, sont des indicateurs de la béance du « trou noir », ce domaine de l'inconnu statistique. En d'autres termes, elles fonctionnent comme des nombres inverses qui renvoient aux choses qui ne figurent pas dans les rapports de police, c'est-à-dire le taux élevé de commission de « tapages nocturnes », le nombre d'échecs rencontrés par la police dans ses tentatives de verbalisation, les explications de ces insuccès, la quantité de flagrants délits de « pollution sonore » de nuit non sanctionnés. Ce territoire de l'inconnu statistique est le produit de l'efficacité des procédures de négociations engagées par les accusés et/ou leurs proches avec les équipes de police mobilisées dans les rondes faites, de plus en plus, selon la technique de l'ilotage.

De nombreux faits et gestes festifs ont été rangés par l'ouïe du dominant, qui se pose en modèle d'organe sensoriel, dans le répertoire des cas de franchissement inacceptable des seuils et des marges de la production du son nocturne¹²¹⁹. Ils ont pour nom :

¹²¹⁹ Sur le bruit, lire, aussi les textes de :

- Bernardin Charles , *Le bruit, danger social*, Toulouse, Editions Apta-France , s. d., 146 p. ;

applaudissements nourris et prolongés, cris et sifflements, chœurs de chants, battements provoqués avec des instruments de musique de fortune (calebasse, barrette de fer, fût) ou avec des instruments de musique encore en vogue (flûte, violon, cor autochtone). Ils structurent la variante d'infraction de simple police, qu'est le « tapage nocturne ». Celle-ci frappe de façon quasi exclusive des citadins, néo-citadins et villageois dans et de la ville affichant, contrairement aux paysans du Limousin émigrés à Paris au XIXe siècle¹²²⁰, leur préférence pour le chant et le sifflement, leur propension à renoncer au silence méditatif et au chuchotement.

Pour les (néo)citadins, c'est à ciel ouvert (dans les cours des maisons, les rues et les places dites publiques) et dans les chambrées pour les migrants qui y pratiquent l'immersion culturelle en essayant de reproduire la vie de leur village, que sont organisés ces « tapages » festifs. Leurs facteurs déclencheurs sont changeants. Ils peuvent être constitués par l'arrivée d'un nouveau migrant dans la chambrée ; la bonne humeur du chef de famille ayant perçu son salaire, bénéficié d'une gratification ou d'une promotion ; l'excès de tension musculaire générée par la commission dans le lieu de travail d'un geste exaspérant. L'approche de fêtes ritualisées nécessitant la répétition des préparatifs par tous ceux qui sont choisis pour participer aux concours de chants et de danses et l'arrivée de bonnes nouvelles du terroir pour le migrant font partie des facteurs déclenchants qui se répètent assez souvent. En revanche, les difficultés conjoncturelles du colonisateur comme la débâcle militaire de 1940 ; l'annonce du retour et/ou le retour de fils et de conjoints « chéris » de la Grande Guerre, de la Guerre du Rif ou du conflit armé 1939-1945 ; les rumeurs sur des perspectives radieuses pour les victimes des crises économiques, sociales et politiques étalées entre 1927 et 1944 sont des déclencheurs non répétitifs. La mauvaise rumeur occasionnant la fuite dans le passé, pour trouver par le biais des méditations et de la réminiscence

- Corbin Alain, « Histoire et anthropologie sensorielle », Alain Corbin, 1991, op. cit., pp. 227-244.

¹²²⁰ Corbin, Alain, 1991, op. cit., p. 211.

des forces psychiques additives en vue de s'entêter à prolonger la survie dans l'« enfer terrestre », vient compléter la liste des facteurs déclencheurs de « tapages nocturnes ».

Cette diversité laisse apparaître une polysémie de la fête improvisée que la grille de lecture des services de répression réévalue pour la ravalier au rang de « tapage nocturne ». Elle est fête de la joie retrouvée, fête de la nostalgie, fête de la lutte contre le *spleen*, etc. S'adonner à un de ces exercices festifs, c'est s'offrir des moments récréatifs pendant lesquels la détente musculaire et la décompression psychique aident à (ré)instaurer un climat de relations pacifiques dans les foyers et les lieux de travail et à reproduire la force de travail. Au regard de cette dimension de force contributive reconnue à la fête dans la préservation de l'ordre économique et social, on ne peut que constater une incohérence apparente de la politique coloniale de maintien du statu quo. Ainsi, celle-ci semble se soumettre à la loi de l'aporie dès qu'il s'agit de concilier exigences de production de la ville et satisfaction des besoins inscrits dans le schéma de la reproduction physique et sociale de la force de travail migrante et résidante.

2 - La fête diurne, la fête de la dérision et de la lapidation

Si le « tapage » festif mobilise adultes, enfants et femmes se soumettant à une division des rôles par l'assomption de fonctions active (celle d'acteur) ou passive (celle de spectateur), la fête de la dérision intéresse surtout les deux dernières catégories socio-démographiques citées. Nous entendons par fête de la dérision tout amusement produit par une foule et revêtant une dimension spectaculaire. Elle s'improvise chaque fois que la société éprouve le besoin de s'aménager un moment récréatif, en mettant à contribution ses bouffons ou ceux que Philippe David appelle les « fous et folles célèbres »¹²²¹.

¹²²¹ David, Philippe, « Fous et folles célèbres de Saint-Louis et d'ailleurs », *Notes africaines*, 161, janvier 1979, pp. 8-12.

Le *sañiit* (palefrenier de l'écurie royale) du Sinig (Sine), le *coolo* (courtisan) du milieu tukulër, le *naar* (maure) au service des souverains des Etats sereer et wolof, le « fou du village », etc., correspondent aux figures commises aux tâches de bouffonnerie dans les sociétés rurales sénégalaises. L'Europe médiévale a eu, quant à elle, ses plaisantins attitrés et régulièrement convoqués par les princes pour animer la vie de cour. L'Europe bourgeoise, édifiée sur les cendres de la société d'Ancien Régime, a eu ses souffre-douleur. Au nombre de ces derniers, on retrouve les personnes atteintes de difformité physique, immortalisées par Victor Hugo avec le personnage romanesque de Quasimodo. Ce dernier est dépeint sous les traits du « diable », du « vilain singe ». Il est « le bossu » de Notre-Dame », « le borgne », « le bancal »¹²²².

Dakar, ville liée par un rapport d'homologie à Paris, est aussi riche de ses personnages frappés de difformité physique, de déficience mentale, de désinsertion sociale, etc. Rejetés dans les marges de la société, y compris dans celle de la « cité périphérique » de la Médina, ils y ont involontairement constitué un réservoir de sujets à tourner en dérision, de corps riants et/ou risibles¹²²³.

A l'instar du centre urbain, la Médina a eu ses « fous et folles célèbres ». Dans les années 1930, Doli Doli (du verbe *doli*, qui veut dire ajouter), « qu'on voyait..., faire inlassablement l'aller-retour de la Gueule Tapée à Sandaga, un plateau sur la tête »¹²²⁴, est l'une des figures burlesques remarquées. Hoore Mbarodi (tête-de-lion en *pular* (langue peul)), « qui monologuait toujours sur « cabinets marché, douche Tilène ... »¹²²⁵, fait certainement figure de souffre-douleur dans les années 1940. Séquence pendant laquelle le devant de la scène des fêtes de la dérision a été occupé par des

¹²²² Hugo, Victor, *Notre-Dame de Paris*. 1482. Paris, Bookings International, 1993, p. 58.

¹²²³ De Baecque, Antoine, op. cit., p. 311.

¹²²⁴ David, Philippe, 1979, op. cit., p. 10.

¹²²⁵ *Ibidem*.

personnages aux surnoms évocateurs, comme Maréchal Pétain (Mandiaye Dieng est son nom d'état civil), aux propos moralisateurs comme Yamankala. Ce dernier, « esprit ébranlé par les bombardements aériens de septembre 1940 »¹²²⁶, s'est illustré dans les exercices oratoires d'invitation à la bienséance morale. Il s'en prenait aux femmes trop fardées, leur enjoignait en grattant sa guitare de cesser de se « peindre » le visage : « Bàyyleen pentir kanam »¹²²⁷. Il y a aussi Ndaga, le « Maure édenté et farfelu ». Ce vendeur à la criée du journal *Combat de l'AOF* a été traité de sujet faraud en prétendant rattraper sur la corniche un bœuf furieux échappé de l'(ancien) abattoir¹²²⁸. Il fait partie des fous » de la ville des années 1940, des célébrités ayant eu pignon sur rue au Plateau et/ou à la Médina. Ils ont eu à essuyer les moqueries bruyantes et répétées de l'enfance polissonne de cette dernière agglomération.

Pièce iconographique n° XXI : *Ambalaas*, un des « fous » des villes du Sénégal



Source : ANS 4Fi, 977

¹²²⁶ *Ibidem.*

¹²²⁷ *Ibidem.*

¹²²⁸ *Ibidem.*

Pour décrire la fête de la dérision, nous pouvons (re)convoquer le texte d'Adja Ndèye Boury Ndiaye. La mise en scène du vendeur du journal *Combat de l'AOF* (appelé Simbiri) et des enfants, qui a pour théâtre Lambinaas, constitue sans doute une image reproduite, à plusieurs reprises et à quelques variantes près, à la Médina . C'était un maure « de teint noir, de taille moyenne, robuste,... [et se distinguant par] des cheveux ras... [un strabisme] qui faisait pouffer les gosses »¹²²⁹. Il était reconnaissable aussi à ses « sandales de caoutchouc découpées dans un pneu de voiture », son « éternel grand boubou bleu clair délavé », ses « genoux secs et cagneux », ses « pieds calleux », ses « mollets saillants, tendus, en boules, ... brillant et veineux »¹²³⁰. Il était souvent talonné par les enfants, qui avaient pris goût à l'apostropher en criant « Combat !... Combat ! » ou en scandant « Sim-bi-ri ! Combat ! Sim-bi-ri ! Combat ! »¹²³¹. Avec ou sans la présence de ce personnage, la moquerie était poursuivie par l'enfance polissonne en question selon les termes descriptifs du récit suivant :

« Certains d'entre eux avaient retroussé leurs manches, puis relevé le bord inférieur de leur « turki » ou de leur « sabador », ou même de la chemise européenne qu'ils portaient. Ils l'avaient roulé jusqu'au niveau de leur taille, pour le nouer comme ils pouvaient, derrière leur dos, comme le boubou de Simbiri. Ceux qui portaient des samaras les mirent dans leurs poches, ou les enfilèrent dans un avant-bras, pour mieux courir. Leurs chaussures n'avaient point de lanières d'attaches comme celles de Simbiri. Le bras portant les samaras était replié comme s'il tenait une lourde pile de journaux. Leur main libre pointait le ciel, semblant offrir quelque chose...

¹²²⁹ Ndiaye, Adja Ndèye Boury, op. cit., p. 136.

¹²³⁰ *Ibidem*.

Com-bat ! Sim-bi-ri !

Com-bat ! Sim-bi-ri !

*Sim-bi-ri ! Com-bat. »*¹²³²

Cette débauche d'énergie n'est pas fournie par les femmes quand elles se substituent aux enfants dans l'improvisation de la fête de la dérision. S'abstenant, contrairement aux adolescents, de la (re)célébrer en faisant une procession brouillonne, elles se contentent de se regrouper dans un « champ » de vision et de tir de moqueries. La distanciation est donc une des procédures de construction du lynchage verbal. Elle n'est remise en cause que dans les cas où le souffre-douleur est entouré par une foule houspillante et encline à commettre quelques atteintes bénignes à son intégrité physique. Battements de mains provocateurs, répétitions en chœur de formules railleuses, dialogues dévoilant une licence des mœurs qui trouve dans la scène en déroulement un excellent lieu de manifestation, rires et huées composent le tapage diurne de cette foule, qui élargit ses rangs par l'apport des jeunes garçons et des jeunes filles.

Philippe David illustre la fête de la dérision (qu'on peut appeler également fête du rire) improvisée par l'élément féminin en rapportant le lynchage verbal subi par Ndaga. Homologue « médinois » de Simbiri (?), « Les femmes qui aimaient se moquer de [lui], lui [lançaient] chaque fois qu'elles l'apercevaient : « Ndaga Njaay, sa ndagara wàle li ngay wallax na jën ci ndoc » »¹²³³. L'homologie, établie dans ce propos entre le « fou » et le poisson qui aime s'adonner au tortillement sous l'eau, reflète bien la tendance à refabriquer l'identité du souffre-douleur. La refabrication identitaire portée par ce propos s'appuie sur un épisode malheureux, la scène de la montée sur le poteau

¹²³¹ *Ibidem.*

¹²³² *Idem.*, p. 137.

¹²³³ David, Philippe, 1979, op. cit., p. 10.

et fait passer cet incident au crible de la comparaison à l'aide des ressources environnementales et du vécu quotidien (les mouvements du poisson sous l'eau océanique).

Au terme de ces opérations, Ndaga ne peut être représenté que sous les traits d'un personnage qui ne renvoie qu'à une image, celle du grimpeur apeuré. Il devient ainsi une ombre, un néant social. Entreprendre à son détriment, et cela sans rémission, la remémoration d'un événement symbolisant la fragilité (physique et psychique) et la vanité de l'homme, n'équivaut-il pas à anéantir ses chances de (re) « pagination » sociale ? Un des mécanismes de la marginalisation sociale à l'œuvre dans la « planète du bidonville » de Dakar n'est-il pas décelable à travers cette refabrication identitaire ? N'est-on pas en présence d'un des multiples exemples de traitement dégradant subi par le *doxandeem* ? L'altérité n'est-elle pas soumise, ici comme dans toute autre société à la recherche de son (ré)équilibre, à un procès expurgatoire ?

On est tenté de répondre par l'affirmative à ce questionnement. La vraisemblance du processus de néantisation sociale du souffre-douleur, qui se profile à l'horizon de la refabrication identitaire entreprise pour lui par ceux et celles qui lui font vivre des situations vexatoires quotidiennes, incline à penser qu'une approbation répétée est la seule suite à donner à ces interrogations.

Mais, il nous semble que seul un discours « en surface », donc une lecture calée au degré zéro, est en mesure de se satisfaire de cette perception. En vérité, le « fou » du bidonville n'est qu'un bouc-émissaire, un faire-valoir du citoyen. Il symbolise la fragilité de l'homme, la fugacité du pouvoir du mortel, l'absurdité de la condition humaine. Il est regardé comme une incarnation toujours actualisée de la menace de déchéance planant sur la tête de tout être humain, une figure hideuse de la marginalité dans laquelle le projet colonial envisage de circonscrire la vie de l'habitant de la Médina . Ainsi, la fête de la dérision déclenchée à la suite de l'apparition du souffre-douleur n'est rien d'autre qu'un rite conjuratoire de la fragilité sociale qu'il incarne. Rite

accompli, par procuration, par les couches socio-démographiques dites les plus fragiles, à savoir les femmes et les enfants. Ceci amplifie incontestablement la féerie des signifiants de la conjuration traduite ici sous forme de spectacle du rire¹²³⁴. La complicité des hommes conditionne son déroulement et montre qu'ils entendent rester les maîtres du jeu festif, même quand son improvisation est consécutive à l'arrestation et à la conduite d'un voleur au commissariat de police de la Médina.

Le pouvoir au masculin s'exerce dans le spectacle du lynchage verbal et/ou physique du voleur pris en flagrant délit de déviance acquisitive et conduit au poste de police. C'est la nécessité de préserver la propriété de l'homme qui explique l'action de police et la constitution de la foule bruyante et menaçante (de jeunes femmes, filles et garçons) accompagnant le ou les policiers chargé(s) de convoier à pied le coupable. Ce pouvoir au masculin tire en partie sa force des intentions des accompagnateurs, à savoir la réactualisation de la vengeance privée, c'est-à-dire la reprivatization de la violence, et la ré-restauration du désordre. C'est le déroulement, par procuration d'une forme de subversion du règne du « Blanc » qu'écrivent ces derniers durant leur procession.

Mais, le pouvoir de distribution de rôles discriminés, dont celui d'agent de subversion par *l'homo festivus* représenté par la femme et l'enfant, reste encore à écrire. L'histoire du « fou » de la ville l'est également. Sur ce dernier point, il s'agira de voir, entre autres questions, comment le « fou » se représente représentant l'espèce humaine; comment il entend échapper et s'active à échapper aux pièges d'une fête de la dérision réductible à un rire attentatoire, si on veut bien prendre en considération le raisonnement qui a fait de son corps un lieu de résonance de la peur de la marginalisation sociale.

¹²³⁴ Sur la fête du rire, lire De Baecque Antoine, op. cit., pp. 329-331 et Gallini Clara, op. cit., pp. 167-169.

D - Rénover la fête du terroir

A la différence des fêtes improvisées, les manifestations festives anciennes requièrent l'utilisation du tam-tam, instrument de musique structurant les faits et gestes des musiciens, spectateurs et danseurs. Dans la littérature administrative coloniale, qui s'attache à ériger la métonymie en procédé heuristique infaillible, le mot tam-tam est couramment employé pour désigner une variété de rite festif. L'avantage que procure ce rapport cognitif à la fête est de faciliter au chercheur l'accumulation de données statistiques, dont la fonction première est de donner un aperçu sur la densité de la répétition annuelle du phénomène social étudié.

Tableau N° XI : Manifestations de « tam-tam » recensées à Dakar par les services de police entre 1932 et 1939

Année	Manif. autorisées (« tam-tam » + chants religieux)	Manif. interdites	Manif. sous surveillance (« tam-tam », lutte et jeux divers)	Cotes d'archives (des A.N.S)
1932		10		2G32-22
1937		23 (dont 7 à la Médina)	770 (à la Médina)	2G37-33
1938	1096 (dont 610 à la Médina)	07 (dont 3 à la Médina)		2G38-26
1939	418	11		2G39-20

Ces séries statistiques, qu'il convient de rapporter à la mise en œuvre du dispositif réglementaire de 1936 de l'Administrateur de la Circonscription de Dakar et

dépendance¹²³⁵, rappellent la forte inclination de l'habitant de la Médina à se faire représenter sous les traits d'un *homo festivus* et celle de la police coloniale à s'ériger en instance dispensatrice d'ordres à la mécanique de fonctionnement bien efficace. Les 610 autorisations de 1938, venant s'ajouter aux 770 missions de surveillance de 1937, indiquent, au regard de l'échelle de l'année civile, que la fête est vécue au quotidien. On est tenté de dire qu'il y a eu une envie incompressible d'en faire l'instrument privilégié de représentation, de communication et de re-création de l'ordre social par et pour des citoyens en proie à la « précarité existentielle ». Une telle envie offrant l'avantage de servir de soubassement aux efforts de rénovation de cérémonies qu'on peut appeler provisoirement fêtes du terroir.

1 - Les innovations apportées au rite festif du mariage

Au chapitre des rites du terroir les plus expressifs de l'attachement à la vie, mis à part le baptême (qu'on annonce parfois dans les colonnes du *Paris -Dakar*¹²³⁶) et les funérailles dont la spectacularité repose sur la pratique ostentatoire du *jaxal* (contribution financière), on peut recenser le phénomène des épousailles.

La fête du mariage correspond à un des événements ayant cristallisé de nombreux changements sociaux. En amont, la procédure de déclenchement de l'opération matrimoniale appelée à prospérer est la concertation entre parents et candidats au mariage. Là où on se contentait de mettre ces derniers au courant des démarches

¹²³⁵ Dans l'arrêté de cette autorité administrative, la réglementation, qui touche une gamme de manifestations festives (« tam-tam », luttes, « prières et chants en plein air », « réunions bruyantes... »), est ainsi fixée :

- dispense de demande d'autorisation de 8h à 12h et de 15h à 19h ;

- demande d'autorisation exceptionnelle de 19h à 22h pour le « tam-tam » et de 19h à 23h pour les « prières et chants en plein air ».

Cf. « Dakar-Sénégal -AOF. La lutte contre le bruit », *Paris -Dakar*, 185, 30 janvier 1936, p. 2.

¹²³⁶ *Paris -Dakar*, 807, op. cit.

préparatoires entreprises au nom du lignage et pour leur compte, l'obtention de leur consentement devenue nécessaire requérait le déploiement d'un tact lisible dans le texte romanesque d'Adja Ndèye Boury Ndiaye. Il y est déroulé ainsi : inciter adroitement le jeune adulte à faire du projet d'alliance matrimoniale sa préoccupation centrale, proposer ses services de conseiller ou de conseillère en matière de choix d'une conjointe, adhérer au choix du candidat moyennant son approbation quant à l'enclenchement d'une procédure de vérification de l'appartenance de celle-ci au groupe des femmes dont les corps sont parcourus de signes positifs (longévité, fécondité, docilité, etc.) et au même milieu social. Lecture du corps-sémaphore de la fille nubile désignée, reconstitution de son arbre généalogique et enquête de moralité sont quelques-uns des procédés utilisés à l'époque, nommés ou décrits par Adja Ndèye Boury Ndiaye¹²³⁷.

La jeune fille consentante retient l'attention avec l'apprentissage de la leçon assurée par des femmes sur la philosophie et la structure de la dot. Les propōs suivants en rendent compte avec éloquence :

« Tu demanderas à ton Doudou de t'acheter tout ce que tu voudras. Tout ce qu'il ne daignera point t'offrir dès à présent, tu pourras en faire ton deuil ! Une fois qu'il t'aura épousée, il ne pensera plus qu'aux autres. Tu auras cessé d'exister ! Pour commencer, il devra te faire un premier don officiel « may gu jëk », selon ses moyens et sa prodigalité, avec une machine à coudre pour confectionner toi-même tes robes. Tu es jeune et belle, sois donc exigeante ! N'aies pas peur de réclamer à ton « chevalier servant » (...), tout ce dont tu as besoin »¹²³⁸.

¹²³⁷ Ndiaye, Adja Ndèye Boury, op. cit., pp. 79-83.

¹²³⁸ *Idem.*, p. 84.

Instructive en ce qui concerne la dotalité, notamment sur les éléments probatoires de la « cupidité » supposée ou avérée des belles-mères¹²³⁹, la leçon l'est aussi quant à l'usage social du temps en matière de mariage. Bien suivie par la fiancée qui parvient à faire « plier » le fiancé au cours des transactions, elle balise la voie à l'adoption du calendrier de la fête.

Fixées ordinairement un dimanche¹²⁴⁰, jour férié du calendrier imposé par la puissance publique coloniale, les épousailles sont précédées d'une unité séquentielle préparatoire¹²⁴¹. Elles s'étalent sur un minimum d'une huitaine de jours. Le maximum pouvant être une durée de deux à trois mois¹²⁴². Du vendredi à la mi-journée du dimanche, la cuisine et l'accueil des invités mobilisent les énergies et structurent le temps consacré aux activités domestiques. L'animation musicale qui est faite par des tambourinaires, de 12h au crépuscule, solennité de la cérémonie religieuse de sacrement du mariage, et la procession nocturne d'accueil et d'accompagnement de la mariée jusqu'au domicile conjugal, sont les moments forts du jour des épousailles¹²⁴³. L'affluence d'hôtes et de curieux dans le site de la fête, la préparation de repas

¹²³⁹ Cette « cupidité » est dénoncée dans le chant ci-dessous reproduit par Ndiaye Adja Ndèye Boury (op. cit., p. 94) :

« Lu lebu duuf duuf tarañisu
Fuki lebu duuf duuf tarañisu
Fuki lebu dërëm Ak koppar ! »

La traduction proposée par cet auteur est la suivante : « Qu'elle soit de forte stature ou de haute lignée une lebu ne revenait pas chère, du moment que dix femmes lebu ne valaient guère plus de six francs (CFA) à l'homme qui les épouserait toutes ensemble ».

¹²⁴⁰ Ndiaye, Adja Ndèye Boury, op. cit., p. 87 et *Paris -Dakar*, 502, op. cit.

¹²⁴¹ Le vendredi est choisi comme borne chronologique de départ. Ceci permet de s'inscrire encore dans la tradition magico-religieuse qui fait de ce repère un symbole de sacralité temporelle.

¹²⁴² *Idem.*, pp. 94-95.

¹²⁴³ *Idem.*, pp. 92-93.

plantureux, la bonne humeur des uns et des autres, sont censés meubler le cycle hebdomadaire s'intercalant entre la date de célébration du mariage (celle du départ de la mariée du domicile parental pour le domicile conjugal) et la date du *topu tank* ou « promenade du huitième jour »¹²⁴⁴. Celle-ci est une sorte de retour au point de départ organisé en vue de symboliser, par une seconde navette pendulaire en direction de la maisonnée des beaux-parents, l'arrachement définitif de la nouvelle mariée de la maison paternelle.

Mais l'innovation majeure apportée au rite du mariage réside dans l'organisation de la fête des poupées. D'origine saint-louisienne, elle a été organisée plusieurs fois à Dakar, notamment dans la partie occidentale de la Médina où on a noté une concentration de migrants venus de Saint-Louis¹²⁴⁵.

La relation de presse du *Paris -Dakar* du 22 août 1939 fournit des données informatives relativement importantes sur le mariage des poupées. Au départ, il y a la confection de deux poupées d'une valeur marchande de 500f chacune (somme réunie au terme de deux mois de côtisation). Ensuite, un parrain et une marraine¹²⁴⁶ sont attribués respectivement à la poupée-homme et à la poupée-femme qui portent, en outre, leur(s) nom(s) respectif(s). Enfin, la date du mariage est fixée. Le samedi est retenu à la place du dimanche. Le cérémonial est organisé durant la soirée. Nombreux invités tenant des propos galants, remise de cadeaux de noces et de la dot à la poupée-

¹²⁴⁴ *Idem.*, p. 94.

¹²⁴⁵ Les Saint-Louisiens établis à Dakar, très fidèles à leur culture de terroir, n'ont pas hésité pas à y faire venir leurs congénères restés à Saint-Louis. Ainsi, Ndiaye Gora, employé municipal domicilié à la Médina, a placé le baptême de sa fille en janvier 1938, sous la présidence de la marraine de celle-ci dont elle porte le nom (« la gracieuse Mme Fall Pourmeira du quartier Ndar Toute ») et de celle du parrain, notable de Saint-Louis répondant au nom de Fall El Hadj Amadou. Cf. « Dakar. Un grand baptême », *Paris -Dakar*, 609, 1er février 1938, p. 3.

¹²⁴⁶ Ces deux personnages sont présents dans le baptême ritualisé de la cloche dans les campagnes française du XIX^{ème} siècle. Cf. Corbin Alain, 1994, op. cit., pp. 94-96.

femme pouvant hisser la barre des dépenses à 3000f, louanges des nouveaux « mariés » par les griotes, sont les points d'articulation de cette relation de presse. Cette dernière réduit ce rite festif à un acte de sabotage des initiatives entreprises pour « résoudre le difficile problème du mariage chez les indigènes »¹²⁴⁷.

L'*homo festivus* d'âge mûr jouant à l'*homo ludens*¹²⁴⁸, grâce à l'emprunt à l'enfant (un être immature) d'un des jouets avec et par lequel est réalisé le préapprentissage de la vie et manifesté « le désir de grandir »¹²⁴⁹, est identifié, dans ce discours accusateur et dans cette manifestation d'ouverture de l'état civil, aux objets inanimés. Ne se livrant pas à un réapprentissage de la vie sociale et ne manifestant pas également la volonté de se complaire dans la débilité, les protagonistes de la fête des poupées s'approprient un des jeux d'enfants¹²⁵⁰ les plus cotés, un des jouets qui semble avoir échappé à l'usure du temps.

Ayant une généalogie qui n'est pas encore connue¹²⁵¹, la poupée sénégalienne, a été confectionnée, au XIX^{ème} siècle, à l'aide d'un matériau osseux. Le menuisier ou le

¹²⁴⁷ B., M.C., « Le mariage de deux poupées », *Paris -Dakar*, 1081, 22 août 1939, p. 2.

¹²⁴⁸ Huizinga, Johan, *Homo ludens*, Paris, Gallimard, 1951, pp. 34-37.

¹²⁴⁹ Béart, Charles, *Jeux et jouets de l'Ouest africain. Tome I*, Dakar, IFAN-Dakar, 1955, pp. 24-25. Avec la poupée, la jeune fille est initiée à ses futures fonctions de donneuse de vie et d'éducatrice. Ce jouet est le support didactique dont l'association avec la berceuse donne consistance à l'exercice ludique préparatoire à l'assomption de ces attributs prêtés à la féminité. Voir dans l'annexe n° XXVI quelques berceuses chantées à Dakar dans les années 1930.

¹²⁵⁰ L'*ansikayo* du Lebu (exercice de découverte d'un objet circulant à l'intérieur d'un groupe d'enfants assis), le chatouillement, le *palaliin* (Plat Lune ou la marelle), le cerf-volant appelé *nawaal* (« envollement »), etc., figurent dans les listes des jeux pratiqués entre 1914 et 1946). Cf. Béart Charles, op. cit., pp. 76 et 211-389.

¹²⁵¹ Les premiers spécimens remonteraient à l'Égypte pharaonique du Moyen Empire. Le bois était utilisé pour sculpter les visages des poupées. Le tissu a ensuite remplacé ce matériau. Mais, c'est à partir du XIX^{ème} siècle que la poupée prend un essor remarquable. A cette date, le papier fait son apparition dans la gamme de ses matériaux de fabrication. Au XX^{ème} siècle, la poupée de collection est devenue un des principaux *hobbies* du monde. Elle comprend des modèles en biscuit, en porcelaine (appelées « baigneurs »), en celluloïd dans l'entre-deux-guerres. Ces dernières poupées offrent l'avantage d'être légères et moins fragiles. Mais, elles présentent

cordonnier était invité à réaliser le façonnement de sa tête. Au XX^{ème} siècle, y compris l'intervalle 1914-1946, elle se réduit à un assemblage de chiffons. Appelée *doomi Faatu* (fille de Fatou) à Dakar ¹²⁵², elle est fabriquée suivant le schéma ci-dessus :

« Dans [une boîte de conserve vide utilisée comme support], on enfonce le corps, un sac, cousu, serré, coutures à l'intérieur et bourré de chiffons, l'étoffe est généralement noire ou bleu foncé. Puis l'on fait une boule de chiffons selon la même technique. Cette boule est quelques fois cousue au corps ; plus souvent, une baguette engagée profondément dans le corps – on l'a bourrée avant de bourrer celui-ci – et, dans la tête, apparaît entre les deux pour former le cou. A cet ensemble, les raffinés ajoutent, mais ce n'est pas du tout indispensable, des bras toujours étrangement disproportionnés, faits de brindilles de bois. En plus, souvent, deux petits seins cousus, en applique sur le corps » ¹²⁵³.

Habillée avec « les vêtements somptueux d'une jeune fille ou d'une femme, avec tous les raffinements qu'ils peuvent comporter et à la mode du jour,... couverte de bijoux [colliers de perles, pièces de monnaie, perles d'or [*libidor*] ou de cuivre], coiffée avec

deux inconvénients : l'inflammabilité de la matière utilisée et la toxicité de la fumée dégagée par le jeu de combustion). Pour la dernière génération de poupées (celles du siècle finissant), les matériaux de fabrication utilisés sont des dérivés de celluloid.

¹²⁵² A Louga, on parlait de *doomi lawbe* (enfant de boisselier). Avec l'apparition de la poupée industrielle, l'expression *doomi tubaab* (enfant de « blanc ») deviendra prédominante dans le langage urbain.

¹²⁵³ Béart, Charles, op. cit., p. 112.

des postiches [les *laxas*] »¹²⁵⁴, la *doomi Fatu* est l'objet d'un chouchoutement formidable avec « les nombreuses cérémonies... en son honneur »¹²⁵⁵.

Malgré l'intérêt évident de ces données factuelles et les efforts de remémoration de nos informateurs, nous ne parvenons pas encore à avoir l'éclairage indispensable en ce qui concerne certains aspects des usages sociaux de la poupée à Dakar . On peut citer, entre autres aspects, la fréquence et l'ampleur de la fête des poupées instituée par la société saint-louisienne reconstituée dans la Médina , l'association ou la « cohabitation » avec une autre fête, celle du mariage de la poupée à un garçon.

Cette manifestation est rendue compte par Charles Béart. Il nous donne des informations sur « la confection d'un vrai repas de noces » avec l'abattage au profit de la société des enfants d'un mouton ou d'un bœuf¹²⁵⁶. Ce genre de fête constitue une symbolisation de la survivance du mariage préférentiel et un moyen de refondation de la sociabilité dans un contexte marqué par la polystructure ethnico-culturelle de la société urbaine installée dans la Médina .

La double finalité d'usage ainsi énoncée ne nous dispense pas de nous interroger, à notre tour, sur la *semiosis* véhiculée dans le *Paris -Dakar* en date du 22 août 1939. Le rite festif du mariage des poupées, orchestré par et pour des adultes, est-il le révélateur d'une volonté de subversion de l'ordre colonial ? Celui d'une stratégie d'évitement (dans la conduite de la menée subversive) de l'affrontement physique avec le colonisateur et/ou d'une tendance à utiliser la culture en tant que (véritable ou premier) « maquis du peuple » ? Ne peut-on pas établir un lien causal entre le contexte institutionnel construit par le pouvoir colonial et l'irruption des adultes (doublée du

¹²⁵⁴ *Idem.*, p. 115.

¹²⁵⁵ *Ibidem.*

¹²⁵⁶ *Idem.*, pp. 120-121.

déclenchement d'un procès d'appropriation et de réinvention du rite festif axé sur la poupée) dans le champ ludique aménagé par et pour les enfants ?

On est tenté de répondre affirmativement à chacune de ces questions. Ce qui a le mérite de nous faciliter l'établissement d'une corrélation entre initiatives d'« en bas » et mesures hégémoniques d'« en haut ». Aussi, pourrait-on dire qu'il y a, avec la fête des poupées par et pour les adultes, une multiplication des actes et symboles d'indocilité au moment où se note une profusion des signes d'encadrement par le pouvoir colonial du mariage indigène.

Articulant, dès le départ (1816-1910), « le problème de l'évolution de la femme... aux questions d'enseignement », la politique officielle a cru devoir, par la suite (1910-1939), tout en ayant le souci « de conserver à la société indigène les cadres traditionnels de son éthique, dans ce qu'elle n'a point de contraire à la civilisation française », œuvrer à l'« émancipation de la femme indigène »¹²⁵⁷. Ce faisant, elle a mis l'accent sur sa santé¹²⁵⁸ mais aussi et, peut-être, surtout sur sa condition de conjointe de l'homme. Sous ce dernier rapport, elle a préconisé puis dicté un resserrement du contrôle sur les conventions entre particuliers¹²⁵⁹.

La circulaire du gouverneur général de l'AOF, adressée en date du 5 octobre 1920 aux lieutenants-gouverneurs, le décret du 3 décembre 1931 sur la compétence de la justice indigène en matière de divorce ; les efforts des gouverneurs généraux Jules Brévié et Marcel de Coppet en 1936-1937, visibles et lisibles à travers le projet de circulaire du

¹²⁵⁷ A.N.S.O.M, 1AFFPOL, Carton 541, dossier 1 : « Note sur la condition de la femme indigène en Afrique Occidentale Française ».

¹²⁵⁸ *Idem.*, Notes de l'Inspecteur général de la santé du Ministère des Colonies en date du 20 novembre 1939 sur les « Améliorations apportées à la condition de la femme indigène par le développement des œuvres sanitaires de nos colonies ».

¹²⁵⁹ *Idem.*, dossier 3 : « Discours du Gouverneur général de l'AOF à l'ouverture de la session du conseil de Gouvernement, décembre 1936 ».

25 juin 1936 (sur la validité du mariage dit coutumier), inaugurent la série de destruction du montage institutionnel autochtone. Les circulaires portant les numéros 290 AP/2 du 7 mai 1937 (sur le libre consentement de la femme comme une des mesures de validation du mariage indigène) et 296 AP/2 du 10 mai 1937 (sur la conciliation dans les cas de rupture du contrat matrimonial) et le décret du 27 août 1939 sur la détermination des critères fondamentaux à remplir obligatoirement pour obtenir la validation de tout acte de mariage¹²⁶⁰ marquent un point de non-retour dans cette entreprise de déconstruction. Celle-ci atteint sa vitesse de croisière avec la publication des *Coutumiers juridiques de l'Afrique Occidentale Française*¹²⁶¹, à la suite d'enquêtes ordonnées à tous les commandants de cercle de la Fédération de l'AOF.

Le démontage institutionnel qui a ainsi été entrepris, n'a pas manqué de générer en milieu indigène la mise en spectacle d'actes de résistance. Mais, la fête des poupées est à appréhender comme une des structures de spectacularité et de dédramatisation dont l'invention ou la ré-invention et la diffusion participent de la dynamique des (re)constructions et transactions culturelles dans et entre Saint-Louis et Dakar .

¹²⁶⁰ Ces critères concernent l'âge chronologique fixé à 14 ans pour la femme et à 16 ans pour l'homme et le caractère mutuel du consentement des protagonistes, à constater de *visu*).

¹²⁶¹ Lire, par exemple :

- Campistron M. , « Coutume Ouolof du Cayor (Cercle de Thiès) 1937 », Comité d'Etudes Historiques et Scientifiques de l'Afrique Occidentale Française , *Coutumiers juridiques de l'Afrique Occidentale Française. Tome I. Sénégal* , Paris , Larose, 1939, pp. 117-146 ;
- Dulphy,M., « Coutume des Sérères None (Cercle de Thiès) », Comité d'Etudes Historiques et Scientifiques de l'Afrique Occidentale Française , op. cit., pp. 213-236.

2 - *Mbapat et lamb* ou les changements d'une fête d'origine agraire

Plus que le rite festif du mariage, la lutte est une manifestation travaillée par une logique de changement fort prégnante dans la période 1914-1946. Une approche structurale et diachronique peut confirmer aisément ce propos.

Le *mbapat*, fête de la moisson (du petit mil hâtif) mettant de moins en moins en scène des lutteurs qui représentent l'avant-garde de la production paysanne et l'espoir de la communauté villageoise, a été porteur de changements plus ou moins instructifs de l'évolution sociale. Tout en conservant le même cadre temporel (la période de la récolte des céréales), les organisateurs du *mbapat* n'ont pas seulement pris en compte les horaires de nuit pour organiser les joutes sportives. On ne peut que proposer une telle lecture dans la mesure où les articles du *Paris -Dakar* font état de manifestations festives diurnes en 1937 avec le choix de 14h comme heure de démarrage de celles-ci¹²⁶². De même, l'ouverture, un jour de dimanche, « de la grande séance de luttes coutumières indigènes » à la « grande place de la mosquée Mbor Diagne à Médina »¹²⁶³ dévoile une stratégie de ré-appropriation de l'usage social du temps diffusé par le pouvoir colonial. C'est, du moins, l'énoncé qu'on peut formuler au terme d'une interprétation de ce choix, celui du jour de repos du « temps imposé » pour le *take off* des rencontres de lutte. Ces dernières ont eu pour sites de déroulement supplémentaires les quartiers de Santhiaba et des Abattoirs, la rue 15 et l'intersection des rues 6 et 17.

Attirant sur des espaces relativement vastes beaucoup de spectateurs, dont certains « se mettaient même sur des barils pour mieux voir [les lutteurs]... en découdre entre eux »¹²⁶⁴, le *mbapat* a été une école de la lutte. En d'autres termes, au lieu de demeurer le

¹²⁶² « Dakar-Sénégal -AOF. Luttes coutumières à Médina », *Paris -Dakar*, 535, 30 octobre 1937, p. 3.

¹²⁶³ *Ibidem*.

¹²⁶⁴ Dramé, Daouda Demba, op. cit., p.48.

stade ultime de la pratique de cette forme de sport, il est devenu un cadre de rencontres où opèrent de jeunes sportifs, de « jeunes espoirs » et des « espoirs ». En plus de Bosco Sow, cité par Daouda Demba Dramé¹²⁶⁵, on peut mentionner le nom de Demba Thiaw. Cette future étoile socio-métrique de la lutte, née au village de Yoff en 1918, a fait ses preuves dans les *mbapat* avant 1938, date à laquelle il est passé au *lamb*¹²⁶⁶.

Avec ces deux mots qui renvoient à une même réalité phénoménale (la lutte), nous voulons (ré)introduire une approche taxinomique, elle-même commandée par des changements survenus dans la pratique sportive autochtone. Le *lamb*, partageant avec le *mbapat* le statut de fête de la moisson, est vécu intensément entre décembre et février, la période de la récolte et de la vente de l'arachide. Aussi, renvoie-t-il à une situation d'abondance. Mais, contrairement aux séances de lutte de septembre-octobre, instances de visualisation du contentement des récolteurs de produits céréaliers, le *lamb* exprime le contentement du paysan de l'arachide. Satisfaction d'un producteur parvenu à monnayer sa récolte et à détenir un pouvoir d'achat lui permettant de s'offrir quelques biens de consommation et quelques heures de détente. Cette forme de lutte exprime aussi la joie de vivre (même passagère) du citadin, bénéficiaire attiré des multiples effets induits de toute croissance de production enregistrée dans la filière arachidière.

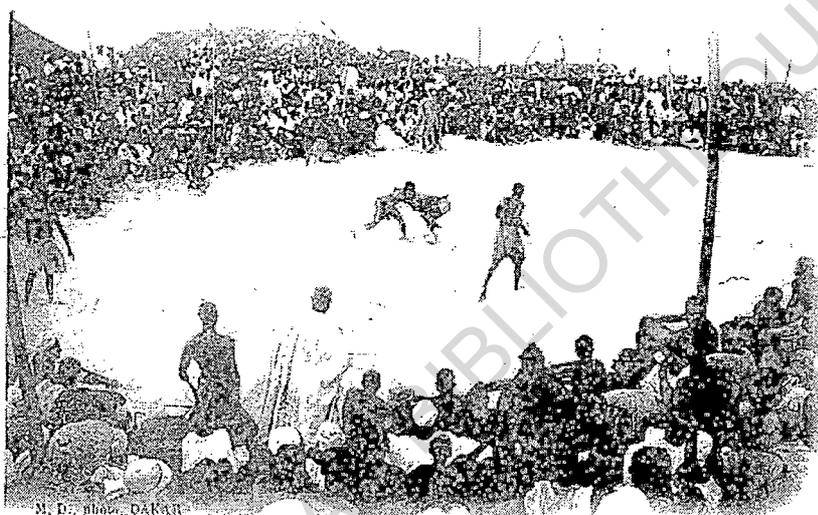
Comme prolongement et dépassement du *mbapāt*, à la faveur d'un contexte économique placé sous le sceau de la (néo)monétarisation, le *lamb* se veut un spectacle où la martyrisation du corps physique par le corps social est à l'ordre du jour. En instituant la frappe avec le coup de poing, il valorise la témérité, couronne le lutteur faisant montre de talents comparables à ceux du boxeur lorsqu'il s'agit d'esquiver, de parer, de porter et de rendre des coups à l'adversaire. En condamnant le sportif

¹²⁶⁵ *Ibidem.*

¹²⁶⁶ Diop, Serigne Mour, « Lutte. « Regard sur le passé ». Demba Thiaw. De la race des champions », *Sud Quotidien*, 1235, 24 mai 1997, p. 11.

incarnant la mollesse physique, il est une des formes d'expression de la violence sociale érigée en unité normative. Violence structurelle dont la reconstitution de l'histoire est inséparable de celles de la souffrance, de l'instrumentation du corps en vue de réussir des objectifs d'intégration de l'individu dans sa société et du rapport au sang.

Pièce iconographique n° XXII : Séance de lutte à Dakar



Sénégal, - 115. DAKAR - La Lutte. - Les adversaires se tiennent

Source : ANS 4Fi, 966

Le spectateur du *lamb* applique ou essaie d'appliquer les règles de la bienséance vestimentaire. Aller au lieu unique où s'organise la lutte avec frappe, à savoir les Arènes sénégalaises ou Avenues indigènes (sises à l'avenue Clemenceau) ou à partir de 1939 les Arènes Gambetta (à l'intersection de l'avenue portant le même nom et la rue Escarfait) appelées aussi Parc des sports¹²⁶⁷, c'est aller participer à un spectacle centré sur le paraître. A côté du combat livré par le lutteur, le spectateur mène un autre

¹²⁶⁷ K., L., « Aux indigènes. Luites libres indigènes », *Paris -Dakar*, 599, 19 janvier 1938, p. 3 ; « Dakar . La journée dakaroise. Lutte. Pathé Diagne affronte Devour Ndiagne dimanche prochain à Dakar », *Paris-Dakar*, 958, 25 mars 1939, p. 2

combat quand il essaie de « se faire admirer et [de] se faire respecter... [en faisant couler l'argent] à flot »¹²⁶⁸. Il le mène aussi en s'asseyant sur les places les mieux cotées d'après la grille des tarifs appliquée par Mbir, le Directeur des dites arènes en 1938. 7,5f pour les chaises, 5f pour les bancs et 2,5f pour la station debout sont les prix institués l'année suivante¹²⁶⁹.

Parmi les données évolutives caractéristiques du *lamb*, on peut relever l'organisation du corps des lutteurs. Répartis en catégories selon les poids (lourd, léger et moyen), luttant entre sportifs appartenant à la même entité catégorielle et, parfois, entre acteurs acceptant l'occultation de la catégorisation¹²⁷⁰, ils ont eu la possibilité de se regrouper en écuries (*cal* en sereer). La provenance géographique semble être le principal critère de regroupement. Le tableau suivant est susceptible d'aider à la reconstitution de ces structures.

¹²⁶⁸ Dramé, Daouda Demba, op. cit., p. 48.

¹²⁶⁹ K., L., op. cit. Les tarifs appliqués à Rufisque en 1938 sont les suivants : 5f pour les tribunes, 3f pour les bancs, 1f pour les membres du rouage organisateur et 1f pour les femmes et les enfants. Le garage du Dr Ninaud a abrité les joutes de lutte de cette villa. Cf. « Dakar-Rufisque. Luttés indigènes », *Paris -Dakar*, 612, 4 février 1983, p. 3.

¹²⁷⁰ « Aux arènes sénégalaises. Grande séance de lutte libre », *Paris -Dakar*, 623, 17 février 1938, p. 3.

Tableau N° XII : Les lutteurs de lamb et leurs lieux de provenance entre 1937 et 1939.

Provenance géographique	Prénom(s) et nom(s) des lutteurs
Yoff	Matar Dabo, Talla Diagne, Matar Guèye, Babacar Thiaw, Demba Thiaw
Ngor	Bosco
Rufisque	Tanor Dieng, Songane Gaye, Saliou Guèye, Mbehr Ndiaye, Ousseynou Ndiaye, Mbecke Ndoye
Thiaroye	Chef Diouf, Amadou Kane, Ali Marème, Ibra Ndoye, Mamadou Ndoye, Samba Ngor et Somba Sall
Jandeer (Diander)	Ismaila Ciss, Devour Ndiaye Mawa (Daour Ndiaye Mawa)
Keur Daouda	El Hadj Gaye, Seyni Diop
Joal	Henri Arouf, Henri Diouf, Pierre Diouf, Ndiara, Louis Sarr, Birama Yandé, Valdiodio
Kajoor (Cayor)	Ousmane Diop, Moussa Ndiaye, Selle
Faool (Baol)	Aliou Fall dit Aliou Nar
Yène	Amadou Diri
Niaga	Henque Ndoye
Niakoulrab	Nogaye Ndiaye, Souleymane Samba
Guerew	Gorgui Ndiaye
Sebikotane	Malick Faye

Sources : *Paris -Dakar*, numéros 535 à 958.

Mis à part le combat entre Babacar Thiaw et Matar Dabo, le dimanche 16 janvier 1938 aux Arènes Sénégalaises¹²⁷¹, les autres joutes correspondent à des scènes sportives opposant des lutteurs provenant de lieux géographiques différents. Par ailleurs, on peut noter une absence de Dakar et de la Médina dans la liste de ces lieux. Cependant, la seule conclusion qu'on peut tirer de ce constat est que la capitale de l'AOF n'a pas produit de grands champions de lutte entre 1932 et 1939. Yoff a donc dû rallier les suffrages des Lebu de Dakar et de son « bidonville » chaque fois que ses vedettes (Babacar Thiaw et Matar Dabo en particulier) affrontaient les autres lutteurs¹²⁷².

Le programme des luttes opposant toutes ces « gloires » est inscrit dans la longue durée lorsqu'il y a adoption d'un « championnat » annuel et dans la courte durée quand l'unité séquentielle retenue équivaut à la semaine. L'AOF est le ressort territorial choisi pour organiser ledit « championnat ». Mais, il y a lieu de croire que le territoire du Sénégal a été substitué à l'ensemble fédéral en question dans l'organisation du dispositif de sélection devant aboutir annuellement à la désignation d'un « champion toutes catégories ». Cette proposition peut être retenue pour la séquence 1932-1939. Concernant les rencontres hebdomadaires programmées ordinairement le dimanche, la tendance est à leur reconduction dans les cas où le résultat nul est la sanction prise par l'arbitre¹²⁷³. Ces joutes et celles organisées de façon ponctuelle (pendant les jours correspondant, par exemple, aux *ribijong* ou au *judalang*) ont permis l'opérationnalisation de la formule du championnat.

¹²⁷¹ K., L., op. cit.

¹²⁷² Nous suggérons que le constat de carence concernant Dakar et la Médina soit retenu comme une conclusion provisoire en attendant que des investigations ultérieures permettent de situer les lieux de résidence des lutteurs « étincelants » répondant au nom de Pathé Diagne, Abdoulaye Diop, Ngala Mbaye, Soulye Ndiaye et Momar Sène.

¹²⁷³ « Dakar . Les matches de lutte à Rufisque », *Paris -Dakar*, 582, 29 février 1937, p. 3.

De nouveaux enjeux sont dessinés pour ces rencontres sportives. Alors que, par exemple, la participation à l'animation de la vie du village et au maintien d'une sociabilité inter-villageoise a autrefois été un déterminant important, la recherche du numéraire est devenue l'élément mobilisateur prépondérant. Avoir un combat de lutte, c'est avoir non seulement la possibilité d'obtenir des récompenses symboliques (écharpe tricolore, trophée de champion du Cap-Vert ou de l'AOF-, etc.) mais aussi de recevoir de l'argent de la mise baptisée « Prix » ou « Grand Prix » (exemple du « Grand Prix du Maire de Rufisque pour la jeunesse)¹²⁷⁴.

Chaque catégorie de lutteurs se voit attribuée une grille de tarification. Ainsi, en 1937, une somme de 200f a été gagnée par Mbehr Ndiaye, le champion de Rufisque appartenant à la « cour des grands ». En revanche, pour la même année, El Hadj Guèye de Keur Daouda, classé dans ce qu'on pourrait appeler la cour des petits, ne percevait, pour sa victoire sur Ali Marème de Thiaroye, que le quart du montant de la rétribution de Mbehr Ndiaye¹²⁷⁵.

L'inégale rétribution des lutteurs a sans doute conduit les uns et les autres à vouloir surpasser leurs adversaires et à se surpasser. Ainsi, des réputations ont été construites, des palmarès fortement érodés ou réduits à néant. Avec la « marchandisation » des palmarès, on peut supposer l'existence de négociations financières après entre, d'une part, les lutteurs et leurs mentors et, d'autre part, la direction des Arènes Sénégalaises ou un rouage organisateur comme, on l'a connu le 26 mars 1939, avec « la collectivité léboue »¹²⁷⁶. Le journal *Paris -Dakar*, en relayant volontairement ou involontairement les sobriquets accolés à nombre de lutteurs, a sans doute contribué au balisage d'itinéraires sportifs. Grâce à ses comptes-rendus, les *curricula* des ténors des Arènes

¹²⁷⁴ « Dakar Matches de lutte à Rufisque », *Paris -Dakar*, 577, 22 décembre 1937, p. 3.

¹²⁷⁵ *Paris -Dakar*, 582, op. cit.

¹²⁷⁶ *Paris -Dakar*, 958, op. cit.

sénégalaises peuvent être esquissés. Le tableau ci-dessous en est une parfaite illustration.

Tableau N° XIII : Eléments de *palmarès* des vedettes du *lamb*

Prénom(s) et nom(s) du lutteur	Localité d'investiture	Qualificatifs ou surnoms	Titres ou palmarès
Babacar Thiaw	Champion de Yoff	Le « lutteur félin »	- Champion d'AOF en 1932, 1933 et 1934 ; - Champion d'AOF en 1938 en battant Matar Dabo
Moussa Ndiaye	Champion de Thiès	- Le « cogneur terrible » - « Le massif » lutteur	-Met fin, en 1935, à la série de victoires de Babacar Thiaw ; -champion d'AOF en 1935 et 1936
Matar Dabo	Champion de Yoff	« Le lutteur scientifique »	Bat Moussa Ndiaye le 19 déc. 1937 et prend le titre de champion d'AOF
Matar Guèye	Champion de Yoff		Champion du Sénégal en 1938, après sa victoire sur Henque Ndoye
Samba Naor	Champion de Thiaroye		Champion du CAP-Vert en 1938, A reçu l'écharpe tricolore des mains de l'arbitre André Coulibaly
Chef Diouf	Champion de Thiaroye - Gare	le « jeune et svelte champion local de thiaroye-Gare »	Victoire sur Valdiodio de Fadiouth le 20 février 1938
Alioune Fall	Champion de Keur Awa Dior	- Aliou Nar - « Le foudroyant champion »	Bat Talla Diagne de Yoff , le 20 février 1938
Mbacké Ndoye	Champion de Rufisque	« le plus redoutable cogneur de la région de Rufisque -Bargny »	
Valdiodio	Champion de Fadiouth	« le géant de Fadiouth »	

Sources : *Paris -Dakar*, numéros 599 à 630.

Un « espoir » comme Demba Thiaw de Yoff, dont la carrière de lutteur de *lamb*, a démarré en 1938 et un « intrus » de « race » manding âgé de 18 ans et répondant au nom de Fodé Doussouba¹²⁷⁷ n'ont pas encore « droit de cité » dans ce tableau. Mais ils ont côtoyé ceux qui y sont nommés. On peut même penser qu'ils ont appris auprès d'eux des astuces pour venir à bout des adversaires auxquels ils ont été confrontés lors des matchs de levée de rideau des séances de lutte comportant au programme des « combats du siècle » ou des « combats de l'année ». Chaque séance de lutte, qui ne compte qu'un « grand-combat » et des « petits combats »¹²⁷⁸, démarre habituellement à 14 heures. La mise en place des spectateurs, les lancers de défis, les défilés d'exhibitions chorégraphiques et de *baak* (exercices d'auto-glorification)¹²⁷⁹, la remise de décorations ou de trophées, les séries de battements de mains et chants gymniques de chœurs féminins meublent, jusqu'à 16h, l'attente des affrontements.

La rencontre, qui permet de mettre mieux en exergue la passion pour la lutte, est la finale du championnat de l'AOF. Organisée le dimanche 19 décembre 1937, elle a drainé plus de 3000 personnes aux Arènes sénégalaises¹²⁸⁰. L'importance des termes du challenge : mettre fin à la suprématie d'un lutteur allochtone (Moussa Ndiaye) pour les Lebu et autres supporters du « lutteur scientifique » représentant l'espoir d'une communauté désorientée par l'éclipse persistante de son étoile sociométrique nommée

¹²⁷⁷ Diop, Serigne Mour, « Lutte. « Regard sur le passé ». Et Demba Thiaw mit fin à l'invincibilité de Fodé Doussouba », *Sud Quotidien*, op. cit. Le premier a surclassé, avec beaucoup d'aisance, entre 1938 et 1946 des lutteurs de la trempe de Guèye Songane de Rufisque et Ndiaye Daour Mawa du Jandeer (Cf. Diop, Serigne Mor, op. cit.) tandis que le second a démarré, dès son arrivée à Dakar en 1946, une série de victoires rapides et retentissantes au détriment de quelques étoiles sociométriques du *lamb* (*Ibidem*).

¹²⁷⁸ Rufisque est l'analyseur où on comptabilise le plus grand nombre de « petits combats » programmés, en une seule séance de lutte. Six rencontres entre lutteurs de petit calibre forment la levée du rideau de l'affrontement, prévu le dimanche 23 février 1938, entre Ndiaye Moussa et Ciss Ismaïla. Cf. « Dakar. Des luttes indigènes auront lieu dimanche prochain », *Paris-Dakar*, 600, 20 janvier 1938, p. 3.

¹²⁷⁹ Voir le document annexe n° XXVII où est reproduit et traduit un exemple de *bak*.

¹²⁸⁰ K., L. « Dakar. Aux Arènes Sénégalaises », *Paris-Dakar*, 578, 23 décembre 1937, p. 3.

Babacar Thiaw et conforter le leadership kajorien dans une discipline fort prestigieuse pour les admirateurs du champion d'AOF en titre, explique le rassemblement d'une foule aussi importante. En définitive, l'occasion est donnée aux supporters lebu du challenger de brandir leur autochtonie et leur statut de citoyen français pour légitimer leur prétention. Du côté des partisans non « originaires » du champion en titre non « originaire » d'une des quatre communes de plein exercice, le souhait d'une troisième victoire successive est vivement exprimé. L'exaucement d'un tel vœu ferait perdurer les manifestations jubilatoires de ces « revanchards ».

Au regard de toutes ces considérations, la proclamation par l'arbitre de la défaite du « massif et redoutable détenteur du trophée en 1935 et en 1936 »¹²⁸¹ a incontestablement soulagé le camp des vainqueurs. En revanche, elle a produit un déchaînement de sentiments colériques dans le parti des vaincus. Comme avec tous les événements mémorables, ce résultat et cette décision ont provoqué la bifidité de l'opinion dakaroise. La reprise du titre de champion de l'AOF le 16 janvier 1938 par Babacar Thiaw¹²⁸², assimilable à l'annonce d'une nouvelle donne, induit à envisager une modification des termes de la division des producteurs et reproducteurs de courants d'opinion.

3 - *Du folgar au sabar et au tanbeer*

Contrairement au *lamb*, le *folgar* lebu n'a pas occasionné l'existence d'une forte opinion bifide. Mais, il cristallise, comme lui, l'inscription du rite festif dans la dynamique du changement. Veillée au cours de laquelle, sont dansés le *gumbe* et le *yaaba*, le *folgar* a porté de nouveaux atours lexicaux avec l'emploi des mots *sabar* et *tanbeer*. Le substantif cité en premier lieu correspond à un des signifiants employés pour distinguer les différents tam-tam. La centralité du *sabar* dans l'orchestration de

¹²⁸¹ K., L., 1937, op. cit.

¹²⁸² K., L., 1938, op. cit. et « Aux Arènes Sénégalaises », Paris -Dakar, 605, 26 janvier 1938, p. 2.

rythmes musicaux à l'aide des instruments à sonorité lourde ou aiguë que sont le *lamb*, le *gorong*, le *mbëng mbëng*, le *tama* et le *talmbat*¹²⁸³, justifie sans doute cette homonymie. La seconde unité lexicale mentionnée correspondrait, selon le griot Vieux Sing Faye cité par Daouda Demba Dramé¹²⁸⁴, à une litote. Invite à la réjouissance collective, le *tanbeer* demeure, d'après le même informateur, une manifestation festive organisée pendant la nuit. Avec l'électrification des rues de la Médina, l'éclairage lunaire ne fonctionne plus comme une des données fondamentales prises en compte dans la confection du calendrier de cette fête.

Le *mbotaay*, rouage organisateur du *tanbeer*, et/ou le particulier ayant pris l'initiative d'organiser ladite rencontre festive se soumettent à des procédures inédites. Un temps de préparation plus ou moins long (une à deux semaines) est le délai arrêté ordinairement pour remplir les formalités d'usage dictées par le nouvel ordre des choses. Celles-ci se présentent ainsi : information des habitants du quartier, du sous-quartier, de l'îlot ou pâté de maisons appelé prosaïquement *coñ* (déformation du *mōt* coin), recensement des « mécènes » dont la contribution financière participe de l'alimentation des fonds de roulement festifs, commande, réception et distribution des cartes d'invitation et de soutien, les allers-retours chez les « donateurs » qui tardent à justifier la générosité qu'on leur attribue, prise de contact et transaction avec les percussionnistes percevant un acompte¹²⁸⁵. Le jour de la fête, d'autres tâches sont exécutées. Parmi elles, il y a la mobilisation des moyens mobiliers (chaises, bancs).

¹²⁸³ Dramé, Daouda Demba, op. cit., pp. 37-38. Le *tabala* (tambour volumineux) et le *junjung* (tambour de cour) peuvent être ajoutés à la liste ci-dessus qui donne une vue panoramique intéressante des instruments de musique des pays wolof et sereer. Beaucoup d'efforts doivent être fournis par les historiens africanistes en matière de recherche sur l'histoire de la musique. En écrivant une telle entreprise, on aborde aussi, ne l'oublions pas, des thématiques tels que la sensibilité auditive, les emblèmes du pouvoir d'Etat, la télécommunication autochtone, les référents identitaires, etc.

¹²⁸⁴ *Idem.*, p. 36.

¹²⁸⁵ Certaines de ces procédures sont évoquées par Dramé Daouda Demba (op. cit., p. 37).

Cette opération permet d'installer les invités, proches parents, amis et voisins avec lesquels sont entretenues des relations affinitaires relativement solides.

Toutes ces opérations préparatoires ont été accomplies selon une division du travail bien déterminée. La répartition des rôles et des devoirs d'organisateur de *tanbeer* a tenu compte des disponibilités des uns et des autres, des capacités de négociation sociale, des aptitudes physiques reconnues aux uns ou aux autres et judicieusement mises à contribution par la *meri mbotaay* ou par l'« entrepreneur » de spectacle.

Dans le déroulement du *tanbeer*, mise à part la lascivité de la chorégraphie (?), on note la transformation de la rencontre festive en bourse d'éloge, en instance d'apprentissage des jeux de séduction et en réceptacle des aventures sentimentales des adultes des deux sexes. La séance pendant laquelle le tambour-major invite les organisateurs à lui verser des sommes d'argent ou des « objets de valeur », au fur et à mesure qu'il montre aux spectateurs ses talents de laudateur et de maître du verbe soporifique¹²⁸⁶, est le moment fort de la « marchandisation » de la fête. En revanche et malgré la séparation des deux sexes avec la distribution des rangées de chaises, l'entraînement aux jeux de séduction, l'échange de messages d'amour, l'envoi de signes de remontrance aux compagnes ou compagnons pris en flagrant délit ou soupçonnés d'infidélité se déroulent de manière courante. L'interruption de ces faits de société ne se concrétise qu'à l'achèvement du mouvement d'auto-dispersion des spectateurs déclenché dès la fin de la fête.

4 - Transformer le *bawnaan* et le *gamu* en fêtes identitaires

Contrairement à la veillée festive appelée *sabar* ou *tanbeer*, des fêtes du terroir ont été abandonnées à une date inconnue (cas de la fête des singes) ou ont été délestées progressivement de leur cachet magico-religieux. Nous pensons que c'est le cas du *ndawrabin* ou *gamu* et du *bawnaan*. Cette dernière manifestation qui garde son statut

¹²⁸⁶ *Idem.*, p. 39.

de rite d'inversion et du masque, renonce aux services du faiseur de pluie naguère installé sur un piédestal.

L'évolution du *gamu* (fête de l'imploration) mérite de retenir davantage l'attention. A la différence du *bawnaan*, dont l'aire de célébration selon des formules rituelles quasi identiques dépasse largement les limites de Dakar et du pays lebu, le *gamu* a été assimilé à une fête identitaire. Choisisant toujours le *penc* de Mboth comme espace physique appelé à porter toute la symbolique de l'immortalisation projetée, les élites lebu transforment ce rite imploratoire en « fête traditionnelle ». C'est-à-dire en manifestation visant « à réinsérer » [symboliquement] le passé dans le présent en le faisant revivre pour quelques temps et à rappeler les origines.. d'une communauté humaine », à « réitérer l'expression d'une identité... [à] réaffirmer les données d'une prise de conscience en même temps [qu'elle exprime] le besoin d'intervenir dans une commune expérience »¹²⁸⁷, à (dé)montrer « la cohérence du groupe en exaltant l'unanimité »¹²⁸⁸.

En définitive, avec et par le *gamu* de Mbot, la « collectivité léboue » entreprend annuellement la répétition de gestes conjuratoires de « catastrophes » à l'œuvre ou se profilant à l'horizon. C'est l'histoire des traumatismes vécus qu'offre à décrypter ce groupe ethno-culturel, confronté aux logiques de perturbation que véhiculent de manière conjointe le boom urbain et le procès d'enculturation de l'idéologie cannibale de l'« assimilation ». La symptomatologie du mal-vivre est exprimée donc à travers la poursuite de la célébration d'une fête identitaire au-delà de l'année 1946, date à

¹²⁸⁷ Métraux, G.S.M., « Editorial : Sur les fêtes et les carnivals... », *Cultures*, III, 1, 1976, p. 7.

¹²⁸⁸ Duvignaud, Jean, 1970, op. cit., p. 20. Ce passage cité est fort instructif car l'auteur, en regardant le « fête traditionnelle » comme un spectacle consistant à (re)jouer les mythes de la genèse du monde et à substituer de nouveau la méta-histoire (les mythes en question) à l'histoire, reprend à son compte, pour la pourfendre ensuite dans le même texte, la théorie de la régénération du temps de Mircea Eliade.

laquelle le « bousculement » semble être une des caractéristiques vécu des habitants de la Médina et de ses extensions.

Conclusion

Le bâti en dur et la baraque, dont la disposition et la distribution des pièces d'habitation entre les membres du *domus* obéissent aux critères d'ordonnement autochtones, ont abrité des intérieurs soumis à des transformations aussi importantes que celles qui ont eu à affecter l'usage de la cour. Pendant que cette dernière accueille une partie des déchets ménagers, la chambre à coucher voit sa fonction de représentation prendre plus de consistance.

Investie par la maîtresse de maison, qui prend en même temps possession de la véranda, la chambre à coucher est l'unité géographique où se négocient l'établissement du budget familial, le rythme d'inculcation des habitudes alimentaires de la ville, les changements sexuels à opérer, les dépenses somptuaires à faire et les termes de participation aux différents rites festifs. Cette structure immobilière a été d'autant plus importante qu'elle est demeurée, pour beaucoup de (néo)citadins et candidats à la citoyenneté, la matrice de l'identité domiciliaire qu'ils pouvaient faire prévaloir. Elle a rempli la même fonction dans la période 1946-1960, en dépit du fait que la multiplication des « taudis » et la volonté des pouvoirs publics de maîtriser l'urbanisation de Dakar se sont traduites par l'augmentation sensible du nombre des habitants ayant accédé à la propriété immobilière.

CHAPITRE II : UN VECU PORTANT LES SCEAUX DU CHANGEMENT ACCELERE ET DE LA PERMANENCE ENTRE 1946 ET 1960.

La séquence 1946-1960 est le temps des accélérations de l'histoire des colonies et des colonisés, notamment celle des constructions urbaines et des (néo)citadins. Mettant à l'ordre du jour la crise du colonialisme, elle porte les logiques de triomphe de l'urbain sur le mode de vie villageois et de perpétuation de la préséance acquise par les villes érigées en sièges des pouvoirs politiques.

Bénéficiaire principale de cet ordre, la ville de Dakar est une des agglomérations où la vie quotidienne des hommes et des femmes semble subir un balancement entre deux pôles constitués par l'inertie, l'immobilité ou encore la continuité et le « basculement » de tous ces « ruisseaux » de choses qui confluent et forment la trame des destins individuels et collectifs.

Dans les nombreuses marges de la « ville européenne » de Dakar , surtout dans celle dite Médina , les modifications ont porté sur le logement, les phénomènes sensoriels et les « arts » de la fête et de la vêtue. L'entrée du (néo)citadin de la marge dans l'ère de la vitesse, avec l'accessibilité des engins automobiles, élargit au domaine du transport le rayonnement du spectre de ces modifications.

I - Un habitat en pleine évolution

A - Percée des constructions en dur et disparition de la paillote du paysage de la Médina .

1 - Les résultats du recensement de 1955

Le recensement démographique de 1955, publié en 1962 par le ministère du Plan du nouvel Etat¹²⁸⁹, contient beaucoup d'informations statistiques sur l'habitat à Dakar . La typologie produite dans le document consignant les faits relatifs à ce dénombrement des hommes et de leurs biens renseigne sur les ratio et la distribution dans le temps et dans l'espace des constructions immobilières. Même si la prise en compte des réalités des 3000 carrés non lotis des « campements de travailleurs »¹²⁹⁰ n'y est pas satisfaisante, il n'en demeure pas moins que ce document est un bon indicateur de l'évolution de l'immobilier entre 1946 et 1960.

La périodisation énoncée dans ce document et équivalant à la délimitation de trois séquences centrées sur les années antérieures à la guerre 39-45, comprises entre le déclenchement de ce conflit et la mise en route de l'opération de dénombrement démographique et postérieures à cette entreprise de comptage¹²⁹¹, apporte un aperçu relativement satisfaisant du *trend* de la construction immobilière. Ainsi, l'auto-construction réalisée à la Médina donne le chiffre de 169 édifices (immeubles sans étage) entre 1914 et 1945 et celui de 193 entre 1945 et 1955. Soit une moyenne

¹²⁸⁹ Ministère du Plan, République du Sénégal , op. cit.

¹²⁹⁰ Ils correspondent aux quartiers portant les noms de Champ de Courses, Alminkou , Daroukhane , Fass , Nimzatt . Cf. *Idem.*, p. 108.

¹²⁹¹ L'actualisation des données du recensement de 1955 permet de comprendre pourquoi la dernière unité séquentielle (1955-1960) s'ajoute aux deux périodes délimitées en premier lieu.

annuelle de 4,12 pour la première période et de 19,3 pour la seconde¹²⁹². La dernière information statistique illustre bien la forte percée de la construction en dur. D'autres chiffres éclairent l'évolution progressive mentionnée. Le secteur de la Médina-Ouest compte, au moment où la moyenne est établie dans le « Dakar indigène » à 13%, 25% de constructions en dur, selon les résultats du recensement utilisé comme référentiel, et 29% d'après le calcul de B. Odinet¹²⁹³. Les taux de progression ne s'éloignent pas en 1960 de 60% pour le secteur urbain cité *in supra*, 48% pour la Médina-Est, 36% pour la Gueule Tapée et 25% pour Grand-Dakar¹²⁹⁴.

Mais, la disparition de la paillote du périmètre urbain composé par ces différentes unités socio-résidentielles demeure le résultat tangible au moment de l'accession du Sénégal à l'indépendance¹²⁹⁵. Résultat qui situe incontestablement la profondeur, l'étendue et la vitesse du progrès enregistré dans la sphère du spectaculaire.

2 - De la lecture des résultats du recensement de 1955

Comment rendre compte du renversement de situation opéré en défaveur des constructions dites légères ? Le premier facteur explicatif se rapporte à la distribution continue du crédit immobilier dans un contexte d'endiguement des poussées nationalistes post-guerre par le lancement de projets d'amélioration de la condition citadine. Aussi, a-t-il été possible, en 1954, en contractant un prêt de construction de 600 000f d'édifier un bâtiment de deux pièces assez vastes et de carreler leur sol ainsi que celui de la véranda¹²⁹⁶. Ensuite, il convient de référer l'explication à l'irruption à la Médina d'une seconde génération de citadins. Nés dans cette cité dite périphérique,

¹²⁹² *Idem.*, p. 102.

¹²⁹³ Odinet, B., op. cit., p. 9.

¹²⁹⁴ Ministère du Plan, République du Sénégal, op. cit., p. 114.

¹²⁹⁵ *Ibidem.*

¹²⁹⁶ Soumaré, Papa Demba, inf. cit.

accédant à l'âge adulte et détenteurs de revenus (salarial ou non salarial), ils sont plus attachés que les citadins de la première vague à l'« économie politique du signe » de l'urbanité. Celle-ci servant de matrice à leurs desseins identitaires, la paillote et les autres productions emblématiques de l'*homo faber* du milieu rural sénégalais ne pouvaient être que réduits dans leur imaginaire à des symboles de la désuétude, de la marche rétrograde de tout habitant de la ville continuant à en faire des données axiales de sa culture matérielle. Enfin, il y a le fait que les métiers du bâtiment devenant l'une des choses les mieux partagées, ainsi que le montre dans une certaine mesure le tableau suivant, la construction immobilière était appelée à connaître une plus grande intensité.

Tableau N° XIV : Métiers du bâtiment en 1955 et 1959

Années	Nbre de professionnels Métiers		Nombre d'ateliers de menuiserie par secteur			
	Maçons	Menuisiers	Médina	Ganrd- Dakar	Gueule Tapée	Autres
1955	246	471				
1960			35	32	08	50

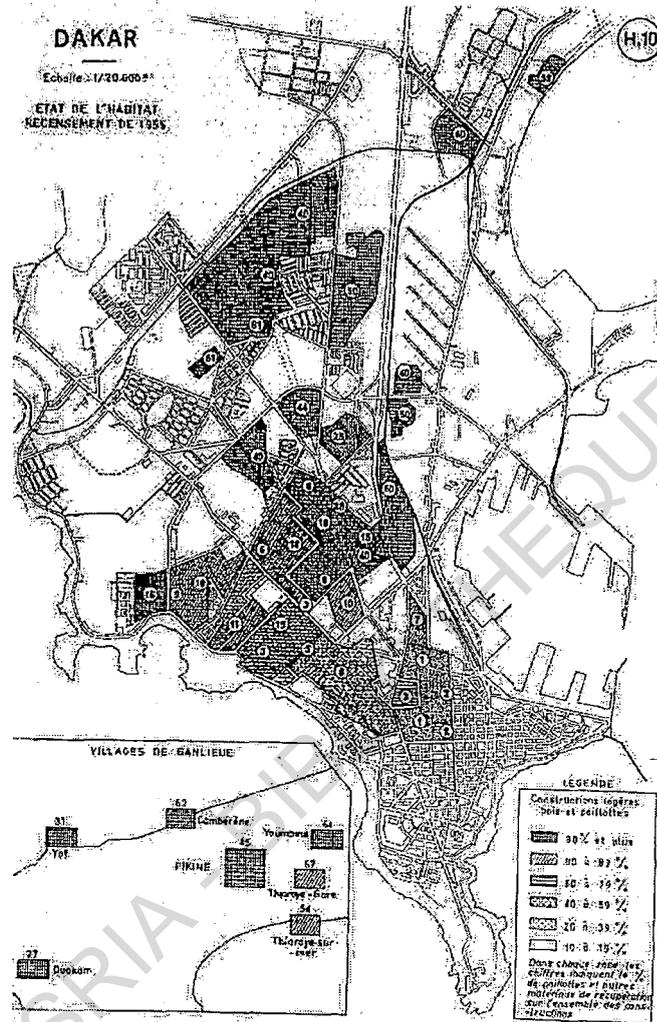
Source : Ministère du Plan, République du Sénégal , op. cit., pp. 20 et 22 des annexes.

Edifié dans des lots d'une superficie de 300m² (soit 15 et 20m comme dimensions de la forme rectangulaire de l'espace habitable alloti)¹²⁹⁷, la construction en dur est à l'habitant de la Médina ce que la « maison totale » est à l'artiste européen du début du XXe siècle, c'est-à-dire un « centre de sociabilité élitare »¹²⁹⁸. D'où l'importance accrue accordée à l'aménagement des intérieurs indigènes.

¹²⁹⁷ Camara, Dansy, inf. cit. et Ministère du Plan, République du Sénégal , op. cit., p. 108.

¹²⁹⁸ Perrot, Michelle, 1987, op. cit., p. 310.

Carte n° IX : L'habitat de Dakar, d'après le recensement de 1955



Source : Ministère du Plan (République du Sénégal), op. cit.

2 - Les intérieurs indigènes

1 - Le patrimoine mobilier

Espace du rêve et de réinvention du monde où on manifeste des visées de pouvoir et s'adonne à la quête de soi et à la vivification des relations interpersonnelles¹²⁹⁹, la

¹²⁹⁹ *Idem.*, p. 321.

maison médinoise qui symbolise la réussite sociale, retient l'attention avec la petite révolution qu'a connue son intérieur. Le patrimoine mobilier constituant sa garniture principale est signe d'exhaussement du standing social quand il comprend, outre l'équipement classique du salon de séjour (les quatre fauteuils et la table basse),¹³⁰⁰ les derniers modèles de meubles de couchage et de rangement d'effets vestimentaires¹³⁰¹.

Le divan, produit mobilier procurant davantage de confort grâce à son armature de dessous qui présente la conformation d'un assemblage savant de ressorts, fait désormais office d'étendard du luxe hantant les rêves de tous les citadins à la recherche du mieux-être¹³⁰². Comme meuble de rangement accompagnant le divan dans l'aménagement d'un intérieur désiré et désirable, on note l'armoire au-dessus de laquelle est posée la valise qui s'est substituée au *waxande* (malle) rangé ordinairement sous le lit¹³⁰³. Là où les tentatives d'acquisition de l'armoire ont été vaines, le buffet a été l'objet d'un surinvestissement ostentatoire. Dans la partie composée d'une ou de plusieurs étagères, sont posées, selon un rangement minutieusement étudié et exécuté, des pièces décoratives. Ces éléments ornementaux, dont l'une des finalités d'usage est de récuser l'idée d'indigence pouvant habiter le visiteur constatant au terme d'un rapide regard inquisiteur l'absence de l'armoire, se composent de bols et de bibelots¹³⁰⁴.

Amna lal amna armoor (j'ai un lit et une armoire)¹³⁰⁵, est la litote révélatrice de l'affirmation continue d'une identité mobilière. Equivalant à la nouvelle acquisition

¹³⁰⁰ Camara, Dansy, inf. cit.

¹³⁰¹ Jusqu'en 1952, le panier reste le principal meuble de rangement de la garde-robe des enfants. Cf. Diallo Nafissatou, op. cit., pp. 77-79.

¹³⁰² Diagne, Oumy, inf. cit.

¹³⁰³ Sène, Aby, inf. cit.

¹³⁰⁴ Diagne, Oumy, inf. cit.

¹³⁰⁵ Sène, Aby, inf. cit.

langagère du (néo)citadin, elle confère davantage de considération sociale à celui qui l'exprime quand il peut dire ou montrer qu'il a aussi acquis un poste de radio.

La formule d'exhibition de cette « machine qui parle, chante et crie » comme l'homme, consiste à la poser sur une table adossée à un des murs du salon. Objet de luxe meublant essentiellement les intérieurs des maisons et appartements habités par les Européens avant 1946, le poste de radio est diffusé progressivement dans les milieux africains de la Médina . A l'instar du poste de télévision et avant lui, il immobilise les membres de la famille, attire et regroupe autour d'eux les voisins quand sa mise en marche s'intègre dans l'économie des échanges de services quotidiens. Nouveau diffuseur de bruits socialement admis parce que donnant un cachet particulier à l'environnement sensoriel construit, il impose la loi du silence au cercle d'auditeurs formé à la suite de son allumage et, comme la bibliothèque, « ouvre la maison sur le monde, ... enferme le monde dans la maison »¹³⁰⁶. Ce monde que l'on fait entrer dans la maison est celui qui figure dans les grilles des programmes de l'organe local de radiodiffusion appelé Radio-Dakar.

En dernière analyse, on retiendra que la voix du *tubab*, la virtuosité dont il sait faire montre quand il devient une figure épigonale de Ludwig van Beethoven et de Wolfgang Amadeus Mozart, les réalités terrestres décrites ou nommées dans les émissions radiophoniques correspondent aux composantes charpentées du monde soumis à un procès d'enfermement imaginé. Parallèlement à cette activité mentale, l'auditeur-détenteur du poste de radio et ses partenaires d'écoute ont le loisir de multiplier dans leurs esprits des scénarii d'évasion. Dès lors, le roman, le film cinématographique, le paquebot et, dans une moindre mesure, l'avion ne sont plus, du point de vue de leur accessibilité, les seuls moyens de fuite dans un autre monde physique ou imaginaire.

¹³⁰⁶ Perrot, Michelle, 1987, op. cit., p. 309.

2 - L'ornementation murale

La fécondité de l'auteur de projets d'évasion peut être accrue par la consommation au quotidien des images murales ornant beaucoup de pièces d'habitation. C'est ce que confirme Christine Garnier. Sa description des intérieurs des maisons de la Médina visitées en 1960 comprend une liste énumérative dans laquelle, elle évoque, en plus « des meubles 1925, des fleurs artificielles, [d']une radio », « d'innombrables photographies couvrant les murs »¹³⁰⁷.

Ayant « un code... qui ne fonctionne évidemment qu'à un niveau second »¹³⁰⁸, c'est-à-dire un niveau de connotation, la communication photographique devient, à côté de celle du tableau de peinture sous verre (le *suyeer*), une des modalités de visualisation des messages échangés dans et hors de la Médina . Reconstituer, ne serait-ce qu'à grands traits la généalogie de la photographie et de la création picturale, évoquer le cérémonial institué par photographes et candidats à la reproduction photographique de leur corps vêtu, présenter le document imagé, lire ses signifiants constituent autant d'exercices facilitant la compréhension du phénomène de l'instrumentation ornementale à laquelle renvoie la référence aux murs tapissés de photogravures et de photographies.

Née au XIXe siècle, en France grâce au génie de Nicéphore Niepce (1765-1833), la photographie serait introduite au Sénégal à la fin dudit siècle et au début du XXe s. Les pionniers de la pratique photographique ne comptent dans leurs rangs que des Français jusqu'en 1920. Date à laquelle l'un d'entre eux, en l'occurrence Oscar Lataque installé à la rue Vincens , a démarré l'initiation au métier de photographe du premier indigène répondant au nom de Mama Casset. A la suite de son initiation, d'autres

¹³⁰⁷ Garnier, Christine, op. cit., p. 14.

¹³⁰⁸ Barthes, Roland, *Système de la Mode*, Paris , Editions du Seuil, 1967, p. 14.

éléments autochtones lui ont emboîté le pas. Parmi eux, il convient de signaler Salla Niassa Casset, Amadou Guèye Mix, Meïssa Gaye, etc. Mais, c'est en 1943 que voit le jour les studios de photographie montés par des éléments indigènes. La Médina est le lieu de prédilection de ces nouveaux « entrepreneurs ». Les studios dénommés African Photo¹³⁰⁹ et Sénégal Photo (appartenant respectivement à Mama Casset) et à Salla Niassa Casset y ont été ouverts en 1943. Aussi, le boom de la photographie ne s'est-il produit qu'à une date plus récente encore. Donc, l'unité séquentielle 1946-1960 s'offre comme le bornage indicatif à proposer pour dater ledit boom¹³¹⁰.

Datant de la dernière décennie du XIXe siècle, la peinture sous verre s'est inspirée jusqu'en 1910 de la lithographie figurative arabo-musulmane et, à partir de cette dernière date, des dessins, livres et tableaux de peinture importés du Maghreb par les premières librairies dites librairies islamiques installées à Dakar. C'est dans la seconde décennie du XX ème siècle que cet art populaire a pris son envol. Ceci est consécutif à la double décision prise à la faveur de la Grande Guerre par la puissance publique coloniale d'interdire l'importation de ces produits et d'encourager la destruction des stocks constitués¹³¹¹. La satisfaction de la « demande sans cesse croissante »¹³¹² a provoqué un accroissement de la production locale.

¹³⁰⁹ Le studio African Photo, ouvert en 1943, n'a fermé ses portes qu'en 1983, date à laquelle il a été détruit par un incendie. En revanche, la seconde unité de reproduction photographique est encore fonctionnelle. D'ailleurs, un des arrêts de la ligne de desserte Dakar-Ouakam, empruntant l'axe routier appelé Route de Ouakam (actuelle avenue Cheikh Anta Diop) et prolongé par l'avenue Blaise Diagne, porte le nom de son fondateur.

¹³¹⁰ Cf. Mbodj Ibrahima, « Enquête. La photographie : des origines à nos jours », *Le Soleil*, 20 septembre 1991, pp. 12-14.

¹³¹¹ Ströter-Bender, Jutta, *L'art contemporain dans les pays du "Tiers monde". Australie (Aborigènes), Ethiopie, Inde, Indonésie, Jamaïque, Kenya, Nigeria, Sénégal et Tunisie*, Paris, Editions L'Harmattan, 1995. pp. 109-110. En lutte contre l'Empire Ottoman, allié de l'Allemagne lors de la guerre 14-18, la France a beaucoup usé de son pouvoir de censure pour lutter contre « la propagande ennemie » et tenter d'étouffer toute sympathie favorable aux Turcs. Avec l'affichage de cette dernière intention, les pouvoirs publics français entendent éviter la répétition au Sénégal (une « terre d'islam ») des sentiments francophobes et turco-germanophiles constatés

Cependant, c'est entre 1946 et 1960 que des noms peuvent être donnés pour identifier des créateurs de la peinture figurative locale¹³¹³. Gora Mbengue (1931-1988) et son maître Saliou Sarr font partie des représentants du mouvement pictural des années 1950.

Tout étant « occasion pour passer chez le photographe : Korité, Tabaski, mariage, baptême, ou simplement des habits neufs qu'on [arbore] »¹³¹⁴, la séance de photographie a revêtu un caractère événementiel assez remarquable. Avec parents, amis et/ou voisins avec qui il ou elle vit en bonne intelligence, le ou la candidate à la mémorisation sur une pellicule de son être physique discute, avant d'aller chez le photographe, de la tenue à porter, des objets de parure à exhiber, des meilleures postures du corps permettant de montrer et de « fixer dans l'éternel » ces valeurs-refuges. Le reste de la structure de cet événement mérite d'être signalé. La séance de photographie s'ouvre sur les préparatifs du départ au studio. Les protagonistes discutent du choix de l'heure et du lieu d'ébranlement du groupe accompagnant le ou la candidate à la saisie photographique de son *portale* (portrait). Elles ou ils, s'accordent ensuite sur le temps à consacrer à la toilette. Après ce rituel et conformément à l'agenda arrêté, le ou la candidate et ses accompagnateurs ou accompagnatrices prennent le chemin du studio. Ils ou elles marchent à la queue leu leu ou de façon désordonnée. Mais leur marche est invariablement bruyante. L'ambiance créée le long du parcours et caractérisée par la gaieté se poursuit au studio de photographie et durant

ailleurs, comme en Algérie (Cf. Stora Benjamin , op. cit). Une telle ligne de conduite indique que la France coloniale doute de l'efficacité du contrôle social par le contrôle du relais maraboutique.

¹³¹² Ströter - Bender, Jutta, op. cit., p. 110.

¹³¹³ Gledzki, Jack, « Les peintures d'Afrique noire », *Africana Bulletin*, 20, 1974, pp. 31-38. Lire aussi Danton Arthur, *La transfiguration du banal. Une philosophie de l'art*, Paris , Editions du Seuil, 1989, 330 p. [Collection "Poétique"]. Sur l'imitation différentielle gouvernant la peinture figurative, lire également Dubois Claude-Gilbert, op. cit.

¹³¹⁴ Mbodj, Ibrahima, op. cit., p. 14.

le rebroussement. Le retour au lieu de départ est organisé dans un contexte de commentaires nourris sur les choses vues et propos échangés avec le photographe ou avec des visiteurs. Le *ngonal* improvisé pour prolonger le moment récréatif instaure la clôture l'événement constitué par la séance de photographie.

Cette euphorie serait constatée chez les femmes, qui tomberaient plus facilement sous les charmes des photographes. Ceci s'expliquerait par le fait que ceux-ci seraient des « praticiens » de l'élégance. Les témoignages recueillis par Ibrahima Mbodj¹³¹⁵ tendent à conforter cette explication. Pour notre part, nous nous contentons de retenir la forte impressionnabilité des indigènes devant le déploiement de procédés techniques constitutifs de la séance de prise de vue. Avec « une boîte étanche à la lumière qui [fait office de]... chambre noire, un rideau noir dans lequel le photographe [enfouit] sa tête pour faire sa mise au point et un objectif », le maître de la photographie prépare « son sujet, [installe] son appareil déjà paré, [verse] de la poudre de magnésium dans le grilleau, maintenu par une tige tenue à bout de bras par son assistant », attend que s'allume la mèche, c'est-à-dire que se produise « l'explosion qui [va] illuminer le sujet tout en dégageant une forte fumée »¹³¹⁶. L'immobilité exigée du client, la mobilisation de tout son être pour être et rester dans la ligne de mire de l'objectif de l'appareil photographique, la luminosité et le bruit de l'explosion, ont été perçus comme des formules magiques de re-création du corps de l'individu sous la forme d'un document imagé. Au bout du compte, tous ces « ingrédients » participent de la consolidation de l'aura conférée à un métier fort honorable dans le milieu des citadins médinois de la seconde génération.

Parfois, on combine image de photographie et image de peinture sous verre pour constituer un seul document. Quand ceci se produit, celle-ci laisse en son centre un

¹³¹⁵ *Ibidem.*

¹³¹⁶ *Idem.*, p. 13.

vide où celle-là est insérée¹³¹⁷. Le cadre en verre est toujours décoré sur son pourtour avec « des guirlandes de fleurs, des ornements et des animaux »¹³¹⁸. Le besoin d'affirmer la modernité (avec les fleurs) informe le choix de l'ornement du cadre, qui est à son tour « l'ornement du tableau » peint. Le dessin qui le matérialise, celui-ci est aussi un élément de cadrage de la photographie dans le cas où le jeu de combinaison énoncé est appliqué. Condition « de possibilité de la contemplation [de l'objet représenté], de sa lecture et, par là, de son interprétation », le cadre « concentre et focalise sur [ledit objet] les rayons de l'oeil en neutralisant la perception des objets » environnants, « construit [donc] une sorte de schéma géométrique et optique, un dispositif spectaculaire ». Il répond, en dernière analyse, au schéma d'une construction dont la finalité est de « réguler la perception visuelle », mieux de jouer la fonction dévolue à ce que Louis Marin appelle « un spectateur modélisé »¹³¹⁹.

Le spectacle offert à la consommation de l'œil correspond, pour la peinture sous verre, à un répertoire de dessins qui sont autant d'exercices de figuration de « saints » (Bamba, le fondateur de la Muridiya, représenté sous les traits d'un personnage amphibie priant debout sur sa natte de mouton étalée sur les eaux océaniques de l'Atlantique), de beautés adolescentes¹³²⁰, de scènes du vécu quotidien, etc. Les procédés de figuration employés par l'artiste peintre consistent à glisser sous le verre le modèle à reproduire à grands traits à l'encre de Chine et à peindre à l'huile les surfaces ainsi délimitées¹³²¹. En revanche, le spectacle offert à la consommation de l'œil correspond, dans le montage photographique, à la reproduction de l'image qu'un

¹³¹⁷ Ströter Bender, Jutta, op. cit., p. 110.

¹³¹⁸ *Ibidem.*

¹³¹⁹ Marin, Louis, 1994, op. cit., p. 316.

¹³²⁰ Ströter-Bender, Jutta, op. cit., p. 110.

¹³²¹ *Idem.*, p. 111.

individu ou un groupe d'individus tente de se donner à lire et de donner à voir aux sujets extérieurs.

Ainsi tapisser les murs de photographies et de gravures, c'est inviter le spectateur à lire plusieurs messages. Le premier d'entre eux est celui de l'acceptation de se conformer à la méthode d'ornementation murale qui est à la mode. On peut montrer aussi qu'on est un des acteurs servant de modèles aux candidats à la « pagination » sociale, un sujet historique qui manifeste, grâce à la photographie permettant d'accéder à la représentation et à la possession de sa propre image, l'intention d'aviver « le sentiment de l'importance de soi »¹³²². C'est à une véritable théâtralisation de la quête identitaire que se livre l'habitant de la Médina consacrant une partie de son temps, de son énergie, de son intelligence et de sa fortune à tapisser les murs de son intérieur immobilier d'images photographiques. Celles-ci devant être les éléments de visualisation de son intérieur psychologique, on est en mesure de dire que le dévoilement de l'identité recherchée et affichée est axé autour des points suivants :

- l'aisance matérielle et financière quand on s'est fait photographe plusieurs fois car la répétition du geste indique l'implication dans une dynamique d'engagement de dépenses somptuaires ;

- l'intensité du passé récent parcouru avec la multiplicité des opportunités de célébration par l'image de maints événements vécus ;

- l'accumulation de documents imagés où sont représentées d'autres figures humaines fonctionnant comme une preuve multipliée de la richesse et de la densité des relations sociales entretenues, une annonce répétée de l'appartenance à une confrérie déterminée, à un cadre de vie associative à caractère laïc donné, etc. ;

¹³²² Corbin, Alain, « Le secret de l'individu », Philippe Ariès et Georges Duby, (éds), 1987, tome 4, op. cit., p. 425.

- la reconstitution de la trajectoire suivie et substituée ou additionnée à la reconstruction bruyante de l'arbre généalogique par le griot de la cellule familiale ou de voisinage.

En définitive, ici comme ailleurs, l'intérieur de la maison est un lieu de valorisation sociale de l'individu qui en est l'architecte et l'usager attiré. Reflétant son avoir, l'ensemble de ses relations sociales et abritant l'intensité de ses liens avec sa société, il constitue le « noyau dur » de ce que Michelle Perrot appelle l'identité domiciliaire de l'homme de l'ère bourgeoise¹³²³.

II- Des débordements dans les manières de manifester et de satisfaire les besoins organiques.

A - La défécation sous le signe de l'indiscrétion

1 - Les manifestations de l'indiscrétion

Les *taasu*, formules déclamatoires très courtes du répertoire des outils de régulation sociale dont l'invention et l'affûtage incombent aux femmes¹³²⁴, font état de l'instrumentation de la cuisine dans l'élaboration et la mise en oeuvre des stratégies axées sur la distinction et la conversion de la distinction en rapport hiérarchique. A défaut de révolution culinaire, on peut parler de trilogie triomphante de riz¹³²⁵, du

¹³²³ Perrot, Michelle, 1987, tome 4, op. cit., p. 308.

¹³²⁴ Mbengue, Mariama Ndoye, « Introduction à la littérature orale léboue : analyse ethnosociologique. Expression littéraire », Dakar, Université de Dakar, 1981, p. 28.

¹³²⁵ Un *taasu* collecté par Mbengue Mariam Ndoye (op. cit., p. 36) fait référence à la différence entre femmes en posant le savoir-faire culinaire en ces termes : « Moi je sais préparer du riz qui chante (en faisant *pucucuci*). Un kilogramme de riz pour trois litres d'huile, il chante ainsi *pacac* ».

pain¹³²⁶ et de la salade¹³²⁷. Triomphe qui ne comporte peut-être pas d'incidences significatives sur la production excrémentielle journalière de chaque citoyen¹³²⁸, mais qui s'accompagne de l'amplification du non respect de la discrétion recommandée dans la pratique de l'excrétion. Plus que le fait d'uriner ou de suer abondamment, c'est la défécation qui est concernée. Rappelant, comme le dit Georges Bataille, la « vérité » selon laquelle le corps est souillant et est souillé, l'accroupissement qu'on accomplit pour expulser les matières fécales est censé éloigner l'homme des cimes, réactualiser « la laideur formelle des organes » et la béance de la « zone de néant » dans laquelle fait

¹³²⁶ Un autre *taasu* recueilli par la même auteur (p. 43), porte, outre le savoir-manger, sur la délectation procurée par la consommation du pain. Le texte traduit correspond à une recommandation ainsi libellée : « Point besoin d'« écailler » le pain. Car mie et croûte se consomment ».

¹³²⁷ La moitié des *taasu lebu* réunis par l'auteur cité ci-dessus (pp. 41-227) nomme la salade comme symbole de modernité, plat dont la maîtrise confère l'honorabilité au féminin et induit l'attribution du titre de *madam*. L'invocation du boom maraîcher, traduit en chiffres dans le tableau ci-dessous, est un élément recevable pour comprendre la fréquence de la référence à la salade.

Tableau N° XVI : La production maraîchère à Dakar entre 1946 et 1960.

Années	Production (en tonnes)	Sources
1946	17 000	Arnaud, J.C, (op. cit., p. 5) et Maignieu, R. (op. cit., p. 22)
1949	15 000	
1953	18 000	
1955	20 000	
1957	25 000	
1959	25 750	
1960	27 000	

¹³²⁸ Nous ne disposons pas de données chiffrées pour Dakar . Nous savons seulement que la quantité de fèces produite par individu et par jour est de 125 à 160g en France à la fin du XIXe siècle Cf. Guerrand Roger-Henri , *Les lieux. Histoire des commodités*, Paris , La Découverte, 1997, p. 13.

baigner « l'obscénité des corps »¹³²⁹. Du point de vue de l'optique coloniale, l'indiscrétion manifestée contribue à obturer la voie qui mène l'indigène à la « civilisation », synonyme ici de respect de la tradition érasimienne de domestication du corps¹³³⁰.

Quelles sont les données factuelles qui permettent de rendre compte de l'indiscrétion manifestée en matière d'expulsion de fèces ? Quelques matériaux oraux rassemblés au cours de nos enquêtes sur un sujet non encore abordé dans les problématiques des historiens africanistes¹³³¹ font état de constances dans la pratique de la défécation. Papa Demba Soumaré mentionne, dans son témoignage oral, quatre lieux de soulagement : les *water closet* (WC) des maisons, les édicules publics, le rivage et les bordures de la voie ferroviaire¹³³². Les abords du canal à ciel ouvert, infrastructure séparant les quartiers de Fass et du Point E, viennent compléter certainement cette brève énumération. Concernant les abords du chemin de fer, le témoin affirme que l'étalement de la ville de Dakar explique son choix comme site de dépôt de matières fécales. En d'autres termes, le migrant venu du milieu rural et installé dans les «

¹³²⁹ Alexandrian, *Les libérateurs de l'amour*. Paris, Editions du Seuil, 1977, pp. 258-259.

¹³³⁰ Guerrand, Roger-Henri, op. cit., p. 49.

¹³³¹ En France, le discours scientifique sur les lieux d'aisance remonte à 1967. Deux ouvrages publiés par la maison d'édition parisienne dénommée La Jeune Parque ont été les deux premières entreprises exploratoires à l'actif des chercheurs. Ecrits par Maillard Claude et Routh Jonathan, ils ont respectivement pour titres *Précieux édicules* (136 p.) et *Le Guide porcelaine des lieux de Paris* (57 p.). L'insuccès de ces entreprises a réinstallé un « enrichissement » du chantier en question (celui de la scatologie historique) jusqu'en 1982, date à laquelle Corbin Alain, historien de la sensibilité olfactive, inverse le cours des choses. A la suite de son ouvrage sur le fait miasmatique (1986, op. cit.), d'autres travaux ont été conduits avec succès. Il s'agit, entre autres, de :

- Gasnier Thierry, « Le Silence des organes. Analyse du discours hygiéniste : la réforme des latrines parisiennes (1820-1910) », Paris, Ecole des Hautes Etudes en Sciences sociales, 1984, 170 p. [Mémoire de Maîtrise, Histoire] ;

- Guerrand Roger-Henry, op. cit. L'ouvrage cité a été publié, pour la première fois et par la même maison d'édition, en 1985.

¹³³² Soumaré, Papa Demba, inf. cit.

campements de travailleurs » jouxtant la zone industrielle et aussi l'unique réseau autoroutier de la colonie du Sénégal ¹³³³ est l'auteur des déjections accumulées le long de la voie de desserte ferroviaire reliant Dakar à Saint-Louis et à Kayes. C'est avec cette figure sociale que l'expression euphémique *dem raayba* a été amplement employée, à la place de celle attendue (*dem duus* (aller au W.C)) par les planificateurs de la capitale fédérale de l'AOF, pour dire que le déplacement entrepris où à entreprendre répond au besoin de « soulager » les organes du bas de leur « charge ».

D'après Papa Demba Soumaré, les abords de l'océan Atlantique sont utilisés en guise de lieux d'aisance par les habitants de la Médina et de la Gueule Tapée . A savoir les enfants, dont l'âge chronologique induit le renoncement au *pot sambur* (pot de chambre)¹³³⁴, les jeunes et les adultes. Pour montrer à quel point, la fréquentation de ces lieux est inscrite dans la quotidienneté de ces derniers acteurs cités, quelque soit leur statut social, l'informateur donne l'exemple de X., cadre moyen de la Gueule Tapée dans les années 1950 ; X avait forcé l'admiration et le respect des gens de son quartier car il était parvenu à devenir propriétaire d'une voiture de tourisme. Malgré ce *take off* social, il continuait à aller se soulager aux abords du bassin océanique bordant son lieu de résidence.

Pour tous ces acteurs sociaux, qui remplacent l'euphémisme *dem duus* par celui de *dem gueej* (aller à la mer), la fréquentation des rivages de la mer n'est pas seulement motivée par le besoin d'expulser des fèces, mais aussi par celui d'utiliser le plein air offert par la nature pour satisfaire d'autres besoins. Citons, sans prétendre atteindre l'exhaustivité dans l'énumération, le fait de fumer (une cigarette ou un joint de chanvre

¹³³³ Nous rappelons que ces « bidonvilles » ont pour nom Champ de Courses, Fith Mith, Baye Gaïndé , Alminkou , Baye Laye , Daroukhane , Wakhinane , Kipcoco, etc.

¹³³⁴ Guerrand Roger-Henri (op. cit.) aborde, à plusieurs reprises, l'histoire du pot de chambre. Remontant jusqu'à l'ère antique, il signale, à la page 14, la présence de ce meuble, appelé *matula* ou *matella* par les Romains, dans les salles à manger des élites gouvernantes du 1er siècle après J.-C.

indien), celui de boire une liqueur ou de discuter des choses de la vie, ou encore de s'évader en groupe en contemplant les étendues océaniques sillonnées par les paquebots d'Europe transportant, entre autres passagers bénéficiant de la considération de leur milieu social d'origine ou d'adoption, les étudiants sénégalais poursuivant leurs études en France ¹³³⁵.

Les tout-à-la-mer, tout-au-rail et/ou tout-au-canal¹³³⁶ ainsi pratiqués s'éloignent des règles autochtones de civilité, semblent redonner aux « organes de la souillure » que sont l'appareil urinaire, les « intestins venteux » et l'orifice anal leur liberté d'expression, celle de faire voir et entendre leurs « décharges »¹³³⁷. On aurait pu penser que la scatolatrie habiterait les consciences sociales. Ce qui constituerait une répétition de l'histoire du rapport aux odeurs et autres matières « alvines » écrite par les Européens des XVI^{ème} -XIX^{ème} siècles. Ils ont, durant ces siècles, célébré de plusieurs manières les charmes du pet, appelé musique zéphyrienne, et les vertus thérapeutiques de l'urine et de l'excrément humain¹³³⁸.

¹³³⁵ Diallo, Nafissatou, op. cit., p. 72.

¹³³⁶ La ville européenne a connu, avant le tout-à-l'égout, le tout-à-la-rue. Comme le note Guerrand Roger Henri (op. cit., p. 17), c'est par les fenêtres que les gens jetaient, au Moyen Age, les eaux usées, les ordures les plus diverses, les urines et les matières fécales.

¹³³⁷ Guerrand, Roger-Henri, op. cit., p. 49.

¹³³⁸ Les XVI^{ème} (avec Rabelais) et XVIII^{ème} siècle. (période de « gloire » des « francs-péteurs ») renferment une riche littérature et pratique de célébration de la magnificence prêtée au pet, cette « décharge du cul » annonciatrice de ce que Guerrand Roger-Henri (op. cit., p. 22) nomme précautionneusement la « décharge du ventre ». Au XVIII^{ème} siècle, la littérature médicale est le territoire intellectuel où le discours scatologique « ennoblit » l'excrément. On en fait, dans le monde des « blouses blanches », le meilleur remède contre les blessures et les pustules- cf. Guerrand Roger Henri, op. cit., pp. 29-51. Au XIX^{ème} siècle, la matière fécale garde encore le titre de noblesse acquis, car on lui prête en Angleterre, en Espagne et en France des vertus thérapeutiques (contre la peste). Cf. Corbin Alain, 1986, op. cit., pp. 247-248.

2 - Les causes de l'indiscrétion

Comment expliquer l'institution de l'indiscrétion comme mode d'excrétion ? Peut-on invoquer un relâchement des mœurs, un abandon progressif des règles de dressage somatique ? L'insuffisance d'édicules publics à la Médina et à la Gueule Tapée, l'inexistence de ce type d'équipement immobilier dans les zones d'extension non encore alloties et de WC dans l'écrasante majorité des habitations de la « ville noire » justifient-elles, à elles seules ou combinées à d'autres données, la pratique prolongée de la défécation à l'air libre et au su et au vu de beaucoup de gens ? L'anonymat qui prévaut en ville, est-il invoquable pour comprendre l'aisance apparente des utilisateurs des lieux de soulagement échappant au contrôle des planificateurs urbains ? La banalisation de l'excrément humain et de l'excrétion effectuée par l'homme, qui semble procéder de l'installation des édicules publics à proximité des habitations, de l'institution de la corvée de la tinette et de l'irruption du W.C dans le paysage de la maisonnée, est-elle le lit de l'indiscrétion en question ? N'avons-nous pas à mettre celle-ci au compte d'une évolution des sensibilités, de l'environnement sensoriel, d'un rapport au corps où la diabolisation n'a plus droit de cité ?

En vérité, il est difficile de se retrouver dans l'écheveau de la causalité énoncée à travers ces interrogations. En revanche, l'ajout du lieu d'aisance – anormalisé dans les schémas d'urbanisme contemporains – dans le liste des lieux de sociabilité ne fait l'ombre d'aucun doute si on cherche à dégager la signification de l'instinct grégaire manifesté même pendant l'excrétion. L'attribution d'une fonction additive, à savoir celle de site de dépôt de matières fécales à un espace tel que le périmètre de la voie ferrée, participe aussi de la dispute de l'espace et est réduite, du côté de la puissance publique coloniale, à un acte de débordement de son pouvoir. Cette dernière instance n'indique-t-elle pas, par cette perception, qu'elle est la seule force qui distribue l'espace et dicte les règles de son instrumentation ? Mais, au regard des règles autochtones de

civilité, des normes locales d'hygiène et de santé publiques et des recommandations des religions¹³³⁹, il est possible de dire que l'ordre dominant n'est pas le seul dispositif social menacé de débordement par la défécation en plein air. Celle-ci brouille, en apparence, un ensemble de repères propres à la société dominée.

B - Faire la cour, se faire désirer à la Médina entre 1946 et 1960

Au moment où l'envahissement de Dakar par la nuisance olfactive provoquée par l'amoncellement ou l'étalement des matières fécales entre dans le domaine du probable¹³⁴⁰, la recherche du plaisir sexuel se pose véritablement en instance gouvernante des dispositions pulsionnelles et en conduite multipliant sa présence dans le champ oculaire des citadins. L'indiscrétion et la spectacularité sont érigées en modes de manifestation de la course au plaisir dans laquelle s'accomplit, selon Alexandrian¹³⁴¹, la dilapidation de l'être et en mécanismes de mise en jeu de ce que le même auteur appelle « la curiosité des possibles physiques »¹³⁴².

¹³³⁹ Nous n'incluons pas les systèmes religieux du terroir ou les religions pharaoniques (qui préconisent l'adoration de la matière fécale au même titre que le scarabée, cet insecte fouille-merde selon l'expression suggestive de Guerrand Roger-Henri (op. cit., p. 13)). En revanche, les religions dites révélées, qui comptent dans leur répertoire de discours, des thèses de diabolisation du corps, dictent des règles comportementales précises sur les déjections humaines et la défécation. Ainsi, dans le Deutéronome (chapitre 10), cité par Guerrand Roger-Henri (op. cit., p. 13), le prophète Moïse formule la recommandation suivante : « Tu auras un lieu hors du camp et c'est là que tu iras. Tu auras une bêche dans ton équipement. Quand tu iras t'accroupir à l'écart, tu creuseras et quand tu repartiras, tu recouvriras tes excréments avec de la terre ».

¹³⁴⁰ Sur les nuisances (olfactives, visuelles et sonores) vécues à Paris au XIX^{ème} siècle, lire Corbin Alain, « L'opinion et la politique face aux nuisances industrielles dans la ville pré-haussmannienne », Alain Corbin, 1991, op. cit., pp. 185-198.

¹³⁴¹ Alexandrian, op. cit., p. 19.

¹³⁴² *Ibidem*.

1 - Faire la cour à la Médina

Faire la cour devient une activité quotidienne consommatrice de temps, d'énergie, d'intelligence, de ressources vestimentaires et financières. La figure du Don Juan, cet être qui exaspère par son égoïsme et sa suffisance selon Restif de la Bretonne cité par Alexandrian¹³⁴³, se remarque par une présence plus massive et une plus grande d'ébauche d'efforts dans l'entreprise de consolidation de la sexualité débridée, des sexualités périphériques¹³⁴⁴ (par rapport à la sexualité conjugale) porteuses de perturbations de l'ordre moral et social établi et, donc, annonciatrices de modifications en gestation ou à l'oeuvre dans le complexe des relations humaines. Contestant le monopole du flirt au Don Juan, on retrouve le jeune adulte qui ne se contente plus ou ne se contente pas des pratiques sexuelles d'attente (gestes masturbatoires et liaisons intimes avec les prostituées).

Dans la mise en oeuvre de sa contestation, il peut s'auto-satisfaire de l'actualisation du code appelé *tipoo* (prendre), *tan mbaxane* (choisir un bonnet-parmi tant d'autres)¹³⁴⁵ ou *tan beere* (choisir un béret)¹³⁴⁶. Le Don Juan peut le retrouver aussi sur le terrain d'un code consistant en l'organisation d'une rencontre (une réunion préparatoire du fanal par le *mbotaay* selon Aby Sène) entre éléments des deux sexes. Au cours de ce rassemblement, les représentantes du sexe dit faible choisissent, dans un tas de bérets formé par le lancer de ces pièces de vêtue, les objets appartenant à des soupirants suscitant ou susceptibles de susciter le déclenchement des pulsations de leur « boîte

¹³⁴³ *Idem.*, p. 24.

¹³⁴⁴ Nous reproduisons, sans recourir à la formule typographique du guillemet, l'expression produite par Foucault Michel (1976, op. cit., p. 58).

¹³⁴⁵ Sène, Aby, inf. cit.

¹³⁴⁶ Ndiaye, Diarra. Informatrice citée par Cheikh BA, « Assocés ». On choisissait... nos copains », *Le Soleil*, 25 septembre 1990, p. 3.

d'amour »¹³⁴⁷. Lettres d'amour¹³⁴⁸ et échanges de photos prolongent une séance qui conforte le point de vue d'André Breton, le chantre de l'amour surréaliste. Pour cet auteur, « la femme est faite pour être rencontrée, et l'homme pour la rencontrer. Elle est, sans ni le vouloir, une énigme vivante, il est celui qui la déchiffre ou se désespère de ne pas en saisir le sens »¹³⁴⁹.

Mais le « faire la cour », qui est un procès de desserrement des mécanismes autochtones de contrôle des sexes, agence des manières d'extériorisation de sentiments plus voyantes et plus bruyantes que les envois (réciproques et périodiques) de souvenirs et de documents épistolaires. Les exhibitions chorégraphiques orchestrées à l'occasion des bals appartiennent à ces langages de l'amour. Comme constructions sémiotiques, elles sont à déchiffrer grâce à des codes de « sémantisation » des postures du corps. Dans son autobiographie romancée, Nafissatou Diallo indique que le décodage des constructions langagières du corps était à la portée des adolescentes. Ainsi, elle affirme ceci : « Selon la façon plus ou moins langoureuse dont dansaient les couples, nous [Marie Louise et elle] en déduisions des idylles »¹³⁵⁰.

Le thème de la lascivité de la danse refait surface dans ce témoignage du vécu urbain des années 1950. Celui de la nuisance visuelle peut être postulé comme une des caractérisations négatives lancées en direction d'une chorégraphie réduisant l'attouchement des corps à un accollement inadmissible des organes génitaux et des surfaces érogènes des corps. Sous ce rapport, la nuisance sonore risque d'être accolée à la lecture sur les ondes de Radio Dakar¹³⁵¹ des « vœux amoureux » échangés lors de

¹³⁴⁷ *Ibidem.* et Sène Aby, inf. cit.

¹³⁴⁸ Cf. le document annexe n° XXV.

¹³⁴⁹ Alexandrian, op. cit., p. 218.

¹³⁵⁰ Diallo, Nafissatou, op. cit., p. 73.

¹³⁵¹ Sur l'histoire de ce média, lire Samb Moustapha, « La presse parlée. Evolution et impact de la radio au Sénégal de 1939 à 1972 », Dakar, Université C. A. Diop, 1991, 94 p. [Mémoire de Maîtrise, Histoire].

la diffusion de l'émission intitulée « Disque des auditeurs »¹³⁵². Cette émission a été un espace de jeux radiophoniques choisi par partisans et adversaires du don juanisme pour faire bruyamment et à distance la cour. Méprisant ou disqualifiant l'efficace de la retenue, ils ont pensé poursuivre et cru bon d'inviter les partenaires d'aventure sentimentale à poursuivre, avec eux, un flirt effectué antérieurement. Ce faisant, ils ont parié sur la puissance évocative d'une partition musicale préférée et ayant servi de couverture au déroulement de faits intimes déterminés. C'est l'invitation à un flirt mental (une des bases matricielles possibles de la pratique masturbatoire occasionnelle), à l'abrègement du temps de la séparation, à l'accumulation maximale de vibrations d'amour à faire détoner durant le moment des retrouvailles, qui sous-tend le message transmissif de l'offre de la partition musicale à écouter avec délectation. Geste éminemment expressif en ce sens qu'il annonce l'acquisition d'un pouvoir sexuel, celui du contrôle d'un corps féminin. Il constitue, par voie de conséquence, un mode de célébration de la masculinité triomphante. Comme l'époux, l'amant est incontestablement « le chef *-caput-*, l'amante le corps »¹³⁵³.

Les composantes de ce montage sémiotique se retrouvent dans l'offre d'un *sabar* à la partenaire féminine par le *macho* (mâle). Celui-ci incarne provisoirement ou non la passion de l'amour. Ainsi, il s'attribue le pouvoir d'activer le signe du « bras dessus et bras dessous », activement opéré quand le duo se déplace ou s'installe au cinéma ou à la *dibiterie* (*grill-room* autochtone)¹³⁵⁴. Pour pouvoir montrer un tel parcours, beaucoup de mâles ont eu à élaborer et à conduire avec succès des stratégies d'élimination de concurrents et de « conquête » du cœur et de la raison du sujet féminin convoité. Le domicile parental de la fille nubile a souvent été un des lieux de

¹³⁵² *Idem.*, p. 83.

¹³⁵³ Flandrin, Jean-Louis, *op. cit.*, p. 127.

¹³⁵⁴ Sur la *dibiterie*, voir l'enquête de Ndiaye Pape, « Portrait de Baye Mbarrick Fall. Le maître des grillades n'aime pas se faire des enfants », *Le Témoin*, 258, 8-14 août 1985, p. 8. Cf le document annexe n° XXVI.

déroulement de ces opérations de séduction. C'est ce que Christine Garnier confirme quand elle déclare que « Les jeunes filles, dans leur demeure, reçoivent les visites de leurs soupirants : c'est la « cour d'amour », et chacun rivalise d'esprit et de générosité pour séduire les belles »¹³⁵⁵.

Mais, la « conquête » entreprise ne concerne pas les seules filles nubiles, dont l'importance numérique est à rapporter au *baby boom* (caractéristique des régimes démographiques combinant fléchissement de la mortalité infantile et persistance de la natalité élevée), au rush migratoire plus prononcé des travailleuses du monde rural et à la baisse de l'âge pubertaire. Qu'elle ait le statut d'élève, d'aide ménagère (lorsque son milieu parental milite en faveur du refus scolaire) ou d'employée de maison, la jeune fille nubile n'a pas le monopole de l'attraction exercée sur les hommes. Les femmes divorcées, les « vieilles » filles socialement victimes d'un marquage négatif (malchance lisible à travers leur corps-sémaphore, monstruosité physique et tare mentale comme traits caractéristiques de leur être) et des femmes mariées leur disputent les faveurs de ceux-là, qui les obligent ainsi à devenir des concurrentes.

Avec le « faire la cour » à la femme mariée, se trouve posée la (re)mise en cause de la fidélité et de la « pureté » de la reproduction biologique de l'unité lignagère, là où le mariage endogamique a été contracté. Celle-là et son partenaire dans la relation adultère chercheraient à assouvir, ainsi que le proclame le roman européen du XX^{ème} siècle, le « besoin de réunir la sécurité et l'avenir, de contenter au sein du mariage un rêve de [partage du sexe] »¹³⁵⁶. Ils rechercheraient plus profondément, dans et par l'orgasme¹³⁵⁷, leur auto-anéantissement, la désintégration du couple bénéficiaire de la

¹³⁵⁵ Garnier, Christine, op. cit., pp. 15-16.

¹³⁵⁶ Alexandrian, op. cit., p. 19.

¹³⁵⁷ L'orgasme est nommé « la petite mort » à cause des suffocations, des soupirs et de la crise comitiale accompagnant la copulation.

légitimité et de la légalité conférées par les instances de régulation de la sexualité et, par ricochet, celle de la société dans son ensemble¹³⁵⁸.

A l'ordre du jour à Dakar, ainsi que le confirment deux chansons de *gumbe* fredonnées encore entre 1946 et 1960¹³⁵⁹, l'adultère a certainement connu une ampleur telle que le pouvoir marital a dû déployer des trésors de ruse pour réussir la conduite des stratégies de surveillance et de confinement de la sexualité dans la sphère conjugale. Quant au pouvoir parental, il a abordé de diverses manières le sexualité de la fille nubile. Quand le rigorisme règne, peu importe que l'interdit religieux soit convoqué ou que l'apeurement soit véhiculé (avec le thème du déshonneur individuel et collectif ou celui de l'impossibilité de contracter un mariage dotal convenable¹³⁶⁰), la chicotte est une des armes de (re)dressage des corps et des esprits utilisées par l'autorité parentale. La figure paternelle est souvent sollicitée par la société lorsqu'elle décide de faire résonner la sanction punitive retenue. En atteste l'expérience vécue par l'héroïne de Nafissatou Diallo¹³⁶¹ et partagée par de nombreuses filles pubères de la Médina.

La résistance multiforme manifestée par les victimes de la société punitive installée au sein de la demeure urbaine une logique d'affrontement¹³⁶². Michel Foucault appréhende cette question lorsqu'il analyse la double impulsion générée par les contrôles familiaux en termes de pouvoir et de plaisir :

¹³⁵⁸ Alexandrian, op. cit..

¹³⁵⁹ Diop, Ousmane Socé, op. cit., p. 115. Lire le document annexe N° XXVII.

¹³⁶⁰ Selon Diallo Nafissatou (op. cit., pp. 71-73), le mariage dotal correspond, dans les années 1950, en termes chiffrés ou non à : 30 000f, une machine à coudre et une montre-bracelet comme *warugar* (dot) et des cadeaux (trois valises d'effets vestimentaires et cosmétiques, d'ustensile). La défloration pré-conjugale amoindrit la « valeur marchande » de la jeune candidate au mariage.

¹³⁶¹ *Idem.*, pp. 88-91.

¹³⁶² *Ibidem.*

« Plaisir d'exercer un pouvoir qui questionne, surveille, guette, épie, fouille, palpe, met au jour ; et de l'autre côté, plaisir qui s'allume d'avoir à échapper à ce pouvoir, à le fuir, à le tromper ou à le travestir. Pouvoir qui se laisse envahir par le plaisir qu'il pourchasse ; et en face de lui, pouvoir s'affirmant dans le plaisir de se montrer, de scandaliser ou de résister. Captation et séduction, affrontement et renforcement réciproque : les parents et les enfants... n'ont [cesse] de jouer ce jeu »¹³⁶³.

On peut, dans une certaine mesure, convenir avec cet auteur que les méthodes d'exercice par les parents de leur pouvoir sur le sexe, tendu vers la « valorisation de la seule sexualité adulte et matrimoniale », participent de la dynamique de réduction de la famille à « un réseau complexe, saturé de sexualités multiples, fragmentaires et mobiles »¹³⁶⁴. Quand la figure maternelle y est attentive à la demande d'amour des jeunes filles, une complicité active entre les représentantes du sexe féminin s'établit en se posant en agent de laminage du pouvoir patriarcal. Ses armes favorites que sont le questionnement, la surveillance, le guet, la fouille lui étant retournées fréquemment, ce pouvoir ne parvient à garder son efficacité qu'en négociant avec les (contre) pouvoirs qui lui sont opposés par la mère et sa fille. Selon les rapports de force en présence, les concessions obtenues par celles-ci auprès de celui-là peuvent englober la visite nocturne de « soupirants » qu'on n'assimile plus à des « débauchés », des « galantins »¹³⁶⁵ qui configurent la polarité de leur vie en choisissant comme marque de

¹³⁶³ Foucault, Michel, 1976, op. cit., p. 62.

¹³⁶⁴ *Idem.*, pp. 152 et 63.

¹³⁶⁵ Le terme « galantin » a été employé par Maupassant pour nommer ses personnages romanesques du *Verrou*. Au nombre de quatre, ils sont des célibataires qui se vantent de séduire individuellement et par jour une femme dont le sexe n'a rien à voir avec celui de la fille publique. C'est-à-dire un sexe « ouvert à n'importe qui, ... [pareil à une] fosse commune, [où on pourrait prendre] plaisir à s'y ensevelir ». Cf. Alexandrian, op. cit., p. 264.

l'inassouvissement de leurs besoins sexuels « l'inconstance de l'appétit érotique » et comme référentiel idéologique « la philosophie de l'instant »¹³⁶⁶.

2 - *Se faire désirer à la Médina*

Le consensus réalisé sur la sexualité pré-conjugale de la fille nubile intervient plus facilement dans les ménages où la femme mariée a la possibilité de montrer avec ostentation même en dehors de la chambre du couple, ses charmes physiques. Le *becco* (petit pagne), qui est la « puissance de la femme » sénégalaise- comme c'est le cas de la robe pour la « dame » française des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles¹³⁶⁷-, équivaut à une des ressources employées en vue de réussir la parade du corps-spectacle. En montrant tout sans rien laisser voir¹³⁶⁸, la femme mariée utilise le petit pagne, dernière pièce vestimentaire de dessous, pour en faire dans ses opérations de charme la dernière tour de garde du sexe caché fragilement par les cuisses galbées. En invitant l'admirateur à réagir à sa « gestualité de la dérobaie et du faux-fuyant... [par l'adoption de] toute une tactique de l'embuscade et de l'effraction oculaire »¹³⁶⁹, elle développe des phantasmes sur le sexe et fait courir le risque de voir se réaliser la saturation de la sexualité guettant, selon Michel Foucault, la cellule familiale¹³⁷⁰.

Deux acteurs sociaux sont les principaux destinataires de cette mise en spectacle de la sexualité adulte : le conjoint et/ou le mâle pressenti pour jouer le rôle du partenaire de relations adultères ou déjà impliqué dans la répétition de la violation du dispositif de fidélité conjugale. Séduire le conjoint et se faire désirer encore par lui, s'intègrent, pour la femme mariée, non seulement dans une stratégie de revitalisation de son corps « usé

¹³⁶⁶ *Idem.*, p. 12.

¹³⁶⁷ Perrot, Philippe, op. cit., p. 174.

¹³⁶⁸ *Ibidem.*

¹³⁶⁹ *Idem.*, p. 65.

¹³⁷⁰ Foucault, Michel, 1976, op. cit., p. 63.

» par la procréation (en misant sur les bienfaits de l'entente conjugale), mais aussi dans une entreprise de contrôle du partenaire, disputé par les beaux-parents, la domestique, les femmes et filles nubiles du voisinage, etc.

Dans l'opposition feutrée ou bruyante à la belle-mère (parfois alliée à ses filles), on retrouve, parmi les points de cristallisation possible des mécontentements entretenus, la gestion du budget familial et l'accaparement de la fonction de conseillère. Alors que la soumission de la femme mariée au pouvoir de sa belle-mère est de rigueur dans le modèle du couple « pré-colonial », encore largement diffusé à la Médina entre 1914 et 1946, l'inversion de la relation se dessine avec plus de netteté entre 1946 et 1960. Pour l'une comme pour l'autre, la respectabilité sociale passe aussi par le contrôle du pouvoir économique, celui de tenir la bourse du ménage (la fameuse *depaas* (dépense)), de gérer le sac de riz (le nouveau grenier), de distribuer aux différents membres de la famille l'aide pécuniaire nécessaire à la satisfaction de certains besoins. La fonction de femme-enseigne à remplir par l'épouse l'amène à subvertir la toute-puissance réelle ou prêtée à la belle-mère. En effet, cette dernière est censée manifester des résistances (imputables au « conservatisme ») à la tendance de celle-là à articuler son épanouissement à l'exigence de mener une vie gouvernée par l'« improduction » et la « somptuarité ».

La sollicitation des prestations de service de l'employée domestique, moyennant un salaire souvent dérisoire, permet à la citadine mariée de rejoindre la sous-population improductive. La *mbindaan*¹³⁷¹ (la « bonne »), qui peuple les foyers africains au

¹³⁷¹ Tiré du verbe *bind* (écrire), employé par Sereer, Tukulër et Wolof, le terme renvoie à une image, celle de la personne qui se fait inscrire. L'inscription a lieu ici sur un rôle imaginé, celui de l'employeuse. C'est la pratique de l'inscription sur des rôles tenus par l'armée et l'administration fiscale de l'Etat colonial qui sert de matrice à la fabrication du mot *mbindaan*. Toute la problématique de l'impact mental des enrôlements militaires et des collectes d'impôts est repérable dans cette lexicalisation entreprise à une date indéterminée.

lendemain de la dernière Guerre mondiale¹³⁷², n'a plus été un faire-valoir exhibé exclusivement par les Européennes. Leurs consœurs africaines de la Médina ont proposé à leurs contemporains une autre lecture de la présence de la domestique dans leur foyer. Pour elles, avoir sous leurs ordres la petite ou grande « bonne à tout faire », rentrant le soir aux quartiers dénommés Champ des Courses, Alminko ou Gueule Tapée, (si l'on s'en tient à la liste énumérative des agents du recensement démographique de 1955¹³⁷³), représente l'accession au statut de citadine¹³⁷⁴. Bénéficiaire des prestations de service d'une employée de maison signifie pour elles effacer la distance qui les sépare des femmes au foyer des quartiers dits huppés du Plateau, de Fann, du Point E et des logements SICAP et en même temps, exercer le pouvoir d'humilier et de mettre au pas un personnage incarnant « le peuple dressé, domestiqué par le contact quotidien des maîtres »¹³⁷⁵.

Percer l'intimité du couple en suivant la direction des traces indiscretes sur le linge de l'accomplissement du « rite sexuel » conjugal¹³⁷⁶ et s'opposer parfois à la volonté de pouvoir de la patronne par la production abondante du langage entre soi, « le refuge dans le rire et la dérision, la férocité verbale à l'égard » de l'animal domestique du foyer (singe, chien, chat)¹³⁷⁷ peuplent le champ des intentions de la domestique de la

¹³⁷² Faye, Ousseynou, 1993, op. cit. L'exemple de la famille de Diallo Nafissatou (op. cit.), qui fait appel aux services de domestiques avant 1945, est une exception confirmant la validité de la règle que nous avons énoncée à la suite du croisement des matériaux oraux collectés auprès de nos informateurs.

¹³⁷³ Ministère du Plan, République du Sénégal, op. cit., p. 68.

¹³⁷⁴ C'est le statut de bourgeoise qui est visé par l'Européenne établie à Dakar ou en France. Ceci est corroboré par le chant des Frères Jacques : « Quand y a plus de bonne, y a plus de bourgeois ». Cf. Jean-Paul Aron, op. cit., p. 28.

¹³⁷⁵ Corbin, Alain, « L'archéologie de la ménagère et les phantasmes bourgeois », Alain Corbin, 1991, op. cit., p.82. On peut lire ce texte dans la revue *Critique* (pages 81-90) des mois de juin-juillet 1980.

¹³⁷⁶ *Idem.*, p. 88.

¹³⁷⁷ *Idem.*

Belle Epoque¹³⁷⁸. Alain Corbin, qui se fait archéologue de la ménagère européenne du XIX^{ème} siècle, affirme qu'une logique de revanche anime cette employée. Cet auteur lui prête l'intention de vouloir pervertir, quand l'occasion se présente, la progéniture des employeurs. Elle s'activerait ainsi à obtenir la conversion au lesbianisme de leur fille et le dépucelage de leur garçon. La liaison sexuelle avec ce dernier peut être poussée jusqu'à la procréation d'un *doomi haraam* (enfant dit illégitime). Cet auteur ajoute que la domestique aux formes physiques épanouies rêve souvent de conquérir la couche du célibataire vieillissant et d'usurper le lit conjugal de son employeuse. La réalisation de ce dernier rêve ne peut que clôturer sa marche de « revancharde sociale »¹³⁷⁹.

Dansy Camara, interrogé sur le problème de la domesticité à la Médina, tire des conclusions similaires à celles d'Alain Corbin. Cet informateur nous dit qu'il y avait, à la Médina, une forte proportion de Nyominka (Sereer vivant dans les espaces insulaires du cercle du Sine -Saloum). Il s'appesantit sur la beauté légendaire de ces migrantes investissant la filière de la domesticité, où elles faisaient preuve d'un savoir-faire de qualité. Il soutient que plusieurs d'entre elles avaient brisé des ménages, en réussissant à passer du statut d'employée (qui provoque l'appétence du *borom kër*) à ceux d'épouse et de patronne. Parmi les autres, il affirme que nombreuses étaient celles qui avaient réussi à changer la configuration d'autres alliances matrimoniales en troquant leur uniforme d'employée de maison contre les habits de coépouse de leur ancienne employeuse¹³⁸⁰.

En convoquant les statistiques démographiques de 1955, on peut préciser que la domestique incriminée pouvait être recrutée dans les rangs des 1500 employées de

¹³⁷⁸ *Idem.*, p. 83.

¹³⁷⁹ *Idem.*, p. 84.

¹³⁸⁰ Camara, Dansy, *inf. cit.*

maison travaillant pour le compte de plus de la moitié des 7000 familles européennes¹³⁸¹ et, ensuite, accorder un coefficient de fiabilité élevé aux propos de Dansy Camara car 100 femmes eurent à contracter 150 mariages contre 181 pour 100 hommes qui furent les auteurs de 57 divorces¹³⁸².

Jouant le rôle de « femme pour Blanc » dans son lieu de travail¹³⁸³, la domestique nyominka a dû connaître à merveille les manières européennes de faire l'amour. Travaillant pour le compte d'une famille africaine, elle a eu à accepter ou à rejeter la volonté de dépersonnalisation de la société urbanisée, qui a substitué ou tenté de substituer à son prénom du terroir (Gnima, Gnakhana, Khorédia) un anthroponyme d'origine arabe (Fatou, Astou, Bintou)¹³⁸⁴. Ce collage de nouveaux noms propres rend compte de l'actualité de bricolages identitaires destinés à réussir le contrôle social par le contrôle onomastique et l'intégration de la « bonne à tout faire » dans le patrimoine de représentation de la famille urbaine. En outre, elle a participé à la transformation de la borne-fontaine en lieu de sociabilité où on se défoule en violant des interdits et où le contenu des confidences échangées englobe le dévoilement de recettes sur le façonnement du corps féminin¹³⁸⁵. Mais, ce qui doit aussi retenir l'attention, c'est que la société urbaine est convaincue dans son rapport à la domestique de la justesse de la réputation qu'elle lui a fabriquée de « casseuse » de mariages.

¹³⁸¹ Ministère du Plan, République du Sénégal, op. cit., p. 68.

¹³⁸² *Idem.*, p. 91.

¹³⁸³ Sauvage, Marcel, *Les secrets de l'Afrique noire*, Paris, Grasset et Fasquelle, 1981, p. 35. Au cours de son voyage de 1911 dans le « continent noir », l'auteur s'est attaché les services d'une domestique congolaise nommée Marie et dépeinte sous les traits d'une prostituée.

¹³⁸⁴ Carmen et Marie sont les prénoms de substitution usuels en France. Cf. à la page 87, le texte de Corbin Alain (op. cit.) sur l'archéologie de la ménagère.

¹³⁸⁵ *Idem.*, p. 40.

Le travail d'épinglage fait à son détriment vaut aussi pour la *diryanke*, cette autre concurrente redoutable de la femme au foyer. Plus redoutable certainement que les jeunes filles illettrées du voisinage, les collégiennes et lycéennes aussi « maniérées » que les *madam* « blanches » et en quête des faveurs des étudiants inscrits dans les facultés des universités françaises et, accessoirement, dans les filières d'enseignement supérieur ouvertes à Dakar ¹³⁸⁶.

Se faire désirer par le célibataire du voisinage (ou par l'époux d'une voisine) et entretenir avec lui une liaison adultère occasionnelle ou durable, discrète ou commentée abondamment dans les différents lieux de sociabilité, générant ou non, railleries et reproches voilés au conjoint cocu, constituent pour la femme mariée des procédures d'accession à l'argent. Ils équivalent aussi à des modalités compensatrices d'insatisfaction libidinale tout en étant des indices de la dispute durable du sexe féminin par les représentants du sexe dit fort. En d'autres termes, faire l'adultère peut traduire pour une adulte l'impossibilité de résister aux demandes d'amour des hommes. Ce qui aide à comprendre l'hypothèse ainsi énoncée, c'est le déséquilibre du *sex ratio* entre célibataires. D'après le recensement démographique de 1955, les taux sont chiffrés à 40% et à 6% respectivement chez les hommes et chez les femmes ¹³⁸⁷. Ceci signifie qu'une célibataire est disputée par six hommes vivant le célibat. Si on ajoute à ce dernier chiffre le nombre indéterminé d'adultes non célibataires en quête de femme(s) à épouser ou à courtiser, le ratio ne peut qu'amorcer une descente assez importante. Ceci exacerbe inévitablement la dispute de la célibataire évoquée ci-dessus. Mais, la querelle au sein du sexe masculin pour le contrôle absolu ou le partage du pouvoir sur le sexe féminin déborde nécessairement les rangs des filles nubiles et

¹³⁸⁶ Diallo, Nafissatou, op. cit., p. 72.

¹³⁸⁷ Ministère du Plan, République du Sénégal, op. cit., p. 91.

des adultes divorcées. Celles-ci représentent 8% pour les âgées de 30 ans, 17% pour celles qui ont 45 ans et 25% pour les dames ayant un âge cinquantenaire¹³⁸⁸.

En se déplaçant et en s'installant dans la sous-population des femmes mariées, cette querelle a été à l'origine d'une instabilité conjugale jugée forte, en 1955, dans le groupe ethnoculturel prédominant des Lebu-Wolof et faible en revanche, dans les autres composantes ethniques, dont 80% des hommes pratiquent le mariage endogamique¹³⁸⁹. La référence à la faiblesse numérique de ces entités et au repli culturel qu'elles appliquent en matière de matrimonialité expliquent la relative stabilité conjugale déductible de l'affichage de cette divortialité différenciée. Cependant, il faut repérer, au-delà du contraste illustré à l'aide de chiffres, la marginalité des locuteurs non wolof dans la production de l'identité du citoyen, c'est-à-dire d'un sujet historique porteur d'un projet de débordement des cultures rurales sénégalaises.

Le projet de fabrication d'une nouvelle identité, lancé et exécuté partiellement avec le renoncement à certaines des certitudes culturelles et des pratiques sociales qui y trouvent leur fondement idéologique, a-t-il inclus l'acceptation de la pédérastie ? A-t-on montré de l'hostilité ou de la complicité vis-à-vis du pédéraste qui a cherché à se faire désirer ? Comment a-t-il agi pour susciter le désir homosexuel ?

Pour répondre, à la dernière question posée, on brossera d'abord le portrait du pédéraste européen, avant d'attaquer celui de son homologue de la Médina. Ceci nous conduira à poser, de façon implicite l'unité du genre signalée sur le territoire de la pédérastie. Jean-Paul Aron et Roger Kempf¹³⁹⁰ s'accordent à dire avec Alain Corbin¹³⁹¹

¹³⁸⁸ *Ibidem.*

¹³⁸⁹ *Ibidem.*

¹³⁹⁰ Aron, Jean-Paul et Kempf Roger, op. cit., p. 53.

¹³⁹¹ Corbin, Alain, « Cris et chuchotements », Philippe Ariès et Georges Duby, (éds.), 1987, tome 4, op. cit., p. 586.

que le pédéraste aime porter des cheveux frisés et des bijoux, se farder le teint, exhaler l'odeur de parfums pénétrants. Incarnant « la conjonction de l'artifice, de la matière et de l'ordre », selon les mots d'Ambroise Tardieu¹³⁹², l'homosexuel que le discours diabolisant du XIXe s. apparente au chien¹³⁹³ et associe à l'excrément¹³⁹⁴, se plaît à entretenir, au même titre que la femme, les défauts que sont le bavardage, l'indiscrétion, la vanité, l'inconstance et la duplicité¹³⁹⁵.

Acteurs de la « dispersion des sexualités » et de la sexualité hédoniste¹³⁹⁶, les homosexuels de la Médina sont présentés par Nafissatou Diallo en ces termes :

« Les góor-jigéen, hommes efféminés, battaient tous les records d'élégance et de beauté, vêtus de boubous en *palman*, leurs visages d'une grande finesse de traits poudrés, leurs yeux fardés brillant sous l'effet du *tusngël*, leurs cheveux luisants qu'ils avaient dû passer des heures à discipliner. Certains avaient les mains et les pieds noircis au henné, d'autres plus discrets s'étaient vernis les ongles d'un émail rouge... [mais tous se distinguaient par] leurs manières leurs voix fluettes, leur démarche ondulante »¹³⁹⁷.

¹³⁹² Aron, Jean-Paul et Kempf, Roger, op. cit., p. 54.

¹³⁹³ Le coït est obtenu par l'instrumentation de son « anus [transformé] en entonnoir ».

¹³⁹⁴ Ceci s'explique par la centralité de l'orifice anal dans la quête du plaisir. Cf. Corbin Alain, 1987, tome 4, op. cit., p. 586.

¹³⁹⁵ *Ibidem*.

¹³⁹⁶ *Ibidem. et Idem.*, p. 589. Cousturier Lucie (1925, op. cit., p. 4-6) signale leur présence en 1921.

¹³⁹⁷ Diallo, Nafissatou, op. cit., p. 19.

La ressemblance entre les figures européenne et africaine de la débauche sexuelle est une des brèves conclusions qu'on peut tirer de la mise en relation de ces lignes textuelles. Lignes contribuant à donner une image brouillée du pédéraste.

Mais, dans la Médina et ses extensions, telle que la Gueule Tapée, l'hostilité est la chose la mieux partagée vis-à-vis d'un *ñak jom*, c'est-à-dire d'un individu qui :

« ne vit point debout comme l'homme d'honneur, mais penché, renversé, contorté, accroupi, à genoux à quatre pattes, en position ; tout occupé à faire ou à se laisser faire, suçante, sucé, léchant, léché, reniflant, reniflé, pénétrant, pénétré ; brouillant les cartes de la nature et du siècle, la bouche, la main ou l'anus remplaçant le vagin, la langue servant de pénis ou celui-ci de perceuse ». ¹³⁹⁸

Qu'il soit célèbre, à l'image d'Ablaye Lô exerçant en même temps les professions de griot et de tailleur dans les années 1948-50 à la Gueule Tapée ¹³⁹⁹, ou que des procédés

¹³⁹⁸ Aron, Jean-Paul et Kempf, Roger, op. cit., pp. 64-65. D'autres textes apportent des éclairages intéressants sur la pédérastie. On peut retenir, entre autres :

- Hahn Pierre, *Nos ancêtres les pervers. La vie des homosexuels sous le second Empire*, Paris, Olivier Orban, 1979, 335 p. ;

- Newton Ernest, « Folles et travelos », *Les marginaux et les exclus de l'histoire*, Paris, Union Générale d'Editions, 1979, pp. 408-437 ;

- Vincent Gérard, « Le corps et l'énigme sexuelle », Philippe Ariès et Georges Duby (éds.), 1987, tome V, op. cit., pp. 368-374.

Vigarelo Georges (op. cit., p. 95) nous montre que l'utilisation du fard par l'homosexuel a une histoire qui remonte au XVI^{ème} siècle. Au cours de ce siècle, le fard intervenait dans la (re)composition du visage humain par les peintres figuratifs. Au XVII^{ème} siècle, la tendance n'a fait que s'approfondir. L'illustration fournie est le tableau dit Louis XIV et sa famille dont le dessin valorise des « effigies fardées, sourcils soulignés, joues cramoisies ».

¹³⁹⁹ Soumaré, Papa Demba, inf. cit.

mnémotechniques ne permettent pas de se rappeler de son nom, le pédéraste a été voué aux gémonies par les enfants. Une de nos informatrices, en l'occurrence la dame de Papa Demba Soumaré, apporte un témoignage éloquent sur le rapport à la pédérastie observable à la Gueule Tapée. Elle dit se souvenir en 1958 de la mort naturelle d'un homosexuel (dont le nom a, par contre, été oublié). Ayant fréquenté de son vivant le bar – dénommé « Le Tama »¹⁴⁰⁰, d'après la version de cette interlocutrice, ou « Chez Samuel Mbaye », selon Ibou Diallo, qui a été un témoin oculaire de cet événement¹⁴⁰¹ – géré par un ancien combattant de la guerre 39-45 répondant au nom de Moussa Guèye, l'homosexuel en question aurait subi une lapidation *post-mortem*. Celle-ci n'aurait cessé qu'avec l'intervention des services de police du Commissariat du 4^{ème} arrondissement. Les agents de ce rouage institutionnel auraient procédé¹⁴⁰² à l'inhumation du cadavre attaqué par les enfants.

Insatisfaits de la scène de « lapidation du démon », ces derniers auraient déplacé leur agressivité en direction du ténancier dudit bar. Coupable d'un crime de lèse-majesté à leurs yeux, à savoir mettre un lieu de rencontres à la disposition de personnages incarnant la dérision offensante¹⁴⁰³, et suspecté de pédérastie¹⁴⁰⁴, il aurait reçu de leur

¹⁴⁰⁰ Le bar était situé à un endroit qui jouxterait le domicile d'un membre de la famille maraboutique des Sÿ de Tivaouane .

¹⁴⁰¹ Nous remercions Ibou Diallo qui, non seulement a participé à la lecture du manuscrit, mais encore a effectué la mise en page et le traitement digital de l'iconographie.

¹⁴⁰² L'informatrice a utilisé, pour cette dernière information, le conditionnel.

¹⁴⁰³ Aron, Jean-Paul et Kempf, Roger, op. cit., p. 53.

¹⁴⁰⁴ La suspicion vient du fait qu'en allant faire ses emplettes au marché, Guèye Moussa se servait de la calebasse. Il semble qu'il savait la manier, par ailleurs, avec une habileté que l'on ne retrouvait que chez les femmes.

On a la possibilité de mettre en corrélation la suspicion avec la promiscuité des corps dans le bar, lieu de rendez-vous de marginaux dakarois. L'invocation de la théorie du reversement autorise à proposer la plausibilité d'un tel énoncé. Postulant une relation homologique entre un travesti et celui qui l'embrasse, elle parcourt certainement

part des menaces de mort. D'où la composition de la courte chanson ainsi intitulée : « Musa Geey sa awo dena, Mbay kep ya ciy top ». Dans ce texte, sa mise à mort est posée en termes d'imminence et d'irréversibilité. Elle y est inscrite en droit ligne de celle de sa « première femme ». Le pédéraste y est aussi soumis à un lynchage qui peut rappeler la lapidation symbolique du « démon » par le pèlerin musulman. L'intention homicide véhiculée dans cette phrase a dû recevoir la sanction approbative des adultes et vieillards hostiles à l'homosexualité. Elle est révélatrice de la profondeur du trouble social occasionné par la présence du pédéraste. Présence devenue plus massive et plus bruyante comme on peut s'en rendre compte avec les célébrations festives qui terminent la séquence coloniale.

III - Du « basculement » de la fête et de la mode vestimentaire

A - Du « basculement » de la fête dans les sphères de la politique, du don juanisme et de la félonie

1 - L'accaparement de la fête par les acteurs politiques

Le fanal et le *tanbeer* sont les deux jeux festifs qui ont connu une vigoureuse sémantisation politique¹⁴⁰⁵. L'accaparement opéré par les « politiciens » du sens de la fête urbaine a atteint un niveau inégalé avec le *panal*.

La spécificité soulevée dans la comparaison esquissée découle de plusieurs raisons. La première donnée argumentative à invoquer procède de la dynamique évolutive caractéristique du fanal. Trois notes tirées de témoignages d'habitants de la Médina nous autorisent à produire un pareil énoncé. L'introduction de la fonction de moniteur

l'amalgame opéré entre la fonction de tenancier de bar et le statut de pédéraste du client de ladite unité de vente. Sur cette théorie, lire Barthes Roland, *S/Z*, Paris, Editions du Seuil, 1970, pp. 171-172.

¹⁴⁰⁵ Sur la sémantisation politique de la fête, on pourra consulter Ozouf Mona, « La fête sous la Révolution Française », Jacques le Goff et Pierre Nora (éds.), 1974, III, op. cit., pp. 256-277.

ou d'encadreur des sociétaires du *mbotaay*, organisateur de la fête, est mentionnée par Hann Thiaroye . Il déclare avoir eu à assurer l'encadrement des membres du comité d'organisation du fanal du quartier des Abattoirs ¹⁴⁰⁶. Souleymane Ndiaye privilégie, dans sa relation connotant les changements du mouvement « fanalier », l'évocation du transport du fanal proprement dit au moyen d'un podium à roulettes¹⁴⁰⁷. Quant à Nafissatou Diallo, son discours autobiographique ne fait plus du rebroussement du lieu de rassemblement des acteurs de ce jeu festif le fait annonciateur de l'imminence de la clôture des réjouissances organisées mais plutôt celui de leur rebondissement¹⁴⁰⁸. C'est, du moins, une des lectures opérables au terme de la mise en relation de son témoignage (portant sur les années 1950) avec des notes orales collectées et relatives au savoir-faire des « fanaliers » des décennies antérieures¹⁴⁰⁹.

La seconde raison à invoquer pour comprendre la sémantisation politique est réductible à la popularité du *panal*. Fait de la « société civile » urbaine constituée par le phénomène associatif du *mbotaay*, il mobilise avant et pendant sa célébration une foule non négligeable de citoyens se recrutant dans les couches socio-démographiques les plus impressionnables, mobilisables et influençables (celles des femmes et des jeunes) et dans les marges territoriales de la ville peuplées de pauvres. Les hommes politiques et leur parti avaient compris tous les avantages qu'ils pouvaient tirer du projet d'accapement du fanal. Entre autres faits avantageux attendus et/ou obtenus, on peut souligner la possibilité de transformer le *mbotaay* en rouage organisateur de l'implantation du parti, de la diffusion de ses mots d'ordre, de la fabrication de l'image de marque de son leader.

¹⁴⁰⁶ Dramé, Daouda Demba, op. cit., p. 53.

¹⁴⁰⁷ *Ibidem*.

¹⁴⁰⁸ Diallo, Nafissatou, op. cit., p. 18.

¹⁴⁰⁹ Voir, en particulier, Sène Aby, inf. cit.

Parmi les raisons invocables, il nous semble logique de mentionner aussi l'instrumentation portée par la pratique du parrainage du *panal* par un représentant des élites politico-administratives ou économiques. Sollicité, comme nous l'avons vu lors des premières notes d'exposé sur le fanal, pour servir de faire-valoir des « gens du bas », ce dernier a, plus que jamais, le loisir d'opérer un renversement des rôles. En devenant à leur tour, au terme de cette opération, ses faire-valoir, en se voyant attribuer les statuts d'adhérent, de militant, de sympathisant, d'électeur fidélisé ou fidélisable ou de leader politique local, les organisateurs du mouvement « fanalier » contribuent à entretenir une relation d'instrumentation qui a donc été le lit de l'accaparement par le chef politique du champ festif étudié. Mais la donnée manipulatoire peut être à double sens. Dans ce cas de figure, la connexion du fanal au jeu politique partisan va être motivée par la possibilité, pour les acteurs du « bas de la société », d'enrichir le répertoire des dérivatifs et des instruments de règlement biaisé des problèmes de voisinage, de famille, de ménage, d'entente professionnelle, etc.

Comment s'est faite la politisation du fanal organisé par les nombreux *mbotaay* de la Médina et de ses extensions¹⁴¹⁰ ? Quels en sont les bénéficiaires ? A cette dernière question, deux noms doivent être donnés : la section sénégalaise de la S.F.I.O, présidée par Maître Lamine Guèye, et le Bloc Démocratique Sénégalais (B.D.S), fondé par Léopold Sédar Senghor¹⁴¹¹. Ce dernier mouvement politique « regroupe beaucoup

¹⁴¹⁰ Exemple du « Mbotaye de Keur Soukèye » datant des années 1952-53 et ayant son siège social à l'intersection des rues 19 et 22 de la Médina . Le célèbre batteur de tam-tam, Faye Vieux Sing, a eu à offrir ses talents au cadre associatif susnommé. Cf. Bâ Cheikh , op. cit.

¹⁴¹¹ Ndaw Ibrahima Seydou serait le fondateur du B.D.S. C'est la date du 3 septembre 1948 qui devrait être retenue comme repère chronologique de départ de l'histoire de ce parti. Deux acteurs sont cités en tant que personnages politiques ayant accepté de suivre le « père fondateur » du B.D.S : Maître Léon Boissier Palun (très enthousiaste) et Léopold Sédar Senghor (qui serait sceptique sur les chances de faisabilité du projet). Cf. Sakho Amadou Lamine dit Kéba, « Si le B.D.S était une personne, il se nommerait Ndaw », *Wal Fadjri*, 1979, 20 octobre 1998, p. 10. Dia Mamadou est présenté comme un cofondateur du B.D.S. par Sarr Cheikh Diop. Lire son mémoire « Contribution à l'étude de politique du Sénégal : le B.D.S », Dakar , Université C. A. Diop, 1989, p. 2.

d'acteurs lettrés hostiles au leadership politique des « originaires » des Quatre Communes et de « citoyens » lebu qui ont pendant longtemps manifesté leur opposition à Lamine Guèye en votant en faveur d'Alfred Goux. Il a aussi élargi ses rangs en accueillant les démissionnaires de la S.F.I.O (accusée d'être un mouvement associatif caractérisé par un déficit de démocratie interne). Mais, il a essentiellement tiré sa force de l'engagement des nouveaux « citoyens » qui entendent s'imposer sur le terrain politique en imposant dans le comptage des inscrits et des votants leur supériorité numérique, la jeunesse et l'aura de leur leader¹⁴¹². Désormais, le B.D.S partage la polarisation du jeu électoral avec la S.F.I.O.

Les élections du 14 novembre 1948 au Conseil de la République, de 1951 pour le renouvellement du collectif parlementaire, de mars 1952 pour celui du personnel de l'assemblée territoriale ou de 1953 pour celui des élites municipales ont constitué les principales occasions données aux deux formations politiques en vue de tester leur représentativité et de bénéficier des effets induits attendus du test positif. La supériorité de la « force de frappe » de la S.F.I.O à Dakar¹⁴¹³, les excellents résultats du B.D.S dans le territoire des anciens « sujets » (exceptions faites de Matam et de Kédougou) et dans la commune de plein exercice de Rufisque et la violence politique, dont le point paroxystique est atteint en 1951 avec la tentative d'assassinat de Maître Lamine Guèye dans la zone de Bignona , informent le déroulement et l'issue des compétitions électorales des années 1948-1953.

Le ressort territorial du *mbotaay* étant le même que celui du comité (non donné à la cellule de base de ces partis)¹⁴¹⁴, les femmes formant l'avant-garde de l'organisation du

¹⁴¹² Kane, Awa, « Femmes et politique : des récits de vie et/ou de pratiques de quelques militantes sénégalaises ». Dakar , Université C. A. Diop, 1995, pp. 44-45 et Zuccarelli, François, *La vie politique sénégalaise (1940-1988)*, Paris , CHEAM, 1988, pp. 41-42.

¹⁴¹³ Zuccarelli, François, op. cit., pp. 41-43.

¹⁴¹⁴ Kane, Awa, op. cit., p. 45.

fanal, ont été sollicitées « sur le plan folklorique pour animer les fêtes politiques »¹⁴¹⁵. C'est l'instance appelée *kureel* réunissant séparément les représentants des deux sexes¹⁴¹⁶ qui leur a permis de s'acquitter des tâches d'animation fixées par les responsables politiques. A la Gueule Tapée, deux rouages organisateurs du fanal politisé ont eu à engager une rivalité mémorable. Il s'agit du *kureel* de la S.F.I.O, dirigé par Astou Ndiaye Téning et Ndèye Fatou Bâ, et de celui du B.D.S, placé sous la direction de Ndoumbé Ndiaye¹⁴¹⁷.

L'esthétique et l'animation sont les deux terrains retenus par les groupes de « fanaliers » pour traduire la prééminence de leur formation politique. Produire le plus beau fanal, rassembler le plus grand monde pendant et après la manifestation processionnelle, créer les chansons les plus expressives, savoir-faire preuve d'innovation dans l'organisation de la fête sont investis de nouveaux sens. Désormais, ils s'apprécient comme des preuves de vitalité de l'organisme politique dans lequel on milite ou vers lequel on oriente ses sympathies de « citoyen » électeur, des indicateurs probants de la justesse des choix faits, des prémices de l'irréversibilité de l'ascendance du parti choisi sur tout concurrent qui lui est ou sera opposé.

Dans le répertoire des chansons dédiées aux leaders politiques, deux textes retiennent l'attention. Ils sont adressés au deux grands chefs de parti en ces termes : « Lamiin Kura Geey, Bakr Waali, Maam Kumba Moljo » et « Sengoor Sukka Ndeela, Maar

¹⁴¹⁵ *Idem.*, p. 23.

¹⁴¹⁶ *Idem.*, p. 45.

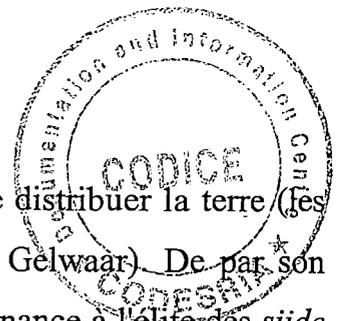
¹⁴¹⁷ Sène, Aby, inf. cit. Diène Arame (député au parlement sénégalais) a reconnu, au cours de l'entretien accordé à Kane Awa (op. cit., pp. 45-47), le leadership et la forte personnalité de Ndiaye Ndoumbé. A cause de son franc-parler et de ses confrontations répétées avec les hommes, d'après la version de l'informatrice de l'auteur susnommée, la dirigeante du *kureel* des femmes B.D.S de la Gueule Tapée a eu une brève carrière politique. Elle s'est terminée au début des années 60. Le poste de Secrétaire générale adjointe de l'Union Régionale du Cap-Vert du Parti-Etat (dénommé Union Progressiste Sénégalaise) a été la seule haute responsabilité politique qui lui a été confiée.

Banda Mayaan, *junjung Jaxaaw* »¹⁴¹⁸. Ces deux compositions sonores font ressortir, pour donner du poids à l'éloge, les origines saint-louisienne et aristocratique des leaders.

Les deux derniers anthroponymes du premier texte énoncent en pointillé le statut d'« originaire » de Lamine Guèye (le fils de Bakr Waly) et, par ce biais, affirment la légitimité historique de sa prétention à vouloir conduire le destin collectif des habitants du Sénégal . Ce faisant, le paradigme du clivage entre « originaires » ou « civilisés » et non « originaires » ou *sowas* (« sauvages ») est encore véhiculé. N'a-t-il pas conféré pendant longtemps aux premiers le monopole des pouvoirs de décider et d'agir ? L'extension de la citoyenneté française aux « sujets » de l'empire colonial, contenue dans l'article 80 de la constitution française de 1946, ne peut être que niée, abhorrée, lue comme une mesure inopportune et grosse de dangers de toutes sortes. Dans l'éloge au fondateur du B.D.S, la référence au *junjung* (tambour royal) et à Jaxaw (nom de la capitale de l'Etat « précolonial » du Sinig) connote la noble extraction du personnage et renvoie à un passé plus lointain pour légitimer les prétentions politiques affichées.

La vocation de l'histoire à servir de réservoir de références identitaires et de source de légitimation privilégiée des conduites humaines parcourt les deux textes. Mais, comme c'est souvent le cas, la restitution du passé est sujette à caution. Dans la première entreprise, la dépendance coloniale brandie est (re)visitée par des acteurs du mouvement de « décolonisation » pour se donner de la noblesse, donner de la noblesse à leurs actions. On s'enferme dans l'histoire de l'autre pour réécrire sa propre histoire ; on déplace ainsi l'altérité que celui-là porte ou est censé porter vers le congénère qui a été la victime de sa politique du « diviser pour mieux régner ». Dans la seconde entreprise, la manipulation de l'histoire est manifeste. En effet, Léopold Sédar Senghor n'appartient pas, par son ascendance maternelle (ascendance qui fonde l'appartenance à

¹⁴¹⁸ Dramé, Daouda Demba, op. cit., p. 90.



un « ordre » déterminé), à la lignée des maîtres du pouvoir de distribuer la terre (les *lamaan*), ni à celle des distributeurs du pouvoir étatique (les *Gelwaar*). De par son ascendance paternelle, il ne peut que faire prévaloir son appartenance à l'élite des *siide* (grands éleveurs de bovins).

Mais, ici et même ailleurs, la vérité métahistorique a supplanté la vérité historique au nom de la « raison d'Etat » du mouvement de construction d'une hégémonie de parti. En conséquence, l'antinomie entre ces deux rapports au passé n'apparaît que comme une aspérité dont le gommage est inscrit dans la réécriture de l'histoire, celle du parti et de son chef. Assise sur la matrice du temps présent, cette histoire est offerte au corps social comme une invocation suffisante dans la fabrication de discours de propagande et d'une origine commune au *demos* (peuple) à conduire à l'indépendance.

Le B.D.S, parti minoritaire à Dakar, en dépit du soutien massif des jeunes de Ceddem entretenant un conflit de générations avec leurs « vieux » d'après le témoignage de Thioumbé Arame Samb¹⁴¹⁹, semble avoir ravi à la S.F.I.O la palme de l'animation avec l'esprit d'innovation et la capacité à galvaniser les « fanaliers » de Ndoumbé Ndiaye. Grâce à elle, l'implantation du parti des senghoristes a été assez forte à la Gueule Tapée. Témoin oculaire des événements racontés, Aby Sène¹⁴²⁰ indique que la militante du B.D.S a inauguré dans les années 1948-1950 un savant stratagème. Il a consisté, en attachant sur les postiches placées sur les deux tempes de la tête des ampoules de couleurs différentes reliées, selon un plan de dissimulation astucieux, par des fils électriques à un déclencheur de lumière incorporé à une boîte d'alimentation (fonctionnant au moyen de piles photovoltaïques, et cachée elle-même à l'intérieur des vêtements de dessous), à faire croire à des spectateurs que la dame en question a acquis un corps illuminant. Sachant danser à merveille avec ces sauts hauts exécutés

¹⁴¹⁹ Kane, Awa, op. cit., pp. 93-94.

¹⁴²⁰ Sène, Aby, inf. cit.

au moment de l'allumage de son artifice de lumières, elle a cherché à se faire passer pour un être humain capable de voler sans avoir des ailes¹⁴²¹. En mettant toutes ces données acquisitives au compte de son adhésion au B.D.S, elle a transformé en sympathie pour son camp politique l'attraction exercée par la façon de son *kureel* d'animer le fanal.

Toutefois, l'accaparement du fanal par les hommes politiques a fait long feu. Dans un contexte d'exacerbation de la compétition entre les deux « partis dominants »¹⁴²², la violence verbale, opérée de manière insidieuse à travers les railleries, les sous-entendus troublants et les interjections outrageantes échangées fréquemment par les militants des deux camps adverses¹⁴²³, et la violence physique devenue massive, se sont prestement combinées pour donner forme à ce glaive tranchant qui a « égorgé » la tradition « fanalière »¹⁴²⁴.

¹⁴²¹ La légende d'Icare ne peut qu'affleurer dans ces lignes.

¹⁴²² Le « petits partis » ont pour nom : Union Démocratique Sénégalaise (U.D.S) qui correspond à l'ancien Groupe d'Etudes Communistes (G.E.C), le Mouvement Populaire Sénégalais (M.P.S), la section sénégalaise du Parti Africain de l'Indépendance (P.A.I). La dynamique de fusion entre forces politiques a été forte en 1956 puis en 1958. La première date renvoie à la création du Bloc Populaire Sénégalais (B.P.S). Ce parti est né à la suite de la fusion entre l'U.D.S, le B.D.S (qui a entre-temps phagocyté des mouvements (apolitiques « régionaux » comme le Mouvement Démocratique des Forces de Casamance (M.F.D.C), l'Union Générale des Originaires de la Vallée du Fleuve (U.G.O.V.A.F)) et le Mouvement Autonomiste Casamançais (M.A.C). La seconde date appartient à l'« état civil », de l'Union Progressiste Sénégalaise (U.P.S). Ce nouveau mouvement regroupe le B.P.S de Senghor et le Parti sénégalais d'Action Socialiste (P.S.A.S) de Lamine Guèye. Avec la clôture du mouvement unitaire des courants politiques non marxistes, on assiste à l'émergence du « parti dominant » qui est, avec le « parti unique », une des variantes du Parti-Etat africain que « les vents de la démocratisation » des années 1980-1990 ont du mal à déraciner. On attend encore que la sortie du « Parti Etat » accompagne la « sortie de l'Etat », étudiée par Mbembe Achille (op. cit.). Ceci indique que l'archéologie du savoir-faire politique est une des pistes de réflexion à explorer par les historiens du temps présent.

¹⁴²³ Kane, Awa, op. cit., p. 93.

¹⁴²⁴ D., L.(c), « La vie à Médina -Fanals... Traditions... Nostalgie... », *Paris -Dakar*, 5438, 5 décembre 1953, p. 2. »

Les auteurs et les victimes émissaires¹⁴²⁵ de la violence politique font légion dans les rangs des militantes de la S.F.I.O et du B.D.S. Arame Diène, « militante de la première heure » de la dernière formation politique citée, corrobore ce propos en s'exprimant ainsi :

« A l'époque, on disait de nous que nous étions les "applaudisseuses", oui à l'époque l'intérêt n'existait pas encore et les intellectuelles n'étaient pas encore arrivées. A l'époque c'était nous, les ["ignorantes"], les [« nullardes »] qui applaudissaient, qui nous battions, nous bagarrions, recevions des insultes jusqu'à ce que le parti fût debout ! »¹⁴²⁶.

En forgeant l'esprit militant par l'entraînement à l'endurance, l'accoutumance du corps à la souffrance, le développement des automatismes aidant à maîtriser l'art de la répartie assassine, voire celui de la banalisation du (dé)versement du sang humain et de la béance de la blessure, c'est toute la problématique de la réintroduction du rituel initiatique qui est (ex)posée dans ces lignes narratives. La dimension symbolique de la violence faite à la militante par sa consœur est donc à prendre en compte dans l'affinement de la lecture de la conflictualité politique à entreprendre dans des études ultérieures. Le paradigme de la blessure symbolique¹⁴²⁷, que l'on retrouve avec les pratiques infibulatoires et défibulatoires structurant le rituel du contrôle du sexe féminin, et la métaphore de l'humanité, qui résiste à l'altérabilité, sont enveloppés dans la violence au menu des rapports entre militants des partis en concurrence.

En signant la mise à mort du fanal, avec la publication en décembre 1953 d'un « arrêté d'interdiction [qui] n'a d'ailleurs causé aucune émotion dans la Médina , où les gens,

¹⁴²⁵ L'expression est de Girard René , *La violence et le sacré*, Paris , Grasset, 1972, p. 125.

¹⁴²⁶ Kane, Awa, op. cit., p. 46.

¹⁴²⁷ Bettelheim, Bruno, *Les blessures symboliques*, Paris , Gallimard, 1971, 252 p.

malgré la « passion politique », regrettent la franchise et la cordialité d'antan »¹⁴²⁸, l'administration coloniale n'a pas été guidée par le souci de « civiliser » les relations humaines. Plus que la manifestation d'une volonté d'endiguement du phénomène de la violence, les pouvoirs publics ont voulu signifier à une opinion publique et à une classe politique, traversées par des vellétés (?) de remise en cause de l'ordre dominant de l'« air du temps » des empires coloniaux, qu'ils gardent encore le monopole de l'exercice de la violence, celui de l'investissement des lieux de l'accomplissement de cette prérogative régaliennne.

La mesure d'interdiction du fanal est préfigurée dès juillet 1953 avec le refus opposé par l'autorité coloniale au sieur Mamadou Soumaré, déclarant d'une association sise au quartier de Santhiaba et d'une demande relative à l'organisation, le 10 du mois courant, d'un défilé avec tam-tam. Le caractère politique de la manifestation processionnelle a motivé la réponse négative apportée à la demande d'autorisation¹⁴²⁹.

C'est le *tanbeer-meeting*¹⁴³⁰ qui a plutôt bénéficié de la « mansuétude » du décideur « blanc ». On s'en rend compte avec la réponse positive donnée à la demande d'autorisation de la tenue d'un *tanbeer-meeting* le 16 février 1957 de 18h à 22h au quartier de Fann-Hock. Cette demande est déposée par le sieur Denhard, responsable de la section locale du B.P.S¹⁴³¹. Y a-t-il eu des négociations entre autorités administratives et leaders de parti pour arriver à un compromis acceptable ?

Il nous est impossible, en l'état actuel des informations collectées, de répondre à cette question. Ce dont on est sûr, c'est que, jusqu'à l'accession du Sénégal à l'indépendance

¹⁴²⁸ D., L. (c), op. cit.

¹⁴²⁹ Dramé, Daouda Demba, op. cit., p. 98.

¹⁴³⁰ Dans le jargon politique actuel, on emploie, pour désigner ce genre de manifestation festive, le terme de soirée culturelle d'information.

¹⁴³¹ Dramé, Daouda Demba, op. cit., p. 100.

en 1960, le *tanbeer*-meeting a eu droit de cité dans les agendas des manifestations politiques¹⁴³². Par voie de conséquence, il a été un des modes de mobilisation efficaces des femmes, dont la présence massive dans le champ politique est montrée par les nombreuses images photographiques des scrutins postérieurs à l'arrêté d'interdiction du fanal. Documents imagés dans lesquels les femmes apparaissent revêtues de leurs plus beaux atours et de leurs plus beaux sourires lors des « sièges » des bureaux de vote installés à l'occasion de l'élection législative de 1956 et du scrutin référendaire de 1958. Ce référendum fait figure de dernier acte d'encadrement, par la puissance coloniale, du déroulement de l'expression du suffrage « citoyen »¹⁴³³.

2 - La fête capturée par les Don Juan

Outre les hommes politiques et parfois en concurrence avec eux lorsqu'ils se disputent les services de batteurs de tam-tam, les Don Juan ont eu recours au *tanbeer*. Mais la séance de tam-tam, que ces « libertins » organisent ne se déroule que le jour et ne regroupe que les jeunes. C'est le *sabit*, compromis entre adversaires et partisans du *sabar*, d'après la définition fournie par Ousmane Socé Diop¹⁴³⁴. Les premiers cités, composés partiellement d'« indigènes évolués le trouvent trop rétrograde ». Mais, ils s'accommodent bien de cette fête diurne qui a permis au *ndanaan* d'écrire ses plus beaux souvenirs. Pour ce faire, ce séducteur attaché aux codes culturels autochtones offre une après-midi récréative au son du tam-tam à sa fiancée ou « aux jeunes filles d'un quartier [dont] le cœur de l'une d'entre elles » est convoité pour battre l'amour à

¹⁴³² L'exemple que l'on peut citer est la suite favorable donnée à la demande d'autorisation déposée par le secrétaire général de la section communale de Dakar-Banlieue de l'U.P.S et relative à la tenue d'un *tanbeer*-meeting le 1er octobre 1960 à Yoff. *Idem.*, p. 104.

¹⁴³³ A.N.S.O.M, 30 Fi 156, *Sénégal*. 1956-juillet 1958, chemise N° 48 et, dans la même cote, *Sénégal*. Septembre 1958 octobre 1960, chemise N° 55.

¹⁴³⁴ Diop, Ousmane Socé, op. cit., p. 84.

l'unisson¹⁴³⁵. L'élue de son cœur se fera l'obligation de danser pour lui le *far wu jar* (la danse du « fiancé » comblé)¹⁴³⁶.

Au préalable, elle a enchâssé son génie chorégraphique sur le tempo du *ceebu jën* (danse du « riz au poisson »), construit par le batteur de tam-tam. *Sabar, sanjaay, dagañ*, etc., ont servi à confirmer ses talents de danseuse, à prolonger l'admiration de ses atours. Elle portait, en plus « de jolis boubous... trois à quatre pagnes de couleurs différentes (rouge, blanc, palman et noir) [à] la cheville... des rangées de perles de mêmes couleurs que les pagnes. C'est ce qu'on appelait le « tegueul ma »¹⁴³⁷ ».

Les jeunes évolués ont été obligés de disputer aux « non évolués » les jeunes filles qu'ils convient à leurs « bals-poussières ». Lycéens, étudiants et jeunes instituteurs, commis d'administration et agents de santé ou de services de comptabilité d'unités administratives ou commerciales¹⁴³⁸ forment ce groupe « d'évolués ». Organiseurs de ces bals, ils se représentent représentant des personnages socialement distincts parce que bénéficiaires de l'effet de l'élection généré par le rite de la sélection de l'institution scolaire et aussi du privilège de former la nouvelle élite devant investir les lieux de pouvoir de la société « moderne » en construction. Pour montrer leur appartenance à la nouvelle « noblesse »¹⁴³⁹, ils multiplient les signes qui les distinguent et les éloignent des représentants de la « populace ». Sortir dans la rue en montrant leur brosse à dents

¹⁴³⁵ Dramé, Daouda Demba, op. cit., p. 37.

¹⁴³⁶ *Ibidem*.

¹⁴³⁷ Dieng Salimata, « Ndèye Khady Niang. Comme toutes les danseuses, je suis une amie des djinns », *L'Info* 7, 244, 2 août 1999, p. VI. Cette informatrice ajoute que « Dans certaines traditions, la danseuse portait trois camisoles, plusieurs pagnes et avaient un mini sabre à la main et un casque « wan wan » sur la tête.

¹⁴³⁸ Diop, Ousmane Socé, op. cit., p. 84.

¹⁴³⁹ Cf. Bourdieu Pierre, op. cit.

et s'en servir¹⁴⁴⁰, en faisant fi ou en semblant faire fi du regard admiratif ou désapprobateur du passant ou du voisin, et exhiber leur costume européen à la mode : chemises à col glacé, veste dite trois quart, chaussures à « triple talon » et à semelle épaisse¹⁴⁴¹, forment des signifiants quotidiennement convoqués dans la recherche de la distinction. Se regrouper dans des « clubs d'évolués », organiser des bals et aller au bal en compagnie de sa « conquête » féminine se rangent dans la gamme des signes dont la diffusion est indissociable de la production de sonorités (de cordes vocales et de boîtes à musique) qu'ils ont admises pour construire leur univers sensoriel.

Leur « bals-poussières » sont divisibles en manifestations diurnes et en manifestations nocturnes, en divertissements gratuits et en actes lucratifs, en séances distractives programmées et en séances distractives spontanées, en exercices ludiques célébratifs d'un événement social à caractère laïc (baptême, mariage, réussite à un examen) ou à caractère religieux et en exercices ludiques indépendants du calendrier des fêtes et des jours fériés. La typologie retenue, à la lumière de ce « tour de piste », met en exergue deux séances :

- le bal non payant, organisé l'après-midi (de 17h à 20h) et dans l'enceinte d'une maison, que Nafissatou Diallo évoque dans la relation d'une fête de mariage et de la célébration d'une « communion » de croyants catholiques¹⁴⁴² ;
- le bal payant, qui se déroule la nuit (de 21h-22h jusqu'à l'aube) et dans une portion de la voie publique aménagée pour servir de piste de danse¹⁴⁴³.

¹⁴⁴⁰ Informations fournies par le collègue sociologue Ly Boubacar, du département de philosophie de l'Université C. A. Diop, de Dakar, le 4 décembre 1995.

¹⁴⁴¹ Diallo, Nafissatou, op. cit., p. 72.

¹⁴⁴² *Idem.*, pp. 72-73 et 86-87.

¹⁴⁴³ D.,L. (b), « La vie à Médina - Bals-poussières... Tapages nocturnes... », *Paris -Dakar*, 5423, 18 novembre 1953, p. 2.

La règle modale de franchissement des lignes délimitant le lieu de la fête, se résumant en la possession d'un ticket d'entrée obtenu moyennant le versement d'une somme déterminée ou d'un titre d'invitation, et celle relative à la « cartographie » du temps de la fête correspondent aux critères de classement adoptés.

Le rituel de préparation du « bal-poussière », relativement long et complexe, connaît quelques variations en fonction de la typologie construite ci-dessus et des manières de faire la fête du « club d'évolués » organisateur. C'est avec le lieu du bal que se notent de façon sensible les différences d'organisation. Quand le site choisi est l'enceinte cimentée d'une maison, on se contente d'un lavage à grande eau de l'aire délimitée pour servir de piste de danse, d'aligner les chaises en reproduisant la figure du cercle et d'installer le mobilier d'accueil du matériel de musique (électrophone et disques) à un endroit jugé stratégique¹⁴⁴⁴. Lorsque les *zazou* (nom donné aux jeunes « à la mode » de l'époque) occupent la voie publique, l'aménagement du lieu de la fête dévoile l'exécution de nombreuses tâches. Les plus difficiles sont les suivantes : barrer une des nombreuses « rues sablonneuses » ; y édifier un « enclos » à l'aide de bâches ou de palissades, donner à l'« enclos » la configuration d'un arc de cercle en délimitant une ouverture servant de porte de filtrage des entrées de la clientèle et poser une bâche sur le sol de la piste de danse ou, à défaut, l'arroser avec beaucoup d'eau en vue de réduire à néant les risques d'envahissement et d'enveloppement par la poussière de la scène du spectacle chorégraphique. Au nombre des derniers actes préparatoires, l'accent sera mis sur la suspension le long des palissades ou des bâches clôturantes, des ampoules électriques devant produire les lumières décoratives du bal, l'installation de quelques « tables branlantes » où est (dé)posé le « pick up nasillard » distillant des airs de boléro, de swing, de tango et de G.V. et l'incorporation dans le périmètre délimité d'un buffet

¹⁴⁴⁴ Voir la brève description de Diallo Nafissatou (op. cit., p. 72).

« richement garni de liqueurs, de vin et de bières ». Pour cette dernière opération, les organisateurs choisissent un endroit visible et accessible à tous les acteurs¹⁴⁴⁵.

Le rituel de préparation du « bal-poussière » englobe l'essayage du matériel de musique. On jauge le fonctionnement des mécanismes du tourne-disque, repère les disques comportant des rayures. Accomplis durant la matinée¹⁴⁴⁶ ou l'après-midi, ces gestes s'accompagnent d'exercices de recensement des titres de musique contenus dans ces documents sonores, de dispatching desdits documents conformément à des impératifs tel que le respect du dispositif d'alternance des airs de danse à la mode en vue de contenter les clients ou les invités et d'éviter de caler le temps musical sur la monotonie.

Quant à ces derniers, la préparation de leur mise élégante dure un ou plusieurs jours, une ou plusieurs heures. S'acheter une nouvelle tenue vestimentaire (la robe « nouvelle... et fort courte » de Nafissatou Diallo¹⁴⁴⁷), emprunter des pièces de vêtue (« un ensemble européen » pour l'ami de cette narratrice et, pour elle-même, des « chaussures à talons pointus et un sac de cuir noir à anse longue [à mettre] en sautoir à la mode de l'époque »¹⁴⁴⁸), défriser les cheveux au peigne chaud, les boucler et les enduire de pommades, maquiller le visage, se parfumer¹⁴⁴⁹, meublent le temps précédant le moment du bal. Moment formé d'une succession d'instantanés pleins de magie parce que faits d'enlacements des corps, de jouissance par les « filles-mères [et les] jeunes filles nubiles qui ont su détourner la vigilance maternelle » des premières saveurs du « fruit amer de la liberté ». Ce moment est aussi celui de la célébration des

¹⁴⁴⁵ D., L., (b), op. cit.

¹⁴⁴⁶ Diallo, Nafissatou, op. cit., p. 87.

¹⁴⁴⁷ Diallo, Nafissatou, op. cit., p. 87.

¹⁴⁴⁸ *Idem.*, pp. 86-87.

¹⁴⁴⁹ *Ibidem.*

charmes de l'extase dionysiaque, de l'assourdissement répété jusqu'à l'aube d'éclats de voix et d'applaudissements¹⁴⁵⁰.

C'est le déroulement du « bal-poussière » qui est évoqué dans ces extraits de citation. Pour élargir la vue panoramique qu'on peut en avoir, il convient de faire appel, même de façon sommaire, à la narration de Nafissatou Diallo. Elle distingue les « danses de politesse », mettant en scène une « cavalière » couplée à n'importe quel « cavalier », et les danses d'amoureux, pendant lesquelles on a la possibilité d'expérimenter « l'abandon sur le rythme à des bras » tant aimés. L'auteur laisse entrevoir, à travers la succession ou la simultanéité de ces deux types d'activités chorégraphiques, les multiples allers-retours de la piste de danse à la ligne ceinturante de chaises occupées par des « cavalières ». Aussi, ces dernières sont-elles quasi ballottées dans un mouvement presque infini de raccompagnements et d'invitations à danser par des *sasumaan* à l'ardeur non encore émoussée par l'accomplissement du trémoussement apparemment infini du corps que requièrent les différents scénarii chorégraphiques¹⁴⁵¹.

Reprenant de l'entrain à la fin de l'« hivernage »¹⁴⁵², facilitant l'accession au dieu-argent et, surtout, la découverte et la multiplication du contact des sexes, le « bal-poussière » a occupé une place non négligeable dans le kaléidoscope des fêtes. Il a même induit la reconfiguration de certaines d'entre elles. Le mariage est un bel exemple de manifestation festive soumise à un procès d'appropriation déclenché par les Don Juan. Le huitième jour de la célébration du *top tank* est devenu synonyme de date du bal en l'honneur des nouveaux mariés¹⁴⁵³. En outre, ce qui fait la montée en puissance du bal, c'est qu'il ordonne l'écriture d'une géographie mobile, avec le

¹⁴⁵⁰ D.,L. (b), op. cit.

¹⁴⁵¹ Diallo, Nafissatou, op. cit., p. 87.

¹⁴⁵² D.,L. (b), op. cit.

¹⁴⁵³ Diallo, Nafissatou, op. cit., pp. 72-73.

déplacement de son site de la sphère domiciliaire (espace privé) à la sphère viaire (espace public) et vice versa, le recours à un orchestre¹⁴⁵⁴ ou le contentement fourni par la distillation de sonorités musicales au moyen d'un électrophone.

Les jeunes « évolués » ne sont pas le seul groupe social à vouloir marquer d'une empreinte indélébile le fait festif. Les pédérastes ont nourri la même intention en organisant à huis clos des *mbaxal* (repas plantureux) et en renforçant leur présence et leur participation au *simb* (fête du « faux lion »).

A l'origine, le *simb*, qui « visait des effets thérapeutiques comme le ndèp..., était réservé aux rescapés d'une attaque de lion et/ou aux personnes « possédées » c'est-à-dire ne jouissant pas de toutes leurs facultés mentales du fait de cet animal... [et] poussant des poils de lion et rugissant »¹⁴⁵⁵.

Pour les guérir, on organisait des « séances d'exorcisation [qui] s'accompagnaient de chants, de danses, de musique et rythme de tam-tam »¹⁴⁵⁶. La théâtralisation de l'« agression » et de ses effets induits, l'exorcisme du mal par la danse et le chant, la (re) « possession » de la « victime », qui renvoient à la ritualisation du dispositif thérapeutique, sont quelques éléments conclusifs qu'on peut dégager de la version généalogique esquissée par Daouda Demba Dramé¹⁴⁵⁷.

¹⁴⁵⁴ Diop Ousmane Socé (op. cit., p. 113) nous révèle que, dans les années 1940, l'orchestre était composé de joueurs d'accordéon, de mandoline, de banjo et de violon. Fox, *one-stop* et valse sont, d'après le même auteur, les airs de danse produits par l'orchestration des sonorités des instruments de musique dits « modernes » utilisés à Dakar.

¹⁴⁵⁵ Dramé, Daouda Demba, op. cit., pp. 42-43.

¹⁴⁵⁶ *Ibidem*.

¹⁴⁵⁷ *Ibidem*.

Ce qui est donné à lire, c'est une fête de la possession, c'est l'existence d'une figure actorielle de la « possession » autre que celle imaginée du *rab* (entité ancestrale)¹⁴⁵⁸, d'une géographie des rites exorcistes qui déborde largement les frontières de l'espace sénégalais. Grâce aux recherches des historiens de la religion de l'université de Cagliari (Italie), on est en mesure de conduire des études comparées entre le *simb* et le tarentisme apulien et entre le *simb* et le rite sarde de dépossession appelé danse de l'argia. Le premier jeu comparatif révèle que l'exorcisme vise à « expulser » un animal (lion dans le *simb* et araignée dans le tarentisme des Pouilles) et, dans la seconde entreprise de comparaison faisable, soigner une blessure (occasionnée par une piqûre d'insecte et par une morsure de fauve) est le trait de ressemblance majeur entre danse de l'argia et *simb*¹⁴⁵⁹.

Toutefois, l'exhaustivité du travail de comparaison n'est pas envisageable présentement car de nombreuses questions ouvertes et beaucoup de silences pesants caractérisent encore les discours cognitifs sur le *simb*. L'historiographie africaniste appelée « École de Dakar » n'a pas encore intégré dans ses champs et chantiers de recherche la thématique de la fête. En marge de cette « école historique », la seule étude du *simb* que nous connaissons est celle de Daouda Demba Dramé. Étude assise sur des matériaux rassemblés par Seynabou Mbodj s'exerçant à un « journalisme d'investigation¹⁴⁶⁰, des souvenirs écrits de Nafissatou Diallo¹⁴⁶¹ et quelques textes oraux provenant d'interviews accordées par quelques notables de la Médina de Dakar. Mais faiblement agencée, cette étude a besoin d'être retravaillée.

¹⁴⁵⁸ Cf. Balandier, Georges, 1957, op. cit.

¹⁴⁵⁹ Cf. Gallini Clara, op. cit., pp. 7-8.

¹⁴⁶⁰ Mbodj, Seynabou, « Hier et aujourd'hui : aux origines d'une tradition », *Wal Fadjri*, 625, 17 avril 1994, p. 4.

¹⁴⁶¹ Diallo, Nafissatou, op. cit., pp. 19-20.

Camper les questions controversées ou susceptibles de l'être est le premier exercice de déblayage à entreprendre en rouvrant ce chantier de recherche. Se rapportant à l'apparition et à la diffusion du *simb*, elles ont trait aux aspects géographiques et chronologiques. Le Waalo serait le berceau de ce rite exorciste pour beaucoup d'informateurs. C'est la forme archaïque de la fête qui est évoquée, en vérité, par les défenseurs de cette thèse. On est ainsi en présence d'une opinion qui désigne la période précoloniale comme le contexte d'apparition du *simb*, fête ritualisée mettant à jour le phénomène des sociétés secrètes. Daouda Demba Dramé propose les années 1915 et 1930 comme repères chronologiques à retenir pour dater les rites inauguraux de la danse du « faux lion » dans les campagnes du Waalo et la ville de Saint-Louis¹⁴⁶². Mais ces dates s'appliquent, à notre avis, à l'émergence et au démarrage de la diffusion de la forme dégradée de ce rite festif.

Nous fondons notre hypothèse sur un postulat. En effet, nous postulons que les informateurs de Seynabou Mbodj, citée par Daouda Demba Dramé¹⁴⁶³, ont mis l'accent sur une (re)lecture structurale du *simb*. De ce point de vue, le discours privilégie la combinaison d'éléments narratifs relatifs aux aspects factuels. Avec l'élasticité du temps construit par les sociétés paysannes sénégalaises, la tendance largement partagée par tous ceux qui restituent le passé d'un phénomène donné se résume en la mise en évidence de son ancienneté. Peu importe, avec une telle notion relative, que la décennie, le siècle ou le millénaire soit l'unité de comptage. C'est sous ce rapport qu'il y a lieu d'apprécier la narration de Fatou Niang Siga. Celle-ci s'est contentée de rappeler que le *simb* est apparu -sous sa forme archaïque, ajoutons-nous- à l'époque des troubadours¹⁴⁶⁴.

¹⁴⁶² Dramé, Daouda Demba, op. cit. p. 44.

¹⁴⁶³ *Ibidem*.

¹⁴⁶⁴ *Ibidem*.

La référence au riz au poisson, contenue dans son texte narratif, a été mal interprétée par Daouda Demba Dramé qui a pensé que la période coloniale est visée. Il n'en est rien car le modèle de repas nommé est bien connu dans les sociétés rurales pré-coloniales des pays sereer et wolof. Ce qui le différencie du menu servi en ville dans la séquence coloniale, c'est l'adjonction de l'huile, faite dans la cuisine du citadin et absente dans celle du villageois.

Par ailleurs, la lecture par le même auteur du message adressé à la « victime » d'une attaque de lion par un flagorneur est à apprécier à la lumière des schèmes thérapeutiques en vigueur. En s'adressant en ces termes au blessé : « tu ne veux que du riz au poisson, tu n'es pas un lion »¹⁴⁶⁵, le troubadour utilise la métaphore de l'aliment pour obtenir de son interlocuteur le retour à l'humanité (la consommation du poisson comme protéine « modélisée ») ou l'expulsion de l'animal (le carnivore) qui s'est « engouffré » dans son corps.

Pour clore provisoirement ce point, on peut retenir que la construction structurale du récit se joue parfois des anachronismes. La morphologie d'un pareil texte s'accommode bien de ce genre de constituant.

La danse du « faux-lion », diffusée sous sa forme dégradée à Saint-Louis dans les années 1930, est connue à Dakar dans la même période. Les migrants saint-louisien sont probablement les auteurs de la diffusion dans la Médina d'une fête qui a fait l'objet d'une ré-appropriation par les citadins. Deux grandes phases semblent avoir marqué son adoption par les habitants de Dakar. En premier lieu, il y a la période allant des années 1930 à 1946 et équivalant à un moment de percée relativement faible. En second lieu, on a l'intervalle qui va de 1946 à 1960. Ce dernier bornage chronologique, qui est celui du boom du *simb*, laisse apparaître deux unités séquentielles distinctes si on prend comme discriminant la mesure d'interdiction du

¹⁴⁶⁵ *Ibidem.*

fanal de décembre 1953. Ainsi, entre 1946 et 1953, la danse du « faux lion » est un rite festif sous greffage¹⁴⁶⁶ alors que, de 1953 à 1960, elle est célébrée sans pour autant qu'on éprouve le besoin de l'arrimer au cadre organisationnel d'une autre fête.

La fiabilité de la périodisation suggérée pour bien camper la diffusion du *simb* à Dakar étant posée, il importe d'apprécier la capacité ré-inventive du citoyen à travers le dispositif organisationnel du rite festif étudié. Le cadre spatio-temporel qu'il a mis au point, valorise comme moment idoine, pour la mobilisation des « improductifs » de la ville (à savoir les femmes et les enfants), la fourchette horaire 14h-20h. Celle-ci se divise en deux temps forts : celui de l'attente de l'apparition dans la scène du « faux lion » de 14 à 17h¹⁴⁶⁷ et celui du *simb* proprement dit de 17h à 20h. Le site de la fête, avec sa configuration circulaire, se subdivise en arcs de cercle, où voisinent des « places réservées » aux organisateurs et à leurs invités », et des places libres¹⁴⁶⁸.

L'originalité du *simb* réside dans le fait que tous ceux qui sont présents sur le lieu de la fête sont, à des degrés divers, des acteurs. Le spectateur choisit dans la division du travail les exercices qu'il veut bien faire. S'il veut se contenter d'applaudir et/ou de chanter, il lui est demandé d'épingler sur un de ses vêtements de dessus un *fas* (morceau d'étoffe dans la lexicalisation entreprise pour les besoins du jeu sémiotique). Si, par contre, il est prêt, en plus des battements de mains, rires, cris et chants à exécuter, à jouer le jeu de la victime du « faux lion », le renoncement à tout épinglage de signifiant, lui est recommandé. C'est justement le fait que la victime ne soit pas une mais multiple, pour rendre effective la durabilité du spectacle, qui distingue le *simb* urbain du *simb* archaïque et correspond au « noyau dur » de la réinvention de la danse du « faux lion ».

¹⁴⁶⁶ Diallo, Nafissatou, op. cit., p. 18.

¹⁴⁶⁷ Dramé, Daouda Demba, op. cit., p. 43.

¹⁴⁶⁸ *Ibidem*.

Font figures d'acteurs principaux du spectacle, outre le collectif des batteurs de tam-tam, le *simbkat* (le « faux lions ») et le *jatkat* (le dompteur du « faux lion »). La vraisemblance est cultivée avec le *simbkat*. Pour ce faire, deux registres sont investis à fond : le maquillage (l'homme-lion a un visage coloré en rouge et en noir, « animé » d'une moustache) et la pantomime (il rampe à quatre pattes, remue perpétuellement langue et lèvres, pourchasse du « gibier » tout en rugissant).

Sensible aux cajoleries et aux propos imploratoires du public scandant *gaynde njaay mbarawac* (bravo lion !), le *simbkat* cède aux logiques de négociation véhiculées par les discours conjuratoires du *jatkat*¹⁴⁶⁹. Dans une parfaite combinaison, attaques et captures de « proies » par cet homme-lion, qui contraint ces derniers à danser et/ou à s'embrasser, et mots et gestes de (dé)monstration du savoir-faire du dompteur alternent avec intermèdes musicaux.

Toutefois, cette alternance s'inscrit dans le court terme car le spectacle de la danse du « faux lion » n'est jamais clôturé par la fin du rituel d'exorcisation. Ce qui tient lieu d'épilogue est fait d'une suite de chants et de danses¹⁴⁷⁰. Aussi, a-t-on une structure ternaire avec la danse du « faux lion ». Puisque ce qui fait office de manifestation d'attente de l'homme-lion, est assimilable à un prologue, on peut émettre, valablement, l'hypothèse de l'encadrement de la séquence consacrée à l'agression simulée du lion et à l'exorcisation parodique.

Un tel encadrement induit à penser que la centralité de l'unité séquentielle du *simb* proprement dit est inscrite dans la réversibilité. Le spectacle qui la caractérise étant soumis à un quasi enveloppement, lui faire perdre la prééminence acquise est un jeu parfaitement faisable. On est en droit de penser que tous ceux qui participent à la fête

¹⁴⁶⁹ On retrouve ce type de situation dans les rites sardes de dépossession. Cf. Gallini Clara, op. cit., p. 131. Voir le document annexe N° XXVIII où nous avons reproduit deux versions du discours conjuratoire du *jatkat*.

¹⁴⁷⁰ Diallo, Nafissatou, op. cit., pp. 19-20 et Dramé, Daouda Demba, op. cit., pp. 41-45.

du *simb* avant et après la prestation du *simbkat* et celle du *jatkat* qui lui est conjointe, se livrent, de façon consciente ou non, à ce jeu. C'est le caractère multiple du spectacle offert qui permet de comprendre la durée d'une pareille mobilisation.

Au nombre des acteurs dont l'implication fonde le caractère multiple du spectacle du *simb*, à lire par ailleurs comme une des conditions de sa réussite, on peut citer les séducteurs. Ils sont appelés *ndanaan* lorsque leur adhésion à l'hétérosexualité semble relever de l'évidence. L'élégance vestimentaire demeure un de leurs moyens de séduction. Nafissatou Diallo les présente, portant « le boubou *baxa* clair avec l'écharpe *yumé* autour du cou... Un turban autour de la chéchia, une cravache à la main et un *maxtume* sur la poitrine »¹⁴⁷¹. Pour les Don Juan, qui se recrutent dans leurs rangs, le *simb* doit être l'occasion de se mettre en spectacle pour impressionner la « gent féminine » et y collectionner une ou des rencontres à convertir en relation(s) d'amour. Il est permis de dire qu'ils n'ont jamais hésité à mettre à profit les opportunités offertes.

Les dits séducteurs sont appelés *goor-jigeeen* quand ils procèdent à l'affichage multiforme de leur adhésion à la pédérastie. Nombreux, battant, selon Nafissatou Diallo, « tous les records d'élégance et de beauté »¹⁴⁷², capables de subjuguier beaucoup d'esprits¹⁴⁷³, les pédérastes ont été au centre de l'attention des spectateurs avant, pendant les entractes de la séquence du *simb* proprement dit et après le raccompagnement du *simbkat*, car ils ont surtout su étaler leurs talents de danseur. Dans son témoignage, Nafissatou Diallo avoue candidement avoir éprouvé « un immense plaisir à les regarder danser, esquisser gestes et pas avec une grâce féline, harmonisant élégance, souplesse et perfection de mouvements »¹⁴⁷⁴. Elle ajoute que les

¹⁴⁷¹ Diallo, Nafissatou, op. cit., p. 19.

¹⁴⁷² *Ibidem.*

¹⁴⁷³ *Ibidem.*

¹⁴⁷⁴ *Idem.*, p. 20.

records de maîtrise de l'art chorégraphique ont été également battus par les homosexuels¹⁴⁷⁵. Bref, ils ont su provoquer le déroulement autour d'eux d'un spectacle dans le spectacle. En remportant ou en entretenant l'espoir de remporter la palme de la spectacularité, ils se sont approprié ou ont tenté de s'approprier la fête du *simb*.

Peut-on être surpris par une telle tournure de l'événement festif quand on sait que le lieu d'élection du *simb*, à savoir l'imitation, est investi quotidiennement par le pédéraste ? Ne fait-il de l'imitation une raison de vivre irremplaçable ? N'a-t-il pas, si on reste dans les limites de la logique formelle, le droit et l'obligation de s'approprier une fête où le faux est érigé en instance gouvernante ? Ayant acquis un savoir-faire inégalable dans l'art de jouer au jeu du faux, n'est-il pas mieux placé, pour réussir cette réappropriation, que des acteurs tels que les préposés au rôle de la victime de l'agression simulée ne jouant au jeu de la parodie que de manière circonstancielle ?

Répondre par un non à la première question et par un oui aux interrogations restantes, ne nous dispense pas, de l'obligation de dire, qu'en se faisant spectacle et en réduisant la spectacularité du *simb* à leurs manœuvres ostentatoires, les pédérastes agissent en faveur du « basculement » du rite festif dans la sphère du don juanisme. Ils sont donc favorables à la subversion de la liturgie sociale qu'est cette fête. Une telle évolution provoque, dans les rangs des partisans du rigorisme moral, un accroissement des angoisses existentielles. Ces derniers sont confrontés, plus que jamais, à l'idée de voir leur groupe social vivre sous la menace du spectre de la dépravation physique et morale. Sous ce dernier rapport, la danse du « faux lion » ne peut pas ne pas être pour eux la fête de tous les dangers. Caractérisation que la puissance publique a dû appliquer à la fête de la dérision organisée par les jeunes « émules » de Yadikoon, le Robin des Bois de la « ville noire » du XX^{ème} siècle.

¹⁴⁷⁵ *Ibidem*.

3 - Une fête de la dérision articulée au banditisme social ou aux préoccupations politiques des « gens d'en bas »

Le thème du robinhoodisme est abordé dans les études historiques conduites à l'Université C. A. Diop de Dakar ¹⁴⁷⁶. Yadikkoon est un des bandits d'honneur populaire dont le chapitre de la reconstitution de la biographie a été ouvert ¹⁴⁷⁷. Un coin du voile est levé sur la plausibilité de son classement dans la cohorte des bandits sociaux. Même si on se rend compte que, contrairement à ses homologues ¹⁴⁷⁸, la ville est le lieu choisi, pour subvertir les dispositifs de pouvoir des élites gouvernantes.

Il est né à Ngekoox (de l'expression sereer *i ngekoox*, c'est-à-dire on s'abrite ou on se cache), un des villages-refuges du Jegeem (qui est lui aussi un territoire-refuge ¹⁴⁷⁹), dans une famille de migrants wolof. Immigrants sollicités par l'administration coloniale pour promouvoir la culture spéculative de l'arachide (plus ou moins abhorrée par les autochtones sereer). Yadikkoon a démarré sa carrière de bandit social après la guerre 39-45. Révolté contre la justice « injuste » du pouvoir colonial, installant son «

¹⁴⁷⁶ - Deux travaux ont été publiés par :

- Faye Ousseynou , « Mythe et histoire dans la vie de Kaañ Fay du Cangin (Sénégal) », *Cahiers d'Etudes africaines*, 136, XXXIV-4, 1994, pp. 613-637.
- Thioub Ibrahima , « Banditisme social et ordre colonial : Yaadikkoon (1922-1984) », *Annales de la Faculté des Lettres et Sciences humaines* de l'Université C. A. Diop de Dakar , 22, 1992, pp. 161-173.

Une enquête doctorale, qui est presque achevée, aborde la question du délit d'*abigeato* (vol de bétail), «forfaiture» sublimée en milieu pastoral. La vallée du fleuve Sénégal est l'analyseur choisi, pour conduire cette étude qui intègre dans sa chronologie le temps présent.

¹⁴⁷⁷ Thioub, Ibrahima, 1992, op. cit.

¹⁴⁷⁸ Lire, entre autres textes :

- Day John, « Banditisme social et société pastorale en Sardaigne », *Les marginaux et les exclus dans l'histoire.*, op. cit., pp. 178-214 ;
- Hobsbawn, Eric, *Les primitifs de la révolte dans l'Europe moderne*, Paris , Fayard, 1966, 222 p.

¹⁴⁷⁹ Sène, Abdoulaye, op. cit.

quartier général » à Dakar , il a été le justicier des femmes et surtout des enfants (dont ceux de la Médina et de ses extensions). Yadikkoon a meublé sa vie de Robin des Bois en s'adonnant à la commission d'infractions diverses. Les plus importantes sont les suivantes :

- agressions répétées et multiformes de policiers isolés ;
- pillages fréquents de biens de commerçants libanais ;
- distributions gracieuses aux passants, particulièrement aux enfants et aux membres de sa bande, des produits de ses pillages ;
- ouverture forcée des portes de salles de cinéma pour y faire entrer des enfants au moment de la projection de films.

Ce bref résumé des éléments biographiques restitués par Ibrahima Thioub¹⁴⁸⁰ nous incite à nous pencher sur un point important : l'ambiance des prestations déviantes de Yadikkoon. Youyou, chansonnettes et acclamations manifestant l'admiration déclenchée par chaque acte « héroïque » du personnage, moqueries, bousculades, insultes, rires et sourires, agressions physiques bénignes commises par les enfants au détriment des victimes émissaires de ce dernier, accompagnent ou prolongent les agressions programmées ou exécutées de façon spontanée.

Des enquêtes ultérieures confirmeront ou infirmeront la pertinence de l'emploi de certains de ces mots. Mais les éléments de l'ambiance ainsi esquissée participent de la fête du rire organisée par et pour les enfants. La complicité apportée par les adultes et les patriarches à cette couche socio-démographique lorsqu'elle s'investit dans ce genre d'activité récréative est un des gages de succès de la nouvelle tournure, prise par l'art de mettre en spectacle la dérision. Un autre gage de succès de l'improvisation de la fête

¹⁴⁸⁰ Thioub, Ibrahima, 1992, op. cit.

du rire comme mode de célébration du banditisme d'honneur populaire est à rechercher dans ce qu'on pourrait appeler les aptitudes délinquantielles de nombreux jeunes. Ces dispositions sont notées dans un contexte d'idéalisation du cow-boy¹⁴⁸¹, avec la fréquentation assidue des salles de projection cinématographique de la Médina (exemple de Rio)¹⁴⁸², et de développement du teddyboyisme avec les nombreuses bandes d'enfants installant leurs « quartiers généraux » le long du canal ouvert de la Gueule Tapée et s'adonnant, dans ces lieux, aux jeux de cartes (poker, *mariaas* (du substantif mariage)) et à la consommation de drogue¹⁴⁸³.

Tous ces points combinés à la montée des revendications nationalistes et à la phobie du personnage gavrochéen, nourrie par les élites gouvernantes françaises dites de droite depuis la Révolution de 1789, équivalent à des facteurs de surdétermination du rapport punitif au banditisme social des autorités coloniales. Sanctionnant sévèrement Yadikkoon avec des embastillements répétés et déroulés dans la courte durée du fait ses nombreuses évasions, les pouvoirs publics n'ont fait que conforter son statut d'étoile sociométrique du courage, de la générosité, de la justice auprès des jeunes. En faisant de cet « anti-héros » leurs héros, ils ont donné un sens à leur action de dérèglement des mécanismes de l'ordre établi. Ce genre d'opération est constaté, pour

¹⁴⁸¹ Jacquin, Philippe, *Le cow-boy. Un Américain entre le mythe et l'histoire*, Paris, Albin Michel, 1992, 249 p.

¹⁴⁸² Alhambra, Bataclan, Lux (à Colobane), Médina, Palace (ouvert le 15 février 1936), Rex, Rialto, Star (à Fass) et Vox sont les principales salles de projection cinématographique des années 1940-1950. Pour la distribution des films, la programmation des projections, les tarifs, la régulation par l'administration coloniale du dispositif horaire, on pourra lire, parmi les relations de presse les plus anciennes :

- « Dakar-Sénégal - A.O.F Une première », *Paris -Dakar*, 189, 13 février 1936, p. 2 ;

- Le Spectateur, « Face à l'écran », *Paris -Dakar*, 216, 18 mai 1936, p. 3 ;

- « Les spectacles ferment désormais à 23 heures », *Paris -Dakar*, 1615, 19-20 mai 1941, p. 2

¹⁴⁸³ Soumaré, Papa Demba, inf. cit. Sur l'histoire du teddy-boyisme européen à l'oeuvre après la guerre 39-45, lire Robert Philippe : *Les bandes d'adolescents*, Paris, les Editions ouvrières, 1966, 987 p. Parmi les études récentes du mouvement associatif autonome des jeunes, consulter Fize Michel, *Les bandes : l'entre-soi adolescent*, Paris, Desclée de Brouwer, 1993, 183 p.

des raisons autres, dans le mouvement sportif qui fabrique la lutte, discipline de compétition autochtone mobilisatrice de grosses foules à l'occasion de ses « combats de titan ».

4 - Le Lamb entre la félonie et l'ordre des nouvelles vedettes

Entre 1914 et 1946, la lutte avec frappe, discipline sportive « domiciliée » dans l'enceinte de l'arène, a été animée par des champions provenant essentiellement d'un espace trilatéral englobant les pays lebu (Yoff , Rufisque et Thiaroye), sereer (la Petite Côte et les territoires des Saafi) et wolof (le Kajoor). A la fin de la guerre 39-45, une recomposition territoriale a été notée avec la venue de lutteurs ayant fourbi leurs armes dans d'autres espaces. Le Waalo et le Fuladu donnent désormais à l'arène dakaroise des champions. L'éloignement de Dakar de ces territoires a contraint beaucoup de leurs émigrés à choisir auparavant et de manière respective la ville de Saint-Louis et le nouveau bassin arachidier comme foyers d'accueil. Mais les progrès enregistrés dans les transports interurbains, la position marginale dans l'économie coloniale desdits territoires érigés en réservoirs de main-d'œuvre et les possibilités accrues d'acquisition de l'argent qu'offre la capitale fédérale de l'A.O.F renforcent la capacité de Dakar à absorber d'impressionnants flux migratoires. Les migrants qui sont prêts à monnayer leurs talents sportifs, ont animé certains de ces flux.

Le rush vers Dakar et ses arènes de lutte (Arènes sénégalaises et Arènes Médoune Khoulé)¹⁴⁸⁴ a provoqué un renouvellement de l'armée des lutteurs. L'incubation de cette dynamique remonte aux années 30 avec l'émergence de nouveaux jeunes champions. Ils ont pour nom : Fodé Doussouba et Demba Thiaw. Ces deux sportifs représentaient respectivement les « écuries » des nouveaux migrants et celles des lutteurs du polygone formé par le Cap-Vert , le Kajoor et la Petite Côte .

¹⁴⁸⁴ La ville de Rufisque abrite les Arènes Gabar Ndoye.

Ces nouvelles vedettes eurent à dicter la loi de leur force et de leur ruse à leurs challengers. Mais, c'est le croisement de leur destin de lutteur en 1956 qui retint l'attention de leurs contemporains. A cette date, Fodé Doussouba, « âgé seulement de 28 ans pour 138kg de muscles et trônant sur son 1,98m »¹⁴⁸⁵, était resté 10 ans sans défaite. Anciens titulaires de trophées de championnats, comme Modou Diakhaté sacré une fois champion d'A.O.F, nouvelles gloires de la Médina et de ses extensions tel que Bosco Sow, « poids lourds » des villages de la banlieue dont le plus célèbre fut incontestablement Bécaye II de Thiaroye (âgé de 24 ans et pesant 112kg), avaient enrichi son tableau de chasse. Pour mettre un terme au déroulement de ce palmarès fort respectable, on misa sur la personnalité de Demba Thiaw. Ce dernier venu à la lutte avec frappe aurait commencé à engranger des victoires dans les arènes du Cap-Vert deux ans avant le déclenchement des séries de victoires de Fodé Doussouba. Il pouvait faire valoir, à son tour, un palmarès plus qu'honorable avec le match nul obtenu au détriment de Abdourahmane Ndiaye (dit Falang, du mot wolof *falangal* qui veut dire pousser) faisant figure de « légende vivante » de la lutte dans son Jandeer natal et dans le Cap-Vert¹⁴⁸⁶. Osant s'attaquer à la puissance herculéenne et à l'armature « mystique » redoutable d'un adversaire dopé par une décennie de «

¹⁴⁸⁵ Diop, Serigne Mour, op. cit.

¹⁴⁸⁶ L'autobiographie produite par ce dernier dans l'émission télévisuelle « Très Gros Plan » de la RadioTélévision du Sénégal (RTS) du 7 mars 1999 contient les grandes lignes suivantes :

- état civil : naissance en 1912 de parents en « pleine possession de leurs moyens physiques » (le père était âgé de 33 ans et la mère de 25 ans) ;
- apprentissage de la lutte entre 1932 et 1935 : quatre combats livrés en dehors du périmètre des « tribunes » ;
- carrière de grand lutteur entre 1935 et 1949 (?) : « grands combats » livrés à Kaolack (en 1938) et à Dakar ayant rapporté des gains appréciables (cachet de 200 000 F reçu intégralement et avant le combat contre Ousmane Ndir de Yoff programmé pour le 2 janvier 1948 par l'entrepreneur de spectacles nommé Magatte Diouf) ;
- exercice physique préparatoire consistant en des courses matinales sur un parcours de 5 km et en des entraînements au combat de boxe, etc.

triumphes sans gloire », Demba Thiaw ne pouvait pas ne pas accepter le challenge que lui proposaient les responsables des Arènes Médoune Khoulé.

Le déroulement et la suite du combat sont présentés en ces termes :

« Le jour » J », les arènes Médoune Khoulé avaient presque refusé du monde. Devant plus de 3000 spectateurs, « Ngagne », comme on l'appelait affectueusement, au prix d'un extraordinaire croc en jambes, mettait fin, à la surprise générale, à plus de dix ans d'invincibilité. Comme un taureau déchaîné, cherchant le point faible de son adversaire, Demba Thiaw, profitant d'une ouverture sur le côté droit, avait pris le meilleur sur Fodé en lui fauchant la jambe d'appui. Le colosse basculait et s'affalait sous le regard incrédule du public.

Extasiés les spectateurs qui sont restés figés pendant près de dix minutes après le combat, commencèrent à se rendre à l'évidence : Demba Thiaw venait de battre Fodé Doussouba ; « Il est donc le plus fort ». Rapidement, la nouvelle se répandit dans la Médina dakaroise, dans la banlieue et, plus tard, sur toute l'étendue du territoire [du Sénégal].

Le succès ne dura pas longtemps. On raconte que des effets mystiques étaient apparus après le combat, mettant pratiquement le champion lébou dans un coma permanent dont il ne s'est jamais relevé jusqu'à son décès, quelques mois plus tard »¹⁴⁸⁷.

Avec l'écroulement d'un mythe et la mort controversée d'un champion relaté de manière relativement sobre dans ces extraits de compte-rendu reconstitué de presse, on a dû assister à un (re)nivellement des valeurs, à une pause entre 1956 et 1960 dans

¹⁴⁸⁷ *Ibidem.*

l'émergence de nouvelles vedettes capables de bousculer la hiérarchie des « grands » avant d'écrire la leur. C'est une transition qui a été ainsi ouverte, celle-là même qui a préparé les bouleversements opérés dès 1960. Ces changements s'observent avec l'extinction progressive de Yoff parmi les foyers de production de champions de lutte et la prise du relais dans l'assomption d'une telle fonction par la Médina et ses extensions proches (Fass) et lointaines (Pikine).

Cependant, le dysfonctionnement, par le dieu-argent, de l'arène dakaroise n'a pratiquement pas connu de pause. Son imperium a continué à se manifester à travers la recette « mafieuse » du *combin bère*, la fameuse « combine abominable » dont parle la presse quotidienne dans certains de ses comptes-rendus de l'actualité sportive¹⁴⁸⁸.

Les auteurs de combines réelles ou supposées, qui sont censés s'assurer la complicité des lutteurs, ont le statut d'entrepreneurs de spectacles. Reconnus comme des *alter ego* des propriétaires de salles de représentation théâtrale, de concert, de danse et de projection cinématographique, payant comme eux des patentes et taxes de 15% sur les recettes accumulées par séance et jouissant en droit comme eux du libre exercice de leur métier, ils excellaient à organiser des combats de lutte. On s'en rend compte en appréciant la diversité des tâches accomplies. Les plus importantes d'entre-elles ont, pour nom : impression du programme hebdomadaire ou bi-hebdomadaire des challenges, nomination des lutteurs devant compétir, confection de drapeaux à remettre au(x) vainqueur (s) des duels, fabrication des médailles devant servir de récompenses symboliques de duellistes battus ou victorieux, impression de tickets d'entrée, fixation des honoraires de ces derniers et du prix des billets d'entrée à payer par les spectateurs, etc.¹⁴⁸⁹

¹⁴⁸⁸ D.,L. (a), « La vie à Médina . Arènes... Lutttes... Programmes », *Paris -Dakar*, 5390, 9 octobre 1953, p. 2.

¹⁴⁸⁹ *Ibidem*

Très attentifs à tout ce qui peut ressembler à une atteinte à leurs droits¹⁴⁹⁰, ils étaient soit des propriétaires d'arènes (cas de Boubacar Camara en 1954), soit des particuliers opérant individuellement (Saliou Diagne habitant à l'intersection des rues 23 et 32 de la Médina, Mamadou Paye de la Gueule Tapée) ou en groupe (le trio Djibril Diop, Maguette Diouf¹⁴⁹¹ et Hamidou Kane)¹⁴⁹².

Leurs collègues « véreux » se rendaient coupables de plusieurs formes d'arnaque. On retrouve, entre autres tromperies, la fausse annonce et le simulacre de lutte. Dans la fausse annonce, l'entrepreneur de spectacle s'entendait avec deux champions très cotés dans la bourse des valeurs sportives de l'opinion publique dakaroise. Moyennant une somme d'argent déterminée qui était payée à l'avance, les lutteurs impliqués dans la combine acceptaient que la mention de leurs noms fût au centre de la publicité au terme de laquelle on espérait voir affluer, à l'arène de lutte choisie, un nombre record de spectateurs. En n'organisant le jour J que de petits combats qui ne coûtaient pas beaucoup d'argent, le maître d'oeuvre de l'arnaque se retrouvait avec des gains énormes.

Le simulacre de lutte n'était rien d'autre que l'acceptation par des lutteurs désignés pour le montage d'un « combat de siècle » de faire en sorte que le duel se terminât, à la date prévue, sans vainqueur ni vaincu, c'est-à-dire par le *mats niil* (match nul). Ce qui devait permettre la re-programmation dans une huitaine ou quinzaine de jours du même combat. Pour ce second combat, on renonçait à la tromperie. Avec cette formule, on espérait, quand elle était jouée par des « gloires » de l'Arène, amasser d'importantes quantités de sommes d'argent car le public des amateurs de lutte s'acquittait du paiement de deux tickets d'entrée pour assister finalement à un seul

¹⁴⁹⁰ Voir le document annexe n XXVIV.

¹⁴⁹¹ Il s'agit du personnage cité ci-dessus par Ndiaye Abdourahmane dit Falang dans l'émission télévisée « Très Gros Plan » du 7 mars 1999.

¹⁴⁹² Dramé, Daouda Demba, op. cit., pp. 97-105.

match. Le revenu collecté était d'autant plus appréciable que la dispense de l'engagement de nouvelles dépenses de publicité fût de rigueur avec la reprogrammation, séance tenante et devant la foule des supporters et autres adeptes du *lamb*, du challenge dit « râté ».

Déjouant parfois les formes d'arnaque des entrepreneurs de spectacles, les amateurs de *lamb* réagissaient de façon violente. Ceci allait de la phrase dite assassine à la casse, à la saisie de biens mobiliers tels que chaises, bancs, tables, insignes décoratifs, à la confiscation d'accessoires comme les bâches, les cordes, les piquets, etc.¹⁴⁹³ Mais cette réaction sociale à la perversion réelle (mais parfois imaginée) de la lutte était rarement couronnée de succès. L'opinion finissait toujours par accepter – même aujourd'hui – que le duel simulé fût le revers et le duel placé sous le sceau de l'engagement sincère des protagonistes l'avère d'une même réalité phénoménale : la lutte avec frappe. On aurait peut-être raison de conclure à l'acceptation de la perversion de la fête.

5 - La fête identitaire, une réponse à la perversion de la fête ?

Hann Thiaroye et Alioune Diagne Mbor ont apporté des témoignages éclairants sur l'agenda, la structure et le déroulement des fêtes identitaires. Daouda Demba Dramé, auteur de la collecte de ces matériaux oraux, en donne quelques éléments saillants que nous reproduisons ci-dessous. Voyons d'abord quelques fragments de la narration du premier informateur :

« Les dimanches de la Médina étaient exceptionnels... Chaque ethnie regroupait ses membres et organisait une fête tirée de ses traditions. [Il s'agissait du] *wango*, danse populaire *hal pulareen* et [du] *kumpo* des Socé [dont] les acteurs

¹⁴⁹³ D., L. (a), op. cit.

déguisés [faisaient] le tour des quartiers à la recherche de prébendes ».

Pour le second informateur, chaque dimanche :

« Les Diola battaient leur *bougarabou*, séance de danse, de 18h à 6h du matin, [les] *Hal pulareen* suivaient [avec] les chants *lele* dont le plus grand artiste fut sans conteste Samba Diop... Enfin les Pulo Fouta... avaient une fête particulière ; il s'agit d'un banquet auquel tous les membres de la communauté [étaient] conviés. Ainsi lorsqu'un cuisinier faisait son entrée, on l'annonçait en ces termes... : « Mamadou Woury Diallo Général Commandant Supérieur point d'appui [du] Gouverneur Général de la circonscription de Dakar et dépendances, *ary* ». En fait, chacun incarnait la personnalité de son patron. Cette manière d'accueillir les gens faisait les délices des jeunes qui venaient assister à ces banquets »¹⁴⁹⁴

La quête de l'argent, prétexte ou non à la consolidation des relations sociales avec des congénères sélectionnés au préalable ou contactés au hasard des déambulations des acteurs de la fête du *kumpo*, structure le *kumpo*. Le génie imaginatif du migrant fulbe de la Guinée française, massivement représenté dans la filière de la domesticité, apparaît à travers l'emploi de la règle de l'identification instrumentale par le domestique à son patron. En dernière analyse, la communauté d'appartenance ethno-culturelle des acteurs et des spectateurs de tels regroupements distractifs, est un des critères d'organisation des fêtes identitaires nommées par Hann Thiaroye et Alioune Diagne Mbor.

¹⁴⁹⁴ Dramé, Daouda Demba, op. cit., pp. 49-50.

Mais, rien ne nous permet de dire que ces rencontres sont pensées, par leurs initiateurs, en termes de formes de conduite sociale insérée dans une stratégie d'endiguement des méfaits du fanal, du « bal-poussière », du *simb* et du *lamb*. Nous ne pouvons même pas invoquer, si nous tentons de prendre le contre-pied de cette affirmation, la référence à la tendance des minorités (démographiques et sociologiques), maîtresses d'oeuvre de ces fêtes identitaires, à se représenter la majorité lebu-wolof sous les traits d'une communauté gangrenée par les tares prêtées à la ville et dont les plus significatives sont la débauche, l'appât du gain, la perfidie.

En revanche, on est certain de la fiabilité de l'idée selon laquelle les Lebu n'ont plus occupé le devant de la scène dans l'organisation de la fête identitaire. Certitude assise sur les témoignages rapportés ci-dessus et relatifs au calendrier des rites festifs relevant du modèle susnommé, à l'importance numérique et à la dispersion dans la Médina et ses extensions des migrants se reconnaissant dans les groupes ethnoculturels cités.

Une autre certitude est évocable : le caractère marginal de ce complexe de fêtes célébrées par *doxandeem* et fils de *doxandeem*. Cette marginalité est voulue quand les organisateurs de la fête identitaire s'investissent dans une auto-claustration de groupe dictée par leur adhésion aux représentations négatives de la ville et du citadin. La marginalité est imposée au *doxandem* lorsqu'on continue à le percevoir comme un étranger au corps social, un étranger qui dérange parce qu'il « introduit la présence... [du] parler [des terroirs villageois], de ses odeurs »¹⁴⁹⁵ et incarne la nuisance visuelle en portant un corps physique aussi repoussant que celui du villageois arpentant les rues de Paris aux XVIII^{ème}-XIX^{ème} siècles¹⁴⁹⁶. Migrant soulevant la répugnance bourgeoise

¹⁴⁹⁵ Corbin, Alain, 1991, op. cit., p. 83

¹⁴⁹⁶ *Ibidem*.

avec « la grosseur des membres, la carrure du dos, la longueur des pieds,... Ses mains larges et pointues, les grosses phalanges de ses doigts ridés, ses grands ongles »¹⁴⁹⁷.

B - La mode vestimentaire et le triomphe du « vêtement politique »

1 - Les constituants de l'habillement et de ses accessoires

La mode vestimentaire, un des lieux de gommage de l'altérité de ce migrant en ce sens qu'elle fonctionne comme un mécanisme de neutralisation des intolérances (« l'habit fait le moine »), a été le lieu de manifestation de plusieurs tendances. Les éléments tendanciels observés entre 1946 et 1960 s'insèrent dans une dynamique de changements multiformes et ajustés aux exigences d'un monde qui vit à l'heure de la fulgurance du progrès scientifico-technique (symbolisée par l'avènement du nucléaire), du tout-à-l'idéologie et du tout-à-la-politique (avec la « guerre froide »).

On note un renouvellement relativement important des pièces textiles et de parure. Pour les mouchoirs de tête, la percale glacée et imprimée « aux couleurs vives » est remplacée à la fin des années 1940 par le satin et le velours¹⁴⁹⁸. Jusqu'en 1954-1955, le velours demeure une des étoffes utilisées dans le nouage du mouchoir de tête¹⁴⁹⁹. La soie, qui hante les rêves de l'héroïne d'Abdoulaye Sadj (Maïmouna rêve de posséder des « malles de soie », des ballots de « soies multicolores »)¹⁵⁰⁰, lui a servi, entre 1955 et 1960, de doublure¹⁵⁰¹.

¹⁴⁹⁷ Aron, Jean-Paul et Kempf, Roger, op. cit., p. 12.

¹⁴⁹⁸ « Dakar 1952 », *Notre Maroc*, décembre 1951, p. 60.

¹⁴⁹⁹ Béart, Charles, tome 2, op. cit., p. 537.

¹⁵⁰⁰ Sadj, Abdoulaye, op. cit., p. 20.

¹⁵⁰¹ *Idem.*, pp. 32, 92 et 104.

Dans la confection des robes, des camisoles, la cotonnade autochtone est toujours à l'honneur. Dans les 142 unités de teinture, recensées en 1955¹⁵⁰² et utilisant principalement l'indigo comme matière tinctoriale¹⁵⁰³, les techniques centenaires de coloriage du coton facilitent la survie de producteurs concurrencés par les industriels européens établis dans et hors du Sénégal. Leurs tissus, désignés par les termes de « guinée » et « sucreton » pour l'industrie locale¹⁵⁰⁴, voile, fancy, jacquard, wax, crêpe de Chine, organdi, lamé, gaze, tulle, mousseline et bazin, lorsqu'ils sont importés¹⁵⁰⁵, ont inondé le marché dakarois des années 1950.

Pour corroborer ce propos, nous pensons devoir résumer le compte-rendu statistique de René Lèques. Sur un échantillon de 4719 femmes sur les 4772 sujets porteurs de vêtements extérieurs, qui ont retenu son attention lors de son enquête datée des 9 et 10 novembre 1956 et ayant comme sites d'observation la Médina, les quartiers des Sapeurs Pompiers et du Champ de Courses¹⁵⁰⁶, les résultats se présentent ainsi :

¹⁵⁰² Lèques, René, « La mode actuelle chez les Dakarois (Etude de psychologie sociale) », *Bulletin de l'I.F.A.N.*, B, XIX, 3-4, 1957, p. 435. 235 tisserands sont dénombrés dans le recensement de 1955.

¹⁵⁰³ Ministère de la France d'Outre-Mer République Française, *Le Sénégal. La ville de Dakar*. [Paris], Agence de la France d'Outre Mer, 1951, p. 25.

¹⁵⁰⁴ Lèques, René, op. cit., p. 435.

¹⁵⁰⁵ *Ibidem*, *Notre Maroc* op. cit. et Sadj, Abdoulaye, op. cit., pp. 34 et 151.

¹⁵⁰⁶ Lèques, René, op. cit., pp. 433-434.

Tableau N° XV : Distribution des modèles d'étoffe des vêtements autochtones portés en novembre 1956 par un échantillon de 4003 femmes

Modèles d'étoffe	Nombre des sujets porteurs
Voile, tulle, organdi	1146
Tissus dits unis	508
Dentelle	183
Wax, Fancy	1675
Etoffe teintée (artisanat)	426
Etoffe non teintée (artisanat)	65

Tableau N° XVI : Distribution des modèles d'étoffe des vêtements d'inspiration euro-occidentale portés en novembre 1956 par un échantillon de 716 femmes.

Modèles d'étoffe	Nombre de sujets porteurs
Wax, Fancy	433
Voile, tulle, organdi	100
Tissus dits unis	84
Fibranne	25
Etoffe teintée (artisanat)	33
Autres	41

Ces deux tableaux mettent en exergue la prédominance des tissus dits wax et fancy. Imprimés respectivement par les industriels hollandais et anglais, ces produits se caractérisent par des « couleurs vives et nettes de dessins sans bavures »¹⁵⁰⁷. La portion congrue réservée à la cotonnade autochtone dans la confection des vêtements d'inspiration euro-occidentale est également visible dans ces deux documents statistiques. L'écart constaté entre ces deux types de produits textiles est à prendre en compte pour configurer les limites de la convenance et de la bienséance vestimentaire.

Quant aux pièces de parure, les 493 bijoutiers recensés en 1955 à Dakar¹⁵⁰⁸ parviennent à produire et à reproduire des modèles de bijoux assortis aux coiffures et/ou portés au cou et aux poignets. Pour les premières unités, l'inventaire exhaustif de Bodiél Thiam permet de retenir les noms de *karaña* (apparenté à la bague), *kaaaja* (bijou mi-conique ou mi-sphérique), *xulalaat* (bijou de forme cylindrique) et *argan* (pièce à forme variable)¹⁵⁰⁹. Charles Béart cite, dans la seconde catégorie, la plaque ronde et grosse appelée communément *semen*¹⁵¹⁰ et attachée au bras droit, la montre-bracelet ornant l'autre membre supérieur¹⁵¹¹.

Mais, dans les 177 ateliers tenus par des bijoutiers de la Médina et de ses extensions¹⁵¹², on s'est activé à fabriquer au début des années 1950 les fameuses « dents en or ». Avec les célèbres *libidoor* (louis d'or), les bijoutiers ont disposé d'une

¹⁵⁰⁷ *Ibidem.*

¹⁵⁰⁸ Ministère du Plan, République du Sénégal, op. cit., p. 20 des annexes. Voir notre document annexe N°XXX sur la répartition des ateliers et métiers de la vêtue et de la parure.

¹⁵⁰⁹ Thiam, Bodiél, « La coiffure « gossi » et les bijoux qui lui sont assortis », *Notes africaines*, 45, 1950, pp. 10-11. Voir aussi Diallo Nafissatou, op. cit., p. 29.

¹⁵¹⁰ En fait, il s'agit de fins bracelets, au nombre de 7, d'où le nom dérivé de « semaine », et les femmes peuvent en porter deux ou trois, soit 14 ou 21 bracelets.

¹⁵¹¹ Béart, Charles, tome 2, op. cit ; p. 537.

¹⁵¹² C'est le chiffre proposé par les agents du recensement de 1955.

importante quantité de matériaux de fabrication. Ainsi, avec une pièce de louis d'or, ils sont parvenus à fabriquer quatre dents artificielles. Elles correspondent, généralement, aux incisives supérieures attenantes aux canines. La prothèse dentaire est isolée ou ordonnée lorsque sa présence est multipliée. Dans ce dernier cas, on a plusieurs prothèses regroupées ou disjointes. Porter cet élément de parure, a représenté pour les (néo)citadins imbus de leur islamité une forme de perpétuation de la sunna car le prophète de l'islam avait appliqué une prothèse à une de ses incisives¹⁵¹³.

Le journaliste de *Paris -Dakar*, qui glose le « travail des apparences » de la denture, rapporte, avec un brin d'humour, le propos sarcastique modelant le rapport des hommes à la « dent en or ». Pour eux, les femmes vont avoir le sourire facile, car « le désir de montrer des dents en or fera [qu'elles] ne se fâcheront plus »¹⁵¹⁴ ; ce qui augure des lendemains de tranquillité pour le sexe dit fort.

Les pierles de cornaline, les boucles d'oreille appelées *juube* par les Tukulër, qu'on distingue dans la parure portée par les électrices de Dakar¹⁵¹⁵ prenant part au scrutin référendaire du 26 septembre 1958, les bracelets et les bagues continuent à alimenter le patrimoine des accessoires de l'habillement féminin.

Dans le renouvellement des modèles vestimentaires, la mention du slip (*silip* dans les parlers locaux) est faite par la revue *Notre Maroc*, dans une publication de 1951. Ceci donne à penser que la vêtue de dessous a connu un changement notable. On peut raisonnablement songer au slip confectionné par l'industrie européenne, au slip dit

¹⁵¹³ Sur l'histoire de la prothèse et de la technique dentaires en Egypte ancienne, en Sénégambie et en Occident, lire Cissé Daouda, « Thérapeutiques traditionnelles et modernes en odontostomatologie au Sénégal : esquisses historiques. (Recherches rétrospectives et prospectives) », Dakar, Université C. A. Diop, 1997, pp. 19, 30-36 et 80-82.

¹⁵¹⁴ D., L., « La vie à Médina . Louis d'or... Dents en or... Sourires faciles... », *Paris -Dakar*, 5407, 29 octobre 1953, p. 2.

¹⁵¹⁵ A.N.S.O.M, 30 Fi 156, op. cit. Voir les photos portant les numéros 7 et 8 de la chemise N°55.

bouffant (une (re)création des 1400 tailleurs et couturiers de Dakar et de sa banlieue) et au *beeco*. Ils forment les unités tripartites de la garde-robe de l'« invisible ». Selon cette même revue, la robe, « qui va jusqu'au sol », a « diverses variantes (droite, plissée à la taille... à cols ronds, carré... [avec des] manches simples, bouffants... ne dépassant pas le coude) »¹⁵¹⁶ ou comporte deux volants vers le bas et des lignes de dentelle à la hauteur du bas du buste¹⁵¹⁷, est le modèle en vogue des années 1950. René Lèques abonde dans ce sens. Ainsi, sur les 716 femmes qu'il a dénombrées à l'occasion de son enquête de 1956, seule une minorité de sujets a préféré remplacer la robe par le corsage autochtone¹⁵¹⁸.

La dynamique des emprunts culturels, qui est signalée dans « la bijouterie et l'orfèvrerie [produisant] des bijoux... en filigrane ou d'argent, qui ne sont souvent que des reproductions de bijoux d'origine européenne »¹⁵¹⁹, semble s'implanter préférentiellement dans l'univers de la coiffure. C'est entre 1947 et 1950 que la perruque *adara*, lancée par les femmes maures et adoptée par les jeunes filles¹⁵²⁰, et le *gosi* d'origine soudanaise ont connu une véritable expansion. Conçue sous forme de perruque divisible en douze rampes de tresses, la coiffure *gosi* utilise en guise de matière première la laine importée ou, à défaut, le sisal. Cette dernière ressource est la plus employée car elle est à la portée de la bourse de la femme non nantie¹⁵²¹.

¹⁵¹⁶ *Notre Maroc*, op. cit. p. 60 et Lèques, René, op. cit., p. 435.

¹⁵¹⁷ *Notre Maroc*, op. cit., p. 60.

¹⁵¹⁸ Lèques, René, op. cit., p. 435.

¹⁵¹⁹ Ministère de la France d'Outre-Mer, République Française, op. cit., p. 25.

¹⁵²⁰ Diallo, Nafissatou, op. cit., pp. 29 et 33.

¹⁵²¹ Thiam, Bodiél, op. cit., p. 9.

2 - Les manières de s'habiller et de se coiffer

Avec toutes ces évolutions, les manières de s'habiller et de se coiffer ne pouvaient pas ne pas connaître des changements notables. Mieux que l'épinglage multiforme des bijoux assortis au *gosi*¹⁵²², la manière de se coiffer retient notre attention avec les modes des années 1953-1956. Il s'agit de la coiffure dite velours consistant en la mise en relief d'une large raie au milieu de la tête¹⁵²³ et du nouage relevé du mouchoir de tête. En vogue à l'occasion du scrutin législatif du 2 janvier 1956, cette dernière manière de se coiffer consiste, en emmêlant deux morceaux d'étoffe de couleurs différente(s), à modeler un mouchoir dont le nœud est haussé et situé sur la partie frontale de la tête du sujet porteur¹⁵²⁴.

Mais, notre attention doit se concentrer surtout sur la recherche du raffinement et l'esquisse du nu qui dominant dans les nouvelles manières de s'habiller. Dans les tendances esthétiques en cours entre 1946 et 1960, on retrouve, en plus de la miniaturisation (« les petites babouches » de la mode masculine¹⁵²⁵ et les petites pièces de parure ornant la coiffure *gosi*¹⁵²⁶) dénotant une haute maîtrise des procédés de la création artistique, l'exigence du respect de l'assortiment des couleurs des habits, des chaussures, des pièces de parure. Un certain nombre de textes soulignent ce goût de l'harmonie. La revue *Notre Maroc* constate que les coloris des babouches rappellent ceux de la robe¹⁵²⁷, Bodiel Thiam évoque la combinaison du rouge du mouchoir de tête

¹⁵²² *Idem.*, p. 10.

¹⁵²³ Béart, Charles, tome2, op. cit., p. 537.

¹⁵²⁴ A.N.S.O.M, 30 Fi 156, op. cit. Voir les photos de la chemise N°48.

¹⁵²⁵ Sadji, Abdoulaye, op. cit., p. 104. Voir aussi *Notre Maroc* (op. cit., p. 60).

¹⁵²⁶ Thiam, Bodiel, op. cit., p. 60.

¹⁵²⁷ *Notre Maroc*, op. cit., p. 60.

en soie et du jaune de la parure ornementale du *gosi*¹⁵²⁸. Abdoulaye Sadjı note que les invités d'un des personnages de sa restitution romancée du vécu urbain des années 1950 se remarquent par leurs « boubous blancs de coton, bonnets blancs également de coton » et que la mode au féminin est aussi au port d'un pagne à « pois roses et verts comme les fleurs artificielles qui [ornent] les cheveux »¹⁵²⁹.

Cause majeure de la variabilité du choix individuel en matière de mode et « variable plus émotionnelle et plus primitive que la forme », selon P. Jampolsky cité par René Lèques¹⁵³⁰, la couleur est sujette à la sélection. Outre le blanc que l'on retrouve dans 35,8% des combinaisons bi-chromiques,¹⁵³¹ la préférence est allée, dans la recherche de l'assortiment, aux couleurs mentionnées dans le tableau ci-dessous :

Tableau.N° XVII : Couleurs des costumes féminins observés en novembre 1956 sur un échantillon de 4394 femmes.

Couleurs uniques notées	Nombre de sujets porteurs des costumes à couleur unique
blanc	520
noir	310
violet et mauve	530
indigo	1028
bleu	366
jaune + orange	390
rose	381
marron	869

Source : René Lèques, op. cit., p. 434

¹⁵²⁸ Thiam, Bodiél, op. cit., p. 9.

¹⁵²⁹ Sadjı, Abdoulaye, op. cit., pp. 104 et 87.

¹⁵³⁰ Lèques, René, op. cit., p. 441.

¹⁵³¹ *Ibidem*.

Les couleurs dominantes de la filière textile artisanale (indigo noir et blanc) se détachent nettement de l'arc-en-ciel esquissé dans ce tableau. Par contre, la « couleur vert d'eau », abondante dans la garde-robe de Maïmouna (l'héroïne du récit romancé d'Abdoulaye Sadj¹⁵³²), est absente du spectre reconstitué par René Lèques. Celui-ci ne la cite même pas dans son énumération des couleurs peu répandues, à savoir le rouge (visible dans 122 costumes), le gris (dans 74 tenues vestimentaires) et l'ocre (dans 9 ensembles)¹⁵³³.

Décolleter le vêtement de dessus est la nouvelle façon de paraître qui a été associée à l'assortiment des couleurs. Poitrine décolletée et épaule gauche dégagée sont les deux formules résumant la description faite par Charles Béart¹⁵³⁴ de ce que nous avons appelé l'esquisse du nu. Abdoulaye Sadj¹⁵³⁵ utilisant son héroïne Maïmouna comme porte-voix lui fait dire que la mode à Dakar se résumait pour les femmes, dans les années 1950, au port d'« un boubou de gaze au col échancré, de manière qu'on découvre toute [leur] épaule et la naissance du sein »¹⁵³⁵. On retrouve, sous la plume de Cheikh Faty Faye dans sa brève description d'une robe « longue de couleur rouge, laissant l'épaule complètement nue »¹⁵³⁶, l'évocation de cette tendance à dénuder des unités signifiantes du corps-sémaphore. Opulence de la poitrine et replis prodigieux du cou qu'on tente ainsi de rendre visible ne correspondent pas à des éléments de ré-élaboration de la grâce féminine. Ils fonctionnent plutôt comme des fabrications

¹⁵³² Sadj, Abdoulaye, op. cit., p. 12.

¹⁵³³ Lèques, René, op. cit., p. 434.

¹⁵³⁴ Béart, Charles, tome 2, op. cit., p. 537.

¹⁵³⁵ Sadj, Abdoulaye, op. cit., p. 87.

¹⁵³⁶ Faye, Cheikh Faty, « Opinion publique et animation politique : permanence des moyens traditionnels dans un contexte colonial », *Historiens Géographes du Sénégal*, 6, 2ème semestre 1991, pp. 61-62. Cf. Jean-Béart Anne, « Enquête. De la « robe-bloc » au jean », *Le Soleil*, 18 septembre 1991, p. 10.

langagières du corps qu'on ambitionne de valoriser encore davantage dans la pratique du dénudement.

En vérité, ce qui est amorcé dans cette action assimilable à un dé-vêtement, c'est la subversion des frontières de l'interdit, de l'opacité, de l'illicite, de l'imprécation et de l'incongruité. Dans le redimensionnement du territoire du toléré qui s'écrit avec cette entreprise de déplacement des repères de l'ordre moral, l'inscription du fait vestimentaire dans la dynamique de la lutte politique ne pouvait que relever du domaine de l'inévitable.

3 - *Le vêtement politique*

Au moment où les jeunes filles jouent au jeu de la « tapette » (désignée aussi par le terme de « giflette »)¹⁵³⁷, les adultes statuent l'habit en en faisant un média visuel de leur appartenance et de leur engagement politiques. Bodiél Thiam est, à notre connaissance, le pionnier de la recherche locale sur l'investissement de la mode par le politique. Déjà, dans une de ses études, datée de 1950 sur l'assortiment en matière de coiffure, il signalait que Lamine Guèye, leader du Bloc Africain¹⁵³⁸, pour avoir lutté avec panache et obtenu la reconnaissance du droit de vote des femmes noires, vit le nom de son parti politique servir de griffe aux pièces de parure. Le mot *bolok* (déformation du terme bloc) envahit les lieux de pouvoir de la mode. Bodiél Thiam soutient que les bijoutiers installés à Dakar, point d'aboutissement des migrations de

¹⁵³⁷ Le texte suivant est déclamé au cours du jeu : « Maam kaani, dafa febar, maam soble diko seeti, mu ñef ko mbej, neko delul. Sawa ndey pic ? Copieuse tricheuse, sa me fee tere maal. Boñsuur, koma sawa ? Miise di ? Sawa ? Mise di ? ». La traduction que nous en avons faite donne ceci : « Grand-père piment était tombé malade, grand-mère oignon étant allé le voir fut giflée par le malade qui lui ordonna de rebrousser chemin. Comment vas-tu, oiseau-mère ? Toi l'imitatrice, la tricheuse qui me fait de la peine ! Bonjour ! Comment allez-vous monsieur ? Ca vous va ? Répondez-moi monsieur ». Cf. Béart Charles, op. cit., p. 77.

¹⁵³⁸ Ndiaye, Mansour Bouna, *Panorama politique du Sénégal ou les mémoires d'un enfant du siècle*, Dakar-Abidjan-Lomé, 1986, p. 38.

travail d'artisans bambara et soninke, produisent désormais des bracelets *bolok*, des bagues *bolok* et des colliers *bolok*¹⁵³⁹.

A la suite de ce regard ethnographique, Cheikh Faty Faye, revisitant la question dans une perspective historique, semble proposer un changement de la pièce d'observation. Ainsi, le dispositif optique est appelé à suivre une trajectoire allant de la parure à la vêtue. A partir de 1948, date à laquelle les antagonismes se cristallisent dans la lutte pour le leadership entre la S.F.I.O et le B.D.S, la robe, le *xaftaan*, la sandale et le béret du milicien ou du cerbère ont été érigés en supports de l'envahissement de la filière de la confection et de la mode par le politique. Les militants dits laministes ont ajouté à la liste la camisole, le pagne, le grand boubou et le mouchoir de tête. Le rouge et le vert, équivalant aux unités colorantes des insignes respectifs des deux partis, relèguent au second plan les autres couleurs¹⁵⁴⁰.

L'habit acquiert une plus grande densité polysémique car le porter renvoie, en sus des informations répertoriées par Claude Eizikman¹⁵⁴¹, à d'autres signifiés. Désormais, le port du vêtement peut exprimer le militantisme politique, le ralliement à une cause politique, le choix d'un parti regardé comme le seul cadre capable de traduire en actes les promesses électorales, la mise en rang derrière un leader adulé, déifié au moment où son adversaire est voué aux gémonies, diabolisé, ringardisé selon qu'on accepte de

¹⁵³⁹ Thiam, Bodiel, op. cit., pp. 9 et 11.

¹⁵⁴⁰ L'absence du vert dans le spectre reconstitué par Lèques René (op. cit., p. 434) et l'abondance de ladite couleur dans la garde-robe de Maïmouna, héroïne du roman de Sadji Abdoulaye (op. cit., p. 12) s'expliquent peut-être par cette instrumentation politique. Le B.D.S étant minoritaire dans le lieu pris comme analyseur par le premier auteur cité et « plastronnant » dans *l' hinterland* du territoire politique du Sénégal, lieu de naissance du personnage romanesque susnommé, on ne peut que croire en la plausibilité de l'hypothèse.

¹⁵⁴¹ Rappelons que, selon Eizikman Claudine (op. cit., p. 105), s'habiller, c'est se couvrir « d'une catégorie d'informations (...) appropriées à des fonctions strictes : le travail, le week-end, les sorties ».

franchir ou nom les limites de la retenue. Le « vêtement politique »¹⁵⁴² avoisine ainsi le « vêtement écrit » et le « vêtement-image »¹⁵⁴³ qui sont en vogue à Dakar par le truchement de la rubrique intitulée « Mode de Paris » du journal *Paris-Dakar*¹⁵⁴⁴.

L'institution du « vêtement politique » déjoue ou affaiblit certaines des constructions théoriques des penseurs de la mode. N'abolissant pas « la lutte des classes » au sein de la classe politique¹⁵⁴⁵, la nouvelle mode qui dicte l'uniformisation de la couleur, ne laisse pas une place importante à la manifestation du goût personnel. En dictant un grignotage du domaine de souveraineté des sensibilités, elle tend à devenir un élément de disqualification de la théorie de Gilles Lipovetsky, érigeant la sensibilité en instrument d'inscription de la liberté individuelle¹⁵⁴⁶.

Cependant, il nous semble que les conclusions essentielles de l'étude de l'institutionnalisation du « vêtement politique » sont à chercher en dehors du rapport à la mode qu'ont présenté sociologues et sémioticiens du costume. Dans le contexte des années 1946-1960, il fonctionne comme un indicateur de la progression de l'audience d'un parti politique. Arithmétique ou géométrique, celle-ci concerne les effectifs de militants et de sympathisants. Elle est mesurable à partir du nombre de porteurs de son vêtement emblématique. En outre, il s'opère, avec l'uniforme politique, un glissement

¹⁵⁴² Cf. sur le costume officiel, Vanier Henriette, op. cit., p. 41. *L'abako* du protocole d'Etat zaïrois et, plus récemment encore, le *fanso danfani* des élites gouvernantes du Burkina Faso sont des révélateurs de l'investissement par les politiques du codage vestimentaire. Jean-Bart Anne (op. cit.) nous livre l'expérience de la génération des « soixante-huitards » en ces termes : « La tenue se devait d'être... anti-conformiste devenant par contre de véritables panneaux signalétiques : « Ici Mao », « ici coco », « ici on est engagé »... « il y a eu aussi l'influence du béret de Che Guevara et surtout l'histoire des Black Panthers avec leur tenue anango... dont ils s'étaient emparé pour revendiquer leur appartenance africaine ». »

¹⁵⁴³ Barthes, Roland, 1967, op. cit., p. 13.

¹⁵⁴⁴ Cf. *Paris -Dakar*, 5158 et 5187, 3 janvier et 6 février 1953, p. 5.

¹⁵⁴⁵ Baudrillard Jean (op. cit., p. 18) affirme que « la mode corrompt les mœurs, la mode abolit la lutte des classes ».

¹⁵⁴⁶ Lipovetsky, Gilles, op. cit., p. 50.

de l'engagement militant vers la superficialité. Exhiber ledit uniforme, magnifier le leader, l'applaudir à tout rompre quand il harangue les foules, deviennent des tâches valorisées. En définitive, le « vêtement politique » se veut une sorte de ponctuation finale du cycle de production artistique, qui succède à la pause consécutive aux contraintes du second conflit mondial et intervient dans un contexte où la calèche et le « car rapide » transforment les mœurs urbaines.

IV - De la calèche et du « car rapide » comme moyens de fabrication de la vie du (néo) citadin

A - Se déplacer en calèche ou le retour au rêve du *karoot*

1 - La calèche, une invention du citadin indigène

La calèche tractée par un cheval a remplacé au lendemain de la guerre 39-45 le *karoot*, voiture tirée par deux chevaux¹⁵⁴⁷. Appelée familièrement *wotiir* (déformation du mot voiture), elle n'en a pas moins été considérée comme un moyen de locomotion substitutif avec lequel se sont fait la continuation et l'accomplissement du rêve de « posséder » le *karoot*.

L'expansion de la calèche a été facilitée par la maîtrise des procédés de sa fabrication par les artisans locaux et l'absence de problèmes d'approvisionnement en matériaux de construction. Avant l'industrialisation du montage de ce véhicule hippomobile en 1959 par « deux Européens Continal et Marchand investissant les postes de production des harnais et de la carrosserie¹⁵⁴⁸ », le génie des artisans de Dakar a su se déployer. Ces derniers sont parvenus à identifier et à mettre en route les opérations de récupération

¹⁵⁴⁷ Diagne, Oumy, inf. cit.

¹⁵⁴⁸ Coulibaly, Moussa, « Les transports urbains au Sénégal de 1945 à 1970 : le cas de Dakar », Dakar, Université C. A. Diop, 1993, p. 74.

de matériaux de montage, de collaboration entre acteurs intervenant dans la filière (forgerons, menuisiers, cordonniers et vendeurs des secteurs du « formel » et de l'« informel ») et de construction hippomobile. La récupération et le recyclage ont concerné les pièces d'attelage (lames d'acier, essieux, boulons, etc.), prélevées (comme nous l'affirme Moussa Coulibaly¹⁵⁴⁹) sur des voitures mises au rebut. Par contre, « le cuir, le fil, les boucles de fer, les punaises provenaient du marché local »¹⁵⁵⁰.

2 - Le rapport à la calèche

L'arrêté municipal portant le N° 1082/S.G et la date du 30 décembre 1949, qui ordonne la disqualification de la calèche comme moyen de locomotion usuel dans la « ville blanche » sous le prétexte qu'elle est une source de nuisances (encombrement et insalubrité), déplace et confine la circulation hippomobile dans la Médina et ses extensions. Ce déplacement et ce confinement équivalent à des procédures d'expulsion vers les marges spatiales du hennissement et du martèlement de l'asphalte par les animaux de trait, bruits rejetés par le nouvel environnement sensoriel de la ville. L'expulsion concerne aussi les crottes et les urines des chevaux, matières que réprouvent les commodités à l'honneur chez les élites possédantes de l'après-guerre. Ces procédures traduisent la volonté coloniale de ne pas faire croiser dans le centre urbain, tout en s'ignorant, la voiture hippomobile et la voiture automobile¹⁵⁵¹.

Par cette mesure administrative, les décideurs locaux entendent réguler la maîtrise de l'espace urbain. Celle de la Médina et de ses extensions devant se faire avec le *wotiir*, produit de l'imagination indigène, retourné à la ville indigène, pour servir à l'usage

¹⁵⁴⁹ *Ibidem.*

¹⁵⁵⁰ *Ibidem.*

¹⁵⁵¹ Pourtant, en cette fin de siècle, on note encore dans les campagnes françaises le phénomène de la « croisée de deux mondes (« moderne » et « traditionnel ») qui se côtoient et s'ignorent ». Lire De Brie Christian, « Randonner, c'est être libre. En traversant la France à pied », *Le Monde diplomatique*, 533, août 1998, p. 27.

exclusif des indigènes. Capable de se mouler, à l'image du *jeepney* philippin¹⁵⁵², « exactement dans les formes et la taille des rues » de cette agglomération et de rouler « sur des voies non bitumées »¹⁵⁵³, le *wotiir* est le seul moyen de locomotion avec lequel citadins et néo-citadins pauvres ont la latitude de jouir des commodités du « transport de proximité » ou « transport de « porte à porte » »¹⁵⁵⁴.

Faisant de la maison du client le point d'arrivée d'une ligne de desserte extensible et multipliable à souhait, le transport par *wotiir* a été une réponse aux problèmes de maîtrise de l'espace, c'est-à-dire des distances d'une agglomération en pleine extension, et à ceux du temps minuté de la ville en raison de la relative rapidité du moyen de locomotion modélisé ici. Moussa Coulibaly évoque cette « rapidité »¹⁵⁵⁵. Pareille évocation est contenue aussi dans un texte de Christine Garnier qui retient, entre autres faits impressionnants lors de sa « découverte » de la Médina des années 1959-60, le charme des calèches peintes aux couleurs rouge et bleue qui « passent à vive allure emportant des femmes à boubou éblouissant »¹⁵⁵⁶.

Cependant, le *wotiir* se distingue par une allure traînante. Ceci se vérifie là où l'impraticabilité de la ligne de desserte est manifeste. Le même constat peut être fait lorsque le cocher observe un lâcher de bride après avoir imposé un trot à l'animal de trait ou pris connaissance du caractère infime de la distance le séparant de la destination du client.

¹⁵⁵² Roussillon, Alain, « Esthétique de la débrouille sur fond de crise économique. Les « jeepneys » de Manille, les véhicules de la résistance », *Le Monde diplomatique*, 533, op. cit., p. 7.

¹⁵⁵³ Coulibaly, Moussa, op. cit., p. 75.

¹⁵⁵⁴ *Ibidem*. Garnier Christine (op. cit., p. 17) signale qu'elle a utilisé le *wotiir*, avec ses amies, pour effectuer les traditionnelles visites domiciliaires de la Tabaski.

¹⁵⁵⁵ *Ibidem*.

¹⁵⁵⁶ Garnier, Christine, op. cit., p. 17.

Ses tarifs relativement accessibles à beaucoup d'usagers sont parfois « cassés » par ces derniers. Ils le font en prenant le même véhicule et en se partageant le prix à payer lorsqu'ils empruntent la même ligne de desserte¹⁵⁵⁷. Avec ou sans la capote qui renforce ou amoindrit la visibilité des passagers et des objets transportés dans les moments de repos et de roulement du cycle, le *wotiir* est au centre d'enjeux et de jeux de société. Ces enjeux et jeux portent sur la quête de l'être par la satisfaction de besoins telles que la considération sociale et l'affirmation d'une identité que l'on ambitionne de soustraire aux logiques de l'interversion et de la destruction. Prendre, plusieurs fois par jour, la calèche c'est, pouvoir faire admirer de manière répétée l'élégance de sa mise vestimentaire en mettant à profit la « décapotabilité » de cet engin à deux roues, laisser voir le volume de la ration alimentaire et des autres biens de consommation non durables qu'on ramène à la maison le jour de la paie. S'abonner à la calèche, c'est montrer qu'on détient une parcelle du pouvoir de l'argent qui fait des nantis des gens dignes de considération sociale, des individus auréolés d'une nouvelle noblesse et des non nantis des acteurs des marges de la société. Résoudre les problèmes de logistique par le *wotiir*, c'est afficher son identité de citoyen, de néo-citadin, c'est-à-dire de quelqu'un qui fait correspondre son portrait au signalement d'un personnage tentant d'exclure, contrairement au villageois présent en ville, la marche de la rubrique des moyens fondamentaux de maîtrise de l'espace. A celui-ci, celui-là laisse le monopole du parcours à pied des longues distances et aussi de la suēe, qui en est l'effet induit le plus visible. Surtout lorsque l'avantage acquis par l'un sur l'autre intègre l'usage du vélo, de la mobyette¹⁵⁵⁸ et, surtout, du « car rapide » comme moyens de locomotion.

¹⁵⁵⁷ Coulibaly, Moussa, op. cit., p. 75.

¹⁵⁵⁸ Mobyette, cyclomoteur et vélo sont des objets d'étude négligés dans les recherches sur le passé colonial des sociétés sénégalaises.

B - Circuler en « car rapide »

1 - Le contexte d'apparition du « car rapide »

L'année 1932, date de la création de la Compagnie Sénégalaise des Transports en Commun (C.S.T.C), et 1947, année de mise en circulation du premier « car rapide », bornent une période pendant laquelle l'expérience du transport automobile au profit des « particuliers » est conduite à Dakar¹⁵⁵⁹. Mais la C.S.T.C. a limité sa clientèle à la population européenne, aux « fonctionnaires indigènes » formant la « classe moyenne » résidant dans les « cités économiques » de la Gueule Tapée et les ouvriers des Ateliers du Port. Elle n'a effectué, au nom des impératifs professionnels, que quatre rotations quotidiennes pour chacune de ces deux catégories sociales. Aussi, est-elle entrée, dès 1939, dans un cycle de difficultés. Le contentieux entre l'Etat colonial et ladite compagnie de transport à propos de la suite à donner au contrat du 29 août 1932, portant exploitation subventionnée de lignes de desserte dans le Plateau et entre le Plateau et la Médina, en est un des révélateurs¹⁵⁶⁰. Ce contentieux, qui perdure jusqu'en 1947, figure au nombre des données charpentant le contexte de l'irruption du « car rapide ».

C'est dans un contexte de « crise très grave, qui règne... dans les transports en commun à Dakar »¹⁵⁶¹ que le « car rapide » a fait son apparition. D'autres éléments du contexte d'apparition de ce véhicule de transport méritent d'être soulignés. C'est le cas de la demande de transport. Cette demande est en augmentation. En théorie, cela résulte, outre le boom démographique d'une ville en extension et constellée de chantiers d'équipement avec le lancement des projets du F.I.D.E.S, de l'étirement des distances

¹⁵⁵⁹ *Idem.*, pp. 55-59. Sur la circularité du trajet du transport par bus en 1941, lire *Paris -Dakar*, 1947, 27 juin 1941, p. 2.

¹⁵⁶⁰ Coulibaly, Moussa, op. cit., pp. 55-59.

¹⁵⁶¹ *Ibidem.*

que génère la forte production territoriale de la ville. L'insuffisance du parc automobile de la C.S.T.C et le coût prohibitif du ticket de transport qu'elle propose au consommateur (on passe de 0,5 F à 7 F), en l'érigeant en « remède de cheval » contre la baisse drastique du montant de la subvention de l'Etat¹⁵⁶², l'impossibilité de proroger encore l'exclusion des autres indigènes du transport automobile, dictent l'urgence de trouver une modalité différente de satisfaction de la demande de transport. L'apparition et la généralisation de la formule du transport du personnel par l'organisme employeur¹⁵⁶³ incitent à n'entrevoir d'alternative à cette exclusion que dans l'institution d'un régime de transport fondé sur la séparation. C'est ainsi que le nom du « car rapide » a été ajouté, en 1947, dans la liste des véhicules du parc automobile mobilisé dans le cadre du transport intra-urbain.

2 - L'expansion du « car rapide »

A la fortune du pot du « car rapide » en 1947 succède une série de bouleversements qui lui sont liés. Ces changements sont visibles dans le paysage urbain de Dakar et de ses banlieues. Ils sont aussi lisibles dans nombre de formes d'expression du vécu au quotidien de leurs habitants. Si l'année 1960 délimite en aval le (dé)roulement de ces bouleversements, le milieu des années 1950 semble correspondre au moment où on atteint le point du non-retour dans l'histoire de l'expansion de ce véhicule.

Le « car rapide » est une adaptation locale de la fourgonnette de marque Renault. Utilisé dans le transport et le service de livraison à domicile du lait de vache, ce véhicule utilitaire est converti dans le transport de passagers. Au nombre des aménagements opérés pour rendre possible l'exercice de la nouvelle fonction, Moussa Coulibaly souligne l'alignement de banquettes sur lesquelles peuvent s'asseoir 18

¹⁵⁶² D'un montant de 8 millions de francs, la somme allouée chute à 194 000 F.

¹⁵⁶³ Coulibaly, Moussa, op. cit., pp 55-59.

personnes¹⁵⁶⁴. Le nom de « 1000kg » concurrence celui de « car rapide » (par rapport au *wotiir* ?), dans la désignation, de ce qu'on pourrait appeler, sans exagération, l'autobus de l'indigène. Ce nouveau véhicule est exclu, à la suite de la calèche, du centre urbain par l'institution municipale qui lui aménage des points de stationnement dans un périmètre formé par la rue Sandiniery et les allées Paul Béchard¹⁵⁶⁵. Ce périmètre est situé dans la zone quasi escarpée du plateau sur lequel, est édifié le « ventre » de Dakar . Aussi, sommes-nous en présence d'une mécanique roulant dans la ville indigène et transportant l'indigène exclu du transport par régie¹⁵⁶⁶ et également du transport par taxi, réservé aux Européens et aux Africains des quartiers dits huppés de la banlieue¹⁵⁶⁷.

Mieux que le lotissement du Grand Dakar , ce sont l'érection d'un habitat spontané le long des axes de circulation (cas de Dalifort , Khar Yalla et Grand Yoff) et la création de Pikine -Dagoudane qui ont davantage allongé les distances¹⁵⁶⁸. Avec cette

¹⁵⁶⁴ *Idem.*, p. 76.

¹⁵⁶⁵ *Idem.*, p. 77.

¹⁵⁶⁶ Ce régime de transport a été institué en 1951 avec la création de la Régie des Transports du Gouvernement Général de l'A.O.F (R.T.G.G). Dissoute en 1959, la R.T.G.G (célèbre avec ses fameux cars G.G.) a été remplacée en 1961 (décret N°61389 du 4 octobre) par la Régie des Transports du Mali (R.T.M), devenue en 1962 la Régie des Transports du Sénégal (R.T.S). Dissoute en 1971, elle a été immédiatement remplacée par la Société des Transports du Cap-Vert (SOTRAC). Cette dernière structure rencontre d'énormes difficultés depuis les années 1980. La dictature de l'ajustement structurel, qui a récemment gagné le secteur des transports (routier et ferroviaire), et la crise de gestion que traverse ladite société compromettent l'avenir du transport urbain par régie.

¹⁵⁶⁷ *Idem.*, pp. 60-67 et 77-78.

¹⁵⁶⁸ Les distances entre les différents quartiers de la Médina et les rues ou avenues du Plateau sont sans commune mesure avec celles entre la « ville noire » et ce qu'il faut appeler ses extensions lointaines. Le tableau, ci-dessous, le montre avec éloquence.

dilatation de la ville, on assiste à une augmentation des lignes de desserte et à l'élargissement du champ d'expansion du « car rapide ». Aussi, n'est-il pas étonnant que durant l'année 1954 la position hégémonique de l'autobus de l'indigène dans le trafic de passagers affiche des chiffres impressionnants : 20 millions de voyageurs transportés (contre 1 800 000 par la R.T.G.G et 1 500 000 par les « privés » européens ou libano-syriens), soit un taux de 85,83% si on veut traduire en valeurs relatives la performance réalisée¹⁵⁶⁹. Du point de vue de l'importance numérique du parc automobile, l'écart est encore énorme en 1955 entre les chiffres fournis pour la R.T.G.G (82 véhicules) et les transporteurs africains (800 « cars rapides »)¹⁵⁷⁰. En outre, quand en 1957 la R.T.G.G transportait par jour une moyenne de 8400 passagers¹⁵⁷¹, l'ensemble des 800 « cars rapides » mobilisés pour effectuer un seul voyage quotidien pouvaient satisfaire la demande de transport de 14 400 habitants¹⁵⁷².

3 - La sémiotique du « car rapide »

Tableau N°3 : Les distances à Dakar

Exemples de trajet	Nombre de km	Sources
Simple (aller et retour)		
Médina - Hôpital indigène	3km	
Dakar - Hann	6km	Coulibaly M. op. cit., p. 58
Dakar - Cambéréne	12km	"
Dakar - Pikine	12 km	"

¹⁵⁶⁹ Coulibaly, Moussa, op. cit., pp. 69 et 77.

¹⁵⁷⁰ *Idem.*, pp. 72 et 76.

¹⁵⁷¹ *Ibidem.*

¹⁵⁷² Pour obtenir ce chiffre T (total de passagers), nous avons multiplié 800 (nombre de « cars rapides » que nous dénommons Q par 18 (capacité d'accueil de passagers que nous pouvons remplacer par la lettre C). D'où la formule $T = Q \times C$.

Les prix relativement bas des tickets de transport du « car rapide » (10 F contre 25 à 70 F pour la calèche prise en « individuel »)¹⁵⁷³ en ont fait le principal moyen de locomotion du citadin indigène, un des lieux où s'écrit la socialisation. Ceci peut se remarquer à travers la lecture des messages utilisant, pour leur diffusion, le « 1000kg » en guise de support mobile et d'enceinte. Ceux des propriétaires¹⁵⁷⁴ sont contenus dans la mention de l'adresse de domicile écrite sur la portière gauche et dans l'onomastique figurée au-dessus du pare-brise. Ils fonctionnent comme des pièces d'état civil, une pièce d'état civil quand on prend le soin de les associer. L'expression X *res* (*choses*) appartenant à Z habitant la zone Y se substitue à celle produite pour l'homme par l'officier d'état civil. La commutation de la filiation est énoncée par le signalement de l'identité de l'individu détenteur du titre de possession.

Une enquête d'un journaliste de *Paris -Dakar* a consacré, dans la livraison du 6 octobre 1953, d'intéressantes lignes sur l'onomastique portée par le « car rapide »¹⁵⁷⁵. Dans un premier temps, il rappelle que donner un nom à cet engin mécanique, c'est une façon de rappeler la vieille pratique sénégalaise du détournement, socialement admis, du nom du cousin (avec qui on entretient une relation de plaisanterie) au profit d'un animal domestique idéalisé comme un symbole du capital familial accumulé. Le taureau, l'âne, le bélier, le bouc, le chien sont choisis, dans la plupart des cas, dans l'établissement d'une homonymie dont l'une des fonctions est de consolider, même sur le terrain du burlesque, les relations intra-familiales.

¹⁵⁷³ Coulibaly, Moussa, op. cit., pp. 77 et 75.

¹⁵⁷⁴ 354 transporteurs ont été dénombrés par les agents du recensement démographique de 1955 (Ministère du Plan, République du Sénégal, op. cit., p. 20 des annexes). Mais leur document ne contient pas de statistiques sur les propriétaires de « cars rapides ». L'enquête de Coulibaly Moussa (op. cit., p. 76) propose des visages à ces derniers en citant les noms de Diallo Demba, Diop Massata, Guèye El Hadj Mactar, Ndour Moussa, Samb Alioune, etc. Un seul nom de Libano-syrien, celui de Nicolas, est mentionné.

¹⁵⁷⁵ D.,L. (e); « La vie à Médina . Sur les noms des cars rapides », *Paris -Dakar*, 5387, 6 octobre 1953, p. 2.

Ensuite, il montre que la « nomination » du « car rapide » s'apparente à un parrainage. L'épouse (certainement la *aawo* du ménage polygame, qui a su prouver son profil de « porte-bonheur ») la sœur (aînée ou cadette) et la mère (celle qui a été source de vie ou celle qui a eu en charge les tâches d'éducation) sont les figures régulièrement choisies, pour trouver un ou des noms des membres de la famille à donner à un ou aux « cars rapides » achetés. Awa Seck, Ndèye Sarr et Kiné Ndiaye correspondent à quelques noms de marraine recensés par le journaliste du *Paris -Dakar*. Lorsque le parrainage est dicté par le souci de protéger (au plan mystique) le bien acquis, de clamer haut et fort son appartenance confrérique, de brandir son statut de « soldat de la foi », le nom choisi est celui du responsable moral de la confrérie à laquelle on appartient ou celui du marabout bénéficiaire du *jëbulu* (soumission). Bamba, le fondateur de la Muridiya, Babacar Sy, khalife de la Tijaniya de Tivaouane, jusqu'en 1956, et Mansour Sy, un des membres du « clergé » de cette dernière confrérie, se partagent les frontons de nombreux « cars rapides ».

Enfin, le même journaliste attire l'attention sur l'existence d'une onomastique conjuratoire. On se gausse par anticipation de la « mauvaise langue », du « mauvais œil » en donnant à son véhicule un nom qui correspond à une formule de réplique. « Matèye » (je m'en moque) et « Nakari fathie » (relève le défi, si tu en es capable) sont les expressions consacrées dans l'établissement d'un dispositif d'autoprotection par le verbe. Ces formulations intègrent l'emploi de locutions conjuratoires moins agressives telle que « Lawla tiathe » (haro sur le mauvais sort !)

La voie est ainsi balisée pour qui veut faire rimer onomastique et numérotation. En effet, une des pratiques courantes consistait à adjoindre des chiffres romains aux noms des « cars rapides ». Ceci permettait, en ne retenant qu'un seul « nom de baptême », de donner une indication sur l'importance du parc automobile constitué¹⁵⁷⁶. La dizaine de

¹⁵⁷⁶ *Ibidem*.

véhicules était, d'après les résultats de l'enquête de Moussa Coulibaly¹⁵⁷⁷, le record établi par les transporteurs jugés riches par leurs pairs et leurs autres contemporains.

Par ce jeu onomastique¹⁵⁷⁸, le propriétaire de « car rapide » se met en scène. Il le fait en s'auto-glorifiant, à l'image du lutteur de *lamb* récitant son *bak*, en dressant son autoportrait. L'entente conjugale et l'attachement à la cellule familiale configurent en premier lieu l'esquisse biographique opérée dans la délivrance des messages écrits sur le « car rapide ». La croyance au « jeu des profondeurs » (ici au lancer de « mauvais sorts ») qui est signe de l'inachèvement du décollement du complexe mental du citadin de beaucoup de certitudes héritées des cultures rurales sénégalaises, participe de l'écriture condensée d'un récit de vie par le propriétaire du « car rapide ». L'étalement de la richesse amassée, l'invitation adressée à ses congénères par le « nouveau riche », qualifié de « mal-né » selon les schèmes autochtones, à oublier le passé¹⁵⁷⁹ et à ne retenir de lui que le statut de membre de l'élite urbaine, l'identité domiciliaire, etc., consolident les éléments de configuration de cette narration.

Les messages du conducteur du « 1000 kg » relèvent d'autres répertoires. En prenant possession du dedans du véhicule, le chauffeur peut entreprendre la décoration du tableau de bord au moyen de l'image photographique. Sur cette surface, il arrive à aligner, en les adossant sur le pare-brise comme pour imiter l'ornementation murale du salon, de nombreuses pièces photographiques. Ces photographies concernent essentiellement les dignitaires de la confrérie religieuse à laquelle il a fait acte de soumission et/ou des vedettes du monde des spectacles. L'iconographie exposée peut être réduite aussi à des documents de la peinture arabo-musulmane qui véhiculent des

¹⁵⁷⁷ Coulibaly, Moussa, op. cit., p. 76.

¹⁵⁷⁸ On peut comparer ce jeu onomastique avec celui qui est à l'oeuvre à l'heure actuelle à Dakar et à Manille. Cf. Roussillon Alain (op. cit.) pour résoudre le problème de l'appareillage entre le « car rapide » sénégalais et le *jeepney* philippin.

¹⁵⁷⁹ Sur l'oubli, lire Augé Marc, *Les formes de l'oubli*, Paris, Payot, 1998, 126 p.

messages eschatologiques. Des objets tels que le chapelet, la poupée, surplombent, dans certains cas, le tableau de bord alors qu'un talisman orne quelques fois la barre du volant. En bref, mascottes et colifichets, qui témoignent « des logiques à l'oeuvre dans l'économie et la société », forment « la collection d'effets ornementaux »¹⁵⁸⁰ avec laquelle le conducteur « anime » son véhicule, tente d'en faire un lieu accueillant et de communiquer avec la clientèle urbaine. Montrer qu'on est au centre et non sur la marge de la « page » sociale, qu'on a assimilé les règles de la civilité urbaine, qu'on a droit à l'estime sociale, tel est, en substance, son message à directions multiples.

Le client ne se contente pas de la consommation de tous ces messages. Il ambitionne d'exhiber la réussite de sa stratégie d'assimilation culturelle du « car rapide ». Ce véhicule est une mécanique qu'on n'hésite pas, dans une berceuse saint-louisienne, diffusée à la Médina par les nombreux immigrants de Saint-Louis, à comparer à la femme entretenant un rapport copulatoire avec son conjoint¹⁵⁸¹. Cette exhibition se réalise surtout à travers l'acte par lequel, le « car rapide » devient un des multiples nouveaux lieux de la ville, où s'échangent confidences et invitations, se nouent et se dénouent intrigues et relations affinitaires, se fabriquent et se diffusent rumeurs et peurs collectives, etc.. L'érection de ce véhicule en site de palabres est souvent l'oeuvre d'un groupe de clients, qui continuent des discussions entamées ailleurs ou d'un client loquace, croisant des homologues disposés à noyer avec lui leur mal-vivre dans le bavardage. Prendre part au bavardage, c'est prendre part à la construction et à la consécration d'un lieu mobile où se déploie la culture urbaine, se joue une partie du

¹⁵⁸⁰ Roussillon, Alain, op. cit., p. 7.

¹⁵⁸¹ Cette berceuse titrée Aldemba, recueillie par Béart Charles (op. cit., p. 63), est libellée ainsi : « Aldemba Ndiaye, mbal fofin Njaay. Mbal fofin, Aldemba Ndiaye, won ma na ngaay def sa jabar gudi, won ma na ngay def sa oto rapiit... ». Traduite sommairement, on a une interrogation résumée ainsi : « Peux-tu me montrer Aldemba Ndiaye comment tu prends possession de nuit des charmes physiques de ta femme ? Peux-tu me montrer comment tu agis avec ton « car rapide » ? ». On peut supposer qu'on est en présence d'un jeu d'analogie (voire d'homologie) entre le chauffeur et le conjoint, le « car rapide » et l'épouse, la conduite et la copulation. L'identification du levier de vitesses au phallus est peut-être à l'origine de la construction de ce jeu.

... destin du citoyen. C'est aussi une façon bruyante de jouir des bienfaits de la maîtrise des distances, d'entrer dans l'ère de la vitesse du moteur à explosion.

CONCLUSION

La disparition de la paillote du paysage urbain de la Médina se présente comme le lieu d'annonce de la profondeur et de l'intensité des changements vécus par les populations africaines de Dakar . Mais, cette vacuité met en relief la densité des phénomènes de permanence. Ils sont observables dans le partage du champ de l'immobilier entre le bâti en dur et la baraque, la persistance de la pratique de l'amour vénal, la célébration continue de la quasi-totalité des rites festifs mobilisateurs et le règne de la mode dans les filières de la vêtue, de la parure et de la coiffure.

Cependant, les changements de sens notés avec, par exemple, la « sémantisation » politique du port du vêtement et l'accessibilité des moyens de transport intra-urbain nous enjoignent de conclure notre propos en disant que les marges de la ville de Dakar ont été, entre 1940 et 1960, des espaces où les changements sociaux s'interprètent en termes de vécu social fortement modifié, de citadinisation de plus en plus profonde, de consommation des « choses » de la ville faite avec plus d'allant ostentatoire.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

CONCLUSION GENERALE

Les mots avec lesquels nous avons (re)couvert les pages précédentes, ont été choisis, pour former une écriture de l'histoire de la ville, un discours sur la production de cette chose, sur le rapport à l'urbanité et sur le vécu dans le territoire de l'urbain. C'est surtout une histoire des acteurs qui ne sont pas censés faire l'histoire que nous avons voulu produire. Ces acteurs ont des visages variés ; ils sont des gens du village et des gens de la ville divisibles en citadins, en néo-citadins, en résidants des marges urbaines et en résidants dont les revenus et les foyers socio-résidentiels les classent dans le groupe dominant de la communauté territoriale constituée ou en voie de constitution. Villageois lebu et d'autres entités ethniques vivant dans et autour du territoire extensible de la ville de Dakar et citadins de la « cité périphérique » ont été les sujets historiques sélectionnés parmi toutes ces figures actuelles.

En les sélectionnant et en les mettant en scène, nous avons voulu nous exercer à l'écriture d'une histoire des façons de voir, de faire, de sentir, de se représenter non seulement les choses mais aussi les autres humains, de se présenter à soi et à ses semblables. En bref, écrire une histoire du possible a constitué pour nous ce qu'on appelle prosaïquement une gageure. Dans cette entreprise, trois modes d'écriture de ce possible ont été explorés ; il s'agit en vrac de l'énoncé en pointillé, de l'hypothèse et de la thèse. Chacun d'entre eux structure une division du texte. Ainsi, la quête par les populations africaines de Dakar d'une citadinité de substitution qui parcourt la troisième partie est écrite en pointillé alors que la tentative de retracer l'écriture du texte qu'est la ville de Dakar que l'on peut repérer dans la partie inaugurale de ce travail privilégie la certitude qui est le propre de ce qu'on désigne ordinairement par le terme de thèse. L'hypothèse quant à elle, informe la seconde division du présent texte. Toutefois, il convient de préciser, que ce schéma distributif, n'empêche pas que n'importe lequel de ces modes d'écriture, puisse être retrouvé dans n'importe laquelle des lignes constitutives de notre propos, sur l'histoire de la production de la ville et l'histoire des gens de la marge.

En revenant à l'histoire de la production de la ville de Dakar , qui équivaut surtout à celle de son extension, on retiendra que ce que nous appelons la condominialité a été la règle gouvernante. Si l'acte de « fonder » cette agglomération est attribuable de façon exclusive à l'aménageur européen en uniforme, la décision et le fait de l'étendre et/ou de donner un marquage déterminé, à son paysage, ont été partagés entre celui-ci et l'indigène de Dakar. Cette ville est donc une oeuvre condominiale, le produit d'une rencontre entre deux cultures d'instrumentation de l'espace : celle du décideur européen invité à établir prioritairement un rapport de vraisemblance entre la ville coloniale et la ville métropolitaine et celle de l'Africain porteur d'un savoir-aménager qui emprunte les technologies du village et du « bidonville ».

Dans la période 1857-1914, séquence pendant laquelle l'aménageur urbain représenté surtout par l'agent administratif européen a manifesté la vanité qui consiste à vouloir garder l'exclusivité de la production de la ville de Dakar , la condominialité se lit à travers les relations sociales et l'espace urbain. Autorités administratives et notabilités impliqués dans des dynamiques de transactions se sont accordé à dire et à redire le discours qui va gouverner la transformation du village de Dakar en « métropole ouest africaine ». C'est à ce consensus qu'on doit la conversion de la terre (bien inaliénable dans le dispositif foncier autochtone) en bien marchand, la présence multipliée dans le centre-ville de la « cour des miracles », le ré-envahissement du Plateau par la paillote, le quasi greffage sur le corps de la ville d'auréoles villageoises qui sont le prélude du phénomène de la banlieue.

Ce condominium (par le haut) s'est poursuivi entre 1914 et 1960, période d'extension phénoménale de Dakar qui a montré relativement tôt un développement scissipare. Il s'accompagne d'une sorte de complicité bienveillante de l'aménageur européen dans sa relation avec la « bidonvillois » dépourvu de charges notabiliaires. Remise périodiquement en cause, selon la gravité des enjeux et jeux urbanistiques, cette forme d'entente verticale est la preuve de l'implication dans la production de la ville de Dakar des gens de la marge occupant le bas de l'échelle sociale.

L'orthogonalité du parcellaire et de la trame viaire, les infrastructures techniques de base qui y sont réalisées tels que les ouvrages d'adduction d'eau, les réseaux de distribution de l'énergie électrique et d'évacuation des eaux domestiques et pluviales, les bornes-fontaines, sont les marques que la puissance publique coloniale a voulu apposer sur le territoire de la Médina . Le projet de modernisation de cette ville indigène, qui est à l'actif de son maire Alfred Goux, et le marquage à l'aide du style architectural baptisé néo-soudanais de son équipement immobilier d'intérêt collectif (comme l'hospice dit Repos Mandel de la Gueule Tapée) renforcent dans les années 30 la participation de l'aménageur européen à la production de la « cité périphérique » de Dakar . Ce faiseur de l'espace urbain n'a d'ailleurs pas hésité durant les premières années de la mise en fonctionnement de la Médina à envisager de contribuer à la construction dans ce tissu d'une mosquée. En s'appropriant à mettre des fonds de son enveloppe budgétaire dans la construction d'un marqueur du territoire religieux et de l'espace sensoriel d'une communauté urbaine se reconnaissant formellement et majoritairement dans la *shahada* (profession de foi en l'unicité divine et au prophète Muhammad), le décideur colonial a levé un coin du voile de l'étendue de ses intentions en matière de production condominiale de la ville.

La tolérance renouvelée de l'existence de la « cour des miracles » lève un autre coin de voile, celui sur ses dispositions à accepter que l'indigène continue à être un des producteurs de la « ville blanche ». La logique du compromis est encore actionnée, mais cette fois à fond, avec le renoncement à la servitude foncière qu'est la zone tampon entre les deux villes. Un habitat construit par les indigènes y a été toléré après le conflit 39-45.

Comme si elle a été prisonnière de cette démarche (tactique), la puissance publique coloniale s'est laissée déborder par les migrants qui ont installé des « taudis » sur les flancs de la Médina , dans les environs d'ouvrages économiques (axes routiers, unités industrielles) et d'institutions administratives demandeuses de main-d'œuvre (cas du service gérant le parc zoologique de Hann). Jusqu'au début des années 50, annonçant

la rétractation vigoureuse de l'Etat colonial qui tente de re-contrôler la citadinisation du pauvre en créant la banlieue de Dagoudane-Pikine , ces nouveaux habitants ont eu les coudées franches dans beaucoup d'endroits du territoire de la ville de Dakar . C'est ce qui explique le foisonnement des fabrications, emprunts et réinventions toponymiques utilisés pour distinguer les foyers résidentiels qui prouvent la dispersion spatiale de ces aménageurs urbains de la dernière heure.

En vérité, leur débordement des pouvoirs publics par la création d'une nébuleuse de « bidonvilles » n'inquiète pas de façon notable les autorités politico-administratives investies de pouvoirs d'aménagement urbain. Etalée sur les marges spatiales de Dakar , cette nébuleuse n'a en rien contrarié l'extension dans les années 40 et sur le plateau de Fann de la « ville blanche » et l'édification dans les périmètres qui la jouxtent de la ville des gens moyens.

En définitive, l'histoire de la production de la ville de Dakar n'est pas réductible au seul aménagement urbain entrepris par la puissance publique coloniale. Cette agglomération a porté dans ses différentes divisions territoriales les marques prométhéennes de l'indigène qui s'est mis à y reproduire les choses du village, à produire la ville, à y ancrer une sociabilité plus ou moins éloignée des normes érasmiennes.

De ce propos sur l'indigène découle l'idée de l'ambiguïté du rapport de ce même indigène à la ville. Ceci se vérifie notamment durant le premier âge de Dakar , i.e. l'intervalle chronologique borné par les actes de sa « fondation » et de son érection en capitale de l'A.O.F. Par la force des choses, ce sujet historique se voit condamner à choisir entre accepter la ville et aménager exclusivement sa vie dans l'espace social du village. La conservation d'une parcelle de pouvoir politique par l'élite autochtone a probablement motivé l'adoption de la première alternative tandis que pour la seconde le motif invocable est à trouver dans l'attachement à la terre, dont la perte génère obligatoirement la déstructuration du cadre social et le brouillage de nombre de repères

identitaires. L'idéologie de la soumission a été la clé de voûte de la propagande pour ou contre la « fondation » et l'extension de la ville.

Dans et autour de cette aire d'organisation et de représentation du réel, partisans et adversaires du projet d'aménagement urbain ont organisé un vécu au quotidien qui a reproduit la sociabilité et la culture matérielle caractéristiques du village. Plus que dans ce qui tient lieu d'isolat à l'intérieur de la ville, c'est dans les marges rurales de celle-ci, que l'indigène a tenu à s'armer de la technologie autochtone de l'aménagement de l'espace. La géographie de l'habitat qu'il a reproduite restitue la mise en ordre des habitations, le tracé labyrinthique des axes de communication, la polarisation du village par le *penc*, de la maison par la case-dortoir du patriarche ou de son héritier et de chaque case-dortoir par son âtre. La sémiotique du savoir-habiter a fait en même temps l'objet d'une reproduction. L'écriture sur l'espace de messages centrés sur la distinction et la distance sociale est contenue dans les jeux de construction de la case-dortoir du chef de famille, de rapprochement ou d'éloignement de cette unité résidentielle des autres pièces d'habitation.

L'occupation de l'espace de la case-dortoir porte à son tour l'empreinte de cette culture du signe. Ainsi, le nord et l'ouest demeurent les points d'orientation du lit. Seule la disposition des autres unités mobilières, particulièrement les paniers et les malles dans lesquels on garde des vêtements, échappe plus ou moins à l'empire du signe d'orientation cardinale.

Cette consommation du signe, que l'on retrouve dans la filière du vêtement marquée par une division du travail aménageant un vaste champ d'intervention pour la femme, se superpose à celle de l'aliment et du sexe.

Le couscous et le poisson sont les aliments de base dont la préparation constitue l'ossature de l'art culinaire. Ils se consomment conformément à un savoir-manger différencié selon l'âge, le sexe et le rang social, rythmé par la parole et le silence, gouverné par la règle du partage. A ce code se greffe un art de la dissimulation des

décharges du ventre. Gazeuses (lorsqu'elles forment un pet), solides ou liquides (les excréments), elles donnent lieu à un discours d'abomination qui influe sur la pédagogie locale du dressement somatique. Quant aux décharges du bas-ventre (les substances séminales des organes sexuels), leur écoulement est soumis à un procès de ritualisation, subverti avec les phénomènes d'adultère, de vénalité du sexe (prostitution, concubinage) et de défloration pré-conjugale. La subversion déclenchée par ces formes de sexualité libidinale a aggravé les risques de « saturation sexuelle » de corps physiques soumis au contrôle d'un corps social ébranlé par l'incrustation de la ville dans son univers de repères. En dépit ou du fait de cet ébranlement, les gens de la marge ont tenu à exprimer les besoins sociaux établis par les générations précédentes et à chercher à les satisfaire avec les manières éprouvées.

C'est autour de la construction des liens entre hommes que s'organise la satisfaction de ces besoins. Duo et bande d'individus, d'une part, et famille, lignage et communauté villageoise, d'autre part, forment les lieux où se tissent respectivement des micro-liens et des macro-liens entre gens de la marge. La recherche et la consolidation de l'amitié et de la camaraderie entre enfants, adultes ou personnes âgées des deux sexes se font par et dans les activités ludiques, les échanges de services et d'informations. Comme micro-liens, l'amitié et la camaraderie ressortissent de l'inévitable contribution de l'individuel dans le traçage de l'itinéraire de chaque personne par sa société d'appartenance.

Quant aux macro-liens, ils nouent la parenté, la sociabilité villageoise et construisant l'identité collective. Ces deux besoins sont satisfaits de plusieurs manières. La transmission des savoirs du groupe par les personnes âgées est la première d'entre elles. Ensuite, il y a l'institution du mariage (exprimant dans une certaine mesure une forme de contrôle des sexes), qui garantit la perpétuation de la famille, et celle de la ligne de convenance portée principalement par la vêtue, érigée en lieu de déploiement de stratégies de distinction, de renforcement de la convivialité, voire de subversion et donc d'affleurement des tensions. Enfin, il y a lieu de citer avec force la ritualisation et

l'improvisation de la fête. Cet événement se lit ici comme une manifestation du rire et de l'imploration (avec le *bawnaan*), une mise en scène conjuratoire des périls portés par les dysfonctionnements de la nature et de la société (cas de la chasse aux singes et du *gamu*), une forme d'épanchement du contentement (exemples du *mbapat* et du folgar), une commémoration de faits religieux (avec la Tabaski, la Korité).

Le résidant des marges rurales (les « villages indigènes ») de la ville de Dakar coule ces rites festifs dans la temporalité qu'il a construite pour s'ajuster au cosmos. En soumettant le temps écologique à un maillage relativement dense, il dévoile au quotidien ses intentions immédiates : ordonner les choses et gestes à faire et construire des repères pour sa mémoire collective. C'est dans ce temps social qu'il a inventé et aussi dans celui de l'aménageur européen, que s'est opérée l'incubation de sa volonté de vouloir vivre l'urbanité.

La décennie séparant le transfert effectif de la capitale fédérale correspond à la durée pendant laquelle s'est exprimée avec force cette volonté d'instauration ou de diffusion de normes de civilité urbaine. Les raisons de ce changement de posture vis-à-vis du fait urbain sont d'ordre économique (accéder et jouir des ressources financières) et social (vaincre la marginalité existentielle et inscrire la mobilité sociale dans sa trajectoire de vie). L'auteur de cette posture changeante ne participe avec efficacité à l'ancrage de l'urbanité que lorsqu'il se reconnaît dans l'un des statuts d'apprenant de l'Ecole coloniale, de travailleur domestique, de manœuvre et de tirailleur africain. La langue française et le code vestimentaire européen sont les deux produits culturels qu'ont simultanément véhiculé ces agents de diffusion.

Prononcer quelques mots français et s'habiller à l'europpéenne ont précédé, dans certaines conditions, le saut dans l'urbain du candidat à la citoyenneté. Il manifeste sa candidature en jetant son dévolu sur l'affichage circonscrit de signes précis et relevant de quelques domaines. Ainsi, en matière d'habitat, la toiture pentue est la structure architecturale investie d'une densité de sens. Le bois, la tuile ou la brique étant les

matériaux de construction valorisant son exposition au moment où son occupant accepte les disciplines dominantes sur le bruit, l'hygiène et le port d'arme, apprend à jouer et joue au loto, à la loterie et au jeu de cartes, se dispose à entériner ou à avouer son impuissance face à la vanité du sexe (homosexualité) qui fait pendant à la vénalité du sexe, désire se déplacer en carrosse. Ces options combinées à la reconduction de pratiques héritées des sociétés d'ordre sénégalaises donnent configuration à la culture métisse caractéristique de la ville coloniale. Pour Dakar, notamment sa ville indigène, les constituants du métissage culturel vécu au quotidien ont achevé de se mettre en place et de se faire plus pesants entre 1914 et 1960.

C'est sous le sceau de la débrouille, que s'opèrent, de 1914 à 1946, la mise en place et l'emboîtement de ces constituants. La débrouille qui traverse de part en part le dispositif d'aménagement socio-résidentiel, s'exprime de différentes manières. Ainsi, le ramassage et l'achat de matériaux de construction (dont ceux de récupération), l'entraide et le travail rémunéré sont à l'œuvre dans la construction immobilière où la part grandissante du bâti en dur ne remet pas en question le fait que la baraque soit le type d'habitation le mieux partagé.

Dans la manifestation de son savoir-aménager l'intérieur des habitations, le résident de la Médina s'est intéressé à la chambre à coucher et sa dépendance (la véranda), au salon de séjour et à la cour de la maison. Du côté du migrant séduit par le statut de citoyen, se débrouiller pour avoir une chambre, l'aménager et s'acquitter mensuellement du paiement du prix de son loyer est la condition nécessaire à remplir pour que soit agréée sa demande de participation à la construction de l'ordre urbain.

La chambre à coucher est compartimentée à l'aide du paravent et cela en vue de respecter un usage de l'espace qui tient compte du statut social, de l'âge et du sexe de chaque usager, facilite l'exhibition des meubles à la mode : lit en fer importé de France, malle en fer, canapé, bahut et chaises. Dans sa dépendance, la véranda qui lui sert en même temps de devanture, se déroule une bonne partie de la vie au quotidien de ses

occupants. Cette aire de rencontres sociales est relayée chez le propriétaire de la maison médinoise par le salon de séjour, qui est en même temps une sphère de représentation avec son mobilier composé de lits en fer dans les années 20 et d'un jeu de fauteuils entourant un canapé dès les années 30-40. Quant à la cour, autre cadre de rencontres sociales, elle est enrichie de deux nouvelles attributions : lieu de séchage du linge et dépotoir du miasme domestique.

C'est dans ces sphères de la vie domestique, travaillées par les logiques du changement que, s'accomplissent d'inédites manières de faire de la ménagère, surtout en matière d'apparences vestimentaires. Les façons de s'habiller notées entre 1914 et 1946 sont exhibées dans les différentes portions de l'espace public (rues, ruelles, avenues, marchés, places dites publiques), qui continuent à abriter des rites festifs gagnés également par la spirale des innovations.

Organisant sa vie domestique autour de nouveaux rites (exemple, aller faire ses emplettes au marché) et de nouveaux repères (ceux du temps social diffusé par le « colon »), la femme de la Médina est au centre de nombreux changements. Il en est ainsi lorsque l'on s'intéresse à la généralisation de l'emploi du riz brisé (importé) comme aliment de base, à l'utilisation répétée et élargie d'une variété de produits légumiers et à la diversification des mets. On est en droit d'en dire autant si l'on se penche sur le travail des apparences du corps conçu comme objet de désir libidinal. En tant qu'enjeu construit par les (néo)citadins qui convertissent le sujet féminin en fille de noce, courtisane ou enseignante statuaire, ce corps, inondé de parfums et devenu un capital social, est soumis à une reconfiguration procédant par enflement et garnissage des éléments anatomiques.

La mode, moyen de visualisation du paraître vestimentaire, est allée vers plusieurs directions : l'emphase avec l'habit ample et long, l'ajustement qui a pour finalité de rendre plus désirable le corps vêtu, le raffinement et la miniaturisation des accessoires de l'habillement. Plus ou moins assujettie à la conjoncture de l'abondance et à celle de

la rareté, la mode vestimentaire en essayage a trouvé en la fête l'opportunité d'avoir une diffusion plus empreinte d'allant.

Etant le lieu où la mode prend corps puis de l'envol avant de tomber en désuétude, le rite festif a connu un déploiement marqué par quatre procès. Il y a ceux de la dispute et de la négociation qui renvoient aux rapports entre colonisateurs et colonisés. Le premier se traduit pour ces derniers par le réinvestissement de sens de la fête de ceux-là (cas avec le 14 Juillet) et le déroulement de rites différents de ceux programmés. Mises ainsi en superposition à ces manifestations, ces fêtes qui correspondent à la veillée religieuse et au fanal donnent davantage du relief à celles faites pour ou avec l'autorité coloniale. L'improvisation et la rénovation constituent, quant à elles, des procès dont les participants se recrutent essentiellement dans les rangs des gens de la marge. Dans le premier cas, c'est moins le « tapage nocturne » que la fête de la dérision et de la lapidation organisée au détriment de la figure humaine de l'extrême marginalité existentielle qui a retenu l'attention. Il en est de même dans le second cas avec le *lamb*. Preuve de la capacité du (néo)citadin indigène à rénover des fêtes du terroir, ce rite festif s'ajoute au *mbapat*, a pour pendants *sabar* et *tanbeer* assimilables à des substituts ou à des versions urbaines du folgar et est placé, de plus en plus comme eux, sous l'empire du numéraire.

C'est la recherche et l'allocation de l'argent qui permettent de comprendre la poursuite accélérée, suivie d'un procès d'achèvement dans certains cas, de tendances entamées avant 1946. D'autres faits de société dont l'incubation est aussi antérieure à cette date puisent les ressources de leur déploiement continu dans les logiques de l'urbain, particulièrement dans celle de l'anonymat. Mais ce qui caractérise encore le dernier âge du colonialisme français, celui de sa décomposition et de son anéantissement (1946-1960), c'est le « basculement » de nombre de constituants du vécu quotidien des habitants de la Médina et de ses extensions.

L'achèvement du déclin de la paillote, confirmé dès 1955, est allé de pair avec le renouvellement de l'aménagement des intérieurs domestiques. Le divan, l'armoire, le poste de radio et la valise font office d'étendards du luxe structurant l'univers des attentes et des attentions de beaucoup de (néo)citadins indigènes. Pour nombre d'entre eux, l'image picturale et photographique est une ressource ornementale indispensable des chambres à coucher et salons de séjour. Sa large consommation, facilitée par la multiplication des peintres du populaire et des photographes de métier, s'intègre dans un rituel ostentatoire de la vie quotidienne.

C'est la prégnance de ce rituel qui a rendu possible la satisfaction et la demande de satisfaction, sous le sceau de l'indiscrétion, de besoins organiques liés au monde de l'orifice anal et du sexe. Ainsi, la défécation à l'air libre se répand, donne lieu à la dispersion topographique de l'excrément humain et à l'enrichissement des pratiques attentatoires du procès d'aménagement officiel de la ville de Dakar. Dans le domaine du sexe, on a entamé les convictions des moralistes indigènes avec la séduction faite au vu et au su de tout le monde et trouvant en la courtisane, la domestique et l'homosexuel quelques-unes des figures humaines susceptibles de la hisser à un niveau de (re)déploiement notable.

La fête, la mode vestimentaire et la mobilité spatiale projettent le phénomène de « basculement » caractéristique du temps court qui sépare le moment du lancement du programme dit du FIDES de celui de l'accession du Sénégal à l'indépendance. Durant cet intervalle qui se présente sous la forme d'une conjoncture d'inflation des intentions du politique et de l'entrepreneur, la fête, qui est aussi soumise à un réinvestissement de sens par les promoteurs du *sabit*, du « bal poussière » et les homosexuels monopolisant la scène du *simb*, est l'objet d'un accaparement remarquable. C'est notamment le cas du fanal et du *tanbeer*, désormais arrimés aux stratégies clientélistes et électorales des partis politiques dominants (BDS et SFIO), et du *lamb* où se donnent à voir les pratiques financières douteuses d'entrepreneurs de spectacle. La fête de la dérision qui

n'échappe pas à la règle de l'accaparement, devient un rite attentatoire des gavroches de la politique par le bas.

La sémantisation politique touche aussi la mode vestimentaire, dont les adeptes innovent le savoir-paraître en édictant la règle de l'assortiment des couleurs. Le vêtement politique de plus en plus porté est exhibé, outre les lieux habituels, dans les plates-formes de la calèche et du « car rapide ». Ces nouveaux moyens de locomotion, par lesquels s'accomplit l'entrée de l'indigène dans l'ère de la vitesse et se tonifie sa volonté de maîtrise de l'espace de la ville, s'incorporent à merveille dans l'architecture de la culture urbaine produite par les gens de la marge.

De part en part de notre propos sur Dakar et de ses habitants, on retrouve une histoire étalée sur une moyenne durée marquée par des évolutions lentes, d'accélération d'inclinaisons largement partagées des acteurs sociaux à (re)négocier et à (ré)inventer tout ce qui leur permet de faire triompher leurs ambitions. Il reste à voir dans quelle mesure peut-on conclure, pour la période post-coloniale, à la reproduction de ces tendances. Mais, ce qui reste essentiel c'est que le regard de l'historien soit jeté sur cette séquence de l'histoire de Dakar. On pense, entre autres points de mire aux projets sans lendemain de rénovation de la Médina, aux tentatives du pouvoir d'Etat senghorien de s'attaquer au rituel ostentatoire de la vie quotidienne des gens de la marge avec la condamnation de la danse lascive dite *arwatam* et la lutte contre les dépenses familiales de prestige, aux nouvelles formes de dispute de l'espace du centre-ville. En vérité, ce qui est posé dans ces mots de la fin c'est l'actualité, dans l'écriture du passé de la ville africaine et de son habitant, d'une plus grande prise en compte de ce qu'il est convenu d'appeler l'histoire du temps présent.

ANNEXES

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Document N° 1 : Circulaire ministérielle aux autorités administratives et techniques locales.

Pièce 1 : Note introductive

Objet : Présentation des projets d'habitat et de travaux d'édilité.

Pièces jointes : 5 annexes.

Un grand nombre de travaux d'habitat et d'édilité outre-mer sont financés par la métropole au moyen de crédits F.I.D.E.S. ou de prêts de la Caisse centrale de la France d'outre-mer.

L'octroi de ces fonds implique évidemment, de la part des organismes métropolitains chargés de leur attribution, un examen a priori des conditions prévues pour leur utilisation : celui des études préalables au stade de l'avant-projet.

Qu'il s'agisse de dossiers d'étude de programmes d'habitat proprement dit – qu'il s'agisse de projets de voirie, d'adduction d'eau, d'assainissement, d'électrification – les dossiers qui parviennent au Département à l'appui des demandes de crédits ou d'emprunts sont dans de nombreux cas insuffisants ou mal constitués.

Les projets présentés se limitent trop souvent à une description sommaire imprécise des travaux présentés, ils sont parfois cependant poussés sur certains points au stade l'exécution alors que c'est sous la forme d'avant-projets qu'ils doivent d'abord être présentés.

De toute façon, dans l'un et l'autre cas, bien rares sont ceux permettant d'apprécier le bien-fondé de la demande et d'assurer que les techniques proposées sont bien conformes aux règles de l'art, parfois même, les justifications des dispositions essentielles ne sont pas données.

D'une façon plus précise, les principaux reproches qu'on peut leur adresser sont de trois ordres :

1) Les explications apportées en vue du financement d'une tranche de réalisation omettent de placer cette opération partielle dans le cadre de l'opération d'ensemble.

Lorsqu'il s'agit d'une première tranche, l'opération d'ensemble doit être exposée en vue de son approbation. Lorsqu'il s'agit d'une tranche ultérieure, elle doit être au moins rappelée dans ses grandes lignes.

J'insiste sur l'impossibilité pour la métropole d'assurer successivement le financement d'ouvrages partiels, ne s'intégrant pas dans un projet d'ensemble convenablement étudié, même si pour la rédaction de certaines parties de ce projet d'ensemble il doit être fait appel à des sources locales de financement ;

2) La coordination entre l'opération projetée et d'autres opérations de nature différente mais connexes n'est pas mise en évidence.

Je pense ici, essentiellement, à la coordination indispensable entre les projets de voirie et ceux d'assainissement. Il arrive que les plans de voirie soient en contradiction avec les dispositions à prendre pour assurer l'assainissement de la zone intéressée. Bien entendu, on pourra toujours, ultérieurement, arranger les choses, mais en général moyennant des dispositions techniques peu satisfaisantes et parfois onéreuses.

Lors même qu'il s'agit d'étudier, par exemple, un projet d'adduction d'eau sous pression qui ne donne pas lieu aux mêmes sujétions que l'écoulement par gravité généralement prévu dans les ouvrages d'assainissement, la coordination des travaux avec ceux de voirie et d'assainissement doit cependant être mise en évidence. Il n'est pas admissible que l'on établisse une voie pour la défoncer trois mois plus tard afin d'y enterrer des canalisations ;

3) Les projets présentent en outre généralement d'autres insuffisances : défaut de données de base, absence de plans, évaluations incomplètes.

Or si l'étude a été conduite correctement, ces renseignements indispensables ont dû être rassemblés, et il en coûte peu de les faire figurer au dossier qui m'est soumis.

Les cinq documents annexés à la présente circulaire vous indiquent comment je recommande que soient constitués, en principe, les dossiers que vous m'adressez en vue du financement d'opérations :

- d'urbanisme et d'habitat ;
- de voirie ;
- d'assainissement ;
- d'adduction et de distribution d'eau ;
- d'électrification.

(Ils pourront d'ailleurs servir d'aide-mémoire pour l'établissement des avant-projets).

Chacun des documents annexes envisage trois cas :

- opération d'ensemble entièrement nouvelle ;
- tranche de réalisation dans le cadre d'une opération d'ensemble ;
- opération nouvelle réalisable en une seule tranche.

Il est possible que, dans certains cas, le problème ne se présentera pas exactement sous l'un des aspects décrits ci-dessus. Il appartiendra alors aux auteurs du projet de s'inspirer étroitement des indications données par ces documents, et de toutes façons de toujours situer exactement l'opération dans son cadre d'ensemble.

Afin d'éviter des demandes de renseignements complémentaires des délais de transmission, et en définitive des retards dans l'octroi des crédits ou des avances que vous sollicitez, je vous demande de bien vouloir veiller attentivement à l'observation des présentes recommandations.

Pour le Ministre et par délégation :

Le Chef du Cabinet,
P. Bussac.

Pour le Directeur des Travaux publics et p.o.,

Pour copie conforme :

Illisible.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Pièce 2 : Composition des dossiers techniques à joindre aux demandes de prêts pour réalisation de programmes d'habitat

I - CAS D'UNE OPERATION D'ENSEMBLE ENTIEREMENT NOUVELLE REALISABLE EN PLUSIEURS TRANCHES

A - Mémoire explicatif comportant :

1 - Exposé sur l'importance et le caractère social de la population à loger par l'opération envisagée.

Fixation du nombre de familles, de leur constitution et de leurs ressources moyennes.

2 - Programme des besoins en logements précisant les différentes catégories.

3 - Programme des besoins en bâtiments publics (écoles, dispensaires, marchés, postes, cultes...).

4 - Exposé succinct rappelant la nature et le montant des travaux d'édilité dans le cas où ils sont réalisés sur des crédits spéciaux et par un autre organisme que celui demandant le prêt avec, au besoin, référence au programme d'ensemble de l'agglomération.

5 - Exposé des principales caractéristiques de l'avant-projet et en particulier :

Surface totale du lotissement ;

Surface totale de la voirie ;

Surface des espaces libres et services publics ;

Densité d'occupation à l'hectare (en habitants et non en bâtiments) pour l'ensemble du lotissement ;

Schéma de financement : indication de l'origine des diverses ressources, leur échelonnement, leur affectation à telle ou telle tranche de travaux.

B - Documents techniques.

Plan de situation dans la ville au 1/10.000.

Esquisse de plan masse au 1/2.000 avec courbes de niveau.

Esquisse au 1/100 des différents types de logements avec note descriptive.

Eventuellement : esquisse des bâtiments publics (école, dispensaire, marché, poste) avec note descriptive.

Sous-dossier sommaire des travaux d'édilité (à demander au service technique chargé de leur réalisation) comportant :

VOIRIE :

Schéma de la voirie avec indication par teintes spéciales des artères de transit, des voies de desserte à circulation automobile et des voies piétonnières ;

Profils en travers types précisant la position des différents réseaux.

RESEAUX DIVERS :

Schéma d'adduction d'eau y compris le raccordement au réseau de l'agglomération ;
Schéma du réseau d'évacuation des eaux pluviales ;
Schéma du réseau d'évacuation des eaux usées ;
Schéma de l'électrification.

C - Estimations.

1. Estimation au mètre carré par type de logement.
2. Estimation au mètre carré de chaque bâtiment public.

II - CAS D'UNE TRANCHE D'UNE OPERATION D'ENSEMBLE

A. Mémoire explicatif comportant :

1. Exposé rappelant les grandes lignes du programme d'ensemble et précisant les caractéristiques de la tranche considérée ;

Fixation du nombre de familles à loger dans la tranche.

2. Programme des besoins en logements par catégories ;
3. Rappel du schéma du financement d'ensemble.

B - Documents techniques.

1. Plan de situation dans la ville au 1/10.000.
2. Plan masse d'ensemble au 1/2.000 parfaitement mis à jour en ce qui concerne les parties réalisées qui seront nettement différenciées par une teinte spéciale de la tranche projetée.
3. Documentation relative aux logements à adopter, soit par répétition des types déjà réalisés, soit présentation d'esquisses nouvelles.
5. Sous-dossier sommaire des travaux d'édilité relatifs à la tranche comportant les schémas permettant d'apprécier les prévisions de sa desserte en voirie, eau, assainissement, électricité.

C - Estimations.

1. Devis estimatif par type de logement.
2. Devis estimatif des bâtiments publics à réaliser dans la tranche.

III - CAS D'UNE OPERATION NOUVELLE REALISABLE EN UNE SEULE TRANCHE

Tous les renseignements figurant aux titres I et II ci-dessus devront être fournis en respectant la division A, B, C.

N.B. - Les échelles de plan indiquées sont souhaitables, mais il sera admis des échelles plus grandes ou plus petites dans la limite d'un rapport de 1 à 2.

Pièce 3 : Composition des dossiers techniques à joindre aux demandes de prêts ou de subventions pour réalisation de programmes d'établissement ou de réfection voies urbaines.

I - CAS D'UNE OPERATION D'ENSEMBLE ENTIEREMENT NOUVELLE REALISABLE EN PLUSIEURS TRANCHES

A. Mémoire explicatif comportant :

1. Exposé sur l'importance et la nécessité des travaux envisagés.
2. Description des voies existantes et renseignements sur :
 - a. Nature et état des plates-formes et des chaussées ;
 - b. Nature du sol et résultats éventuels d'essais ;
 - c. Etat de l'assainissement des plates-formes (fossés, drains, ouvrages d'évacuation d'eau, etc.) ;
 - d. Importance et nature de la circulation.
3. Exposé succinct sur les travaux d'assainissement et d'alimentation en eau en cours d'exécution ou projetés.
4. Schéma de financement (voir Annexe I).

B. Documents techniques.

1. Plan de situation dans la ville au 1/10.000 ou au 1/20.000.
2. Carte ou schéma d'ensemble au 1/2.000 avec courbes de niveau.
3. Profils en travers à réaliser.
4. Note descriptive indiquant notamment :
 - a. Techniques proposées ;
 - b. Nature et qualité des matériaux à utiliser.

C. Estimations.

Estimation sommaire au mètre carré de voie urbaine.

II - CAS D'UNE TRANCHE D'UNE OPERATION D'ENSEMBLE

A. Mémoire explicatif comportant :

1. Exposé rappelant les grandes lignes de l'opération d'ensemble et précisant la nature et l'importance des travaux envisagés pour la tranche considérée ;
2. Renseignement identiques à ceux demandés au paragraphe 1 ci-dessus, alinéas a,b,c,d, mais limités à la tranche considérée ;
3. Rappel du schéma de financement de l'ensemble.

B. Documents techniques.

1. Cartes ou schéma d'ensemble au 1/2.000 avec courbes de niveau mis à jour en ce qui concerne les parties réalisées qui seront nettement différenciées par une teinte spéciale de la tranche envisagée.

2. Profils en travers à réaliser.
3. Profils en long (pour voies importantes seulement).
4. Note descriptive rappelant les prévisions du dossier d'ensemble et donnant toutes précisions, en les justifiant, sur :
 - a. Les qualités des sols constituant les plates-formes et résultats éventuels d'essais de sols ;
 - b. La provenance et les qualités des matériaux et utiliser, avec résultats d'essais de sols ou à défaut références à des travaux semblables déjà exécutés ;
 - c. Les quantités de ces matériaux à mettre en oeuvre pour :
 - la sous-couche éventuelle ;
 - le corps de chaussée ;
 - les couches de surface (revêtements) ;
 - d. Les dispositions prévues pour l'assainissement des plates-formes ;
 - e. Le mode d'exécution des travaux projetés.
 - f. Estimations.
 1. Avant Mètre.
 2. Bordereau de prix unitaires avec justifications.
 3. Devis estimatif détaillé.

III - CAS D'UNE OPERATION NOUVELLE REALISABLE EN UNE SEULE TRANCHE.

Tous les renseignements figurant aux titres I et II ci-dessus devront être fournis en respectant la division A,B,C.

Pièce 4 : Composition des dossiers techniques d'avant-projet à joindre aux demandes de prêts ou de subventions pour l'exécution de travaux d'assainissement urbains.

I - CAS D'UNE OPERATION D'ENSEMBLE ENTIEREMENT NOUVELLEE REALISABLE EN PLUSIEURS TRANCHES

A. Mémoire explicatif comportant :

1. Renseignements démographiques :

Population actuelle ;

Si possible, renseignements sur la variations de la population depuis les 10 ou 20 dernières années ;

Population future prévue dans 20 ou 25 ans, densités de population (actuelles et futures) par zones.

2. Programme d'aménagement, comprenant :

- a. Le zoning ;
 - b. L'emplacement et l'importance des principaux établissements publics (hôpitaux, casernes, établissements de bains, abattoirs) et industriels, notamment ceux qui traitent des matières organiques (brasseries, tanneries, etc.).
3. Hydrographie locale, notamment régime des débits et niveaux des cours d'eau (crues et étiages), étendue et nature des zones inondables, étendues des mares ou-étangs, marées et courants marins, fluctuations des nappes souterraines au voisinages du sol.
4. Renseignements sur la situation existante :
- a. Ouvrages publics d'évacuation et éventuellement de traitement des effluents ;
 - b. Principales caractéristiques des ouvrages existants et, s'il y a lieu, leurs défauts et les améliorations prévues ;
 - c. Destination des eaux usées et matières fécales en provenance des habitations non raccordées à des ouvrages publics.
5. Justification du choix du type d'évacuateurs d'eaux pluviales (fossés à ciel ouvert, buses ou égouts ovoïdes enterrés).
6. Ouvrages annexes (regards, bouches d'égouts, bassins de dessablement, réservoirs de chasse, déversoirs d'orages, etc.).
7. Eventuellement, postes ou stations de relèvement.
8. Eventuellement, données d'ordre général concernant les installations de traitement (procédés de traitement prévus et justification du choix de ces procédés ; niveau des installations d'épuration, superficie approximative à réserver pour ces installations ; degrés de traitement à prévoir, éventuellement par étapes, selon les saisons ou le développement futur de l'agglomération, avec toutes justifications utiles.
9. S'il y a lieu, dispositions à prendre, provisoirement prévues, avec :

- a. S'il y a lieu, estimation comparative des différentes solutions possibles ;
- b. Propositions pour l'exécution des travaux par tranches successives, avec indication des zones ou îlots d'habitations desservis dans chaque tranche Mode de financement ;
- c. Montants correspondants des dépenses par habitant, dans l'hypothèse d'une réalisation totale et au cours des étapes éventuelles de réalisation.

II. Frais d'exploitation.

ANNEXES au mémoire explicatif.

1. Alimentation en eau potable existante et prévue, volume d'eau quotidien distribué (actuel et futur) en distinguant autant que possible la consommation des services de voirie.
2. Climat, vents dominants et pluviométrie.
3. Caractères du terrain à l'égard du ruissellement (nature des sols nus, des revêtements de chaussées et de trottoirs, végétation, superficies bâties, coefficients du ruissellement).
4. Eventuellement, résultats des mesures de débits dans les collecteurs existants pour des précipitations connues.

B. Documents techniques.

a. Dessins :

1. Plan de situation au 1/10.000 ou au 1/20.000 avec courbes de niveau, figurant les grandes lignes de l'avant-projet (zones, délimitation des bassins versants de l'agglomération et des bassins d'apport extérieurs, éventuellement zones à remblayer et indication des cotes de ces remblais, collecteurs principaux, station de relèvement et installation de traitement s'il y a lieu, exutoires.
2. Plan général du réseau avec courbes de niveau au 1/2.000 ou à défaut au 1/5.000 (un plan pour les eaux usées et un plan pour les eaux pluviales, dans le cas du système séparatif), sur lequel figureront les zones bâties, les principaux établissements publics et industriels et seront reportés les tracés :
 - a. Du périmètre d'agglomération ;
 - b. Des voies nouvelles prévues dans les zones d'extension ;
 - c. Des divers égouts existants et projetés, avec l'indication de leurs sections, cotes caractéristiques et pentes.
3. Plans et profils schématiques de remblaiement de certaines zones, s'il y a lieu.
4. Profils en long des collecteurs principaux.
5. Sections des collecteurs d'eaux pluviales prévus, et sections d'ouvrages anciens avec leurs modifications éventuelles.
6. Plans et profils des bassins de retenue, s'il y a lieu.

7. Dessins types des ouvrages annexes (regard de visite, réservoirs de chasse, bouches d'égouts, chambres de dessablement, etc.).
8. Schéma de raccordement d'un immeuble pour l'évacuation des eaux usées.
9. Plans et profils schématiques et descriptif sommaire des installations de relèvement et des installations de traitement projetées, s'il y a lieu.

b. Note de calculs :

1. Calcul des débits et sections avec exposé de la méthode et des formules employées ainsi que des données de base, accompagné d'un plan schématique donnant les éléments de calcul des débits. (La note de calculs précisera les conditions de réalisation de l'auto-curage.)
2. Eventuellement, calculs des bassins de retenue ;
3. Dans le cas d'un relèvement, calculs déterminant les caractéristiques à la date de la présentation du dossier, avec éventuellement les estimations par tranches successives de réalisation.

II. CAS D'UNE TRANCHE D'UNE OPERATION D'ENSEMBLE

A. Mémoire explicatif, rappelant les grandes lignes du programme d'ensemble et précisant les caractéristiques de la tranche considérée (voir le I, cas d'une opération d'ensemble).

B. Documents techniques.

a. Dessins :

1. Plan de situation au 1/10.000 ou au 1/20.000 de la tranche considérée, avec courbes de niveau et délimitation des bassins versants ;
2. Plan du réseau de la tranche considérée, avec courbes de niveau, au 1/2.000 ou à défaut au 1/5.000 (sur lequel seront reportés les égouts existants et projetés, avec l'indication de leurs sections, cotes, caractéristiques et pentes) ;

3, 4, 5, 6, 7, 8, 9. Comme dans le cas du paragraphe I (cas d'une opération d'ensemble.

b. Note de calculs :

1. 2., 3. Comme dans le cas du paragraphe I (cas d'une opération d'ensemble).

C. Estimation.

III. CAS D'UNE OPERATION NOUVELLE REALISABLE EN UNE SEULE TRANCHE

Tous les renseignements figurant aux titres I et II ci-dessus devront être fournis en respectant la division A, B, C.

Pièce 5 : Composition des dossiers techniques d'avant-projet à joindre aux demandes de prêts ou de subventions pour l'exécution de travaux d'adduction et distribution d'eau potable

I. CAS D'UNE OPERATION D'ENSEMBLE ENTIEREMENT NOUVELLE REALISABLE EN PLUSIEURS TRANCHES

A. Mémoire explicatif comportant :

1. Renseignements démographiques :

Population actuelle (européens, autochtones) ;

Si possible, renseignements sur les variations de la population depuis les 10 ou 20 dernières années ;

Population future prévue dans 20 ou 25 ans (européens, autochtones).

2. Besoins en eau actuels et futurs :

Besoins des particuliers (européens, autochtones) par habitant et par jour, en tenant compte du développement probable de la consommation par tête d'habitant ;

Besoins actuels et futurs des services publics ;

Besoins actuels et futurs des établissements de commerce et des industries, et éventuellement des installations portuaires et des navires.

3. Etat actuel de l'alimentation en eau.

4. Indications générales sur l'alimentation projetée, avec les caractéristiques des ouvrages à exécuter ou les améliorations à apporter aux ouvrages existants et les possibilités de réalisation par tranche.

5. Eventuellement, procédés de traitement et de stérilisation proposés, et justification du choix de ces procédés.

6. Récapitulation des dépenses de premier établissement prévues avec :

S'il y a lieu, estimation comparative des différentes solutions possibles, et indication des dépenses par tranches d'exécution. Mode de financement ;

Montants correspondants des dépenses par tête d'habitant, dans l'hypothèse d'une réalisation totale et au cours des étapes éventuelles de réalisation.

7. Compte prévisionnel d'exploitation, précisant la forme d'exploitation prévue et comportant :

Les diverses charges et dépense (y compris dépense d'entretien, et provision pour le renouvellement des installations) ;

Les prévisions de recettes.

ANNEXES au mémoire explicatif.

Rapport de géologue, éventuellement.

Résultats des jaugeages ou essais de débits des divers points d'eau utilisables (en particulier, mesures effectuées en fin de saison sèche).

Renseignements sur le régime du cours d'eau, s'il y a lieu (en particulier débit d'étiage, niveaux des plus basses eaux connues et des plus hautes eaux connues).

Renseignements sur la qualité de l'eau :

- a. Turbidité et coloration ;
- b. Bulletins d'analyses chimiques ;
- c. Bulletins d'analyses bactériologiques.

B. Documents techniques.

a. Dessins :

1. Plan de situation, représentant notamment les emplacements des points de captage, de la station de traitement et des stations de pompage éventuellement, des réservoirs, des canalisations principales ;
2. Plan général coté (de préférence avec courbes de niveau) de la localité à l'échelle de 1/2.000 ou au 1/5.000, sur lequel figureront les zones bâties et les principaux édifices publics, et seront reportés les tracés :
 - du périmètre d'agglomération ;
 - des voies nouvelles prévues dans les zones d'extension ;
 - des canalisations existantes et projetées, ainsi que des repères permettant d'identifier chaque noeud de canalisations.

(Les stations de traitement, de pompage ou relais de pompage, brise-charges, réservoirs, figureront également sur ce plan, s'ils sont compris dans ses limites, sinon des plans annexes seront fournis.)

3. Profils en long des canalisations principales, avec les lignes piézométriques.
4. Dessins d'ensemble et descriptif sommaire des ouvrages de captage, des ouvrages de traitement et de pompage éventuellement, des bâtiments, des réservoirs.

b. Note de calculs d'hydraulique :

1. Calculs déterminant le débit total prévu pour le réseau, ainsi que celui de chaque tronçon de canalisation du coefficient de pointe adopté. Un tableau indiquera pour chaque tronçon le diamètre, le débit, les pertes de charges, les cotes piézométriques amont et aval, l'altitude du sol et la pression restante au-dessus du sol à l'aval de chaque tronçon (sauf pour les réseaux de contexture simple, il sera joint à cette note de calculs, pour en faciliter la lecture, un plan schématique des canalisations portant l'indication des repères, des diamètres et des débits).
2. Vérification de diamètres pour le débit d'incendie.
3. Eventuellement, calculs déterminant la hauteur de refoulement et la puissance des groupes de pompage, le délit horaire et le diamètre de la canalisation de refoulement.

C. Estimations.

Détail estimatif des dépenses établi sur la base des conditions économiques à la date de la présentation du dossier, avec éventuellement les estimations par tranche successives d'exécution.

II. CAS D'UNE TRANCHE D'UNE OPERATION D'ENSEMBLE

A. Mémoire explicatif comportant :

1. Le rappel des grandes lignes du programme d'ensemble précisant les jaugeages ou essais de débits et les renseignements sur la qualité de l'eau ;
2. Les caractéristiques de la tranche considérée ;
3. La forme d'exploitation du service des eaux ;
4. Le compte prévisionnel d'exploitation.

B. Documents techniques.

a. Dessins :

1. Plan de situation de la tranche considérée ;
2. Plan coté (de préférence avec courbes de niveau) de la tranche considérée, au 1/2.000, sur lequel seront reportées les canalisations existantes et projetées ; 3 et 4. Comme dans le cas du paragraphe I (cas d'une opération d'ensemble).

b. Note de calculs d'hydraulique :

1. Calculs relatifs à chaque tronçon de canalisation (voir le 1, cas d'une opération d'ensemble).
- 2 et 3. Comme dans le cas du paragraphe I.

C. Estimation.

III. CAS D'UNE OPERATION NOUVELLE REALISABLE EN UNE SEULE TRANCHE

Tous les renseignements figurant aux titres I et II ci-dessus devront être fournis en respectant la division a-b-c.

Pièce 6 : Composition des dossiers techniques d'avant-projet à joindre aux demandes de prêts ou de subventions pour l'exécution de travaux d'électrification des centres urbains ou ruraux.

I CAS D'UNE OPERATION D'ENSEMBLE ENTIEREMENT NOUVELLE REALISABLE EN PLUSIEURS TRANCHES

A. Mémoire explicatif comportant :

1. Considérations générales :

Topographie du centre, altitude, conditions climatique (maxima absolus, moyenne des maxima et des minima, degrés hygrométriques correspondants).

2. Renseignements démographiques :

Populations autochtones et non autochtones (européens et assimilés) dénombrées au cours des deux derniers recensements -nombre de foyers de différentes natures (européens, fonctionnaires autochtones, autochtones aisés, autres) - prévisions d'accroissement dans les dix années à venir.

3. Activité économique actuelle et future.

4. Etat actuel de la distribution d'énergie électrique, secteur public, secteur privé.

5. Besoins en énergie au cours des cinq prochaines années : —

a. Eclairage et usages domestiques pour les particuliers :

b. Eclairage public ;

c. Services publics : hôpitaux, écoles, P.T.T. T.S.F., usine des eaux, etc. ;

d. Industries diverses ;

e. Hôtellerie ;

f. Courbe de charge, puissance de pointe.

6. Indications générales sur l'alimentation projetée :

Origine de l'énergie : raccordement sur ligne de transport passant à proximité, ou centrale autonome -dans ce cas, mode de production, choix de l'emplacement de la centrale ;

Mode d'exploitation adopté : partielle ou permanente ;

Tensions de répartition et de distribution.

7. Récapitulation des dépenses de premier établissement prévues avec :

S'il y a lieu, estimation comparative des différentes solutions possibles et indication des dépenses par tranches d'exécution. Mode de financement ;

Montants correspondants des dépenses par habitant, dans l'hypothèse d'une réalisation totale et au cours des étapes éventuelles de réalisation.

8. Compte prévisionnel d'exploitation :

Forme de l'exploitation ;

Energie consommée et produite ;

Diverses charges de personnel technique et administratif de combustible, d'entretien, d'amortissement technique et financier;

Prix de revient du Kwh ;

Etude de la tarification ;

Prévisions de recettes.

B. Documents techniques.

1. Etude technique de la centrale ou du poste de raccordement ;

Dispositions générales, projet et extension ;

Descriptif sommaire du génie civil ;

Dans le cas d'une centrale autonome ;

- groupes électrogènes ;
- auxiliaires et équipement mécanique ;
- équipement électrique.

2. Etude technique des réseaux haute tension et basse tension : ---

Structure des réseaux ;

Caractéristiques générales et description sommaire des ouvrages (lignes HT et BT, postes de transformation).

3. Plans :

Plan au 1/50 de la centrale ou du poste de raccordement ;

Schéma de principe des circuits électriques de la centrale ou du poste de raccordement ;

Dans le cas d'une centrale thermique autonome ; schéma des circuits auxiliaires (combustible, réfrigération...);

Plan au 1/2.000 (ou à la rigueur au 1/5.000 ou au 1/10.000 des réseaux HT et BT sur lequel devront figurer les rues, les principaux bâtiments publics ou administratifs à alimenter, les extensions futures prévues par les services de l'habitat et de l'urbanisme.

C. Estimations :

a. Centrale ou poste de raccordement ;

b. Réseaux haute et basse tension ;

c. Postes transformateurs ;

d. Eclairage public.

II CAS D'UNE TRANCHE D'UNE OPERATION D'ENSEMBLE

A. Mémoire explicatif.

Rappellera les grandes lignes du programme d'ensemble et précisera les caractéristiques de la tranche considérée. On fera ressortir les conditions de base qui ont pu subir des modifications depuis l'élaboration du projet initial.

Un nouveau compte prévisionnel d'exploitation sera présenté, basé sur les nouvelles conditions d'exploitation et les conditions économiques et sociales les plus récentes.

B. Documents techniques.

1. Etude technique des ouvrages subissant des modifications profondes.
2. Justification des possibilités techniques d'alimentation des ouvrages nouveaux par les ouvrages existants ou référence aux documents de l'opération d'ensemble, lorsque celle-ci a prévu l'opération de détail présentée.
3. Etude technique des extensions.
4. Plan des ouvrages modifiés.
5. Plan au 1/2.000 des extensions de réseau haute et basse tension.

C. Estimation.

III. CAS D'UNE OPERATION NOUVELLE REALISABLE EN UNE SEULE TRANCHE

Tous les renseignements figurant aux titres I et II ci-dessus devront être fournis en respectant la division A, B, C.

Document N° II : Dispositif législatif et réglementaire sur le foncier à Dakar et au Sénégal .

Nature du texte	Date de l'adoption	Objet	Observations
Traités sur la presqu'île du Cap-Vert	1764	concession de droits de domanialité au gouvernement français	textes controversés
Loi	8 juillet 1791	Enumérant comme propriétés nationales et relevant du domaine public les moyens militaires les moyens défensifs constitués par les esplanades et les ouvrages telles que les batteries.	
Loi	8/3/1810	Expropriation pour cause d'utilité publique	
Arrêté du gouv. du Sénégal	15/05/1837	Instituant l'impôt foncier dans la colonie du Sénégal et dépendances	Les articles 3 et 4 ne sont pas applicables à Dakar
Arrêté du gouv. du Sénégal	05/02/1848	<i>Idem.</i>	
Arrêté du gouv. du Sénégal	20/08/1849	<i>Idem.</i>	L'article 1 n'est pas applicable à Dakar
Décret	10/08/1853	fixant l'étendue et la nature des servitudes militaires	La promulgation est demandée en 1913 au moment de la constitution du domaine militaire
Décret	20/05/1857	portant sur les contrats, obligations, ventes ou achats	Ce texte place le Sénégal sous le régime du Code napoléonien
Arrêté du gouv. du Sénégal	01/06/1858	reconnaissance de la propriété indigène du sol	
Idem.	12/06/1858 puis 20 et 28/07/1858	alignement des rues et places publiques	L'interdiction de construire des édifices sans autorisation préalable est retenue
Idem.	20 et 28/07/1858		L'Etat s'attribue la domanialité des terrains compris dans le périmètre des cinquante pas géométriques

Plan	12/08/1858	portant sur les voies publiques acquises au village de Kayes	Limites des terrains appartenant à la voirie et implication de l'alignement des tapades sur les rues, sous peine de déguerpissement, sont des données qu'on retrouve dans les plans directeurs de 1858, 1872 et 1888
Arrêté du gouv. du Sénégal	12/08/1858	alignement des rues et places publiques	L'interdiction de construire des édifices sans autorisation préalable est retenue
Arrêté du gouv. du Sénégal	21/03 01/06/1859	et voir arrêtés du 20 et 28/07/1858	voir la même observation
Décision de la Commission de défense des Côtes	15/03/1860	énumération des places de guerre et autres points fortifiés appartenant aux zones de servitude militaire	Il s'agit, pour Dakar, des batteries du Nord, de l'Ouest de Bel Air
Arrêté du gouv. du Sénégal	28/02/1862	interdiction de vente de terrains dans les pays nouvellement annexés	
Idem.	01/07/1862	approbation du plan directeur de 1858	
Arrêté du gouv. du Sénégal	01/08/1863	abrogation de l'arrêté du 28/02/1862	
Arrêté du gouv. du Sénégal Idem.	10/08/1863	portant autorisation accordée aux indigènes d'aliéner leurs terrains	
Idem.	11/03/1865	portant concession de «terrains vagues» des pays nouvellement annexés à 10f l'hectare et imposition d'une redevance annuelle de 0,5f aux acquéreurs	Le gouverneur Faidherbe ambitionne d'instaurer le régime de la propriété privée
Idem	11/03/1870	obligation aux propriétaires d'immeubles à Dakar de produire des titres et places de leurs terrains	Cette procédure visait à faciliter l'identification des terrains à aliéner lors de la construction des quais de commerce
Traité	01/02/1871	annexion et intégration au domaine national des territoires du Cayor	
Arrêté du gouv. du Sénégal	29/12/1871	instituant l'impôt foncier dans colonie du Sénégal et dépendances	
Circulaire	09/03/1874	au sujet des officiers et fonctionnaires des	

ministérielle		colonies se livrant à la spéculation foncière et immobilière	
Arrêté du gouverneur Sénégal	du 15/05/1874	institution d'une commission de recensement des terrains de Dakar	
Idem.	30/07/1874	établissant, à compter du 01/01/1875, un impôt foncier de 4% sur les valeurs locatives des maisons sises à Dakar et portant identification des articles non applicables à Dakar des arrêtés des 15/05/1837 et 20/08/1849	
Idem.	31/05/1877	approbation du plan cadastral de la Commission de recensement de 1874.	
Décret (art. 33)	04/02/1879	disposant que le Conseil général peut statuer valablement sur les acquisitions, aliénations et échanges des propriétés mobilières et immobilières	
Arrêté du gouv. du Sénégal	19/04/1882	approbation du plan cadastral de la ville de Dakar dressé le 11/11/1876	
Dépêche ministérielle	29/06/1887	au sujet de la question de la propriété du sol	
Décret	16/02/1889	expropriation pour cause d'utilité publique	
Arrêté du gouv. du Sénégal	18/03/1889	promulgation du décret du 16/02/1889	
Idem.	23/08/1889	interdiction des ventes de terrain à Dakar et dans la presqu'île du Cap-Vert	
Idem.	07/09/1889	notification aux chefs de canton et de village du Cap-Vert de l'arrêté du 23/08/1889 et constitution d'une Commission des terrains de Dakar	Le Chef de la colonie peut accorder l'autorisation d'aliéner un terrain à condition que le conseil privé soit l'instance où la décision a été prise
Idem.	23/09/1889	modification de la commission des terrains de	

		Dakar	
Idem.	09/10/1889	interdiction de détruire, d'enlever ou de déplacer les poteaux indicatifs installés par la Commission des terrains chargés de l'identification des terrains à affecter à l'Etat	
Idem.	15/07/1896	nommant une commission chargée d'étudier les questions pendantes des terrains litigieux du 2e arrondissement	
Vœu de la Commission des terrains de Dakar	25/09/1896	accordant la possibilité d'acheter ou de vendre, à 0,20f le m ² , tout terrain contesté qui est situé en dehors de la zone des cinquante pas géométriques (81,20m) et se prononçant contre les concessions sur les terrains litigieux	
Décret	20/07/1900	portant constitution du domaine de l'Etat	L'article 01 stipule qu'il est constitué par les «terres vacantes et sans maître» et ordonne, en vertu de l'article 539 du Code civil portant classement de ce type de bien foncier, l'affectation au domaine public de l'Etat toute parcelle de terre relevant du domaine privé de ladite institution
Arrêté gouverneur du Sénégal	15/01/1902	autorisant les services militaires à occuper la partie du domaine public comprise entre le Cap Manuel et les Madeleines	
Idem.	28/03/1902	instituant une commission d'étude de «la répartition des terrains de Dakar entre les différents services qui doivent y être installés»	
	22/08/1902	constitution d'une commission chargée de la délimitation du domaine public dans le 2e arrondissement	
Idem.	26/05/1903	institution d'un service topographique en AOF	
Idem.	19/09/1903	portant sur l'établissement des plans	

		d'alignement pour la grande voirie	
Idem.	19/04/1904	instituant une commission chargée d'étudier le plan des voies à créer et des emplacements à affecter aux édifices publics à construire	
Idem.	07/06/0904	rapportant l'arrêté du 22/08/1902	
	22/08/1904	portant déclaration d'utilité publique l'ouverture et l'élargissement de voies appartenant à la grande voirie de la ville de Dakar (avenues dites de la République, de la Liberté, Gambetta et Faidherbe), approbation du plan d'alignement correspondant et adoption de dispositions accompagnatives du tracé des nouvelles voies ou relatives à l'évacuation des eaux pluviales	L'«évacuation de quartiers indigènes» a été décidée et appliquée : voir la décision du Gouverneur général de l'A.O.F du 18/12/1905
Décret	23/10/1904	portant, en ses articles 10 et 11, organisation du domaine de l'Etat et actualisant les limites fixées pour les terres dites inoccupées et le périmètre littoral dont la largeur est arrêtée à 250m	Ce texte abroge le décret du 20/07/1900, consacre la propriété indigène et la procédure de l'indemnisation appliquée en faveur des victimes d'une mesure d'expropriation pour cause d'utilité publique. En Tunisie, l'indemnisation a été fixée par la loi de 1885.
Arrêté du gouverneur général de l'AOF	09/03/1906	portant déclassement de «la portion de la zone de cent mètres réservée au domaine public le long du rivage de la mer, dans l'étendue d'une parcelle, située dans l'anse des Madeleines...» au profit de l'Etat et affectation de la dite zone à la Commune de Dakar en vue de l'établissement d'un abattoir avec parc à bestiaux et four incinérateur	Approbation par lettre ministérielle en date du 20/04/1906
Décret dit décret d'immatriculation	24/07/1906	portant, en ses articles 5, 58 et 65, sur les procédures d'immatriculation	
Arrêté du gouverneur général	01/09/1907 04/10/1907	attribution au service des Travaux publics des fonctions de conservation et de surveillance du	

de l'AOF		domaine privé	
Idem.	04/10/1907	déclassement d'un terrain du domaine public en vue de l'édification d'un nouveau cimetière musulman	
Jugement du Tribunal de 1ère inst. de Dakar siégeant en audience publique et extraordinaire	06/07/1911	prononçant «l'expropriation pour cause d'utilité publique des terrains situés dans la zone de 250 mètres autour de la tourelle de Bel-Air»	
Arrêté du Lieutenant-gouv. du Sénégal	01/09/1911	Affectation au domaine militaire d'un terrain situé près de la gare en bordure de l'avenue Gambetta et relevant du titre 20 et 589 du Livre foncier de Dakar-Gorée	Ce terrain doit abriter le magasin d'habillement de l'intendance militaire
Arrêté du gouv. Général de l'AOF	01/02/1912	affectant aux services militaires «en vue de l'installation d'un moulin à vent et d'une conduite reliant le puits foré sur ce terrain à la Pyrotechnie» d'un terrain de 400m ² situé au bord de la route de Ouakam et immatriculé sur le N° 125 du Livre foncier de Thiès et, ensuite, des terrains connus sous le nom de «Casernes et Camp des Madeleines II »	
Décret	16/08/1912	portant, en son article 2, attribution au bénéfice exclusif des indigènes des terrains grevés d'une affectation générale d'habitation	
Arrêté du gouv. Général de l'AOF	30/09/1912	autorisant les services militaires à occuper provisoirement un terrain situé près du camp des Madeleines I	Un champ d'entraînement en équitation est ainsi attribué au 6e Régiment d'artillerie coloniale (RAC)
Idem.	25/11/1912	institution d'une commission chargée de la constitution du domaine militaire de l'Etat	
Disposition du Conseil général	13/10/1913	relative au permis d'occuper	

Décret	09/03/1914	portant, en son article 2, modification de l'article 2 du décret du 16/08/1912	
Arrêtés du Lieutenant-gouv. du Sénégal	24 et 28/07 ; 13/08 ; 06/19 et 28/09/1914	ordonnant l'occupation de terrains non immatriculés nécessaires à la création de la Médina	
Idem.	22/11/1914	ordonnant l'occupation au nom de l'Etat de terrains compris dans une zone d'isolement de 100m de profondeur autour du «village» de la Médina	
Idem.	14/01/1915	accordant des indemnités d'expropriation aux propriétaires des terrains devant accueillir «le village de Médina »	
Jugement du Tribunal de 1ère instance de Dakar	30/01/1915	prononçant l'expropriation des terrains devant abriter «le village de Médina »	
Arrêté du Lieutenant-gouverneur du Sénégal	19/10/1915	ordonnant l'occupation au nom de l'Etat, pour agrandissement de la Médina ,des terrains non immatriculés situés en bordure du périmètre sud-est dudit village	
Convention du Jury spécial d'expropriation	29/03/1916	portant allocation d'indemnités d'expropriation aux propriétaires des terrains constitutifs du site de la Médina	
Décret	30/06/1916	autorisant l'imputation d'une somme de 194 242f aux dépenses d'acquisition de terrains en vu de la création de la Médina	
Loi dite Loi Blaise Diagne	29/09/1916	consacrant pour les natifs des Quatre Communes la possession foncière avec la disparition de la détention précaire du titre acquis en vertu de la «coutume» au profit des avantages offerts par la Loi française	

Arrêté Lieutenant- gouverneur Sénégal	du du	06/11/1916	fixant les limites territoriales du «village» de la Médina	
Décret		06/05/1918	instituant une zone de servitude <i>non aedificandi</i> entre la Médina et Dakar	
Arrêté gouverneur de l'A.O.F	du général	13/06/1918	promulguant le décret du 06/05/1918	
Idem.		13/06/1918	promulguant le décret du 6/05/1918	
Idem.		22/04/1919	portant affectation au Gouvernement général de l'A.O.F d'un terrain de 13ha, objet du titre foncier N° 185 du Livre foncier de Dakar Gorée , pour recevoir les pavillons de collections scientifiques et artistiques et un jardin public	Il s'agit du Musée de la place Tascher (actuelle place Soweto) attribué à l'IFAN

**Document N° III : Les victimes des expropriations pour cause d'utilité
publique (création de la Médina)**

Source : ANS, L 28, pièces N° 8-13 et 17, bordereaux

N° S 3 à 7

Identité des victimes	N° du titre foncier et nom du livre foncier	Date de la notification de l'expropriation	Surface du terrain exproprié
Buhan et Tesseire	762 et 763	30/01/1915	34,40 ares et 30,50 ares
Commune de Dakar	764		35,10 ares
B.L. Delpech (Poudrerie nationale de St-Médard en Jalles)	106 Thiès A-D	03/11/1915	
Joseph Delpech (Administrateur adjoint à Brazzaville , demeurant en France au N° 28 de la rue Caulet à Bordeaux			
Théophile Delpech (soldat au 4e Régiment des tirailleurs sénégalais (R.T.S) basé au camp des Madeleines II)	Idem.	16/10/1915	
Mme V. Delpech et enfants (Emile et Odette)	Idem.	Idem.	
Marie-Hélène Delpech	Idem.	14/10/1915	
Mme Marthe Maubert née Delpech	Idem.	Idem.	
Mme Virginie Gaziello née Delpech	Idem.	15/10/1915	
Mme Delpech	Idem.		1hap et 78,28 ares
Abdoulaye Diop	Réquisition N° vol. 2101		3ha et 26 ares
Cogna Mbaye	724 et 745		1ha,72 ares et 49 centiares, 1ha, 38 ares et 38 centiares
Penda Mbengue, Aminata Guèye et héritiers de Bakary Mbengue (décédé en mai 1914)	184 Thiès A.D		2ha,97 ares et 21 centiares
Evariste Guyot	189 Thiès A.D		72 ares et 87 centiares
Ibrahima Ndiaye	Réquisition N° vol. 1642		40 ares et 90 centiares
Mour Ndir	Réquisition N° vol. 2124		54 ares et 61 centiares

Abdou Ndoye	Réquisition N° vol 2104		30 ares et 36 centiares
Poux	9 Thiès A.D		6 ha,54 ares et 90 centiares
Madiène Thiaw	826 Thiès A.D		2 ha,78 ares et 28 centiares

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Document N° IV : Propriétaires à faire déguerpir de la zone d'isolement de Médina en 1919

Source : A.N°.S, 3G2-160, op. cit.

N°	Prénoms Nom	Nature des constructions	Date de construction	Nombre des constructions
1	Hann Matoufa Niang	Chaume	1919	1
2	Bounidiu Faye	Tuiles	1949	4
3	Barka Fall	"	1914	1
4	Daxem	"	1914	1
5	Tioro Ndiaye	Chaume	1917	1
6	Aminata Wada	"	"	1
7	Harfaï	Tuiles	1914	1
8	Marème Nianga	"	"	1
9	Massa Diop	"	"	1
10	Moussa Faye	Chaume	1914	1
11	Diabel Faye	"	1919	1
12	Momar Faye	Tuiles	1914	1
13	Diber Ndiaye	"	"	7
14	Calfa Diakhaté	"	"	1
15	Boulaye Cissé	"	"	2
16	Diak Sall	Chaume	"	1

Document N° V : Dispositions réglementaires relatives au savoir-vivre urbain

Arrêtés	Choses prohibées	Actes obligatoires
27/10/1875, du gouverneur A. Boutemps, sur la construction en paille dans la ville de Dakar	Construire en paille «dans le périmètre compris entre la batterie de Dakar, l'extrémité ouest de la Place Protêt et la mer, sur les côtés nord et sud de cette place»	enlèvement des cases existant dans la zone prohibée avant le 01/01/1877 et destruction de toutes les cases se dressant encore après le respect du délai des trois jours francs qui suivent la mise en demeure du service des Ponts et Chaussées
25/02/1889 du maire de Dakar, sur la police municipale (voir aussi l'arrêté du 29/09/1870 du gouverneur Valière sur la salubrité publique et la police de Dakar)	<ul style="list-style-type: none"> - Sécher peaux et poissons dans les espaces habités de l'intérieur de Dakar ; - laisser des ordures sur la voie publique ou sur les bords de la mer ; - se baigner nu et laisser nus les enfants dans les rues de Dakar ; - mendier dans et hors des domiciles, - battre des mains, du tam-tam, chanter dans les rues et s'y rassembler après neuf heures du soir sans l'autorisation du maire ; - piler le mil de 10h du soir à 4h du matin; - tirer des coups de feu ou des pièces d'artifice ; - battre des pagnes de 8h du soir à 4h du matin ; - construire de nouvelles paillotes 	<ul style="list-style-type: none"> - balayer avant 8h du matin la moitié de la rue ou des rues joignant la maison ou le terrain possédé ou occupé ; - nettoyer avant 8h du matin les cours des domiciles ; - jeter à la mer immondices, eaux stagnantes et autres ordures avant 8h du matin et après 6h du soir ; - clôturer les domiciles.
28/07/1889, du maire de Dakar		Eliminer dans le secteur de la rue Vincens (zone d'extension de la ville) les paillotes avant le 01/10/1889
11/07/1890, du maire de Dakar	Edification de nouvelles paillotes et de clôtures composées de «broussailles mortes»	
23/01/1897 du maire de Dakar	<ul style="list-style-type: none"> - Elever des porcs ; - laisser les animaux domestiques divaguer dans la ville ; - construire de nouvelles paillotes 	<ul style="list-style-type: none"> - balayer les rues, trottoirs et les cours des maisons ; - enlever les gadoues ; - évacuer les «eaux corrompues» et les

		immondices
25/05/1900, du maire de Dakar		Passer à la chaux l'intérieur et l'extérieur des cases en bois
27/10/1900, du maire de Dakar		- Maintenir la propreté de la ville ; - combler les dénivellations, les mares et les trous
25/11/1903, du maire de Dakar, portant application de l'arrêté du gouv. du Sénégal en date du 8/06/1903	Dépôt d'ordures dans l'étendue du territoire communal, sur les voies publiques et terrains vagues	- Clôture des terrains vagues ; - balayage des rues et places par les habitants sur une largeur de 5m devant leurs habitations ; - propreté des terrains clos, cours et passages ; - désherbage, incinération des déchets et désinfection des latrines publiques ; - comblement des puits non usagés ; - déclaration des animaux atteints de maladies contagieuses
03/02/1905, du maire de Dakar		Constitution d'eaux stagnantes
21/06/1905, du maire de Dakar	Construction de murs, toitures, clôtures en torchis, pisé, banco, carton bitumé, paillote, clayonnages, etc.	construction à soumettre à l'autorisation de l'autorité du maire ou de son intérimaire
15/11/1905, du maire de Dakar		Abattage des chiens errants
25/12/1908, du maire de Dakar	Jet d'aux insalubres et dépôt d'ordures sur la voie publique	

Document N° VI : Exemple d'un permis d'habiter

Source : A.N.S, P. 190, *op. cit.*, pièce N° 9

Gouvernement Général de l'Afrique Occidentale Française

Colonie du Sénégal

Permis d'habiter

Le Lieutenant-Gouverneur du Sénégal a autorisé, après avis de la Commission coloniale par décision du.....

le nommé à occuper le N°

du terrain domanial dénommé Médina inscrit au Livre Foncier de Dakar sous le N°

Les conditions de l'occupation sont indiquées au dos du présent permis.

Saint-Louis le.....19....

par le Lieutenant Gouverneur

du Sénégal ,

Enregistré au 1er bureau du Secrétariat Général

le.....19.. , N°

-- Document N° VII : Verso du permis d'habiter --

Source : A.N.S, p. 190, op. cit.

Le permis d'habiter ne confère au bénéficiaire qu'un droit d'habitat et d'usage à l'exclusion de tous autres droits de propriété.

Il ne pourra ni être vendu, ni cédé, ni donné à bail, *ou en gage**

La concession pendra fin :

1 Par le décès du bénéficiaire ;

2 Par sa condamnation à une peine afflictive et infamante. Dans les deux cas, le lot reviendra à l'Administration qui en disposera au profit d'un membre de la famille du précédent concessionnaire en tenant compte du degré de parenté et de la situation de famille des héritiers.

L'usager a la faculté d'élever des constructions de toute nature sur l'emplacement à lui désigné, -en se conformant aux règles de police, d'hygiène, de voirie et d'alignement édictés par l'Administration.

Le permis d'occuper ne pourra être révoqué que pour cause d'abandon par l'usager de la parcelle à lui affectée ou pour cause d'utilité publique.

Dans ce dernier cas, l'occupant aura droit à une indemnité de déguerpissement correspondante à la valeur de ses constructions et plantations.

Aucune redevance ne sera exigée de l'usager.

Le présent permis est dispensé du droit de timbre et de l'enregistrement.

*** (Disposition de la délibération du Conseil Général du 13 octobre 1913) Le terrain domanial de Médina étant destiné : l'habitation des seuls originaires de l'Afrique Occidentale Française , le bénéficiaire du présent ne pourra ni louer à d'autres qu'à des indigènes ni les... d'une façon permanente. Il ne pourra non plus s'en servir pour un usage commercial. Faute de se conformer à ces conditions il pourra après une mise en demeure se voir retirer son permis**

* addenda manuscrits

** inventions rayées à la main.

Document N° VIII : Correspondances administratives relatives à la création et à l'équipement du «village de Médina »

Source : A.N.S, P 190, op. cit., pièce N° 6.

Numéros, expéditeurs et destinataires	Dates d'expédition	Objet	Observations
Lettre N° 623 du maire de Dakar au gouverneur général de l'AOF	25/06/1914	soumettant les vœux du Comité local d'hygiène exprimés lors des réunions des 18 et 25/05/1914 au sujet de la «reconstruction du village indigène dans une zone nettement séparée des quartiers européens»	
Lettre N° 18060 du directeur des Finances au Délégué du Sénégal	27/06/1914	portant information de l'acceptation par le gouverneur général de l'AOF de la demande d'un crédit de 100 000f à prélever sur les fonds de la Caisse de réserve du Budget général. Crédit destiné à la reconstruction, selon les indications du Comité local d'hygiène, des habitations des indigènes qui ont été détruites lors de l'épidémie de peste	Une subvention de 100000f a été accordée à la ville de Dakar dans le but d'édifier des édicules et des réservoirs d'eau dans les quartiers indigènes
Note N° 419F de l'inspecteur général des Services sanitaires et médicaux au directeur des Finances	02/07/1914	retournant le dossier portant sur la reconstruction des paillotes dans une zone éloignée des quartiers européens	
Câblogramme N° 2060 du gouverneur général de l'AOF au ministre des Colonies	17/11/1914	portant affectation des sommes disponibles des emprunts de 65 et 100 millions à l'évacuation du village indigène de Dakar et à sa reconstruction	
Lettre N° 88G de l'inspecteur général des Services sanitaires et	07/08/1915	proposant la réalisation, dans les meilleurs délais, de travaux à la Médina en puisant	

médicaux au directeur des Finances		dans les fonds du crédit de 100 000f mis à la disposition de la commune par le gouverneur général William Ponty	
Lettre N° 848 du gouverneur général de l'AOF au lieutenant-gouverneur du Sénégal	15/08/1915	portant projet de paiement, sur le reliquat de 75 000f du crédit de 100 000f, des «allocations accordées aux indigènes pour indemnités» d'expropriation de terrains	
Lettre N° 927 A du gouverneur général de l'AOF au Délégué du Gouvernement du Sénégal	04/09/1915	autorisant le prélèvement, sur le reliquat de 75 000f non employé de la subvention de 100 000f accordée à la Mairie de Dakar en 1913, d'une somme de 5 000f pour combler les mares	
Lettre N° 9 du gouverneur général de l'AOF au lieutenant gouverneur du Sénégal	14/01/1916	invitant le Gouvernement du Sénégal à geler les projets relatifs à la Médina durant le déroulement de la guerre	
Lettre N° 445 du lieutenant-gouverneur du Sénégal au gouverneur général de l'AOF	04/04/1916	Lettre transmissive des pièces suivantes: - plan d'ensemble des terrains expropriés ; - liste des propriétaires expropriés avec indication des indemnités allouées ; - liste des propriétaires avec lesquels le contentieux a été réglé à l'amiable, avec indication des sommes convenues	
Lettre N° 548 du gouverneur général de l'AOF au ministre des Colonies	26/04/1916	informant du : - montant des indemnités d'expropriation : 194 242,30f ; - restant de l'allocation légale (410 757, 70f) à affecter aux travaux d'aménagement ultérieur de la Médina	Ces sommes sont déductibles de l'enveloppe budgétaire de 605 000f consacrée aux égouts des communes de Saint-Louis , Rufisque et Dakar. Enveloppe budgétaire faisant partie du fonds de 10 millions de francs destiné, selon la loi du 26/07/1912, à l'assainissement des dites communes

Lettre N° 565 du gouverneur général de l'AOF au Lieutenant-gouverneur du Sénégal	27/04/1916	«autorisant, sur le reliquat du crédit de 100 00f mis à la disposition du maire de Dakar, pour la construction d'une mosquée et autres travaux, le prélèvement d'une somme de 25 000f pour la mise en état de deux chemins donnant accès au village de Médina »	
--	------------	---	--

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Document N° IX : Texte de la pétition du 4 mai 1916

Source : ANS, 3G2-160, op. cit.

Dakar le 4 mai 1916

A Monsieur le Gouverneur Général
de l'Afrique Occidentale Française

Monsieur le Gouverneur Général,

Les soussignés, tous habitants de Dakar, nés dans cette commune viennent respectueusement soumettre leurs doléances à votre esprit de haute équité et de justice bienveillante.

A la suite de l'épidémie de peste qui sévit à Dakar en 1914, et qui fit tant de victimes parmi la population indigène, l'administration locale décide la création du village de Médina.

Cette décision ne fut pas sans nous causer une grande émotion ; il nous fallait en effet quitter l'endroit où nous étions nés ; où nos pères avaient vécu et étaient morts ; et où nous espérions rester nous-mêmes ; de plus à cette question toute de sentiment s'ajoutait celles d'intérêts ; pour tous ceux d'entre nous qui avec beaucoup de peine avaient pu réaliser les économies suffisantes pour leur permettre de construire une petite maison ou une baraque les abritant eux et leur famille, c'était la ruine. Il a bien été accordé des indemnités ; certaines ont même été encaissées par des indigènes qui n'ont pas déménagé, mais comme vous le savez Monsieur le Gouverneur Général, depuis douze ans on nous a fait changer quatre fois de place, à la suite de ces transferts successifs les matériaux provenant des démolitions de nos immeubles n'ont plus aucune valeur, et les indemnités qui nous ont été accordées loin de compenser le dommage qui nous a été causé.

Ce ne sont pas là des récriminations que nous vous adressons, Monsieur le Gouverneur Général, mais des éclaircissements que nous vous donnons sur la situation qui m'a été faite.

Malgré les gros sacrifices qu'entraînait notre transfert au nouveau village de Médina, la plus grande partie de la population léboue originaire de Dakar comprenant que l'administration n'agissait que dans le but d'assurer une plus grande sécurité aux indigènes qui étaient périodiquement victimes d'épidémies difficiles à combattre efficacement à cause des conditions lamentables d'hygiène dans lesquelles nous vivons, et aussi afin d'éviter que la ville et le port de Dakar ne subissent le contre-coup de ces épidémies qui entraînaient des mesures quaranténaires préjudiciables, aussi bien aux Européens qu'à nous mêmes, nous n'avons pas hésité à nous conformer aux instructions de l'administration et du service de santé.

Les premiers temps furent difficiles ; nous sommes arrivés dans un endroit où il nous fallut tout faire ; le vent amoncelait le sable sur les premières baraques que nous avons construites ; nous étions sans eau, sans abris et nous avons été livrés à nos propres moyens et à nos seules ressources.

A chacun de ces voyages à Dakar, Monsieur le Gouverneur Antonetti nous a toujours promis que l'administration ne nous oublierait pas et que bientôt elle pourvoierait à l'établissement de tout ce qui est nécessaire à notre nouvelle vie à savoir : Mosquée, routes d'accès, puits, école,

marché, moyen d'évacuation des ordures, dispensaires, poste de police etc., etc... Depuis bientôt deux ans, il n'a rien été fait ou à peu près.

A son arrivée dans la colonie, en février dernier, Monsieur le Gouverneur Cor, puis vint visiter le village de Médina en compagnie de Monsieur le Délégué, de Monsieur le Maire et de son premier adjoint, nous fit les mêmes promesses que son prédécesseur.

Nous avons appris que dans un de ses récents voyages à Dakar, Monsieur le Gouverneur Cor avait donné au Maire des instructions pour la mise à exécution prochaine des travaux de voies d'accès et de construction de la Mosquée.

Nous savons également que les fonds nécessaires à l'exécution de ces travaux sont à la Mairie et proviennent du reliquat d'une somme de 100 000 francs mise à la disposition de la Municipalité par Monsieur le Gouverneur Ponty.

Nous étions heureux du commencement de satisfaction qui nous était donné et qui nous prouvait que l'administration ne se désintéressait pas de notre sort.

Il paraît que nous nous trompions. Nous venons d'apprendre qu'à la suite d'une visite faite à Monsieur le Gouverneur Cor, le 28 ou le 29 avril, par un groupe d'indigènes de Dakar, (Les mêmes qui n'ont pas voulu se conformer aux prescriptions du service de santé et se sont, opposés par la force en août 1914 aux décisions du Gouverneur du Sénégal) la construction de la mosquée était supprimée. Cette nouvelle après les promesses successives qui nous ont été faites, nous a stupéfaits et nous a surtout profondément peiné.

Notre plus vif désir est de voir édifier avant tous autres travaux prévus, une Mosquée afin de nous permettre d'accomplir régulièrement nos exercices religieux, ce qui nous est actuellement impossible, tant à cause de l'éloignement de la Mosquée actuelle que de la mauvaise volonté qu'apportent les indigènes restés à nos anciens villages, à nous en laisser le libre accès.

Quoiqu'en aient dit ces derniers, aucun texte du Coran n'empêche la création d'une nouvelle mosquée.

Nous ne pouvons croire, Monsieur le Gouverneur général qu'une grosse partie de la population léboue, qui reconnaissant les motifs légitimes, invoqués par l'administration pour la création d'un centre indigène à Médina et malgré tous les sacrifices qui en étaient la conséquence, s'est de bonne grâce soumise à ses prescriptions, se voit maintenant privée des améliorations qui lui ont été promises par deux Gouverneurs ; il ne nous semble pas possible que l'administration qui jusqu'à présent a donné tant de preuves de sa sollicitude bienveillante à la population indigène, subisse l'influence de ceux qui se sont opposés par tous les moyens, illégaux ou autres, à l'exécution des mesures qu'elle préconisait ; cette sollicitude elle ne peut la retirer à ceux qui ont toujours fait preuve de soumission et de déférence envers l'autorité et se sont toujours appliqués en respectant ses actes à faire oeuvre de bons citoyens

Pour les raisons indiquées, plus haut, nous venons respectueusement, Monsieur le Gouverneur Général, faire appel à votre haute autorité et à votre extrême bienveillance pour, que vous donniez des ordres afin que les travaux prévus pour l'amélioration des conditions d'habitat du village de Médina soient exécutés le plus tôt possible en commençant par la Mosquée.

Confiants de votre équité, nous vous prions respectueusement d'agréer, Monsieur le Gouverneur Général, l'expression de notre très humble et très respectueux dévouement.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Document N° X : Liste des signataires de pétition du 4 mai 1916

Source : ANS, 3G2-160, Lettre N° 980 du Gouverneur Général par intérim aux ministres des Colonies en date du 18 juillet 1916.

N°	Prénoms & Nom	N°	Prénoms & Nom
1	Mbaye Diagne, maire indigène	34	Sousèfe Diagne
2	Alia Mbaye	35	Alleya Diagne
3	Mamadou Ndoye	36	Baye Diagne
4	Moussé Diop	37	Ibra Paye Diagne
5	Alyan Guèye	38	Dialisse Diagne
6	Abdou Ndiaye	39	Baytir Tiaouw
7	Alassane Ndoye	40	Amaté Kane
8	Omar Diop	41	Ibra Paye
9	Alsane Diagne	42	Selle Dour
10	Bakar Kane	43	Baye Gagn Diagne
11	Ola Faye	44	Madiagne Diagne
12	Mbaye Dième Diène	45	Guibril Mbaye Diagne
13	Alya Diène	46	Guibril Diagne
14	Modou Diagne	47	Ibra Ndiaye Guèye
15	Mamadou Lèye	48	Abdoulaye Diagne
16	Omar Cissé	49	Matalaubé Diagne
17	Moussé Mbaye Faye	50	Samba Wane
18	Boy Fall Diop	51	Ibra Diagne
19	Mamadou Mbaye N° 1	52	Massamba Diène Diagne
20	Madoune Mbaye N° 2	53	Thierno Mbaye
21	Diabèle Ciss	54	Gora Fall
22	Amadou Vali Diavare	55	Abdou Faye
23	Birame Sène	56	Ibrahima Sèye
24	Ibra Diop	57	Bilaly Diallo
25	Mbaye Moussé Ndiaye	58	Birama Sankharé
26	Mour Ndiaye	59	Moussa Diadiyi
27	Dirine Guèye	60	Ibra Bâ
28	Dirine Tiame	61	Momar Kandji
29	Sambita Diagne	62	Alhadji Mbaye Diagne
30	Asane Ciss	63	Mbar Diène
31	Yaga Ciss	64	Mamadou Diakhaté
32	Alya Faye	65	Ndiangan Diène
33	Segeg Faye Faye	66	Madiaw Fara Diaw
	Moda Sall		

N°	Prénoms & Nom		N°	Prénoms & Nom	
67	Maham	Sène	102	Abdoulaye	Sembène
68	Massane	Diaw	103	Salivouou	Ndoye
69	Duyeta	Daramé	104	Ibrahima	Silla
70	Natago	Bâ	105	Moumadou	Diop
71	Nihar Sèye	Niang	106	Amadou	Ndiaye
72	Momar	Niang	107	Abdoulaye	Ndoye
73	Meyssa	Niang	108	Moudou	Ndoye
74	Momar	Ndiaye	109	Atoumane	Ndiaye
75	Laobé	Diagne	110	Alassane	Diop
76	Gueth	Daigne	111	Maoun	Diaw
77	Yoro	Sow	112	Samba	Gayena
78	Samba	Touré	113	Aliou	Silla
79	Demlané	Gaye	114	Abdoulaye	Silla
80	Ousmane	Thiam	115	Amadou	Ndiaye
81	Mafatim	Seck	116	Matte	Diodia
82	Amadou Fall	Mbaye	117	Madawe	Mbaye
83	Amadou	Sèye	118	Mamadou	Moctar
84	Barka	Sow	119	Amadou	Sembène
85	Momar	Ndiaye	120	Arona	Diol
86	Amadou	Dia	121	Serin	Diagne
87	Andiaye	Niang	122	Abdoulaye	Diagne
88	Dialy	Guèye	123	Albouye	Lalie
89	Alpha	Diol	124	Aladi	Ndiaye
90	Serigne	Diagne	125	Moumadou Baye	Diop
91	Sam Diagne	Diop	126	Ibrahima	Niang
92	Boubou	Diop	127	Moussa	Tiaw
93	Amadou	Ly	128	Mayoro	Ndiaye
94	Amadou	Ly	129	Moustapha	Diop
95	Boubou	Ly	130	Abdoucougian	Diaw
96	Fara	Diol	131	Moustaf	Diop
97	Ibra	Diop	132	Masarin	Niage
98	Moumate	Diouf	133	Moussa	Ndoye
99	Moumar	Ndoye	134	Ibra Ndiaye	Diop
100	Diaga	Ndoye	135	Masilla	Diop
101	Amadou	Sembène			

Document N° XI : Membres du Comité de patronage de la Mosquée de la Médina

Source : ANS, 3G2-160, op. cit.

N° d'ordre	Prénoms & Nom	Statut	Fonction dans le Comité
1	Al Hadj Mamadou Lamine Diène	Imam désigné	Président
2	Mamadou Moktar Diop	Imam adjoint	Vice
3	Mbaye Diagne	Maire indigène de Médina	Président
4	Alpha Diol	ancien chef de Dakar	Membre
5	Alia Mbaye	notable musulman	"
6	Mokar Thiaw	"	"
7	Gorgui Diop	"	"
8	Alia Diagne	"	"
9	Maïtir Tiaw	"	"
10	Madiagne Diagne	"	"
11	Guibril Diagne	"	"
12	Ibra Ndiaye Guèye	"	"
13	Ibra Wad	"	"
14	Amadou Sembène	"	"
15	Diogou Diène	"	"

Document N° XII : Les délégués de quartier des Lebu de Dakar en 1917

Source : ANS, 3G2-157, op. cit

Quartier de regroupement	Délégué
Cerif	Alia Diagne
Hok	Gomarou Guèye
Ceddeem	Médoune Mbengue
Mbot	Mbaye Paka Paye
Guy Salaan	Seyni Dione
Kaay Biram Coddu	Atoumane Mbengue
Jekko	Omar Paye
Sancaba	Mbaye Diagne
Bakenta	Alié Mbaye
NGaraaf	Madiagne Diagne
Yaxajëf	Mbaye Ndiaye

CODESRIA - BIBLIOTHÈQUE

Document N° XIII : Répartition par appartenance ethnique de la population de Dakar , d'après les résultats du recensement de 1914

Source : ANS, 3G2-157, op. cit., Lettre et annexes du Délégué du Gouvernement du Sénégal au gouverneur général de l'AOF en date du 28 septembre 1917.

Groupe ethnique	Poids démographique
Lebu	4920
Tukulër	5612
Soninke	2900
Bambara ? Malinke et Xasonkhe	4163
Wolof	1216
Serer	72
Portugais	372
Syrien	168

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

**Document N° XIV : Délégués des groupements ethniques allochtones en
1917**

Source : ANS, 3G2-157, op. cit.

Groupe ethnique	Nombre de délégués	Identité du délégué	«Mandants»
Tukulër	3	Oumar Kane Raffenel Aly Bâ des Abattoirs Ahmadou Siré Tall , Commerçant, rue Commerçant, quartier Tailleur, rue Vincens	Migrants du Lawo Migrants du Toro et du Bundu Migrants du Ngenar et du Bossea
Soninke	2	Mody Ndiaye Blanchot Kandé SY mécanicien du St-Louis (DSL) Employé, 5 rue Commerçant, ex- Dakar-	Migrants du Gajaaga
Xaasonkke	2	Mamadou Diallo de Thiong Tounka Goutia Konaté rue Félix Faure Matelassier, rue Marchand de pagnes,	Xaaso
Wolof	1 titulaire 8 suppléants	Ballo Seck Raffenel Madiaw Fara Diaw Mata Bâ Ahmadou Mbaye Facouna Yaté Ngom Boli Diop El Hadj Masekh Sow Blanchot Serigne Ndao Abdou Diop Maître Boulanger, 7 rue Infirmier-chef au DSL Employé de commerce Commerçant Maître menuisier Maître maçon Commerçant, rue Commerçant Maçon	Migrants de Saint- Louis Migrants du Waalo du Kajor et du Jolof
Syriens	6	Joseph Ganamet Rachid Jaouiche Salim Abdo Saïd Gandour Charaf Hassan Hyjazi Commerçant " " " "	Migrants de confession catholique (maronites) Migrants de confession musulmane

Document N° XV : Déguerpissements de la période post-coloniale

Source : Mouhamadou Niang, «La restructuration des quartiers spontanés de Dakar . Exemple du projet de Dalifort ». Dakar UCAD, 1991 p. 27, 179p + 13 p. annexes [Mémoire de Maîtrise, Géographie], op. cit., p. 27

Années	Quartiers déguerpis	Implantations faites sur leur site
1960-1961	Baye Gayndé Ndondy	Lotissements HLM1 et 2 Place du Monument de l'Indépendance
1963	Diacksao Aïnuman Baye Gaïndé	Lycée Kennedy Lotissement Sicap Amitié II Lotissements HLM III et IV
1970-1971	Alminko Daroukhane Kip Koko	de police dit camp Abdou Diassé du ministère de l'Intérieur Idem
1972	Angle Mousse Nimzatt	Lotissement HLM Angle Mousse Lotissement HLM Nimzatt

CODESRIA - BIBLIOTHÈQUE

**Document N° XVI : Annonce locale de l'appel d'offre pour la construction
de 140 logements économiques à la Zone A**

Source : A.N.S, 4P3008, op. cit.

Direction Général des Travaux Publics
STAGD

Avis de concours pour la construction de logements économiques à Dakar et pour l'aménagement d'un lotissement de 140 logements en Zone A de la Presqu'île du Cap-Vert .

Un concours pour la construction de logements économiques à Dakar et pour l'aménagement d'un lotissement de 140 logements en Zone A de la Presqu'île du Cap-Vert est ouvert entre Entrepreneurs des Travaux Publics ou de Bâtiments.

Le Devis Programme et les autres pièces du Concours peuvent être consultés :

- au Service Temporaire d'Aménagement du Plus Grand Dakar à Dakar-Fann ;
- au Syndicat des Entrepreneurs, rue Joris à Dakar ;
- à l'Agence de l'A.O.F, 159, Boulevard Haussmann à Paris ;
- à la Direction Générale des Travaux Publics du Maroc à Rabat ;
- à la Direction Générale des Travaux Publics de la Côte d'Ivoire à Abidjan ;
- à la Direction Générale des Travaux de la Guinée à Conakry ;

Le cautionnement provisoire est fixé à un million de francs CFA.

Les offres devront être adressées au chef du Service Temporaire d'Aménagement du Plus Grand Dakar à Dakar-Fann, de façon à lui parvenir au plus tard le 1er mai 1950, avant 17 heures.

Les clauses en Conditions Générales imposés aux Entrepreneurs dans les Territoires d'Outre-Mer, arrêtées le 16 octobre 1946, par le Ministre de la France d'Outre-Mer, et notamment l'article 5, sont applicables au présent concours.

Le Chef du STADG

Signé : M. Lescanne

**Document N° XVII : Correspondance relative au lotissement de la zone A
(secteur A) portant publication d'un appel d'offres pour la construction de
140 logements économiques**

Source : A.N.S, 4P3008, op. cit.

29 mars 1950

L'Administrateur en chef des Colonies délégué à Paris
du Haut Commissaire de la République en A.O.F

A

- Monsieur le Directeur des "Marchés coloniaux"
- 190 Bld. Haussmann
- Monsieur le Directeur du "Génie civil"
- 5 rue Jules Lefebvre
- Monsieur le Directeur du "Moniteur des Travaux Publics"
- 23 rue de Chateaudun
- Monsieur le Directeur du Journal "Le Bâtiment"
- 8 Quai de Gesvres

Paris

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir insérer dans le premier numéro à paraître de votre publication l'avis de concours ci-après :

Un concours pour la construction de logements économiques à Dakar et pour l'aménagement d'un lotissement de 140 logements en Zone A de la Presqu'île du Cap-Vert est ouvert aux Entrepreneurs des Travaux Publics ou de Bâtiments.

Le Devis Programme en les autres pièces du Concours peuvent être consultés :

- 1) - à l'agence de l'A.O.F, 159 Bld Haussmann à Paris ;
- 2) - à la Direction Générale des Travaux Publics du Maroc à Rabat.

Le cautionnement provisoire est fixé à un million de francs CFA.

Les offres devront être adressées au Chef du Service temporaire d'Aménagement du Plus Grand Dakar à Dakar-Fann de façon à lui parvenir au plus tard le 1er Mai 1950 avant 17 heures.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

Signé : J. Goujon

Document N° XVIII : Chefs des villages de Dakar en 1896

Source : ANS, 3G2-156, op. cit., pétition du 20 août 1896

N° d'ordre	Village	Prénoms, nom
1	Sancaba	Moussé Yesse Diagne
2	Hok	Médoune Diène
3	Ceddem	Ibra Benga
4	Yaxajëf	Diène Dalo
5	Jekko	Alassane Nianga
6	Kaay	Ousmane Diène
7	Kaay Gey	Modoune Gaye
8	Mbot	Diaraf Paye
9	Guy Salaan	Demba Marie
10	Ceriiñ	Matar Ndoye
11	Ngaraaf	Matar Ndiaye
12	Kaay Kaw	Seusène Benga

CODESRIA - BIBLIOTHÈQUE

Document N° XIX : Des quartiers dits indigènes de Dakar en 1920 : sites ancien et nouveau), (proto)peuplement et apport migratoire

Source : ANS, H22, rapport, s.l.n.d p. 385

Quartiers	Délimitation /Rues et Avenues	Peuplement
Kaay findew et Kaay Usmaan Jeen	Avenues Faidherbe et Gambetta , route de Bel Air	Lebu autrefois logés sur le site de l'unité de gendarmerie basée à la rue de Thiong
Parc à fourrages	Au Nord des deux avenues susnommées	Kajooriens sous les ordres de Madiaw Diop)
Ngaraaf	Avenue Faidherbe et rues de Thiès, Raffenel et Blanchot	quelques Lebu et beaucoup de migrants
Jekko	Rues de Thiès, Sandiniéry , Blanchot et Avenue Gambetta	Lebu
Mbot	Rue Sandinière, Boulevard National Avenue Gambetta , Rue Blanchot	" "
Yaxajëf	Avenues Gambetta et Jaureguiberry, rues Grasland, Route de Bel-Air	" "
Ceddem	Avenue Jauriguiberry, rues de Thiong , et Paul Holle	" "
Hok	Boulevard National prolongé, avenues de la République et Gambetta	" "
Guy Salaan	Rue Carnot, avenues de la République et Gambette, Rue Raffenel	Migrants fixés à Dakar
Guy Maryama	Rue Victor Hugo , avenues de la Liberté et de la République	"
Kajel	Rues Raffenel et Carnot, avenues Roume et de la République	"
Ancien Sancaba	Allées Canard, Boulevard National, rues Escarfait et Vincens	Evacué en 1914

Document N° XX : Matériaux de construction en 1916

Source : ANS, P.,191, pièces portant les N° 17 et 34

Matériaux	Quantité	Prix de l'unité
Béton de latérite	1m ³	50f
Béton armé	1m ³	300f
Charpente pitchpin	1m	300f
Chevron pitchpin	1m	2f
Chevron sapin	1m	2f
Porte et fenêtre vitrées	1m ²	25f
Porte pleine	1m ²	25f
Porte et fenêtre persiennées	1m ²	30f
Tuile	1m ²	7,5f
Peinture	1m ²	1,5f
Carreau verre 1/2 double	1m ²	20f
Chaux teintée pour badigeonnage	1m ²	0,50f
Serrure bec de canne	1 unité	6f
Serrure pour porte	1 unité	9f
Crémone	1 unité	5f
Pommelle de fer 30/6	1 unité	1,5f

CODESRIA - BIBLIOTHÈQUE

Document N° XXII : Exemple d'une «Autorisation d'occuper à titre précaire, d'un terrain sis dans le village de Médina (Arrêté du 24 novembre 1934)»

**Gouvernement général
de
l'Afrique Occidentale
Française**

Délégation de Dakar

**Village de Médina
N° 17 105**

Le sieur..... est autorisé à occuper, à titre précaire, la parcelle de terrain désignée sous le N° 2488 du plan de 1932/34.....(quartier Gouye Mariama Cf. répertoire par parcelle) Un délai de un mois lui est accordé pour clôturer et entreprendre les travaux de construction. Faute par lui de se conformer à cette clause, il sera déchu de son droit d'occupation sans pouvoir prétendre à aucune indemnité, en sera de même si les travaux commencés sont interrompus pendant trente jours consécutifs ou s'ils ne sont pas achevés dans les trois mois suivant l'autorisation. La présente autorisation ne peut être cédée. Toute construction en dur nécessite, avant le commencement des travaux, une demande d'alignement.

Dakar-Médina , le 15 juillet 1937

Par autorisation de l'Administrateur en Chef des Colonies,
Délégué du Gouverneur du Sénégal à Dakar

L'Adjoint au Délégué

Signé

Pour copie conforme

P. le N° 3008

Dakar , le 3 décembre 1936

Le Délégué du Gouverneur du Sénégal ,

P.O

Le Chef du Bureau AG. ADO

Signature

Cachet

Document N° XXIII : Le corps féminin vu par les Européens

Source : Ada Martinkus-Zemp, op. cit.

Parties du corps	Descriptions recensées
Lèvre	gercées, épaisses
Bouches	entonnoir
Dents	grains de riz
Peau	merveilleuse, peau de satin grain pur, satin bronzé
Fesses	rondes, rebondies, croupe charrue, croupe somptueuse, croupe et hanches magnifiquement développées
Seins	hauts et fermes, pleins et fermes, hauts et presque pointus, avec "deux forts points couleur de safran", seins en forme de citron, seins royaux
Corps dans son ensemble	sculptural, si bien sculptée, une «statue de bronze», des «chairs pleines», des «formes rebondies», des «formes courbes»

Annexe N° XXII : Berceuse wolof chantée à Dakar dans les années 1930

Source : Béart, Charles, op. cit., pp. 63-65

<i>Texte Wolof</i>	<i>Traduction</i>
<i>Isa Njaay nopil danga rewoo</i> pleurer et de	Issa Ndiaye, mon garçon, tu dois cesser de jouer à l'enfant gâté
<i>Sa baay dafa xiif</i>	Ton père a faim, je me
<i>Madiko talal cere lay</i> couscous	mets à son service en lui donnant à manger du
<i>Isa Njaay nopil danga rew</i> de	Issa Njaay, mon garçon, tu dois cesser de pleurer et jouer à l'enfant gâté. (Proposition de l'auteur de la présente thèse)

(Texte enregistré par C. Béart à la Médina en juin-juillet 1938)

Annexe-N° XXIV : Le *Bak* d'Abdourahmane Ndiaye-dit Falang

Texte en Wolof

Traduction

*Massamba Mberi Ndaw Bi di ras, bi di
Falang*

Da koy raggal

Lo falang falang ma dikk

So wede li ma wax

Lacc ko Mbex Ndoy Jokul

Ñaari kuy ñu felxo ci mbalka.

Naan fa du yombë

Te ñaari mbër bu ñu fenxo ci gew

Da ñuy njugarelë

*Te man Falang kuma janol ci lamb
Yobu sa bayre*

*Lajma yaw na ma def ak Ngoor Kooku
dama ni sëx sa geñaga*

Gutumbay ko Lamba ja tas

Cuur kor Birama, kor Ngoor

*Xam nga ku ma ci tasel dumala Ñari
jongama yafal*

Di ma maay ca ndaala ndox, may naan

*Fuma galaxndiku tur, ndaw lu fa jaar
do yooy,*

*Ñu jappal ma Ñaari kuy, ne ko
fapit be xolwa dok*

Cuur !

Saani ma fuki sor ak ñaar

Ni ma gembul be lamb taas

Ñu di ma sol ni gamba lem

Te du ñu ma ligey lo len

Xana nelaw

Cey mbërum bura neex

Badolo du ko dek

« Massamba Mberi Ndaw, Je balance une main et frappe avec l'autre.

Si tu ne me crois pas, libre à toi d'interroger Mbekhe Ndoye Diokul

Quand deux taureaux s'affrontent à l'abreuvoir, il ne sera pas facile de s'y désaltérer.

Et quand deux ténors de l'arène de lutte s'affrontent dans de l'arène il y a du beau spectacle.

Moi Falang, mon challenger qui est toujours défait, perd inévitablement son prestige. Je fonce chaque fois sur lui, même s'il continue à battre retraite. Pour t'en convaincre, tu es libre de m'interroger sur le traitement que j'ai fait subir à Ngoor. J'ai saisi son ceinturon avant de le défaire prestement et de signer ainsi la fin du combat.

Valeureux Birama, Valeureux Ngor , Ce sont deux lutteurs que je terrasse facilement. Moi l'homme nourri et désaltéré par mes deux belles épouses, la terre mouillée par l'eau de rinçage de ma bouche met à l'abri du rachitisme tout enfant qui la foule. On me rassasie en immolant deux bœufs avant de me remettre douze pagnes à ceindre autour des reins jusqu'à la fin des joutes.

Je suis repu comme une outre de miel, exempté de tout travail et libre de dormir sans retenue.

Que de délices sont rattachés au statut de lutteur-roi, celui que redoute le roturier qui veut devenir champion de lutte» [Proposition de l'auteur de la présente thèse

(Source : Ndoye, M.Mbengue, op. cit., pp. 120-122)

**Document N° XXV : Lettre d'amour datée de 1953 de "Yul Brynner"
à Safi, son premier amour**

Source : Nafissatou Diallo, op. cit., pp. 85-86.

«Mademoiselle,

Mon cœur ne peut plus garder son secret, j'ai beau le taire, il finira par m'étouffer. Je vous aime. Je vous ai aimée dès l'instant où je vous ai vue à la plage. Je n'osais vous l'écrire de peur de paraître ridicule. En effet, que serait pour vous un pauvre lycéen à la place de ces étudiants¹⁵⁸² qui font la pluie et le beau temps dans votre établissement¹⁵⁸³ ? Pour moi l'amour ne doit pas avoir de préjugés. Intelligente comme je vous imagine, vous devez partager cet avis. Soyez charitable ; je vous attendrai jeudi au jardin du Grand-Conseil.

Si vous venez, je serai l'homme le plus heureux des hommes, votre absence me plongerait dans une profonde douleur».

¹⁵⁸² de Dakar .

¹⁵⁸³ Collège des jeunes filles.

Document N° XXVI : La filière de la dibiterie

Source : Pape Ndiaye, op. cit., p. 8

1 - Localisation et appellation d'un exemple de grill room

Quartier du Grand Dakar dit de «Niary Tally».

«Chez Baye Mbarick Fall», sise à la parcelle N° 760, Usine Niary Tally.»

2 - Extrait de la biographie de Baye Mbarrick Fall faite par l'enquêteur susnommé

«Baye Mbarrick Fall est né en 1922 à Guet-Ndar , dans la ville de Saint-Louis . C'est un Sénégalais bon teint, que ses origines maures n'obligent pas à porter un «Thiaya» et un turban. Il en a certes gardé un léger accent. Très jeune, à peine âgé de 15 ans, Baye Mbarrick Fall débarque un beau jour à Dakar , en quête de travail. Il erre à travers les rues de la capitale. Pour survivre, il se met à pêcher et à vendre du poisson. Puis il se fait mécanicien. Il travaille aussi comme ouvrier dans plusieurs usines. Plus d'une fois, pris de découragement, il retourne à Saint-Louis avec l'intention d'y rester. Mais c'est plus fort que lui : il sait que son avenir se trouve à Dakar. Il finit par décider de choisir un métier qui est en accord avec ses origines maures, traditionnellement éleveurs. C'est ainsi qu'il décide de s'investir dans le commerce de la viande grillée, la «dibiterie».»

3 - Extraits du récit de Baye Mbarrick Fall reproduit par l'enquêteur sus nommé

«Au début, je n'avait que 1 305 frcs, comme fonds de roulement. C'était en 1946, année durant laquelle je me suis installé définitivement ici à Niary Tally. Et bien avant cela, il y avait un certain Malal qui fut le premier à s'installer dans la «dibiterie». Ce Malal-là, avait son commerce du côté de la cité police, sur l'avenue Malick Sy. Je lui ai emboîté le pas en 1946. Et après vint un certain «Dollar» qui avait installé sa dibiterie» aux abattoirs municipaux, avant de se retrouver au cœur de la Médina . Il y est jusqu'à nos jours. A l'époque, ce commerce était rentable et rapportait gros. Car nous n'étions pas nombreux. Et les dibiteries se comptaient. Le mouton coûtait entre 800frs et 1200frs CFA. De notre côté, nous avions du mal à satisfaire tous nos clients, car la demande dépassait largement l'offre. Ce qui m'avait obligé à rappeler à ma clientèle dès l'entrée de ma boutiques, sur une pancarte : «kou yeekh niakk»»

Document N° XXVII : Airs de gumbe sur l'infidélité

Source : Ousmane Socé Diop, *op. cit.*, p.115

Chanson N° 1

Texte en Wolof

Traduction

«Eye Adina ! (bis)

Oh ! le siècle(bis)

Gori tège en saye saye là ! (bis)
polissons ! (bis)

Les hommes d'aujourd'hui, quels

Am diabar ame saye dôme,

Avoir femme et enfants

Am sa tioro bokhale ! (bis)

Avoir maîtresse en cachette ! (bis)»

Chanson N° 2

Texte en Wolof

Traduction

«Eye adina ! (bis)

«Oh ! Le siècle !

Digueni tège saye saye là –
polissonnes !

Les jeunes femme d'aujourd'hui, quelles

Am dieukeur, am saye dôme,

Avoir mari et enfants

Am sa far it bokhale !»

Avoir amant en cachette !»

**Document N° XXVIII : La textes conjuratoires déclamés par les jatkat
de simb**

Source : Daouda Demba Dramé, *op. cit.*, p.85

1 - *Version N° 1*

a- *Texte en Wolof*

b - *Traduction*

«Salaali Mamadu, wa laali Mamadu,
Mahomet !

«Bénissez Mahomet ! Bénissez

Dikkum, dakkum, sabab jinne,

Vous compagnons des djinn,

Wa laali jinne dana saare,

j'ai déjà terrassé

Gubogu Gumaan Njoogu

Goubogou Gouman Ndiogou. _

xaafu xaaf, xabla bayti
du temple

Par la montagne d'Aaf, par la direction

Ture Bube, Bube Ture,

divin, Touré Boubé, Boubé Touré,

Balama xami gaynde nag jappal ma diw.
lion tant que tu
tel».

Je ne te prendrai pas pour un vrai
n'auras pas rattrapé un

2 - *Version N° 2*

a - *Texte en Wolof*

b - *Traduction (par nous)*

Yaay gaynde, yaay gayndé,

«Toi l'Altesse des lions(bis),

gaynde, bañ na kuy dam yax.
briseurs d'os.

Toi le lion, je n'aime pas les

Farit waay farit,

Crac et encore crac !

gaynde bañ na kuy saam lam lame
de la viande.

Toi le lion, je n'aime pas la mise en tas

Farit waay farit,

Crac et encore crac !»

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Document N° XXVIV : Lettre de protestation d'entrepreneurs de spectacles

Source : Daouda Demba Dramé, op. cit., p.70.

«Monsieur Le Délégué

Au nom de tous mes collègues entrepreneurs de spectacles patentés (luttons indigènes), nous avons l'honneur de vous représenter respectueusement que votre arrêté du 28 juillet interdisant les tam-tams et les luttons indigènes sur le territoire de Dakar pendant la période d'hivernage, nous porte un préjudice énorme d'autant plus que sur la patente figure bien cette inscription : « peut exercer son métier sans empêchement » et que prévus trop tard nous avons avancé des sommes importantes pour la séance du 2 août.

Si nous nous référons aux coutumes, nous dirons que les femmes habillées en noir ne devraient plus porter des bijoux en or. Qu'elles ne visaient que les danses plus ou moins décentes avec des tam-tams pour éviter les foudres du ciel sur la récolte ; et non les luttons qui, sous toutes les latitudes sont considérées comme le premier des sports. Et, ces amusements qui se font en plein jour ne gênent nullement les voisins autant que les radios des dancings et cinémas.

Pourtant les séances de Wolley-boll et d'autres sports continuent, avec musique si nécessaire.

Vu la loi du 5 avril 1884

Vu l'arrêté Général N° 1479/A.P. réglementant l'exploitation en A.O.F des théâtres, cafés, cinémas et dancings auxquels nous sommes assimilés pour le paiement des patentes et taxes de 15% sur les spectacles, légalement il doit y avoir dérogation pour patentés que nous sommes.

Confiants en votre esprit d'équité... nous vous prions d'agréer Monsieur le Délégué... hommage de notre profonde gratitude.

Dakar , le 13 juillet 1953

MM. Diop Djibril ,

Diouf Maguette ,

Kane Hamidou . Entrepreneurs de Spectacles».

Document N° XXX : Métiers et ateliers de la vêtue et de la parure à la Médina et dans ses extensions en 1959

Source : Ministère du Plan, République du Sénégal , op. cit., p.22 de la partie des documents annexes.

Secteurs	Unités de production			
	Confection	tissage	Cordonnerie	bijouterie
Médina	162	71	47	9
Champ de Courses	19	02	07	0
Al Minko	19	04	06	0
Gueule Tapée	27	33	07	1
Fass	14	05	01	0
Colobane	15	05	10	0
Grand Dakar	77	24	18	4
Nimzatt	15	02	05	1

DOCUMENTATION

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

INSTRUMENTS DE RECHERCHE

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

- 1 - Barry, Mamadou Lamarana, « Les actes notariés aux Archives du Sénégal : catalogue des inventaires après décès », Dakar , Université C. A. Diop, 1994, 222 p. [Mémoire de fin d'études, Diplôme Supérieur en Sciences de l'Information et de la Communication, Section Archives de l'Ecole des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes]
- 2 - Becker, C. et Martin, V., « Décrets, arrêtés et décisions concernant l'organisation administrative du Sénégal (1887-1960) », Kaolack, décembre 1975, 51 p.
- 3 - Grouzis, M. ; Floret, C ; Masse, D. et Rocheteau, A., « Les recherches en écologie végétale à l'ORSTOM au Sénégal . Historique et état actuel », [Dakar], 1994, 20 p. [Document de l'ORSTOM]
- 4 - Porgès, Laurence, *Bibliographie des régions du Sénégal* , Dakar , 1967, 705 p.
- 5 - Porgès, Laurence, *Bibliographie des régions du Sénégal . Complément pour la période des origines à 1965 et mise à jour 1966-1973*, Paris - Mouton - La Hayes, 1977, 637 p.

SOURCES

I - SOURCES ECRITES

A - Sources manuscrites ou sources d'archives :

1) Fonds AOF des documents déposés à Dakar (Archives Nationales du Sénégal)

a) Sous-série 2G : rapports périodiques (annuels, trimestriels et/ou mensuels)

2G 6-1, Sénégal - Service de l'Agriculture. Rapport agricole, deuxième semestre. 1906.

2G 10-6, Sénégal - Dakar et dépendances. Rapport trimestriel d'ensemble, 1910.

2G 14-40, Sénégal - Territoire d'administration directe. Rapport trimestriel d'ensemble. 1914.

2G 16-27, Sénégal - Dakar , Gorée , Rufisque et Banlieue de Dakar. Rapport annuel. 1916.

2G 19-61, Sénégal - Dakar et dépendances, Réorganisation des services et des effectifs de la police à Dakar. 1918-1919.

2G 25-11, Circonscription de Dakar et dépendances. Rapport d'ensemble. 1925.

2G 29-2, Circonscription de Dakar et dépendances. Rapport économique annuel. 1929.

2G 29-7, Circonscription de Dakar et dépendances. Rapport d'ensemble annuel. 1929.

2G 37-33, Dakar . Service de Police et Sûreté. Rapport annuel. 1937.

2G 40-28, Dakar et dépendances. Police et Sûreté. Rapport annuel. 1940.

2G 41-19, Dakar et dépendances. Police et Sûreté. Rapport annuel. 1941.

2G 43-15, Dakar et dépendances. Police et sûreté. Rapport annuel. 1943.

2G 44-19, Sénégal . Circonscription de Dakar et dépendances. Rapport annuel. 1944.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

b) Sous-série 3G :

3G2-156, Commune de Gorée et de Dakar . 1888-1901

3G2-157, Commune de Dakar . Affaires diverses. 1907-1919.

3G2-159, Commune de Dakar . Constitution de la Commune - Dénomination des Rues. 1909-1919.

3G2-160, Village et mosquée de Médina . 1914-1918. Rapport de 1916 du Gouverneur général de l'AOF au Ministre des Colonies.

c) Sous-série 13G : Affaires politiques, administratives et musulmanes, Sénégal . 1782-1919

13G-100(180), Fêtes commémoratives métropolitaines et indigènes.

Rapport des manifestations.

d) Sous-série 17G : Affaires politiques. AOF. 1895-1920

17G 241, Fêtes commémoratives : 14 Juillet fête Jeanne d'Arc, 11 Novembre, etc.

17G 292, Fêtes commémoratives métropolitaines et indigènes : rapport des manifestations.

e) Sous-série 22G : Statistiques 1818-1920

22 G6, Recensement de la population du Sénégal . Années 1847-1884.

22 G19, Recensement général. Années 1904-1906.

22 G20, Statistiques générales. Année 1915.

22 G23, Statistiques pour l'Office colonial. Année 1910.

22 G26, Statistiques pour l'Office colonial. Année 1911.

22 G27, Statistiques pour l'Office colonial. Année 1912.

22 G30, Statistiques générales. Année 1915.

f) Série H : Santé et assistance sociale

H 20, Hygiène à Dakar . Années 1912-1915.

H 21, Hygiène à Dakar . Années 1916-1918.

H 22, Hygiène à Dakar . Années 1919-1920.

g) Série K : Main-d'œuvre et travail

K 23, Tutelle des mineurs libérés de la condition de captivité. 1903-1906.

h) Série L : Concessions et domaines

L 7, Services du logement. 1945-1948. Rapport de l'Inspecteur général Ruffel sur la crise du logement de mai 1946.

L 9, Fondation et acquisitions de terrains à Dakar . 1830-1889.

L 11, Alignement des rues à Dakar . 1884-1886.

L 12, Régime et propriété domaniale au Sénégal . 1862-1894. Question de la propriété domaniale de divers immeubles et terrains au Sénégal (Saint-Louis , Gorée , Dakar)

L 22, Conservation du domaine et concessions au Sénégal . 1895-1919.

L 28, Conservation et Défense du domaine à Dakar . Affaires diverses. 1904-1919.

L 29, Domaine et transactions à Dakar . 1903-1919.

L 30, Régime de la propriété foncière et du domaine public à Dakar . 1896-1917.

I) Série P : Travaux publics 1821-1958

P 41, *Inspection. Divers. Politique du développement des grandes villes en AOF*

P 167, *Urbanisme de Dakar . Rues et places. 1901-1918.*

P 178, *Assainissement de Dakar . 1898-1907*

P 179, P180, *Assainissement de Dakar . 1908-1919*

P 190, *Assainissement et urbanisme de Dakar . Village de Médina à Dakar. Création du village. Programme des travaux. 1915-1919.* P 191, *Village de Médina à Dakar. Construction de bâtiments 1945-1919.*

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Sous-séries P

1P : Organisation et fonctionnement

1P 531 (40), Note du Chef du Service Temporaire d'Aménagement du plus Grand Dakar au Directeur des Finances en date du 30 juillet 1948.

4P : Urbanisme, Habitat, bâtiments et voiries (1909-1959)

4P 50, Dossier sans titre.

4P 64, Aménagement et extension de Dakar . 1938.

4P 91, Aménagement de la zone dite "Lotissement du Point E . Autorisation et déclaration d'utilité publique 1946.

4P 125, Ville de Dakar . Programme des Travaux d'installation des villages de Médina . 1919-1924.

4P 126, Aménagement de la Médina . 1920-1930.

4P 127, Aménagement de la Médina . 1922

4P 128, Aménagement de la Médina . 1923

4P 129, Aménagement de la Médina . 1923.

4P 132, Aménagement de la Médina . 1925.

4P 134, Circonscription, de Dakar . Travaux. Création d'un village indigène moderne à la Médina .

4P 435, Alimentation en eau du village indigène de Médina . 1914-1916.

4P 2565, Expérience des Castors de Dakar . 1955.

4P 2667, Groupement foncier de Dakar . Cité Ouagou Ngnaye. Maison type économique. Plan dressé par Chesneau et Kérola.

4P 2668, Groupement Foncier. Cité africaine à Ouagou Ngnaye. Constructions de maisons. Pièces écrites et plans. 1955.

4P 2671, Cité NOSOCO à Derklé . Construction. Etudes et plans. 1955.

4P 2672, Service fédérale de l'Habitat. Sénégal . Lotissements à Dakar . Plan

4P 2679, Groupement foncier de Dakar . Plan du lotissement de Ouagou N'Gnay 1954.

4P 2681, Lotissement du secteur A de la Zone A . 140 logements économiques et aménagement de 140 logements en Zone A de la Presqu'île du Cap-Vert . 1950.

4P 2682, Lotissement de la Zone A de la Presqu'île du Cap-Vert . Aménagement d'un lotissement et construction de 139 logements économiques. 1950.

4P 2685, Lotissement de Castor Derklé . Plan 1954. Plan de masse. Lotissement Bopp Est.

4P 2686, Service fédéral de l'Habitat. Crédit foncier de l'Ouest africain. Lotissement des maisons économiques de Derklé . Rapports et plans. 1954. [Echelle 1/1000 »].

4P 2687, Service fédéral de l'Habitat. Lotissement de Derklé . 1954.

4P 2688, Lotissement de Dagoudane-Pikine -km 9,500, Route de Dakar à Thiès. Zone A et B.

4P 2689, Lotissement de Dagoudane-Pikine -Délimitation et bornage du terrain de sports. Plans de situation. 1955.

4P 2760, *Les habitations économiques en AOF - Textes réglementaires*. Gorée , Imprimerie du Gouverneur général, 1927.

4P 2990, Cités ouvrières OHE. 1935-1939.

4P 3008, Lotissements économiques à Dakar et aménagement d'un lotissement de 140 logements en Zone A de la Presqu'île du Cap-Vert . 1949.

4P 3012, Lotissement de Fann . Villa type Frutier 1946.

4P 3013, Service Fédéral de l'Habitat. STAGD. Projet d'extension du lotissement de Fann . 1949.

4P 3017, Service Fédéral de l'Habitat. STAGD. Section Urbanisme. Projet du lotissement du Point E . 1947.

4P 3018, Lotissement au Sénégal : lotissement du Point E . Construction de 25 villas préfabriquées. Pièces écrites et plan. 1848

4P 3019, Lotissement au Sénégal : lotissement du Point E . Construction de villas. 1948

4P 3020, Lotissement au Sénégal : lotissement du Point E . Construction de villas. 1948.

4P 3021, Lotissement au Sénégal : lotissement du Point E . Construction de 5 villas. 1948.

4P 3022, Lotissement au Sénégal : lotissement du Point E . 1948-1949. Construction de 2 villas.

4P 3025, Lotissement au Sénégal : lotissement de Mermoz . 1947. : Ciré Jardin entre La Batterie et le village de Yoff . Règlement général de l'aménagement de la presqu'île du Cap-Vert . Pièces écrites et plans.

4P 3358, Voirie de Dakar . Médina : quartier 2.

4P 3360, *Dakar . Travaux de voirie. Assainissement, adduction d'eau. Rebeuss . 1954-1955*

4P 3375, *Circonscription de Dakar et dépendances. voies publiques de Dakar. Eclairage (1936-1937)*

4P 3403, *Circonscription de Dakar et dépendances. Construction de la Route des Niayes. 1938-1939.*

4P 3405, *Circonscription de Dakar et dépendances. Route de Rufisque . Elargissement. 1931.*

4P 3418, *Circonscription de Dakar et dépendances. Plan. Extension de la Médina . Plan du lotissement. Echelle 115000e. Voirie. 1955*

2 ») Fonds documentaires dite du Sénégal ancien déposés à Dakar (Archives Nationales du Sénégal)

Sous-série 10D : Administration centrale

10D-0081, Correspondance entre le Lieutenant-Gouverneur du Sénégal et le Délégué du Gouverneur du Sénégal à Dakar . 1915-1923.

Sous-série 11D : Administration territoriale

11D1 : Circonscription de Dakar et dépendances

11D1 - 1284, Nouveau village de Dakar . 1915-1917.

Sous-série 5M : Tribunal de première instance Gorée - Dakar (1832-1956)

5M 682 à 5M 752 : Affaires de flagrant délit. 1885-1914.

3 ») Fonds AOF des documents déposés à Aix en Provence (Archives Nationales (de France), Section Outre-Mer)

1AFFPOL, Carton 541, dossier N°1 : « Note sur la condition de la femme indigène en Afrique Occidentale Française ».

1AFFPOL, Carton 541, dossier N°3, « Discours du Gouverneur général à l'ouverture de la Session du Conseil de Gouvernement, décembre 1936 ».

B - Sources imprimées : autobiographies et biographies romancées, relations de voyage, collection de textes administratifs, etc.

Bâ, Mariama, *Une si longue lettre*, Dakar , NEA, 1980, 131 p.

Charpy, Jacques, *La fondation de Dakar (1845-1847-1869)*, Paris , Larose, 1958, 596 p.

Cousturier, Lucie, *La forêt du Haut-Niger*, Bruges, Imprimerie Sainte-Catherine, 1923, 78 p.

Cousturier, Lucie, *Mes inconnues chez eux. Mon amie Fatou citadine*, Paris , Rieder, 1925, 255 p.

Cousturier, Lucie, *Mes inconnues chez moi*, Paris , Les Belles Lettres, 1957, 392 p.

Cultru, P., *Premier voyage du Sieur de la Courbe fait à la Coste d'Afrique en 1685*, Paris , E. Champion. Larose, 1913, LVII-320 p.

Demagnet, M. L'Abbé, *Nouvelle relation de l'Afrique Française. Tome1*, Paris , Duchesne-Lacombe, 1767, XXX-266 p.

- Deschamps, Hubert (présentation de), *L'Afrique occidentale en 1818 vue par un explorateur français Gaspard Théodore Mollien*, Paris , Calman-Lévy, 1967, 300 p.
- Diallo, Nafissatou, *De Tilène au Plateau . Une enfance dakaroise*, Dakar-Abidjan, Les NEA, 1975, 133 p.
- Diop, Ousmane Socé, *Karim. Roman sénégalais*. Paris , Nouvelles Editions Latines, 1948, 238 p.
- Garnier, Christine, *Dakar-lieu dit*, Paris , Les Editions du Temps, 1961, 71 p.
- Labat, J.-B., *Nouvelle relation de l'Afrique occidentale. 5 Tomes* Paris , Guillaume Cavalier, 1728, 1742 p.
- Le Maire, Du Sieur, *Les Voyages du Sieur Le Maire aux Iles Canaries, Cap-Vert , Sénégal et Gambie* . Paris , Jacques Collombat, MDCX CV, 233 p.
- Loti, Pierre, *Le roman d'un Spahi*, Paris , Calmann Lévy, 1882, 380 p.
- Mandeleau, Tita, *Signare Anna ou le voyage aux-escales*, Dakar , Les Nouvelles Editions du Sénégal , 1991, 232 p.
- Ndiaye, Adja Ndèye Boury, *Collier de cheville*, Dakar , Les NEA, 1984, 159 p.
- Randau, Robert, *A l'ombre de mon baobab : immoralités paresseuses*, Paris , Editions du Monde nouveau, 1923, 227 p.
- Roger, Le Baron, *Fables sénégalaises*, Paris , Firmin Didot, 1828, 288 p.
- Rondet, Saint-Maurice, *Un voyage en AOF. Notes et critiques. Guinée Soudan Haute-Volta, Côte d'Ivoire* , Paris , Société d'Editions Géographiques, Maritimes et Coloniales, 1930, 254 p.
- Sauvage, Marcel, *Les secrets de l'Afrique noire*, Paris , Grasset et Fasquelle, 1981, 263 p.
- Sadji, Abdoulaye, *Maïmouna*, Paris , Présence africaine, 1958.
- Traoré, Seydou, *Vingt-cinq ans d'escaliers ou la vie d'un planton*, Dakar , Abidjan, Les NEA, 1975, 140 p.
- Valande, René, *Dakar* . Paris , J.Peuronnet et Cie, S.d. [post. 1940], 214 p.

C - Périodiques consultés

Bulletin Administratif du Sénégal , année 1875.

Journal Officiel de l'AOF, année 1934.

Journal Officiel du Sénégal , 2804, 21 mars 1954.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

III - SOURCES ORALES : Liste des principaux informateurs

Nom(s) et Prénoms	Date et lieu de naissance	Profession	Adresse	Date de l'entretien	Observation
Camara, Dansy	1932, Dakar	Journaliste	Rues 31x18 Médina	18-02-95	A vécu dans la Médina des années 1950
Diagne, Baboucar	1957, Dakar	Sans profession	Ceddem (rue Sandiniéry)	18-09-1997	Un des principaux animateurs du travail mémoriel » à l'oeuvre chez les Lebu
Diagne, Oumy	1925, Gossas	Ménagère	Cité Police Tali Bu Bess, Pikine	17-02-1995	A grandi à Niayes Tioker et a passé sa vie de femme mariée (1940-1980) à la Médina
Diop, Souleymane	1946, Yeumbeul	Paysan	Yeumbeul	24-06-1993	
Kâ, Ameth	1907, Keur Massar	Eleveur	Keur Massar	13-07-1993	
Lô, Issa	1918, Cambéréne	Paysan	Cambéréne	21-06-1993.	
Ndiaye, Dame	1920, Yeumbeul	Paysan	Yeumbeul	24-06-1993	
Ndiaye, El H. Babacar	1925, Yeumbeul	Paysan	Yeumbeul	24-06-1993	
Ndoye, El H. Mour	1911, Grand-Mbao	Pêcheur- Ferrailleur	Grand Mbao	17-08-1997	
Ndoye, Fatou	Ignore son âge. Né à Dakar	Ménagère	Colobane	26-12-1990	
Ndoye, Ibrahima	1918, Dakar	Ajusteur, ancien Surveillant général de la Maternité de l'Hôpital Le Dantec	Rufisque	01-12-1990	A passé son enfance à Ceddem
Ndoye, Magatte	1912, Dakar	Pêcheur	Quartier Gazelle Pikine	21-04-1991	Un des premiers « colons » de Pikine
Ngom, Souleymane	Ignore son âge.	Chauffeur	Quartier Baye Laye ,		

	Né à Dakar		Guédiawaye		
Sakho, Mamadou	1925, Yeumbeul	Paysan	Yeumbeul	24-06-1993	
Sène, Aby	1927, Dakar	Ménagère	Rue 59x60 Gueule Tapée	22-02-1995	A vécu de 1927 à 1945 à Kayes Findiw et vit, depuis 1945, à la Gueule Tapée
Soumaré, Papa Demba	1941, Dakar	Instituteur	villa D36, cité des enseignants Guédiawaye	19-02-1995	A habité à la rue Blanchot jusqu'en 1948, puis à Castors de 1948 à 1985. Vit, depuis cette dernière date, à Guédiawaye
Sow, Mamadou	1920, Keur Massar	Eleveur	Keur Massar	13-07-1993	

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

ENQUETES, ETUDES ET OUVRAGES GENERAUX

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

I - Etudes et ouvrages généraux

A - Etudes théoriques

Albert, Jacques et Amblard, Hélène, *Un monde sans prisons*, Paris , Editions du Seuil, 1993, 215 p.

Andréiev, I., *L'ouvrage de F. Engels. L'origine de la famille, de la propriété privée et de l'Etat*, Moscou Editions du Progrès, 1985, 227 p.

Augé, Marc, *Les formes de l'oubli*, Paris , Payot, 1998, 126 p.

Basthes, Roland, *S/Z*. Paris , Editions du Seuil, 1970, 278 p.

Barthes, Roland, *Eléments de sémiologie*, Paris , 1971.

Barthes, Roland, *L'aventure sémiologique*, Paris , Editions du Seuil, 1985, 316 p. [Collection "Points"].

Beaud, Michel, *Le basculement du monde*, Paris , La Découverte, 1998, 293 p.

Beaune, Jean-Claude, *Le vagabond et la machine. Essai sur l'automatisme ambulatoire. Médecin, technique et société 1880-1910*, Paris , Champ Vallon, 1983, 397 p. [Collection "Milieux"].

Berthelot, Jean-Michel, *La construction de la sociologie*, Paris , PUF, 1993, 127 p. [Collection "Que sais-je «)].

Boudon, Raymond, *L'idéologie ou les idées reçues*, Paris , Fayard, 1986, 330 p.

Boutier, Jean et Julia, Dominique, (éds.), *Passés recomposés. Champs et chantiers de l'Histoire*. Paris , Editions, Autrement, 1995, 349 p.

Boutier, Jean et Julia, Dominique, « Ouverture : à quoi pensent les historiens « « , Jean Boutier et Dominique Julia (éds.), *op. cit.*, pp. 13-53.

Boutry, Philippe, « Assurances et errances de la raison historique », Jean Boutier et Dominique Julia (éds.), *op. cit.*, pp. 55-81.

Calvet, Louis-Jean, *Linguistique et colonialisme. Petit traité de glottophagie*. Paris , Petite Bibliothèque Payot, 1979, 236 p.

Centre d'Etudes et de Recherches Marxiste, *Sue le féodalisme*. Paris , Editions sociales, 1974, 272 p.

Charra, Alice, *L'image du colonialisme espagnol dans le roman américain de 1898 à 1950*. Paris , Librairie Marcel Didier, 1975, 199 p.

Chaume, Pierre, « L'économie Dépassement et prospective », Jacques le Goff et Pierre Nora (éds), *op. cit.*, tome 4, pp. 71-100.

Chevalier, Yves, « Télévision : modèles d'intelligibilité et apprentissages, *Le Français dans le monde*, spécial, juillet 1994, pp. 39-48 ».

Coquery-Vidrovitch, Catherine, « Mutations de l'impérialisme colonial Français dans les Années 30 », *African Economic History*, 4, 1977.

Danton, Arthur, *La transfiguration du banal. Une philosophie de l'art*, Paris , Editions du Seuil, 1989, 330 p. [Collection "Poétique"].

Derrida, Jacques, *L'archéologie du frivole. Lire Condillac*, Paris , Denoël Gonthier, 1976, 125 p. [Collection "Médiations"].

Dubois, Claude-Gilbert, *Le maniérisme*, Paris , PUF, 1979, 239 p. [Collection "Littératures modernes"].

Duvignaud, Jean, *Introduction à la sociologie*, Paris , Gallimard, 1966, 186 p. [Collection "Idées"].

Foucault, Michel, *L'archéologie du savoir*, Paris , Gallimard, 1969, 285 p.

Foucault, Michel, *Résumé des cours 1970-1982*, Paris , Julliard, 1989, 172 p. [Collection "Conférences, essais et leçons du Collège de France "].

Guiraud, Pierre, *La sémiologie*, Paris , PUF, 1977, 125 p. [Collection "Que sais-je « "].

Kristéva, Julia, *Recherches pour une sémanalyse (Extraits)*, Paris , Editions du Seuil, 1969, 318 p. [Collection "Points"].

Leclerc, Gérard, *L'observation de l'homme. Une histoire des enquêtes sociales*, Paris , Editions du Seuil, 1979, 366 p. [Collection "Sociologie"].

Le Goff, Jacques et Nora, Pierre (éds.), (a), *Faire de l'histoire. II - Nouvelles approches*, Paris , Gallimard, 1974, 335 p.

Le Goff, Jacques et Nora, Pierre (éds.), (b), *Faire de l'histoire III- Nouveaux objets*, Paris , Gallimard, 1974, 282 p.

Les Dieux dans la cuisine. Vingt ans de philosophie en France , Paris , Aubier Montaigne, 1978, 249 p.

L'imitation, aliénation ou sources de liberté, Paris , La Documentation Française, 1985, 406 p. ["Rencontres du Louvre"]

Lévi-Strauss, Claude, *La pensée sauvage*. Paris , Plon, 1962, 393p.

Manfred, Albert, *Essais d'histoire de France du XVIIIe au XIXe siècle*, Moscou, Editions de Moscou, 1969, 623 p.

Marin, Louis, *De la représentation*, Paris , Seuil/Gallimard, 1994, 400 p.

Meschonni, Henri, *Modernité, Modernité*, Paris , Gallimard, 1993, 316 p.

Picca, Georges, *La criminologie*, Paris , PUF, 1993, 125 p. [Collection "Que sais-je « "].

Piégay-Gros, Nathalie, *Introduction à l'intertextualité*, Paris , Dunod, 1996, 186 p.

Pirenne, Jacques, *Les grands courants de l'histoire universelle. V. De 1830 à 1904*, Paris -Neuchatel, Editions de la Baconnière/Editions Albin Michel, 1965, 740 p.

Reumaux, Françoise, *Toute la ville en parle. Esquisse d'une théorie des rumeurs*, Paris , L'Harmattan, 1994 207 p. [Collection "Logiques sociales"].

Revel, Jacques, « Histoire et sciences sociales : une confrontation instable », Jean Boutier et Dominique Julia (éds), op. cit., pp. 69-81.

Schnapp, Alain, « L'archéologie », Jacques Le Goff et Pierre Nora (éds), op. cit., pp. 11-36.

Starobinski, Jean, « La Littérature. Le texte et son interprète », Jacques Le Goff et Pierre Nora (éds) (a), op. cit. pp. 225-244.

Tackett, Timothy, « La communauté scientifique américaine : un risque de désintégration », Jean Boutier et Dominique Julia (éds), op. cit., pp. 306-316.

B - Etudes sur l'homme et la société dans les régions extra africaines

1°) L'homme et son corps

Alexandrian, *Les libérateurs de l'amour*, Paris , Editions du Seuil, 1977, 281 p.

Aron, Jean-Paul (présenté par), *Misérable et glorieuse la femme du XIXe siècle*. Paris , Fayard, 1980, 249 p.

Aron, J.-P. et Kempff, R., *La bourgeoisie, le sexe et l'honneur*. Bruxelles, Editions Complexe, 1984, 308 p.

Benard-Coursedon, Micheline, « A Rebours ». Le Corps parlé », *Revue des Sciences humaines*, 170-171, 1978, pp. 52-58-

Corbin, Alain, *Le miasme et la jonquille, L'odorat et l'imaginaire social, XVIIIe-XIXe siècles*, Paris , Flammarion, 1986, 336 p. [Collection "Champs"].

Corbin, Alain, « La relation intime ou les plaisirs de l'échange », Philippe Ariès et Georges Duby (éd), *Histoire de la vie privée. De la Révolution à la Grande Guerre. 4*, Paris , Editions du Seuil, 1987, pp. 503-562.

Corbin, Alain, « Histoire et anthropologie sensorielle », Corbin Alain , 1991, op. cit., pp. 227-244.

Corbin, Alain, « Le sang de Paris . Réflexion sur la généalogie de l'image de la capitale », *Corbin Alain* , 1991, op. cit., pp. 215-225.

Dagognet, François, *Le corps un et multiple*, Le Plessis-Robinson, Laboratoires Delagrang-Synthelabo, 1992, 216 p.

De Baecque, Antoine, *Le corps de l'histoire. Métaphore et politique (1770-1880)*, Paris , Calman-Levy, 1993, 435 p.

Erllich, Michel, « Les mutilations sexuelles des femmes », *La Recherche*, 195, janvier 1988, pp. 12-21.

Fize, Michel, *L'amour et les femmes*, Bruxelles, Editions Complexe, 1992, 153 p.

Flandrin, Jean-Louis, *Le sexe et l'Occident Evolution des altitudes et des comportements*, Paris , Editions du Seuil, 1981, 380 p.

Flandrin, Jean-Louis, « La distinction par le goût », Philippe Ariès et Georges Duby (éds), *Histoire de la vie privée. De la Renaissance aux Lumières 3*, Paris , Editions du Seuil, 1986, pp. 267-310.

Foucault, Michel, *Histoire de la sexualité. 1. La volonté de savoir*, Paris , Gallimard, 1976, 212 p.

Garnier, Thierry, « Le Silence des organes. Analyse du discours hygiéniste : la réforme des latrines parisiennes (1820-1910) », Paris , Ecole des Hautes Etudes en Sciences sociales, 1984, 170 p. [Mémoire de Maîtrise, Histoire].

Grisoni, Dominique, « Les onomatopées du désir », *Les Dieux dans la cuisine*, op. cit., pp. 137-150.

Grass, B.A., « Pour la suppression d'une coutume barbare : l'excision », *Notes africaines*, 45, janvier 1950, pp. 6-8.

Guerrand, Roger-Henri, *Les lieux. Histoire des commodités*, Paris , La Découverte, 1997, 206 p.

Hann , Pierre, *Nos ancêtres les pervers. La vie des homosexuels sous le second Empire*, Paris , Olivier Orban, 1979, 335 p.

Kaufmann, Jean-Claude, *Corps de femmes, regards d'homosexuels : sociologie des seins nus*, Paris , F. Nathan, 1995, 224 p.

Knibielhler, Yvonne et Goutalier, Régime, *La femme au temps des colonies*, Paris , Stock, 1985.

L'Amour en toutes lettres. Questions à l'abbé Viollet sur la sexualité, 1924-1943, Paris , Albin Michel, 1996, 352 p.

Maillard, Claude, *Précieux édicules*, Paris , La Jeune Parque, 1967, 136 p.

Mayer, Hans, *Les Marginaux. Femmes, Juifs et Homosexuels dans la littérature européenne*, Paris , Albin Michel, 1997, 544 p.

Newton, Ernest, « Folles et travelos », *Les marginaux et les exclus de l'histoire*, Paris , Union Générale d'Editions, 1979, pp. 408-437.

Ouédrago, Abdourasmane, « Corps et existence dans la phénoménologie de la perception (Merleau-Ponty) », Dakar , Université de Dakar, s.d [avant 1987], 104 p. [Mémoire de Maîtrise, Philosophie].

Perrot, Philippe, *Le travail des apparences. Le corps féminin XVIIIe-XIXe siècle*, Paris , Editions du Seuil, 1984, 282 p.

Routh, Janthan, *Guide porcelaine des lieux du Paris* , Paris, La Jeune Parque, 1967, 57 p.

Sevegrand, Martine, *Les Enfants du Bon Dieu. Les catholiques français et la procréation au XXe siècle*, Paris , Albin Michel, 1995, 492 p.

Vigarello, Georges, *Le propre et le sale. L'hygiène du corps depuis le Moyen Age*, Paris , Editions du Seuil, 1985, 288 p.

Vincent, Gérard, « Le corps et l'énigme sexuelle », Philippe Ariès et Georges Duby (éds.), tome 5, 1987, op. cit., pp. 368-374.

2°) L'homme : outillage mental et pratiques culturelles

Barthes, Roland, *Systèmes de la Mode*, Paris , Editions du Seuil, 1967, 331p.

Baudrillard, Jean, « La mode ou la féerie du code », *Traverses*, 3, février 1976, pp. 7-19.

Boucher, François, *Histoire du costume occidental de l'Antiquité à nos jours*, Paris , Flammarion, 1969, 448 p.

Chassignet, Martine, « La condamnation des dépenses somptuaires à Rome au IIe siècle avant J.-C. : l'exemple de l'oeuvre de Plante et de Caton », *Chroniques italiennes*, 54, 1998, pp. 23-32.

Collomp, Allaris, « Familles, habitations et cohabitations », Philippe Ariès et Georges Duby (éds), tome 3, 1986, op. cit., pp. 501-542.

Corbin, Alain, *Le Temps, le Désir et l'Horreur*, Paris , Aubier, 1991, 246 p. [Collection "Historique"].

Corbin, Alain, « L'opinion et la politique face aux nuisances industrielles dans la ville préhaussmanienne », Alain Corbin, 1991, op. cit., pp. 185-198.

Corbin, Alain, « Le secret de l'individu », P. Ariès et G. Duby (éds), 1987, tome 4, op. cit., pp. 419-502.

Corbin, Alain, *Les cloches de la terre. Paysage sonore et culture sensible dans les campagnes au XIXe siècle*, Paris , Albin Michel, 1994, 359 p. [Collection "L'évolution de l'humanité"].

Brillant, Maurice, *Problème de la danse*, Paris , A. Colin, 1953, 224 p.

Duflos-Priot, Maris-Thérèse, *Un siècle de groupes folkloriques en France* , Paris , L'Harmattan, 1995, 550 p. [Collection "Minorités et Sociétés"].

Duvignaud, Jean, *Spectacle et société*, Paris , Denoël/Gonthier, 1970, 166 p.

Duvignaud, Jean, *Fête et civilisation*, Genève, Weber, 1973, 202 p.

Duvignaud, Jean, « La fête : essai de sociologie », *Cultures*, III, 1, 1976, pp. 13-25.

Eizikman, Claudine, « Toilette versus toile », *Traverses*, op. cit., pp. 102-106.

Hugo, Victor, *Notre-Dame de Paris 1482*, Paris, Bookking International 1993, 511 p.

Huizinga, Johan, *Homo ludens*, Paris , Gallimard, 1951.

Jordy William H. , « Venturi Robert : Décoration et habitat », *Dialogue*, 2, 1986, pp. 40-47.

Languer, Laurence, *L'importance d'être vêtu*, Paris , Plon, 1962, 228 p. [Collection "D'un monde à l'autre"]

Leroi-Gourhan, A. et Poirier, Jean (avec la collaboration de A.- C. Handricourt et G. Condominas), *Ethnologie de l'Union Française (Territoires extérieurs). Tome second. Asie, Océanie, Amérique*, Paris , PUF, 1953

Manche, Frédéric, « Regard sur les lois somptuaires vénitiennes (XIIIème-XVIIIème siècles) », *Chroniques italiennes*, op. cit., pp. 69-91.

Lipovetski, Gilles, *L'empire de l'éphémère. La mode et son destin dans les sociétés modernes*, Paris , Gallimard, 1987,

- Mandalou, Arnaldo, *5000 ans d'histoire d'élégance*, Milano, Les Deux Coqs d'Or, 1965, 319 p.
- Marin, Louis, « La ville dans sa carte et son portrait. Propositions de recherche », *Cahiers de l'Ecole normale supérieure de Fontenay*, 30-31, 1983, pp. 11-26.
- Martinet, André, « La fonction sexuelle de la mode », *Linguistique*, 10, 1974, pp. 5-19.
- Mesnil, Marianne, « La fête masquée : dissimulation ou affirmation « « », *Cultures*, op. cit., pp. 11-30.
- Métraux, GSM, « Editorial : Sur les fêtes et les carnivals... », *Cultures*, op. cit., pp. 7-10.
- Middleton, John, *Anthropologie religieuse.. Les dieux et les rites. Textes fondamentaux*, Paris , Librairie Larousse, 1974, 251 p.
- Mongin, Olivier, *Vers la troisième ville*, Paris , Hachette, 1995, 144 p. [Collection "Questions de société"].
- Natanson, Jacques et Prost, Antoine, *La révolution scolaire*, Paris , Les Editions Ouvrières, 1963, 163p.
- Ozouf, Mona, « La fête sous la Révolution Française », Jacques Le Goff et Pierre Nora (éds), 1974, III, op. cit., pp. 256-277.
- Passet, René, « Un livre de Jean Chesnaux. A la reconquête du temps », *Le Monde diplomatique*, 515, février 1997, p.2.
- Perrot, Michelle, « Manières d'habiter », P.Ariès et G. Duby (éds), 1987, tome 4, op. cit., pp. 307-324.
- Perrot, Philippe, « Le jardin des modes », Jean-Paul Aron (présenté par), op. cit., pp. 101-116.
- Perrot, Philippe, *Les dessus et les dessous de la bourgeoisie. Histoire du vêtement au XIXe siècle*, Paris , Fayard, 1981, 349 p.
- Pinon, Pierre, « Raisons et formes des villes : approche comparée des fondations coloniales françaises au début du XVIIIe siècle », Catherine Coquery-Vidrovitch et Odile Goerg (Coordinatrices), op. cit., pp. 27-56.

Renon, Alain, « Religion, philosophie ou thérapie contre la crise. La "tentation" bouddhiste en France », *Le Monde diplomatique*, 525, décembre 1997, p. 29.

Roussillon, Alain, « Esthétique de la débrouille sur fond de crise économique. Les « jeepney » de Manille, les véhicules de la résistance », *Le Monde diplomatique*, 533, août 1998, pp. 6-7.

Sicard, Monique, *La fabrique du regard*, Paris, Odile Jacob, 1998, 275 p.

Vanier, Henriette, *La mode et ses métiers. Frivolités et luttes des classes 1830-1870*, Paris, A. Colin, 1960,

Weidekun, Peter, « Le carnaval de Bâle ou l'histoire inversée », *Cultures*, op. cit., pp. 29-55.

3°) *L'homme dans ses rapports avec ses semblables, structures de vie sociale, professions, conduites et dynamiques sociales*

Ariès, Philippe et Duby, Georges (éds.), *Histoire de la vie privée. De la Renaissance aux lumières* 3, Paris, Editions du Seuil, 1986, 636 p.

Ariès, Philippe et Duby, Georges (éds.), *Histoire de la vie privée. De la Première Guerre mondiale à nos jours* 5, Paris, Editions du Seuil, 1987, 636 p.

Ariès, Philippe, « Pour une histoire de la vie privée », *Philippe Ariès et Georges Duby* (éds), 1986, op. cit., pp. 7-19.

Aymard, Maurice, « Amitié et convivialité », *Philippe Ariès et Georges Duby* (éds), 1986, op. cit., pp. 455-500.

Bourdieu, Pierre, *La noblesse d'Etat. Grandes Ecoles et esprit de corps*, Paris, Les Editions de Minuit, 1989, 569 p.

Corbin, Alain, *Les filles de noce. Misère sexuelle et prostitution aux 19e et 20e siècle*. Paris, Flammarion, 1982, 494 p.

Corbin, Alain, « Cris et chuchotements », P. Ariès et G. Duby (éds.), 1987, tome IV, op. cit., pp. 563-611.

Corbin, Alain, « L'archéologie de la ménagère et les phantasmes bourgeois », *Critique*, juin-juillet 1980, pp. 387-398.

Corbin, Alain, « Les paysans de Paris . Histoire des Limousins du bâtiment au XIXe s. », Alain Corbin, 1991, op. cit., pp. 199-214.

Dauphin, Cécile et Farge, Arlette (éds), *De la violence et des femmes*, Paris , Albin Michel, 1997, 201 p. [Collection "Bibliothèque Albin Michel Histoire"].

Day, John, « Banditisme social et société pastorale en Sardaigne », *Les marginaux et les exclus dans l'histoire*, op. cit., pp. 178-214.

De Brie, Christian, « Randonner, c'est être libre. En traversant la France à pied », *Le Monde diplomatique*, 533, août 1998, p. 27.

Eckardt, Wolf, *Pour une nouvelle civilisation urbaine. Solutions au malaise des villes*, France , Editions France- Empire, 1975, 645 p. [Collection "Tendances actuelles"].

Fize, Michel, *Les bandes : l'entre-soi adolescent*, Paris , Desclée de Brouwer, 1993, 183 p.

Hobsbawon, Eric, *Les primitifs de la révolte dans l'Europe moderne*, Paris , Fayard, 1966, 222 p.

Jacquin, Philippe , *Le cow-boy. Un Américain entre le mythe et l'histoire*, Paris , Albin Michel, 1992, 249 p.

Les marginaux et les exclus dans l'histoire, Paris , Union Générale d'Editions, 1979, 440 p. [Collection 10/18].

Martin-Fugier, Anne, « La bonne », J.-P. Aron (présentation de), op. cit., pp. 27-39.

Martin-Fugier, Anne, « La maîtresse de maison », Jean-Paul Aron (présentation de), op. cit., pp. 117-134.

Olrike, Hilde, « Marthe, une prostituée du XIXème siècle ». *Revue des Sciences sociales*, op. cit., pp. 273-283.

Perrot, Michelle, « Drames et conflits familiaux », Philippe Ariès et Georges Duby (éds), 1987, tome IV, op. cit., pp. 264-285.

Perrot, Michelle, « Figures et rôles », Philippe Ariès et Georges Duby (éds), tome 4, 1987, op. cit., pp. 121-186.

Perrot, Michelle, « La famille triomphante », Philippe Ariès et Georges Duby (éds), tome 4, 1987, op. cit., pp. 93-103.

Ramonet, Ignacio, « Enfances fracassées », *Le Monde diplomatique*, 526, janvier 1998, p. 1.

Revet, Jacques « Les usages de la civilité », Philippe Ariès et Georges Duby (éds), 1986, op. cit., pp. 169-210.

Taylor, Anne-Christine, « Histoire et ethnohistoire de la Haute Amazonie. Perspective sur la transformation des rapports interethniques depuis la période coloniale », Pilar García Jordán y al..(Coordinadors), *Las raíces de la memoria. America Latina*. Barcelona, Publicaciones de la Universitat de Barcelona, 1996, pp. 397-408.

II Enquêtes, reportages, études et ouvrages sur le continent africain

A - L'Afrique

Akpo, Catherine, « L'armée d'AOF et la Deuxième Guerre mondiale : esquisse d'une intégration africaine », Charles Becker, Saliou Mbaye et Ibrahima Thioub (éds), *AOF : Réalités et héritages. Sociétés ouest-africaines et ordre colonial, 1895-1960*. T1, Dakar , Direction des Archives du Sénégal , 1997, pp. 170-179.

Andrade, Elisa, *Les îles du Cap-Vert : de l'esclavage à l'émigration « spontanée »*, Dakar , IDEP, 1973,

Assi, L. Aké, « Note sur la patronymie Baoulé », *Notes africaines*, 64, octobre 1954, pp. 115-116.

Bâ, Papa Ndiamé, « L'esclavage domestique dans la société sénégalaise précoloniale », Dakar , Université de Dakar, 1983, 80 p. [Mémoire de Maîtrise, Histoire].

Balandier, Georges, *Afrique ambiguë*, Paris , Plon, 1957, 380 p. [Collection "Terre humaine"].

Barrier, Jacquelin, « Conakry ville minière », *France Outre-mer*, juin 1955, pp. 23-25.

Barry, Boubacar, *La Sénégambie du XVe au XIXe siècle. Traite négrière, Islam, Conquête coloniale*, Paris , L'Harmattan, 1988, 430 p. [Collection "Racines du présent"].

Bayart, Jean-François, « La revanche des sociétés africaines », *Politique africaine*, 11, septembre 1983, pp. 93- 127.

Bayart, Jean-François, *L'Etat en Afrique. La politique du ventre*. Paris , Fayard, 1989, 439 p.

Becker Charles , Mbaye, Saliou et Thioub, Ibrahima (éds.), *AOF : réalités et héritages. Sociétés ouest-africaines et ordre colonial, 1895-1960. Tomes 1 et 2*, Dakar , Direction des Archives du Sénégal , 1997, 1273 p.

Béart, Charles, *Jeux et jouets de l'Ouest africain. Tome I*, Dakar , IFAN, 1955, 438 p.

Biarnès, Pierre, *Les Français en Afrique noire de Richelieu à Mitterrand*, Paris , A. Colin, 1987, 448 p.

Dēnise, Bouche, « L'enseignement dans les territoires français d'Afrique occidentale de 1857 à 1920 », Lille, Université de Lille III, 1975, 2 tomes [thèse de doctorat de 3e cycle, histoire].

Denise, Bouche, « La création de l'Afrique occidentale française : un nouveau départ pour l'école ». S.I [Dakar »], 1995, 13 p. [Communication au Colloque sur la commémoration du centenaire de la création de l'Afrique occidentale française, Dakar, 16-23 juin 1995].

Brasseur, Gérard, « Bamako plaque tournante de l'AOF », *France Outre-mer*, op. cit., pp. 26-29 et 42.

Brunschwig, Henri, *Noirs et Blancs dans l'Afrique noire française, ou comment le colonisé devient colonisateur (1870-1914)*, Paris , Flammarion, 1983, 245 p.

Cahen, Michel (éd), *Bourgs et villes en Afrique lusophone*, Paris , L'Harmattan, 1989, 300 p.

Chabas, P., « Le régime foncier coutumier en AOF », *Annales africaines*, 1957, pp. 53-78.

Chatelier, Armelle, « Populations urbaines africaines et calendriers festifs coloniaux en AOF », Charles Becker, Saliou Mbaye et Ibrahima Thioub (éds), op. cit., pp. 815-824.

Chrétien, J.-P. et Prunier, Georges (éds), *Les ethnies ont une histoire*, Paris , Karthala/ACCT, 1989, 438 p.

Clamens, Gabriel, « Des noms de personnes en dialecte tagwana », *Notes africaines*, 46, avril 1950, pp. 52-54.

Colvin, Lucie Gallistel al., *The Uprooted of the Western Sahel. Migrants quest for Cash in the Senegambia*, New York, Praeger 1981, 14-386 p.

Coquery-Vidrovitch, Catherine (éd), *Processus d'urbanisation en Afrique. Tome 2*, Paris , L'Harmattan, 1988, 169 p.

Coquery-Vidrovitch, Catherine, *Afrique noire. Permanences et ruptures*, Paris , L'Harmattan, 1992, 450 p.

Coquery-Vidrovitch, Catherine (éd.), *L'Afrique occidentale au temps des Français . Colonisateurs et colonisés (1860-1890)*, Paris , La Découverte, 1992, 465 p.

Coquery-Vidrovitch, Catherine, *Histoire des villes d'Afrique noire des origines à la colonisation*, Paris , Albin Michel, 1993, 712 p.

Coquery-Vidrovitch, Catherine, *Les Africaines. Histoire des femmes d'Afrique XIXe au XXe s*, Paris , Editions Desjonquères, 1994, 395 p. —

Crousse, B. ; Le Bris, E. et Le Roy, E., (Etudes réunies et présentées par), *Espaces disputés en Afrique noire. Pratiques foncières locales*, Paris , Karthala, 1986, 426 p.

Curtin, P. (éd), *Africa and the West*, Madison, University of Wisconsin Press, 1972, X-259 p.

Curtin, P.D., « Tendances récentes des recherches historiques africaines et contribution à l'histoire générale », Joseph Ki-Zerbo (éd), *Histoire générale de l'Afrique. I. Méthodologie et préhistoire africaine*, Paris , Jeune Afrique/Stock/UNESCO, 1980, pp. 77-95.

Da Silvera, Joel Frederico, « La spatialisation d'un rapport colonial : Bissau (1960-1990) », Michel Cahen (éd), op. cit., pp. 74-97.

Davidson, Basil, *L'Afrique au XXe siècle. L'éveil et les combats du nationalisme africain* » Paris , Editions J.A, 1979, 446 p.

Diop, Brahim, « Survivances traditionnelles de l'activité potière dans l'espace sénégalais : la société artisanale », *Revue Sénégalaise d'histoire*, Nouvelles Série, 1, 1995, pp. 25-45.

Diop, Papa Momar, « L'enseignement de la fille indigène en AOF, 1903-1958 », Charles Becker, Saliou Mbaye et Ibrahima Thioub (éds), op. cit., pp. 1071-1080.

Diouf, Mamadou et Mamdani, Mahmoud (éds), *Liberté académique en Afrique*, Dakar , CODESRIA, 1994, 400 p.

Doublier, R., *La propriété foncière en AOF. Régime du droit privé*, Rufisque , Imprimerie du Gouvernement, 1957, 257 p.

Driberg, J.H., « The Best Friend among the Didinga », *Man*, 35, 1955, pp. 101-102.

Dulucq, Sophie, « Les ambiguïtés du discours et des pratiques urbaines : Afrique noire francophone (1900- (1980) », Catherine Coquery-Vidrovitch et Odile Goerg (Coordinatrices), op. cit., pp. 217-234.

Ekanza, Simon Pierre « Tendances démographiques et transformations de la société », Charles Becker, Saliou Mbaye et Ibrahima Thioub (éds), op. cit., pp. 984-994.

Fall, Rokhaya, « Le système d'enseignement en AOF ». Dakar , 1995, 8p. [Communication au colloque susnommé].

Faye, J.D., « L'évolution de l'historiographie de l'Afrique », Joseph Ki-Zerbo (éd), op. cit., pp. 45-63.

Faye, Ousseynou, « Un regard au féminin du tirailleur africain à travers l'oeuvre de Lucie Cousturier », Dakar , 1997, 17 p. [Communication au Colloque sur « Les héritages du passé », Dakar, 27-29 novembre 1997].

Founeau, Jean, « Les verroteries de l'époque coloniale en Afrique occidentale », *Notes africaines*, 64, octobre 1954, pp. 110-114.

- Gelin, A., « Abidjan ville champignon », *France Outremer*, op. cit., pp. 19-22.
- Gledzki, Jack, « Les peintures d'Afrique noire », *Africana Bulletin*, 20, 1974, pp. 9-46.
- Guèye, Mbaye, « L'impact de l'esclavage et de la traite sur la société africaine », Dakar , 1994, 27 p.
- Hardy, Georges, *La politique indigène du Gouverneur général Ponty en Afrique Occidentale Française . In Memoriam*. Paris , Ernest Larose, 1915, 29 p.
- Hardy, Georges, *La politique coloniale et le partage de la terre aux XIXe et XXe siècles*, Paris , Monchrétien, 1938, 379 p.
- Honwana, Alcinda, « Spirit Possession and the Politics of Religious Healing in Mozambique ». S.I., 1997, 14 p. [Communication au Séminaire - atelier du CODESRIA sur « Etat-civil et biographie de Dieu », Gorée , 14-17 mai 1997].
- Houémavou/Grimaud, Aimée, « Les médecins africains en AOF : Etude socio-historique sur la formation d'une élite coloniale », Dakar , Université de Dakar, 1979, [Mémoire de Maîtrise, Histoire].
- Julien, Charles-André (éd), *Les Africains. Tome XII*, Paris , Editions J.A., 1978, 344 p.
- Kaké, Ibrahima Baba, *Mémoire de l'Afrique. Les Légions noires*, Paris , ABC, 1976, 36 p.
- Kane, Mamadou Moustapha, « Le discours des officiers soudanais sur les peuples du Soudan occidental de 1850 aux années 1900 : l'africanisme français à l'époque de l'expansion militaire », *Africa Development*, XVIII, 1, 1993, pp. 27-52.
- Kipré, Pierre, « Les villes coloniales de Côte d'Ivoire . Economie et société (1893 à 1940) », Paris , Université Paris VII, 1079 p. [Thèse de Doctorat d'Etat, Histoire].
- Kipré, Pierre, « Commerce et commerçants en Côte d'Ivoire du XVIIe au XIXe siècle », Abidjan, 1990, 43 p.

Lam, Aboubacry Moussa, *Le Sahara ou la vallée du Nil « Aperçu sur la problématique du berceau de l'unité culturelle de l'Afrique noire*, Dakar , IFAN/Khépéra, 1995, 105 p.

Lam, Aboubacry Moussa, *Les chemins du Nil . Les relations entre l'Egypte ancienne et l'Afrique noire*, Paris , Présence africaine/Khépéra, 1997, 223 p.

Lapeysonnie , *La médecine coloniale. Mythes et réalités*, Paris , Seghers, 1988, 310 p. [Collection "Médecine et Histoire"].

Leriche, A., « Le couscous, sa préparation », *Notes africaines*, 44, octobre, 1949, pp. 106-107.

Malzy, P., « Denrées notées sur le marché de Kayes (10 décembre 1939) », *Notes africaines*, 18, avril 1943, p. 5.

Marc, Michel, « L'armée coloniale en Afrique occidentale française », Catherine Coquery-Vidrovitch (éd.), 1992, op. cit., pp. 57-78.

Marimoutou, Jean-Claude Carpanain, « Marges, portrait de l'insulaire en personnage », *Psychopathologie Africaine*, XXV, 2, pp. 251-264.

Martinkus-Zemp, Ada, « Européocentrisme et exotisme : l'homme blanc et la femme noire (dans la littérature française de l'entre-deux-guerres) », *Cahiers d'études africaines*, 49, XIII, 1973, pp. 60-81.

Mauny, Raymond, « Note sur l'âge et l'origine des perles à chevrons », *Notes africaines*, 74, avril 1957, pp. 46-48.

Mauny, Raymond, « Décoration des mains au henné », *Notes africaines*, 44, octobre 1949, p. 116.

Mauny, Raymond, « Fabrication de perles de verre en Mauritanie », *Notes africaines*, 44, op. cit., pp. 116-117.

Mbembe, Achille, *Du gouvernement privé indirect*, Dakar , CODESRIA, 1999, 113 p.

Messiant, Christine, « Luanda (1945-1961) : colonisés, société coloniale et engagement nationaliste », Michel Cahen (éd), op. cit., pp. 125-199.

Monod, Théodore, « Perles anciennes connues au Portugal et en Afrique occidentale » ; *Comptes-rendus de la IIe Conférence Internationale Occidentale. Bissau* , 1947, Lisboa, 1952, pp. 389-391.

Memel Fôté, Harris, « La fête de l'homme riche dans le Golfe de Guinée au temps de l'esclavage, XVIIe-XIXe siècles », *Cahiers d'études africaines*, XXXIII, 3, 1993, pp. 363-379.

Ngom, Marie Touré, « Femmes et travail », *Femmes africaines*, Paris , Editions Martinsart, 1981, pp. 191-228.

Nouschi, André, « Limites du modèle européen dans le Maghreb colonial », Catherine Coquery-Vidrovitch et Odile Goerg (Coordinatrices, op. cit., pp.

Nzuzi, Lelo, *Urbanisation et aménagement en Afrique noire*, Paris , SEDES, 1989, 237 p.

Omari, C.K., « The Role of Witchcraft and Sorcery in Society », *Psychopathologie Africaine*, 1972, vol VIII, 1, pp. 115-125.

Nzuzi, Lelo, *Urbanisation et aménagement en Afrique noire*, Paris , SEDES, 1989, 237 p.

Pourtier, R., « Encadrement territorial et production de la nation (Quelques propositions illustrées par l'exemple du Gabon) », Emmanuel Terray (éd.), *L'Etat contemporain en Afrique*, Paris , L'Harmattan, 1987, pp. 341-358.

Sall, Ebrihima, *Sénégal, territoires, frontières, espaces et réseaux sociaux*. Bordeaux, Centre d'Etudes d'Afrique Noire de l'Université de Bordeaux I, 1992, 28 p. [Travaux et Documents, 36].

Semi-Bi Zan, « Equipement public et changements socio-économiques en Côte d'Ivoire (1930-1957) » 3 tomes, Paris , Université Paris VII, 1981, 1003 p. [Thèse de Doctorat d'Etat, Histoire].

Stora, Benjamin, *Histoire de l'Algérie coloniale 1830-1954*, Paris , La Découverte, 1991, 127 p. [Collection "Repères"].

Ströter-Benda, Jutta, *L'art contemporain dans les pays du "Tiers monde. Australie (Aborigènes), Ethiopie, Inde, Indonésie, Jamaïque, Kenya, Nigeria , Sénégal et Tunisie*, Paris , L'Harmattan, 1995, 224 p.

Suret-Canale, Jean (b), *Afrique noire de la colonisation aux indépendances 1945-1960*, Paris , Editions sociales, 1977, 430 p.

Suret-Canale, Jean (a), *Afrique noire. L'ère coloniale 1900-1945*, Paris , Editions sociales, 1977, 637 p.

Traoré, Ray Autra Mamadou, « Canons de charme et de beauté chez les dames guinéennes », *Notes africaines*, 158, avril 1978, pp. 42-45.

Valensi, Lucette, « Archaïsme de la société maghrébine », Centre d'Etudes et de Recherches Marxistes, op. cit., pp. 223-232.

Venard, Jean-Louis, *25 ans d'intervention française dans le secteur urbain en Afrique noire francophone*, Paris , Economica, 1996, 192 p.

Ziegler, Jean, *Le pouvoir africain*, Paris , Editions du Seuil, 1971, 230 p. [Collection "Esprit "Frontière ouvertes""]

B - Le Sénégal

Angrand, Armand-Pierre, *Les-Lébous de la presqu'île du Cap-Vert . Essai sur leur histoire et leurs coutumes*, Dakar , E. Gensoul-La Maison du Livre, 1951,

Athié, Youssoupha, « La teinture chez les Sarakolés », *Notes africaines*, 18, avril 1943, p. 3.

Bâ, Alioune, « L'évolution de la législation du travail au Sénégal : de la loi sur la journée de huit heures (1919) à l'adoption au Code du Travail d'Outre-Mer (1952) ». Dakar , Université C. A. Diop, 130 p. [Mémoire de Maîtrise, Histoire].

Bâ, Birahim, « La société lébu. La formation d'un peuple. La naissance d'un Etat », Dakar , Université de Dakar, 1972, 206 p. [Mémoire de Maîtrise, Histoire].

Bâ, Bitty Bocar, « Les signares de Gorée : genèse et évolution d'une bourgeoisie métisse XVIIIe-XIXe s. », Dakar , Université C. A. Diop, 1994, 35 p. [Mémoire de DEA, Histoire].

Bâ, Cheikh, « Les Peul du Sénégal , Etude géographique », Paris , Université de Paris VII, 1982, 540 p. + 79 p. [thèse de doctorat d'Etat, Géographie].

Barry, Boubacar, *Le royaume du Waalo . Le Sénégal avant la conquête*, Paris , Karthala, 1985, 421 p.

Bathily Abdoulaye , « Aux origines de l'africanisme : le rôle de l'oeuvre ethno-historique de Faidherbe dans la conquête française du Sénégal », Henri Moniot (Présentation de), *Le mal de voir*, Paris , Union Générale d'Editions, 1976 p, pp. 77-107.

Bathily, Abdoulaye, *Le royaume de Galam (Sénégal) de l'ère musulmane au temps des négriers (VIIIe-XVIIIe s.)*, Paris , L'Harmattan, 1989, 379 p.

Brooks, Georges, *The Signares of Saint-Louis and Goree's Women entrepreneurs in Eighteen Century*, Stanford, University Press, 1976.

Camara, Camille, *Saint-Louis du Sénégal : Evolution d'une ville en milieu africain*. Dakar , IFAN, 1968, 292 p.

Campistron, M., « Coutume Ouolof du Cayor (Cercle de Thiès) 1937 », Comité d'Etudes Historiques et Scientifiques de l'Afrique Occidentale Française , *Coutumiers juridiques de l'Afrique Occidentale Française. Tome I. Sénégal* , Paris , Larose, 1939, pp. 117-146.

Catalan, Jean-Marie, « Saint-Louis du Sénégal . Terre de fidélité et bastion d'avant-garde », *France Outremer*, op. cit., pp. 16-18 et 41.

Ciss, Ismaïla, « Les minorités Sereer du Nord-Ouest face au système de la traite négrière », Dakar , 1999, 12 p.

Cissé, Daouda, « Thérapeutiques traditionnelles et modernes en odontostomatologie au Sénégal : esquisses historiques. (Recherches rétrospectives et prospectives) », Dakar , Université C. A. Diop, 1997, 231 p. [Thèse de Doctorat d'Etat, Odontologie].

Diop, Adama, « Caractères et signification spatio-temporels du patrimoine bâti lusitanien en Sénégalmbie . XVIIe- XVIIIe siècle », *Studia*, 52, 1994, pp. 25-48.

Diop, Brahim (a), « Introduction à l'archéologie de la traite négrière », Dakar , 1998, 14 p.

Diop Brahim (b), « L'impact de la traite négrière en pays wolof. Pouvoir de violence et stratégies défensives », Dakar , 1998, 14 p.

Cissokho, Mady, « Une étude historique de l'urbanisation à Saint- Louis du Sénégal (1816-1872) », Dakar , Université C.A.Diop, 1993, 94 p. [Mémoire de Maîtrise, Histoire].

David, Philippe, « La carte postale sénégalaise de 1900 à 1960. Production, édition et signification : un bilan provisoire », *Notes africaines*, 157, janvier 1978, pp. 3-12.

David, Philippe, « Fous et folles célèbres de Saint-Louis et d'ailleurs », *Notes africaines*, 161, janvier 1979, pp. 8-12.

Dia, Mohamed Fadel, « Paysans-pêcheurs lébou de la petite côte au sud de Dakar », Dakar, Université de Dakar, 1966, 72 p. [Diplôme d'Etudes Supérieures, Géographie].

Diagne, Mbagnick, « Une vieille tradition... Le temps des signares », *Le Soleil*, 24 septembre 1991, p.12.

Diallo, Kalidou, « Les chefs de canton et de province du Fuuta sénégalais de 1860 à 1960 », Dakar Université de Dakar, 1985, 135 p. [Mémoire de Maîtrise, Histoire].

Diedhiou, Lamine, « La croyance à la sorcellerie chez les Joola », Dakar, Université C. A. Diop, 1987, 132 p. [Mémoire de Maîtrise, Sociologie].

Diène, Astou, « Les problèmes fonciers dans le Cap-Vert 1920- 1960 », Dakar, Université C. A. Diop, 1992, 43 p. [Mémoire de DEA, Histoire].

Diouf, Abdou, « L'Islam et la société ouolof », Paris, Ecole Nationale de la France d'Outre-Mer (ENFOM), 1959, 121 p. [Mémoire de fin d'études dit Mémoire de l'Ecole coloniale, Section des Administrateurs].

Diouf, Mamadou, « Le problème des castes dans la société wolof », *Revue Sénégalaise d'Histoire*, 2, 1, janvier-juin 1981, pp. 25-37.

Diouf, Mamadou, « Identité ethnique et vie politique municipale. Les Lebu de Rufisque (1945-1960) », J.-P. Chrétien et G. Prunier (éds), op. cit. pp. 283-302.

Diouf, Mamadou, *Le Kajoor au XIXe siècle. Pouvoir ceddo et conquête coloniale*, Paris, Karthala, 1990, 325 p.

Diouf, Mamadou, « Les intellectuels et l'Etat au Sénégal : la quête d'un paradigme », Mamadou Diouf et Mahmood Mamdani (éds), op. cit., pp. 241-271.

Duchemin, G.J., « La République lébou et le peuplement actuel », *Etudes sénégalaises*, 3, 1949, pp. 289-308.

Dulphy, M., « Coutume des Sérères None (Cercle de Thiès) », Comité d'Etudes Historiques et Scientifiques de l'Afrique Occidentale Française , op. cit., pp. 213-236.

Dupire, Marguerite, « La tabâlière et les réseaux de l'amitié chez les Sereer », *Objets et Mondes*, 23, 1986, pp. 143-153.

Dupire, Marguerite, *Sagesse sereer. Essais sur la pensée sereer ndut*, Paris , Karthala, 1994, 174 p. [Collection "Hommes et Sociétés"].

Fall, Papa Amadou, « Enseignement et domination coloniale au Sénégal 1910-1939 », Dakar , Université de Dakar, 1978, [Mémoire de Maîtrise, Histoire].

Fall, Yamar Sarr, « L'Ecole Normale William Ponty de 1912 à 1948 », Dakar , Université de Dakar, 1986, 115 p. [Mémoire de Maîtrise, Histoire].

Faye, Ousseynou, « Une enquête d'histoire sociale : l'évolution des moeurs dans les villes du Sénégal du 19e au début du 20e siècle (criminalité, délinquance, prostitution, etc.) », Dakar , Université de Dakar, 1979, 84 p. [Mémoire de Maîtrise, Histoire].

Faye, Ousseynou, « Le Sénégal et la dépendance coloniale : le mouvement dimaarien (1906-1908) face au pouvoir colonial », Dakar , Université de Dakar, 1980, 25 p. [Mémoire de DEA, Histoire]

Faye, Ousseynou, « Mythe et histoire dans la vie de Kaañ Fay du Cangin (Sénégal) », *Cahiers d'Etudes Africaines*, XXXIV (4), 136, 1994, pp. 613-637.

Gaye, Papa Amadou, « Discours sur le microbe et santé publique en AOF : le cas du Sénégal », Charles Becker, Saliou Mbaye et Ibrahima Thioub (éds), op. cit., pp.1164-1174.

Gravrand, Henri, *La civilisation sereer, Pangol, Le génie religieux sereer*, Dakar , Les Nouvelles Editions Africaines, 1990, 475 p.

Guèye, Oumar, « La grève de 1946 au Sénégal », Dakar , Université C. A. Diop, 1990, 124 p. [Mémoire de Maîtrise, Histoire].

Hargreaves, John D., « Assimilation in eighteenth century Senegal », *Journal of African History*, VI, 3, 1965, pp. 177-184.

Johnson, Georges Wesley, *The Emergence of Black Politics in Senegal : the Struggle For the Power in The 4 Communes, 1900-1920*, California, Stanford University Press, 1971, 260 p.

Johnson, Georges Wesley Jr, « The Senegalese Urban Elite, 1900- 1945 », Philippe D. Curtin (ed), op. cit., pp.139-187.

Johnson, Georges Wesley, « Blaise Diagne initiateur de la vie politique moderne en Afrique francophone », Charles André Julien (éd), op. cit., pp. 85-117.

Kâ, Ibrahima, « L'évolution sociale à Saint-Louis du XIXe au début du XXe siècle », Dakar , Université de Dakar, 1981. [Mémoire de Maîtrise, Histoire].

Kalis, Simone, *Médecine traditionnelle, religion et divination chez les Sereer Siin du Sénégal . La connaissance de la nuit*, Paris , L'Harmattan, 1997, 334 p. [Collection "Anthropologie - Connaissance des hommes"].

Kane, Awa, « Femmes et politique : des récits de vie et/ou de pratiques de quelques militantes sénégalaises », Dakar , Université C. A. Diop, 1995, 177 p. [Mémoire de Maîtrise, Histoire].

Kane, Mamadou, « L'esclavage à Saint-Louis et à Gorée à travers les archives notariées : 1817-1848 ». Dakar , Université de Dakar, 1984, 109 p. [Mémoire de Maîtrise, Histoire].

Kane, Oumar, « Le Fouta des Satigi aux Almami, 1512-1807 » Tome I, Dakar , Université C. A. Diop, 1986, 509 p. [Thèse de Doctorat d'Etat, Histoire].

Lakroum, Monique, *Le travail inégal : paysans et salariés sénégalais face à la crise des années 30*, Paris , L'Harmattan, 1983, 250 p.

Lasnet, A. (éd), *Une mission au Sénégal* , Paris , A. Challamel, 1900, 193 p.

Léricollais, André, « La détérioration d'un terroir : Sob, en pays sérer (Sénégal) », *Etudes rurales*, 37-39, janvier- septembre 1970, pp. 113-128.

Léricollais, André et Ramond, Claude, « Sob en pays sérer. Observations agricoles 1965-1966-1967-1968-1969. Note sur les sols, par C. Charveau. Note sur la végétation, par G. Fotins... », Dakar , ORSTOM - CNRA, 1970, 55 p.

Léricollais, André, *Sob, étude géographique d'un terroir sérer (Sénégal)*, Paris - La Haye, Mouton et Co, 1972, 110 p.

Légier, H.-J., « Institutions municipales et politique coloniale : les communes du Sénégal », *Revue Française d'Histoire d'Outre-Mer*, LV, 201, 1968, pp. 414-464.

« Les cultures maraîchères dans la presqu'île du Cap-Vert », *Paris - Dakar*, 1406, 7 septembre 1940, p. 2.

Ly, Abdoulaye, « L'oralité paillarde des Lawbe : islam, érotisme et répression sexuelle dans le Sénégal contemporain », Dakar, 14 p. [Communication au Séminaire - atelier du CODESRIA sur « Les transformations de la sexualité en Afrique », Mombassa, 3-5 juillet 1999].

Mauny, Raymond, « Pierre Loti au Sénégal », *Notes africaines*, 74, avril 1957, pp. 55-61.

Mbaye, El Hadj Rawane, « L'islam au Sénégal », Dakar, Université de Dakar, 1976, 364 p. [Thèse de 3e cycle, Langue et Civilisation arabes]

Mbengue, Mariama Ndoye, « Introduction à la littérature orale léboue : analyse ethnosociologique. Expression littéraire », Dakar, Université de Dakar, 1981, 391 p. [Thèse de Doctorat de 3e cycle, Lettres modernes].

Mbodj, Ibrahima, « Enquête. La photographie : des origines à nos jours », *Le Soleil*, 20 septembre 1991, pp. 12-14.

Mbodji, Mohamed, « Un exemple d'économie coloniale, le Sine - Saloum (Sénégal), de 1887 à 1940 : culture arachidière et mutations sociales », Paris, Université, Paris VII, 1978, 741 p. [Thèse de 3e cycle, Histoire].

Mbodj, Seynabou, « Hier et aujourd'hui : aux origines d'une tradition », *Wal Fadji*, 625, 17 avril 1994, p. 4.

Mbow, Latsoucabé, « Une lecture des villes sénégalaises », *Annales de la Faculté des Lettres et Sciences humaines* de l'Université de Dakar, 15, 1985, pp. 265-288.

Mersadier, Yvon, *Budgets familiaux africains. Etude chez 136 familles de salariés dans trois centres urbains du Sénégal*, Saint-Louis, IFAN, 1957, 103 p. [Etudes sénégalaises, 7].

Moleur, Bernard, « Le droit de la propriété sur le sol sénégalais. Analyse historique du XVIIe s. à l'indépendance », Dijon, Université de Dijon 1978, 369 p. [Thèse d'Etat, Droit].

Ndao, Papa Alioune, « Alternance codique en contexte diglossique. Pour une évaluation de la compétence. Exemple du wolof et du français au Sénégal », *Annales de la Faculté de Lettre et Sciences Humaines* d'Université C. A. Diop de Dakar, 23, 1993, pp. 187 - 195.

Ndiaye, Bandiougou, « L'école française et l'expansion coloniale au Sénégal », Dakar, Université de Dakar, 1983, 110 p. [Mémoire de Maîtrise, Histoire].

Ndiaye, Mansour Bouna, *Panorama politique du Sénégal ou les mémoires d'un enfant du siècle*, Dakar - Abidjan - Lomé, 1986.

Ndior, Ousmane, « L'enseignement dans le Jokuul-Ganjaay 1935- 1990 », Dakar Université C. A. Diop, 1993, 136 p. [Mémoire de Maîtrise, Histoire].

Niane, Alassane, « L'Ecole coloniale à Matam, 1898-1960 », Dakar, Université C. A. Diop, 1999, 137 p. [Mémoire de Maîtrise, Histoire].

Pélissier, Paul, *Les paysans du Sénégal. Les civilisations agraires du Cayor à la Casamance*, Saint-Yrieix, Fabrègue, 1966, 941 p.

Reys, Nathalie, « Saint-Louis du Sénégal à l'époque précoloniale. L'émergence d'une société métisse originale. 1658- 1684 ». Tomes 1 et 2, Paris, Université Paris I - Sorbonne I Centre de Recherches Africaines, 397 p. [Thèse de 3e cycle, Histoire].

Sakho, Amadou Lamine dit Kéba, « Si le BDS était une personne, il se nommerait Ndaw », *Wal Fadjri*, 1979, 20 octobre 1998, p. 10.

Samb, Amar, « Défense et illustration des jeux d'enfant au Sénégal. L'exemple wolof », *Notes africaines*, 140, octobre 1973, pp. 93-99.

Samb, Moustapha, « La presse parlée. Evolution de la radio au Sénégal de 1939 à 1972 », Dakar, Université C. A. Diop, 1991, 94 p. [Mémoire de Maîtrise, Histoire].

Sambou, Simon, « Le Fogny et les Français au XIXe s. », Dakar, Université C. A. Diop, 1995, 130 p. [Mémoire de Maîtrise, Histoire].

Samb, Amar, « Relations entre familles régnantes du Kajor et du Sine », *Notes africaines*, 148, octobre 1975, pp. 109-111.

Sané, Famara, « Le commandement indigène dans l'administration coloniale au Fouta 1895-1960 », Dakar , Université C. A. Diop, 1996, 87 p. [Mémoire de Maîtrise, Histoire].

Sarr, Cheikh Diop, « Contribution à l'étude politique du Sénégal : le BDS », Dakar , Université C. A. Diop, 1989, 78 p. [Mémoire de Maîtrise, Histoire].

Sarr, El Hadj Malick, *Les lébous parlent d'eux-mêmes*, Dakar , NEA, 1980.

Seck, Oumar, « La CGT et les travailleurs africains de 1945 à 1958 », Dakar , Université C. A. Diop, 1992, 103 p. [Mémoire de Maîtrise, Histoire].

Sène, Abdoulaye, « Le Jégem de la pénétration coloniale à 1920. Les mutations d'une société face au pouvoir », Dakar , Université C. A. Diop, 1992, 130 p. [Mémoire de Maîtrise, Histoire].

Sène, Mor, « La grève des cheminots du Dakar-Niger : 1947-1948 ». Dakar , Université C. A. Diop, 1987, 144 p. [Mémoire de Maîtrise Histoire].

Sène, Moustapha, « "Aïda Sukka" et "Nefer-fende". III. La terreur délicate », *Sud Quotidien*, 389, 21 juillet 1994, p. 6.

Seydi, Gorgui, « La grève des cheminots du Dakar-Niger : 1947- 1948 », Dakar , Université C. A. Diop, 1987, 144 p. [Mémoire de Maîtrise, Histoire].

Sidimi, Ahmat Hadji, « Le mouvement ouvrier dans le chemin de fer. 1917-1925 », Dakar , Université de Dakar, 1983, 130 p. [Mémoire de Maîtrise, Histoire].

Sinou, Alain, *Comptoirs et villes coloniales du Sénégal . Saint- Louis, Gorée , Dakar , Paris - Karthala - ORSTOM*, 1993, 364 p.

Sylla, Assane, *Le peuple Lébou de la presqu'île du Cap-Vert* , Dakar , NEA, 1992.

Tastevin, C., « La religion des Nones », *Etudes missionnaires*, II, 2, avril - juin 1934, pp. 81-100.

Thiam, Bodiël, « Le Dieungue ou anneau de cheville d'esclave », *Notes africaines*, 53, janvier 1952, pp. 13-14.

Thiam, Iba Der, « L'évolution politique et syndicale du Sénégal colonial de 1840 à 1936 », Paris , Université Paris I, 1984, [Thèse de Doctorat d'Etat, Histoire].

Thiouh, Ibrahima, « Banditisme social et ordre colonial : Yaadikoon (1922-1984) », *Annales de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines* de l'Université C. A. Diop de Dakar , 22, 1992, pp. 161-173.

Zempléni, A., « L'interprétation et la thérapie traditionnelle du désordre mental chez les Wolof et les Lebou (Sénégal) », Paris , Université de Paris, 1968 [Thèse de 3e cycle, Psychologie].

Zuccarelli, François, *La vie politique sénégalaise (1940-1988)*, Paris , CHEAM, 1988, 205 p.

C - Dakar

1°) Urbanisme et habitat rural

Arsac, Auguste et Klasz, A. de, « Dakar Médina . Rénovation de la Médina », Dakar, 1962, 8 fasc.

Betts, R., « The Establishment of the Medina in Dakar , Senegal 1914 », *Africa*, XLI, 2, April 1971, pp. 143-152.

« Dakar - Sénégal - AOF. L'eau à Médina », *Paris -Dakar*, 204, 6 avril 1936, p. 3.

« Dakar - Sénégal - AOF. A Médina », *Paris -Dakar*, 216, 18 mai 1936, p. 5.

Danfakha, Papa Waly, « Equipement public et aménagement de la ville de Dakar . 1930-1957 », Paris , Université Paris VII, 1990, 580 p. [Thèse de Doctorat, option Nouveau Régime, Histoire].

De Martonne , « Notice sur le plan de Dakar et environ d'après photo aérienne », *Bulletin du Comité d'Etudes Historiques et Scientifiques de l'Afrique Occidentale Française* , 1929, pp. 9-34.

Diop, Yakham, « Le centre-ville dakarois : étude du problème foncier », Paris , Université Paris X - Nanterre, 1996, 888 p. [Thèse pour le Doctorat, Géographie].

G., V. (a), « Problèmes d'urbanisme. Il faut reconstruire la Médina », *Paris -Dakar*, 918, 7 février 1939, pp. 1 et 5.

G., V. (b), « Paysages dakarois. L'Avenue William Ponty », *Paris - Dakar*, 1041, 4 juillet 1939, p. 2.

G., V. (e), « Paysages dakarois. L'avenue Maginot », *Paris -Dakar*, 1071, 9 août 1939, p. 2.

G., V. (f), « Paysages dakarois. L'Avenue de la République », *Paris -Dakar*, 1084, 25 août 1939, p. 2.

Godin, Robert, « L'avenue William Ponty à Dakar ». Dakar, Université de Dakar, 1970, 90 p. [Mémoire de Maîtrise, Géographie].

« La maison hantée de Rebeuss », *Paris -Dakar*, 7372, 26 avril 1960, p. 2

Laurent, Olivier, « Une banlieue ouvrière : l'agglomération suburbaine de Grand-Yoff », Dakar, Université de Dakar, 1969, 102 p. [Mémoire de Maîtrise, Géographie].

Mbengue, Ousmane, « Encore les « murs tatas » de Dakar », *Notes africaines*, 18, avril 1943, p. 3.

Mbow, Fatou Sèye, « Evolution des villages lébou du Cap-Vert : le cas de Ngor », Dakar, Université de Dakar, 1983, 168 p. [Mémoire de Maîtrise, Géographie].

Ministère de la France d'Outre-Mer, République française, *Le Sénégal . La ville de Dakar*. [Paris], Agence de la France d'Outre-Mer, 1951.

Munan, N'Zam, « L'habitat dans la quartier de la Gueule Tapée à Dakar (Sénégal) », Dakar, Ecole Nationale des Assistants et Educateurs spécialisés (ENAES), 1980, 89 p. [Mémoire de fin d'études, Section des Educateurs spécialisés].

Niang, Mouhamadou, « La restructuration des quartiers spontanés de Dakar . Exemple du projet de Dalifort », Dakar, Université C. A. Diop, 1991, 188 p. [Mémoire de Maîtrise, Histoire].

R., J.-P., « Dakar , ma grande ville », *France Outre-Mer*, 307, op. cit., pp. 12-15 et 41.

Osmont, Annick, *Une communauté en ville africaine : les Castors de Dakar*, Grenoble, CNRS - Presses Universitaires de Grenoble, 1978.

Sakho, Mamadou Abdoul et Saada, Assane, « De Dakar à travers les âges. De la ville indigène au quartier populaire », *Walf Fadjri*, 955, op. cit., p. 5.

Sakho, Pape, « Problématique de la rénovation d'un quartier de Dakar : cas d'un secteur de la Médina », Dakar, Université de Dakar, 1985, 93 p. [Mémoire de Maîtrise, Géographie].

Sakho, Mamadou Abdoul et Saada, Assane, « Dakar à travers les âges », *Wal Fadjri L'Aurore*, 955, 20-21 mai 1995, p. 5.

Sankalé, Marc, Thomas, Louis-Vincent et Fougeyrollas, Pierre (éds.), *Dakar en devenir*, Paris, Présence Africaine, 1968, 571 p.

Sankalé, M.; Bâ, H. et Cros, J., « Urbanisme et santé », Marc Sankalé Louis-Vincent Thomas et Pierre Fougeyrollas (éds), op. cit., pp. 265-297.

Seck, Assane, « Dakar, ville champignon » Marc Sankalé, Louis-Vincent Thomas et Pierre Fougeyrollas (éds), op. cit., pp. 17-47.

Seck, Assane, *Dakar métropole ouest-africaine*, Dakar, IFAN, 1970.

Sinou, Alain, « Urbanisme et colonialisme. La production de la ville indigène au Sénégal au début du XXe siècle », Catherine, Coquery-Vidrovitch (éd), 1988, op. cit., pp. 27-31.

Sinou, Alain, « Le marché Kermel, un objet patrimonial singulier et paradoxal en Afrique noire », *Le marché Kermel. 1996. Une reconstruction à Dakar, Sénégal*, Brescia, Edizioni Percaso, 1997, pp. 31-36.

Tall, Khadidiatou, « Démographie et habitat dans un quartier de Dakar : étude de la Médina Est II. Un processus de taudisation », Dakar, Université de Dakar, 1988, 126 p. [Mémoire de Maîtrise Géographie].

V.A., « Opinions. Un problème d'urbanisme compliqué : Dakar », *Bulletin d'Informations et de Renseignements de l'Afrique Occidentale Française*, 207, décembre 1938, p. 1.

Vernière, Marc, « Volontarisme d'Etat et spontanéités populaires dans l'urbanisation du Tiers-Monde. Formation et évolution des banlieues dakaroises : le cas de Dagoudane - Pikine », Paris, Laboratoire de Sociologie et de Géographie africaine - ORSTOM - Ecole Pratique des Hautes Etudes - CNRS, 1973, 225 p. [Thèse de 3e cycle, Géographie].

Werner, Jean-François, *Marges, sexe et drogue à Dakar . Enquête ethnographique*, Paris , Karthala. ORSTOM, 1993, 207 p.

D) - Société et culture

Bâ, Cheikh, « Assocés ». On choisissait... nos copains, *Le Soleil*, 25 septembre 1990, p. 3.

Bathily, Abdoulaye, *Mai 68 à Dakar ou la révolte universitaire et la démocratie*, Paris , Chaka, 1992, 186 p.

Bouche, Denise, « Dakar pendant la deuxième Guerre mondiale. Problèmes de surpeuplement », *Revue Française d'Histoire d'Outre-Mer*, LXV, 240, 3e trimestre 1978, pp. 423-438.

Campal, Alexis, « L'Evolution de la population de Dakar de 1955 à 1976 : mise au point », Dakar, Université de Dakar, 1981, 99 p. [Mémoire de Maîtrise, Géographie].

« Coiffures féminines en Afrique noire », *Paris -Dakar*, 1040, 2-3 juillet 1939, p. 6.

D., L., « La vie à Médina . Sur les noms des cars rapides », *Paris - Dakar* , 5387, 6 octobre 1953, p. 2.

D., L., « La vie à Médina . Arènes... Luites...Programmes », *Paris - Dakar* , 5390, 9 octobre 1953, p. 2.

« Dakar - Sénégal - AOF. La lutte contre le bruit », *Paris -Dakar*, 185, 30 janvier 1936, p. 2.

« Dakar - Sénégal - AOF. Recensement », *Paris -Dakar*, 215, 14 mai 1936, p. 3

« Dakar - Sénégal - AOF. Recensement de la population de Dakar en 1936 », *Paris -Dakar*, 222, 8 juin 1936, p. 3.

« Dakar - Sénégal - AOF. Un grand mariage à Médina », *Paris -Dakar*, 502, 22 septembre 1937, p. 3.

« Dakar - Sénégal - AOF. Ramadan », *Paris -Dakar*, 542, 9 décembre 1937, p. 3.

- « Dakar - Sénégal - AOF, Luittes coutumières à Médina », *Paris -Dakar*, 535, 30 octobre 1937, p. 3.
- « Dakar - Matches de Lutte à Rufisque », *Paris -Dakar*, 577, 22 décembre 1937, p. 3.
- « Dakar . Aux Arènes sénégalaises », *Paris -Dakar*, 578, 23 décembre 1937, p. 3.
- « Dakar . On épure », *Paris -Dakar*, 587, 5 janvier 1938, p. 4.
- « Dakar . Les matches de lutte à Rufisque », *Paris -Dakar*, 582, 29 décembre 1937, p. 3.
- « Dakar . Nous reverrons ce soir les jolis « Fanals », *Paris -Dakar*, 584, 31 décembre 1937, p. 3. »
- « Dakar - La journée dakaroise. Une fête à Dakar », *Paris -Dakar*, 592, 11 janvier 1938, p. 3.
- « Dakar - Etat-civil. Mariage », *Paris - Dakar*, 588, 6 janvier 1938, p. 3.
- « Dakar . Des luittes indigènes auront lieu dimanche prochain », *Paris - Dakar*, 600, 20 janvier 1938, p. 3.
- « Dakar . Aux Arènes sénégalaises », *Paris -Dakar*, 610, 2 février 1938, p. 3.
- « Dakar - Rufisque, Luittes indigènes », *Paris -Dakar*, 612, 4 février 1938, p. 3.
- « Dakar . Aux Arènes Sénégalaises. Grande-séance de lutte libre », *Paris -Dakar*, 623, 17 février 1938, p. 3.
- « Dakar . La pose de la première pierre de la Grande Mosquée », *Paris -Dakar*, 626, 21 février 1938, p. 4.
- « Dakar . Aux Arènes sénégalaises. Grande journée de lutte libre », *Paris - Dakar*, 630, 25 février 1938, p. 3.
- « Dakar . Djindière d'honneur », *Paris -Dakar*, 800, 20 septembre 1938, p. 3.
- « Dakar . La journée dakaroise. Correctionnelle. Audience du Jeudi 5 janvier 1935 », *Paris -Dakar*, 894, 10 janvier 1939, p. 3.
- « Dakar . La journée dakaroise. Luittes libres », *Paris -Dakar*, 923, 12 février 1939, p. 5.

« Dakar . Un grand baptême », *Paris -Dakar*, 1208, 21 janvier 1940, p. 1.

« Dakar . La journée dakaroise. Rufisque . Société "Jeunesse Léboue" de Rufisque », *Paris -Dakar*, 958, 25 mars 1958, p. 3.

« Dakar . 1952. La mode au Sénégal », *Notre Maroc* , spécial, décembre 1952.

Diallo, Papa Ibrahima, « Le groupe émigré des Guinéens à Dakar », Dakar, Université de Dakar, 1968, 52 p. [Mémoire de Maîtrise, Histoire].

Diatta, Mamadou, « Prostitution et proxénétisme à Dakar », Dakar, Ecole Nationale de Police et de la Formation Permanente, 1979, 68 p. [Mémoire de fin d'études, Section des Commissaires de police].

Diawara, Marième Anna, « Contribution à l'histoire des maladies dites sociales au Sénégal : la tuberculose à Dakar (1914-1945) », Dakar, Université C. A. Diop, 1997, 135 p. [Mémoire de Maîtrise, Histoire].

Dième, Emile, « La violence urbaine : aspects socio-psychologiques de la "case" à Naari Talli », Dakar , Ecole Nationale des Assistants et Éducateurs spécialisés, 1991, 72 p. [Mémoire de fin d'études Section des Educateurs spécialisés].

Diop, Momar-Coumba, *La Lutte contre la pauvreté à Dakar . Vers la définition d'une politique municipale*, Dakar, Programme de Gestion Urbaine/Bureau Régional pour l'Afrique, 1996, 195 p. [Série "Documents de Politique"].

Diop, Serigne Mour, « Lutte. « Regard sur le passé ». Demba Thiaw. De la race des champions », *Sud Quotidien*, 1235, 24-mai 1997, p. 11.

Diop, Serigne Mour, « Lutte. « Regard sur le passé ». Demba Thiaw. mit fin à l'invincibilité de Fodé Doussouba », *Sud Quotidien*, 1235, op. cit.

Dramé, Daouda Demba, « La Médina et ses fêtes populaires, 1914- 1960. Contribution à l'étude des cultures urbaines », Dakar , Université C. A. Diop, 1995, 114 p. [Mémoire de Maîtrise, Histoire].

Faye, Cheikh Faty, « La vie quotidienne à Dakar de 1945 à 1960. Approche d'une opinion publique », Paris , Université Paris VII, 1990, 576 p. [Thèse de Doctorat, option Nouveau Régime ; Histoire].

Faye, Ousseynou, « L'urbanisation et les processus sociaux au Sénégal : typologie descriptive et analytique des déviations à Dakar , d'après les sources

d'archives, de 1884 à 1940 », Dakar, Université C.A.Diop, 1989, 648 p. [Thèse de 3^e cycle, Histoire].

Faye, Ousseynou, « Un aspect négligé de l'histoire sociale de la colonisation : les domestiques dans la vie de relations à Dakar de 1885 à 1940. Etude d'un salariat urbain à la périphérie du monde du travail », *Annales de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines* de l'Université C.A.Diop de Dakar, 22, 1993, pp. 79-95.

Faye, Ousseynou, « L'habillement et ses accessoires dans les milieux africains de Dakar (1857-1960) », *Revue Sénégalaise d'Histoire*, Nouvelle Série, 1, 1995, pp. 69-86.

« Grande manifestation indigène », *Paris -Dakar*, 1531, 8 février 1941, p. 2.

Guèye, Maodo, « Etude des épidémies à Dakar (1900-1945) : Les mesures sanitaires la prévention et leurs conséquences démographiques », Dakar, Université C. A. Diop, 1995, 151 p. [Mémoire de Maîtrise, Histoire].

Guillot, René, « A propos d'un récital de danse », *Paris -Dakar*, 1261, 23 mars 1940, pp. 1-2.

Jean-Bart, Anne, « Enquête. De la « robe-bloc » au jean », *Le Soleil*, 18 septembre 1991, p. 10.

L., K., « Dakar-Sénégal -AOF. La fête de "Korité" à Dakar et à Yoff », *Paris -Dakar*, 565, 7 décembre 1937, p. 3.

L., K., « Dakar-Sénégal -AOF. La fête de "Korité" à Dakar et à Yoff », *Paris -Dakar*, 566, 8 décembre 1937, p. 3.

L., K., « Aux Arènes sénégalaises », *Paris -Dakar*, 605 26 janvier 1938, p. 2.

« La Tabaski sera célébrée le 4 mars », *Paris -Dakar*, 193, 27 février 1936, p. 1.

Lèques, René, « La mode actuelle chez les Dakarois (Etude de psychologie sociale) », *Bulletin de l'IFAN*, B, XIX, 3-4, 1957, pp. 431-445.

Lecarme, Mireille, « Comment le discours construit la confiance. L'exemple d'un soit disant multiplicateur de billets (Dakar , Sénégal) », [Lyon], [1993 «], 16 p.

« Les fêtes du 14 Juillet. A Dakar », *Paris -Dakar*, 443, 15 juillet 1937, pp. 1-3.

« Les Sports. Lutte. Pathé Diagne affronte Davour N'Diaye dimanche prochain à Dakar », *Paris -Dakar*, 958, 25 mars 1939, p. 2.

M.C., B., « Le mariage de deux poupées », *Paris -Dakar*, 1081, 22 août 1939, p. 2.

M'Baye, Makhtar, « Les fanaux à Dakar », *Paris -Dakar*, 177, 3 janvier 1936, p. 2.

Mercier, Paul, « Aspects de la société africaine dans l'agglomération dakaroise : groupes familiaux et unités de voisinage », *L'agglomération dakaroise. Quelques aspects sociologiques et démographiques*, Dakar , 1954, 85 p. [*Etudes sénégalaises*, 5].

Ministère du Plan, République du Sénégal , « Recensement démographique de Dakar (1955). Résultats définitifs. (2e fascicule) », Paris , mars 1962, 69 p.

Ndao, Omar, « Introduction à la connaissance de la population africaine », Dakar , 1958, 20 p.

Ndiaye, Pape, « Portrait de Baye Mbarick Fall. Le maître des grillades n'aime pas se faire des enfants », *Le Témoin*, 258, 8-14 août 1985, p. 18.

Nesse, Yolande, « L'exode rural et la délinquance féminine. L'exemple de Khar Yalla », Dakar , Ecole Nationale des Assistants et Educateurs Spécialisés, 1985, 46 p. [Mémoire de fin d'études, Section des Educateurs Spécialisés].

Sow, Fatou, « La migration à Dakar », Lucie Galistel Colvin et al., « Les migrants et l'économie arachidière en Sénégal », [Dakar], [1980], pp. 229-277.

Thiam, Abdoulaye, « Aux racines de la danse lébou. Les fastes du Gamou de Mboth » *Le Soleil*, 7561, 18 août 1995, p. 10.

Thiam, Bodié, « La coiffure « gossi » et les bijoux qui lui sont assortis », *Notes africaines*, 45, 1950, pp. 9-11.

Thioub, Ibrahima, « Les salariés africains du Port de Dakar (Situation économique et mouvements revendicatifs) 1935 à 1939 », Dakar, Université de Dakar, 1983, 32 p. [Mémoire de DEA, Histoire].

Whittlesey, D., « Dakar and the other Cape Verde settlement », *Géographical Review*, XXXI, 1941, pp.609-638.

Whittlesey, D., « Dakar revisited », *Geographical Review*, XXVIII, 1948, pp. 626-632.

3 - Economie et politique

« Au profit des Secours et des prisonniers de guerre », *Paris - Dakar*, 1531, 8 février 1941, p. 2.

« Avis divers. Ration supplémentaire de mil », *Paris -Dakar*, 1801, 26-27 décembre 1941, p. 4.

Benga, Ndiouga Adrien, « L'éveil politique de la ville de Dakar de 1924 à 1960 », Dakar, Université C. A. Diop, 1989, 205 p. [Mémoire de Maîtrise, Histoire].

Coulibaly, Moussa, « Les transports urbains au Sénégal de 1945 à 1970 : le cas de Dakar », Dakar Université C. A. Diop, 1993, 147 p. [Mémoire de Maîtrise, Histoire].

Couvreur, Louis et Diaw, Mbaye, « Fonctions politiques et administratives », Marc Sankalé, Louis-Vincent Thomas et Pierre Fougeyrollas éd(s), op. cit., pp.

« Dakar-Sénégal . AOF. La lutte contre le bruit », *Paris -Dakar*, 185, 30 janvier 1936, p. 2.

« Dakar-Sénégal . AOF. L'eau à Médina », *Paris -Dakar*, 204, 6 avril 1936, p. 3.

« Dakar-Sénégal . AOF. Le béribéri », *Paris -Dakar*, 513, 5 octobre 1937, p. 3.

Diallo, Moustapha, « La SICAP : monographie d'une société immobilière, 1951-1973 », Dakar , Université C.A.Diop, 1994, 121 p. [Mémoire de Maîtrise, Histoire].

Diop, Adama Baytir, « Domination coloniale et problèmes domaniaux et fonciers à Dakar jusqu'en 1932 », Dakar, Université de Dakar, 1984, 131 p. [Mémoire de Maîtrise, Histoire].

Diop, Adama Baytir, « La communauté lebu face aux développements de la politique coloniale : la question des terrains de Dakar (1887-1958) », Dakar, Université C. A. Diop, 1995, 280 p. [Thèse de 3^{ème} cycle, Histoire].

Diop, Yakham, « Le centre-ville dakarois : étude du problème fonciers ». Paris , Université Paris X-Nanterre, 1996, 888 p. [Thèse de Doctorat, Option Nouveau Régime ; Histoire].

Faye, Cheikh Faty, « Opinion publique et animation politique : permanence des moyens traditionnels dans un contexte colonial », *Historiens et Géographes du Sénégal* , 6, 1991, pp.

G.V. (c), « Paysages dakarois. La rue de Tolbiac », *Paris -Dakar*, 1050, 14 juillet 1939, p. 2.

G.V. (d), « Paysages dakarois. Le marché de Sandaga », *Paris -Dakar*, 1059, 26 juillet 1939, p. 2.

Gouvernement général de l'AOF, *La Circonscription de Dakar et dépendances*, Paris , Société d'Editions géographiques, maritimes et coloniales, 1931, 174 p.

Guèye, Bineta, « Croissance démographique et approvisionnement en eau courante de la ville de Dakar , Sénégal (1945- 1971) », Paris , Université Paris VII, 1998, 371 p. [Thèse de Doctorat, option Nouveau Régime, Histoire].

Guèye, Mbaye, « Le 1er décembre 1944 à Thiaroye ou le massacre des tirailleurs sénégalais anciens prisonniers de guerre », *Revue Sénégalaise d'Histoire*, Nouvelle série, op. cit., pp. 3-23.

Jalade, Max, « Au Comité Directeur du FIDES. Une avance de 214 Millions CFA pour l'aménagement de la Médina de Dakar », *Paris -Dakar*, 5443, 11 décembre 1953, pp. 1 et 6.

Odinet, Bernard, « Aspects de la politique du logement à Dakar », Dakar, novembre 1962, 74 p.

« Quinze millions. M. Goux, maire de Dakar nous dit pourquoi il veut procurer des ressources nouvelles à la Ville de Dakar par l'emprunt », *Paris -Dakar*, 587, 5 janvier 1938, pp. 1 et 4.

Rau, E., « La question des terrains de Tound », *Annales africaines*, 1, 1956, pp. 141-163.

Territoire du Sénégal (Gouvernement Général de L'AOF, République Française), *Travaux de la Commission d'évaluation des loyers de Dakar approuvés par*

arrêté n »1863 AE du 20 mars 1953 de M. Le Gouverneur du Sénégal, Saint-Louis , Imprimerie du Gouvernement du Sénégal, 1953, 12 p.

Thioub, Ibrahima, « Entreprises, entrepreneurs et Etat dans une économie dépendante. Domination étrangère et marginalisation des autochtones (Dakar-Sénégal), 1930-1973 », Paris , Université Paris VII, 1989, 389 p. [Thèse de Doctorat, option Nouveau Régime, Histoire].

Thioub, Ibrahima, « Economie coloniale et rémunération de la force de travail : le salaire du manœuvre à Dakar de 1930 à 1954 », *Revue Française d'Histoire d'Outre-Mer*, LXXXI, 305, 1994, pp. 427-453.

Turbe, M. « La vie chère à Dakar . La question du riz », *Paris - Dakar*, 522, 15 octobre 1937, p. 1.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

CODESRIA - BRILLOTHEQUE

INDEX

INDEX DES *TOPONYMES*

(rues, avenues, places, marchés, quartiers, villages, villes, provinces, territoires sous occupation coloniale, pays indépendants, régions, continent)

A

Abattoirs,373, 463, 511, 621

Afrique Occidentale Française,47, 55, 90,
157, 461, 462, 608, 609, 614, 628,
650, 673, 677, 679, 685, 687

Agadir,157

Aix-en-Provence,24, 25, 28

Alminkou,175, 177, 478, 492

Angleterre,34, 494

Anse-Bernard,378

Ariège,113

B

Baol,111, 212, 439, 467

Baye Gaïndé,176, 177, 179, 180, 492, 622

Baye Laye,176, 179, 227, 492, 656

Bel Air,40, 91, 105, 117, 596, 626

Bignona,514

Bissau,96, 672, 675

Blanchot,105, 124, 183, 357, 431, 621,
626, 657

Bône,44

Brazzaville,171, 418, 603

Byzance,166

C

Cambérène,384, 560, 656

Cap Manuel,40, 115, 598, 653

Cap-Vert,52, 64, 65, 136, 179, 180, 182,
184, 202, 204, 205, 218, 223, 287,
294, 378, 469, 514, 536, 559, 595,
597, 598, 623, 624, 648, 649, 651,
653, 669, 676, 678, 681, 684, 686

Casablanca,157

Casamance,86, 121, 205, 233, 309, 517,
683

Castors,183, 647, 657, 686

Ceddeem,204, 619

Champ des Courses,503

Cheikh Madiké,373

Clémenceau,442

Colobane,155, 173, 175, 186, 534, 638,
656

Corse,113, 249

Côte d'Ivoire,58, 76, 121, 148, 171, 354,
435, 623, 651, 674, 675

D

Dakar,2, 3, 4, 6, 7, 8, 10, 11, 16, 21, 22,
23, 24, 25, 26, 27, 29, 30, 31, 33, 38,
39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48,
49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 59,
60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69,
70, 71, 72, 73, 74, 75, 77, 79, 80, 81,
82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91,
92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100,
104, 106, 107, 108, 109, 110, 111,
112, 113, 114, 115, 116, 117, 118,
119, 121, 122, 123, 124, 125, 126,
127, 129, 130, 132, 133, 135, 136,
137, 138, 139, 140, 141, 142, 143,
146, 149, 150, 151, 153, 154, 155,
156, 157, 158, 159, 160, 161, 162,
163, 164, 165, 167, 168, 169, 170,
171, 172, 173, 174, 176, 177, 178,
179, 180, 181, 182, 183, 184, 185,
186, 187, 188, 189, 190, 191, 193,
195, 196, 197, 198, 199, 200, 202,
203, 204, 205, 208, 210, 212, 214,
218, 219, 223, 225, 226, 227, 229,
230, 232, 233, 234, 235, 237, 242,
244, 245, 246, 250, 251, 252, 256,
257, 258, 259, 261, 264, 266, 267,

- 268, 270, 274, 275, 277, 279, 280,
281, 282, 283, 287, 289, 291, 292,
293, 294, 295, 297, 299, 300, 302,
303, 304, 305, 306, 307, 309, 310,
311, 312, 313, 314, 315, 318, 319,
321, 322, 323, 324, 325, 328, 335,
336, 338, 340, 341, 342, 344, 345,
347, 348, 349, 351, 354, 356, 357,
359, 361, 366, 368, 372, 373, 374,
375, 376, 378, 379, 380, 381, 382,
384, 385, 389, 392, 393, 394, 396,
397, 398, 399, 405, 406, 410, 411,
412, 415, 417, 418, 419, 420, 422,
423, 424, 425, 429, 430, 432, 435,
436, 438, 440, 441, 442, 443, 444,
445, 448, 452, 454, 458, 459, 460,
463, 465, 466, 468, 469, 471, 474,
476, 477, 478, 480, 481, 485, 490,
491, 492, 495, 497, 499, 503, 506,
513, 514, 516, 521, 525, 526, 528,
532, 533, 535, 536, 541, 543, 545,
546, 547, 550, 551, 552, 554, 557,
558, 559, 560, 563, 565, 567, 568,
569, 570, 572, 573, 575, 576, 595,
596, 597, 598, 599, 600, 601, 602,
603, 606, 607, 608, 611, 612, 614,
615, 618, 619, 620, 622, 623, 624,
625, 626, 628, 631, 633, 634, 637,
641, 642, 643, 644, 645, 646, 647,
648, 649, 650, 651, 652, 653, 654,
656, 657, 664, 669, 670, 672, 673,
674, 675, 676, 677, 678, 679, 680,
681, 682, 683, 684, 685, 686, 687,
688, 689, 690, 691, 692, 693, 694,
695
- Dalifort,173, 177, 559, 622, 686
- Danka Nyam,176
- Daroukhane,176, 478, 492, 622
- Derklé,182, 183, 647, 648
- Djenné,165
- E**
- Egypte*,6, 23, 267, 459, 546, 674
- Escarfait,124, 384, 466, 626
- Etats-Unis,72, 86, 166, 418
- Europe,4, 34, 35, 51, 69, 77, 113, 201,
211, 226, 242, 251, 282, 290, 294,
378, 382, 387, 389, 408, 418, 428,
448, 493, 532, 668
- Europe de l'Ouest,242, 418
- F**
- Fadiouth,470
- Faidherbe,9, 54, 103, 175, 303, 319, 367,
596, 599, 626, 677
- Fann,40, 152, 155, 181, 182, 186, 188,
191, 378, 379, 503, 569, 648
- Fann-Hock,186, 519
- Faol,212
- Fass,66, 175, 178, 185, 478, 492, 534,
538, 638
- Fass Casier,186
- Fass Delorme,185
- Fatick,66
- France,23, 24, 28, 34, 37, 49, 50, 51, 57,
90, 93, 99, 101, 145, 169, 170, 181,
204, 242, 272, 300, 307, 308, 319,
323, 332, 334, 344, 360, 361, 376,
418, 441, 443, 446, 484, 485, 491,
493, 494, 503, 505, 543, 547, 555,
573, 579, 603, 623, 650, 654, 660,
661, 665, 667, 668, 670, 673, 677,
678, 686
- Fuladu,535
- G**
- Gambetta,109, 141, 384, 466, 599, 600,
626
- Gambie,66, 74, 218, 287, 380, 407, 651
- Gazelle,175, 179, 184, 230, 656
- Gorée,39, 41, 59, 79, 84, 85, 87, 90, 95,
99, 107, 111, 141, 162, 200, 202,
203, 237, 250, 280, 297, 304, 310,
311, 349, 377, 379, 394, 600, 602,
642, 644, 645, 648, 650, 673, 677,
680, 684
- Grand Bassam,354

- Grand Dakar,176, 179, 180, 181, 182, 184, 186, 559, 623, 624, 634, 638, 647
- Grand Yoff,173, 176, 177, 559
- Grand-Dakar,478
- Guerew,467
- Guet-Ndar,289, 290, 634
- Gueule Tapée,66, 144, 154, 155, 159, 162, 167, 186, 190, 356, 357, 367, 378, 393, 431, 448, 478, 480, 492, 494, 503, 508, 509, 514, 516, 534, 539, 557, 569, 638, 657, 686
- Guy Penc,142
- Guy Salaan,82, 204, 619, 625, 626
- H**
- Hann,57, 90, 105, 117, 174, 175, 177, 178, 511, 540, 541, 560, 569, 605, 663
- Haute Guinée,76
- Hexagone,34
- Hijaz,136
- Hok,82, 83, 94, 138, 155, 204, 619, 625, 626
- I**
- Iablonets,267
- Isiin Mbiskit,183
- J**
- Jandeer,467, 471, 536
- Jegem,73, 296, 683
- Jekko,63, 103, 153, 154, 204, 619, 625, 626
- Joal,467
- Jobaas,69, 212
- K**
- Kaasa,233
- Kaay,82, 103, 154, 204, 226, 342, 343, 619, 625, 626
- Kajoor,7, 8, 69, 71, 92, 111, 202, 238, 239, 310, 467, 535, 536, 621, 679
- Kayes Biram Codou,343
- Kédougou,514
- Kermel,93, 108, 109, 111, 687
- Keur Awa Dior,470
- Keur Daouda,467, 469
- Khar Yalla,176, 177, 559, 692
- L**
- Lagos,311
- Lansar,175
- Lawo,621
- Limousin,324, 446
- Luanda,106, 675
- M**
- Madeleines I,40, 115, 116, 117, 320, 394, 600, 603
- Madeleines II,40, 115, 116, 320, 394, 600, 603
- Maghreb,44, 87, 109, 157, 485, 675
- Malika,384
- Mamelles,98, 104
- Maroc,157, 267, 270, 412, 543, 547, 548, 623, 624, 690
- Marocains,407
- Matam,303, 514, 682
- Mauritanie,66, 267, 382, 674
- Mbey,73, 212
- Mboti,155
- Mboti Pom,155
- Médina,24, 63, 70, 132, 133, 134, 135, 136, 138, 139, 141, 142, 143, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 159, 160, 161, 162, 163, 167, 175, 185, 186, 187, 188, 190, 191, 338, 351, 352, 353, 354, 358, 359, 363, 366, 367, 368, 369, 372, 373, 374, 378, 381, 382, 383, 386, 388, 390, 392, 393, 397, 415, 416, 423, 424, 425, 426, 430, 433, 437, 438, 440, 444, 448, 450,

- 453, 454, 455, 458, 460, 461, 463, 468, 473, 475, 477, 478, 479, 480, 483, 484, 485, 488, 492, 494, 495, 496, 500, 501, 502, 503, 504, 507, 508, 511, 512, 513, 517, 518, 522, 526, 528, 533, 534, 536, 537, 538, 539, 540, 542, 544, 546, 555, 556, 558, 560, 561, 564, 565, 568, 569, 573, 574, 575, 576, 601, 602, 603, 605, 608, 609, 611, 612, 614, 615, 618, 628, 631, 634, 638, 644, 646, 647, 649, 656, 685, 686, 687, 688, 690, 693, 694
- Médina-Ouest, 478
- Mermoz, 181, 182, 649
- Montaillou, 211, 256
- N**
- Ndar Toute, 299, 458
- Ndondy, 175, 177, 622
- Neuilly, 49, 98, 181
- Ngekoox, 533
- Ngor, 207, 232, 384, 467, 632, 686
- Ngulang, 73
- Niaga, 294, 467
- Niakoulrab, 467
- Niayes Tioker, 656
- Nigéria, 267, 485, 676
- Nil, 6, 674
- Nimzatt, 176, 177, 178, 180, 478, 622, 638
- O**
- Ouagou Niayes, 183
- Ouakam, 75, 91, 93, 98, 101, 141, 151, 186, 342, 379, 384, 485, 600
- P**
- Palestine, 267
- Paris, 2, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 14, 15, 19, 26, 34, 36, 37, 39, 42, 44, 47, 48, 49, 51, 55, 56, 59, 62, 64, 65, 69, 70, 71, 72, 73, 75, 76, 79, 88, 90, 92, 96, 97, 101, 103, 106, 113, 121, 129, 133, 135, 148, 153, 155, 162, 171, 174, 185, 189, 194, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 208, 210, 211, 217, 218, 222, 223, 225, 232, 233, 242, 244, 247, 272, 275, 281, 285, 290, 291, 294, 296, 300, 302, 303, 307, 308, 309, 311, 314, 315, 318, 319, 321, 322, 324, 334, 336, 340, 344, 351, 353, 360, 363, 366, 367, 373, 375, 376, 378, 380, 382, 384, 385, 388, 394, 396, 397, 399, 402, 405, 409, 415, 418, 424, 425, 429, 430, 431, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 446, 448, 455, 457, 458, 461, 462, 463, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 484, 485, 486, 491, 492, 495, 505, 509, 510, 513, 517, 518, 522, 532, 534, 538, 542, 543, 546, 552, 557, 561, 562, 563, 623, 624, 641, 650, 651, 652, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695
- Petite Côte, 66, 86, 535, 536
- Pikine, 176, 177, 184, 185, 191, 230, 538, 559, 560, 569, 648, 656, 687
- Plateau, 65, 98, 118, 148, 158, 165, 166, 309, 357, 367, 415, 430, 437, 449, 503, 557, 560, 568, 651
- Point E, 181, 182, 184, 189, 492, 503, 647, 649
- Protêt, 83, 93, 94, 105, 204, 345, 422, 423, 606, 654
- R**
- Raffenel, 438, 621, 626
- Rebeuss, 65, 172, 174, 175, 178, 185, 381, 389, 393, 394, 395, 649, 685
- Rosette, 267
- Roume, 95, 165, 626
- Route du Lazaret, 95
- Rufisque, 27, 28, 64, 66, 83, 86, 111, 141, 158, 227, 377, 379, 384, 436, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 514, 535,

612, 642, 649, 656, 672, 679, 688,
689, 690

S

Sahara,6, 674

Saint-Louis,26, 27, 39, 59, 61, 62, 63, 66,
70, 74, 79, 85, 86, 92, 93, 95, 98,
102, 106, 107, 111, 123, 129, 149,
203, 248, 249, 252, 263, 267, 270,
289, 297, 299, 304, 310, 311, 319,
349, 351, 374, 377, 383, 438, 447,
458, 463, 492, 527, 528, 535, 564,
608, 612, 621, 634, 645, 677, 678,
680, 682, 683, 695

Saint-Vincent,65

Saloum,9, 73, 212, 504, 682

Sancaba,619, 625, 626

Sandaga,153, 165, 166, 367, 373, 448,
694

Sandiniéry,93, 127, 154, 205, 626, 656

Sanfil,431

Santiago,65

Sébikhotane,384

Sénégal,2, 3, 5, 7, 9, 10, 22, 24, 25, 27,
28, 39, 41, 44, 47, 49, 53, 54, 56, 58,
59, 60, 61, 62, 65, 66, 68, 70, 71, 72,
74, 79, 83, 84, 85, 86, 87, 94, 95, 97,
98, 99, 107, 108, 111, 113, 114, 115,
119, 121, 122, 123, 126, 127, 133,
134, 138, 139, 140, 141, 142, 143,
144, 145, 147, 148, 149, 150, 153,
155, 160, 161, 175, 176, 177, 178,
180, 197, 203, 204, 205, 218, 223,
225, 226, 232, 233, 244, 249, 254,
256, 265, 267, 270, 274, 277, 284,
291, 294, 302, 303, 306, 309, 310,
311, 315, 319, 323, 324, 335, 336,
345, 354, 355, 366, 373, 375, 376,
377, 378, 379, 380, 384, 389, 415,
418, 419, 440, 442, 449, 455, 462,
463, 468, 470, 477, 478, 479, 480,
482, 484, 485, 492, 497, 503, 505,
506, 513, 515, 519, 520, 532, 534,
536, 537, 543, 545, 546, 551, 552,
554, 559, 561, 576, 595, 596, 597,
598, 600, 601, 602, 607, 608, 611,

612, 615, 620, 628, 638, 641, 642,
643, 644, 645, 648, 649, 650, 651,
652, 653, 654, 655, 669, 670, 676,
677, 678, 679, 680, 681, 682, 683,
684, 685, 686, 687, 688, 690, 691,
692, 693, 694, 695

Sénégal,19, 24, 25, 27, 76, 96, 173,
193, 205, 211, 213, 222, 224, 225,
226, 227, 231, 233, 235, 240, 242,
250, 251, 252, 256, 266, 278, 284,
285, 385, 435, 546, 670, 675, 678,
692

Sierra Léone,74

Sine,7, 9, 212, 448, 504, 682, 683

Sinig,212, 231, 241, 331, 448, 515

Soudan Français,311

T

Tann,82

Tchécoslovaquie,267

Thiaroye,378, 418, 467, 469, 470, 511,
535, 536, 540, 541, 694

Thiaroye-Gare,470

Thiers,124

Thiong,124, 205, 621, 626, 653

Tilène,135, 148, 167, 372, 448, 651

Tivaouane,66, 138, 178, 509, 562

Tolbiac,155, 366, 367, 694

Tombouctou,165

Tooro,149

Tund,103, 117, 118

U

Usine Biscuit,183, 186

V

Venise,267, 408

Victor Hugo,430, 448, 626

Vincens,95, 98, 105, 124, 165, 407, 485,
606, 621, 626

W

Waalo,10, 71, 294, 377, 382, 526, 535,
621, 677

Wakhinane,172, 175, 176, 177, 179, 492

Y

Yène,467

Yoff,98, 174, 176, 177, 207, 384, 442,
464, 466, 468, 470, 519, 535, 536,
538, 559, 649, 686, 691

Z

Zone A,180, 182, 185, 623, 624, 648

Zone B,184

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

INDEX DES ETHNONYMES, NOMS DE PEUPLE ET DE PERSONNAGES HISTORIQUES

- Ajoor Ajoor,70
 Akku,73
 Anglais,301
 Bambara,64, 371, 601
 Basques,263
 Bawol Bawol,70, 346
 Ciss Ismaïla,68, 458
 Corses,263
 Diop Djibril,618
 Diop Momar,2
 Diop Ousmane,511
 Diouf Maguette,618
 Doli Doli,437
 Français,15, 69, 81, 103, 118, 132, 135,
 139, 144, 152, 153, 189, 239, 302,
 303, 312, 364, 471, 637, 647, 648,
 658
 Fulaane,65
 Goréens,196
 Guèye Moussa,496
 Hoore Mbarodi,437
 Joola,65, 249, 267, 384, 654
 Kane Hamidou,618
 Kane Mamadou,301
 Lebu,21, 52, 53, 57, 61, 62, 63, 67, 68, 70,
 76, 78, 87, 90, 94, 95, 96, 98, 99,
 100, 102, 125, 132, 167, 178, 184,
 186, 187, 188, 193, 196, 197, 200,
 203, 204, 209, 215, 216, 217, 224,
 227, 229, 233, 235, 237, 238, 241,
 247, 263, 265, 266, 271, 272, 273,
 274, 277, 281, 282, 284, 285, 286,
 353, 384, 447, 455, 458, 527, 600,
 601, 607, 633, 654
 Libanais,394
 Libano-Syriens,116, 395
 Malinke,601
 Manjaago,171, 384
 Mosi,64, 73, 74, 75
 Muhammad,133, 554
 Ndiaye Abdourahmane dit Falang,525
 Ndiaye Moussa,458
 Ndiaye Ndoumbé,501
 Ndoye Ibra,256, 406
 Nyominka,491
 Pinet-Laprade,52, 81, 89, 112, 295, 335,
 632
 Saint-Louisiens,366, 419, 426, 446
 Tukulër,65, 70, 145, 171, 221, 227, 277,
 489, 532, 601, 602
 Wolof,7, 64, 70, 71, 145, 198, 221, 235,
 384, 420, 489, 601, 602, 611, 612,
 615, 616, 660

INDEX DES NOMS D'AUTEURS

A

Ariès Philippe,195

Augé Marc,552

B

Bâ Birahim,189, 249

Bâ Bitty Bocar,196, 303

Bâ Cheikh,376, 503

Bâ H.,352

Barrier Jacqueline,96

Barry Boubacar,189, 196, 287

Barthes Roland,356, 500

Bathily Abdoulaye,3, 5, 9, 287, 312, 655

Baudrillard Jean,94, 542

Béart Charles,450, 540, 553

Becker Charles,648

Benga Ndiouga Adrien,2, 63

Bergier Jean-François,231

Bernardin Charles,437

Besnard-Coursodon Micheline,275

Boucher François,401

Boudon Raymond,346

Bourdieu Pierre,511

Boutier Jean,205

Brasseur Gérard,56, 96

C

Camara Camille,68

Campistron M.,453

Catalan Jean-Marie,96

Charra Alice,67

Ciss Ismaïla,68, 461

Cissé Daouda,535

Cissokho Mady,68

Clamens Gabriel,279

Coquery-Vidrovitch Catherine,19, 294, 373

Corbin Alain,235, 301, 327, 334, 381, 437, 449, 481, 484, 485, 495, 497, 641

Coulibaly Moussa,178, 550

Cousturier Lucie,57, 74, 311, 315, 351, 366, 368, 379, 391, 392, 497

Cros J.,352

Cueco,94, 265, 389, 401

Cultru P.,267

Curtin P.D.,5

D

David Philippe,338

Davidson Basile,5

De Baecque Antoine,268, 444

De Brie Christian,544

De Martonne,54, 55, 662

De Poli Luigi,401

Demanet L'Abbé,226, 228

Demay C.,327

Denise Bouche,61

Derrida Jacques,314, 316

Dia Mohamed Fadel,226

Diagne Mbagnick,197

Diallo Moustapha,61, 149, 157

Diallo Nafissatou,472, 490, 493, 512, 535

Diatta Mamadou,387

Dieng Salimata,510

Diop Adama,51, 189, 196, 206

Diop Adama Baytir,51, 189, 196

Diop Brahim,2, 67, 68, 200, 210, 219, 656

Diop Papa Momar,295

Diop Yakhm,149, 191, 287

Diouf Abdou,433
 Diouf Mamadou,9, 63, 287, 387
 Dramé Daouda Demba,129, 142, 426, 463
 Duby Georges,195
 Dulucq Sophie,99
 Dupire Marguerite,253, 294
 Duvignaud Jean,194, 268
F
 Fage J.D.,5
 Fall Rokhaya,297
 Fall Yamar Sarr,295
 Faye Cheikh Faty,61, 166, 257
 Faye Ousseynou,61, 110, 220, 244, 257,
 270, 283, 291, 292, 329, 436, 522
 Flandrin Jean-Louis,265
 Fossier Robert,317
 Foucault Michel,199, 389, 486
G
 Garnier Christine,198, 211, 544
 Gasnier Thierry,482
 Gaye Papa Amadou,329
 Gelin A.,56, 96
 Girard René,507
 Gravrand Henri,70
 Guerrand Roger-Henri,481, 482, 484, 485
 Guèye Maodo,254
 Guèye Mbaye,3, 302
H
 Honwana Alcinda,194

J
 Jordy William H.,644
 Julia Dominique,205
K
 Kâ Ibrahima,69
 Kalis Simone,283
 Kane Awa,504
 Karpiets I.,14
 Kipré Pierre,144, 172, 427
 Knibielhler Yvonne,197
L
 Laborit Henri,34
 Ladurie Emmanuel Le Roy,249, 251, 266
 Lam Aboubacry Moussa,6
 Languer Laurence,401
 Lapeysonnie,329, 652
 Lasnet A.,262
 Le Maire Du Sieur,211
 Le Roy E.,54
 Lecarme Mireille,69
 Leclerc Gérard,36, 97, 125
 Lefebvre Henri,34
 Lèques René,541
 Loti Pierre,211, 260
 Ly Abdoulaye,219
M
 Maillard Claude,481
 Manche Frédéric,401
 Mandalou Arnoldo,401
 Mauny Raymond,260
 Mbembe Achille,263, 507
 Mbodj Ibrahima,475
 Mbodji Mohamed,402
 Mbow Latsoucabé,95
 Mercier Paul,63
 Meschonnic Henri,346
 Michel Marc,312
 Mongin Olivier,34
N
 Ndiaye Adja Ndèye Boury,447

Ndiaye Bandiougou,296
 Ndiaye Pape,488
 Ndior Ousmane,296
 Newton Ernest,498
 Nzuzi Lelo,126
 O
 Omari C. K.,250

 P
 Péliissier Paul,226
 Perrot Michel,204
 Piégay-Gros Nathalie,15
 Pirenne Jacques,34
 Poirier Jean,215, 262
 R
 Ramond Claude,226
 Ramonet Ignacio,336
 Reumaux Françoise,355
 Reyss Nathalie,197
 Routh Jonathan,481
 S
 Saada Assane,111, 139, 142
 Sakho Amadou Abdoul,142, 173
 Sall Ebrihima,204
 Samb Amar,7
 Samb Moustapha,487
 Sambou Simon,118
 Sané Famara,118
 Seck Assane,61, 96, 116, 146, 174, 180
 Sène Abdoulaye,72, 289
 Sinou Alain,93, 105, 108, 130, 153, 317,
 344
 Stora Benjamin,188, 475
 Suret-Canale Jean,312
 T
 Tastevin C.,70
 Thioub Ibrahima,149, 307, 522
 Thomas Louis-Vincent,199
 Traoré Ray Autra Mamadou,237
 Traoré Seydou,57, 116, 302
 V
 Vanier Henriette,541
 Vernière Marc,179
 Vigarello Georges,499
 W
 Werner Jean-François,201
 Z
 Zempléni A.,70, 194

NOMS D'INSTITUTIONS (appareils politiques et syndicaux, groupements confrériques, organes de presse, mouvements associatifs (à but lucratif ou récréatif), services étatiques, etc.)

A

A.O.F Magazine,153

African Photo,474

Amicale des Mutilés de la Grande Guerre,
429

Arènes Gambetta,455

Arènes Médoune Khoulé,523, 524

Arènes Sénégalaises,457, 458, 460, 461,
664

Ateliers du Port,544

B

Bloc Africain,539

Bloc Démocratique Sénégalais
(B.D.S),501

Bloc Populaire Sénégalais (B.P.S),505

C

Camp des Madeleines I,385, 586

Camp des Madeleines II,385, 586

Centre de Formation Professionnelle
Rapide (C.F.P.R),178

Comité des Travaux Publics,114, 118, 124

Conseil colonial,41, 191

Conseil général,41, 123, 136, 191, 584,
587

Crédit Foncier,177

D

Direction Générale des Travaux
Publics,42, 606, 607

E

Eclaireurs de l'A.O.F,429, 431

Ecole supérieure professionnelle ou Ecole
Pinet-Laprade,296

Etablissements Devès,90, 150

G

Groupe d'Etudes Communistes (G.E.C),
505

L

La Démocratie du Sénégal,135, 136, 137,
138, 139, 140

Le Monde diplomatique,77, 274, 292, 335,
542, 643, 645

M

Marchés coloniaux,179, 607

Mouvement Autonomiste Casamançais
(M.A.C),505

Muridiya,477, 549

N

Nord Sud,153

Notre Maroc,262, 530, 531, 534, 536, 664

P

Paris-Dakar,151, 158, 422, 432, 433, 455,
540

Parti Africain de l'Indépendance
(P.A.I),505

Parti Jeune Sénégalais,135

Q

Qadiriya,173

R

Radio Dakar,486

Régie des Chemins de fer,167

S

Sénégal Photo,474

Service de l'Hydraulique,42

Société Gawar Mani,422

Société Linguère Boucher,421

T

Tama,498

U

Union Démocratique
(U.D.S),505

Sénégalaise

Union Progressiste
(U.P.S),505

Sénégalaise

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

**TABLE DES TABLEAUX, CARTES ET PIÈCES
ICONOGRAPHIQUES**

CODESRIA - BIBLIOTHÈQUE

DOCUMENTS ANNEXES

Document N° 1 : Circulaire ministérielle aux autorités administratives et techniques locales.....	623
Document N° II : Dispositif législatif et réglementaire sur le foncier à Dakar et au Sénégal	639
Document N° III : Les victimes des expropriations pour cause d'utilité publique (création de la Médina).....	647
Document N° IV : Propriétaires à faire déguerpir de la zone d'isolement de Médina en 1919	649
Document N° V : Dispositions réglementaires relatives au savoir-vivre urbain	650
Document N° VI : Exemple d'un permis d'habiter	652
Document N° VII : Verso du permis d'habiter	653
Document N° VIII : Correspondances administratives relatives à la création et à l'équipement du «village de Médina ».....	655
Document N° IX : Texte de la pétition du 4 mai 1916.....	658
Document N° X : Liste des signataires de pétition du 4 mai 1916.....	661
Document N° XI : Membres du Comité de patronage de la Mosquée de la Médina	663
Document N° XII : Les délégués de quartier des Lebu de Dakar en 1917	664
Document N° XIII : Répartition par appartenance ethnique de la population de Dakar , d'après les résultats du recensement de 1914	665
Document N° XIV : Délégués des groupements ethniques allochtones en 1917	666
Document N° XV : Déguerpissements de la période post-coloniale	667
Document N° XVI : Annonce locale de l'appel d'offre pour la construction de 140 logements économiques à la Zone A.....	668
Document N° XVII : Correspondance relative au lotissement de la zone A (secteur A) portant publication d'un appel d'offres pour la construction de 140 logements économiques	669
Document N° XVIII : Chefs des villages de Dakar en 1896.....	670
Document N° XIX : Des quartiers dits indigènes de Dakar en 1920 : sites anciens et nouveaux), (proto)peuplement et apport migratoire.....	671
Document N° XX : Matériaux de construction en 1916	672
Document N° XXII : Exemple d'une «Autorisation d'occuper à titre précaire, d'un terrain sis dans le village de Médina (Arrêté du 24 novembre 1934)» ..	673
Document N° XXIII : Le corps féminin vu par les Européens	674

Annexe N° XXII : Berceuse wolof chantée à Dakar dans les années 1930	675
Annexe N° XXIV : Le <i>Bak</i> d'Abdourahmane Ndiaye dit Falang.....	676
Document N° XXV : Lettre d'amour datée de 1953 de "Yul Brynner" à Safi, son premier amour	678
Document N° XXVI : La filière de la dibiterie	679
Document N° XXVII : Airs de gumbe sur l'infidélité	680
Document N° XXVIII : La textes conjuratoires déclamés par les jatkat de simb	681
Document N° XXVIV : Lettre de protestation d'entrepreneurs de spectacles ...	683
Document N° XXX : Métiers et ateliers de la vêtture et de la parure à la Médina et dans ses extensions en 1959	684

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

CARTES ET PIÈCES ICONOGRAPHIQUES

Carte n°1 : Modelé et sols dans la presqu'île du cap-Vert	62
Carte n° II : Dakar en 1850.....	88
Carte n° III : Dakar avant 1862.....	95
Carte n° IV : Dakar en 1862	96
Carte n° V : La ville de Dakar en 1884	98
Pièce iconographique n° I : La paillote à Hok.....	100
Carte n° VI : Dakar vers 1900	111
Carte n° VII : Dakar en 1908.....	117
Pièce iconographique n° II : la construction du port de commerce de Dakar	119
Pièce iconographique n° III : Les quais du port de Dakar.....	119
Pièce iconographique n° IV : La paillote dans le site du plateau en 1907.....	132
Carte n° VIII : Dakar et sa Médina en 1920	145
Pièce iconographique n° V : Le style architectural du marché Sandaga	176
Pièce iconographique n° VI : Un <i>penc</i> des années 1910-1912	219
Pièce iconographique n° VII : Paillotes et <i>mbaar</i> à Dakar en 1912	221
Pièce iconographique n° VIII : Le <i>wollu kay</i> à Dakar	227
Pièce iconographique n° IX : Assemblage au sol d'un panneau en tiges de mil.....	233
Pièce iconographique n° X : Assemblage en hauteur d'une paillote.....	234
Pièce iconographique n° XI : Le tissage à Dakar	244
Pièce iconographique n° XII : Corps de fille nubile à Dakar	260
Pièce iconographique n° XIII : Figures architecturales de l'Ecole coloniale à Dakar .	326
Pièce iconographique n° XIV : Les tirailleurs africains du camp des Madeleines I I ..	344
Pièce iconographique n° XV : Un modèle de baraque du début du XX ^{ème} siècle	350

Pièce iconographique n° XVI : Modèles de construction en dur dans les milieux africains de Dakar	353
Pièce iconographique n° XVII : Le <i>karoot</i> à Dakar.....	373
Pièce iconographique n° XVIII : Portraits de la ménagère africaine à Dakar	401
Pièce iconographique n° XIX : La fête du 14 Juillet à Dakar.....	453
Pièce iconographique n° XX : Fête coloniale sur la place Protêt.....	454
Pièce iconographique n° XXI : <i>Ambalaas</i> , un des « fous » des villes du Sénégal.....	484
Pièce iconographique n° XXII : Séance de lutte à Dakar.....	501
Carte n° IX : L'habitat de Dakar, d'après le recensement de 1955.....	517

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

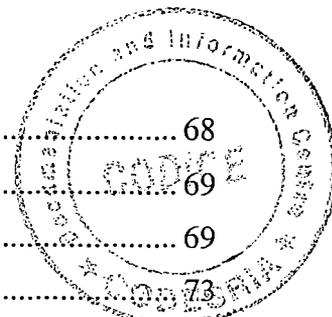
TABLEAUX

Tableau N° I : Poids des Lebu à Dakar de 1915 à 1955	71
Tableau N° II : L'accroissement de la population de Dakar entre 1902 et 1914	120
Tableau N° III : Dépenses du Gouvernement Général à Médina en 1915	157
Tableau N° IV : Le boom démographique de Dakar entre 1938 et 1951	181
Tableau N° V : Projets de Travaux de rénovation urbaine à la Médina en 1955- 1957.	197
Tableau N° VI : Autorisations de construire accordées dans l'entre-deux guerres à des habitants de la Médina	379
Tableau N° VII : Prix des planches d'acajou en 1916	380
Tableau N° VIII : Prix des chevrons et du bois pour baraque en 1916	380
Tableau N° IX : Délais de livraison des bois par baraque en 1916	380
Tableau N° X : « Tapages nocturnes » verbalisés entre 1930 et 1939 par les services de police.....	480
Tableau N° XI : Manifestations de « tam-tam » recensées à Dakar par les services de police entre 1932 et 1939.....	489
Tableau N° XII : Les lutteurs de lamb et leurs lieux de provenance entre 1937 et 1939.	503
Tableau N° XIII : Eléments de <i>palmarès</i> des vedettes du <i>lamb</i>	506
Tableau N° XIV : Métiers du bâtiment en 1955 et 1959.....	516
Tableau N° XV : Distribution des modèles d'étoffe des vêtements autochtones portés en novembre 1956 par un échantillon de 4003 femmes	586
Tableau N° XVI : Distribution des modèles d'étoffe des vêtements d'inspiration euro-occidentale portés en novembre 1956 par un échantillon de 716 femmes.	586
Tableau N° XVII : Couleurs des costumes féminins observés en novembre 1956 sur un échantillon de 4394 femmes.....	591

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

TABLES DES MATIERES

AVANT – PROPOS	1
INTRODUCTION GENERALE	19
PREMIERE PARTIE.....	36
DAKAR : Production du centre et des marges de la ville, 1857-1960.....	36
CHAPITRE I : CULTURE DES AMENAGEURS EUROPEENS, ESPACE ET GENS DE LA MARGE.	37
I - Modèle urbain métropolitain et mimétique des élites européennes.....	37
A - Le moule urbanistique métropolitain.....	37
1 - La ville française, une œuvre de synthèse historique.....	37
2 - L'instrumentation de l'espace de la ville française	39
B - Un discours d'occultation et de justification de la ségrégation.....	41
1 - L'hygiénisme ou comment occulter et légitimer la ségrégation.....	41
2 - Occulter la peur du riche par le discours sur l'hygiène	42
C - Typologie des acteurs européens de l'aménagement urbain de Dakar.....	43
1 - Les acteurs publics	43
2 - Les acteurs privés.....	48
D- La logique mimétique dans la reproduction du modèle urbain métropolitain.....	52
1 - La reproductibilité du modèle civilisationnel occidental	52
2 - L'imitation comme instance souveraine de la pratique sociale.....	54
3 - Jacobinisme et pastiche comme héritages culturels des aménageurs européens de la ville coloniale.....	55
II - L'espace disputé : unité et diversité d'un espace écologique.	58
A - L'unité de l'espace écologique	58
1 - Une unité de perception	58
2 - Des lectures de la dispute de l'espace.....	60
B - La diversité de l'espace	61
1 - Un contraste orographique.....	61
2 - Le plateau, un modelé convoité	63
III - Les gens de la marge	65
A - Du dénombrement et de la littérature sur les acteurs sociaux de souche africaine ..	65
1 - Le dénombrement démographique.....	65



2 - De la littérature sur la population de Dakar 68

B - Les visages des gens de la marge..... 69

1 - Des doomi Lebu et des doxandeem 69

2 - Des pratiquants des métiers du bas 73

C- Des représentations croisées ou les bricolages identitaires négatifs..... 75

1 - Le doxandeem sénégalais, un kaw kaw pour le Lebu de Dakar 75

Conclusion 84

CHAPITRE II : DES TENTATIVES DE PRODUCTION D'UNE AGGLOMERATION
« BLANCHE » ET MONOCENTREE, 1857-1914. 86

I - La ville de Dakar , les terroirs indigènes et l'éloignement des villageois lebu
(1857-1904) 86

A - Les terroirs lebu, des espaces disputés, repensés et reconstruits 87

1 - Des espaces hiérarchisés 87

2 - Les procédures d'appropriation de l'espace..... 90

3 - La reconstruction de l'espace lebu 93

B - Eloigner les villageois lebu pour faire de Dakar une « ville blanche » 96

1 - Le quadrillage viarie, une opportunité pour éloigner des Lebu de la nouvelle
ville 96

2 - La bataille de la paillote, un autre prétexte pour expulser des Lebu du
territoire urbain 99

3 - De la justification de l'éloignement du Lebu 104

II - La production de la ville de Dakar : jeux d'encerclement et de refoulement des
indigènes vers les bas-fonds (1904 et 1914)..... 113

A - Une production de la ville plus dynamique entre 1904 et 1914 114

1 - L'achèvement de l'occupation du plateau entre 1904 et 1908..... 114

2 - Des moyens d'occupation et de contrôle du site du plateau, 1904-1914..... 121

B - Une production de la ville moins bien maîtrisée par le pouvoir colonial entre 1904 et
1914 ?..... 126

1 - Un desserrement du contrôle de la production de la ville..... 126

2 - Des projets de rattrapage du pouvoir colonial 134

Conclusion 137

CHAPITRE III : UNE VILLE ECLATEE ENTRE 1914 ET 1960 140

I - La Médina de Dakar ou le refoulement durable des « indigènes dangereux », 1914-1918	140
A - La bataille des toponymes	140
1 - Comment se représenter la ville indigène ?	140
2 - La toponymie : les enjeux d'une bataille.....	143
B - Les lieux du refus du projet de ségrégation	146
1 - Le vocabulaire comme lieu de résistance	146
2 - Le dispositif institutionnel, un autre lieu de résistance.....	148
3 - Le mécanisme de la représentation mentale actionné dans la résistance lebu	150
4 - De la résistance à l'accommodation	152
C - Comment contrôler les indigènes de la Médina ?.....	155
1 - Réguler la société par la maîtrise de l'espace	155
2 - Réussir le contrôle social par le recours à l'intermédiation.....	156
II - La ville de Dakar dans l'entre-deux-guerres : les logiques a l'oeuvre durant l'application du zoning	159
A - Quels dessins pour la ville de Dakar entre 1918 et 1939 ?.....	159
1 - Une quasi absence de nouveaux dessins pour Dakar entre 1918 et 1928	159
2 - Les dessins de l'architecte Hoyez.....	160
3 - Les reproductions spatiales des dessins de l'architecte Hoyez.....	161
B - Des desseins nourris par les Français en matière d'équipement urbain et de création architecturale.....	166
1 - Moderniser la ville, le nouveau credo	167
2 - Embellir le « vieux » Dakar et la Médina	172
III - Vers une explosion urbaine entre 1939 et 1960	177
A - Pause ou régression entre 1939 et 1945.....	177
1 - Une croissance urbaine en « panne »	177
2 - Les incidences d'une « panne » de croissance.....	179
B - Urbanisation spontanée et urbanisation maîtrisée entre 1945 et 1960.....	180
1 - Le contexte de l'immédiat après-guerre	180
2 - Le « ré-envahissement » de Dakar par les indigènes	181
3 - Les tentatives de maîtrise de l'urbanisation de Dakar	189
DEUXIEME PARTIE.....	203
LES POPULATIONS AFRICAINES DE DAKAR.....	203

ENTRE RURALITE ET URBANITE OU LES TRAJECTOIRES.....	203
D'UN VECU SOCIAL ET D'UNE QUETE IDENTITAIRE,.....	203
1857-1914.....	203
CHAPITRE I : REFUSER ET/OU ACCEPTER LA VILLE DANS LES SAVOIR- VIVRE AUTOCHTONES ENTRE 1857 ET 1904.....	204
I - Hypothèses explicatives d'un refus et/ou d'une acceptation de la ville.....	205
A - Des raisons liées au projet colonial	205
1 - « Mourir pour la terre des ancêtres », un puissant mobile de refus de la ville	205
2 - Sauvegarder le pouvoir autochtone, la raison de l'accommodation au projet de construction de la ville.....	207
B - Des mots du village (re)dités pour refuser ou s'accommoder du projet de construction de la ville.....	210
1 - Se soumettre à l'autorité, un devoir défiant l'usure du temps.....	210
2 - Subvertir l'ordre colonial au nom de l'obéissance à la volonté des « génies » autochtones	212
3 - Un syndrome du mode de vie goréen pour (re)dire le refus de la ville.....	214
II - Vivre la ruralité dans et autour du territoire de la ville de Dakar	216
A - Fabriquer les choses du village.....	216
1 - La (re) production du village	216
2 - Des biens fabriqués au village	230
B - Satisfaire ses besoins	246
1 - Des manières de satisfaire les besoins organiques.....	246
2 - Des besoins sociaux et des manières de les satisfaire.....	269
3 - Vivre le temps du village	302
Conclusion	312
CHAPITRE II : ASPIRER A L'URBANITE DANS LES SAVOIR-VIVRE ENTRE 1904 ET 1914.....	313
A - Des raisons de vouloir vivre l'urbanité	313
1 - Des raisons économiques	313
2 - Des raisons sociales	319
B - De la présence multipliée des agents de diffusion du savoir-vivre urbain.	323
1 - Les apprenants de l'Ecole coloniale	323

2 - Le travailleur domestique.....	330
3 - Le manoeuvre.....	337
4 - Le tirailleur africain	342
C - Des tentatives d'adoption de manières de la ville	346
1 - Se fabriquer un nouvel habitat	346
2 - Se conformer aux disciplines dictées par les producteurs du modèle urbain dit d'outre-mer.....	357
3 - S'adonner à de nouvelles activités ludiques contributives du rayonnement de la culture urbaine	363
4 - Souscrire au relâchement des mœurs sexuelles prêté ordinairement aux gens de la ville.	367
5 - Rêver du karoot et valoriser encore le mode de vie rural : les ambiguïtés du candidat à la citoyenneté	369
Conclusion	374
 TROISIEME PARTIE.....	 376
LE VECU DES CITADINS DE LA MARGE, 1914-1960.....	376
CHAPITRE I : UNE VIE DE DEBROUILLE A LA MEDINA ENTRE 1914 ET 1946.	 377
I - L'habitat de la ville indigène	378
A - Paillotes, baraques et constructions en dur encore de mode.....	378
1 - L'aspiration à la construction en dur	378
2 - Les constructions immobilières des infortunés.....	379
B - De l'aménagement de l'intérieur des maisons	384
1 - La cour de la maison	384
2 - Le neeg (pièce d'habitation) et son annexe, la véranda.....	386
3 - La salle de séjour.....	391
C - Des modalités d'acquisition de matériaux de construction et du patrimoine immobilier et mobilier	392
1 - Le ramassage des matériaux de construction.....	392
2 - L'achat des matériaux de construction	394
3 - La moisson des matériaux bruts.....	396
4 - Les modalités de construction des édifices	396
II - De la satisfaction des besoins organiques.....	399
A - Des habitudes alimentaires en voie de modification	399

1 - L'agenda de la ménagère.....	399
2 - La ménagère et les nouvelles habitudes alimentaires	402
B - Les transformations de la sexualité.....	413
1 - Des éléments d'explication.....	413
2 - Des éléments d'illustration	414
III - Des manières de se vêtir rythmées par la conjoncture	427
A - De la permanence dans les manières de s'habiller entre 1914 et 1918	427
B - Du rawatle (concurrence) comme mode inaugurale entre 1918 et les années 30... 428	
1 - Le rawatle au féminin	428
2 - Le rawatle au masculin	432
3 - Du rawatle au féminin et au masculin : la prééminence apparente de la femme	434
4 - Les atouts du rawatle.....	437
5 - Du jeu sémiotique du rawatle.....	439
C - La mode de crise des années 1930.....	441
1 - Un habillement moins travaillé par les logiques de l'emphase	441
2 - Vers le degré zéro de la coiffure au féminin	444
3 - Les mécanismes de solidarité et la mode de crise.....	446
D - La mode en hibernation entre 1940 et 1944	446
1 - L'ère des haillons et du vêtement collectif.....	446
2 - Le retour au nu	449
E - La mode en redéploiement entre 1944 et 1946	450
IV - Du savoir-faire la fête.....	451
A - Participer en les subvertissant aux fêtes des autres	451
1 - La subversion ritualisée du 14 juillet	451
2 - La substitution du jang à la fête religieuse du dominant.....	458
3 - Superposer le fanal aux fêtes du dominant	460
B - Négocier la fête.....	471
1 - Organiser la fête pour les « gens d'en haut ».....	471
2 - Les fêtes musulmanes ou les échanges de services.....	475
C - Improviser la fête	478
1 - La fête nocturne, le « tapage » de l'indigène.....	478
2 - La fête diurne, la fête de la dérision et de la lapidation	482
D - Rénover la fête du terroir.....	489

1 - Les innovations apportées au rite festif du mariage.....	490
2 - Mbatpat et lamb ou les changements d'une fête d'origine agraire.....	499
3 - Du folgar au sabar et au tanbeer.....	508
4 - Transformer le bawnaan et le gamu en fêtes identitaires.....	510
Conclusion	512
CHAPITRE II : UN VECU PORTANT LES SCEAUX DU CHANGEMENT ACCELERE ET DE LA PERMANENCE ENTRE 1946 ET 1960.	513
I - Un habitat en pleine évolution	514
A - Percée des constructions en dur et disparition de la pailote du paysage de la Médina	514
1 - Les résultats du recensement de 1955	514
2 - De la lecture des résultats du recensement de 1955.....	515
2 - Les intérieurs indigènes	517
1 - Le patrimoine mobilier	517
2 - L'ornementation murale.....	520
II- Des débordements dans les manières de manifester et de satisfaire les besoins organiques.....	526
A - La défécation sous le signe de l'indiscrétion	526
1 - Les manifestations de l'indiscrétion	526
2 - Les causes de l'indiscrétion.....	531
B - Faire la cour, se faire désirer à la Médina entre 1946 et 1960.....	532
1 - Faire la cour à la Médina.....	533
2 - Se faire désirer à la Médina.....	539
III - Du « basculement » de la fête et de la mode vestimentaire.....	549
A - Du « basculement » de la fête dans les sphères de la politique, du don juanisme et de la félonie	549
1 - L'accaparement de la fête par les acteurs politiques	549
2 - La fête capturée par les Don Juan	559
3 - Une fête de la dérision articulée au banditisme social ou aux préoccupations politiques des « gens d'en bas »	573
4 - Le Lamb entre la félonie et l'ordre des nouvelles vedettes	576

5 - La fête identitaire, une réponse à la perversion de la fête ?	581
B - La mode vestimentaire et le triomphe du « vêtement politique »	584
1 - Les constituants de l'habillement et de ses accessoires	584
2 - Les manières de s'habiller et de se coiffer	590
3 - Le vêtement politique	593
IV - De la calèche et du « car rapide » comme moyens de fabrication de la vie du (néo) citadin	596
A - Se déplacer en calèche ou le retour au rêve du <i>karoot</i>	596
1 - La calèche, une invention du citadin indigène	596
2 - Le rapport à la calèche	597
B - Circuler en « car rapide »	600
1 - Le contexte d'apparition du « car rapide »	600
2 - L'expansion du « car rapide »	601
CONCLUSION	608
CONCLUSION GENERALE	609
ANNEXES	622
DOCUMENTATION	685
INDEX	740
INDEX DES <i>TOPONYMES</i>	741
INDEX DES <i>ETHNONYMES</i> , NOMS DE PEUPLE ET DE PERSONNAGES HISTORIQUES	747
INDEX DES NOMS D'AUTEURS	748
TABLE DES TABLEAUX, CARTES ET PIÈCES ICONOGRAPHIQUES	753
DOCUMENTS ANNEXES	754
CARTES ET PIÈCES ICONOGRAPHIQUES	756
TABLES DES MATIÈRES	759